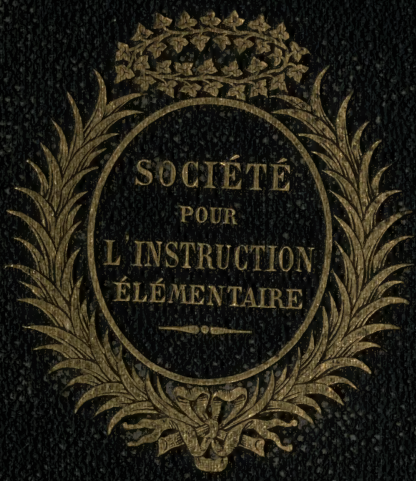
SOCIÉTÉ
POUR
L'INSTRUCTION
ÉLÉMENTAIRE

MÉMOIRES

DU

PEUPLE FRANÇAIS

LES MÉMOIRES

DU

PEUPLE FRANÇAIS

FORMENT HUIT FORTS VOLUMES IN-8°

Prix : 7 fr. 50 le volume. — L'ouvrage complet : 60 francs.

Poissy. — Typ. S. Lejay et C.ie

MÉMOIRES

DU

PEUPLE FRANÇAIS

DEPUIS SON ORIGINE

JUSQU'A NOS JOURS

PAR

AUGUSTIN CHALLAMEL

(OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE)

« N'avez-vous pas vu souvent que l'État est la chose du peuple?.... Or, j'appelle peuple non-seulement la populace et ceux qui sont simplement sujets de cette couronne, mais encore tous les hommes de chaque état... Je comprends aussi les princes... »

(*Journal de Jehan Masselin*, député aux états-généraux de 1484.)

TOME HUITIÈME

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

MDCCCLXXIII

Tous droits réservés.

DC
38
C43
t.8

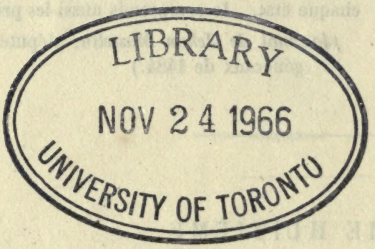

1141991

MÉMOIRES

DU

PEUPLE FRANÇAIS

LIVRE XI

(Suite)

LE FRANÇAIS SOUS LOUIS XIV

CHAPITRE QUATRIÈME

I. La Ville. Relations entre Paris et Versailles; leurs résultats. Entraînements de l'exemple. Vie des bourgeois riches. La maison de Mathurin Savary. « Curieux et curieuses. » Hôtels et appartements célèbres. L'hôtel Lambert. Le mobilier : Gobelins, Savonnerie, laques de Chine. Orfévrerie. Le Palais-Mazarin; chez la duchesse de Chaulnes. Meubles de toutes sortes : « cadenas, cabinets, » « bibliotières. » Menu d'un riche mobilier; ustensiles de ménage. La manie des laquais. Passe-temps d'une bourgeoise. Les « jours » et les conférences. Cadeaux. Les « selams » et les devins. Les épices. Parasites. M. Goguelu. La promenade. La « culaison. » Lonchamp. Boulevards du Temple. Le Cours. Le Pont-Neuf. Colbert au jardin des Tuileries. La foire Saint-Germain et la foire Saint-Laurent. « Caffés. » Traiteurs, gargotiers, cabaretiers. L'ivrognerie. Les jeunes gens. Ordre de la boisson et autres. M. de Posquière. Joueurs et joueuses. Les « discrétions. »

II. Galanteries, immoralité. « Garouages » et divers lieux de débauche. « Almanach perpétuel d'amour. » État moral; la dévotion « devenue une mode. » Le mariage. Les femmes mariées. Mademoiselle Mignard. Les jeunes filles. Autorité paternelle, chez les grands et chez les petits. Les cadets à l'Église ou à Malte. Droit d'aînesse. Coutume de battre les enfants.

Comment on les instruit : précepteurs, universités, enseignement en général. École des « Jeunes de langues; » collége des Quatre-Nations; pensionnats, « écoles renforcées; » éducation des séminaires, des Jésuites. Instruction primaire; maîtres et élèves; écoles paroissiales, maîtrises, écoles des doctrinaires et chrétiennes. Éducation des filles. Les « demoiselles de Saint-Cyr. » Leurs rubans, leurs croix, leurs costumes. Hymne pour le roi. Esprit mondain; représentations théâtrales. Patriotisme. Résultats. Les couvents. Communautés de religieuses institutrices. Action du clergé sur les destinées de la femme.

III. Plaisirs intellectuels. Pensions et gratifications aux gens de lettres et aux savants, français ou étrangers. Situation de l'Académie française; Racine et le duc du Maine. Où s'assemblaient les Quarante. Louis XIV, protecteur. Réceptions, distributions de prix. Solennités. Restauration des jeux floraux de Toulouse. Académie de Lyon. Fondation de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Fondation de l'Académie des sciences. Son premier éclat. État des sciences naturelles, physiques et mathématiques, sous Louis XIV. La médecine. Académie de peinture et de sculpture; Académie de Rome; Académie d'architecture. Œuvres d'art. Les expositions commencent. Cercles, — chez Ninon et chez nombre de curieux et curieuses. La réunion du Temple. Soupers proverbiaux; hôtes et fêtes du grand prieur.

IV. Productions de l'esprit. Période de transition. Ouvrages de philosophie. Caractère religieux dans la haute littérature. Travaux historiques. Histoire proprement dite. Histoire ecclésiastique. Érudition. Compilations. Naissance de la géographie en France. Mémoires particuliers. Genre épistolaire. Érudition classique. La chaire. Le barreau. Poésie de divers genres. Poèmes épiques. Lyrisme. Pastorales et poésie burlesque. Satires. Querelle des « Uranistes » et des « Jobelins. » Querelle des anciens et des modernes. La queue des poëtes précieux. Versificateurs. Le Parnasse français. Les livres à clé. Vogue continue des romans. Nouveautés : pastorales mystiques, romans « spirituels. » Camus, madame de La Fayette, Furetière, Lesage.

V. « La comédie et du pain. » Goût croissant des Français pour le théâtre. Quelles salles de spectacle existaient au XVII^e^ siècle. Fondation de l'Académie royale de musique. Attaques contre l'Opéra. Vers de La Fontaine. Organisation des spectacles. Représentations. Direction. Entrées. Droits d'auteur. Mot de mademoiselle Beaupré. Répertoires de Pierre et de Thomas Corneille, de Molière, de Racine, de Rotrou, de Campistron, de Dufresny, de Regnard, de Lesage, de Crébillon, de Destouches et autres. Discussions à propos des pièces nouvelles. Tragédies de femmes. Pièces bibliques et historiques. Mouvement de la comédie. Théâtre dans les colléges, chez les Jésuites et chez les particuliers. Marionnettes. Arlequinades. La farce. Bouffonnerie italienne. « Distributrice de douces liqueurs. » Les amateurs de musique. Partitions célèbres. Opéras de Lulli et d'autres compositeurs. Musique religieuse. Acteurs et actrices. Mœurs du théâtre.

VI. Circulation des livres français ou étrangers. Censure préventive pour les pièces de théâtre. Poursuites contre les ouvrages licencieux ou antireligieux. Boutiques de librairie sur le Pont-Neuf; « carimara » des biblio-

thèques. Livres défendus. « L'Eschole des filles. » Brochures politiques, « l'Apocalypse de Méliton. » Pamphlets. « Les amours de Madame et du comte de Guiche. » Vaudevilles, satires. Mouvement d'opposition philosophique ou politique. Le *Télémaque* de Fénelon. Saint-Simon. Dictionnaire de Bayle. *Le projet de paix perpétuelle.* Curiosité générale. Les almanachs. Publications périodiques. *Mercure galant, Journal des Savants, Journal du Palais, Nouvelles découvertes dans toutes les parties de la médecine, Nouvelles de la République des lettres.* Violence des querelles littéraires. *Bibliothèque universelle et historique,* et autres; *Journal de Trévoux, Lettres en vers et en prose.* Opposants et récalcitrants. Aurore de la philosophie du XVIIIe siècle.

I

Autrefois, plus qu'aujourd'hui encore, le mot « ville » se prenait souvent pour tous les habitants d'une ville, ou du moins pour la plus grande partie. Toute la ville était à un sermon; toute la ville était à la comédie, à la promenade [1]. Cela s'entendait surtout de Paris, qui possédait le matériel et le mobilier du gouvernement, l'arsenal, le parlement, l'épargne, l'hôtel de la Monnaie, etc.; de Paris qui, « étant la capitale du royaume et le séjour des rois » [2], imprimait le mouvement au reste de la France. En outre, à proprement parler, le mot ville comprenait l'ensemble des nobles, des hommes de robe, des grands et petits bourgeois, des marchands aisés. Le « commun du peuple, qui ne mangeait pas trois fois de la viande en un an » [3], ne comptait guère parmi les gens de la ville. Sa vie était séparée de la leur. Il souffrait les misères du pays sans participer aux bienfaits de la civilisation, aux plaisirs intellectuels, au confortable que les classes riches commençaient à se donner. Il constituait la foule; la lie, selon l'expression des hautes classes.

Or, celles-ci rapportaient de Versailles à Paris leurs

1. *Dictionnaire de Trévoux,* au mot *Ville.*
2. Expressions de Colbert.
3. *Vauban,* Oisivetez.

manières de vivre, — goût de la belle conversation et des mots d'esprit, habitude du théâtre, amour du luxe et des amusements à outrance, fureur de promenades à Paris et dans les environs ; à Meudon et à Vaugirard, fatals à l' « honneur bourgeois » [1] ; à la Pissote, à Vincennes, dont la ménagerie était pourvue de lions, de tigres et de léopards ; à Saint-Cloud, chez la Durier, ou dans les petites villas bourgeoises, « vide-bouteilles » des marchands et des procureurs ; à Bezons qui voyait, le jour de la fête de Saint-Fiacre, un grand concours de monde danser et jouer à la bague, circuler joyeusement, soit en habit de bal, soit en équipages magnifiques ; à Suresnes, sur le bord de l'eau, village célèbre par son vin et ses guinguettes, où « Vénus folâtrait avec les amours » [2]. Les nobles se distinguaient par leur constante passion pour la chasse et les courses à cheval, dans lesquelles ils pratiquaient fort bien les principes de Pluvinel et de Charnizay, écuyers de Sa Majesté [3].

Comme eux, certains parlementaires, adoptant la vie dissipée, galante, siégeaient peu, se rendaient aux ruelles. Des magistrats mondains jugeaient souvent selon le caprice des belles dames ou de leurs brillants émules. Quelques-uns « demeuraient comme des amphibies entre la cour et la ville. » Tel le maître des requêtes Henri Hurault de L'Hôpital, seigneur de Belesbat, sur lequel on chantait :

Ah ! que j'aime ce Belesbat,
Quoiqu'il soit un peu fat,
Barbe à coquille,
Et long en ses discours,
Galant de ville
Et non galant de cour ! [4].

1. *A. Furetière*, Le Roman bourgeois, édit. Jannet, in-12, *Paris*, 1859.
2. *Chaulieu*, au chevalier de Bouillon, 1704; *Dancourt*, Impromptu de Surène.
3. *L'Escuyer français*, par Pluvinel et Charuizay, in-12, *Paris*, 1671.
4. *Tallemant des Réaux*, Historiettes, t. VII.

Nous avons précédemment dénoncé (V. t. VII, p. 400 et suivantes) l'indigne conduite de quelques parlementaires. Ne nous répétons pas. Plus d'un magistrat se riait d'être appelé « monsieur maître : » monsieur, comme expression d'honneur; maître, comme gradué. Il voulait du « messire, » titre donné aux gentilshommes ou aux ecclésiastiques. Ses facons répondaient à ses goûts. Il ne différait guère de ces bourgeois qui, ayant porte cochère à leur maison, au lieu de petite porte, ce qui indiquait leur fortune, étaient tenus à distance par la très-haute société, et employaient néanmoins leur argent à marcher sur les traces des élégants de Saint-Germain ou de Versailles. Jacques du Lorenz écrivait :

Il ne faut qu'un dimanche entrer à Saint-Eustache,
Vous verrez les bourgeois, voire les artisans,
Tant ils sont bien vêtus paraître courtisans[1].

A mesure que les habitudes de luxe se répandirent, les différentes classes de la société noble ou riche essayèrent, du moins quant à la vie matérielle, de faire disparaître les distinctions qui les séparaient. Vers 1670, quelques simples bourgeois menaient train princier, possédaient de somptueuses maisons de campagne, et fréquentaient les personnages les plus considérables. Christine de Suède et toute la cour avaient été reçues (1658) chez La Bazinière. Plus tard, Mathurin Savary, ancien marchand, demeurant rue des Jeûneurs, reçut les plus grands seigneurs, entre autres le duc de Vendôme. Quelques vers d'un triolet en donnaient la raison :

Ma maison est petite; mais
C'est une maison de débauche.
On y boit toujours du vin frais;
Ma maison est petite; mais
On y mange de bons poulets, etc.[2].

1. *Les satires de du Lorenz*, 1583-1658.
2. *Recueil de chansons historiques*, Bibliothèque nationale.

Dans leur intérieur, le possesseur d'un beau patrimoine, le financier enrichi, le boutiquier gagnant beaucoup d'argent, recherchaient toutes les jouissances. Les « lambris dorés » tournaient bien des têtes, et l'envie de recevoir faisait dépenser des sommes immenses dans les châteaux, les hôtels, les maisons bourgeoises. A l'exemple de Mazarin (V. t. VI, p. 265), beaucoup de Français distingués par leur naissance et leur fortune, aimaient les objets d'art et de curiosité. Nommons Scudéri, l'abbé de Marolles, Bretonvilliers et Lambert, dans l'île Saint-Louis, Jabac, rue Neuve-Saint-Merri, Gaignières, à l'hôtel de Guise, Chantelou, près de la barrière du Trône, Tréville, près de la Sorbonne, le duc de Saint-Simon, rue des Saints-Pères, le duc de Richelieu, place Royale. Parmi les « dames curieuses » figuraient les duchesses de Lude, de Sulli, d'Orval, de Châtillon, de Chaulnes et de Bouillon; les maréchales d'Humières et d'Estrées, et la princesse de Mecklebourg.

Des tableaux, « divinités des curieux, » et des tapisseries, ou « ornements historiques, » selon les précieuses, abondaient dans ces intérieurs célèbres. Marolles recueillit cent vingt-trois mille quatre cents pièces de plus de six mille maîtres, collection achetée (1667) au nom du roi par Colbert.

C'est ici l'occasion de dire comment les habitations nouvelles étaient construites. Elles semblent surtout remarquables par une architecture dont il existe encore une foule de spécimen. Nos collections renferment des marteaux de porte en fer forgé; des heurtoirs dessinés par Berain; des clefs passe-partout, couvertes d'ornements ciselés; des frises et des mascarons de Lepautre; des horloges de D. Marot; un poids d'horloge en fer avec un bas-relief : la Charité. Outre ces artistes, Charpentier composait de nombreux dessins à exécuter pour les somptueuses demeures auxquelles, ordinairement, des jardins attenaient. Dans ces jardins, les grands seigneurs, ou seulement les gros rentiers, adoptaient la

forme des décorations qu'on voyait à Versailles, les parterres aux ifs taillés, les bassins imités de ceux de Berain, les bosquets à hautes charmilles, les allées peuplées de statues, les labyrinthes avec pavillons. Suivant la mode, ils y acclimataient les orangers, si agréables à Louis XIV. La publication (1690) du livre posthume de La Quintinie sur les jardins fruitiers et potagers, et sur l'horticulture, développait le goût du jardinage. D'autre part, les lecteurs ont pu apprécier les mérites de Le Nôtre, dont nous avons signalé les principales créations.

Après les merveilles des châteaux royaux, il ne reste rien à dire sur la décoration des appartements. Cependant, quelques riches Parisiens possédaient des demeures qui méritaient de fixer l'attention.

> Déjà les magasins de glaces épuisés
> A leurs appartements ne suffisaient qu'à peine.
> La Chine et le Japon manquaient de porcelaine,
> Et dans leur antichambre on voyait méprisé
> Le coloris lombard et la teinte romaine [1].

C'est seulement du temps de Louis XIV que date l'usage des sonnettes, à l'intérieur des hôtels [2]. Elles étaient d'un grand secours, pour le service, dans des habitations qui ressemblaient à des palais, où, comme chez Lambert et chez quelques bourgeois, il y avait de longues galeries. Dans l'hôtel Lambert, Lebrun traça l'histoire d'Hercule et son apothéose. Lesueur décora les autres appartements, — le cabinet des Muses, le salon de l'Amour et la salle des bains [3]. Les vastes salons, les salles à manger et chambres à coucher, dont les plafonds et les boiseries devenaient des œuvres d'art accomplies par Lepautre, Charpentier, François et Dumont le Romain, contenaient peu de meubles. Les toilettes des

1. *Senecé*, Œuvres posthumes, in-12, *Paris*, 1855.
2. *Mémoires de Saint-Simon.*
3. *L. Vitet*, Eustache Lesueur, sa vie et ses œuvres, in-4°, *Paris*, 1849.

dames suffisaient-elles donc à les remplir? Il existait des plafonds en bois, divisés par cartouches, avec bordures de menuiserie, décorés de sujets peints à figures, encadrés dans des corniches en bois sculpté, avec relevés de filets d'or; d'autres, peints sur toile, avec figures de génies, médaillons en grisaille et encadrements d'architecture [1]. C'étaient partout des trumeaux de cheminées en bois doré, dont les sculptures représentaient des groupes d'enfants ou des sujets mythologiques. C'étaient des panneaux de verre peint, avec animaux et paysages; des panneaux de bois sculpté, figurant des scènes de la Bible. Aux plafonds on suspendait des lustres en cristal, ou à six branches en fer forgé et repoussé, décorés d'écussons, de fleurs de lis et de rinceaux. J. Berain en composait beaucoup [2]. Le long des panneaux, ou placés dedans, on voyait des glaces avec cadres en ébène, pourvus de figures en relief et d'ornements gravés, parfois surmontés d'un fronton.

La tapisserie-verdure était la tenture ordinaire des châteaux. Le rétablissement de la manufacture des tapisseries de la couronne en la maison des Gobelins, fondée en 1666, marque dans l'histoire de l'ameublement. Lebrun composa les dessins sur lesquels on travailla dans «l'Hôtel royal des Gobelins,» distingué par ses produits. Là, Colbert réunit des tapissiers, des peintres, des orfèvres, des ébénistes, des sculpteurs fabriquant des meubles pour les châteaux de Sa Majesté. Le roi y fit exécuter de grands bassins et des vases d'argent, tous d'ornements différents [3]. Loret vanta beaucoup

> ..... Les superbes broderies
> Que l'on fait pour Sa Majesté,
> En certain logis écarté,
> Clair, plaisant, et point du tout sombre,

1. *Musée de Cluni.*
2. *A. Péquégnot,* Vases et décorations d'après les maîtres, in-4°, *Paris,* 1859 à 1872.
3. *Journal d'Olivier d'Ormesson,* 30 novembre 1665.

Où des ouvriers, en grand nombre,
Travaillent l'hyver et l'été
Avec grande assiduité..... [1]

Ils travaillaient en haute et basse lisse. Parmi ces tapisseries, les unes représentaient des sujets d'histoire; les autres les conquêtes du roi, les maisons royales, les assemblées et fêtes publiques, et toutes sortes de sujets. « Dans la même manufacture étaient logés des peintres, des sculpteurs, des ébénistes et fondeurs, des orfèvres, des lapidaires qui travaillaient aux pierres fines de rapport, *manière de Florence.* » En pleine paix, ces artistes, occupés uniquement à faire des ouvrages pour le service de S. M., n'avaient pas le temps de travailler pour le public. La maison était munie de « toutes choses agréables, commodes et nécessaires; le service divin s'y célébrait; les ouvriers y étaient instruits, et les enfants catéchisés aux dépens de S. M. » [2]. Pendant la guerre, les ouvrages cessèrent, et le roi distribua des pensions aux principaux ouvriers, réduits à l'inaction.

Les ouvrages de la Savonnerie étaient façon de Turquie et du Levant, une espèce de « velours ras, » entièrement de laine et servant à faire des meubles, — portières, tapis, formes et tabourets. Vers 1675, les missionnaires apportèrent en France les premières laques de Chine. L'originalité et la richesse des coffrets, des guéridons, des paravents qui furent présentés à la cour, mirent à la mode ces chinoiseries, et cinquante ans plus tard, le beau laquage obtint la plus grande vogue. Aussi s'empressa-t-on d'envoyer en Chine, pour y être laqués, bon nombre de meubles en acajou, en chêne, en tilleul, en bois exotique, d'un précieux travail. Par l'odeur qu'exhalait le vernis des meubles induits de laque de Chine, on se tenait pour assuré de leur origine authentique. La peinture sur mica était aussi du goût

1. *Loret,* Muze historique, 22 novembre 1665.
2. *Mémoires de Saint-Simon,* t. VIII, *en note.*

d'un bon nombre d'amateurs. Son éclat métallique égayait les regards auxquels elle présentait des espèces de paillettes.

Dans l'orfévrerie, comme dans les autres arts, sous Louis XIV, on abandonna les formes de la Renaissance italienne. Le roi fit fabriquer des pièces d'orfévrerie d'un énorme poids, et remarquables au point de vue de la forme. Lebrun fournit les dessins, que Claude Balin, Delaunay, orfèvres renommés, exécutèrent. Louis XIV avait encore d'autres orfèvres à son service : Labarre, les deux Courtois, Bassin, Roussel et Vincent Petit, logés au Louvre, avec Julien Defontaine, très-habile en joyaux. Sarrazin le statuaire s'occupa aussi d'orfévrerie; il sculpta pour Louis XIV de très-beaux crucifix en or et en argent [1]. Pierre de Montarsy, « joaillier du roi, » fut, on peut le dire, le premier joaillier, comme Balin fut le dernier orfèvre.

Avec des artistes industriels si distingués, l'ameublement atteignait une valeur considérable. Au Palais-Mazarin abondaient les tapis, les miroirs, les tables de marbre, les jaspes et autres pierres, les vases de prix, les chenets, les « scabellons et pieds d'estaux en bois, » et autres objets rares. On y avait pu remarquer une table « dite en *lapis azurus*, » où l'or et la nacre étaient enchâssés ; une autre de marbres taillés en fleurs « bien rapportées au corps ; » une autre où les pierres précieuses et l'or « faisaient un agréable mélange ; » des cabinets d'écailles de tortue ; un lit d'ivoire, avec étoffe de Damas et tapis de Turquie ; une chaise dans laquelle, « si quelqu'un s'asseyait, par des ressorts inconnus, tirant une corde, il descendait ou montait selon les mouvements de ses désirs ou de sa crainte, les planchers étant percés pour cet effet » [2]. Chez la duchesse de Chaulnes se trouvaient les meubles les plus beaux. Les

1. *Charles Perrault*, Les hommes illustres; V. t. VII, p. 513.

2. *Inventaire des merveilles du monde rencontrées dans le palais du cardinal Mazarin*, in-4°, *Paris*, 1649.

seuls panaches d'un lit étaient estimés au-delà de quatorze mille francs. De tous côtés se voyaient des médailles, des reliefs, des portraits, des crayons, des tableaux, et d'autres intéressantes productions de l'art [1]. Toutes les salles et toutes les chambres étaient magnifiquement pourvues de vases d'or, d'argent, d'agate, garnis de pierreries et de diamants ; de figures d'or et d'argent [2].

On adoptait les tables avec ou sans rallonges, avec ou sans tapis ; les coquilliers formant bureau et secrétaire ; les bancs garnis de tapisserie ; les tables à tréteaux ; les chaises et tabourets recouverts de tapisserie d'ouvrage de laine « à queue de pan ; » les branches de lumière et feux ; les vases de porphyre et de cipolin ; les dressoirs de bois, servant à mettre les bouteilles et les verres ; les chenets de bronze jaune ou de fer battu et poli ; les timbres de cuivre rouge ; les tapisseries de Flandre à personnages et tableaux ; les lits en housse « à trois pantes, quatre bonnes graces de sarge (serge) amarante, » doublés de taffetas, avec couverte de laine verte, avec deux draps de toile, une coite, un chevet, un matelas et une paillasse ; les lits à pentes de serge à deux envers, vert-brun, avec deux bandes de tapisserie et la couverture traînante ; [3] les petits lits à housse de serge gris de lin à deux pentes, bordée de franges de laine. Les riches garnissaient leurs lits de soie, de damas et de velours. Il y avait des lits « à l'ange, à la duchesse, à la polonaise et à la turque. » Les lits « à balustrade » étaient une marque d'honneur réservée aux souverains, aux princesses et aux très-grandes dames. On aimait les chaises à bras, pliantes ; les tabourets de bois ; les pelles de fer ; les vases de faïence, de terre de Brizambourg (Saintonge) ; les rotissoirs de fer battu ; les pots de fonte de fer ; les marmites et broches de fer ; les poêlons à confire, de cuivre ; les poêles et lèchefrites ; les fers à

1. *Gazette de France*, 1646, et *Muze historique de Loret*.
2. *Mademoiselle de Scudéri*, Le Grand Cyrus, t. V.
3. D'après un catalogue de vente du temps.

gaufres ; les chaudières et bassins de cuivre rouge ; les grandes cuillers et passoires de cuivre jaune ; la vaisselle d'argent et d'étain ; les soucoupes, vinaigrettes, salières, cuillers, fourchettes, couteaux à coutelière (étui), manche d'os et de bois ; les buffets à une ou plusieurs armoires ; les chalits ou bois de lit ; les paniers de service [1]. André Charles Boulle, avec des bois de l'Inde et du Brésil, ou avec du cuivre et de l'ivoire artistement découpés, imitait dans ses ouvrages toutes les espèces d'animaux, de fruits et de fleurs. Il représentait des sujets historiques, des batailles, des chasses, des paysages. Boulle savait adapter, sur un fond d'ébène, des ornements délicats en fer moulu.

Les fabricants employaient l'ébène pour la confection des meubles de prix, et la relevaient par des incrustations en cuivre doré. Ils appelaient « cadenas » des coffrets de métal précieux, contenant la cuiller, la fourchette et le couteau, et qui étaient le signe distinctif des seigneurs du plus haut rang. Ils appelaient « cabinets » des meubles en ébène et en marqueterie, dont les deux battants fermaient une vingtaine de tiroirs, et où les dames serraient les gages d'amour, billets doux, poulets et sonnets passionnés. Une précieuse disait : « Ma commune, allez quérir mon zéphir dans mon prétieux. « (Ma suivante, allez quérir mon éventail dans mon cabinet) [2]. Dans l'appartement d'hiver de la reine, « on voyait un cabinet de cornaline et d'agate ; il y avait entre autres une pièce tout à fait admirable où l'on voyait un aigle assis sur un tronc d'arbre, représenté si au naturel qu'un peintre ne le saurait mieux faire. Le petit lit de repos et les siéges étaient d'un riche et superbe brocart. La table, les guérindons (guéridons) et le bois des siéges étaient d'un très-bel esmail bleu avec quantité de petites fleurs de toute sorte de couleurs. Le plancher était de marqueterie, mais d'un bois si odoriférant, que quand

1. Extrait d'un inventaire de 1663, *Bull. du Bibliophile*, 15 avril 1869.
2. *Le grand dictionnaire des Prétieuses ; Ordonnance de* 1680.

on y entrait on était tout parfumé [1]. » Nous pouvons encore admirer un grand cabinet en ébène, à un seul corps, supporté par des colonnes torses sculptées, et enrichi de figures et de guirlandes. Les vantaux sont ornés de sujets à figures. L'intérieur, richement sculpté, renferme un temple orné de marqueteries et de peintures. Un autre est à quatre vantaux sculptés en relief et représentant des sujets de guerre et de victoire [2]. Plusieurs collections possèdent de jolis cabinets.

Jusqu'à la guerre de 1689, les meubles d'argent furent en usage. A dater de cette époque, la valeur intrinsèque diminua ; mais les mérites d'art augmentèrent. En considérant ce qui reste des ameublements luxueux du XVII^e^ siècle, il est facile de s'imaginer leur caractère. Le musée de Cluni possède une armoire en ébène, décorée de deux panneaux sculptés à figures, représentant l'adoration des mages et celle des bergers, avec les quatre évangélistes et des personnages saints; des meubles à hauteur d'appui, en ébène sculptée, avec bas-reliefs, cariatides, figures et ornements ; une table en ébène, montée sur six pieds, ayant des cariatides en relief, des frises et des sujets à figures. Il renferme des coffrets en bois décoré d'ornements et de sujets symboliques en pâte, sur fonds dorés ; en bois noir, avec appliques de cuivre doré ; en écaille, avec appliques en cuivre d'or et têtes en argent; en bois de merisier sculpté, décoré d'ornements, d'arabesques, d'armoiries ou de chiffres. Il s'y trouve deux superbes miroirs, l'un avec cadre en bois sculpté et doré, couvert de figures d'enfants et de ceps de vigne, l'autre avec appliques en cuivre repoussé ; un écran en bois doré, garni de tapisserie au petit point, représentant des ornements et des oiseaux chimériques ; un drageoir en fer, avec ornements en argent sur fond noir, et plusieurs drageoirs en

1. *Journal d'un voyage à Paris*, en 1657-1658, publié par A. P. Faugère, in-8°, *Paris*, 1862.

2. *Musée de Cluni*.

ivoire; une fontaine à mains, en cuivre poli et repoussé; une plaque de cheminée en fonte de fer, à l'écu fleurdelisé, avec la légende : *Seul contre tous ;* un fauteuil en bois sculpté, recouvert en damas, et orné de boutons en cuivre ciselé et doré.

Au Louvre, et chez de nombreux collectionneurs, nous retrouvons ces mêmes objets d'ameublements, à quelques variantes près.

Plus encore qu'au seizième siècle, tout château avait une bibliothèque, bien garnie de livres aux armes du maître. Les exemplaires étaient reliés par Ruette, relieur de Louis XIV, par Le Gascon, Boyer, Enguerrand, Desseuille, Gaudreau, Padeloup, Dérome père et fils. Ces habiles industriels composaient des reliures à mosaïques, à compartiments, à dessins délicats en petits fers, avec de brillants écus en émaux de couleur ; ou bien des reliures « à la janséniste, » avec fers à froid d'une grande sobriété de dessins extérieurs. Chez beaucoup de financiers qui, ne sachant pas lire, n'ouvraient jamais leurs livres, on voyait nombre d'ouvrages brochés, depuis que La Bruyère avait appelé « tanneries » les grandes collections de livres. Comme meubles, les bibliothèques étaient luxueuses. Celles de Boulle fils s'accordaient parfois avec les bureaux à écrire. Le bureau du maréchal de Créqui, fait en marqueterie incrustée de cuivre, d'étain et d'écaille, était une table formant bureau, et supportant le corps principal, garni de tiroirs et de vantaux aux armes du maréchal. Le tout était surmonté par une pendule en incrustation de même travail. Un autre bureau avait une petite horloge sur pieds, en cuivre gravé et doré [1]. Il reste encore de l'époque un encrier avec bassin en émail de Limoges, décoré de figures et de trophées en grisaille sur fond noir avec rehauts d'or, par Jehan Laudin. Les figures représentent les diverses peuplades

1. *Musée de Cluni.*

vaincues et asservies. Elles sont couchées à terre au milieu des trophées d'armes et des instruments de guerre. Nous connaissons enfin un pupitre en fer ouvragé, avec porte-flambeau et attache de livre, monté sur pied en bois et support avec tablettes.

Ménage disait: « Tout ce que j'estime des ouvrages de M. Villeloin (abbé de Marolles), c'est que tous ses livres sont reliés avec une grande propreté, qu'ils sont dorés sur tranche : cela satisfait beaucoup la vue. » Au temps de la Ligue, la bibliothèque d'un érudit ou d'un amateur était déjà aussi nombreuse que choisie (V. t. VI, p. 115 et suiv.); pendant la dernière moitié du XVII^e^ siècle, les livres de luxe firent partie, pour ainsi dire, de l'ameublement. Un appartement sans livres inspirait aux visiteurs une sorte de mépris. Il existait cent quatre-vingts bibliothèques, publiques ou privées, plus ou moins abondantes, très-souvent spéciales, où les trésors de l'intelligence étaient rassemblés. Les *Rymailles sur les plus célèbres « bibliotières » de Paris*, en indiquaient déjà soixante-seize, vers 1649 [1]. Le développement du goût des livres, ces « maîtres muets [2] » augmenta ce nombre, proportionnellement à l'essor des sciences et des lettres sous Louis XIV [3].

Le menu d'un riche mobilier, dans une demeure de noble ou de bourgeois, montre les progrès de l'art et de l'industrie. Sur une console de Mittelli, voici une statue équestre de Louis XIV, en ivoire; des vases en corne ; une colonne torse en ébène sculptée, ornée de guirlandes et d'amours ; l'Insouciance du jeune âge, figure en ivoire, par François Duquesnoy, dit François Flamand, de Bruxelles ; une croix en bois du Liban, qu'accompagnent les principaux sujets de la Passion ; plusieurs figurines en ébène, en ivoire, en bois peint, ou

1. *Rymailles sur les plus célèbres bibliotières de Paris, par le gyrouague simpliste, Paris*, 1649.

2. Selon les Précieuses.

3. *Appendice* aux Rymailles, *Bulletin du Bibliophile*, année 1868.

en bronze, représentant soit des saints et des saintes, soit des dieux de la Fable, ou des amours et des enfants. Sur une autre console, de Berain, voici des faïences italiennes, des faïences françaises de Nevers et de Rouen; des poteries d'Avignon, des verreries de Venise. A côté d'une aiguière en faïence, de forme aplatie, décorée de bouquets en couleurs sur fond blanc, nous apercevons un cor en faïence blanche rehaussée de rubans jaunes, et une salière sur quatre pieds, en verrerie blanche. Plus loin, des coupes, des médaillons, des plaques de bourse et des râpes à tabac, en émail de Limoges; une pipe en terre cuite, au tuyau chargé de fleurs de lis en relief. Une râpe à tabac, montée en bois sculpté, avec figures en haut-relief, nous présente cette légende risquée :

Pour baiser cette villageoise,
Ce gaillard nous allonge un bec long d'une toise,
Et non content du haut, où brillent tant d'appas,
Il vise encore plus bas [1].

En face, sur un bahut, sont groupés : une saucière en faïence de Rouen; une aiguière en faïence bleue et blanche, couverte d'arabesques, ou avec panse à facettes, ou avec imitation des poteries chinoises, et à « jeu d'eau; » des flambeaux, à dessins bleus sur fond blanc; une corbeille ornée de dessins bleus, et une autre, bleue et blanche, avec dessins en relief et couvercle à jour; des plats-drageoirs à compartiments, avec lesquels on offre les sucreries aux dames, divisés en petites cases affectant la forme de cœurs, et rayonnant autour d'une case principale disposée en étoile; un service complet, dont chaque pièce affecte la forme du mets qu'elle doit contenir. Toutes ces choses en faïence de Rouen, ou française. Çà et là, sur des meubles de travail, sur des cippes, on admire des objets en cristal de roche, — la

1. *Musée de Cluni*; *Musée du Louvre*; *Collections particulières.*

chute de Phaéton; des groupes de corail travaillé à figures; des cuillers en bronze doré et gravé, à revers cannelés, manche tors; des chandeliers en cuivre rouge, gravés et repoussés à jour, de provenance italienne; des ciseaux en fer gravé et argenté, avec des anneaux terminés par des figures de lions couchés. Dans la chambre à coucher se trouvent, souvent, un bénitier en cuivre ciselé et doré; un crucifix en fer forgé; des coffrets dont les clefs sont travaillées à jour, repercées, ornées de figures, damasquinées d'or; de petits briquets à pierre et à ressort en cuivre, gravés et dorés; des étuis en fer gravé et damasquiné, en cuivre doré, accompagné d'ornements. Dans la cuisine, au milieu des ustensiles les plus divers, le connaisseur distingue un fer à repasser, creux, avec figures et ornements appliqués et ciselés, avec poignée en ivoire gravé, soutenue par deux figures chimériques [1]; un arrosoir en cuivre repoussé, doré et couvert d'écussons; une cantine, petite caisse divisée en compartiments, pour porter des bouteilles et des fioles, en fer battu. Puis des fantaisies de mille sortes, — pochettes en ébène, en écaille, en bois, incrustées en nacre; des objets de jeu; de gracieuses inutilités offertes en présents; des jouets d'enfants délicieux. Le Dauphin demanda pour cadeau à l'ambassadeur de Savoie (1660) un tambour, qu'il reçut l'année suivante. C'était un petit tambour d'un travail admirable, enrichi d'une infinité de trophées d'armes, de dauphins entrelacés, de couronnes fermées, avec pierreries et devises.

Parmi les meubles et ustensiles d'un intérieur bourgeois, le visiteur remarque un grand fauteuil de cuir, quatre fauteuils de satin jaune garnis de points, un sofa de bois de noyer à la capucine garni de glui, de paille, six chaises de glui à la capucine garnies de cartouches de points, deux chaises perspectives, une chaise inquiétude, une demi-douzaine de placets de serge bleue,

1. *Musée de Cluni; Musée du Louvre; Collections particulières.*

une table de dix couverts sur un seul pied, une table à pieds de biche, une autre à colonnes torses, deux lits de serge bleue à colonnes, un lit de damas cramoisi à quenouilles, avec pentes, dossier, ciel de taffetas, bonnes grâces, doubles rideaux, couvre-pied, courte-pointe, soubassements, deux bénitiers garnis de cristal, miroirs à bordures noires, à bordures de bois d'olivier, à cadre grillé, miroirs à cadre émaillé, à cadre de cuivre argenté, vieux tapis d'Aubusson, de Turquie, de Perse, bras de cheminée tournés, sculptés, argentés, dorés, à simple, double chandelle, bustes en cuivre d'Adrien, d'Antonin, tableau de tapisserie représentant Marguerite de Navarre, chiens plaqués, chevrettes de cuivre, chenets de fer, feux de fer, paravent à six feuilles, portières de drap, portières de tapisserie, poêle de tôle à long tuyau, armoires à deux, à quatre portes, à double, à triple tiroir. Encoignures, coffres, coffrets, bahuts, malles, mallettes, haste, broche, tourne-broche, hachoir, longue table-coffre avec son gradin, salière de bois en chaise fermée, grande marmite de cuivre, pot de fer à trois pieds, pot de potin, etc., etc.[1]. On se sert, pour la table, de plats d'étain ou de faïence; pour chauffer les chambres, on emploie le « brasier, » grand vaisseau de métal destiné à contenir de la braise allumée; pour éclairer, on a des flambeaux de toutes sortes, notamment des « martinets, » chandeliers plats à long manche[2]. Dans le plus modeste réduit du lettré, où les objets de luxe ne paraissent point, l'ameublement se ressent des habitudes intellectuelles. A côté d'ustensiles de ménage peu nombreux ou fort grossiers, quelques productions de l'art se rencontrent. La chambre du poëte La Fontaine, à Paris, est toute garnie des bustes des principaux philosophes de l'antiquité, Socrate en tête... De plus, un clavecin, meuble tout moderne, y figure majestueusement.

1. *A.-A. Monteil,* Histoire des Français des divers États.
2. *Marivaux,* Le Jeu de l'amour et du hasard, comédie, act. II, sc. 5.

Chez le pauvre des villes ou des campagnes, le mobilier est rare, formé de vieux objets provenant du riche et achetés d'occasion, ou de marchandises de pacotille exposées dans les foires. Vaisselle en poterie de terre, ustensiles de table en fer, en étain, en bois. Peu ou point de linge, excepté au village, où les ménagères filent le chanvre et le lin qui doivent leur servir. La huche de bois qui renferme le pain n'est pas même polie. A peine l'aïeule possède-t-elle un vieux fauteuil, pour s'y reposer, quand sa famille est assise sur des bancs de sapin. Quelques gens dorment dans un lit garni de rideaux en grosse cotonnade, en toile ou en serge. Leur grande pièce, l'endroit où ils se tiennent constamment, la cuisine où la soupe aux gros choux, au gros lard, se prépare et se mange, est ceinte de cordons de brillant étain, meublée d'armoires à corniches et de dressoirs pleins d'assiettes. Ils jouissent d'un certain bien-être, soit dans le logement sombre et enfumé qu'ils habitent en ville, soit dans leur maison couverte de genêt ou de glui, et située aux champs. Ils chantent et dansent entre quatre murailles que ne décore aucune image. Mais la masse des Français, absolument sans patrimoine, n'a toujours qu'un grabat. Plus d'un villageois vit en nomade, couche sur la paille des granges, mange le pain noir et dur; plus d'un artisan semble fatalement destiné à être pauvre mendiant ou pauvre des hôpitaux. A cet artisan, à ce villageois, aucune nouveauté, aucune invention ne sert. Le luxe qui entoure l'un et l'autre, excite leur envie sans rendre leur goût plus délicat.

Voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue, au milieu des splendeurs que nous avons décrites.

Revenant aux classes qui composent « la Ville », rappelons que les citadins singeaient parfois les habitués de Versailles, aux risques de s'attirer des railleries. Ils avaient des intendants pour leurs maisons, foisonnant en laquais. Ces laquais étaient souvent condamnés au « carcan » pour sottises et insolences proférées contre

leurs maîtres. Cédant à une manie ruineuse, on plaçait des hommes à livrée dans les antichambres. En style précieux, un laquais était « un nécessaire ou un fidèle. » « Hé ! pour l'amour de Dieu ! mon pauvre cousin, sauvez-moi encore un laquais...., » disait madame Tallemant à son cousin Gédéon, qui prêchait l'économie. Vers 1697, la France comptait un million cinq cent mille domestiques.

La femme d'un bourgeois, quelque ton qu'elle affichât, s'appelait toujours une « demoiselle ; » mais elle s'entourait, comme une duchesse, de « dames de compagnie. » Elle organisait de petites loteries chez elle. Parfois, comme beaucoup de femmes, même de qualité, elle prenait plaisir à vivre éloignée du monde, à filer la toile qu'elle dépensait à la maison, à faire des bourses et des tableaux en broderies [1]. Le plus souvent, avide de distractions, elle cherchait à se procurer l'entrée aux « samedis » de mademoiselle de Scudéri, d'où partaient des « poupées de modes » pour la province et l'étranger, appelées la « grande » et la « petite Pandore, » la petite ayant le costume négligé, la grande ayant les toilettes étincelantes. Si la bourgeoise se piquait de littérature, elle désirait paraître aux « mercredis » de Ménage, ou, du moins, elle assistait aux conférences publiques, scientifiques et littéraires, fondées par Théophraste Renaudot dans les environs du Palais, le lundi de chaque semaine. En 1679 et 1680, il y eut des conférences publiques par l'oratorien Jacques-Joseph Duguet, sur la théologie positive, c'est-à-dire sur les difficultés qui peuvent se trouver dans l'Écriture sainte, sur l'Histoire ecclésiastique et sur la Discipline. Ces conférences firent grand bruit, et plus d'une bourgeoise s'y rendit, par mode assurément, sinon par besoin de passer quelques heures en compagnie de gens de qualité.

Les réceptions de mademoiselle de Scudéri avaient produit beaucoup d'imitations. La bourgeoise aimait le

1. *Le Pays*, Amitiez, amours et amourettes, in-12, *Grenoble*, 1664.

« cadeau », fête ou repas que l'on donnait hors de chez soi, particulièrement aux personnes du sexe. « On se promenait avec des dames : tout à coup sous une feuillée ou dans tout autre lieu agréable se rencontrait une table élégamment servie; ou bien, pendant qu'on était un soir dans un salon avec une société aimable, des instruments et des voix se faisaient entendre dans la rue; toutes les dames se demandaient pour qui et de quelle part venait cette sérénade » [1]. Acceptation du cadeau. Les invités mangeaient des « petits pains à la reine » dont la pâte, mêlée avec de la levure de bière, était très-molle et très-onctueuse. Ils se régalaient avec les petits pois, qui étaient de rigueur dans un cadeau, qui faisaient fureur, et dont on ne se privait pas, coûtassent-ils cent francs le litron [2]. La bourgeoise allait aux bals, exécuter un « branle, » danse en rond où tout le monde dansait à la fois, et les « cinq pas », vieille danse du temps de Louis XIII. Femme de magistrat, elle accueillait bien les épices qui lui étaient apportées le premier jour de l'an, aux mariages, aux fêtes de ses parents, selon la coutume. Femme de financier, elle gardait un faible pour les collations copieuses. Elle « donnait les violons, » car les violons étaient « l'âme des pieds » [3], en engageant les hommes à danser avec elle, au moyen d'un bouquet qu'elle leur présentait. Cela se disait aussi « donner le bouquet. » Elle « acceptait les violons, » que les jeunes gens avaient accoutumé d'offrir aux belles, en faisant, les uns après les autres, les frais de la musique du bal. Ils « rendaient le bouquet. » D'après l'usage, la bourgeoise adressait des « curiosités, » c'est-à-dire des questions, à de prétendus magiciens, pour connaître l'avenir ou le succès de quelque entreprise. Elle croyait aux gens qui se disaient tourmentés par un lutin. En 1670, dans la rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris,

1. *V. Cousin*, La société française au XVII^e^ siècle, t. II.
2. *J. de Visé*, Les Côteaux ou les friands marquis, comédie, 1665.
3. Expression des précieuses.

on assurait que le diable s'amusait à jouer des instruments dans la boutique d'un luthier. Vingt ans auparavant, le diable se tenait dans la boutique d'un marchand de grains, rue du Four-Saint-Germain [1]. Les femmes « allaient au devin. » Le nom du sieur de Pradel, astrologue lyonnais, les faisait tressaillir. Elles se préoccupaient du comte de Boulainvilliers, dont la réputation en astrologie éclipsait la réputation comme historien; qui commettait des prescriptions vraies ou fausses, et qui mourut l'année, le mois, le jour et l'heure par lui prédits. De même que les dames de la cour, les bourgeoises avaient une incroyable rage de « selams » (en arabe, *saluts*), ou bouquets de fleurs dont l'arrangement était une sorte d'écriture, de langage muet. Le selam devait surtout plaire aux précieuses, aux voyageurs dans le royaume du Tendre, aux représentants de la galanterie.

S'il faut en croire un auteur comique, la bourgeoise dominait dans son ménage, était propre, active, ordonnée, exacte, généralement pourvue de nombreux enfants, et assez fidèle à son « homme, » c'est-à-dire à son mari. La marchande trônait dans sa boutique, flattait les chalands; la compagne d'un homme de loi était accorte, et souriait modestement aux clients de toute classe. Déjà, pourtant, la parvenue n'écoutait que sa vanité, se faisait appeler « Madame, » comme les femmes nobles, imitait la personne de qualité, se mariait avec un gentilhomme ruiné pour devenir comtesse, jouait gros jeu, et, très-souvent, devenait ridicule [2]. Pendant ses couches, elle recevait la visite de ses voisines. Son lit était paré expressément pour cela, avec un pavillon gracieux [3]. On commérait beaucoup : les « caquets de l'accouchée » étaient déjà proverbiaux sous la Fronde.

Après avoir envoyé le meilleur plat de sa table aux

1. *Anecdotes dramatiques*, n-8°, *Paris*, 1765.
2. *C. Dancourt*, Les Bourgeoises de qualité, comédie, 1700.
3. *Coulanges*, Chansons, in-12, *Paris*, 1694.

pères capucins, comme cela se pratiquait dans les maisons riches et pieuses [1], la bourgeoise invitait volontiers des parasites pour partager son dîner, repas qui avait lieu généralement à une heure chez les gentilshommes, pendant les premières années du XVIIIe siècle, et qui plus tard se fit à deux heures, non-seulement dans les classes nobles, mais dans la bourgeoisie. L'homme qui ne « faisait point d'ordinaire » c'est-à-dire qui n'avait point de pot- au-feu, envoyait chercher un ordinaire à la gargote ou devenait « écorniffleur, » allant quêter çà et là des repas [2]. Tel était le fameux Pierre Montmaur, sur lequel on composa ces anagrammes : — Né pour marmiter, — Armé pour mentir, — Mine pour ramer. — Une caricature dépeignait le pique-assiette, sous le nom de « M. Goguelu », qui avait en main son fanal, pour se guider à travers les rues boueuses et obscures de Paris, et de l'autre un maigre gigot entre deux larges plats. Goguelu portait tous les commensaux de son logis dans sa hotte. Au dessous, ces vers :

Est-il rien de plus résolu,
Ni d'une humeur plus incivile,
Que ce monsieur le Goguelu
Alors qu'il va souper en ville?
A moins que d'être téméraire
Ou goinfre de même que lui,
Il est impossible de faire
Ce qu'il fait au logis d'autrui;
Car cet escornifleur infâme,
Sous ombre d'y porter son plat,
Y porte jusques à sa femme,
Ses enfants, son chien et son chat [3].

Pour être logique, la bourgeoise se vantait d'attirer à elle bon nombre d' « alcovistes, » ou habitués de sa ruelle [4]. Elle avait son singe, car, à Paris, les singes do-

1. *Mémoires de M. d'Artagnan*, in-12, *Cologne*, 1701.
2. *Dictionnaire de Furetière.*
3. Caricature parue pendant le XVIIIe siècle.
4. *A.-B. de Somaize*, Les véritables Précieuses, comédie, in-12, *Paris*, 1660.

mestiques étaient très-nombreux. Elle eut voulu obtenir les succès galants de Ninon de Lenclos, enchaîner à son char, comme cette femme célèbre, trois classes d'amants : les « payeurs, » dont Ninon « ne se souciait pas, » et qu'elle n'a soufferts que jusqu'à ce qu'elle ait eu de quoi s'en passer; les « martyrs, » et les « favoris » [1]. Elle répétait les mots de madame Cornuel, qui appelait les Jansénistes « des importants spirituels, » traitait chez elle la cour et la ville, et « avait l'estime de Lenclos [2]. » Elle fréquentait madame de Cavoie, mère du courtisan « qui apprenait la cour » à Racine, et madame Pilou, un des types de l'ancienne bourgeoisie, renommée pour son franc-parler. Peu de maisons à la mode lui étaient fermées. Elle savait aussi les bons endroits pour les choses de la toilette. Elle connaissait La Vienne, barbier-étuviste, qui rasait, frisait, parfumait et coiffait; qui partageait la réputation de Prudhomme, comme baigneur, de Champagne, comme coiffeur, et chez qui on logeait [3].

Par un jour de beau temps, elle sortait le plus souvent à pied; quand il pleuvait, si elle ne montait pas dans un « assemblage de quatre corniches, » c'est-à-dire dans un carrosse, elle prenait une chaise, « admirable retranchement contre les insultes de la boue et du mauvais temps, » menée par des « mulets baptisés, » nom que les précieuses donnaient aux porteurs de chaises [4]. Elle allait en visites, ou se dirigeait vers quelque église, pour assister à un office solennel, où elle « faisait la quête au grand jour, » en brillante toilette, et bravait les satires, surtout celle contre l'*indécence des toilettes* [5].

Dans certaines solennités, — sacres, baptêmes des princes, funérailles, — on appelait « honneurs » les principales pièces qui servaient à la cérémonie, comme

1. *Tallemant des Réaux*, Historiettes, t. VII.
2. Recueil de pièces curieuses et nouvelles, in-12, *La Haye*, 1694.
3. D'après Furetière, madame de Sévigné et les *Vieilles amoureuses*.
4. *Le grand Dictionnaire des Prétieuses, ou la Clé de la langue des Ruelles*.
5. *Poésies chrétiennes*, par le sieur D....., in-8°, *Paris*, 1720.

la couronne, le sceptre, l'épée, le cierge, le chrémeau, l'aiguière, etc. Quelle joie pour la bourgeoise, si à son mari eût été confié un de ces honneurs ! Le jour de Pâques, elle voyait, après la grand'messe, porter des pyramides d'œufs peints en or dans le cabinet du roi, qui en offrait à ses courtisans. A la nouvelle année, aux mariages ou aux fêtes des parents, le bourgeois et sa moitié recevaient ou donnaient des épices ; des boîtes de dragées et des confitures sèches étaient distribuées par les parrains, lorsqu'ils tenaient un enfant sur les fonts baptismaux [1]. La bourgeoise aimait à faire admirer ses toilettes par les muguets, et quelquefois elle courait à des rendez-vous galants. Elle s'égarait, par amusement, dans cette longue allée « qui borde et qui resserre la Seine, du côté où elle entre à Paris avec la Marne ; » et elle regardait les hommes se baigner pendant la canicule. « Quand cette saison n'était pas venue, les femmes de la ville ne s'y promenaient pas encore ; et quand elle était passée, elles ne s'y promenaient plus » [2]. Pour contenance, elles portaient des éventails à jour, dits « lorgnettes, » munis d'une petite ouverture garnie d'un verre, par le moyen duquel elles pouvaient voir sans être vues.

Ce temps de bains s'appelait, dans certains almanachs, la « culaison » [3]. Plusieurs auteurs se sont moqués du choix peu décent de cette promenade. *Les Bains de la porte Saint-Bernard* sont le titre d'une comédie en trois actes, de Boisfranc, jouée au Théâtre italien, en 1696.

Ces sortes de rendez-vous ou « assignations, » comme on disait, se retrouvaient ailleurs, dans la province. Les bains étaient fort à la mode, moins pour cause de santé que par espoir d'y rencontrer du plaisir. La vie des eaux ressemblait à celle de la ville. On fréquentait les bains de Bourbon (Auvergne), très-célèbres ; ceux des environs

1. *Legrand d'Aussy*, Vie privée des Français, t. II, p. 312.
2. *La Bruyère*, Caractères, chap. VII.
3. Selon mademoiselle d'Aumale, Scarron et Dancourt.

de Perpignan; ceux de Montfrin; on recherchait les eaux de Pougues, dont Louis XIV faisait usage. Dieppe attirait beaucoup de visiteurs, parce que les immersions dans la mer semblaient le grand remède contre la rage. Le duc de Vendôme, ayant été léché par un chien enragé, prit congé du roi pour s'en aller à la mer [1].

Depuis la princesse à robe de soie jusqu'à la femme de médiocre fortune, à robe de « grisette » ou en étoffe très-simple, jusqu'à la femme qui s'habilla d'étoffe peu coûteuse pendant quelque temps, après que Bourdaloue eût prêché contre le luxe des vêtements, toutes les belles paraissaient à la promenade de Longchamp, réunion fort brillante. Là, le public étalait une grande pompe dans les équipages et dans les toilettes; là se coudoyaient les jeunes fats et les filles entretenues. De même, au bois de Boulogne; de même aux guinguettes de Suresnes; au Cours Saint-Antoine, où les folies du carnaval étaient remarquables; aux boulevards du Temple, hantés par la belle compagnie, principalement le jeudi. Nombreuses voitures, élégants cavaliers, promeneurs avides de voir la foule des beautés féminines [2], dont le busc était « le garde virginal, » suivies de leurs chiens de Bologne ou d'Artois, fort à la mode, de leurs bichons, de leurs barbets, de leurs chiens de Barbarie. Le cours des Champs-Élysées n'était-il pas « l'empire des œillades ou l'écueil des libertés? » [3]. Ne vantait-on pas ses fêtes nocturnes? [4]. Il s'y établissait parfois une telle confusion de carrosses, que les laquais se battaient à qui passeraient les premiers.

Étrangers et badauds, charlatans et filous, « drilles » ou méchants soldats, pullulaient au Pont-Neuf, dit « les Alpes de Paris, le pont des bandits français [5], où l'on

1. *Journal de Dangeau*, 10 janvier 1702.
2. *Les adresses de la Ville et faubourgs de Paris*, in-12, *Paris* 1703.
3. *Dictionnaire des Précieuses.*
4. *Les fêtes nocturnes du Cours*, par Dancourt.
5. Dans le langage des précieuses.

volait plus de manteaux, selon le proverbe, qu'on n'en taillait chez les drapiers des piliers des Halles.» Les joueurs de gobelets, les chanteurs, les montreurs d'ours par les rues, les vendeurs d'orviétan et de thériaque, les arracheurs de dents, les bateleurs de toutes sortes, contemporains ou successeurs de Tabarin, exerçaient leurs métiers près du cheval de bronze et de la *Samaritaine*, dont l'horloge se détraquait souvent. Alors vivait un personnage célèbre dans Paris, Philibert le Savoyard. Cet homme, aveugle comme Homère, et se croyant poëte comme l'auteur de l'Iliade, gagnait sa vie à composer des rapsodies rimées par lui chantées sur le Pont-Neuf, son Parnasse ordinaire, près du cheval de bronze qu'il nommait son Pégase. On raconte que, pour mieux faire admirer le volume extraordinaire de sa voix, il se plaisait à la marier au carillon de la Samaritaine dont elle formait le dessus. Il entonnait de toutes la force de ses poumons les *pataqui*, *pataquiès du savetier*, pot-pourri remarquable par une foule de *cuirs*[1].

Les personnes de tous rangs s'arrêtaient pour écouter Philibert le Savoyard; pour voir « Fagotin et les marionnettes, » parlant, jouant, sautant avec une animation singulière. Ils faisaient cercle autour du gros Thomas, l'opérateur, « reconnaissable de loin par sa taille gigantesque et par l'ampleur de ses habits; monté sur un char d'acier, sa tête élevée et coiffée d'un panache éclatant figurait avec la tête royale de Henri IV; sa voix mâle se faisait entendre aux deux extrémités du pont, aux deux bords de la Seine. La confiance publique l'environnait, et la rage des dents semblait venir expirer à ses pieds; des mains sans cesse élevées imploraient ses remèdes, et l'on voyait fuir le long des trottoirs les médecins consternés et jaloux de ses succès. Enfin, pour achever l'éloge de ce grand homme, il est mort sans avoir reconnu la Faculté »[2].

1. *P.-M. Quitard*, Dictionnaire des proverbes français, in-8°, *Paris*, 1842.
2. *P. Lacroix*, article dans *Autrefois ou le bon vieux temps*, in-8°, *Paris*, sans date.

Pendant le carême, le Luxembourg était très-fréquenté par les promeneurs; mais dès qu'il commençait à faire un peu chaud, le Cours des Champs-Élysées et les Tuileries étaient en vogue. « Quand le jardin des Tuileries fut replanté dans l'état où vous le voyez : « Allons aux Tuileries, dit Colbert à Charles Perrault, en condamner les portes; il faut conserver ce jardin qui est au roi, et ne pas le laisser ruiner par le peuple, qui, en moins de rien, l'aura gâté entièrement. » La résolution parut bien rude et bien fâcheuse pour tout Paris. Quand il fut dans la grande allée, Perrault dit : « Vous ne croiriez pas, Monsieur, le respect que tout le monde, jusqu'au plus petit bourgeois, a pour ce jardin : non-seulement les femmes et les petits enfants ne s'avisent jamais de cueillir aucune fleur, mais même d'y toucher. Ils s'y promènent tous comme des personnes raisonnables; les jardiniers peuvent, Monsieur, vous en rendre témoignage. Ce sera une affliction publique de ne plus pouvoir venir ici se promener... — Ce ne sont que des fainéants qui viennent ici, dit Colbert. — Il y vient, répondit Perrault, des personnes qui relèvent de maladie, pour y prendre l'air; on y vient parler d'affaires, de mariage et de toutes choses qui se traitent plus convenablement dans un jardin que dans une église, où il faudra à l'avenir se donner rendez-vous. Je suis persuadé, continua Perrault, que les jardins des rois ne sont si grands et si spacieux qu'afin que tous leurs enfants puissent s'y promener. » Colbert sourit. Le jardin demeura ouvert au peuple.

Le Luxembourg, après le carême, ne voyait guère plus que les gens du voisinage, et ceux qui fréquentaient la foire Saint-Germain, se tenant « dans une grande rue couverte, où auparavant nous avions veu plus de quatre cents carrosses neufs à vendre, rapporte un étranger; elle était divisée en plusieurs boutiques qui avaient le devant des allées; on y trouvait une si grande diversité de belles marchandises et si bien estalées et arrangées que tout cela donnait fort dans la veüe, et quelque résolution qu'on eut

faite de n'y pas employer son argent, il était presque impossible de s'en pouvoir empescher; on y jouait toutes sortes de bijoux et on n'y menait guère de femmes pour lesquelles il ne fallut avoir cette complaisance, car c'était la plus grande partie du divertissement qu'on y prenait »[1]. Aussi Dancourt disait :

> Les présents y sont en usage;
> Et telle femme y vient fort sage,
> Qui l'est bien moins le lendemain [2].

A la foire Saint-Germain, plusieurs petits théâtres, loués par l'abbé de Saint-Germain à des bateleurs et à des comédiens ambulants, ne manquaient jamais de public. Bientôt s'élevèrent des scènes où les acteurs prétendaient avoir « le droit de parler. » Mais les comédiens ordinaires du roi lancèrent (2 août 1708) une expédition contre « le jeu » des directeurs. On détruisit la salle, les banquettes et les décorations. Douze archers, préposés à la garde du local, se chauffèrent des débris. Le théâtre, dans cette foire, se composa de marionnettes, des machines du fameux Brioché; d'exhibitions de lions, de léopards, de tigres, d'ours, d'animaux familiers; de géants incomparables, de joueurs de gobelets; de sauteurs et de danseurs de corde, parmi lesquels brillait le singe Fagotin [3]. La pantomime y devint très-remarquable. Ne pouvant donner aucune comédie par dialogue ni par monologue, les acteurs forains avaient eu recours aux écriteaux, que chacun d'eux présentait d'abord aux yeux des spectateurs. Pourtant, à cause de la grosseur des caractères, ces écriteaux devinrent embarrassants sur la scène. On les fit alors descendre du cintre. L'orchestre jouait l'air,

1. *Journal d'un voyage à Paris en* 1657-1658.
2. *Dancourt*, La Foire Saint-Germain, comédie.
3. *Mémoires pour servir à l'histoire des spectacles de la foire*, Introd., t. I[er], in-12, *Paris*, 1743.

et le spectateur chantait lui-même les couplets qui lui étaient présentés. Mieux valait, assurément, que les acteurs chantassent eux-mêmes; aussi traitèrent-ils avec l'Opéra, et obtinrent-ils permission de chanter. Ce spectacle, dès lors, prit le nom d'Opéra-Comique [1] (V. plus bas, § V), et son genre, éminemment gai et français, ne tarda pas à conquérir l'enthousiasme d'un public assez distingué.

Marchands de gâteaux et de pains d'épices, gaufriers, confituriers, épiciers; orfèvres, peintres, lingers, merciers; vendeurs d'aigre de cèdre, liqueur faite avec du jus de citron, du cédrat et du sucre, dans de l'eau fraîche ou glacée, tels étaient les trafiquants de la foire Saint-Germain [2], où l'on voyait

Cent plaisantes diversitez;
Car, outre les orfévreries,
Outre les riches pierreries,
Quantité de bijoux fort beaux
Qui brillent le soir aux flambeaux.
Outre mainte belle marchande,
Outre les toiles de Hollande,
Les beaux rubans, les fins mouchoirs,
Les porcelaines, les miroirs,
Les tableaux et les antiquailles,
Qui ne sont pas pour des canailles,
Les confitures et douceurs,
Marionnettes et danseurs,
Outre les animaux sauvages,
Outre cent et cent batelages,
Les fagotins et les guenons,
Les mignonnes et les mignons..... [3].

A la fin du XVII[e] siècle, « toute la ville allait à la foire Saint-Germain plutôt pour s'y divertir que pour acheter. Les amants les plus rusés, les filles les plus jolies et les filous les plus adroits y faisaient une foule continuelle. Il

1. *Desboulmiers*, Histoire de l'Opéra-Comique, *Préface*, in-12, *Paris*, 1769.
2. *P. Scarron*, La Foire Saint-Germain, en vers burlesques.
3. *Loret*, Muze historique, 23 février 1664.

y arrivait des aventures singulières en fait de vol et de galanterie... Le roi n'y allait plus »[1].

Elle avait une rivale, de l'autre côté de la Seine. On passait l'eau sur le Pont-Neuf ou dans le bateau d'un pêcheur-passeur, demeurant rue Saint-Germain-l'Auxerrois, à l'enseigne des « Trois Barbeaux. »

La foire Saint-Laurent, se tenant huit jours seulement, à son origine, avait été prolongée successivement, depuis 1646. Elle s'ouvrait le 28 juin et finissait le 15 juillet. Plus tard, elle dura trois mois. Le peuple « s'y crevait de boire, » puis se battait, au milieu du bruit des sifflets, des flûtes et des tambours. Il y avait entre autres théâtres, un théâtre de marionnettes, où les filous faisaient de nombreuses victimes. Là se succédaient les « plumets, » ou élégants avec leurs maîtresses, achetant des jouets, des tambourins, de la faïence, des bijoux et de la victuaille ; les gens prêts à se disputer, idiots à qui l'on jetait des pierres[2]. L'aspect de cette foule en gaîté plaisait beaucoup. On riait des gens battus ; on disait d'une personne volée « qu'elle était de Saint-Prix, » ou bien « qu'elle se vouait à Saint-Pris. » En sortant de la cohue, beaucoup s'allaient rafraîchir au bois de Vincennes.

Lorsque la bourgeoise avait terminé ses achats à la foire Saint-Germain ou à la foire Saint-Laurent, elle se rendait chez Alvarez, joaillier, rue Thibault-aux-Dez ; elle visitait quelques marchands, libraires, merciers, orfèvres, lingères, dont les boutiques, au Palais de Justice, contiguës et à claire-voie, étaient fort achalandées. Elle « lanternait, » c'est-à-dire, marchandait sans acheter ; ou bien, après l'acquisition des objets de toilette, de parfums de Montpellier, elle songeait à la vie matérielle du ménage. Panier au bras, en habit de couleur et négligée, portant alors une écharpe[3], elle parcourait les

1. Lettre italienne, du 20 août 1692, dans le *Saint-Évremoniana*.
2. *François Colletet*, Le tracas de Paris.
3. *Dictionnaire de Trévoux*.

divers marchés à la viande, aux légumes, au beurre et aux fromages. Chaque année, pendant le mois de septembre, elle se rendait à la foire aux oignons, ayant lieu d'abord dans la rue du Parvis Notre-Dame, puis sur la place. Elle y faisait ses provisions pour l'hiver. Cette foire existait probablement dès avant le règne de Louis XIV. Elle cessa vers 1650[1]. Deux arrêts du parlement (1602, 1667) avaient enfin permis de vendre du cochon ladre; mais les charcutiers devaient le laisser quarante jours dans le sel, dans un endroit particulier de la Halle où se vendaient les porcs[2].

Pour se reposer, ou pour se rafraîchir, quelques femmes s'arrêtaient dans un « caffé. » On écrivait ainsi le nom de ces établissements publics, dont le premier fut établi (1672) à la foire Saint-Germain par un certain Pascal, qui faisait payer la tasse de café deux sous et demi, reçut une foule de visiteurs, et gagna beaucoup d'argent. Après la foire, le cafetier Pascal transféra sa boutique dans la rue de Bussi. Çà et là, d'autres cafés s'ouvrirent. Ils devinrent nombreux, déjà, sous Louis XIV; plus nombreux encore, sous la Régence et Louis XV. Le seul attrait de ces boutiques n'était pas l'aliment qu'on y servait. Les habitués y jouaient, principalement au jeu de dames; ou ils venaient chercher des aventures, savoir les nouvelles et converser. Dans la comédie intitulée *le Caffé*[3], la limonadière dit : « Messieurs, il est minuit sonné; faites-moi la grâce de vous retirer... Voici l'heure des femmes, et puisqu'elles ne viennent pas vous incommoder le jour, il est bien juste que vous leur laissiez la nuit. » L'établissement de la communauté des limonadiers date de 1676, époque où on leur permit de vendre du café. L'ouverture des premières boutiques de limonade remonte à 1630 environ.

Les femmes allaient donc au café, invention qui était

1. *Legrand d'Aussy*, Vie privée des Français, t. Ier, p. 175.
2. *De La Mare*, Traité de la police, t. II, liv. V.
3. *Par J.-B. Rousseau*, représentée en août 1695.

en progrès sur les cabarets, fort hantés par les hommes de lettres, et souvent appelés « popines. » Les principaux cabarets avaient pour enseignes : la *Croix de Lorraine*, le *Mouton blanc*, la *Cornemuse* et la *Pomme de pin*, sur le pont Notre-Dame. *Boucingo*, marchand de vins en réputation; Fîte, La Morillière, Darlu, Forelle et Rousseau, fameux traiteurs-restaurateurs, voyaient la noblesse et la bourgeoisie aisée fréquenter leurs établissements. Beaucoup de « gargotiers, » beaucoup de cabarets, autour du cimetière Saint-Jean, devenu marché (quartier Sainte-Avoie).

Un fameux cabaret a cent fois plus d'attraits
Que le plus beau palais,

disait Coulanges. La Serre s'était si bien acoquiné au cabaret, qu'il finit par y prendre femme et épousa (1648) la fille d'un cabaretier d'Auxerre. Nombre d'auteurs, gagistes des libraires, se faisaient payer leurs livres par avance ; puis ils allaient manger dans un cabaret, « où ils composaient au courant de la plume » [1]. Quelques-uns ne travaillaient jamais ailleurs.

Autant l'ivrognerie était fréquente à la cour, autant elle était passée en habitude à la ville, dans l'hôtel, dans l'arrière-boutique et dans la chambre d'artisan. Le grand prieur de Vendôme se vantait de ne s'être pas couché une seule nuit pendant quarante ans sans être ivre. Depuis que les liqueurs « étaient venues à la mode, les femmes profitaient de ce prétexte pour boire de tout ce que bon leur semblait jusqu'à l'excès; elles buvaient même de l'eau-de-vie, tout comme elles eussent fait de l'eau douce » [2]. Si la boisson les incommodait, elles prenaient une « physique, » c'est-à-dire une médecine, et leur malaise disparaissait. La duchesse de Mazarin abusait de

1. *Tallemant des Réaux*, Historiettes; *Furetière*, Le Roman bourgeois.
2. *Sandras de Courtilz*, Annales de la cour et de Paris, pour les années 1697 et 1698, in-12, *Cologne*, 1701.

vins blancs, d'eau d'anis, d'absinthe, d'eau-de-vie, principalement de champagne, de Sillery, déjà renommé. La duchesse de Vendôme mourut (11 avril 1718) « de s'être blasée surtout des liqueurs fortes, dont elle avait son cabinet rempli » [1]. Une pareille habitude enlevait tout prestige aux personnes du sexe. Aussi, bien des hommes n'avaient-ils pas pour les femmes tout le respect convenable. Un contemporain chantait :

Je trouve que les jeunes gens
Aujourd'hui prennent trop leurs aises;
Chez les dames au bon vieux temps
Prenoient-ils les meilleures chaises?
En voyoit-on de renverser
Les jambes, les genoux croisez ?... [2].

Tantôt des gentilshommes, sortant de l' « académie, » où la jeunesse faisait son cours d'équitation, apprenaient qu'un bal se donnait quelque part. Ils y entraient en passant, sans frais de toilette, ayant le « manteau de pluie. » Tantôt, surtout en carnaval, ils se masquaient, se déguisaient, allaient par bandes, sans invitation, dans toutes les maisons où il y avait bal. Le plus souvent, ils « s'encanaillaient, » fréquentant les tripôts, les maisons de débauches. Briser les lanternes, était un désordre dans l'esprit du temps. On bravait le sergent, « l'ange du Châtelet, » ou le « mauvais ange des criminels » [3].

Le goût des plaisirs bruyants, des excès de table, des « ribotes, » se propageait. Il y eut, au commencement du XVIII[e] siècle un « ordre de la boisson » ou de « l'étroite observance, » dont le fondateur et grand-maître, M. de Posquière, né dans la petite ville d'Aramon, sur la rive droite du Rhône, était un homme célèbre parmi les « côteaux » et les gourmets de son temps. Le quartier général de cet ordre se tenait à Villeneuve-lès-Avignon,

1. *Mémoires de Saint-Simon.*
2. *Coulanges,* Chansons, t. II.
3. *Grand Dictionnaire des prétieuses.*

dans une maison de campagne appelée « Ripaille. » Tous ceux qui y étaient admis prenaient des noms et des devises analogues à leur caractère ou à leur goût particulier en fait de mets ou de coulis, comme *Frère Jean des Vignes, Frère Splendide, Frère Roger-Bontemps, Frère Magnifique, Frère Templier, Frère de Flaconville, Frère boit sans eau, Frère boit sans cesse, etc.* Tous les diplômes commençaient par cette formule :

Frère François Réjouissant,
Grand-maître d'un ordre bachique,
Ordre fameux et florissant,
Fondé pour la santé publique,
A ceux qui ce présent statut
Verront et entendront, salut, etc.

Ces diplômes étaient imprimés par *Frère museau cramoisi au papier raisin*, et expédiés par *Frère l'Altéré*, secrétaire. On y remarquait un écusson entouré de pampres, et un cachet en cire rouge figurant deux mains, dont l'une versait du vin d'une bouteille, et l'autre le recevait dans un verre, avec ces mots : *Donec totum impleat.* Chaque candidat était tenu de donner aux chevaliers qui assistaient à sa réception un festin où l'on se servait de la *Coupe de cérémonie*, qui était d'un diamètre prodigieux, et le compte-rendu de la fête était consigné dans une gazette très-spirituelle envoyée dans toute l'étendue de l'ordre, qu'on divisait en dix cercles, savoir : Champagne, Bourgogne, Languedoc, Provence, Guyenne, Nèkre, Rhin, Espagne, Italie, Archipel. Cette réunion d'aimables épicuriens cessa d'exister peu de temps après la mort du Grand-Maître, qui finit tranquillement ses jours, en 1735, au milieu de ses amis, auxquels il recommanda d'inscrire ces vers sur son tombeau :

Ci-gît le seigneur de Posquière,
Qui, philosophe à sa manière,
Donnait à l'oubli le passé,

Le présent à l'indifférence,
Et, pour vivre débarrassé,
L'avenir à la Providence.

Cet ordre dura de longues années. Signalons comme ayant existé, concurremment ou successivement, plusieurs associations de buveurs, — l'ordre de la grappe d'Arles, fondé par Amat de Graveson, vers 1693 ; celui de la Méduse, de Toulon (1700) ; enfin la société des Troubadours et la Chevalerie de l'Étoile, de Marseille. Les gens qui s'y affiliaient, faisaient un dieu de leur ventre. Il faut voir dans beaucoup d'entre eux les précurseurs des roués.

A la ville comme à la cour (V. t. VII, p. 573), les Français ne s'amusaient pas seulement à « crosser, » jeu qui consistait à chasser une balle ou une pierre avec un bâton recourbé ; à jouer aux quilles, ou à la boule, divertissements très-répandus : ils s'adonnaient aux cartes, aux jeux de hasard, malgré les ordonnances (V. t. VII. p. 244 et 410). « Le 10 février, nous fûmes à la foire, et y vismes Monsieur, Mademoiselle et la comtesse de Soissons, qui y iouërent trois cents pistoles en bagatelles » [1]. Une comédie, *La désolation des joueuses*, par Dancourt, dépeint la fureur du jeu chez les femmes. Le duc de Caderousse faisait mettre à madame de Bertillac ses perles en gage « pour soutenir un peu de bassette. » « Les femmes volaient leur mari pour y jouer ; les enfants leur père ; et jusqu'aux valets qui venaient regarder par dessus l'épaule des joueurs, et les prier de mettre une année de leurs gages sur une carte [2]. » Vendôme perdit à ce jeu, chez madame de Soissons, au moins la moitié de son hôtel. Au jeu de la bête ou de l'homme, le perdant payait, non sa mise seulement, mais celle de tous les joueurs. L'usage de jouer des enjeux indéterminés, laissés à la « discrétion » [3] du ga-

1. *Journal d'un voyage à Paris*, etc. Février 1658.
2. Selon madame de Sévigné, Bussi-Rabutin et Chaulieu.
3. Selon Voltaire et Furetière.

gnant, était venu de Florence. Il plaisait beaucoup aux dames et servait de prétexte à mille parties de plaisir, où l'honnêteté recevait quelquefois de rudes atteintes.

II

A diverses reprises, sous les règnes précédents, nous avons pu constater de nombreux scandales et une dissolution de mœurs évidente. Ces remarques subsistent pendant l'époque dont nous nous occupons. Mais sous Louis XIV, généralement le vice se cachait davantage; il lui fallait braver les ordonnances de police, et presque toujours agir d'une manière latente. Dans les villes abondaient les petites rues; dans les campagnes on rencontrait une foule d'endroits écartés et déserts, propices à l'immoralité. Paris, surtout, renfermait nombre de passages publics, d'allées, de détours, d'escaliers, qui, communiquant d'une rue à l'autre à travers les maisons, facilitaient les vols et les aventures galantes. Il s'y trouvait beaucoup de « garouages, » lieux de débauches et obscurs, où l'on n'allait que la nuit en cachette [1]. De plus, les assemblées, les guinguettes, les foires, les théâtres, les étuves, permettaient toutes sortes d'intrigues. Le péché se cachait, pour être pardonné. Enfin, les églises elles-mêmes servaient de rendez-vous amoureux.

Au commencement de 1693, quantité de femmes de la cour se livrèrent, dans le faubourg Saint-Germain, a des débauches qui firent grand bruit et scandalisèrent le public [2]. L'église des Jacobins de la rue Saint-Honoré était un lieu fréquenté par les courtisans, qui y rencon-

1. *Dictionnaire de Furetière.*
2. *Tallemant des Réaux,* Historiettes, t. IX.

traient des femmes galantes. Personne n'ignorait cela; bien peu de voix dénonçaient le mal.

Outre le mauvais exemple donné aux classes inférieures par plus d'un haut personnage, certains livres exaltaient l'imagination des hommes et des femmes, sans cependant tomber sous le coup de la loi. Leur lecture devenait d'autant plus attrayante, que la bienséance les réprouvait. Les uns allaient jusqu'aux crudités transparentes; les autres avaient un petit ton badin, dont la galanterie semblait très-permise. On vendait aisément des ouvrages érotiques, ou reproduisant les gravelures d'acteurs forains; à plus forte raison se répandaient les livres dans lesquels la mythologie était au service de la paillardise. Tel « l'Almanach perpétuel d'amour, selon les observations astronomiques de Cupidon, diligeamment supputé et réduit au méridien du cœur, par Jolly Passionné... A l'Isle d'Adonis, pour Fidelle Soupirant, à la ruë des Belles, à l'enseigne de Vénus [1]. » Nous en pourrions citer beaucoup d'autres, oubliés comme ils le méritent.

L'état moral du peuple français, au XVII[e] siècle, conduisait logiquement à l'agitation philosophique du XVIII[e], malgré les apparences. Madame de Maintenon se félicitait de ce que « la dévotion était devenue une mode. » La dévotion retenait quelques personnes; chez la plupart, elle dégénérait en hypocrisie, ou tout au moins en simple habitude, qui n'empêchait pas de se livrer au vice. Les directeurs de consciences inspectaient toutes choses, les plus futiles, les plus mondaines, décidaient si leur pénitente mettrait ou non du rouge [2]; mais on échappait aisément à leur tyrannie, en gardant les formes de la piété. Le moindre défaut des Français, c'était de traiter légèrement les actes les plus sérieux de la vie. Les précieuses appelaient le mariage « l'amour fini,

1. Petit in-12, *Hollande*, 1681.
2. *Lettre de madame de Sévigné*, du 29 janvier 1674.

l'abîme de la liberté. » Se marier, selon elles, c'était « donner dans l'amour permis, se brutaliser avec un homme. » Mais des femmes plus audacieuses regardaient le mariage comme un moyen de débordements secrets. D'autres ne voulaient point s'y astreindre. Le concubinage remplaçait presque l'union légitime. Le clergé, ranimant les prescriptions du collége de France, refusait la sépulture en terre sainte des concubinaires, les condamnait au bannissement ou à telle punition corporelle que de raison [1].

Mariées, « bien des femmes n'étaient pas mieux désignées par le nom de leurs maris que par celui de leurs amants [2]. » La Bruyère remarquait : « Le rebut de la cour est reçu à la ville dans une ruelle, où il défait le magistrat même en cravate et en habit gris, ainsi que le bourgeois en baudrier, les écarte et devient maître de la place. Il est écouté, il est aimé. On ne tient guère plus d'un moment contre une écharpe d'or et une plume blanche, contre un homme qui parle au roi et voit les ministres. » Le public s'en égayait, chansonnait telle ou telle femme libertine. Un couplet satirique disait :

Brancas vend sa fille au roy
Et sa femme au gros Louvoy.

Certaines liaisons illégitimes, sur lesquelles on fermait les yeux, à cause de la position des parents, n'empêchaient pas les mariages ultérieurs. La fille unique du peintre Mignard, parfaitement belle, sujet sur lequel il travaillait volontiers, a été souvent répétée dans plusieurs de ses tableaux historiques. Longtemps « entretenue » par Bloin, premier valet de chambre de Louis XIV, elle épousa M. de Feuquières [3]. Tallemant

1. *Faillon*, t. II. Cité par E. Bonnemère.
2. *La Bruyère*, Caractères.
3. *Mémoires de Saint-Simon*, t. Ier.

des Réaux et Bussi-Rabutin nous divulguent plus d'un mystère sur la moralité de quelques femmes du temps. Ces mauvaises langues n'ont pas toujours menti, ni exagéré.

Comment, d'ailleurs, s'accomplissaient les unions légitimes? La jeune fille qui ne voulait pas se marier selon les volontés de son père, n'avait que le cloître pour refuge. Parmi la noblesse, l'autorité du Roi, dans les mariages, l'emportait sur celle du père. Il était permis de déshériter les fils de trente ans et les filles de vingt-cinq ans qui s'unissaient sans avoir demandé « l'avis et conseil » de leur père et mère [1]. Après cet âge, seulement, les enfants demandaient conseil par « sommations respectueuses » faites en vertu d'une permission du juge royal par un notaire et deux témoins, ou deux notaires [2]. La royauté avait accru le pouvoir du chef dans la famille, comme elle avait accru son pouvoir dans l'État. Au sein des classes inférieures, les parents qui voulaient abuser de leur autorité trouvaient mille expédients dans les usages et dans la loi. Beaucoup d'arrêts annulèrent des mariages, par la voie d'appel comme d'abus, parce que des enfants âgés de plus de trente ans avaient enfreint la loi du domicile ou s'étaient enfuis hors des terres de France.

Une « apparieuse, » ou, moins vulgairement, une marieuse de gens [3], arrangeait les choses comme une affaire entre personnes inconnues l'une à l'autre. On balançait les fortunes. Furetière, dans le *Roman bourgeois*, indique un « tarif ou évaluation des partis sortables pour faire facilement les mariages. » Boisfranc remarque : « Il ne serait pas mauvais qu'il y eût à Paris un marché aux maris, comme il y a un marché aux chevaux : ce sont des pestes d'animaux où l'on est

1. *Édit de mars* 1697. Principe puisé dans l'ordonnance de 1556.
2. *Arrêt de règlement de* 1692.
3. *Tallemant des Réaux*, Historiettes.

plus trompé qu'à tout le reste de l'équipage [1]. » On perdait en frais de noces, en étoffes achetées chez Gaultier, en meubles, en toilette, le tiers de la dot apportée par la femme [2]. Et pourtant, il s'agissait d'une chose grave. En Normandie et à Reims, la propriété de biens entre époux formait le droit commun de la France. La femme semblait être sans droits pendant le mariage [3]. Fréquemment avaient lieu des « mariages par paroles de présents, » défendus par le concile de Trente. Dans ces mariages, un jeune homme et une jeune fille prenaient acte, devant un notaire, qu'ils se déclaraient mari et femme.

Quelques usages, à propos des époux, blessaient la délicatesse des sentiments. Après la célébration des noces, par exemple, les nouveaux époux se couchaient solennellement en public, et le lendemain on exposait cette mariée d'une nuit sur son lit comme sur un théâtre. « On la livrait, pendant plusieurs jours, aux investigations insolentes de tous, qui accouraient, connus ou inconnus, à ce honteux spectacle, et la pauvre victime ne se relevait de sa couche que souillée par les railleries des mauvais plaisants du quartier, par les regards curieux des jeunes filles et les sourires malins des jeunes femmes [4]. » Bien des mariées nouvelles, forcées d'accepter un époux qu'elles n'aimaient point, regardaient le mariage comme une émancipation, comme un moyen d'échapper aux volontés despotiques de leurs parents. Puis, comme elles n'avaient pas choisi un époux, elles s'empressaient de choisir un amant. La liberté engendrait la licence.

Il faut le dire, l'autorité paternelle, quoique souvent bravée, influait énormément sur toute la vie des enfants.

1. *Boisfranc,* Les Bains de la porte Saint-Bernard, acte III, scène II.
2. *La Bruyère,* Caractères, de la Ville.
3. *R.-J. Pothier,* Traité de la communauté.
4. *E. Bonnemère,* La France sous Louis XIV, t. Ier. D'après La Bruyère et madame de Sévigné.

Cela durait depuis les temps féodaux, en résistant aux aspirations nouvelles. « Sitôt qu'un homme avait du bien et qu'il commençait à posséder des héritages de valeur, s'il avait des enfants, il en destinait un à l'Église, le faisait prêtre, et puis, lui abandonnant ses biens considérables par une donation entre-vifs, il les affranchissait de la taille, quoiqu'il en jouît sous le nom de son dit fils, mais si secrètement, qu'il était impossible d'en avoir des preuves » [1]. Cette destination des cadets à l'Église, qu'ils eussent ou non la vocation, explique les mœurs légères de nombre d'abbés (V. t. VII, p. 470 et suiv.) L'autorité paternelle était battue en brèche, quand les enfants voulaient s'engager dans les ordres religieux malgré leurs père et mère, avant vingt-cinq ans. En effet, sur les vœux forcés, Duisard dit : « Je ne comprends pas comment on peut agiter sérieusement la question de savoir si un enfant peut désobéir à son père et se faire moine contre son gré ; une pareille question paraîtra toujours déraisonnable à tout homme sensé. Les plaintes et les oppositions des pères sont d'autant plus favorables, qu'on n'entend dans les cloîtres et dans les tribunaux que des gémissements et des réclamations contre les vœux forcés... On ne trouve que trop de supérieurs dans les maisons religieuses, qui, par des vues intéressées, entrent dans ce commerce d'iniquité et qui acceptent des victimes sans scrupules » [2].

Un père, ne comptant pour rien les filles et les puînés, les « jetait à Malte », au couvent ou dans l'Église. Le droit d'aînesse descendait des classes aristocratiques dans les coutumes des roturiers. Telle était la situation des cadets, chez ceux-ci, qu'ils trouvaient à grand'peine à se marier, parce que les parents voulaient que les aînés n'épousassent que des aînées, et réciproquement.

1. *Corresp. administ. sous Louis XIV*, t. III.

2. *M.-P. Bernard*, Histoire de l'autorité paternelle en France, in-8°, *Montdidier*, 1863.

Néanmoins les aînées, héritières, se mariaient parfois à leur gré. Selon une chanson du temps,

> En dépit de leurs parents,
> Elles choisissaient leurs époux.
> Oh! quel doux privilége.

Les cadets demeuraient dans la maison natale; et celle-ci ne subsistait, à vrai dire, que par leur abnégation. L'hérédité des fermes, reconnue en droit ou en fait, conservait dans la classe des fermiers certaines traditions favorables à l'esprit de famille. En quelques provinces, la propriété était assez divisée; là, dans les fermes moins riches et moins vastes, le père régissait patriarcalement ses enfants, véritables valets de charrue.

Obéissance passive, soumission absolue, voilà ce qu'on exigeait de la jeunesse. Au XVI^e^ siècle, la mauvaise coutume de battre et de fouetter les enfants était presque universelle. Selon Charron, ces façons leur rendaient l'âme basse et servile. Montaigne remarquait : « Je n'ai vu aucun effet aux verges, sinon de rendre les âmes plus lâches ou plus malicieusement opiniâtres... » Et il blâmait la sévérité qui voile la tendresse paternelle. On continua à fouetter, pendant le XVII^e^ siècle, pour inculquer la science aux enfants ; mais on le fit moins que sous Henri IV. Le fouet était donné aux nobles comme aux roturiers, comme aux paysans. Un jour, à l'étude, M. de Montausier battit le jeune Louis XIV « de quatre ou cinq coups de férules cruelles, au point qu'il estropiait ce cher enfant : l'après-midi fut encore pire : point de collation, point de promenade, et le soir comme la planète cruelle dominait toujours l'esprit, au prie-Dieu où était tout le monde à l'ordinaire, ce précieux enfant disait l'oraison dominicale en français et manqua un mot : M. de Montausier se jeta sur lui à coups de poing de toute sa force : je croyais qu'il l'assommerait » [1]. Le roturier Colbert se

1. *Journal de Dubois de Lesdiguières*, valet de chambre de Louis XIII.

montrait encore fort sévère à l'égard de ses enfants, qu'il lui arrivait de châtier par le bâton [1].

Cependant, l'éducation se ressentit, sous Richelieu, du mouvement des idées générales. Les parents s'en occupèrent avec beaucoup de soin. Les uns donnaient à leurs fils des précepteurs, presque des valets de chambre, souvent gratifiés par le public du titre de « cuistres, » comme les valets de collége. Ils ne quittaient jamais l'élève, travaillaient avec lui, jouaient avec lui à la paume ou aux quilles, lui apprenaient l'escrime, la natation et l'équitation, quelquefois différents arts mécaniques [2]. L'éducation des bourgeois était la même que celle des nobles, jusqu'au moment où il s'agissait de choisir un état. Les préjugés de naissance reparaissaient alors. D'autres parents s'acquittaient eux-mêmes de la mission d'instruire leurs enfants. Pascal eut son père pour maître, et Patru acquit le talent de narrer dans le salon de sa mère. François Patin faisait lire à Guy-Patin, tout enfant, les vies de Plutarque. A l'hôtel de Condé, le duc d'Enghien était élevé par son père : le droit, la philosophie, les mathématiques, les langues étrangères complétèrent son éducation. Il se préparait à la carrière des armes, étant traité, à l'académie, comme un simple gentilhomme. « Même dans les familles où la fortune était modeste, on accomplissait de grands sacrifices pour faire voyager les jeunes gens, et pour qu'ils fréquentassent les universités de France ou d'Allemagne » [3].

Une chaire de droit français avait été fondée (1665) à Bourges. Une autre fut créée (1679) à Paris, où il existait des « répétiteurs » enseignant le droit en chambre, lesquels faisaient en même temps les fonctions de « souffleurs, » soufflant les avocats. Cette même année, on réorganisa les écoles de droit, en instituant des chaires de

1. *Lettre de Bussi-Rabutin*, citée par J. Dulaure.
2. *Cl. Fleury*, Traité du choix des études, in-12, *Paris*, 1686.
3. *M.-P. Bernard*, Histoire de l'autorité paternelle en France.

droit national; mais on supprima l'enseignement libre des docteurs, qui se faisait dans les anciennes facultés, à côté de l'enseignement officiel des professeurs titulaires[1]. « Avec la prohibition de l'enseignement cartésien coïncidèrent des mesures très-illibérales sur l'enseignement en général. En 1679, un édit défendit à toutes personnes autres que les professeurs en titre de faire leçon publique du droit canonique et civil, à peine de 3,000 livres d'amende, d'être déchues de tous les degrés qu'elles pourraient avoir obtenus, etc. Cette défense, en 1682, fut étendue à toutes les facultés et appliquée aux docteurs agrégés comme à tous autres : ils ne purent plus ni enseigner publiquement, ni assembler des écoliers chez eux. Jusque-là, tous les docteurs agrégés avaient eu droit d'enseigner librement dans le ressort de leur faculté. Le monopole des professeurs titulaires, la destruction de tout ce qui restait des libertés scolastiques du moyen âge, furent donc l'ouvrage du gouvernement de Louix XIV »[2]. Dès 1669, ce gouvernement créa une école des « Jeunes de langues,» pour l'étude des langues orientales. La France compta, vers 1700, dix-neuf universités, parmi lesquelles on pouvait marquer cent colléges royaux[3]. La Bibliothèque royale s'était augmentée de plus de trente mille volumes; le Jardin des plantes était agrandi. Le collége des Quatre-Nations, doté de deux millions par Mazarin, recevait soixante étudiants, qui devaient tous être gentilshommes. Les écoliers, logés et nourris dans le collége, étudiaient la religion et les belles-lettres, apprenaient à monter à cheval, à faire des armes et à danser. Bientôt l'Université soumit à ses réglements le nouveau collége, où l'on n'enseigna plus la théologie, ni la jurisprudence, ni l'escrime, ni l'équitation[4].

1. *Édit d'avril* 1679; *Déclaration du* 26 *janvier* 1680.
2. *H. Martin*, Histoire de France, t. XIV, p. 267, *en note.*
3. *Piganiol*, Description de la France; *A.-A. Monteil*, t. IV.
4. *Félibien*, Histoire de Paris, t. II.

Les pensionnats, les écoles « renforcées » ou secondaires, et les petits colléges, renfermaient généralement plus de bourgeois que de gentilshommes. Il y avait environ trois cents colléges. Quiconque se destinait à l'étude des lettres ou des sciences, trouvait des facilités, grâce à des protecteurs puissants ou à la sympathie des professeurs qui, développant les aptitudes de ces jeunes esprits, s'assuraient en eux de dignes continuateurs.

Le haut enseignement pour les jeunes gens, dans lequel étaient entrées les mathématiques, existait dans les séminaires d'ancienne fondation, comme nous l'avons dit, et dans quelques autres de création nouvelle, — tels que le séminaire des Trente-trois (1657), institué par le père Bernard, et le collége des Irlandais, rétabli (1681)[1] pour les écoliers de ce pays. Il florissait surtout dans plusieurs établissements dirigés par les Jésuites, qui se consacraient de plus en plus à l'éducation de la jeunesse. Paris, Amiens, Reims et diverses localités avaient des écoles dirigées par eux. L'Université dénonçait leurs envahissements, car leur collége de Clermont obtenait une prospérité sans exemple. Mais les Jésuites persévéraient, et réussissaient d'autant mieux que les écoles protestantes les plus célèbres étaient fermées (1681-1685), que les fameux colléges de Sedan et de Semur étaient déserts. Peu rigoristes, complétant l'éducation par les arts mondains, — armes, danse, musique, équitation, les Jésuites préparaient la jeunesse aux succès dans la société. Ils possédaient au suprême degré l'art d'éveiller l'émulation dans le cœur de leurs élèves en leur accordant une foule de distinctions, des croix, des trônes, des couronnes de carton doré; en multipliant les exercices littéraires, les distributions de prix, avec représentations dramatiques fort attrayantes. C'était un avantage sur l'Université, dont l'enseignement très-sérieux, quelquefois trop pédantesque, effrayait bien

1. Dans l'ancien collége des Lombards.

des familles, avant que Charles Rollin, directeur du collége de Beauvais, eût amélioré, presque rénové les études universitaires, et conquis l'estime générale par ses doctrines pédagogiques.

Un petit nombre de jeunes gens faisaient leurs humanités, allaient jusqu'à la philosophie exclusivement. La masse des élèves ne visait, ne pouvait viser si haut. Un fils de petit marchand ou d'artisan ne recevait, ordinairement, qu'une sorte d'instruction primaire donnée dans les écoles paroissiales, petits établissements tenus par des membres du clergé, ou par des laïques à manteau noir et à rabat blanc, assis sur des fauteuils de bois, assez bien logés et nourris, apprenant aux enfants à lire les *Vies des Saints*, l'*Imitation de Jésus-Christ*, l'*Introduction à la vie dévote*, le *Catéchisme du père Bellarmin*, le *Pédagogue chrétien*, et surtout l'*Histoire sainte*. Ils enseignaient aussi le « get à la main, » le latin, l'écriture, etc. [1]. Écoles encore bien peu fréquentées, mais dont les élèves acquéraient quelques connaissances pratiques, indispensables pour ne pas rester absolument en arrière du progrès intellectuel. Henri IV avait ordonné la création d'écoles primaires gratuites, et enjoint aux gens sans fortune d'y faire apprendre à lire à leurs enfants. Mais cet ordre ne fut pas complétement exécuté sous son règne, ni sous les règnes de ses deux successeurs. Les écoles primaires, les quatre mille écoles du second degré, les douze mille petites écoles servaient faiblement la cause de l'instruction publique. Dans les « maîtrises », ou écoles attachées aux cathédrales, des jeunes gens et des enfants étaient entretenus aux frais du chapitre pour recevoir une éducation musicale, et en même temps les premiers principes d'une instruction littéraire plus qu'imparfaite. Les élèves devenaient enfants de chœur, compositeurs, maîtres de chapelle, en

1. *L'Escole paroissiale* ou la manière de bien instruire les enfants dans les petites escoles, in-8°, *Paris*, 1654.

sortant de ces espèces de conservatoires disséminés sur tout le sol du royaume. Aucun d'entre eux n'était vraiment lettré. L'instruction puisée dans les écoles des doctrinaires (V. t. VI, p. 349) se bornait aux simples éléments du calcul et de la grammaire, comme celle que donnait l'institut des écoles chrétiennes et gratuites organisées à Paris, à Reims, à Rethel et à Guise, par l'abbé de La Salle, docteur en théologie. De La Salle composa, à l'usage des enfants qui fréquentaient les écoles chrétiennes, *Les Devoirs du chrétien envers Dieu et les moyens de pouvoir s'en acquitter*, — et la *Civilité chrétienne*, deux ouvrages qu'on réimprime sans cesse. Presque partout, l'enseignement des garçons pauvres se trouvait entre les mains du clergé catholique.

Pour les jeunes filles du monde qui ne restaient pas sous l'aile maternelle, le couvent demeurait l'école la plus suivie, pour ainsi dire la seule. Et Fénelon critiquait la manière dont on élevait les jeunes personnes : « Rien n'est plus négligé, disait-il, que l'éducation des filles. La coutume et le caprice des mères y décident souvent de tout : on suppose qu'on doit donner à ce sexe peu d'instruction... Remarquez un grand défaut des éducations ordinaires : on met tout le plaisir d'un côté, et tout l'ennui de l'autre; tout l'ennui dans l'étude, tout le plaisir dans les divertissements... On nourrit les filles dans une mollesse et dans une timidité qui les rend incapables d'une conduite ferme et réglée » [1]. Aucune modification ne survint, dans ces agissements, jusqu'au jour où, à Noisi d'abord (V. t. VII, p. 547), puis à Saint-Cyr, il s'éleva une maison-modèle d'éducation, une maison dont madame de Maintenon disait : « C'est mon lieu de délices... c'est ma passion... c'est ma chère Thébaïde, » et qui, composée de deux cent cinquante demoiselles d'extraction noble, de vingt-quatre sœurs converses, de six dames professes [2], avait quatre classes

1. *Fénelon*, De l'Éducation des filles, *passim*.
2. *Ordonnance de* 1686.

distinguées par la couleur des rubans, — rouges, vertes, jaunes et bleues. Chaque élève portait une croix pendante sur l'estomac. La croix des sœurs converses était d'argent; sur celle de la supérieure, on lisait cette inscription donnée par Racine :

Elle est notre guide fidelle,
Notre félicité vient d'elle.

Les armoiries de la communauté consistaient en une « croix haussée d'or, semée d'une fleur de lys de même et sommée d'une couronne royale aussi d'or, la croisée et le bas du fust de la croix terminés chacun par une fleur de lys d'or. » Les armes du roi étaient gravées sur le mobilier et l'argenterie de la maison. Les domestiques portaient sa livrée [1]. Une médaille, frappée en l'honneur de la fondation de Saint-Cyr, représentait la Piété couronnée de religieuses et de demoiselles. Le vêtement des élèves comprenait : « Un manteau et une jupe d'étamine brune du Mans, et le reste à l'avenant; la coiffure est un bonnet de toile blanche avec une étoffe médiocrement fine ou une passe de mousseline et de linon; elles ont un ruban sur la tête, montrent des cheveux, et se coiffent à peu près selon l'usage du temps; elles ont un bord de dentelle ou de mousseline autour du cou, un petit tablier de la même étamine que l'habit, bordé autour d'un ruban de la même couleur de la classe où elles sont; leur ceinture est aussi de la même parure; tout cela, quand il est mis proprement, est un habit qui ne laisse pas d'avoir un air de noblesse, et de faire un assez bon effet au chœur quand toutes les demoiselles y sont assemblées. [2] » Les demoiselles se servaient d'un livre d'heures spécial, « prières et offices à leur usage

1. *Th. Lavallée,* Madame de Maintenon et la maison royale de Saint-Cyr, *passim.*

2. *Mémoires des dames de Saint-Cyr,* cités par Lavallée.

et dévotion, » orné de deux belles planches de Lepautre[1].

Saint-Cyr avait une grande réputation ; il comptait plusieurs succursales en France. La duchesse de Bourgogne y fit son éducation. Les princesses, la grande Mademoiselle et madame de Montespan, visitèrent l'établissement si renommé ; ainsi que le duc du Maine, les autres princes, des dames de la cour et d'illustres prélats. Le roi y vint le 7 septembre 1686, accompagné de mesdames de Maintenon, de Montchevreuil et de Gramont. Trois cents jeunes voix entonnèrent une hymne, paroles de madame de Brinon, supérieure à vie, et musique de Lulli :

Grand Dieu, sauvez le Roi!
Grand Dieu, vengez le Roi!
Vive le Roi!
Qu'à jamais glorieux,
Louis victorieux
Voye ses ennemis
Toujours soumis.
Grand Dieu, sauvez le Roi!
Grand Dieu, vengez le Roi!
Vive le Roi!

Tel a été, pendant un siècle, le chant royal de Saint-Cyr. Cette maison, par malheur, adopta un esprit mondain, que les représentations d'*Esther* ne firent qu'augmenter. Les pamphlets et les blâmes se succédèrent. On disait, en Hollande : « Saint-Cyr est un sérail que la vieille sultane (Maintenon) a préparé au moderne Assuérus. » *Athalie* fut interprétée par les demoiselles, le 5 janvier 1691. Mais les représentations théâtrales prirent fin à Saint-Cyr, que l'on réforma, après y avoir joué *Jonathas*, *Absalon*, *Debora*, de Duché, *Judith*, de Boyer, *Saïd*, de Longepierre, et *Joseph*, de l'abbé Garnier. On avait auparavant chanté ou récité des poésies sacrées des

1. In-12, *Paris*, 1714. Assez rare.

abbés de Choisi et Testu, de J.-B. Rousseau, et d'autres poëtes médiocres.

Une demoiselle de Saint-Cyr suivait madame de Maintenon à Versailles, comme compagne, secrétaire, confidente en beaucoup de choses.

Saint-Cyr se transforma en monastère régulier, et devint l'asile du quiétisme pendant quelque temps. Les dames, d'ailleurs, patriotes, émues par nos victoires (1688), priaient quand les princes partaient pour la guerre. Madame de Maintenon s'efforçait de marier ses chères demoiselles de Saint-Cyr. Ces mariages, fort à la mode, s'effectuaient en grand nombre; aussi la reine secrète était-elle accablée de sollicitations pour admettre des jeunes filles dans la célèbre maison [1].

L'éducation de Saint-Cyr ne produisait pas toujours de bons résultats ; elle développait, chez quelques élèves, un besoin de briller qui dégénérait en coquetterie exagérée dès le jour où elles entraient dans le monde. Quoiqu'il en soit, l'instruction assez complète qu'on y recevait, n'avait pas d'égale, et la belle société recrutait là une partie de son personnel féminin.

Les filles du plus haut parage étaient initiées, soit dans les couvents, soit à Saint-Cyr, aux études morales et littéraires, peu aux études scientifiques, beaucoup aux arts et aux sciences agréables. Les filles pauvres, au contraire, ne participaient qu'à une instruction tout à fait rudimentaire, bien voisine de l'ignorance. Le plus grand nombre, même, apprenaient à peine à lire et à écrire. Quelques institutions, dirigées par des religieuses, s'occupaient de ces « misérables » élèves, comme certaines gens disaient. C'étaient les Ursulines principalement (V. t. VI, p. 352), les religieuses de la congrégation de Notre-Dame et les Filles de Saint-Vincent, avant l'établissement (1678) d'une autre maison à Paris, rue Plâtrière. Cette maison s'intitula « Commu-

1. *Lettre de madame de Maintenon*, du 25 octobre 1685.

nauté des religieuses de Sainte-Agnès. » Les dames de Sainte-Agnès vivaient d'aumônes et d'une rente de cinq cents livres que leur avait donnée Colbert, rente qu'elles vendirent, pendant l'épouvantable hiver de 1709, pour acheter du pain aux pauvres filles qu'elles instruisaient.

Aux écoles chrétiennes, on recevait des leçons de couture, de tricotage de dentelles et de bas. Mais les pratiques de piété employaient la plus grande partie du temps. Des religieuses présidaient à l'éducation des filles riches ou pauvres. Conséquemment, l'action du clergé était immense sur les destinées de la femme, et du jour où celle-ci, trop ignorante pour se conduire selon les préceptes de la raison, cessait d'être dirigée par la dévotion, elle ne savait guère résister aux perpétuelles séductions du monde. Échappée à la férule et au martinet, elle ne se rappelait volontiers que les fêtes de la Sainte-Catherine, célébrées, comme celles de Saint-Nicolas, patron des garçons, par des parades, des promenades au son du tambour, des violons et des représentations de pièces de théâtre.

III

Après les voyages, le complément de l'instruction résultait des plaisirs intellectuels, que le Français rencontrait à chaque pas. Les gens de lettres, les savants et les artistes étaient nombreux, assez encouragés. « Quand j'accorde une grâce, répétait Louis XIV, je fais un ingrat et vingt mécontents. » Il n'en voulait pas moins distribuer des pensions ou gratifications aux hommes de plume, et, sur ce point, continuer Richelieu; enchaîner le plus possible les lettrés par les libéralités incessantes; protéger, en un mot, selon les attributions

de la grandeur royale. Louis XIV dépensa, en 1663, quarante sept mille neuf cents livres à pensionner et à gratifier des gens de lettres. Une année, les pensions montèrent à cent mille huit cent soixante-six livres, dont cinquante trois mille pour les nationaux, seize mille trois cents pour les étrangers. Le reste passa en gratifications. De 1664 à 1690, les pensions aux gens de lettres français et étrangers, et les académies, coutèrent un million, sept cent sept mille, cent quarante-huit livres. Les pensions aux savants étrangers n'allèrent pas au delà de vingt et quelques mille livres par an; mais les gratifications furent beaucoup plus considérables. Les dons du roi attribués aux savants étrangers, récompensèrent notamment Huyghens (V. t. VII, p. 476 et 495); Heineccius; Hevelius, dont la bibliothèque, incendiée, fut remplacée par Louis XIV; Viviani, célèbre mathématicien et astronome de Florence, qui fit bâtir une maison, avec cette inscription en lettres d'or : *Ædes à Deo datæ* (maison donnée par Dieu); Allacci, bibliothécaire du Vatican; le comte Graziani, secrétaire d'État du duc de Modène; le danois Olaüs Rohemer, placé près du grand Dauphin pour lui enseigner les mathématiques; Isaac Vossius, historiographe des Provinces-Unies; et quelques autres étrangers de distinction. « Quoique le roi ne soit pas votre souverain, écrivit Colbert à Vossius, il veut cependant être votre bienfaiteur » [1].

Ainsi que l'avait fait Richelieu (V. t. VI, p. 401 et suiv.), Louis XIV s'intéressa constamment à l'Académie française. De son côté, l'Académie promit « de rendre immortels tous les mots et toutes les syllabes consacrés à la gloire de son auguste protecteur. » A écouter Saint-Simon, elle « se perdit peu à peu par sa vanité et par sa complaisance... Elle élut des gens considérables, mais qui ne l'étaient que par leur naissance ou leurs emplois, sans lesquels les lettres ne les auraient jamais admis

1. *Revue rétrospective*, 2e série, t. Ier.

dans une société littéraire, et ces personnes eurent la petitesse de s'imaginer que la qualité d'académiciens les rendait académiques... » [1].

Ce fut Perrault qui donna le dessin de la première boîte de scrutin, et qui fit prévaloir l'élection au scrutin sur la manière dont on élisait, par oui et par non. Ce fut Toussaint Rose, « ayant la plume du roi », élu plus-tard membre de l'Académie sans avoir composé un seul ouvrage, qui obtint pour cette compagnie (1667) le droit de haranguer le monarque comme le parlement et les autres compagnies supérieures. Rose se distingua ensuite par ses harangues, et parla supérieurement en style de courtisan. Racine, aussi, un jour, déclara pour certain au duc du Maine, que quand il n'y aurait pas de place vacante à l'Académie, « il n'y aurait point d'académicien qui ne fût bien aise de mourir pour lui en faire une » [2]. Les quarante, de compte fait, ne coûtaient au roi qu'environ sept mille livres par an. Savoir : environ six mille quatre cents livres en jetons d'argent; trois cents livres pour une messe qui était chantée le jour de Saint-Louis, et trois cents livres qui étaient entre les mains du trésorier pour la fourniture de bois et bougies et transcriptions de cahiers.

Sur un simple désir de Louis XIV, l'Académie votait pour le candidat royal, pour tel ou tel grand seigneur, plus ou moins lettré. Chrétien-François de Lamoignon, lié avec Bourdaloue, Boileau, Racine et Regnard, jouait le rôle de Mécènes. Élu académicien (1703), il refusa l'honneur qu'on lui décernait. Ce refus fit décider qu'à l'avenir nul ne serait admis sans en avoir antérieurement sollicité la faveur. De plus, l'usage des visites commença; et il n'a point disparu.

Aux spectacles de la cour, six places étaient réservées pour des académiciens. Ces « ouvriers en paroles, tra-

1. *Morceau inédit de Saint-Simon, relatif à l'Académie française.*
2. *Œuvres de Marmontel*, t. XXVII.

vaillant à l'exaltation de la France », s'assemblèrent trois fois par semaine. Le lieu des assemblées avait fréquemment changé jusqu'à la mort de Richelieu, époque où la demeure de Séguier fut choisie. « L'île de Délos des poëtes avait été errante et flottante jusqu'à la naissance de son Apollon » [1]. Les quarante se réunissaient, sans beaucoup de cérémonie, en hiver, dans la salle haute, en été, dans la salle basse de l'hôtel Séguier. On s'asseyait autour d'une table; le directeur se tenait près de la cheminée; le chancelier et le secrétaire siégeaient à ses côtés, et tous les autres membres, comme le hasard ou la simple civilité les rangeait, sous la présidence du directeur. Après la mort de Séguier, Louis XIV assigna le Louvre pour les séances de l'Académie dont, sur la demande de Charles Perrault, il s'était déclaré le protecteur. P.-P. Sevin a donné le dessin d'une séance au Louvre : les quarante sont rangés autour d'une immense table dressée devant le trône. L'Académie française devait se réunir là jusqu'en 1792. Colbert, qui n'admettait pas que ses confrères lui donnassent le titre de « monseigneur », accorda à la compagnie un protectorat utile. Il ordonna « de faire un fonds tous les ans pour les menus besoins de l'Académie, comme bois, bougies, journées de copiste, et en outre pour faire des jetons d'argent qui seraient distribués au nombre de quarante, à chaque jour d'assemblée, aux académiciens présents » [2]. La valeur des jetons ne dépassait pas trente sous (leur poids ne fut augmenté qu'en 1787;) ce qui n'empêcha pas le bilieux Furetière d'appeler les quarante « Jetoniers », et Jean-Baptiste Rousseau, de les poursuivre du nom de « Jetoniers rampants. »

Vers cette époque, les discours de réception du « corps à quarante têtes » [3] devinrent des discours d'apparat, pour ainsi dire officiels, où se trouvaient toujours quel-

1. Phrase de Pellisson.
2. *Paul Mesnard*, Histoire de l'Académie française, in-12, *Paris*, 1857.
3. Expressions de Montesquieu, dans les *Lettres persanes*.

ques compliments pour le roi, l'éloge funèbre de l'académicien décédé, celui du cardinal de Richelieu, et celui du chancelier Séguier. Les assemblées furent des solennités.

La belle salle du Louvre, sanctuaire de l'Apollon Palatin, ne pouvait pas toujours contenir le public, composé de rois, de princes étrangers ou nationaux, et de l'élite de la société parisienne. Toute la ville se pressait pour assister à une réception, à une distribution des prix fondés — par Balzac pour l'éloge, par Pellisson et M. de Clermont-Tonnerre pour la poésie. Les prix, décernés pour la première fois en 1671, dans la séance solennelle de la Saint-Louis, consistaient en une médaille d'or (300 francs). Plus de six mois avant le jugement, l'Académie répandait par toute la France un bulletin indiquant le sujet de chaque concours. Les pièces présentées pour le prix d'éloquence devaient avoir une approbation signée de deux docteurs de la faculté de Paris, et finir par une courte prière à Jésus-Christ. Les pièces qui concouraient pour le prix de poésie, ne pouvaient excéder cent vers, auxquels il fallait ajouter une courte prière à Dieu pour le roi. La Monnoye, premier lauréat, plaça dans sa pièce ces vers:

> Sagesse, esprit, grandeur, courage, majesté,
> Tout nous montre en Louis une Divinité.

Mademoiselle de Scudéri, madame Deshoulières, Fontenelle, Hénault, Pellegrin et Lamotte-Houdard figurèrent aussi parmi les lauréats. Le prestige des concours académiques ne fit qu'augmenter avec le temps. Peu à peu, les concurrents ôtèrent de leur œuvre « quelques grains d'encens » pour Louis XIV, qui donna à l'illustre compagnie « quarante fauteuils, » devenus depuis les symboles de la dignité académique, et qui repoussa l'institution des académiciens honoraires, en évitant généralement d'intervenir dans le choix de la docte assemblée.

D'autres compagnies, littéraires ou scientifiques, se fondèrent où se reconstituèrent sur le modèle de l'Académie française. Les « jeux floraux » de Toulouse (V. t. III, p. 358) complétement dégénérés, furent érigés par Louis XIV en une Académie, qui a depuis cette époque publié annuellement les pièces gratifiées de l'amarante d'or ou de la violette, de l'églantine et du souci d'argent. L'Académie des jeux floraux, toujours indépendante, eut trente-six mainteneurs, y compris le chancelier et le maire de Toulouse, académicien-né. Depuis Vidal de Castelnaudari qui obtint le premier, en 1324, la violette d'or, combien d'auteurs couronnés par cette compagnie, que Louis XV devait bientôt placer sous la protection immédiate du roi et du garde des sceaux! Elle a encouragé les travaux littéraires des La Monnoye, des Hénault, des Favart, des Marmontel, des La Harpe, des Champfort, des Millevoie, des Chênedollé, des Soumet et des Victor Hugo.

Chez Claude Brossette, à Lyon, quelques hommes aimant la littérature, Falconnet, de Serres, Puget, Dugas, les Pères Fellon et de Saint-Bonnet, se réunissaient fréquemment. Leurs assemblées devinrent hebdomadaires, et ces lettrés s'organisèrent en société régulière, que protégèrent l'intendant Trudaine et François-Paul de Neuville de Villeroy. Celui-ci reçut l'Académie naissante dans son palais. Les académiciens de Lyon se donnèrent de bons règlements, et cherchèrent à se rendre utiles [1]. Leur réunion compta parmi les meilleures, et Boileau écrivit : « Je suis persuadé que dans peu ce sera à l'Académie de Lyon qu'on appellera des jugements de l'Académie de Paris » [2]. Vingt-cinq membres composaient cette compagnie, sur le modèle de laquelle ne tarda pas à se fonder, à Lyon aussi, une société des Beaux-Arts. Les deux corps tinrent séparément leurs

J.-B. Montfalcon, Histoire de Lyon, t. II, in-8°, *Lyon*, 1847.
Lettre de Boileau à Brossette, du 2 juin 1700.

séances. A l'Académie de Lyon, les nouveaux élus prononçaient, comme à Paris, un discours en forme de remerciement, avec éloge du souverain.

Colbert, « prévoyant qu'il aurait à faire élever beaucoup de monuments à la gloire du roi, à faire frapper des médailles pour consacrer la mémoire de ses grandes actions, forma une espèce de petit conseil de gens de lettres auquel il pût demander les plus belles inscriptions, les plus belles devises pour les arcs de triomphe, les médailles et tous les divertissements de la cour. Chapelain, « qui avait le goût le meilleur et le sens le plus droit pour ces sortes de sujets ; » l'abbé Bourséis, prodige de science et de littérature ; l'abbé Jean Cassagnes, que des odes et des traductions avaient mis en réputation ; Charles Perrault, connu alors par quelques vers et par une pièce en prose sur l'achat récent de Dunkerque, empruntés tous les quatre, dès 1662, à l'Académie française, préparèrent cette œuvre d'adulation officielle, qui s'étendit bientôt à la correction des ouvrages composés en l'honneur du roi, et embrassa un projet d'histoire que devaient rédiger ces Messieurs de l'Académie... » Charpentier fut le cinquième membre de la petite Académie, et fit abandonner le projet d'histoire, en refusant d'écrire « sans connaître les mémoires et le secret des affaires » [1]. La petite Académie, » — tel était tout d'abord le sobriquet de cette commission, — s'occupa de choisir des projets de dessins pour les tentures royales et les estampes accompagnées de descriptions ; elle composa les récits des solennités et des fêtes de Versailles. En un mot, pour satisfaire l'impatience du roi, elle donna ses avis sur des sujets autres que sa tâche principale, celle de présenter dans une série de médailles l'histoire de Louis XIV [2]. Elle s'éloigna de son but sérieux, indiqué par une médaille où l'on voyait

1. *Ch. Dreyss*, Mémoires de Louis XIV, t. Ier, p. VII et VIII.

2. *A. Maury*, L'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres, in-8°, *Paris*, 1864.

« Mercure, tenant un style, avec lequel il paraît vouloir escrire sur une table d'airain. » Mais un nouveau règlement (16 juillet 1701) constitua l'Académie royale des inscriptions et médailles. Quarante membres : dix « honoraires, » dix « pensionnaires, » dix « associés » et dix « élèves. » Le roi choisissait, chaque année, parmi les honoraires, le président et le vice-président. Les trois premières catégories se recrutaient par l'élection ; les élèves étaient à la désignation individuelle des pensionnaires. On appelait « vétérans » ceux qui, restant titulaires de leur classe, cessaient d'en faire partie, soit volontairement, soit par décision royale. Ainsi constituée, l'Académie tint sa première séance publique le 15 novembre 1701, et fit frapper des jetons avec cette devise : *Vetat mori* [1]. Douze années durant, elle poursuivit, sans beaucoup d'éclat, ses travaux d'antiquités et d'épigraphie, et publia, en 1702, la première édition de l'*Histoire du roy par les médailles*. Elle eut au Louvre une salle de séances particulières, mais elle coûta du reste fort peu d'argent à Louis XIV [2].

Une société de savants et d'amateurs, assemblée chaque semaine, d'abord chez le père Mersenne, le même qui avait traduit en français les écrits de Galilée, puis chez le maître des requêtes Montmort, enfin chez Melchisédec Thévenot, avait compté parmi ses membres Descartes, Roberval, Blondel, Mersenne, Gassendi, accusé d'avoir fait revivre la philosophie d'Épicure, le janséniste Blaise Pascal, et son père. Colbert résolut de transformer cette société en institution royale. Louis XIV approuva son projet, et l'Académie des sciences fut fondée, vers le temps où la Sorbonne se familiarisait avec le système de Copernic et les découvertes de Galilée. Cette pléiade d'hommes distingués, « destinés à rechercher les secrets de la nature et à perfectionner

1. *C. Desjardins*, Académie des inscriptions et belles-lettres, in-8°, *Paris*, 1858.

2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. VIII, *en note*.

les arts » [1], reçut un fonds pour frais d'expériences et d'instruments. Colbert lui adjoignit des préparateurs et des aides; Louis XIV lui donna des pensions. Et, le 22 décembre 1666, l'Académie des sciences ouvrit ses séances dans une des salles de la Bibliothèque du roi.

Réunion deux fois par semaine : les mathématiciens, le mercredi; les « physiciens », c'est-à-dire les naturalistes et les physiologistes, le samedi. Le secrétaire rédigea les procès-verbaux en latin; le trésorier, — n'ayant pas de fonds entre les mains, — garda simplement le cabinet des machines. L'Académie ressemblait à un laboratoire, où l'on procédait en commun à des expériences et à des observations. Lorsque Louis XIV s'y rendit en personne (1681), accompagné du Dauphin, de Monsieur, son frère, du prince de Condé et d'une partie de la cour, il dit aux académiciens, en prenant congé d'eux : « Je n'ai pas besoin de vous exhorter à travailler; vous vous y appliquez assez de vous-mêmes » [2]. En effet, dès son origine, l'Académie des sciences fut très-laborieuse; très-jalouse aussi de ses prérogatives. Elle se fit remarquer par les rivalités, les brouilles, les luttes violentes.

Quelle fougue dans les médecins! L'emploi de l'émétique souleva des haines telles que le gouvernement dut intervenir. Et les géomètres! C'étaient les savants les plus absolus. Au demeurant, tous ces académiciens vivaient en gens vertueux, de mœurs régulières, remplissant exactement leurs devoirs de religion, se levant de bonne heure et se couchant tôt, mais montrant une humilité parfois excessive à l'égard des grands.

Un nouveau règlement (1699) établit, à l'Académie des sciences, des membres honoraires, des pensionnaires, des associés et des élèves. La compagnie tint ses séances dans les appartements que Louis XIV avait jadis occupés, au vieux Louvre. L'ouverture solennelle

1. Inscription sur une médaille.
2. *A. Maury*, L'ancienne Académie des sciences, in-8°, *Paris*, 1864.

de l'Académie des sciences reconstituée, eut lieu (29 juin 1699) en présence d'un public aussi enthousiaste que nombreux. Son organisation reflétait les formes aristocratiques. Le roi nommait les pensionnaires. Outre un secrétaire et un trésorier perpétuels, il y avait un président, un vice-président, un directeur et un sous-directeur annuels, choisis par Louis XIV parmi les honoraires, et servant d'intermédiaires entre les académiciens et Sa Majesté. Le plus souvent, c'étaient de grands personnages, des hommes de cour.

La ville parlait beaucoup des travaux de l'Académie, de l'autopsie d'une jeune femme, faite (février 1667) en pleine séance ; d'expériences sur la transfusion du sang ; de machines remarquables et de découvertes astronomiques ; des réceptions d'étrangers célèbres, de Huyghens, de Rohemer, de l'italien Jean-Dominique Cassini ; d'affiliations non moins importantes, celles de Leibnitz, de Viviani, et des Bernouilli. Les sciences naturelles, physiques et mathématiques prirent un brillant essor, avec l'intrépide Tournefort et le marquis de l'Hospital, connaissant à fond la géométrie des infiniment petits. La médecine aussi progressa beaucoup, malgré les railleurs. « Un médecin qui sait la médecine, cela n'est pas commun », dit Jodelet dans le prologue de l'*Opérateur Bary*, comédie de Dancourt. Dans *Les Inséparables*, gravure satirique, la Mort et un médecin allaient ensemble à cheval [1]. Mais le public savait que le collége des médecins de Paris avait fait rapporter l'arrêt qui, depuis un siècle, défendait l'usage des préparations antimoniales [2]. Il rendait justice à Dulancé, fils d'un des plus célèbres chirurgiens de Paris, selon Brossette ; à Du Verney, médecin du roi, anatomiste très-renommé, qui mit les exercices anatomiques du Jardin des Plantes sur un pied où ils n'avaient point encore été ; du chirur-

1. *Illustres proverbes*, chez Lagniet, marchand d'estampes.
2. *Journal des Savants*, année 1666.

gien Jean Biennaise, célèbre par l'invention de l'opération de l'anévrisme ou de l'artère piquée; à Arnaud, premier opérateur des descentes; à Félix, à Chirac, à Poirier; à l'habile médecin Petit qui mourut, cependant, sans avoir voulu reconnaître la circulation du sang; à Fagon, grâce à qui Louis XIV envoya le botaniste Charles Plumier en Amérique, l'astronome et botaniste Louis Feuillée au Pérou, et Joseph Pitton de Tournefort en Asie (1700), Tournefort dont nous avons précieusement conservé l'herbier.

Sans doute la vogue des charlatans n'avait point encore disparu. En dépit des médecins, l'italien Carini, empirique, s'enrichissait et était en honneur [1]. La « poudre de sympathie », inventée par le chevalier Digby, composée de sulfate de fer pulvérisé avec de la gomme arabique, ne manquait pas de guérir immédiatement toutes les plaies [2]. Les « Bâtimens (*sic*) des receptes » [3], indiquaient bien des extravagances. Le chirurgien Jean Devaux soulevait tous les gens de l'art contre lui, avec son ouvrage intitulé : « Le médecin de soi-même, ou l'art de se conserver la santé par l'instinct » [4]. Il donnait dans le ridicule de l'astronomie médicinale et des influences des astres. Mais de bons livres de médecine paraissaient. Les Français se passionnaient pour tel ou tel remède. La Fontaine composait un poème sur le quinquina. Un journal médical, mensuel, devenu fort rare, intitulé le *Progrès de la médecine*, publiait des faits curieux et des observations intéressantes [5].

La fondation de l'Académie des sciences est un événement très-important dans l'histoire de la chimie et de la physique, car elle développa la « méthode expérimen-

1. *Mémoires de Saint-Simon.*

2. *Kenelm Digby*, Discours sur la poudre de sympathie pour la guérison des plaies, in-12, *Paris*, 1658, 1662, 1730.

3. In-12, *Troyes*, sans date (1705).

4. In-12, *Leyde*, 1682. Très-rare, dès le XVIII[e] siècle.

5. In-12, *Paris*, 1695.

tale ». Des théories, on passa aux faits. La chimie était représentée par Duclos et Bourdelin, auxquels Homberg et Borel ne tardèrent pas à s'associer.

Depuis Descartes et Pascal, le cercle des sciences physiques et mathématiques s'élargissait chaque jour. Le baromètre fut inventé en 1643. L' « Introduction à la chymie ou à la vraye physique », par R. Arnaud, est de 1650; le « Cours de physique résolutive ou chimie, représenté par figures pour connaître la théotechnie ergocosmique », par Barlet, est de 1657 [1]. Quatre ans auparavant, Pascal avait publié son « Traité sur l'équilibre des liqueurs, » le premier ouvrage méthodique sur l'hydrostatique, et dont l'apparition est une date remarquable. En 1665, Cassini découvrit les satellites de Jupiter; appelé de Bologne en France par Colbert (1669), il fut placé par Louis XIV dans l'observatoire de Paris, commencé en 1657 par Claude Perrault, et achevé en 1672. En 1671, l'abbé Picard imprima son livre intitulé : « Mesure de la terre. » En 1669, il avait exécuté en France la première mesure géodésique, mesuré un arc allant de Malvoisine à Amiens. Il avait trouvé, pour la grandeur du degré, 57,060 toises (111,212 mètres), mesure qui servit à Newton, dans sa découverte de l'attraction universelle. Bertrand, médecin à Lyon, publia des « Réflexions nouvelles sur l'acide et l'alcali » [2]. Joseph Sauveur, quoique affecté de surdité, créa l'acoustique musicale, nouvelle branche des sciences physico-mathématiques. L'astronome Adrien Auzout, qui avait exposé le premier au roi l'utilité de construire un observatoire à Paris, inventa le micromètre à fils mobiles, servant aux astronomes pour mesurer le diamètre apparent des corps célestes; et il eut l'idée d'appliquer un télescope ou quart de cercle astronomique. Vers 1690, le physicien Guillaume Amontous, qui avait présenté à

1. *F. Hoefer*, Histoire de la chimie, t. II, in-8°, *Paris*, 1843.
2. In-12, *Lyon*, 1683.

l'Académie des sciences (1687) un nouvel hygromètre, donna la théorie du télégraphe : on fit, sur une petite échelle, quelques expériences qui réussirent.

Quatre institutions académiques rehaussent, vers le même temps, l'éclat des beaux arts, — l'académie de peinture et de sculpture (V. t. VII. p. 248); celle de Rome ; celle d'architecture, datant de 1671 ; celle de musique, due à Lulli, remontant à 1672, et dont nous parlerons à propos de l'opéra. D'après les documents, « dans l'Académie de peinture et de sculpture tous les jeunes gens seront instruits par les plus excellents maîtres en ces deux arts, et non-seulement elle donne des appointements pour cet effet aux directeurs et professeurs, mais encore elle donne divers prix de temps en temps pour exciter les jeunes gens; et tous les ans elle en tire un ou deux des plus habiles de chaque art pour les envoyer à Rome, où elle leur donne pension pour y demeurer deux ou trois ans, jusqu'à ce qu'ils soient perfectionnés pour retourner en France et être employés dans les bâtiments de ses maisons royales » [1]. Sur l'établissement de cette compagnie, logée au Louvre, on publie une gravure, qui représente « l'Académie des maîtres peintres détruite par l'Académie royale. » Colbert lui témoigne le désir sincère dont il est animé pour « élever les beaux-arts, et particulièrement ceux de la peinture, au plus haut degré, et il promet à l'Académie toutes les grâces et toutes les faveurs qui pourront contribuer à cette heureuse fin, exhortant tous les membres de l'Académie d'y concourir de tout leur pouvoir » [2].

Elle est la seule « école de peinture » autorisée. Les douze anciens font la leçon, à tour de rôle, pendant un mois. Pour apprendre la peinture et la sculpture, il faut être admis comme « élève » de l'Académie. Pour exercer l'art de sculpteur ou de peintre, il faut être

1. *Mémoire de Colbert,* Bibl. nat. Ms. S. F., n° 3695.
2. *Procès-verbaux de l'Académie,* 9 *janvier* 1666.

« agrégé » de l'Académie. On est reçu agrégé après avoir fait ses preuves, c'est-à-dire après avoir exécuté un tableau et subi certains examens [1]. Cette compagnie coûte six mille livres ; plus deux mille six cent quarante livres pour la subsistance de dix élèves, à chacun desquels le trésorier des bâtiments paie 264 livres par an. Enfin, la dépense n'est pas fixe pour les médailles ou prix décernés.

Suivant Algarotti, l'idée première d'une Académie de France à Rome, vient de Lebrun. Colbert sait l'accueillir. L'Académie est fondée par un édit de 1666, pour les élèves qui auront remporté des prix. Parmi les lauréats, on remarque principalement Nicolas Coustou (1682). Il y a des peintres, des sculpteurs et des architectes dans cette école, qui coûte au roi environ soixante mille livres.

La peinture offre des maîtres moins élevés dans la seconde moitié du règne de Louis XIV que dans la première. Au Poussin, à Jacques Stella, à Lesueur, à Claude Lorrain, à Sébastien Bourdon, à Jacques Courtois, dit le Bourguignon, à Lahire et à Philippe de Champagne, que la postérité a consacrés, ont succédé Boulogne, J. Largillière, Jouvenet, Lebrun, les Parrocel, Mignard et Santerre, les Coypel, et Antoine Watteau, qui d'abord végète, mais qui devient un peintre à la mode après sa réception à l'Académie. D'habiles artistes paraissent encore. Hyacinthe Rigaud, le portraitiste, les Audran, plus connus comme graveurs que comme peintres, les paysagistes Patel, heureux imitateurs de Claude Lorrain.

Lyon possède sa pléiade d'artistes, de même qu'il a son académie de littérateurs distingués. Les émailleurs de Blois méritent leur grande réputation. A Rouen travaille le peintre verrier Levieil. A Troyes, on trouve les frères Jean et Léonard Gontier pratiquant habilement le même

1. *L. Vitet*, Eustache Lesueur, sa vie et ses œuvres.

art, comme à Toulouse Jean et Armand Molis, comme à Soissons Tacheron, comme les Henriet à Châlons.

Par les soins de Colbert, ce que l'on nomme « le Cabinet du roy » renferme une quantité considérable d'œuvres très-importantes. Situé à côté de la « galerie d'Apollon, » il se compose de sept grandes salles fort hautes, et de quatre autres salles appartenant au vieil hôtel de Gramont qui joint le Louvre. On y voit seize magnifiques tableaux de Raphaël, six du Corrége, cinq de Jules Romain, dix de Léonard de Vinci, vingt-trois du Titien, huit du Dominiquin, six du Tintoret, dix-huit de Paul Véronèse, quatorze de Van-Dyck, dix-sept du Poussin; plus des Rubens, des Albane, des Giorgione, des Carrache, des Palma le Vieux, des Guide, des Lebrun, des Valentin, des Antoine More, etc. « Les plus anciens et les plus rares sont enfermés dans des manières d'armoires plates et dorées dont tout le dessus est peint, et l'on pourrait dire que ce sont des tableaux qui en cachent d'autres » [1]. Vers la fin du XVII[e] siècle, le Cabinet du roi contient quatorze cent soixante dix-huit toiles des écoles romaine et florentine, vénitienne, lombarde, française, allemande et flamande; plus neuf cent vingt-cinq esquisses, copies, miniatures, tableaux et vues des Indes [2].

Franqueville et Sarrazin, sculpteurs, produisent des œuvres distinguées, mais sans invention et sans génie.

L'Académie d'architecture ne coûte au roi qu'environ trois mille cinq cents livres par an, tant pour les appointements d'un professeur qui y tient des conférences publiques, que pour les architectes qui s'y assemblent en particulier, et pour les menues nécessités. Les grandes œuvres d'architecture du règne sont l'achèvement du château des Tuileries, par Levau et Dorbay; la colonnade du Louvre, par Perrault; l'hôtel des Invalides, par

1. *Mercure Galant*, décembre 1681.

2. *Inventaire général des tableaux du roi, fait en* 1709-1710, par le sieur Bailly. Ms. Cité par F. Villot.

Libéral Bruant, et son dôme, par Mansard; la porte Saint-Denis, par François Blondel; la porte Saint-Martin, par Pierre Bullet; la machine de Marli, tous les châteaux que nous avons décrits [1], et le Pont-Royal, en face des Tuileries, bâti au moyen d'une souscription, d'une espèce de loterie dont les combinaisons sont présentées par Tonti (V. t. VII, p. 246). D'une semblable source provient l'argent dépensé pour achever l'église de Saint-Sulpice, dont Christophe Gamart a été le premier architecte, et, plus tard, d'autres monuments religieux ou civils. François Derrand et Martel Ange, jésuites, construisent l'église Saint-Paul; l'architecte Daniel Gittard élève Saint-Jacques du Haut-Pas; Prédot fait la place des Victoires; au dominicain François Romain est dû le Pont-Royal. Jean Marot, constructeur du château de Lavardin (Maine), se signale surtout en gravant les principaux édifices de la France.

Les meilleurs sculpteurs ont embelli Versailles et les châteaux qui l'environnent (V. t. VII, p. 514 et suiv.). Leurs œuvres ne périront pas. D'autres, moins célèbres que Puget, Girardon, Coustou et Coysevox, doivent cependant être mentionnés. Nous aurions tort d'oublier Claude Lestocard, auteur de la chaire de Saint-Étienne-du-Mont; Gilles Guérin, dont on admirait une Résurrection dans l'église de Saint-Sauveur; Laurent Magnière, Étienne le Hongre, Jacques Burette, J.-B. Tuby, Balthazar et Gaspard Marsy, Mazeline, Clérion, Martin Desjardins, P. Mallerot, L. Lecomte, Pierre Legros et R. Frémin, autres bons statuaires, qui ont travaillé pour Louis XIV. Parmi les sculpteurs de province, C. et Remy Chassel, à Nanci, P. Blasset, à Amiens, J. Dubois, à Dijon, Christophe Veyrier, élève de Puget, en Provence, obtiennent le premier rang.

A tous ces artistes il faut encore joindre les noms de Cl. Balin, de Pierre et de Thomas Germain, orfèvres,

1. Voir t. VII, p. 503 à 522.

graveurs et ciseleurs; de Jean Warin et de Guillaume Dupré, célèbres graveurs en médailles, le premier ayant laissé inachevée une histoire métallique de Louis XIV; de Michu et des Levieil, peintres sur verre; de Petitot et de Jacques Bordier, de Genève, peintres en émail. Petitot fit de toute la cour des portraits sur émail qui sont de véritables chefs-d'œuvre.

L'édit de Saint-Jean de Luz a déclaré la gravure en taille-douce « art libéral, ne devant avoir d'autres lois que celles du génie. » Il a affranchi de toute maîtrise ceux qui s'y livrent, en le distinguant des arts mécaniques. Les ateliers de gravure des Gobelins font merveille, et les plus illustres graveurs apparaissent : leurs ouvrages se voient encore dans nos bibliothèques et dans nos musées. Michel Lasne reproduit surtout les maîtres italiens, avec adresse et facilité. Son œuvre comprend six cents pièces. Claude Mellan termine près de neuf cents pièces, principalement d'après ses propres dessins. Il imagine une manière de graver avec une seule taille. Abraham Bosse traite des sujets divers, exécutés par l'ordre de Louis XIV, et il compose des livres encore fort estimés (V. t. VII, p. 247). Jean Pesne fait secourir le burin par la pointe, avec une heureuse intelligence, dans cent cinquante-six planches bien connues [1]. Israël Silvestre dessine et grave les vues des parcs et des maisons royales, les fêtes du règne, les villes conquises, c'est-à-dire plus de mille estampes. François de Poilly, son frère Nicolas, et son neveu Jean-Baptiste, se distinguent dans le genre historique, en interprétant les maîtres des écoles italienne et française. Antoine Masson produit trois chefs-d'œuvre, les *Pèlerins d'Emmaüs*, d'après Titien, le *Repos en Égypte*, d'après Mignard, et l'*Assomption*, d'après Rubens. Sébastien Leclerc, dont l'œuvre monte à quatre mille pièces environ, fait preuve d'esprit dans ses « figures à la mode. » Jean Mariette exécute une

1. *Robert-Dumesnil*, Le peintre-graveur français, t. III, in-8°, *Paris*, 1838.

foule de charmantes pièces pour l'ornement des livres; son fils Pierre se plaît à traduire Watteau. Robert Nanteuil et son élève Van-Schuppen acquièrent une renommée européenne. Parmi les deux cent-seize portraits du premier, quelques-uns ont atteint la perfection [1], et ses belles thèses restent sans rivales. Les Audran, notamment Gérard, se placent au rang des meilleurs graveurs. Le *Triomphe de la Vérité*, d'après Poussin, par Gérard Audran, semble le dernier mot de l'art, par l'alliance de l'eau-forte et du burin. Une révolution s'opère dans la gravure, grâce à Edelinck (Gérard), qui invente les tailles en losange, et cherche à donner de la couleur aux gravures. Toutes ses têtes sont vivantes. Les Dorigny, Nicolas de Larmessin, et d'autres artistes, multiplient les compositions des grands peintres, qu'ils vulgarisent par le burin ou l'eau-forte.

Il est créé (1670), au Louvre, une sorte de bureau où l'on vend, moyennant un faible prix, des estampes faites d'après les ordres du roi, désireux de répandre et de perpétuer les œuvres des maîtres et le souvenir des événements de son règne. Chez les marchands, l'amateur peut trouver les portraits des célébrités de l'époque, avec les beaux paysages gravés de Claude Lorrain, et ceux de Gabriel Pérelle, aidé par ses fils pour reproduire les « Délices de Paris, » de « Versailles » et des environs. Il admire les gravures des belles productions dues aux peintres des diverses écoles, et les splendides livres à estampes qui ont paru depuis un siècle. Colbert a chargé Antoine Desgodets d'étudier, de mesurer et de faire graver tous les monuments antiques de Rome (1677). On débite aussi « beaucoup de petits portraits et de sujets de dévotion aux marchands de province, qui les achètent à la douzaine ou à la grosse [2]. Enfin, une foule de dessins éphémères, caricatures de mœurs ou politiques, écloses

1. *Robert-Dumesnil*, Le peintre-graveur, *passim*.
2. *Catalogue de Lorangère*.

au jour le jour, attisent les passions du curieux, qui dépense beaucoup d'argent pour les collectionner. »

Les artistes, reproduits ou non par le burin, se font connaître au public en exposant leurs œuvres. Les concurrents pour le grand prix de Rome ont, à cette fin, une des salles de l'Académie de peinture ; les membres de l'Académie de Saint-Luc ont un emplacement dans la place Dauphine, et leur exposition a lieu le jour de l'Ascension. Mais bientôt d'autres expositions, plus solennelles, plus générales, méritent les visites du public. Une d'elles est faite, en 1673, dans une des cours du Palais-Royal; l'autre date de 1704, et se tient dans la grande galerie du Louvre. Il existe un livret de la première [1], fascicule précieux pour l'histoire de l'art : on y retrouve des noms glorieux de l'école française.

De même que les beaux-arts devaient une partie de leurs progrès aux « curieux », dont les cabinets étaient remplis d'œuvres intéressantes, et ressemblaient à de permanentes expositions, de même les salons fréquentés contribuaient de plus en plus à la diffusion des idées littéraires. Ces réunions, champs clos de l'esprit, fourmillaient d' « honnêtes gens, » ou de gens distingués par les façons et le savoir. Là on s'honorait de rassembler des écrivains, et l'on exaltait leur amour-propre par une continuelle flatterie. La ville répétait leurs bons mots, discutait, adoptait ou critiquait leurs opinions, la plupart du temps peu réfléchies, peu muries par le travail. Dans ces salons, toutes les femmes passaient leurs journées à faire des nœuds de rubans et des écharpes; ce qui ne les empêchait pas de disserter. Les maisons où « l'on recevait compagnie » étaient nombreuses, pendant et après la vogue de l'hôtel de Rambouillet (V. t. VI, p. 384 et suiv.). « Rien, pourtant, n'est si contraire au bel esprit que la guerre civile » [2]. Il y avait eu les précieuses pédantes

1. Réimprimé avec notes, par A. de Montaiglon, in-12, *Paris*, 1852.
2. *Manuscrits de Conrart*, Lettre du 30 décembre 1650.

et les précieuses galantes; et au moment où l'on crut que les précieuses disparaissaient, elles se continuaient par les « illustres », conservant un petit grain de pédantisme et de galanterie. Des réunions littéraires rivalisèrent avec les samedis de mademoiselle de Scudéri, surnommée « Septante » par Ninon de Lenclos, dont la société était fort brillante. « La maison (rue des Tournelles, au Marais) de mademoiselle de Lenclos, cette célèbre Ninon, était le rendez-vous de ce que la cour et la ville avaient de gens polis et estimables par leur esprit. Les mères les plus vertueuses briguaient pour leurs fils, qui étaient dans le monde, l'avantage d'être admis dans une société aimable qu'on regardait comme le centre de la bonne compagnie » [1]. Ninon, que l'on surnommait « Léontium », écrivait fort agréablement, et brillait par un goût excellent. Belle, même dans la vieillesse, « n'étant ni fille, ni repentie, » comme dit Bautru, elle inspirait La Rochefoucauld, Scarron, Chaulieu, Saint-Évremond, Regnier-Desmarais, M. de Charleval, et bien d'autres; elle avait pour amies madame de la Sablière, madame de La Fayette, madame de Sévigné, madame de Grignan, madame de Coulanges, la duchesse de Bouillon et madame de Maintenon. Molière lisait chez elle *Tartufe*, et la consultait. Ce fut dans un souper avec Ninon et madame de la Sablière que fut faite la plaisante réception du médecin dans le *Malade imaginaire* [2]. Boileau comptait parmi les convives. On donna aux meilleurs amis de Ninon le nom singulier d' « oiseaux des Tournelles, »

Qui parlent d'amour en tous temps,
Et qui plaignent les tourterelles
De ne se baiser qu'au printemps [3].

1. *Vie de l'abbé Gedoyn*, en tête de ses œuvres. Édit. de 1745.

2. *A. Bret*, Mémoires sur la vie de Ninon de l'Enclos, en tête des *Lettres*, in-12, *Paris*.

3. Couplet par le comte de Charleval.

Chacun avait l'ambition de porter ce titre, obtenu par Lionne, Lauzun et le comte de Gramont. Le cercle de la rue des Tournelles voyait aussi Fontenelle et Corbinelli. Arouet, encore enfant, fut présenté à Ninon, dont il attira l'attention. Ninon devina Voltaire.

Parmi les cercles, parmi les « jours, » on cita, dans Paris, ceux de madame de Bouchavannes, dans l'île Saint-Louis; de madame de Brégis, au Palais-Royal; de madame André, de mademoiselle Bocquet; de mesdames Arragonais et d'Aligre, au Marais. Dans Arles, mademoiselle de Barrême recevait. A Bordeaux, c'était mademoiselle de Baumont la jeune; à Poitiers, madame de Boismoran, et, près de là, madame de Balan; à Aix, mademoiseile Barjamon, madame de Barbantane, etc. [1], tenaient le sceptre de l'aimable conversation. Dans l'hôtel de madame de Bouillon, véritable musée, se succédaient les poëtes et les grands seigneurs, Benserade, Segrais, Ménage, Corneille, Molière, madame Deshoulières, et Pradon. L'hôtel de la Sablière brillait par les réunions charmantes : Lauzun y coudoyait Rochefort, Brancas, de Foix, Chaulieu, et La Fare, célèbre par ses amours avec la dame du lieu, plus que par sa jolie ode « à la louange de la paresse, » et par son opéra de *Penthée*.

« Les femmes n'étaient pas alors moins remarquables que les hommes, et on ne connaît guère que madame de Sévigné, madame de La Fayette et un bien petit nombre d'autres; tandis qu'il y avait partout à la cour et dans les salons de Paris, dans les brillants manoirs de l'aristocratie et dans les austères retraites de la religion, des femmes d'un grand esprit et d'un grand cœur qui sans doute ne savaient pas écrire comme les auteurs de profession, mais qui ont beaucoup écrit parce que c'était la mode du temps, et qui n'ont pu écrire d'une façon médiocre, avec les pensées et les sentiments dont elles

1. *Ch. Livet*, Le Dictionnaire des précieuses, t. Ier. *Préface*, in-12, *Paris*, 1866.

étaient nourries » [1]. Madame de Fontevrault et madame de la Sablière entendaient Homère comme leurs contemporains entendaient Virgile [2]. Sauveur avait enseigné à celle-ci les mathématiques, la physique et l'astronomie; Bernier l'avait initiée aux abstractions philosophiques. Roberval l' « estimait ». Quelques femmes, initiées par leur société aux choses du gouvernement, s'occupaient même de politique. Renée du Bec, maréchale de Guébriant, fut (1645) ambassadrice, ayant ce titre personnellement et sans être femme d'un ambassadeur.

Peu à peu, dans les cercles, on ne se borna plus à lire les vieux romans. Les fidèles du « royaume du Tendre, » les gens qui savaient adoucir, déguiser ce qu'il y avait de trop libre, d'indécent dans un discours ou un récit, firent place à des esprits moins observateurs de la bienséance. Certaines réunions furent des lieux de plaisir, même de libertinage, où le sans-gêne n'admettait point de bornes, où le luxe s'alliait à la licence.

Le Temple, fameux au moyen âge comme maison provinciale du grand prieuré de l'ordre en France (V. t. II, p. 498 et suiv.); le Temple, dont on s'était souvent disputé la possession, dans les guerres des Anglais et dans celles de la Ligue, avait vu détruire (1667) ses tours et ses murailles crénelées par Jacques de Souvré, qui restaura l'église, embellit, rendit publics les jardins, et fit bâtir, en avant du vieux manoir, un immense hôtel. Là Philippe de Vendôme, son successeur, établit une académie de lettrés fort unis, formant une camaraderie organisée, contre laquelle on put lancer avec raison cette épigramme :

Chez nos derniers neveux les poëtes du Temple
Vaudront moins que ses diamants [3].

2. *V. Cousin,* La duchesse de Longueville.
2. *Lettre de Corbinelli à Bussi-Rabutin.*
3. *Recueil de chansons manuscrites,* 1690. *Bibl. nationale.*

C'était une double allusion. Allusion aux joyeux convives, aux intrépides buveurs qui entouraient le duc de Vendôme : Chaulieu, Nevers, La Fare, Chapelle, Lulli, La Fontaine, Têtu, Campistron, Palaprat, le chevalier de Sulli, les abbés Servien et de Châteauneuf. Allusion aux abords du Temple, où travaillaient un assez grand nombre d'ouvriers et d'artisans, à cause de la franchise du lieu ; notamment des bijoutiers en pierres fausses, en émaux formant des « bijoux du Temple ; » puis des marchands, des gens de toute condition, qui échappaient, en y venant, aux poursuites de leurs créanciers.

Vendôme s'était rendu populaire par sa bonhomie avec les petits, et plus encore par ses débauches. Il donna asile, au Temple, à Jean-Baptiste Rousseau : les lettres de cachet ne pouvaient pénétrer dans cette enceinte privilégiée.

Des soupers proverbiaux s'y donnaient. La Fontaine écrit :

Nous faisions au Temple merveilles.
L'autre jour on but vingt bouteilles.....
La nuit était sur son déclin,
Lorsque j'eus vidé mainte coupe,
Lanjamet, aussi de la troupe,
Me ramena dans mon manoir ;...
Jusqu'au point du jour on chanta,
On rit, on but, on disputa,
On raisonna sur les nouvelles,
Chacun en dit, et des plus belles;
Le grand prieur eut plus d'esprit
Qu'aucun de nous, sans contredit...

De son côté, Bussi-Rabutin rapporte : « Premièrement figurez-vous, dans le jardin,... un bois que deux allées croisent à l'endroit où elles se rencontrent; il y avoit un assez grand rond d'arbres, aux branches desquels on avoit attaché cent chandeliers de cristal; dans un des côtés de ce rond, on avoit dressé un théâtre magnifique... Les environs en étoient si obscurs que les yeux ne ser-

voient de rien : la nuit étoit la plus tranquille du monde. D'abord la comédie commença, qui fut trouvée fort plaisante ; après ce divertissement, vingt-quatre violons ayant joué des ritournelles, jouèrent des branles, des courantes et de petites danses. La compagnie n'étoit pas si grande qu'elle étoit bien choisie ; les uns dansoient, les autres voyoient danser, et les autres, de qui les affaires étoient plus avancées, se promenoient avec leurs maîtresses dans les allées où l'on se touchoit sans se voir... » [1].

Avec les soixante mille livres de revenu que donnait le grand prieuré, le duc de Vendôme pouvait nourrir un bataillon de parasites lettrés, traiter royalement des princes. Recevant le Dauphin dans son château, à Anet (septembre 1686), il faisait servir un repas dont voici le menu, pour quarante personnes : trente potages, soixante moyennes entrées, cent trente-deux hors-d'œuvre, cent trente-deux mets chauds, soixante plats d'entremets froids, soixante-douze plats ronds de rôts, composés de faisans, de perdreaux gris et rouges, d'oiseaux de rivière, de bécasses, de « robiffes, » d'agneaux piqués, de cannetons de Rouen, de pigeons cauchois ou en ortolans, de marcassins, de poulardes fines et de pluviers, au nombre de trois cent trente-quatre pièces, de gibier la plupart. Pour le dessert : trente-deux jattes d'oranges, cinquante salades diverses, cent corbeilles de fruits crus, quatre-vingt-quatorze de fruits secs, cent six compotes et cinq cents soucoupes de fruits glacés [2]. Il y avait Lulli, des chanteuses et des danseuses de l'Opéra, des musiciens, des danseurs et des symphonistes, tout ce qui pouvait inciter au plaisir, à la débauche.

Chaulieu, au Temple, était abbé plus que galant ; Palaprat avait le logement et six cents livres. Voltaire, qui y vint compléter les leçons qu'il avait commencé de recevoir chez Ninon, disait, dans la société du Temple :

1. *Bussi-Rabutin*, Histoire amoureuse des Gaules.

2. *E. Bellier de la Chavignerie*, Un voyage du grand Dauphin au château d'Anet, *Chartres*, 1855.

« Sommes-nous tous princes, ou tous poëtes? » Et il donnait le nom d'« Altesse chansonnière » au duc de Vendôme, dont Louis XIV se montra toujours le protecteur et l'ami, malgré ses mauvaises mœurs.

Dans les cercles voués au plaisir, on rencontrait jusqu'à présent beaucoup plus de libertins que d'incrédules. Les uns et les autres étaient « viveurs. » L'ivresse les confondait. A l'hôtel Boisboudrand, chez Chaulieu, encore plus que dans le palais du Temple, des épicuriens, des esprits forts, des poëtes légers, de grands seigneurs débauchés se réunissaient. Madame de Chaulieu, belle-sœur de l'abbé, faisait les honneurs de l'hôtel, où elle demeurait. Palaprat, le grand-prieur, une demoiselle de Saint-Martin, joueuse acharnée, Coulanges et La Chapelle n'en sortaient guère. La Fare, devenu vieux, n'était plus appelé, à table, par ses amis que « M. de La Cochonière, » ou simplement « Cochon » [1]. Chez lui, l'orgie restait en permanence ; seulement les formes littéraires la sauvaient des derniers excès de la débauche.

IV

Sous l'impulsion du gouvernement, des bibliothèques, des académies, des expositions publiques et des cercles, la littérature, les sciences et les arts atteignent une hauteur qui ne semble pas devoir être dépassée. La ville s'intéresse de plus en plus aux œuvres de l'esprit, que de fortes études et un goût épuré rendent presque parfaites.

Pendant la minorité et les premières années du règne, s'écoule la période de transition, celle dont les dissensions civiles empêchent le complet essor; si bien qu'à

1. *Œuvres de Chaulieu*, t. II, in-12, *La Haye*, 1777.

côté des travaux transcendants sur la théologie, la philosophie et l'histoire, — on sait l'engouement des femmes du temps pour le cartésianisme, — se rencontrent les plus faibles produits de la poésie et du roman. Descartes, « ce mortel dont on eut fait un Dieu chez les païens, » recherche la vérité par la raison, et, créant un idéalisme nouveau, échappe à la superstition de l'antiquité (V. T. VI, p. 415 et suiv.) Son *Discours sur la méthode* donne une image complète de l'esprit français; son style porte notre langue au plus haut point de la perfection. La Mothe le Vayer, historiographe de France, dont les ouvrages philosophiques sont nets et pleins de pensées brillantes, admet, lui aussi, le scepticisme dans la science sans l'ériger en système, sans attaquer la révélation. Pierre Gassendi, en parcourant le cercle presque entier des sciences et des arts à leur naissance, s'arrête où Saint-Evremond commence, dans les idées de morale commode; où François Bernier, « le joli philosophe, » ne veut pas non plus s'arrêter. Il déclare « que l'abstinence des plaisirs lui paraît un grand péché. » [1].

A mesure que Louis XIV prend des années, et que l'alliance du trône et de l'autel devient plus étroite, l'esprit religieux inspire les écrivains. « La religion, entre les attaques du seizième siècle et celles du dix-huitième, anime ses défenseurs d'une force toute nouvelle » [2]. A peine quelques audaces philosophiques se produisent avant la fin du grand règne. Nicolas Malebranche publie (1674) *La Recherche de la Vérité*, qui obtient six éditions successives, et l'honneur d'être traduite en latin, en anglais et en grec moderne. Malebranche cherche partout à montrer l'accord de la raison et de la foi; il mêle aux idées de Descartes celles de saint Augustin. Il est écrivain admirable, et mérite le surnom de « Platon chrétien. » Pierre-Daniel Huet, le très-savant évêque d'Avran-

1. *Lettre de Saint-Evremond à Ninon de l'Enclos.*
2. *J. Michelet,* Précis de l'histoire de France.

ches, se rend célèbre par une *Lettre sur l'origine des romans*, dans laquelle il estime que la lecture des compositions romanesques peut être utile quand elles ont un but moral; plus tard, son *Traité philosophique de la faiblesse de l'esprit humain*, le fait ranger au nombre des sceptiques, parce que Huet y défend leur opinion réduite à de certaines bornes. Claude Buffier met la main à de grands travaux, pour établir les caractères des vérités qu'on doit regarder comme incontestables; énumérant celles qui servent de base à chaque espèce de connaissances, il devance l'école écossaise, il est précurseur de Reid. Il relève de Descartes et de Locke, chose étonnante chez un jésuite. Mais, chose plus étonnante encore, Buffier est approuvé par son ordre, si longtemps hostile au cartésianisme.

Malgré son *Discours sur l'histoire universelle* (1681), discours religieux, admirable de style, composition sublime, mais faite pour un fils de roi et non pour le public, Bossuet ne se place pas, parmi les historiens, au même rang qu'il s'acquiert parmi les théologiens et écrivains sacrés, avec son *Histoire des variations de l'église protestante* (1688), avec son *Traité de la connaissance de Dieu*, et avec ses *Méditations sur l'Évangile*. Sa verve autoritaire l'emporte au delà du réel; mais il possède toujours un éclat, une grandeur, un souffle d'enthousiasme que personne ne dépasse.

Sa *Politique de l'Écriture-Sainte*, livre fait pour les rois, pour appuyer le trône sur l'autel, pour prouver que le prince est supérieur à la loi, pour déclarer que la monarchie est le gouvernement par excellence, affirme que la royauté a son origine dans la divinité même. Ce traité paraît en 1709, quand la monarchie est déjà près de décliner. Le nombre des ouvrages imprimés de Bossuet s'élève à plus de cent : huit sur l'Écriture-Sainte, vingt contre les calvinistes, neuf contre les mauvais critiques, dix pour la défense du clergé français, quatorze pour son diocèse, quatre sur des sujets de piété et de

morale, onze pour l'éducation du Dauphin, sept sous forme de lettres, neuf oraisons funèbres et discours.

Au lieu de planer comme l'aigle de Meaux dans les hautes sphères, les narrateurs de faits s'en tiennent à l'histoire proprement dite. Cette forme plus humaine de l'histoire est cultivée encore par l'infatigable Mézerai, qui prémunit le peuple contre la cour; par le jésuite Gabriel Daniel qui, au contraire, falsifie les annales de la nation au profit de l'autorité royale; par Hardouin de Péréfixe, auteur de la *Vie de Henri IV*, travail médiocre, souvent traduit et réimprimé; par Pellisson, accumulant éloquemment les louanges dans son *Histoire de Louis XIV*, lorsque son neveu Rapin de Thoiras, réduit à quitter la France pour cause de protestantisme, écrit avec une science approfondie l'histoire d'Angleterre; par Amelot de la Houssaie, qui a laissé des mémoires historiques, politiques, critiques et littéraires, auxquels on reproche trop d'inexactitudes, défaut qui se retrouve dans les ouvrages du père Mainbourg, composés avec un feu remarquable; par Antoine Varillas, bon narrateur, mais sans esprit de critique; par l'abbé Dubos, affirmant que l'établissement des Franks dans la Gaule a eu lieu sans conquête; par le comte de Boulainvilliers, admirateur systématique du gouvernement féodal, « chef-d'œuvre de l'esprit humain, » qui ne connaît ni l'avenir, ni le passé, ni le présent, au dire du cardinal Fleury. Les abbés de Saint-Réal et de Vertot, et le jésuite Pierre d'Orléans, s'appliquent à tracer le dramatique tableau des révolutions.

Dans les travaux relatifs à l'histoire ecclésiastique, Le Nain de Tillemont est un guide des plus sûrs; Claude Fleuri, pourtant, obtient une renommée plus populaire et mérite l'épithète de « judicieux. » Étienne Baluze, professeur de droit canon, publie des collections très-précieuses; la congrégation des Bénédictins de Saint-Maur achève les ouvrages les plus remarquables : Jean Mabillon s'immortalise par sa *Diplomatique* (1681),

comme d'Achéry par son *Spicilegium* (de 1653 à 1677), comme Ruinart, Félibien, Lobineau, Bernard de Montfaucon, dont les livres nous servent tant. Le *Gallia christiana*, les *Annales de l'Ordre de saint Benoît*, les *Acta sanctorum*, l'*Art de vérifier les dates*, l'*Histoire littéraire de la France*, le *Thesaurus anecdotorum*, le *Recueil des historiens de France*, et tant d'autres compilations, rivalisent avec le *Glossaire* de Du Cange (1678) et la *Bibliothèque orientale* de d'Herbelot (1697), dans le champ de l'histoire et de l'érudition, où se distinguent encore Adrien de Valois et son fils Charles, le premier par ses recherches sur les Gaulois et les Francs, le second par ses travaux de numismate et d'antiquaire; Antoine Pagi et son neveu François, rectifiant les erreurs de Baronius; Louis Cousin et Jacques Basnage, dont le savoir est si solide et si étendu. La *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, par Ellies Dupin, écrivant aussi une *Histoire de l'Église*, a une grande valeur. Quelles savantes compilations que celles de Jacques Sirmond et de Philippe Labbe, réunissant les anciens actes des conciles de la Gaule! Quels précieux éditeurs de documents législatifs que les Étienne Baluze et les Jérôme Bignon! Quels modèles de bibliographie doivent laisser Jacques Lelong et J.-P. Niceron! Comme Anselme et d'Hozier traitent sérieusement la généalogie! Nicolas Sanson et ses fils créent pour ainsi dire, en France, la science géographique, que Guillaume Delisle réforme d'après les observations des voyageurs et des astronomes, de Bernier, de Chardin et de Vaillant.

Puis les mémoires particuliers, supplément de l'histoire, ajoutent à ces productions gigantesques de charmantes narrations où l'individualisme, qui cherche à se donner raison dans ses actes, explique souvent à son insu plus d'un événement politique et quelque crise sociale. Ils ont acquis une véritable importance, surtout en ce qui concerne les mœurs. L'historien trouvera des trésors dans les mémoires de mademoiselle de Montpen-

sier, de la vaillante Mademoiselle, tardivement éprise de Lauzun, dans ceux de la duchesse de Nemours et de madame de Motteville, pleins de sincérité, d'esprit et de grâce. Les mémoires de Retz sont écrits, dit Voltaire, « avec un air de grandeur, une impétuosité de génie, et une inégalité, qui sont l'image de sa conduite. » Le marquis de Montglat, dans les siens, est exact et fidèle; La Porte, disgracié pour sa franchise, abonde en particularités intéressantes. Torci, le neveu de Colbert, a laissé des pages très-précieuses pour l'histoire, depuis le traité de Ryswick jusqu'à celui d'Utrecht. L'abbé de Choisi et Dangeau nous donnent des détails sur la vie et la cour de Louis XIV; Bussi-Rabutin rappelle ses prouesses galantes et guerrières; La Rochefoucauld peint la Fronde, et déchire madame de Longueville; Villars, Navailles et Feuquière racontent leurs campagnes. Gourville, dont madame de Sévigné a dit : « Jamais homme n'a été si bien pleuré, » nous met de moitié dans ses missions; Sourdis et Forbin nous apprennent les choses de la marine. Quarante et un ans de services militaires sont exposés avec une simplicité remarquable par Puységur, tandis que le frondeur Lenet, le confident du prince de Condé, nous initie à ses intrigues en Guienne. Arnaud d'Andilly, à Port-Royal, où Louis XIV vient visiter ses espaliers, rappelle les souvenirs du temps où il a vécu dans le monde, à la cour. Conrart nous parle des discordes de la Fronde. Marolles, mauvais traducteur, mais collectionneur intelligent, écrit ses mémoires avec clarté, méthode, naïveté attachante... Et, pour finir, Saint-Simon place le lecteur au milieu de la société qu'il peint de main de maître, avec parti pris, avec passion, avec audace; il s'exprime sans ménagement sur le compte du grand roi qui, lui aussi, laisse une trace vivante de sa personnalité dans des mémoires où ses principes d'absolutisme apparaissent à chaque ligne.

Sous la plume de Marie de Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné, la plupart des événements de l'époque, po-

litiques ou littéraires, ont une animation nouvelle. Le genre épistolaire s'élève à une hauteur inconnue jusqu'alors (V. t. VI, p. 424). Les mœurs du XVII^e^ siècle sont dépeintes avec un charme, avec une noblesse et une force de style qui donnent à de simples causeries la valeur de récits éloquents. Quelle gaieté et quelle malice! Quels traits finement aiguisés! Quelle traduction charmante du mot qui court le monde! Tant de mérites ne forcent-ils pas à pardonner quelques médisances? Et dire que Bussi-Rabutin s'imagine écrire des lettres supérieures à celles de madame de Sévigné, sa cousine! Une femme encore, madame de Maintenon, se distingue par sa correspondance, qui lui donne place parmi les meilleurs écrivains de l'époque.

L'érudition classique, aussi cultivée qu'au XVI^e^ siècle, mais moins remarquée, nous offre les ouvrages de Claude de Saumaise, « le prince des commentateurs, » celui dont l'académie de Leyde « ne pouvait pas plus se passer que le monde du soleil; » ceux de Tanneguy-Lefèvre, très-habile humaniste, éditeur de plusieurs auteurs grecs et latins [1], notamment de Longin; ceux du jésuite René Rapin, qui composa alternativement des livres de piété et des livres de littérature, servant ainsi Dieu et le monde par semestre [2]. Il reste de Ménage, Furetière, Santeuil, Commire, Danet et Jouvenci, des traités grammaticaux ou des vers français et latins. Dacier et sa femme, ayant fait « le mariage du grec et du latin » [3], éditent ou traduisent Plutarque, Horace, Homère, Plaute, etc. Ch. de La Rue compose des vers fort estimés, dans la langue de Virgile et d'Horace, qu'il a commentés.

Jamais la chaire ou le barreau n'ont été si brillants. Les sermonnaires et les panégyristes produisent des œuvres impérissables, quand les abbés Cassaigne et Cottin, tous deux académiciens, sont connus comme

1. Son édition de Longin est excellente.
2. Suivant l'expression de l'abbé La Chambre.
3. Selon le mot de Basnage.

mauvais prédicateurs. Mascaron, Bossuet, Fénelon, Fléchier, Bourdaloue, La Rue, Cheminais et Bretonneau élèvent les âmes en poétisant le dogme. Ces noms-là signalent l'apogée de l'éloquence catholique. Au dur et sec prédicateur Valladier, dont les paroles subtiles ne peuvent plus nous émouvoir, ont succédé Antoine Singlin, confesseur des religieuses de Port-Royal de Paris, Desmares que ses sermons dans Saint-Roch ont rendu populaire, Lejeune, dialecticien solide, Joly, dont les chaires de Paris et des provinces ont révélé les sérieux mérites, et surtout Vincent de Paul, embrasé du feu divin, empruntant à la charité évangélique ses plus heureuses inspirations. La voix des Jean Claude, des Isaac de Beausobre et des Jacques Saurin, retentit avec éclat dans les temples des réformés. Saurin est surnommé le « Bossuet de la chaire protestante. » L'éloquence judiciaire et politique a pour chefs Antoine Le Maistre, encore emphatique comme ses devanciers; Olivier Patru, le « Quintilien français; » Paul Pellisson, célèbre par ses trois *Mémoires* sur Fouquet; Henri-François Daguesseau, qui, opérant une révolution dans l'éloquence du barreau, allie la raison et la science avec la noblesse et la pureté du style.

En poésie, en littérature, les ouvrages se succèdent rapidement, ceux-ci considérés depuis comme classiques, ceux-là, très-éphémères. Aucune épopée ne paraît. La poésie didactique se distingue par la sagesse et l'élégance. La satire s'adresse principalement aux ridicules littéraires. L'apologue atteint la perfection, le lyrisme déploie plus d'art que d'enthousiasme. La pastorale reste faible ou trop spirituelle. La poésie est moins piquante que gracieuse.

Tout en renvoyant le lecteur aux nombreuses productions du XVII^e^ siècle, que l'on n'a pas cessé de réimprimer, et qu'il peut relire chaque jour, il est bon de rappeler ici les différents genres cultivés par les écrivains de cette époque. Combien de personnes dévoraient en-

core des poèmes épiques! Le *Saint-Louis* de Pierre Lemoyne (V. t. VI, p. 390) a été prôné d'avance comme un chef-d'œuvre; mais on l'a peu lu et fort critiqué, dès son apparition, à cause du fatras, de l'enflure et de l'extravagance qu'il renferme. *Clovis ou la France chrétienne,* par Jean Desmarets de Saint-Sorlin, n'a pour admirateur que Chapelain, tandis que Boileau accable de ridicule l'ouvrage et l'auteur, qui a commis aussi *Marie-Madeleine ou le Triomphe de la grâce*, et *Esther,* deux poèmes remarquablement ennuyeux. George de Scudéri, dans *Alaric ou Rome vaincue,* n'a pas obtenu un durable succès en chantant « le vainqueur des vainqueurs de la terre; » et Jean Chapelain, avec la *Pucelle d'Orléans,* obtient six éditions en dix-huit mois, mais tombe ensuite dans l'oubli. Quelques autres élucubrations achèvent de nous prouver qu'il existe bien des « bâtards d'Apollon » ou mauvais rimeurs, affectés de la manie épique.

D'autres poëtes, visant moins haut, mais atteignant davantage leur but, composent des vers noblement inspirés, ou tout au moins aimables. A la suite des Chassignet, des Malherbe, des Racan, des François Maynard, nous distinguons Chaulieu, La Fare et Jean-Baptiste Rousseau. Le premier, « Anacréon du Temple, » plein de verve épicurienne, s'inspire parfois de sujets sérieux; le second, épicurien aussi, chante avec insouciance et gaîté; le troisième débute par l'ode sacrée et finit par l'épigramme libertine, après avoir créé la cantate, espèce nouvelle du genre lyrique. Puis viennent les Deshoulières : la mère, que le père Bouhours appelle « la Sapho de notre siècle, » et dont les Idylles obtiennent une grande vogue; la fille, moins célèbre, mais auteur d'épîtres réussies. Segrais écrit des églogues louées par Boileau; Houdard de la Motte, partisan des modernes, met en vers l'*Iliade*, qu'il réduit en douze chants par la suppression de plusieurs épisodes. Bernard de la Monnoye édite (1700, 1701, 1706) ses *Noëls bourguignons*, charmants de naïveté et de hardiesse tout ensemble. Cha-

pelle et Bachaumont font leur gai *Voyage en Provence et en Languedoc*, où le plaisir se révèle par une poésie facile et une prose amusante. Paul Scarron,

> ..... Un boute-tout-cuire,
> Qui ne fait que sauter et rire,
> Prodigue, bon vivant,

réussit beaucoup dans la poésie burlesque. Ce genre est devenu une sorte d'épidémie qui gagne tout le monde. Scarron, ce « raccourci de la misère humaine, » charme les hommes de son temps avec l'*Énéide travestie,* que nous ne lisons guère. Bien des auteurs, courant sur ses pas au succès, sont oubliés aujourd'hui.

Le plus remarquable poëte satirique, c'est Nicolas Boileau. De 1660 à 1668, année où les six premiers livres de La Fontaine paraissent, la publication des neuf premières satires de Boileau frappent cruellement les fadeurs littéraires sans pourtant les anéantir tout à fait, comme on le verra. De 1669 à 1674, l'*Art poétique*, le *Lutrin*, publié sous les auspices du président Lamoignon, et les cinq premières épîtres du fameux critique achèvent de discréditer le faiseur de madrigaux, le poëte qui « s'en va chercher son pain de cuisine en cuisine. » Mais la satire contre les femmes attire sur Boileau des chansons, des épigrammes, de vives répliques, et peut-être des coups :

> Boileau, ce rimeur satirique
> Ayant senti la vertu du bâton,
> Demeura sans réplique.
> Ce remède, quand on l'applique,
> Range la rime à la raison [1].

Il est vrai de dire que le « législateur du Parnasse » ne frappe pas toujours juste, et que plusieurs de ceux

1. *Collection Maurepas*, t. XXXI.

qu'il a tués « se portent assez bien. » Mais ses jugements influent sur la cour et la ville. Les discussions littéraires ne cessent point; leur caractère est plus sérieux. La querelle des « uranistes » et des « jobelins », soulevée à propos du sonnet d'Uranie par Voiture et de celui de Job par Benserade, est terminée à peine quand celle des « anciens » et des « modernes » agite la masse des lettrés. La première ne compte que peu ou point dans les annales de l'esprit français; la seconde contient, au milieu de ses débats un peu puérils, une idée philosophique, celle du développement intellectuel, affranchi de l'imitation des anciens[1]. Perrault, dans ses *Parallèles*, trouve les modernes supérieurs aux anciens, non-seulement dans la littérature et les arts, mais dans les sciences, l'astronomie, la médecine, la physique, la philosophie, — même la cuisine, parce que les modernes mettent des nappes sur leurs tables. De longues controverses entre Desmarets de Saint-Sorlin, Fontenelle, Perrault, et les défenseurs des anciens, — Dacier, Ménage, Longepierre, de Callières et Huet, véhémentement soutenus par La Fontaine et Boileau, se terminent par la réconciliation de celui-ci avec Perrault, l'auteur immortel des « *Contes de fées.* »

Les fables de La Fontaine obtiennent un succès énorme. Madame de Sévigné « lit avec délices et envoie à sa fille » les contes du fabuliste, très-recherchés à la cour et parmi les beaux esprits. La Fontaine a, de son vivant, beaucoup d'imitateurs, notamment Senecé, conteur agréable. Mais que tous sont loin de leur modèle! Ils essayent en vain d'atteindre la naïveté, la bonhomie et la finesse de celui que l'on a surnommé « l'Inimitable. »

Quand l'influence des nouveaux maîtres de la poésie se répand sur la plupart des auteurs contemporains, il est à remarquer pourtant que les poëtes « précieux, »

1. *H. Rigault*, Hist. de la querelle des anciens et des modernes, in-8°, *Paris*, 1856. *Avant-propos.*

s'intitulant « nourrissons des muses, » n'ont pas encore disparu. Une foule de rimeurs marche sur les traces de Gombault, « le poëte de France qui fait mieux des sonnets et des épigrammes, » selon Pierre Costar, qui, lui-même, a des continuateurs. Costar, habitué de l'hôtel de Rambouillet, « le plus galant des pédants, et le plus pédant des galants, » envoie au chancelier une lettre commençant ainsi : « Monseigneur, si vous n'étiez le souverain prêtre de la sévère Thémis... mais vous êtes en même temps un grand sacrificateur des Muses et des Grâces; ces divinités ne reçoivent point de sacrifices plus volontiers que les vôtres, etc. [1]. » Les Calages, les Philippe Habert et les Julien Colardeau ont un public très-enthousiaste. Dulot, poëte ridicule, ne manque pas d'admirateurs, malgré l'ébauche héroï-comique que Sarrazin a composée contre lui [2]. Dulot a inventé les bouts rimés, jeu qui a paru pour la première fois en 1648. La fureur des bouts rimés s'est ralentie un moment, pour se ranimer en 1654.

Prônés par le cercle qui les adopte, rudement attaqués par les camps littéraires opposés, ces médiocrités perdent peu à peu leur importance, aussitôt que le public demande aux poëtes des idées et non des rimes. A la fin du XVII[e] siècle, les lettrés font bonne justice des précieux et des mauvais poëtes. Aussi, en 1703, lorsque Louis Garnier, élève de Girardon, d'après les ordres de Titon du Tillet, commissaire des guerres, exécute le modèle d'un *Parnasse français*, le choix de plusieurs personnages qui s'y trouvent ne paraissant pas suffisamment justifié, Titon est en butte aux épigrammes. Voltaire s'écrie :

Dépêchez-vous, monsieur Titon,
Enrichissez votre Hélicon ;
Placez-y sur un piédestal
Saint-Didier, Danchet et Nadal;

1. *Lettres de Costar*, in-4°, *Paris*, 1658.
2. *Sarrazin*, Dulot vaincu.

Qu'on voie armés d'un même archet
Saint-Didier, Nadal et Danchet,
Et couverts du même laurier
Danchet, Nadal et Saint-Didier.

Antoine Danchet, faible tragique, est aussi un froid versificateur d'odes, de cantates et d'épîtres. Augustin Nadal, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, doit sa position à la faveur, car ses ouvrages le font moins connaître que le triolet de Voltaire. Saint-Didier cultive les muses provençales, et passe pour un des plus beaux esprits du Comtat-Venaissin. D'autres auteurs ont la manie des « illustrations », et croient qu'il suffit, pour le succès de leurs livres, d'un beau titre et d'une belle taille-douce. Ce sont des « tailleurs des muses », ainsi appelés parce qu' « ils habillent assez bien » ces déesses des sciences et des arts. Quelques-uns, enfin, ne résistent pas à la « démangeaison d'écrire, » à l'espoir d'être « reliés en veau, » et ils commettent une foule d'insipides poésies, qui ont figuré d'abord, à grand' peine, à prix d'argent, dans les recueils de littérature. Cette espèce d'amateurs vivra encore dans deux siècles.

De 1649 à 1747, on ne cesse de réimprimer fréquemment Voiture, qu'on lit et estime, sans oser l'imiter. Toutes les branches de la littérature sont en progrès sur la première partie du règne. Le groupe d'auteurs qui conserve le style précieux est peu nombreux; encore moins nombreux sont les continuateurs de mademoiselle de Scudéri. Mais on aime toujours les publications de livres à clés, où les personnages, sous des noms empruntés à l'antiquité, cachent des contemporains célèbres.

Les romans, qui sont, au dire des précieuses, « d'agréables menteurs » ou « la folie des sages, » jouissent toujours d'une grande faveur dans les cercles. Le libraire Augustin Courbé en fait un immense débit [2]. D'Urfé a

1. *Lettres de Costar*. in-4°, *Paris*, 1658.
2. *La Caille*, Histoire de l'imprimerie, in-4°, *Paris*, 1689.

raconté, dans l'*Astrée*, ses amours avec Diane de Châteaumorand; les *Amours du grand Alcandre*, par mademoiselle de Guise, princesse de Conti, sont les amours de Henri IV; le *Romant satirique* (1624), par Jean de Lannel, parle d'événements et de personnages français; *Florigénie ou l'illustre victorieuse* (1647) raconte les aventures amoureuses du chevalier de Chabot et de Marguerite de Rohan; *Agésilan et Isménie*, vers le même temps, peint les amours prétendues de madame de Longueville et de Coligni; le *Grand Cyrus* et la *Clélie* mettent en roman la société où vit mademoiselle de Scudéri [1].

La huitième partie du *Cyrus*, paru en 1652, porte toujours l'A couronné, Anne de Bourbon, soutenu par un aigle et un Jupiter armé, avec cette légende :

Qui ne l'honore pas est digne de la foudre.

La gravure du tome neuvième, paru à la fin de 1653, représente un esquif battu par la tempête, et la Fortune sur sa roue, avec ces deux vers :

Ce nom étant célèbre et sa gloire éclatante,
Contre lui vainement je serais inconstante.

Dans ce même roman, la bataille de Thybarra est la bataille de Lens; mademoiselle de Scudéri relate divers combats de Condé (*Cyrus*), et trace le portrait de madame de Longueville (Mandane). Le maréchal de Grammont s'appelle Mazare, le comte de Cossé Abradate, Châtillon Hidaspe, le marquis de La Moussaye Tigrane, etc.

Ces exaltations du sentiment, ces histoires vraies et feintes tout à la fois, semblent le dernier reflet des exploits de la chevalerie. Elles sont peu à peu démodées. Elles détraquent trop de cervelles. D'autres romans pas-

1. *V. Cousin*, La société française au XVII^e siècle, t. Ier, in-8°, *Paris*, 1870

sent de mains en mains. Comprenant le danger d'amours travesties en vertus, Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, a écrit des pastorales mystiques, des romans « spirituels » : *Dorothée, Alcime, Daphnide, Hyacinthe, Cardie, Spiridion, Alexis,* etc. Ces romans sont illisibles; *Palombe,* même, reste dans l'ombre [1]. Gomberville a écrit *la Caritie, Polexandre, Alcidiane* et *la Cythérée,* qui compte neuf éditions. Une femme, madame de La Fayette, publiant *Zaïde, la Princesse de Clèves, la Comtesse de Tende* et *la Comtesse de Montpensier,* imprime au roman des grâces nouvelles, développe des sentiments moins quintessenciés que ceux des gens enthousiastes « pour combattre le Turc, » comme on dit alors. *Zaïde* est le fruit de l'imagination de madame de La Fayette; *la Princesse de Clèves,* histoire de son cœur, fait une sorte de révolution dans le roman, qui entre dans la vérité, avec des peintures et des proportions humaines.

D'autre part, *le Roman bourgeois,* de Furetière, est le premier roman d'« observation » qui ait été écrit en français; le *Diable boiteux,* de Lesage, œuvre d'esprit fin et délié, donne un tour critique à ces compositions; dans le *Roman comique,* Scarron s'attache à décrire les mœurs particulières des comédiens. Dans *Gil-Blas,* paru en 1715, l'auteur peint les misères sociales.

V

En s'habituant aux ouvrages de l'esprit, la ville et la cour achevaient de s'instruire. La société polie y trouvait un aliment substantiel pour les conversations. Mais ces ouvrages n'étaient pas l'unique source de plaisirs intellectuels. Lorsque madame de Maintenon disait, en 1710 : « Tout est paisible à Paris, parce qu'il y a la comédie

1. Le roman de *Palombe* a été réédité, il y a quelques années, par H. Rigault, in-12, *Paris,* 1853.

et du pain, » elle caractérisait le goût le plus prononcé des Français. La comédie, sous Louis XIV, l'emportait sur les autres délassements. Tout le monde aimait le spectacle. Les courtisans, nous le savons, en jouissaient dans les châteaux royaux, et, à la ville, l'habitude d'aller au théâtre était si bien prise que, en pleine Fronde, les Parisiens ne s'en privaient pas. Dans la rue, ils se battaient; dans l'hôtel de Bourgogne, ils riaient aux grimaces des farceurs, ou pleuraient aux récits tragiques. Quelle que fût leur condition, ils fréquentaient les salles de spectacle. Fléchier parle, dans ses *Grands jours d'Auvergne,* de prêtres que l'on voyait « couverts de rubans et courant aux comédies avec les dames. » L'abbé d'Aubignac, dans *la Pratique du théâtre,* débute en prouvant la nécessité des spectacles. Depuis le cirque, espèce d'arène où le directeur faisait combattre des ours, des taureaux, des dogues, des lions et d'autres animaux[1], jusqu'au « jeu des marionnettes » de Bertrand, en 1696, jusqu'à la vaste salle où Sourdéac, marquis de Rieux, qui « mourut pauvre et malheureux pour avoir trop aimé les arts, » fit exécuter les premiers essais de l'Opéra en France, sous la minorité de Louis XIV, toutes les représentations avaient leurs spectateurs assidus. Parmi les récréations du monde intelligent, celle du théâtre, littéraire ou musical, était maintenant la plus générale.

Comme amateur de spectacle, Mazarin avait continué Richelieu; seulement, outre qu'il ne composait pas de pièces, et, conséquemment, ne sacrifiait pas toute chose à son amour-propre d'auteur, Mazarin s'occupait plus des acteurs italiens que des acteurs français. Son penchant fut longtemps partagé par la cour et la ville.

Quelles salles de spectacle existaient, au XVII^e siècle? L'hôtel de Bourgogne, dont la troupe resta privilégiée jusqu'en 1600; le théâtre du Marais, auquel Molière vint

1. *Collection Lamoignon.* Ord. du 3 août 1645, t. XII.

faire une redoutable concurrence lorsqu'il obtint (1658) le privilége de donner des représentations au Palais-Royal; celui du Petit-Bourbon, d'abord assigné à une nouvelle troupe italienne, venue en 1653, ainsi qu'à la troupe de comédiens espagnols qui, de 1650 à 1672, joua concurremment avec la troupe italienne. Les représentations de ces étrangers avaient lieu de deux à cinq heures du soir, à cause de la boue et des filoux. La troupe italienne quitta le Petit-Bourbon (1660), continua ses représentations au théâtre du Palais-Royal de deux jours l'un, et fut expulsée de Paris en 1697.

La réunion de la troupe de Molière, « troupe du roi » avec celle de l'hôtel de Bourgogne, « troupe royale » détermina la fondation (1680) de la Comédie-Française, et Louis XIV accorda à la nouvelle société une pension de douze mille livres. Ce théâtre donna ses représentations rue Mazarine. Comme l'hôtel de Bourgogne était vacant, Scaramouche, Dominique, Carlin et autres farceurs italiens qui avaient eu jusque-là leur théâtre au palais du Petit-Bourbon, vinrent s'y établir. Ils y jouèrent jusqu'en 1697, où le scellé fut mis sur leurs portes, « à cause qu'on n'y observoit plus les règlements que Sa Majesté avoit faits, que l'on y jouoit encore des pièces trop licencieuses et que l'on ne s'y étoit point corrigé des obscénités et gestes indécens. » Le théâtre ne servit plus qu'au tirage des loteries jusqu'en 1716.

Lorsque, chez Sourdéac, à Neubourg (Normandie), la troupe du Marais représenta la *Conquête de la Toison d'or*, tragédie mêlée de musique et de superbes spectacles, on ne pouvait dire encore que ce fût l'opéra, malgré les scènes entremêlées de chant où les Sirènes dans un endroit, et Orphée dans un autre s'exprimaient musicalement. Il s'agissait d'un genre intermédiaire. Les décorations et machines y produisaient plus d'effet que la mélopée froide et monotone qu'on y entendait.

Le 28 juin 1669, Pierre Perrin (abbé Perrin) obtint des lettres « portant permission d'établir en la ville de

Paris et autres du royaume des académies de musique (cette désignation nous venait d'Italie), pour chanter en public des pièces de théâtre, comme il se pratiquait en Italie, en Allemagne et en Angleterre pendant l'espace de douze années. » Le roi avait voulu empêcher aussi, dès 1661, beaucoup d'ignorants de défigurer et de corrompre la danse. Voyant avec dépit que la plus grande partie des gens de qualité étaient peu capables d'entrer dans ses ballets, il avait jugé à propos d'établir dans sa bonne ville de Paris, une « Académie royale de danse, composée des treize danseurs les plus expérimentés. »

L'opéra conserva le fond du grand ballet en changeant sa forme, et bientôt la danse ne vint qu'en sous-ordre.

Perrin s'associa pour la musique avec Cambert; pour les machines, avec Sourdéac; pour fournir aux frais nécessaires, avec Champeron. *Pomone*, parole de Perrin, musique de Cambert, danses de Beauchamp, surintendant des ballets du roi, fut représentée huit mois entiers, aux applaudissements des spectateurs (1671). *Les Peines et les Plaisirs de l'Amour*, paroles de Gilbert, musique de Cambert, parurent (1672) sur le théâtre de Guénégaud.

Perrin et Cambert recrutaient des sujets chantants dans les « maîtrises des églises » (V. plus haut, p. 47 et 48), où les collégiales entretenaient environ quinze mille enfants de chœur. Les directeurs de l'Opéra sollicitaient, pour quelques-uns, un ordre de début des premiers gentilshommes de la chambre. Ou bien, ils appelaient à Paris tel ou tel sujet distingué de province [1].

Bientôt on révoqua le privilége de Perrin, pour en donner un autre à Lulli (mars 1672). L'Académie royale de musique, ouverte dans la rue Mazarine, fut transférée

1. *Lassabathie*, Hist. du Conservatoire imp. de musique et de déclamation, in-12, *Paris*, 1860.

ensuite rue de Vaugirard, près du Luxembourg. La fondation de l'Académie royale de musique, par Lulli, forme la première époque de la musique française. Elle prit possession (1672) de la salle du Palais-Royal. Les jours d'été, le spectacle finissait à huit heures et demie, et, en sortant de la salle, le public élégant allait se promener dans le jardin. Les dames portaient des bouquets.

Lulli établit (septembre 1672) et dirigea à l'Opéra une « école de chant et de déclamation. » D'après le privilége, « tous gentilshommes et damoiselles pouvaient chanter aux pièces et représentations de l'Académie royale, sans que pour cela ils fussent censés déroger... »

La musique devint alors le principal dans les œuvres représentées sur le nouveau théâtre. En 1713, le personnel de l'Opéra se composait de trois basses-tailles, trois hautes-contres, deux tailles, six actrices « pour les rôles, » vingt-deux hommes et deux pages pour les chœurs, douze « filles », douze danseurs, dix danseuses. L'orchestre comprenait un batteur de mesure ou chef, dix instruments de « petit chœur », douze dessus de violon, huit basses, deux quintes, deux tailles, trois hautes-contres, huit hauts-bois flûtes, ou bassons, et un timballier. Il y avait un maître de salle de danse, un compositeur de ballets, un dessinateur, deux machinistes et un maître tailleur [1]. Le spectacle devait commencer à cinq heures un quart. Il était défendu d'entrer sans payer à l'Opéra et à la Comédie; il était défendu d'interrompre les acteurs [2].

Lulli jouissait d'un privilége tout à fait exclusif. Lorsque des troupes d'opéra s'organisaient, il leur fallait payer pension au surintendant de la musique du roi [3]. Le musicien Gaultier, qui fit jouer avec succès un opéra à Marseille, dut payer deux mille livres à Lulli.

1. Fait et arrêté à Versailles, le 11 janvier 1713.
2. *Ordonnance du* 28 *novembre* 1713.
3. *Mémoires de Dangeau*, t. Ier

A cause de ses magnificences, peut-être, et parce qu'il regardait la littérature comme un accessoire, l'Opéra ne s'établit pas sans de vives oppositions. Boileau, La Bruyère, Saint-Evremond et La Fontaine l'attaquèrent. Ce dernier disait :

« Des machines d'abord le surprenant spectacle
Éblouit le bourgeois, et fit crier miracle;
Mais la seconde fois il ne s'y pressa plus.
Il aime mieux le Cid, Horace, Heraclius;
Aussi de ces objets l'âme n'est point émue :
Et même rarement ils contentent la vue.
Quand j'entends le sifflet, je ne trouve jamais
Le changement si prompt que je me le promets,
Souvent au plus beau char le contrepoids résiste;
Un dieu pend à la corde, et crie au machiniste.
Un reste de forêt demeure dans la mer,
Ou la moitié du ciel au milieu de l'enfer [1]. »

Ce genre de spectacle était, selon Saint-Evremond, « un travail bizarre de poésie et de musique, où le poëte et le musicien, gênés l'un par l'autre, se donnent beaucoup de peine pour faire un mauvais ouvrage [2]. » Mais l'attrait de l'Opéra triompha des attaques, et les critiques passèrent pour avoir « l'oreille dure. » Le public partagea le goût du roi. « Louis XIV se nourrissait volontiers des prologues d'opéras et des peintures de sa galerie de Versailles » [3]. C'est que les prologues d'opéra, comme les discours d'académies, contenaient toujours des louanges directes à Sa Majesté. Les partisans des pièces exclusivement littéraires ne purent empêcher les gentilshommes et les dames de qualité de fréquenter assidument l'Opéra. La mode y élut domicile, et les financiers protégèrent volontiers cette nouveauté luxueuse, réjouissant à la foi les yeux et les oreilles.

Au commencement de 1673, Paris donnait régulière-

1. *La Fontaine*, Épitres.
2. *Saint-Evremond*, Œuvres, 1re édit., t. III, in-4°, *Londres*, 1705.
3. *Mémoires de Saint-Simon.*

ment toutes les semaines seize spectacles publics, en moyenne deux chaque jour. Les trois troupes de comédiens français en fournissaient neuf, l'italienne quatre, et l'opéra trois [1]. Les théâtres restaient fermés les jours de fêtes solennelles et pendant la quinzaine de la Passion. Il existait douze à quinze troupes de province, sans compter celles qu'entretenaient des princes étrangers, — le duc de Savoie, l'électeur de Bavière, les ducs de Brunswick et de Lunebourg. En général, on représentait les pièces héroïques en hiver et les comédies en été. Les auteurs renommés ne voulaient être joués que depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, durant l'époque ou les gens de la cour et de la ville résidaient à Paris. Les premières représentations eurent toujours lieu, d'abord, le vendredi : on préparait ainsi la foule pour le dimanche suivant, en cas de succès. L'annonce et l'affiche, venant à la rescousse, alléchaient le public. Trop souvent elles ressemblèrent aux boniments des spectacles forains.

Dans l'administration, point de directeur en titre, mais un président de troupe, l' « orateur, » ayant droit à une part et demie dans les bénéfices. Après toute représentation, la « chambrée » suivait. On faisait le compte de la recette du jour. Le trésorier, le secrétaire et le contrôleur devaient nécessairement se trouver dans cette réunion, à laquelle tous les comédiens pouvaient assister. Le receveur du bureau apportait l'argent. Les frais journaliers, le paiement des gagistes et ce que nous appellerons le fonds de roulement, étaient prélevés. Le reste se divisait entre les comédiens, selon la part qui leur revenait, — part entière, trois quarts, moitié ou part seulement. Tous les mois, on réglait les comptes généraux, rendus par le trésorier, gardien du coffre; par le secrétaire, gardien des registres, et par le contrôleur [2].

1. *S. Chappuzeau,* Le théâtre français, in-12, *Lyon,* 1674.

2. *V. Fournel,* Le théâtre français au XVIIe siècle, *Revue française,* février 1859.

Beaucoup de personnes s'attribuaient des entrées gratuites à la comédie. C'étaient surtout les pages, les mousquetaires, les gardes du corps, les gendarmes, les chevau-légers. D'autres venaient à crédit, façon indirecte et commode de se créer des entrées gratuites. Avec une salle pleine, telle ou telle troupe faisait quart de recette. Il fallut remédier à ces abus dont souffrait la caisse. L'autorité intervint; car ce n'est pas d'aujourd'hui que date la prétention de certains personnages à parader dans les plus belles places d'un théâtre, sans les payer.

Cette prétention semblait d'autant plus exorbitante que les auteurs, eux, composaient une pièce pour acquérir « l'entrée à la comédie. » En cela consistait leur meilleur profit, parce que les acteurs cherchaient toujours à diminuer leur part. Tout écrivain conquérait le privilége des entrées. S'ils achetaient un ouvrage, les comédiens payaient comptant, sur la réputation de l'auteur, depuis trois écus au moins, jusqu'à deux cents pistoles, et au-delà. Quinault fut, paraît-il, le premier auteur dramatique dont les comédiens achetèrent une pièce (1653), « non plus à prix fixe, mais avec le droit de toucher le neuvième de la recette qu'elle produirait. Cette convention, acceptée par Quinault, fut bientôt généralement adoptée pour tous les autres auteurs, et sanctionnée en 1697 par un règlement de l'autorité royale[1]. » Le neuvième pour cinq actes, le douzième pour trois. Les frais étaient prélevés. Mademoiselle Beaupré, une des premières actrices qui aient joué en femme sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne, représentant des pièces de Corneille, disait : « M. Corneille nous a fait un grand tort. Nous avions ci-devant des pièces de théâtre pour trois écus que l'on nous faisait en une nuit ; on y était accoutumé et nous gagnions beaucoup ; présentement les pièces de M. de Corneille nous coûtent bien de l'argent et nous gagnons peu de chose[2]. »

1. *L. de Loménie,* Beaumarchais et son temps, t. II, in-8°, *Paris,* 1856.
2. *Segrais,* Mémoires et anecdotes, in-4°, *Amsterdam* (Paris), 1723.

Chaque soir, les spectateurs pouvaient voir interpréter quelque chef-d'œuvre, dans un des théâtres de Paris ou de la province. Entreprenons donc une sorte de revue dramatique du XVII^e^ siècle, en relatant les faits de la représentation comme historien des mœurs, plutôt que la valeur des pièces, comme critique littéraire.

Le répertoire de Pierre Corneille, depuis *Mélite* jusqu'au *Menteur*, depuis le *Cid* jusqu'à *Nicomède* (V. t. VI, p. 433), alternait avec ceux de Molière et de Racine, qui tenaient le sceptre de la comédie et de la tragédie. Mais que de plaisanteries, très-connues, sur *Agésilas*, sur *Attila* et *Suréna*, œuvres inférieures du grand Corneille! A peine *Sertorius* offre-t-il çà et là quelques éclairs rappelant l'auteur de *Cinna*.

Thomas Corneille, survivant à son frère, avait fait des comédies, entr'autres, *le baron d'Albikrac* (1668); et des tragédies, dont quelques-unes, *Timocrate*, *Stilicon*, *Camma* et *Ariane* (1672), obtinrent à leur apparition un succès prodigieux. Mais on préférait à toutes ces œuvres le *Festin de Pierre* (1673), imitation en vers de l'espagnol Tirso de Molina, que Molière avait imité en prose. Aussitôt après *Camma*, le Théâtre-Français joua le jeudi, à cause de l'affluence du public, au lieu de jouer seulement les mardi, vendredi et dimanche. Il en résulta que les représentations devinrent quotidiennes (1680).

Les pièces de Molière, applaudies d'abord à la cour ou dans les châteaux princiers (V. t. VII, p. 571 et suivantes), reparaissaient ensuite devant le vrai public, celui qui payait, au théâtre du Palais-Royal, à la Comédie-Française, où furent représentés pour la première fois l'*École des maris* (4 juin 1661), l'*École des femmes* (26 décembre 1662), la *Critique de l'École des femmes* (1663), le *Festin de Pierre* (1665), le *Misanthrope* (4 juin 1666), le *Médecin malgré lui* (9 août 1666), *Amphitryon* (13 janvier 1668), l'*Avare* (9 septembre 1668), les *Fourberies de Scapin* (24 mai 1671), les *Femmes savantes* (11 mars 1672), et le *Malade imaginaire* (10 février 1673).

A la quatrième représentation de ce dernier ouvrage, Molière fut pris d'une convulsion dont il mourut le 17 février 1673, à peine âgé de cinquante-et-un ans. Chaque pièce de cet immortel génie était un événement ; soulevait, à la cour et à la ville, les bravos enthousiastes ou les critiques acerbes. Tout Paris s'émut, à propos de l'*École des femmes*.

Le commandeur voulait la scène plus exacte;
Le vicomte indigné sortait au second acte.

Contre cette comédie se liguèrent les sots et les prudes, dont Molière se vengea en écrivant *la Critique*, fidèle image de la sottise et du pédantisme. Deux scènes du *Festin de Pierre* excitèrent un tel déchaînement qu'il fallut les retrancher à la seconde représentation. A propos du *Misanthrope*, nombre de beaux esprits répétèrent ces vers de Robinet :

« On diroit, mon benoît lecteur,
Qu'on entend un prédicateur. »

Le théâtre fut désert dès le troisième jour. Certains intolérants prétendaient que *Tartufe* était une ruse de guerre en faveur des Jansénistes, et qu'il continuait les *Provinciales*. On imprima vingt libelles contre Molière; un curé de Paris dit qu'il fallait le brûler. D'autres attaquèrent la valeur littéraire de l'ouvrage :

Un si fameux succès ne lui fut jamais dû,
Et s'il a réussi, c'est qu'on l'a défendu.

La foule condamna la comédie des *Femmes savantes* avant de l'avoir entendue. Beaucoup de dames de qualité, précieuses vieilles ou jeunes « illustres, » celles qui parlaient sans cesse de Descartes, des « tourbillons » et de « l'horreur du vide, » celles qui s'occupaient de discussions grammaticales, des travaux de Vaugelas et de

Ménage, firent en sorte que cette pièce fut d'abord froidement accueillie. Mais Molière finit par gagner la bataille.

A la suite de deux œuvres médiocres et vivement critiquées, Jean Racine, avec *Andromaque* (1667), jouée la même année que *Tartufe*, avait obtenu un succès d'enthousiasme, et s'était attiré presque autant d'ennemis que Corneille, autrefois, avec le *Cid*. *Andromaque*, première tragédie complétement réussie de Racine, révéla le créateur d'un nouveau genre. Elle fut suivie des *Plaideurs*, comédie, sorte d'intermède entre *Andromaque* et *Britannicus* (1669), tragédie « fort travaillée[1], » et d'abord très-mal reçue par le public, car l'envie se mettait sous les armes. L'auteur ne tarda pas, pourtant, à être placé au premier rang par les hommes les plus distingués de l'époque; et son œuvre, qui n'avait eu que huit représentations, resta en possession du théâtre. Dans *Bérénice* (1670), jouée quarante fois à l'hôtel de Bourgogne, Racine vainquit Corneille traitant le même sujet, représenté au Palais-Royal. Les applaudissements ne manquèrent pas, non plus, à *Bajazet* (1672), à *Mithridate* (1673), surtout à *Iphigénie en Aulide* (1674), où la tendresse des sentiments éclate d'une façon si dramatique; et à *Phèdre* (1677), où la passion semble ne pas connaître de limites. D'abord la *Phèdre* de Pradon, représentée trois jours après au théâtre de la rue Guénégaud, l'emporta sur celle de Racine. Cette énormité résultait d'une cabale dirigée par le duc de Nevers, la duchesse de Bouillon et madame Deshoulières. Toutes les loges des deux théâtres, qui avaient été louées par la cabale, pour plusieurs représentations, furent remplies pour Pradon et laissées vides pour Racine. La *Phèdre* de Pradon triompha pendant un an. Cela coûta près de vingt huit mille francs aux « ennemis » de Racine, qui se dégoûta du théâtre.

1. *J. Racine*, seconde préface de *Britannicus*.

Après un long silence, l'auteur d'*Andromaque* écrivit, pour les demoiselles de Saint-Cyr, *Esther* (1689), qu'il appelle « un amusement d'enfants, » puis *Athalie* (1691), dont les envieux entravèrent la représentation. Cette dernière tragédie, lorsqu'on l'imprima, demeura en butte au dédain et à l'outrage. Fontenelle, lui-même, aurait composé l'épigramme suivante :

Gentilhomme extraordinaire,
Et suppôt de Lucifer,
Pour avoir fait pis qu'*Esther*,
Comment diable as-tu pu faire?

Dans plusieurs sociétés, on établit, par forme de plaisanterie, de donner comme pénitence la lecture d'un certain nombre de vers d'*Athalie*. Mais ce stratagème alla directement contre les espérances de ceux qui l'avaient imaginé. L'œuvre y gagna des admirateurs convaincus.

Le monde lettré cherchait à comparer Corneille et Racine. Des disputes s'élevaient. Un des chefs des modernes (V. plus haut, p. 86), Fontenelle, tenait absolument pour le premier. Deux camps étaient formés, et les partisans acharnés du vieux Corneille employaient toutes sortes de moyens pour nuire aux pièces de son jeune rival. La lutte devint très-vive, l'année où l'un et l'autre traitèrent le même sujet, *Bérénice;* elle avait été ridicule lorsqu'on s'avisa d'opposer à Racine les plus faibles auteurs. Les « Cornéliens » déclaraient préférer l'*Iphigénie* de Michel Leclerc à celle de Racine. D'autre part, les « Raciniens » accolaient au nom de Corneille l'épithète de barbare.

En vingt-deux ans, Rotrou avait écrit trente-cinq pièces, dont les amateurs de théâtre ne se souciaient plus guère. La moins mauvaise tragédie de Du Ryer, *Scévole*, se jouait encore; mais de ses dix-sept autres ouvrages, aucun ne reparaissait. Les amis de la gaîté faisaient fête à Scarron, pour son *Jodelet* ou le *Maître valet* (1645), pour

son *Jodelet souffleté*, et principalement pour *Don Japhet d'Arménie*, représenté pendant de longues années. La comédie des *Rivales*, par Quinault, l'*Amant indiscret* et la *Mère coquette* (1665), du même, réussissaient franchement. « Ses premières pièces étaient tellement goûtées et si fort applaudies, selon Ménage, que l'on entendait le brouhaha à deux rues de l'hôtel de Bourgogne. » Sa tragédie d'*Agrippa* (1662) fut jouée deux mois de suite, et reprise plusieurs fois. Celle d'*Astrate* (1664) eut un succès prodigieux. Mais Boileau la condamna en quatre vers qui déterminèrent sans doute Quinault à adopter le genre lyrique, où sa réputation demeura sans rivale.

Malgré les conseils et l'amitié de Racine, Jean Galbert de Campistron n'enfantait certainement pas des chefs-d'œuvre. Sa *Virginie* charma néanmoins les spectateurs; son *Arminius* (1684) fit plus encore; son *Andronic* (1685) eut un succès si extraordinaire que les comédiens doublèrent le prix des places; son *Alcibiade* (1685), enfin, obtint un très-grand nombre de représentations : chacun voulait voir Baron, élève et ami de Molière, le Roscius de son siècle, jouant le principal rôle. *Tiridate*, qui resta longtemps au théâtre, et la comédie du *Jaloux désabusé*, dédommageaient Campistron de quelques échecs, dont les rieurs plaisantaient :

A force de forger, on devient forgeron;
Il n'en est pas ainsi du pauvre Campistron;
Au lieu d'avancer, il recule :
Voyez *Hercule*.

Charles Rivière Dufresny, qui avait vendu sa charge de contrôleur des jardins de Louis XIV, collabora d'abord, pour les comédies, avec Regnard; puis il composa seul des ouvrages pétillant de verve et de gaîté : *L'Esprit de contradiction*, *le Double veuvage* (1702), *le Mariage fait et rompu*, *la Réconciliation normande* et *la Noce interrompue*. Florent Carton Dancourt, auteur et acteur, comme Baron, écrivait une soixantaine de pièces,

en l'espace de trente ans. Il excellait dans la farce. En dehors du grotesque, il se faisait surtout remarquer par son *Chevalier à la mode* (1687) et par ses *Bourgeoises à la mode* (1692). Il exploitait habilement, sur la scène, la chronique scandaleuse de la ville et de la cour. On peut dire qu'il a créé le genre villageois. Houdard de la Motte donnait au Théâtre-Français quelques comédies, soit seul, soit avec Boindin (*le Port de mer*, 1704); ses meilleures étaient *le Magnifique* et l'*Amant difficile*. Cet ennemi des « anciens » composa aussi des tragédies, dont une seule, *Inès de Castro,* resta au théâtre et parut intéressante.

Dans le courant de 1708-1709, deux hommes célèbres mirent au jour deux œuvres très-suivies par le public. L'une, le *Légataire universel*, venait compléter le bagage dramatique de J.-Fr. Regnard, dont on avait successivement applaudi *le Joueur* (1696), *le Distrait* (1697), *les Folies amoureuses* (1704) et les *Ménechmes* (1705). Regnard gardait la meilleure place après Molière. L'autre œuvre, d'Alain René Lesage, à qui l'on devait déjà *Crispin rival de son maître* (1707), avait pour titre : *Turcaret*. Excellente comédie, qui flagellait traitants et fermiers. Elle montrait leurs ridicules à un tel point que des puissants s'opposèrent longtemps à ce qu'elle parut devant le public, et que des financiers offrirent à Lesage cent mille francs pour retirer sa pièce du théâtre. La représentation de *Turcaret* eut lieu le 14 janvier 1709. Cabale, murmures des mécontents, froid excessif, rien ne put combattre l'immense succès de cette comédie.

Cependant le premier tragique de second ordre commençait à écrire. Prosper Jolyot de Crébillon, après *Idoménée* (1705), après *Atrée et Thyeste* qui compta dix-huit représentations (1707), après *Électre* (1708), surtout après *Rhadamiste* (1711), recevait de ses admirateurs passionnés le surnom « d'Eschyle français. » L'opinion publique le plaçait à côté de Corneille, à côté de Racine, que Crébillon appelait « le plus élé-

gant de nos écrivains. » Dans la comédie, Philippe Néricault Destouches débutait très-heureusement par le *Curieux impertinent* (1710), et il faisait jouer tour à tour l'*Ingrat*, l'*Irrésolu* et le *Médisant* (1715), qui se maintint assez longtemps sur la scène. La carrière de Destouches, remarquablement commencée, devait se terminer par des œuvres fort distinguées, dont nous reparlerons.

Au spectacle et dans les salons, les discussions roulaient non-seulement sur les compositions des auteurs dramatiques hors ligne, mais aussi sur celles des écrivains d'un ordre inférieur, qui recevaient ça et là des applaudissements. Bien des spectateurs se passionnaient pour *Tamerlan* (1676), et pour *Regulus* (1688), la moins mauvaise des tragédies de Pradon. D'autres, adoptant l'avis de Boileau, inventaient une épitaphe de Pradon « faisant, à la barbe d'Apollon, le même métier que Corneille. » Duché, valet de chambre du roi, auteur de *Jonathas* (1700), « comédie de dévotion, » de *Débora* (1706), d'*Absalon* et d'*Abraham* (1712), méritait les bravos que ne lui ménageait pas le public. L'*Agamemnon* (1680) et la *Judith* (1695), de Claude Boyer, ne charmaient que médiocrement. De ces pièces, *Judith* fut celle qui eut le plus de représentations. Dix-huit! Une épigramme de Racine terrassa Boyer, en compagnie de Pradon, et de Longepierre, auteur d'une *Médée* (1694) qui resta au théâtre, mais dont le *Sésostris* (1695) « n'a vécu qu'un jour à Paris[1], » et n'a point été imprimé. Parmi les dix tragédies de Joseph de Chancel de La Grange (La Grange-Chancel), *Athénaïs* et *Méléagre* (1699), puis *Amasis*, datant de 1701, brillèrent d'un éclat éphémère. Les abbés Nadal, Charles Claude Genest, Brueys et Pellegrin, produisaient des tragédies qui furent promptement oubliées : *Saül* (1705), *Zélonide* (1682), *Pénélope* (1684), *Gabinie* (1699), la *Mort d'Ulysse*

1. *Épigramme de Racine.*

(1706). Bossuet dit, après avoir lu *Pénélope*, « qu'il ne balancerait pas à approuver les spectacles, si l'on y donnait toujours des pièces aussi épurées. » L'abbé Genest remplaça (1698) Boyer à l'Académie française, et n'en devint pas plus apprécié.

Le besoin de nouveautés théâtrales sauvait un peu tous ces pâles imitateurs de Racine.

Trois femmes avaient abordé assez heureusement le genre tragique : mademoiselle Cosnard, dans les *Chastes martyrs* (1650); mademoiselle Barbier, dans *Arrie et Petus* (1702); et madame de Gomez, dans *Habis* (1714). Le *Geta*, le *Jugurtha* et la *Mort de Néron*, par Nicolas de Péchantré, paraissaient de 1687 à 1705, sans faire grand bruit. Antoine de Lafosse, au contraire, auteur de quatre tragédies, s'était distingué, et pour longtemps, avec *Manlius Capitolinus*, regardé depuis comme une des meilleures œuvres du second ordre.

Les sujets grecs, romains ou bibliques restaient en faveur. Toutefois, quelques tragiques avaient puisé leurs sujets dans l'histoire du moyen âge ou dans l'histoire moderne. Depuis *Marguerite de France* (1641), de Gabriel Gilbert, et la *Pucelle d'Orléans* (1642), par Benserade, on avait écouté, mais non applaudi *Indégonde* et le *Comte de Hollande*, que Jacques Pousset de Montauban fit représenter en 1654 ; *Geneviève de Brabant* (1670), par Daure; *Anne de Bretagne* (1678), par Ferrier; *Marie Stuart* (1684), par Boursault, et le *Duc de Montmouth* (1702), par Vaernewyck [1]. Nous ne connaissons plus guère que les titres de ces ouvrages, aujourd'hui enfouis dans les collections spéciales.

Melpomène éprouvait des échecs plus multipliés que Thalie, disaient les lettrés.

Les comédies de ce temps, en vers, en prose, en cinq actes, en trois actes, en deux actes ou en un, plaisaient

1. *Catalogue de pièces choisies du répertoire de la Comédie française*, in-12, *Paris*, 1775.

chaque jour davantage. Très-nombreuses, elles se signalaient par des qualités d'observation capables d'assurer à beaucoup d'entre-elles une existence assez longue. Une comédie faible l'emportait sur une tragédie médiocre. Les Poisson l'ancien, les Hauteroche, les Baron, les Boursault, les Boindin, les Lafont, les Montfleury, les Legrand, les Brueys et Palaprat, les La Fontaine, les La Thuilerie et les Jean-Baptiste Rousseau formaient un groupe vraiment inspiré, glanant après les grands maîtres de la comédie française. Une année faisait souvent éclore trois ou quatre pièces devenues classiques. De 1642 à 1715, une cinquantaine d'œuvres, au moins, ont incessamment figuré au répertoire [1]. Quelques-unes se font encore applaudir, pour leur double valeur, littéraire et historique. *La femme juge et partie* (1669), de Montfleury, balança le succès de *Tartufe*. *L'Avocat patelin* (1706), de Bruyes; *le Florentin* (1685) et *la Coupe enchantée* (1688), de La Fontaine; *le Fou raisonnable* (1664), de Poisson l'ancien; *Ésope à la cour*, de Boursault, et plusieurs autres, ont conservé le privilége de provoquer notre hilarité, en nous ramenant vers l'époque où elles valaient leur prix à côté des chefs-d'œuvre.

Dans les théâtres, à la ville, à la cour, et dans quelques maisons princières, les jeux de la scène se succédaient. Ce genre de plaisir, qui datait de loin, offrait toujours beaucoup d'intérêt aux classes aisées. Dans les colléges, aux Jésuites, ou chez les plus riches personnages, on représentait des œuvres déjà applaudies sur les scènes publiques, des pièces inédites, des tragédies religieuses ou pastorales, des comédies avec musique, et d'autres œuvres tout à fait spéciales. *Athalia*, jouée au collége de Clermont (août 1658), était accompagnée de danses.

Les aymables et divins sons
Des charmans et doux violons

1. *Catal. de pièces choisies du répertoire de la Comédie française.*

Aux cœurs faisoient rendre les armes
Et faisoient ressentir leurs charmes.
De plus, on dansa maint ballet,
Qui, sans mentir, n'était pas laid [1].

Les élèves du collége de la compagnie de Jésus représentaient (août 1703) en la rue Saint-Marcel, à Metz, la *Mort de Tyrsis*, tragédie pastorale allégorique [2]. Ceux de Montlouis interprétèrent devant le père La Chaise *les Moines*, comédie en musique, facétie par le père Lallemand, remplie d'épigrammes rabelaisiennes contre la gourmandise des moines, et où se trouvait une « réception des novices » comparable à celle du *Malade imaginaire* [3].

Au spectacle sérieux de société, dont nous apprécierons les développements pendant le siècle qui va suivre, il convient de joindre le spectacle comique et burlesque, même le spectacle mécanique. C'était une sorte de fureur que d'avoir les marionnettes chez soi. Les comédiens de bois, dont Colbert se montra le premier protecteur [4], envahissaient les salons des grands. Ils amusaient aussi beaucoup la foule. Un saltimbanque faisait mouvoir par des fils et des ressorts, ou simplement à la main, des hommes et des femmes qui semblaient animés. Le célèbre Jean Brioché avait dans son fils un successeur habile. Il ne manquait pas non plus d'imitateurs. Polichinelle venant d'Italie, gouaillait, critiquait, quelquefois scandaleusement; tout en faisant rire, il lançait quelque dure vérité aux hommes en place. De même Arlequin, « primo zanni, premier intrigant, » s'inspirait des satires de la Fronde, mêlait aux billevesées les mots à sens profond. Le public comprenait ses réticences autant que ses allusions. A partir de 1671, Joseph Bioncolelli, sous le nom

1. *Recueil de ce qui s'est fait et passé de plus remarquable en France, depuis l'année* 1658 (par de la Gravette.)
2. *In*-4°, 1703, Rarissime. Manquait à M. de Soleinne.
3 *In*-12, sans lieu ni date.
4. *Corresp. admin. sous Louis XIV*, t. II.

de Dominique, rendit populaire ce personnage d'Arlequin. Bioncolelli mourut d'une fluxion de poitrine qu'il prit en dansant devant Louis XIV, en imitant Beauchamp, maître à danser du roi. Après sa mort, il parut un ARLEQUINIANA, « ou les bons mots, les histoires plaisantes et agréables, recueillies des conversations d'Arlequin [1]. » Bioncolelli eut pour successeurs Évariste Gherardi, et Pierre-François Bioncolelli. Le type d'Arlequin n'amusait pas seulement les habitués des spectacles forains. Il égayait les grands, qui se moquaient des petits, avec dédain ; et les petits, qui bafouaient les grands, avec envie.

Quand Arlequin, sans mot dire,
Émeut les plus rechignés,
Et les fait pâmer de rire
En montrant son bout de nez [2],

écrit Senecé, qui appelait la gaieté « le baume de la vie. »

Le souvenir des dialogues, paradoxes, farces et gaillardises de Tabarin, imprimés assez fréquemment et vendus jusqu'aux extrémités de la France, restait dans toutes les mémoires. On redisait encore les chansons, généralement badines, de Gauthier-Garguille (V. t. VI, p. 429 et suiv.) La vieille gaieté ne voulait pas abdiquer en présence des compositions pathétiques. Au théâtre, après la tragédie, les spectateurs demandaient la farce. Ils cherchaient à se dérider. Molière ne l'ignorait pas. Mais il avisa, « pour mettre d'accord le désir du parterre avec l'intérêt de son génie, devenu, par le succès, plus exigeant envers lui-même. » Il transforma ses farces, ses simples canevas, en pièces véritables. La *Jalousie de Gros-René* s'appela le *Cocu imaginaire ;* le *Fagoteux* remanié fut le *Médecin malgré lui ;* la scène de *Gorgibus*

1. Chez Florentin Delaulne, 1694.
2. *Œuvres choisies de Senecé*. in-12. *Paris*. 1855

dans le sac, qui venait des tabarinades, passa dans les *Fourberies de Scapin;* celle de *Gros-René écolier* dans le *Malade imaginaire* [1]. Voilà comment Molière satisfaisait le parterre, qui voulait toujours une petite pièce avec la grande. Dans l'intermède, l'orateur paraissait sur la scène, haranguait les spectateurs, annonçait le spectacle du lendemain, distribuait les éloges aux artistes, promettait monts et merveilles au public.

Ce public, dans les théâtres où Molière ne paraissait pas, applaudissait aux lazzis d'acteurs italiens en renom, même aux sauts périlleux des forains. Dans les premières années du XVIIIe siècle, Grimaldi, surnommé « Jambe-de-fer, » débuta sur le théâtre de la Comédie italienne, à Paris. Il était danseur, sauteur, acrobate et pantomime. Grimaldi, dansant un jour devant l'ambassadeur turc, fit un tel bond en son honneur, qu'il heurta le lustre suspendu au-dessus de la tête du monarque [2]. Depuis leur apparition, « les Italiens ne réussissaient jamais si bien au sérieux qu'à la bouffonnerie; c'est pourquoy quand on les avait veu représenter cinq ou six pièces, on en estoit desia dégousté, parcequ'ils tomboient tousiours sur les mesmes pensées » [3]. Néanmoins, ils prospérèrent pendant plus d'un siècle, sans que la monotonie de leur répertoire éloignât d'eux la foule. La Comédie française grandissait de jour en jour; l'Académie royale de musique partageait avec elle les préférences de la haute société. Les acteurs italiens conservèrent leur public fidèle, les amateurs du gros sel, des flonflons, des coups de batte et des joyeuses grimaces; public d'autant plus épris de la comédie bouffonne, que, ne pouvant suivre les représentations de l'Opéra, il s'en dédommageait avec les spectacles à prix moins élevés.

Durant les entractes, dans quelques théâtres, les spec-

1. *Éd. Fournier,* La farce avant Molière, *Revue française,* nº du 1er octobre 1858.

2. *M. Sand,* Masques et bouffons, t. Ier, gr. in-8º, *Paris,* 1859.

3. *Journal d'un voyage à Paris,* en 1657-1658.

tateurs allaient visiter la « distributrice de douces liqueurs, » marchande de confitures, de boissons rafraîchissantes ou réchauffantes, suivant les saisons; d'oranges, de citrons, de vins d'Espagne et d'autres provenances. La distributrice se tenait, au parterre, dans un bureau décoré de petits lustres, de beaux vases et de verres de cristal. Une suppléante la représentait près des loges. Ce petit commerce payait aux comédiens une rente de huit cent livres [1]. Aujourd'hui, la distributrice a son comptoir dans le foyer. Lorsque les limonadiers et les cafetiers augmentèrent en nombre, par la ville, l'habitude de « prendre quelque chose, » au théâtre, se généralisa. On organisa, dans les familles, des « parties de spectacle, » avec cadeaux aux dames, bonbons et boissons de toutes sortes.

Aux représentations lyriques, les amateurs de musique, ceux qui appelaient cet art « le paradis des oreilles », se montraient fort enthousiastes. Ils furent longtemps moins nombreux, moins fanatiques que ceux de la tragédie et de la comédie : le duc du Maine savait presque par cœur *Joseph*, une des tragédies de l'abbé Genest. Mais peu à peu, leur nombre s'accrut prodigieusement, et leur passion défia celle des habitués de la comédie, d'autant plus que l'art musical fut cultivé dans quelques salons renommés, où les mélodies gracieuses et naïves de Pierre Guédron, maître de musique et compositeur de la chambre du roi Louis XIII, ravissaient les invités. Plusieurs airs de Guédron avaient été « mis en tablature de luth » [2].

L'importance de la musique, dans les ballets de la cour (V. t. VII, livre XI, ch. III), semblait avoir provoqué la fondation de l'Opéra; la fondation de l'Opéra devait faire éclore une foule d'œuvres musicales ou de traités propres à développer, parmi les Français, le goût de cet art encore peu pratiqué à Paris et en pro-

1. *V. Fournel*, Le théâtre français au XVIIe siècle.
2. Par Gabriel Bataille. In-4°, *Paris*, 1608-1613.

vince. Alexandre Frère enseignait pour la première fois la transposition dans le système de la tonalité moderne [1]. Bénigne de Bacilly, prêtre, publiait des remarques sur l'art de bien chanter, qui eurent quatre éditions successives; plus, des recueils d'airs spirituels et d'airs bachiques. Sébastien de Brossard, prêtre aussi, s'occupait, le premier en France, de la littérature de la musique [2]. Quelques hommes se vantaient d'enlever à la science des sons ses aspérités nombreuses, qui rebutaient plus d'un mélomane. Dumas publiait : « l'Art de composer toutes sortes de musique sans être obligé de connaître le ton ni le mode [3].

Les maîtres commençaient (1661-1668) à introduire dans les orchestres des variétés nouvelles d'instruments. Aux violons, perfectionnés par divers fabricants, notamment par Lambert, surnommé le charpentier de la lutherie, se joignaient les violoncelles, les flûtes, les clavecins, les guitares, les luths [4], remplacés bientôt par les téorbes. Marais faisait filer, dit-on, en fil de laiton les trois grosses cordes de la viole, pour leur donner plus de tension et de sonorité sans en augmenter la grosseur, et sans leur donner trop d'élévation au-dessus du manche [5]. Lors du carnaval de 1686, les timbales figurèrent en tête des instruments. Jean-Ferry Rebel, un des vingt-quatre violons de la grande bande du roi de France, et compositeur de la chambre, écrivait le premier solo instrumental pour la danse, solo que mademoiselle Prévost exécuta, la première, vers 1703. Depuis lors, on n'a cessé de recourir à la combinaison du solo musical et du solo dansé. Quatre années après, Rebel remplissait les fonctions de chef d'orchestre de l'Opéra. En 1708, la duchesse du Maine fit mimer à Balon et à mademoiselle

1. *Transposition de musique*, etc., in-8°, *Paris*, 1706.
2. *Dictionnaire de musique*, etc., in-f°, *Paris*, 1703.
3. In-4°, *Paris*, 1711.
4. *Walkenaër*, Mémoires sur madame de Sévigné.
5. *P.-J. Fétis*, Biogr. univ. des musiciens, au mot *Marais*.

Prévost la scène finale du quatrième acte des *Horaces*, mise en musique par Mouret. Mais la pantomime, importée d'Angleterre, ne s'acclimata point facilement en France [1].

François Duval, mort à Paris en 1738, composait des sonates de violon, à l'imitation des Italiens, ce qui n'avait point été entrepris avant lui. Les virtuoses profitèrent de cette innovation. Ils donnèrent un fini extrême à leur exécution, grâce à l'usage du chronomètre, dont la pensée fut conçue à la fin du XVII[e] siècle. Étienne Loulié venait d'inventer cet instrument, pour mesurer les temps, ainsi que le sonomètre, pour l'accord des clavecins. Il imaginait, en outre, la patte à régler les papiers de musique [2]. Partout les exécutants estimaient les violons du luthier italien Lagetto ; partout aussi, en France, les fabricants d'orgues se distinguaient, et les luthiers, sous le nom de « maîtres faiseurs d'instruments de musique », rivalisaient avec la famille Amati et Antoine Stradivarius.

Aucune femme n'avait paru sur la scène de l'Académie royale de musique avant 1681. Mais, à cette date, les hommes cessèrent de se montrer ridiculement travestis en femmes. L'Opéra compta des danseurs, notamment le célèbre Pécour. Les pièces eurent des « divertissements », c'est-à-dire des ballets, quelquefois mêlés de chant.

Dans ses commencements, l'Académie royale de musique, justement à cause de sa brillante mise en scène (V. plus haut, p. 95) tant critiquée, se heurta contre des difficultés de plusieurs sortes. Le jeu des ouvrages s'organisa assez lentement. L'Opéra de *Serse* (Xerxès), représenté le 22 novembre 1660, dura plus de quatre heures dans la salle du Louvre, dite « salle des machines » [3]. Cependant, dès que l'Académie royale de musi-

1. *Dictionnaire de l'Acad. des Beaux-Arts*, au mot *Ballet*.
2. *Académie des Sciences*, années 1699, 1701, 1732.
3. *Gazette de Loret*.

que fut fondée, Robert Cambert, le premier, entreprit d'écrire la musique d'un opéra régulier.

Sur ses traces, les compositeurs rivalisèrent. Lulli, le musicien préféré de Louis XIV, Lulli, courtisan jusqu'à la bassesse, à la fois compositeur, chef d'orchestre, chorégraphe, administrateur, machiniste même, s'acquit une réputation peut-être supérieure à son mérite. Il mit au jour, entre autres ouvrages, *Athys*, *Isis* et *Proserpine*, avec Quinault, opéras qui donnèrent lieu à des allusions contre madame de Montespan et la belle de Ludre (V. t. VII, p. 312 et 313) ; *Phaéton*, *Armide*, *Acis et Galathée*, sur des paroles de Campistron, dernier ouvrage de Lulli, représenté et gravé. Les critiques caractérisaient les différents styles de ce maître en disant qu'*Athys* était l'opéra du roi, *Phaéton* celui du peuple, *Isis* celui du musicien. Parmi les mélomanes, les uns reprochaient à Lulli d'avoir trop donné dans le « goût italien » ; les autres dédaignaient ses « psalmodies ». Quoiqu'il en soit, sa renommée éclipsa toutes les renommées, dans les compositions pour l'église, pour la chambre et le théâtre. Ce « père de la musique française » a été le principal créateur de la symphonie appelée depuis « ouverture ». Lorsqu'il mourut, François Couperin, dit « le Grand », organiste de Saint-Gervais et de la chapelle du roi, composa un « concert de symphonie » intitulé : *l'Apothéose de l'incomparable Lulli*, afin de rendre hommage au maître que, pendant bien longtemps, ses successeurs ne purent faire oublier.

André Campra, dont le *Carnaval de Venise*, écrit sur des paroles de Regnard, et représenté à l'Opéra (1699), est la première comédie-ballet qui ait paru, entendait bien l'effet de la scène. Il savait donner une teinte dramatique à ses ouvrages. Pascal Colasse, un des maîtres de la musique de la chambre de Louis XIV, et élève aimé de Lulli, obtint le privilége d'un opéra à Lille, voulut l'exploiter, et dut à un incendie le renversement de ses projets de fortune. Colasse écrivait une musique

languissante, dépourvue d'expression, malgré les larcins faits à son maître. Ses compositions ne furent jamais en faveur auprès du public comme elles l'étaient à la cour, où ses *Noces de Thétys et Pélée* obtinrent un brillant succès. De même, André Cardinal Destouches, à propos duquel Louis XIV déclarait : « Il est le seul qui ne m'ait point fait regretter Lulli, » ne brillait point par l'originalité du talent. *Issé* n'agréait pas plus aux dilettantes que *Callirhoë,* opéra rempli « d'insipides airs » [1]. Henri Desmarets, au contraire, prouvait son habileté dans les sept partitions qu'il fit représenter de 1693 à 1704, mais dont aucune ne resta au répertoire. Marc-Antoine Charpentier, maître de la musique chez mademoiselle de Guise, avait une instruction assez forte, affectait de s'éloigner de la manière de Lulli, et ne réussissait point au théâtre, excepté dans la musique du *Malade imaginaire.*

Le flûtiste Michel de Labarre, auteur du *Triomphe des arts*, paroles de Lamotte; le ténor Jean-Baptiste Matho, auteur d'*Arion*, tragédie lyrique en cinq actes ; mademoiselle Jacquet de Laguerre, célèbre par son talent sur le clavecin, et composant l'opéra de *Céphale et Procris,* tenaient la scène lyrique, avec Marin Marais, célèbre violiste, qui écrivait la musique de quatre tragédies, *Alcide*, *Ariane et Bacchus*, *Alcyone*, *Sémélé.* François Bouvard commençait sa carrière par *Méduse* et *Cassandre* ; Batistin, qui, avec Labbé, joua le premier du violoncelle à l'Opéra, se faisait connaître par *Méléagre* et *Manto la fée ;* Rebel père s'essayait comme compositeur dramatique, dans *Ulysse,* tragédie lyrique représentée en 1703. Rebel ne devait se créer une réputation durable que par ses airs de danse intitulés *Caprices*, *Boutades et Caractères de la danse.* Le sieur Pierre Gaultier, enfin, un des meilleurs clavecinistes d'alors, établissant (1685) un opéra à Marseille, y fit représenter pour la première

1. D'après un couplet satirique du temps.

fois, le 28 janvier 1685, l'opéra intitulé *le Triomphe de la Paix,* en trois actes et un prologue, dont ledit sieur Gaultier avait composé la musique [1].

Lorsque les compositions dramatiques n'attendaient que Rameau pour entrer dans les voies les plus larges, le cercle des instrumentistes distingués s'agrandissait, et bien des œuvres vocales étaient exécutées dans les salons. Mademoiselle Dupin jouait du luth et chantait agréablement [2]; Gombault jouait admirablement bien de la mandore, espèce de petit luth à quatre cordes. Jean Henry d'Englebert variait sur le clavecin *les Folies d'Espagne;* il était claveciniste très-habile, avec Chambonière, les Couperin, Hardelle, Richard, La Barre, Gaultier et Baret le bègue [3]. Dans le clavecin, instrument à peu près le plus parfait de ce temps, qui croirait que la corde était pincée par un petit morceau de plume attaché au sautereau qui repose sur la touche? Appuyât-on avec force ou doucement sur celle-ci, le son était toujours le même. Michel Lambert continuait à dire délicieusement des airs et des « brunettes » (V. t. VI, p. 449), et Francisque Corbet, le guitariste, était appelé « l'Amphion de nos jours. » Antoine Forqueray, joueur de basse de viole, possédait un talent si remarquable à cinq ans, que Louis XIV l'appelait « son petit prodige. » La Rose et Janot excellaient sur la vielle, et entretenaient le goût de cet instrument, de forme presque carrée, resté tel qu'il avait été depuis un siècle.

Les amateurs redisaient les cantates composées par Louis Nicolas Clérambault, principalement celle d'*Orphée.* Ils cherchaient à entendre le célèbre violoniste Archangelo Corelli, qui passa quelques années à Paris, vers le temps où les maîtres à danser plaidaient contre les mé-

1. *Hist. du théâtre de l'Acad. royale de musique en France* (compilée par Travenol et publiée par de Noinville), t. Ier, in-8°, *Paris,* 1757.

2. *Tallemant des Réaux,* Historiettes.

3. *Le Gallois,* Lettre à mademoiselle Regnault de Solier touchant la musique.

nestriers, « vils artistes qui déshonoraient leur art en jouant dans les cabarets, » voulaient faire retrancher une corde de leur violon, et les réduire à l'ancienne et première forme des rebecs. Après l'abdication de Dumanoir II, roi des ménestriers, Louis XIV n'avait pas jugé à propos de ressusciter cette royauté. Une assez grande quantité de gens étudiaient « la véritable manière d'apprendre à jouer du hautbois, de la flûte et du flageolet, etc. » [1], par Freillon-Poncein, prévost des hautbois de la grande écurie du roi. Ils admiraient l'excellente exécution du flutiste Hotteterre, dit *le romain*, et applaudissaient à outrance Michel Montéclair. Celui-ci joua le premier, à l'Opéra, de la seule contrebasse qui se trouvât dans l'orchestre.

Mais la musique religieuse française ne prenait pas tout son essor. Confinée encore dans les maîtrises, elle n'occupait guère que les initiés aux grandes œuvres de l'école italienne, de Palestrina et d'Allegri. Elle améliorait pourtant ses formes. On n'était plus au temps où le musicien Gantez, composant une messe alors que Louis XIII envoyait des secours à Candie, croyait devoir sacrifier à la mode en arrangeant son *Kyrie Eleison* sur l'air de la chanson : *Allons à Candie, allons*, que l'on avait faite à cette occasion, et qui était très-populaire. La plupart des compositeurs travaillaient à la fois pour le théâtre et pour l'église; organistes ou clavecinistes, maîtres de chapelle de cathédrales ou maîtres de musique de la chambre du roi, ils passaient volontiers du plaisant au sévère. Jean-Baptiste Moreau, après *Les Bergers de Marly*, divertissement pour la cour, mettait en musique les chœurs du *Jonathas* de Duché, d'*Esther* et d'*Athalie*. Puis il composait un *Requiem*. Lulli ne réussissait pas moins dans le genre religieux que sur la scène. A la pompe funèbre du chancelier Séguier, « il y eut un *Libera* de Lulli où tous les yeux étaient pleins de

1. In-4°, oblong, *Paris*, 1700.

larmes. » Madame de Sévigné ne croyait point qu'il y eût une autre musique dans le ciel [1]. Les motets d'André Goupillet, protégé de Bossuet; ceux de Guillaume Minoret, auteur d'un *Te Deum* et d'une messe sur des « mélodies de Noël »; ceux de Nicolas Bernier, qui comprenait la supériorité des compositeurs italiens; ceux de Pierre Robert, écrits dans le style d'Arthur Auxcousteaux (V. t. VI, p. 449), et qui semblaient surannés, ne pouvaient lutter avec les motets de Lulli, pourvus de ritournelles et d'accompagnement d'orchestre, ni surtout avec les œuvres de musique religieuse composées par l'organiste Michel Richard de Lalande, appropriant au goût français la manière du célèbre italien Jacques Carissimi. Sept messes d'Auvergeat, maître de musique de l'église des Innocents; huit de François Cosset, maître de musique de l'église métropolitaine de Reims; cinq messes en plain-chant, connues sour le nom de « messes royales, » par Henri Dumont, organiste de l'église Saint-Paul, à Paris; quatre messes, à quatre et six voix, par Florent des François, maître de musique de la cathédrale de Noyon, et plusieurs cantates religieuses de différents maîtres, ont conservé une valeur réelle.

Les Français n'allaient pas au théâtre seulement pour rire ou pleurer aux pièces qu'on leur jouait; ils aimaient aussi à s'occuper des acteurs, et surtout des actrices, à les critiquer ou à les porter aux nues, à courtiser les étoiles féminines du jour. Les conversations aboutissaient à parler des comédiens et comédiennes, des « opératrices, » nom donné à la chanteuse d'opéra, au XVII[e] siècle. Mais le mot d'opératrice, prêtant à l'équivoque, ne réussit pas; celui d'artiste ou de cantatrice demeura.

Chacun vantait des artistes tels que Louis Bioncolelli, un des fils de Dominique l'Arlequin, et filleul de Louis XIV; Jodelet, valet bouffon, mort en 1660; Fiurelli-Scaramouche, mort en décembre 1696; Tortoretti-Pascariel,

1. *Lettre de madame de Sévigné*, du 6 mai 1672.

qui obtint (1697) un privilége du roi pour représenter dans toute la France les pièces de son répertoire, ne réussit pas, et mourut dans la misère, ainsi que sa femme Angélique Toscano-Marinette; La Raisin et son mari Jean-Baptiste Raisin, et son beau-frère Jacques Raisin, acteurs de l'hôtel de Bourgogne. Quelques interprètes de la tragédie et de la comédie enthousiasmaient les spectateurs. Molière, Dancourt, La Thorillière, Raymond Poisson-Crispin et Paul Poisson, Antoine Legrand, Michel Baron, La Champmeslé et son mari, créaient des rôles importants, dont nos artistes actuels s'efforcent de garder les traditions. On disait de mademoiselle des Œillets, actrice de l'hôtel de Bourgogne :

> ... Sans être jeune ni belle,
> Elle charmait toute la cour.

Passionnés pour toute célébrité féminine d'opéra, d'opéra-comique ou de « bouffons, » les mélomanes ne cessaient de louer les mérites d'Élisabeth Dameret, connue sous le nom de « Babet la chanteuse, » qui débuta à la Comédie italienne le 8 juillet 1694; et ceux de mademoiselle Journet, gloire de l'Opéra, qui débuta (1706) dans le prologue d'*Alceste*. Ils rendaient hommage aux demoiselles de Saint-Christophe, et à Marie Antier, couronnant le maréchal de Villars, la première fois qu'il alla à l'Opéra après la victoire de Denain. Ils parlaient sans cesse de Marthe Le Rochois, née à Caen en 1650, qui brilla vingt ans comme cantatrice à l'Académie royale de musique, où elle avait débuté en 1678. Sa voix était superbe. Belle dans *Proserpine* et dans *Armide*, elle quitta le théâtre en 1698, et ouvrit, rue Saint-Honoré, une « école de chant et de déclamation » supplémentaire (V. plus haut, p. 94), qui fut fermée en 1726. Marthe Le Rochois donnait des conseils aux actrices qui la consultaient, et elle perfectionna plusieurs sujets remarquables pour la scène. Cette cantatrice fut la maîtresse

de Chaulieu, qui avait eu de singulières privautés avec la duchesse de Bouillon, et qui composa pour Marthe Le Rochois ce galant madrigal :

Sous le nom de Théone elle sut m'enflammer;
Arcabonne me plut, et j'adore Angélique,
Mais quoique sa beauté, sa grâce soit unique,
Armide [1] vient de me charmer.
Sous ce nouveau déguisement
Je trouve à mon Iris une grâce nouvelle.
Fut-il, depuis qu'on aime, un plus heureux amant?
Je goûte tous les jours, dans un amour fidèle,
Tous les plaisirs du changement.

La vie de théâtre attirait toujours sur les comédiens les rigoureuses censures de l'Église, et, dans les classes élevées, on prenait bien une actrice, une cantatrice, surtout une danseuse, pour maîtresses, sans braver le préjugé qui défendait de les épouser. Les plus éminents personnages vivaient en leur compagnie, secrètement, pour la débauche. Le grand prieur de Vendôme était l'amant bien connu d'une des deux sœurs Moreau, cantatrices médiocres de l'Académie royale de musique, demoiselles très-dépensières. Selon les chansons, toutes les filles de l'Opéra se donnaient pour de l'argent ou des dentelles. Mademoiselle Maupin avait des inclinations masculines, et quelques-unes de ses compagnes partageaient ce goût inconvenant. Déjà ces artistes servaient aux plaisirs des millionnaires; ou, par extraordinaire, elles étaient les héroïnes de véritables romans en action. Parfois, les familles de leurs amoureux jetaient feu et flammes contre elles. M. de Turgis, âgé de vingt-et-un ans, officier aux gardes françaises, épousa (1691) Françoise Bioncolelli, de la Comédie italienne, actrice qui atteignait sa vingt-septième année. Un long procès fut intenté par les parents de Turgis. Généralement, ces dames menaient

1. *Théone, Arcabonne, Angélique, Armide,* rôles chantés par mademoiselle Le Rochois (Voir les *Cours galantes,* par G. Desnoiresterres, 1 vol. in-18, Dentu).

de front plusieurs intrigues et se faisaient gloire de leurs fréquentes infidélités. Marie Desmares Champmeslé « trahissait » Jean Racine, et s'attachait plusieurs grands seigneurs. De là ce quatrain :

A la plus tendre amour elle fut destinée,
Qui prit longtemps *racine* dans son cœur :
Mais, par un insigne malheur,
Le *tonnerre* est venu qui l'a *déracinée*[1].

Parmi les comédiens et les chanteurs, on citait des gens de mœurs abjectes. La chronique ne disait rien contre Beaumavielle. Mais le chanteur Dumény n'était point épargné. Il avait exercé le métier de cuisinier. Un plaisant lui cria, pendant qu'il jouait le rôle de *Phaéton* :

Ah ! Phaéton, est-il possible
Que vous ayez fait du bouillon?

Ce Dumény vivait aux dépens des filles de son théâtre, se laissait battre par elles, et était habituellement ivre lorsqu'il entrait en scène. Gabriel Vincent Thévenard, basse chantante de l'Opéra, et qui joua pendant dix ans avec la fameuse Le Rochois, était à la fois un intrépide buveur et un homme à bonnes fortunes. Un artiste en renom se croyait tout permis. Jean Gaye, ténor, qui se distingua pour la première fois en 1673, dans *Cadmus*, assistait à une partie de débauche ; il laissa échapper de mauvais propos contre l'archevêque de Reims, grand-maître de la chapelle de Louis XIV. Quelques jours après, comme Gaye chantait à la chapelle, l'archevêque, instruit du fait, dit assez haut pour être entendu. « C'est dommage, le pauvre Gaye perd sa voix! — Vous vous trompez, dit le roi, il chante bien, mais il parle mal. » Gaye avait avoué sa faute à Louis XIV. Boutelou, célèbre haute-contre de la chapelle royale, menait une

1. M. de Tonnerre, amant en titre de la Champmeslé.

conduite si extravagante que, de temps en temps, on le mettait en prison. François Couperin (non le Grand) aimait le vin, et, vers la fin de sa vie, il était assez souvent ivre.

Peut-être la faveur même dont les virtuoses jouissaient, près des hauts personnages, les portait-elle à tomber dans les excès. L'Italien Favalli, sopraniste, charma tellement Louis XIV par la beauté de sa voix, que ce prince lui accorda la permission de chasser dans toutes ses capitaineries, même dans le parc de Versailles. Peu de puissants gentilshommes possédaient de pareils avantages. Quiconque plaisait au roi, quiconque recueillait les bravos du public, était bientôt possédé du démon de l'orgueil et voulait qu'on parlât de ses aventures privées.

VI

Ainsi, la ville jouissait largement des productions de la littérature, des sciences, des arts et du théâtre, sous la protection et avec l'encouragement de l'autorité, exerçant une surveillance plus ou moins sévère.

Bien qu'on fasse remonter ordinairement la censure préventive, pour les œuvres dramatiques, à l'année 1702, n'oublions pas que nous l'avons vue poindre au moyen âge, et s'accentuer quelquefois pendant la Renaissance. Sous Henri IV, le parlement avait interdit *Chilpéric*, tragédie du régent Léger ; il avait emprisonné l'auteur, pour mettre un terme aux pièces politiques, assez communes pendant la Ligue [1]. Le parlement s'était arrogé le droit de haute police sur les spectacles, en exercant une censure répressive mais inefficace, qui devait conduire

1. *V. Hallays-Dabot*, Histoire de la censure théâtrale en France, in-12, *Paris*, 1862.

à la censure préventive. Sous Louis XIII, le lieutenant civil avait « défendu aux comédiens de représenter aucunes comédies ou farces, qu'ils ne les eussent communiquées au procureur du roi, et que leur rôle ou registre ne fût de lui signé. » Le procureur du roi examinait les pièces, donnait les autorisations, contre-signées par le lieutenant civil.

Peu d'exemples de sévérité, au temps de Tabarin (1620 à 1630). Gros-Guillaume, sur les planches de l'hôtel de Bourgogne, paya pour les blessantes personnalités (V. t. VI p. 430) osées contre la magistrature. Celle-ci ne permettait pas qu'on la traduisît devant le parterre. Bois-Robert garda dans ses cartons le *Père avaricieux*, comédie faite sur un président décrié à cause de son avarice. Corneille sacrifia quatre vers du *Cid* attaquant l'édit sur les duels rendu par Richelieu, et quatre vers de *Polyeucte*, froissant quelques susceptibilités religieuses. Les auteurs de tragédies ne manquèrent pas de prudence; ceux qui s'adonnaient au genre comique se gênèrent moins, parce qu'ils pouvaient impunément avoir de l'audace, prendre des licences dans leurs propos et leur mise en scène, pourvu qu'aucune question politique ne fût soulevée par leurs œuvres (V. t. VI, p. 131).

Selon quelques esprits, la censure ne fonctionnait pas d'une manière suffisante sous le rapport moral, sans doute, puisqu'un écrivain du XVII[e] siècle demandait que les auteurs fussent tenus de présenter leurs pièces à l'intendant, lequel en examinerait simplement l'honnêteté et la bienséance, s'il s'agissait de poëtes célèbres, ou en réformerait au besoin les parties défectueuses, si elles étaient dues à de nouveaux poëtes [1]. D'Aubignac réclamait un grand-maître des théâtres et des jeux publics. Mais la Fronde survint. Ce ne fut plus le temps de censurer.

Après les troubles, Louis XIV, jeune et tout entier à

1. *D'Aubignac*, La pratique du théâtre, in-4°, *Paris*, 1657 ou 1669.

son goût pour le spectacle, protégea les intérêts des poëtes dramatiques, dont le parlement surveillait le répertoire, par l'intermédiaire du lieutenant général de police. *Tartufe* et *le Festin de Pierre* eurent le roi pour défenseur contre le parlement. L'action des magistrats, toute répressive, effrayait considérablement les comédiens, qui ne voulurent pas jouer une scène des *Fables d'Ésope*, par Boursault, pièce dans laquelle l'apologue des *Membres et l'Estomac* servait de réponse aux plaintes formulées contre les exactions des gouverneurs de province. Le premier gentilhomme de la chambre les rassura; et ils passèrent outre [1]. Pour la *Critique des satires de M. Boileau*, et pour le *Mercure galant*, du même auteur, la censure fut préventive. Elle interdit la première pièce et supprima le titre de la seconde.

En vieillissant, Louis XIV changea de conduite à l'égard des auteurs. Il redouta les allusions, les pièces de circonstance touchant à la politique. Dans *Ésope à la cour*, on enleva ce qui pouvait s'appliquer à la personne du roi; Claveret dut se contenter d'imprimer sa comédie de l'*Écuyer* (V. t. VII, p. 351); des vers sur le duel furent supprimés dans le *Jaloux*, de Baron; le lieutenant de police exigea des modifications dans le *Carnaval de Venise*, où Dancourt représentait tous les princes de l'Europe ligués contre la France; la tragédie de Campistron, *Phraate*, ayant obtenu un grand succès, par suite des allusions qu'elle offrait, l'auteur effrayé retira sa pièce : l'ouvrage, non imprimé, a été perdu; le *Varron* de Dupuy, enfin, fut interdit à la quatrième représentation.

Sur la scène italienne, qui paraissait sans importance, l'administration avait d'abord tout toléré, même *Scaramouche ermite*, dans le temps où elle défendait *Tartufe*. Le répertoire des Italiens ne respectait ni la religion, ni la morale, ni les hommes d'État. Mais, plus

1. *V. Hallays-Dabot*, Hist. de la censure théâtrale en France.

tard, Louis XIV leur ordonna (8 janvier 1696) de ne pas commettre d'indécences, sous peine de renvoi en Italie. Ils n'en jouèrent pas moins la *Fausse prude*, où l'on reconnaissait aisément madame de Maintenon, et qui attira la foule. Constantini (Arlequin) se permettait des allusions satiriques sur la reine secrète. Après trois ou quatre représentions, l'autorité ferma leur théâtre [1]. Le lieutenant de police apposa les scellés sur les loges des artistes, sur les rôles et les manuscrits de la pièce incriminée. Malgré les sollicitations de Gherardi, les Italiens durent reprendre le chemin des Alpes.

Où le public ne cherchait-il pas, d'ailleurs, des allusions contre madame de Maintenon? Il en trouvait dans *Esther* et dans *Athalie*. Les marionnettes, exploitant cette mine de succès faciles, attaquaient la révocation de l'édit de Nantes. Elles représentaient, à la foire Saint-Germain, la déconfiture des huguenots [2]. Le procureur général les dénonça au lieutenant de police. Les marionnettes semblèrent dangereuses !

Un système de contrôle préventif sur les œuvres dramatiques fut inauguré vers la fin du règne, non-seulement pour éviter les allusions politiques, mais pour rappeler les comédiens à la morale [3]. Néanmoins, le lieutenant général de police n'agit pas avec trop de rigueur, car le 28 août 1702 fut joué le *Bal d'Auteuil*, comédie de Boindin [4]. Dans cette pièce, deux jeunes filles travesties en hommes, trompées toutes deux par leur déguisement, et se croyant mutuellement d'un sexe différent, se faisaient des avances réciproques et des agaceries. La princesse Palatine, scandalisée, se plaignit au roi, qui interdit l'ouvrage et fit réprimander les comédiens.

1. *Mémoires de Saint-Simon.*
2. *Ch. Magnin,* Histoire des marionnettes.
3. *Correspond. administ. sous Louis XIV,* t. II.
4. *Œuvres de M. Boindin,* t. 1er, in-12, *Paris,* 1753.

Aussitôt, par mesure générale, Louis XIV décida qu'à l'avenir les pièces seraient jouées seulement après avoir subi l'examen d'un censeur.

Mutilé désormais, et pour longtemps, le théâtre sut mordre encore. Tantôt la censure ne comprenait pas les malices, et les laissait passer; tantôt le public donnait un sens coupable à d'innocentes tirades. L'autorité ne fut guère plus heureuse, quant aux livres et aux gravures.

Il faut se rendre compte des hardiesses de l'esprit, parvenant à briser les entraves qu'on leur opposait. Le gouvernement surveillait la circulation des livres qui contenaient la moindre critique de ses actes. Les conducteurs de coches, les messagers et voituriers par terre et par eau ne devaient délivrer aucuns ballots ou paquets de livres sans un billet du syndic des libraires ou de l'un de ses adjoints. Les livres venant de l'étranger, n'entraient en France que par Paris, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Lyon, Strasbourg, Metz, Reims, Amiens, Lille et Calais. Les livres venant de Suisse, de Genève ou d'Italie, entraient par le bureau des fermes, établi sur la frontière de Franche-Comté [1]. En outre, pendant le XVII[e] siècle, les livres licencieux ou anti-religieux furent poursuivis sévèrement, comme dans les siècles précédents. Mais le fruit défendu tentait le plus grand nombre, et les obscénités se vendaient à très-haut prix.

Dès la Fronde, une grande partie des boutiques du Pont-Neuf étaient occupées par des libraires, des bouquinistes, vendant parfois d'excellents livres à très-bon marché. Les gens de lettres s'y fournissaient sans peine. Mais les libraires de la rue Saint-Jacques ou du Puits-Certain, à l'embranchement des rues des Sept-Voies et des Carmes, demandèrent qu'on empêchât ce trafic. Baluze rédigea un mémoire en faveur des pauvres bou-

1 *Claude Saugrain*, Code de la librairie, in-12, *Paris*, 1744.

quinistes, alléguant que « ces livres étaient de vieux fonds de magasins de libraires... le fretin (qu'ils appelaient entre eux *carimara*) des bibliothèques, la dépouille de quelque pauvre prestre décédé, de meschants paquets achetez aux inventaires [1]. » Ajoutons que sur le Pont-Neuf aussi se trouvaient nombre de livres défendus, soit des pamphlets politiques, soit des ouvrages immoraux, composés par quelques « Jeans de lettres, » disaient avec mépris les hommes qui ne trouvaient rien à reprendre dans l'état de la société d'alors, ou les rigoristes qui déploraient avec raison le trafic de certains écrivains, distillant le poison pour les masses. Ici se vendait *l'Eschole des filles, par dialogues* [2], livre licencieux, dont l'auteur fut condamné à être pendu en effigie, et dont on brûla tous les exemplaires, au pied de la potence. Le libraire eut une punition sévère. Là se débitaient, près du *Prédicateur déguisé de* 1649, les plaintes des réfugiés, victimes de la révocation de l'édit de Nantes, les écrits les plus acerbes contre le catholicisme et la royauté. Ils pénétraient en France, et plaisaient à tous les mécontents. Une brochure disait « qu'il se trouvait encore des Ravaillacs. » *L'Apocalypse de Méliton*, ou révélations des mystères cénobitiques, par un protestant, était un des ouvrages les plus agressifs que l'on eût écrits contre les moines [3].

Tous les Français ne se taisaient pas, quoi que fît la police (V. t. VII, p. 316 et 317), et quoique les livres fussent soumis à une « espèce d'inquisition » [4]. Des écrivains imitaient Le Noble, de Troyes, qui insultait les puissances étrangères dans des pamphlets ornés du privilège de Louis XIV, ou de permis d'imprimer accordés par La Reynie, et qui, dans *l'Hérésie détruite,*

1. *Bulletin du bouquiniste,* n° du 1er août 1865.
2. In-12, *Paris,* 1672.
3. In-12, *A Saint-Léger,* 1677.
4. Selon l'expression de Pontchartrain. *Corresp. administ.*, t. II.

faisait l'apologie des persécutions souffertes par les calvinistes[1]. D'autres, au contraire, composaient des satires mordantes. On distribuait les *Amours de Madame et du comte de Guiche*, libelle imprimé en Hollande par la cabale. En 1683, Bourdon et Dubois furent attachés à la chaîne des forçats, comme distributeurs de livres défendus. En 1703, la police fit main basse sur une imprimerie clandestine établie à Senlis, et d'où sortaient « les chansons infâmes qui se débitaient sur le Pont-Neuf ». Une foule de gens ne gardaient aucun respect de la majesté royale, et le roi, de son côté, ressentait une telle terreur de l'imprimé, qu'il s'opposa à la réimpression de l'*Histoire de Louis XIII*, par Le Vassor[2]. En 1714, Fréret fut mis à la Bastille pour un mémoire qu'il lut à l'Académie des Inscriptions sur l'origine des Francks.

Sous des formes légères, la critique parvenait à s'exercer. Coulanges disait qu'on chantait pouille à l'univers sur *l'air de Joconde*. Selon un proverbe parisien, « Henri IV était avec son peuple sur le Pont-Neuf, Louis XIII avec les gens de qualité à la place Royale, et Louis XIV avec les maltôtiers à la place des Victoires. » Nombre de vaudevilles, appelés « lampons, » parce que la reprise était *Lampons, lampons, camarades, lampons*[3], ne se taisaient devant aucune puissance établie. Dans les *Logements de* 1677 *ou environ*, satire, l'auteur logeait madame de Ludre (V. t. VI, p. 313) « à la Chimère, rue Saint-Louis. » Jean-Baptiste Rousseau ne se gênait pas pour écrire :

Ce monde-ci n'est qu'une œuvre comique
Où chacun fait ses rôles différents.
Là, sur la scène, en habit dramatique,
Brillent prélats, ministres, conquérants.
Pour nous, vil peuple, assis aux derniers rangs,
Troupe futile et des grands rebutée,
Par nous d'en bas la pièce est écoutée;
Mais nous payons, utiles spectateurs,
Et, quand la farce est mal représentée,
Pour notre argent nous sifflons les acteurs

1. 2e édition. In-12, *Paris*, 1690. Poëme héroïque.
2. *Correspondance administrative*, t. IV.
3. *Tallemant des Réaux*, Historiettes, t. IV.

Sous des formes sérieuses, l'opposition philosophique commençait. Pierre Nicole, célèbre moraliste et théologien, un des plus illustres écrivains de Port-Royal, déclarait : « Toutes ces grandes fortunes par lesquelles les ambitieux s'élèvent, comme par différents degrés, sur la tête des peuples et des grands, n'ont qu'une base bien fragile [1]. » Fénelon, prétendait-on, avait fait une satire du gouvernement dans ses *Aventures de Télémaque* : on n'y voyait pas encore une théorie d'économie politique. Mais, dans ce livre, « ce que l'auteur peignait avec le plus de force, c'était l'ambition, cette maladie des rois, qui fait mourir les peuples ; l'ambition grande et généreuse dans Sésostris, l'ambition imprudente dans Idoménée, l'ambition tyrannique et misérable dans Pygmalion, l'ambition barbare, hypocrite, dans Adraste [2]. » Ce grand poëme en prose était « le plus beau plaidoyer qu'on eût jamais composé pour le genre humain contre l'indolence et les erreurs des rois [3]. »

En écrivant « pour lui tout seul » des mémoires qui ont jeté une si vive lumière sur son époque, Saint-Simon, le défenseur de la noblesse, déversait sa bile silencieusement. Il attaquait d'une manière indirecte la royauté et ses serviteurs bourgeois. Ne constate-t-il pas les bouderies aristocratiques de l'époque ? Pierre Bayle publiait (1697) son *Dictionnaire historique et critique*. « Personne ne sut saisir plus subtilement le faible d'un système ; personne n'en sut faire valoir plus fortement les avantages ; redoutable quand il prouve, plus redoutable encore quand il objecte ; doué d'une imagination gaie et féconde, en même temps qu'il prouve, il amuse, il peint, il séduit [4]. » Bayle, que Jurieu dénonçait comme impie, employait des termes grossiers et obscènes, qui le faisaient lire par les hommes dissipés du temps de Louis XIV

1. *P. Nicole*, Essais de morale.
2. *Villemain*, Notice sur Fénelon.
3. *L'abbé Maury*, Éloge de Fénelon.
4. *Diderot*, Dictionnaire encyclopédique, art. *Pyrrhon*.

et de Louis XV. Sa plaisanterie était, d'ailleurs, presque toujours lourde et vulgaire ; son érudition était immense ; sa raillerie attaquait toutes les opinions. En se comparant lui-même au Jupiter *Assemble-nuages* d'Homère, il disait : « Mon talent est de former des doutes ; mais ce ne sont que des doutes. »

Bayle formait des doutes. Un publiciste et philanthrope, l'abbé de Saint-Pierre, se laissait aller aux utopies et aux rêves. Il débutait (1713) par son *Projet de paix perpétuelle* dans la science économique. Il voulait assembler un tribunal suprême des nations ; mais « il avait oublié un article essentiel, celui d'envoyer des missionnaires pour toucher le cœur des princes et leur persuader d'entrer dans ses vues »[1]. Ce livre laisse entrevoir des idées de réforme politique et sociale. L'abbé de Saint-Pierre pratique la bienfaisance et introduit ce mot dans la langue française. On doit aussi le mot gloriole à cet honnête homme, qui ose parler de Louis XIV avec trop de liberté.

La ville, plus que jamais, rechercha les nouveautés de toutes sortes. Quel est l'événement du jour ? Que se passe-t-il au Palais, à l'Académie, au Cours ? Quels détails peut-on se procurer sur la dernière bataille ? Quel cancan circule à propos de telle famille ? Quelle méchanceté imprime-t-on sur tel ouvrage et son auteur ? Vers 1688,

> Un désir curieux règne si fortement
> Qu'on diroit que Paris est dans l'enchantement ;
> Une inquiète ardeur d'apprendre des nouvelles
> Agite mille gens, trouble mille cervelles :
> C'est une maladie... [2].

Quand il s'agit de satisfaire la curiosité générale, suffit-il des almanachs ? L'almanach ne mentionne que

1. Mot de l'évêque de Fréjus, depuis cardinal de Fleuri.
2. *Satires ou réflexions sur les erreurs des hommes et les nouvellistes du temps, Paris*, 1690.

certains événements de l'année. Les estampes qu'il renferme, représentent les mariages, naissances et décès des princes de la famille royale; les batailles, siéges, entrées d'ambassadeurs, fêtes, banquets, allégories, etc. Jusqu'à Louis XIV, l'almanach est en format in-folio. Vers 1650, on a commencé à exécuter des almanachs d'une valeur double des premiers, et de la dimension d'une feuille de papier nommée maintenant grand-aigle. L'almanach, tiré sur deux feuilles de papier qu'on unit en les collant, contient très-peu de texte. Il présente un tableau presque complet de l'histoire du temps, mais il charme principalement par les sujets gravés qui l' « illustrent. »

Accoutumés par les mazarinades (V. t. VII, p. 74) à ne rien ignorer des faits quotidiens, les bourgeois de la ville ne trouvent pas que la *Gazette de France* les en instruise convenablement. Cette feuille, d'ailleurs, s'occupe trop de l'étranger, des choses diplomatiques et officielles. Il y reste peu de place pour la France, en littérature, arts et théâtres. Un autre recueil périodique, le *Mercure français*, forme une sorte d'annuaire historique; il continue la *Chronologie novenaire* de Palma Cayet (V. t. VI, p. 119). L'*Histoire de notre temps*, par Cl. Malingre et Du Verdier [1], n'a parlé que des années 1645 à 1655, et il complète le *Mercure français*, auquel ne ressemble point la nouvelle publication (1672) intitulée *Le Mercure galant*, entreprise par Donneau de Visé. Là le rédacteur place tout,

> Fable, histoire, aventure, énigme, idylle, églogue,
> Épigramme, sonnet, madrigal, dialogue,
> Noces, concerts, cadeaux, fêtes, bals, enjouements,
> Soupirs, larmes, clameurs, trépas, enterrements,
> Enfin quoi que ce soit que l'on nomme nouvelle [2].

Le *Mercure galant* allie la littérature et la politique; il abuse de la satire, et on l'accuse de faire des articles

1. Deux vol. in-8°, *Paris*, 1655.
2. *E. Boursault*, Le Mercure galant, comédie.

élogieux en retour de libéralités. Visé, historiographe du roi, pensionné (500 écus), logé au Louvre, continue l'œuvre jusqu'à sa mort (8 juillet 1710). Après lui, Rivière Dufresny demande et obtient le privilége de ce recueil qu'il appelle « le garde meuble du Parnasse »[1]. La publication s'améliore. En 1713, elle passe aux mains de Le Fèvre de Fontenay, qui la garde jusqu'en 1716, époque où un arrêt du conseil interdit le *Mercure galant* « à cause qu'il s'y glisse des choses scandaleuses, et même injurieuses à la réputation de plusieurs personnes. » L'abbé Buchet reprend (janvier 1717) le *Mercure*, changé en *Nouveau Mercure*. A partir de 1724, ce recueil devient le *Mercure de France*. En 1762, il sert vingt-huit mille livres de pensions. On compte alors environ seize cents souscripteurs.

Être au courant des choses du jour, voilà ce qui importe aux citadins.

Aussi, « les journaux des savants ont été inventés pour le soulagement de ceux qui sont ou trop occupés ou trop paresseux pour lire les livres entiers. C'est un moyen de satisfaire sa curiosité et de devenir savant à peu de frais. Ils gâtent par là bien des gens; néanmoins comme ce dessein a paru très-commode et très-utile, il a été continué sous des titres différents[2]. » L'honneur de l' « invention » revient à Mézerai, privilégié du roi pour publier un *Journal littéraire général* faisant savoir « ce qui se passe de nouveau dans la République des Lettres, » relativement à la physique, aux mathématiques, à l'astronomie, à la médecine, à l'anatomie, à la chirurgie, à la pharmacie, à la chimie, à la peinture, à l'architecture, à la navigation, etc., en un mot à toutes les sciences et à tous les arts, « tant libéraux que mécaniques. » Le journal a permission de « recueillir les titres de tous les livres et écrits qui s'imprimeront dans toutes

1. *E. Hatin*, Hist. politique et littéraire de la presse en France, t. Ier, in-8°, *Paris*, 1859.

2. *Dictionnaire de Trévoux.*

les parties de l'Europe » [1]. Cette publication ne voit pas le jour. Mais le projet de Mézerai, légèrement modifié, est réalisé par un conseiller au Parlement de Paris, Denis de Salo, qui obtient, lui aussi, un privilége (1664) autorisant la publication du *Journal des Savants* [2], dont le premier numéro paraît le lundi 5 janvier 1665, sous le pseudonyme de Hédouville. Bourzeys, Gomberville, Gallois et Chapelain y collaborent. Chaque numéro de ce recueil se compose d'une feuille et demie (12 pages) in-4°.

Salo donne un numéro régulièrement, tous les lundis, jusqu'au 30 mars. Mais son œuvre lui est retirée, par le crédit de quelques auteurs qu'il a trop vertement critiqués, — Charles Patin, Ménage, Grégoire Huet et autres; surtout parce qu'il a imprimé des commentaires sur un décret de la Congrégation de l'Index, dont les Jésuites prennent acte contre l'importun. Le journal cesse de paraître; ou plutôt, Denis de Salo cesse de le diriger. Colbert remplace Denis de Salo par l'abbé Gallois, mathématicien, astronome, physicien, jurisconsulte et linguiste.

Interrompu pendant quelque temps, le *Journal des Savants* reprend sa marche le 4 janvier 1666, à la grande joie des gens de lettres. Une dédicace au roi y figure. L'abbé Gallois se borne à insérer des extraits d'ouvrages, et, ne pouvant user de la satire, il abuse de l'éloge au point d'encenser plus d'un auteur décrié. En 1675, le journal se trouve entre les mains de l'abbé de La Roque, qui le garde douze années. Après dix mois de silence, en 1687, il reparaît (17 novembre) sous la direction de L. Cousin, président en la cour des monnaies. A la fin de 1701, Pontchartrain fait l'acquisition, pour l'État, du *Journal des Savants*. Une société d'écrivains le dirige.

1. *Sainte-Beuve*, Causeries du lundi, t. VIII, d'après les papiers de Mézerai. *Bibl. nationale.*

2. *H. Cocheris*, Histoire du *Journal des Savants*, en tête de la table de ce recueil, de 1816 à 1858, in-4°, *Paris*, 1860.

L'abbé Bignon, Ellies Dupin, Fontenelle et Vertot y travaillent. Pendant le dix-huitième siècle, les savants les plus illustres tiennent à honneur d'y envoyer des articles.

Sous Louis XIV, presque toutes les branches de la littérature, des sciences et des arts ont leur organe.

En 1672 commence la publication d'un *Journal du Palais ou Recueil des principales décisions de tous les Parlements et Cours souveraines de France, etc.* Le premier journal de médecine date de 1679. Il a pour titre : *Nouvelles découvertes dans toutes les parties de la Médecine*, par Nicolas de Blégny, médecin, artiste ordinaire du roi. Il paraît par cahiers mensuels. Un arrêt ne tarde pas à le supprimer.

D'ardentes polémiques s'établissent. Le *Journal de Trévoux* [1], dirigé par les Jésuites, à Trévoux, est créé (1701) pour combattre l'esprit philosophique. On peut le considérer comme le premier journal littéraire imprimé en France. Bayle, de son côté, a fondé (1684) les *Nouvelles de la République des lettres*, continuées, non sans interruption, jusqu'en 1718. La violence des luttes scientifiques et littéraires va croissant. La passion des combattants ne le cède en rien à celle des hommes politiques. Furetière est accusé d'avoir acquis des bénéfices par escroquerie, d'avoir prostitué sa sœur; de s'être déshonoré dans sa charge de procureur fiscal en s'y faisant le protecteur déclaré des filoux et des filles publiques; d'avoir usurpé les fonctions de bourreau en frappant de sa main les coupables condamnés aux verges [2]. On le traite de faux monayeur, de banqueroutier frauduleux, d'infâme, de vendeur de justice, etc. Aimable échantillon de l'emportement avec lequel les amours-propres s'attaquent et se défendent.

Jean Leclerc publie la *Bibliothèque universelle et his-*

1. Transporté à Lyon (1731), à Paris (1734). Cesse de paraître en 1782.
2. *Charpentier*, Le Dialogue d'Antoine Lemaistre et de Despréaux.

torique, en 1686, — la *Bibliothèque choisie*, en 1703, — la *Bibliothèque ancienne et moderne*, en 1714, un an après le dernier volume de la Bibliothèque choisie. De 1687 à 1709, H. Basnage de Beauval imprime l'*Histoire des ouvrages des savants*. Dans ses *Lettres en vers et en prose*, dédiées au roi, La Gravette de Mayolas imagine le roman-feuilleton en lettres. Robinet écrit les *Lettres en vers à Madame*, dont la première a paru le 25 mai 1665.

Il est question d'une *Gazette de modes*[1], projet presque exécuté, mais qui aboutit un siècle après seulement, à Londres.

Le journal prend de l'extension, répond à des besoins nouveaux, exerce une influence sur l'opinion publique. Une foule d'esprits s'avisent de douter, d'expérimenter, de se renseigner sur tous les faits du jour. Mais les académies, l'Université, la robe et l'épée s'inclinent, à très-peu d'exceptions près, devant la personnalité de Louix XIV. L'officiel tient les choses en suspens, écarte les fâcheux, mâte les caractères enclins à l'opposition. Il semble, dans les hautes sphères, que la prospérité de la France et la sécurité des Français soient prouvées par le faste monarchique.

Toutefois, il y a des gens moins aveuglés parce qu'ils étudient le fond du régime social, parce qu'ils se mêlent davantage à la vie des masses. Parmi ceux-là, les uns préparent un avenir meilleur, que les autres indiquent ; et tous s'efforcent d'échapper au despotisme qui prétend enchaîner les idées.

Il serait faux de dire qu'il y eut des révolutionnaires pendant le grand règne ; on doit pourtant reconnaître qu'il y eut des opposants, des récalcitrants, presque des prophètes. Vauban, Bois-Guillebert, Fénelon, Bayle, et toute la société du Temple, ont commencé, sciemment ou à leur insu, le mouvement philosophique et politique du XVIII^e^ siècle.

1. *Gazette* en vers, in-12, *Rouen*, 1609.

CHAPITRE V

. Commerce et industrie. Génie de Colbert. Négociations avec l'étranger, pour obtenir des débouchés nouveaux. Midi et Nord. Compagnies commerciales. Nos colonies. Courte prospérité. Pertes. Navigation à l'extérieur et à l'intérieur. Réduction des péages. Canal des deux mers : Paul de Riquet, Andréossy ; vers de Corneille et de Boileau ; médaille, estampe. Autres canaux. Flottage. Voies terrestres. Un voyage en France, selon Chapelle et Bachaumont. Routes sous Colbert ; leur mauvais entretien, après sa mort. Voitures publiques. Courriers de la poste. « Malle, mallier. » Messageries royales : priviléges des fonctionnaires. « L'intrigue des carrosses à cinq sous. » Fiacres. Combien de voitures à Paris. Carrosses particuliers. Invention des chaises à porteurs. Brouettes. Surtouts.

II. La France agricole. Récompenses à l'agriculture, exemptée de la taille. Augmentation des haras. « Garde-étalons. » Pépinières royales. Le commerce et l'industrie sont ranimés. Encouragements. Organisation du travail. Maîtrise. Le chef-d'œuvre. Obligations du maître. Procès. Brevets. Entraves à la liberté des travailleurs. Lettre de Vauban à Louvois. Moyens coercitifs contre les ouvriers. Syndicat des marchands et artisans. Étrennes de la Ville au roi. Actes d'arbitraire. Inspection des manufactures. Règlement sur les manufactures et les fabriques. Chambres de communauté. Règlement pour les transactions commerciales. Plaintes des commerçants ; grèves et mutineries d'ouvriers.

III. Diverses créations utiles au commerce, sous Mazarin et sous Colbert. Introduction en France d'industries nouvelles. Fabriques importantes en tous genres. Tableaux des industries spéciales dans les provinces de France. Augmentation des droits d'entrée et de sortie sur certaines matières ; diminution des droits d'entrée sur tout ce qui servait aux fabriques. Droit d'importation. Le goudron de Suède. Les houilles. La soie. Les « cinq grosses fermes » ; « provinces étrangères » et « pays étrangers, » Dunkerque et Marseille, ports francs. Colbert attire les artisans étrangers. Industries déchues, ravivées. Multiplication des moulins ; pain des boulangers. Foire de Bourg-la-Reine. Marché de la Vallée, à Paris. Abattoirs. Halle au poisson d'eau douce. Halle pour les vins. La friperie. Les chiffonniers. Vente du charbon ; porteurs d'eau. Consommation. Le commerce diminue.

IV. Le « commun du peuple. » Espérances dans « le père des sujets. » Déception. Histoire des malheurs publics. Situation déplorable de l'in-

dustrie et du commerce, après la révocation de l'édit de Nantes. Décadence. Souffrances des sujets. Madame de Brinvilliers. La « poudre de succession. » « La Voisin. » « Chambre ardente. » Le « maître à danser » est occupé. Hivers de 1657 et 1659. Mauvaise année 1662 : maladies. En 1669, disette et peste. Hiver de 1670. Année 1671. Paris, le Dauphiné, la Bretagne, en 1675. Dix années de répit. Épizooties de 1680 à 1691. Sortiléges. Famine de 1692, et misère de 1693. Été désastreux de 1697. État du royaume en 1700. Mauvaise année 1707; épouvantable année 1709. Les monopoleurs. « Pain de disette. » Désespoir des populations. La France en 1710.

V. Efforts de la charité privée et publique. Madame de Miramion. Ouverture d'hospices. La « Chambre pour la réformation générale des hôpitaux » disparaît. Insuffisance des établissements créés pour les pauvres. « Association de prévoyance ou société de secours mutuels. » Les charités des paroisses. Distributions royales de pain. « Murmures du peuple. » Quatre vers de Corneille. Épigramme contre madame de Maintenon. « Ces grenouilles de Français. » Soulèvement des « sabotiers, » en Sologne. Troubles en Périgord et en Querci. Insurrections en Bretagne et à Bordeaux, à propos de la gabelle. Révoltes fomentées, en diverses provinces, par la misère. Émeute de 1709, à Paris. Comment Boufflers l'apaise. Aspirations nouvelles du peuple français. Mot de Fénelon.

I

Pendant que la cour et la ville, sous Louis XIV, étaient fréquemment conviées aux fêtes de l'intelligence, le mouvement commercial et industriel eut pu aider au bien-être de toutes les classes, même du « commun du peuple ». On verra qu'il n'en fut pas ainsi. Lorsque, à propos du commerce et de l'industrie, le beau nom de Colbert va rayonner encore, sans cesse, presque exclusivement, sous notre plume, chacun remarquera que le règne de Louis XIV présente des splendeurs d'un autre ordre que celles dont nous avons offert la description succincte. Ne les dissimulons point, avant d'arriver au tableau des misères du peuple français, si profondes en un temps qui a laissé de très-brillants souvenirs.

Le génie de Colbert parvint-il à dominer l'enivrement du roi, les folies de la noblesse, les malheurs de la

guerre, et les fléaux qui accablèrent les populations? C'est aux faits qu'il appartient de répondre, aux lecteurs qu'il appartient de juger.

Celui dont l'administration est restée le prototype de l'administration française, Colbert entama des négociations avec le Danemarck, la Suède, le Portugal, l'Angleterre et la Moscovie, pour ouvrir des débouchés nouveaux à notre commerce, en admettant généralement la liberté des échanges et la réciprocité comme bases des transactions. Il chercha à assurer la liberté des mers, à réprimer la piraterie. Il organisa des compagnies commerciales et développa le système des colonies; il anoblit le commerce de mer, et permit aux gentilshommes de s'y livrer sans déroger [1].

Certaines mauvaises dispositions devaient être adroitement vaincues. « Tant que l'on s'amusera aux Marseillois, observait un contemporain, jamais de compagnie; ils se sont tellement abâtardis à leurs bastides, méchants trous de maisons qu'ils ont dans le terroir, qu'ils abandonnent la meilleure affaire du monde plutôt que de perdre un divertissement de la bastide... » [2]. Mais les ports de Marseille et de Dunkerque furent déclarés francs; et bientôt le premier attira le commerce du Levant comme le second attira le commerce du Nord. Par exemple, en 1660, le café ne venait que du Levant, et par Marseille. L'apathie commerciale du midi à l'extérieur fut compensée par l'énergique activité du nord. Elle diminua, même. Moins d'un siècle après, les Provençaux regardaient le Levant comme leurs Indes; c'était là qu'ils envoyaient presque tous leurs enfants pour les façonner au commerce [3]. « Le commerce du Levant était si florissant, que plus de soixante commissionnaires des marchands de Marseille et de Lyon, qui demeuraient à Séide et aux environs, gagnaient

1. *Anc. lois franç.*, t. XVIII.
2. *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. III.
3. Selon le Père Jean-Baptiste Labat.

des sommes considérables à faire valoir leurs fonds dans ce pays, outre ce que leurs commissions produisaient [1]. »

Grâce à Colbert, il se forma cinq compagnies de commerce des Indes orientales et occidentales, du Levant, du Nord et de l'Afrique (Sénégambie). La France compta, en 1672, six cents navires marchands. Deux ans après, une colonie de Grecs Maniotes s'établit en Corse, au village de Carghèse, où leurs descendants ont gardé leur langue et leurs usages. Jamais nos propres colonies n'avaient été plus florissantes. Le célèbre ministre acquit d'abord (1664) aux Antilles Saint-Domingue, Sainte-Lucie, Grenade, les Grenadilles, Marie-Galande, Saint-Martin, Christophe, Saint-Barthélemi, Sainte-Croix, la Tortue; puis (1667) Gorée, Arguin et Portendyck (Sénégal). Il fonda (1668) le comptoir de Surate (Indes). Il acheta (1672) Trinquemale à Ceylan, et Saint-Thomé sur la côte de Coromandel, avec Pondichéry (1683). Il créa (1688) Chandernagor, et le comptoir d'Albréda (1695).

Le Canada, l'Acadie, Terre-neuve, Saint-Pierre et Miquelon formaient la « Nouvelle-France » dans l'Amérique septentrionale. René Robert Cavelier de la Salle pénétrait dans la Louisiane et en prenait possession au nom du roi, qui y fit un établissement (1680). Saint-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe, Tabago, la Barbade, etc., prospéraient, ainsi que Cayenne dans la Guyane, Fort-Louis au Sénégal, Pondichéry aux Grandes-Indes, Bourbon et Madagascar sur la côte orientale d'Afrique. Une médaille célébra, dès 1665, la colonie de Madagascar. De grands progrès s'étaient accomplis, depuis l'établissement créé (1627) au bastion de France.

Et, pourtant, la navigation manquait de célérité. En 1705, les premiers navigateurs partis de Saint-Malo qui vinrent dans le port d'Aden, ne mirent pas moins de

1. Selon le voyageur Laurent d'Arvieux.

neuf mois pour s'y rendre, et ils furent obligés d'apprendre aux habitants ce qu'était la nation française et ce qu'était le grand roi [1]. Aujourd'hui, par l'isthme de Suez, neuf jours suffisent au voyageur qui se dirige vers ces parages.

Notre prospérité coloniale ne dura qu'un petit nombre d'années. A peine un établissement était formé (1712) à l'Ile-de-France, à peine un nouvel établissement s'élevait (1713) au Cap-Breton (golfe Saint-Laurent), que, par la paix d'Utrecht (V. t. VII, p. 306,) la France perdait Terre-Neuve et l'Acadie (Nouvelle-Écosse). Les autres colonies languirent. On organisa une compagnie de Saint-Domingue; on accorda un privilége à l'exploitation de la Louisiane. Mais ce fut en vain. Nos possessions extérieures s'amoindrirent.

Pour donner une impulsion puissante, dans l'intérieur de la France, à l'agriculture, aux travaux publics, à l'industrie, au commerce et à la marine marchande, pour faciliter les relations entre les grandes villes et les petites localités, Colbert commença à exécuter de vastes projets, sans pouvoir cependant réaliser tous ceux que son génie avait formés. La navigation de la Loire, de Saint-Rambert dans le Forez, jusqu'à Nantes, était entravée par vingt-huit péages. Aussi le commerce l'avait abandonnée pour la voie de terre [2]. Colbert simplifia ou réduisit les péages qui frappaient les denrées agricoles sur les chemins et les rivières. Il projeta le canal de Bourgogne, et il creusa celui du Languedoc. L'entreprise du canal des deux mers, depuis longtemps déclarée impossible, avait été considérée comme « faisable, » mais seulement « difficile à cause du coût [3], » par Pierre Paul de Riquet, seigneur de Bonrepos, originaire d'une famille florentine. Elle fut menée à bonne fin, d'après

1. *Le sieur de la Roque*, Voyage de l'Arabie heureuse, par l'Océan central, etc., in-12, *Paris*, 1715. Communiqué par M. F. Denis.

2. *Forbonnais*, t. Ier.

3. *Archives du canal à Toulouse.* Lettre citée par Mary-Lafon.

les dessins de l'ingénieur Andréossy, moyennant un « coût » d'environ trente-quatre millions. La province fournit les deux tiers de la somme ; l'autre tiers fut fourni partie par Colbert, partie par Paul de Riquet, à la fois inventeur, banquier et exécuteur de ce beau travail devant lequel Vauban s'écriait : « Je donnerais pour l'avoir fait les succès de toute ma vie. » Dix à douze mille ouvriers furent employés chaque année à cette œuvre qui enflamma l'imagination des poëtes et des artistes. Corneille écrivit :

> La Garonne et l'Atax (Aude), en leurs grottes profondes,
> Soupiraient de tout temps pour marier leurs ondes,
> Et faire ainsi couler, par un heureux penchant,
> Les trésors de l'Aurore aux rives du couchant.....

Boileau, dans sa première épître :

> J'entends déjà frémir les deux mers étonnées
> De voir leurs flots unis au pied des Pyrénées.

Il parut une médaille ; il parut (1677) une estampe allégorique : « Trophée à la gloire du roi, au sujet des travaux du canal du Languedoc, » canal qui devint l'âme et la vie de cette province. Paul de Riquet ne put l'inaugurer : il mourut en octobre 1680, quelques mois avant son achèvement et la jonction des deux mers.

Un édit (mars 1644) pour construire un nouveau canal en Provence ; l'ouverture (1660) du canal d'Aire à la Bassée et à la Deule, ayant 42,360 mètres de parcours, et concédé à perpétuité ; beaucoup d'ordonnances rendues afin d'organiser le flottage des différentes rivières [1], et un édit (mars 1679) pour la construction du canal de Loing, continuation de ceux de Briare et d'Orléans, attestent la sollicitude du gouvernement de Louis XIV en ce qui concerne les voies par eau. Cette sollicitude

1. *Collection Walker.*

ne se démentit pas pour les desséchements de marais [1]; elle éclata surtout relativement aux voies terrestres, qui avaient grand besoin de réparations et qui, sur plusieurs points, étaient insuffisantes, sinon impraticables. En 1656, pour voyager en France, il fallait organiser des caravanes et porter des aliments.

Or, Croupignac est très-funeste;
Car ce Croupignac est un lieu
Où six mourants faisaient le reste
De cinq ou six cents que la peste
Avait envoyés devant Dieu;
Et ces six mourants s'étaient mis
Tous six en un même logis.
Un septième, soi-disant prêtre,
Plus pestiféré que les six,
Les confessait par la fenêtre,
De peur, disait-il, d'être pris
D'un mal si fâcheux et si traître [2].

Lorsque Colbert se manifesta, le mauvais état des routes « empêchoit notablement le transport des marchandises » [3]. Il les améliora, les multiplia. Des coches d'eau, établis sur la Seine, favorisèrent l'approvisionnement de Paris [4]. Les intendants secondèrent l'habile ministre, pour la viabilité. Madame de Sévigné mandait de Nevers, le 20 septembre 1687 : « C'est une chose extraordinaire que la beauté de ces routes; on n'arrête pas un seul moment; ce sont des mails et des promenades partout; toutes les montagnes aplanies, la rue d'Enfer, un chemin de paradis; mais, non, car on dit que le chemin en est étroit et laborieux, et celui-ci est large, agréable et délicieux. Les intendants ont fait des merveilles, nous n'avons cessé de leur donner des louanges. »

Mais la mort de Colbert arrêta ce remarquable mou-

1. *Édit de* 1644, *déclaration de* 1656, *édit de* 1702.
2. *Voyage de Chapelle et Bachaumont*, 1656.
3. *Ordonnance de* 1664.
4. *Anc. lois françaises*, t. XIX.

vement. Sur la fin du règne, malgré la « taxe des chemins, » récemment instituée pour l'entretien des grandes routes [1], les voies de communication étaient fort mal entretenues. Le commerce intérieur en souffrait. Il était totalement intercepté en beaucoup d'endroits, « faute de ponts et chaussées qui manquoient sans nombre et qui obligeoient de faire de longs détours; ce qui joint au nombre doublé et triplé de chevaux pour traîner les voitures dans les chemins rompus où elles s'embourboient et se cassoient continuellement, causoit une triple dépense, qui, sans compter la peine et le travail, dégoutoit les moins malaisés et passoit les forces de tous les autres [2]. » Néanmoins, on avait réglé l'alignement des ouvrages du pavé et la plantation des arbres sur les chemins [3].

Les voitures publiques, récemment établies, roulaient lentement. Elles ne faisaient qu'un service de jour. On voyageait avec peine et danger sur les chemins, tracés par le hasard et abandonnés aux accidents de la nature. L'usage des chevaux de poste finissait, pour les particuliers, à quelque distance de la capitale. Le transport des lettres se faisait dans une malle attachée sur le dos d'un cheval. C'est en mémoire de cet usage que la voiture de nos courriers s'appelle encore la « malle, » et le cheval le « mallier » [4]. M. de Veloyer obtint (1658) l'autorisation d'organiser à Paris une petite poste aux lettres avec des boîtes au coin des rues, comme on les voit aujourd'hui. Il imagina de vendre des lettres tout imprimées où étaient traités un grand nombre de sujets généraux de correspondances ordinaires. On n'avait plus qu'à ajouter à la main ce qu'on avait de plus particulier à dire à ses correspondants. En 1644, le public payait

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. VII.
2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII.
3. *Arrêt du conseil d'État*, du 26 mai 1705. Arch. du royaume. Coll. Walker.
4. Selon Lemontey.

pour le port d'une lettre, de Paris à Lyon, quatre sous; de Paris à Toulouse, cinq sous. Le taux fut encore élevé par le tarif de 1676. Dans diverses directions furent instituées plusieurs principales lignes de courriers qui, partant, arrivant à des jours, à des heures fixes, allant jour et nuit, et faisant deux lieues à l'heure, déposaient dans chaque ville de leur ligne, non-seulement le paquet des lettres à elle destinées, mais encore celui des villes intermédiaires entre les principales lignes, que d'autre courriers particuliers venaient prendre.

Aussitôt que des routes nouvelles eurent mis Paris en correspondance avec le reste de la France, les postes prirent un accroissement considérable. Les messageries ne restèrent point en arrière. Presque en même temps, Louis XIV accorda au sieur Quinault, un de ses valets de chambre, et à Floridor, un de ses comédiens, l'autorisation d'établir des messageries de Cahors et Sarlat à Paris.

Il permit (mai 1674) au duc de Noailles de faire naviguer des bateaux ou coches de diligence sur la Seine, pour aller de Rouen à Paris, et réciproquement[1]. Puis il ordonna (1676) le remboursement de leurs finances aux propriétaires des différentes messageries, et subrogea aux baux de celles qui appartenaient à l'Université (V. t. VI, p. 112) le fermier-général des postes de France. A partir de ce moment, les voitures publiques furent décorées du titre de « messageries royales. » Louis XIV détermina (1678) les fonctions des « messageries, maîtres de coches et carrosses, voituriers, rouleurs et autres. » Il exempta les fermiers et commis des messageries du logement des gens de guerre, de la collecte des deniers royaux, du guet et de la garde des portes, de tutelle et de curatelle, etc. Il leur permit (1681) de porter épée et autres armes, les dispensa des corvées et de la milice, et défendit aux officiers des élections et greniers à sel, habi-

1. *J. Tardif*, Monuments historiques, in-4°, *Paris*, 1866.

tants des villes et paroisses, assesseurs et collecteurs, de les comprendre dans leurs rôles de taxes [1].

En même temps, pour voyager à travers Paris, la vogue des carrosses à cinq sous (V. t. VII, p. 407) fut si grande qu'un acteur du théâtre du Marais composa l'*Intrigue des carrosses à cinq sous*, comédie en trois actes et en vers [2]. « Les chars de triomphe de Mazarin, après qu'on en eût vendu les velours et la broderie, furent métamorphosés en carrosses à cinq sous [3]. » Ces voitures ne demeurèrent en usage que pendant peu d'années ; mais les fiacres ne parurent qu'à la fin du siècle. En 1658, il n'y avait qu'environ trois cent vingt voitures dans Paris. L'élégance des carrosses particuliers augmentait, malgré les ordonnances de police (V. t. VII, p. 410). L'intérieur était assez confortable. Un document décrit un « carrosse en estat de servir dont l'impériale et deux carreaux (coussins) sont de velours rouge cramoysin, deux rideaux et doubleures de mantelet (grande pièce de cuir qui s'abat devant les portières) et portières de sarge (serge) rouge bordées d'un petit molet (frange) de soye... » [4].

Vers 1712, le marquis de Montbrun, bâtard du duc de Bellegarde, « apporta d'Angleterre l'invention des chaises (à porteurs), dont il eut le don en commun avec madame de Cavoye... Chaque chaise lui rendait toutes les semaines cent sous; il est vrai qu'il fournissait de chaises, mais les porteurs étaient obligés de payer celles qui se rompaient...[5] » Avant lui, les chaises non couvertes consistaient dans des fauteuils fixés à deux bâtons en forme de brancards. Les siennes furent couvertes et fermées. Il fallut des lettres patentes [6] pour permettre qu'on

1. *Ordonnances de* 1676, 1678 *et* 1681,
2. *L.-J.-N. Monmerqué*, Les Carrosses à cinq sous, opuscule.
3. *Mémoires de Brienne*.
4. *Extrait d'un inventaire de* 1663, Bulletin du Bibliophile, avril 1859.
5. *Tallemant des Réaux*, Historiettes, t. IV.
6. Enregistrées au Parlement, le 11 décembre 1617.

s'en servît dans tout le royaume. Les chaises à porteurs et roulantes, comme les carrosses, ne purent être dorées, à l'extérieur où à l'intérieur [1]. Mais les propriétaires de ces voitures les faisaient tenir en excellent état ; car on appelait ironiquement « brouettes » les petites chaises traînées par des hommes, « et aussi les carrosses mal propres et mal attelés » [2]. Pour les longues courses en dehors de la ville, il existait des « surtouts, » charrettes qui servaient à porter les bagages.

Au total, les voitures publiques et les voitures de maîtres, jointes aux nouveaux tracés de routes, rendaient les communications plus fréquentes, sinon beaucoup plus faciles.

II

La France, avant Colbert, était essentiellement agricole, et ses principales richesses lui venaient de la culture d'un sol aussi étendu que fécond. Loin de sacrifier l'agriculture à l'industrie, comme on l'a souvent répété, Colbert, qui avait appris le commerce, ne négligea rien. Il chercha les moyens d'encourager l'agriculture. De lourds impôts l'écrasaient : il les allégea. Beaucoup de familles de laboureurs étaient trop nombreuses; il les exempta de la taille. Il interdit de nouveau la saisie des bestiaux et des instruments de labour en recouvrement des créances ou des taxes dues à l'État. Il défendit de saisir, pour la taille des chepteliers, plus du cinquième des bestiaux donnés à cheptel, et d'en rien saisir pour la solidarité entre les chepteliers et leurs coparoissiens [3]. En cas de saisie, on laissait aux débiteurs une vache,

1. *J. Tardif,* Monuments historiques; V. t. VII, p. 410.
2. *Dictionnaire de Furetière.*
3. *Forbonnais,* Recherches sur les finances, t. Ier.

trois brebis et deux chèvres. Il lui arriva un jour de dire, en regardant les champs : « Je voudrais que ces campagnes fussent heureuses, que l'abondance régnât dans le royaume, que tout le monde y fût content, et que, sans emploi, sans dignité, banni de Versailles, l'herbe crût dans ma cour » [1]. Il abolit le droit de pied fourché sur le bétail à vingt lieues autour de Paris. Il rétablit les haras [2], que les guerres et désordres passés avaient ruinés. On croisa nos chevaux avec ceux d'Afrique et de Danemark.

Par suite de sa pauvreté, par l'insuffisance des ressources du cultivateur, la France payait cher à l'Angleterre les chevaux de chasse et de selle, à la Hollande les chevaux de carrosse, à l'Allemagne la remonte de sa cavalerie et de ses troupes légères, à l'Espagne les chevaux de manége et ceux que montaient les seigneurs à l'armée. Elle en achetait même en Italie, en Turquie et en Barbarie. Colbert ouvrit (1672) le haras du roi, en Normandie, et les « haras du royaume. » Par là on entendait les étalons dispersés dans les provinces, et distribués chez des particuliers nommés « garde-étalons. » Les paysans normands refusèrent généralement de mener leurs juments aux étalons, parce qu'ils se figuraient qu'on réclamerait leurs poulains, comme appartenant au roi [3]. Plus tard, Louis XIV fonda (1714) un magnifique haras au Pin-du-Haras (Orne). Ces établissements augmentèrent « en telle sorte, que les sujets du roi ne fussent plus obligés de porter leurs deniers dans les pays étrangers pour achats de chevaux. » Colbert accorda des primes d'encouragement aux meilleurs éleveurs. Les cavales ayant servi à la reproduction, et les poulains issus d'elles, ne purent être saisis pour tailles, impôts, ni dettes de communautés [4].

1. Éloges de Colbert, par *** et par Necker.
2. *Arrêt du Conseil, du 17 octobre 1665.*
3. *E. Bonnemère,* La France sous Louis XIV, t. Ier.
4. *Anciennes lois françaises,* t. XVIII.

Quels que fussent les malheurs publics, vers 1700, on comptait en France un million de laboureurs propriétaires, et deux millions de laboureur n on propriétaires. La récolte des grains montait à cinquante-neuf millions de setiers; celle des vins, à trente-six millions de muids. Par les ordres de Louis XIV, tous les ans on tirait d'Angleterre, de Hollande et de toutes les parties du monde, des légumes, des grains et des arbres nouveaux. Près de Paris et dans les provinces, l'autorité établit des pépinières royales, cultivées aux frais de l'État, et dans lesquelles des préposés distribuaient gratuitement aux particuliers les arbres qu'ils désiraient. La guerre de 1681 fit supprimer ces pépinières : il ne subsista que celle de Vincennes [1].

Dès son arrivée au ministère, Colbert consulta les commerçants les plus renommés. Chaque port de commerce, chaque ville industrielle désigna deux notables, parmi lesquels le successeur de Fouquet choisit trois conseillers, qu'il fit venir à Paris, et dont il reçut les avis sur les moyens de ranimer les affaires. Il réorganisa (1665) le conseil de commerce, institué par Henri IV, inactif sous Mazarin. Il voulait « mettre la France en état de se passer des étrangers, pour les choses nécessaires à l'usage et à la commodité des Français. » Il attira des ouvriers habiles, chercha à dérober des secrets d'industrie aux étrangers, et encouragea les artisans français. Ses subventions furent distribuées avec intelligence. Il avançait deux mille livres par chaque métier battant, outre des gratifications considérables aux maîtres et aux ouvriers.

Rappelons ici comment était organisé le travail, dans ce monde où les conseils de prud'hommes devaient faire régner la paix; exposons avec quelques détails la situation des artisans enrégimentés, comme on sait, en communautés et en confréries. Le droit de travailler était royal et domanial. Le souverain prescrivait la manière de

1. *Legrand d'Aussy*, Vie privée des Français, t. I^er^, p. 235 et 236.

travailler, le temps, les conditions de l'apprentissage, la forme et la qualité du chef-d'œuvre, les formalités pour la réception des maîtres, les sommes payées par les aspirants, tant au domaine qu'aux jurés et aux communautés [1]. Personne n'exerçait un état, ne tenait une boutique si son nom ne figurait dans la matricule d'une corporation, comme maître, après avoir été successivement apprenti et compagnon. La maîtrise entraînait une foule de frais et de faux frais pour le récipiendaire.

Un maître pouvait garder un nombre illimité d'apprentis, d'après un édit de 1581. En vertu de nouveaux édits, chaque maître dut n'en conserver qu'un seul. Les perruquiers, par arrêt du Conseil, n'en firent qu'un tous les trois ans. La durée ordinaire de l'apprentissage fut étendue jusqu'à cinq ans dans beaucoup d'états ; le compagnonnage ne dura pas moins. A la fin de son noviciat, l'aspirant présentait un chef-d'œuvre, espèce de joujou patiemment confectionné. Les gardes et jurés du métier le jugeaient. Comme ces jurés étaient ses futurs concurrents, il fallait, souvent, que l'aspirant se les conciliât par des présents, des banquets, coûteuses dépenses ajoutées aux droits de réception. Selon d'anciens priviléges, que Colbert diminua mais laissa debout, les fils et les gendres des maîtres furent exempts d'une grande partie de ces frais et de ces conditions. La maîtrise devenait donc une espèce de charge héréditaire. D'un autre côté, quiconque ne possédait point, par lui-même ou par sa famille, une certaine fortune, n'arrivait pas à exercer un métier. Il volait, se faisait laquais ou se livrait au recruteur.

Le maître domicilié dans une province, ne pouvait utiliser son talent dans une autre province. Il devait prospérer ou se ruiner au sein de la communauté où il était immatriculé. L'autorité ne lui permettait pas de cumuler deux maîtrises, comme elle interdisait de dé-

1. *Forbonnais*, t. Ier.

biter du tabac à toutes autres personnes que les apothicaires. Chaque nuance d'industrie défendait ses prérogatives. Les clous d'une serrure sortaient de chez le cloutier; aucun bonnet ne paraissait à l'étalage du chapelier; le teinturier en fil ne s'avisait pas de teindre en soie; l'épicier ne vendait pas de vinaigre, etc.

Sinon, des procès interminables. Les cordonniers actionnaient les savetiers qui « faisaient le neuf. » Il y eut de vifs débats entre les libraires à demeure fixe et les libraires ambulants. Ces derniers n'étaient pas, paraît-il, d'aussi chétifs industriels que les colporteurs de notre temps. Pour attirer la foule, ils mettaient en œuvre, non d'immenses affiches avec figures, mais toutes les ressources de l'éloquence, et même celles de la musique. Quelques-uns tiraient de la cornemuse des sons merveilleux, selon des poëtes contemporains. La corporation des tailleurs plaida contre celle des fripiers, de 1530 à 1776. « Il y a eu à ce sujet vingt ou trente mille jugements, avis des chambres et bureaux de commerce..... Combien de temps perdu, combien de frais, de factums, d'animosités, de haines et de querelles pour établir la démarcation entre un habit neuf et un vieil habit! » [1]. Pendant cent vingt ans, un procès divisa les poulaillers et les rôtisseurs, pour savoir si ceux-ci avaient le droit de vendre le gibier et la volaille cuits, ou crus seulement[2]. Le Parlement trancha le différend par moitié : il défendit aux rôtisseurs « de faire noces et festins, » en leur permettant de vendre à leur comptoir « trois plats de fricassée. »

Dans quelques cas, on obtenait un brevet d'invention, que des travailleurs exploitaient pour le compte des privilégiés. La veuve Scarron (depuis, madame de Maintenon) fut brevetée pour un four à pâtisserie de son invention. Les plus hauts personnages ne dédaignaient

1. Cité par E. Bonnemère. La France sous Louis XIV, t. Ier.
2. *Vital Roux*, Rapport sur les jurandes et maîtrises.

pas de prendre un brevet. Un d'eux acquit un privilége (1659) pour la fabrication et le débit du chocolat dans toutes les villes du royaume ; un autre fut privilégié aussi (1666) « pour la confection d'un combustible moins cher que le charbon, et fait d'une terre qui abonde en France. » Charles Dufresny demanda (1686) un brevet pour une « chaise roulante, suspendue sur un ressort de fer. » Louis de Beaumont obtint (1701) le monopole du « débit de la glace et de la neige dans toute la France » (V. t. VII, p. 370.)

Vers la fin du XVII^e siècle, le nom de marchand fut réservé pour les commerçants en détail, tandis que ceux qui trafiquaient en gros et au loin reçurent le nom de négociants. Pontchartrain créa des maîtres et gardes des corps de marchands héréditaires et des jurés héréditaires dans les corps de métiers, à la place des gardes et jurés électifs. Une fois les jurés et gardes des corporations devenus héréditaires, on en multiplia le nombre d'une manière effrayante ; on créa plus de quarante mille offices de cette sorte, de 1691 à 1709. En décembre 1691, on imposa des syndics héréditaires à ceux des marchands et artisans qui n'étaient pas organisés en maîtrises et jurandes [1].

Les six corps des marchands de Paris se composaient des drapiers, épiciers, merciers, bonnetiers, pelletiers et orfèvres. Tous les ans, le 1^er janvier, suivant l'usage, les échevins et le prévôt des marchands allaient offrir de l'hypocras au roi, comme étrennes, et, aussi, comme marque de sujétion. Louis XIV, qui aimait beaucoup cette espèce de liqueur, voyait arriver avec une satisfaction véritable, dit-on, les étrennes de la Ville [2].

La liberté du travail, pour les artisans et les marchands, cessait d'exister, d'après le bon plaisir de l'administration.

1. Selon Renouard et les Anciennes lois françaises.
2. *Legrand d'Aussy*, Vie privée des Français, t. III, p. 69.

Vauban écrivit à Louvois, à propos des travaux des fortifications à Lille : « Pour empêcher la désertion des maçons, qui me faisait enrager, j'ai pris, sous votre bon plaisir, deux gardes de M. le maréchal, des plus honnêtes gens, qui auront leurs chevaux toujours sellés dans la citadelle, avec chacun un ordre en poche et un nerf de bœuf à la main; les soirs, on verra ceux qui manqueront, après quoi, dès le matin, ils les iront chercher au fond de leur village, et les amèneront, par les oreilles, sur l'ouvrage [1] ». Un édit de juin 1670 enjoignit aux carriers de Saint-Leu, Montmartre, etc., « de travailler dans les carrières, et leur fait défense d'aller aux foins, blés et vendanges, afin de ne pas retarder les bâtiments du roi, permettant seulement à ceux qui sont propriétaires d'héritages d'aller recueillir leurs fruits sans pouvoir emmener avec eux aucun desdits carriers, sous peine d'emprisonnement et de peine corporelle en cas de récidive [2]. »

Deux fabricants en velours épinglé essayèrent de quitter Lyon pour aller s'établir à Florence. Colbert ordonna de les arrêter et de les juger. Mais les codes ne prévoyaient pas leur cas. Colbert traça une ligne de conduite aux juges embarrassés. « N'y ayant rien dans les ordonnances sur un fait de cette qualité, cette peine devait être à l'arbitrage des juges; qu'en cas d'appel, il aurait soin de faire confirmer le jugement à Paris, mais que, de toute manière, il fallait bien prendre garde que ces gens-là ne sortissent du royaume. [3] » Un ouvrier s'était enfui à Lisbonne, où il voulait fonder une manufacture de draps. Colbert écrivit à l'ambassadeur de France en Portugal de prévenir le fugitif que cela déplairait à Louis XIV et « pourrait nuire à sa famille [4] ». Pontchartrain fit mettre à la Bastille (1699) un pauvre

1. Lettre de Vauban, du 18 juin 1669.
2. *Arch. du roi, Règl. du secrétariat,* 1670; *P. Clément.*
3. A la date du 12 décembre 1670.
4. *P. Clément,* Vie et administ. de Colbert.

marchand de Paris, qui, ruiné en France, voulait aller tenter la fortune ailleurs, en établissant une manufacture de chapeaux à Turin [1]. Quelques chapeliers mêlaient le poil de vigogne au poil de castor, dans le feutre. Ils remarquaient que ce mélange rendait les chapeaux plus solides et de plus longue durée. La communauté n'y trouva pas son compte, parce que cette invention faisait vendre moins de chapeaux. Elle s'en plaignit, et le conseil d'État déclara qu'on ne pouvait fabriquer des chapeaux « qu'en castor et en pure laine [2] ».

Colbert commença par réglementer les manufactures et les fabriques [3]. Il ne tarda pas à réviser les statuts des anciennes corporations, à en créer de nouveaux, et à établir des corps de métiers dans beaucoup de villes. On régla les longueur, largeur et qualité des draps, des serges, de toutes les étoffes de laine et de fil [4], des étoffes de soie, des tapisseries, etc. On subdivisa les teinturiers en corps pour le « grand teint, » et en corps pour le « petit teint. » Le régime des communautéset des jurandes fut généralisé. L'inspection des manufactures s'organisa.

Dans tous les hôtels de ville, il y eut des chambres de communauté pour juger les « défectuosités » des marchandises, pour retenir dans le devoir les jurés et les ouvriers. Un poteau avec un carcan était élevé dans les lieux où se faisait la visite. On y exposait les produits de mauvaise qualité, avec les noms des marchands et ouvriers coupables de fraude [5]. Ceux-ci, en cas de récidive, recevaient un blâme de la part des maîtres et jurés, en pleine assemblée de corps. Pour la troisième fois, ils devaient être attachés au poteau pendant deux heures, — clause purement comminatoire, selon toute appa-

1. Lettre de Pontchartrain à d'Argenson, du 9 novembre 1699.
2. *Arrêt du conseil d'État, du* 10 *août* 1700. Collect. Walker.
3. *Règlement du* 8 *avril* 1666.
4. *Édit du* 23 *août* 1666; Ordonnance de 1669.
5. *Corresp. administ. sous Louis XIV*, t. III.

rence [1], car l'exécution des prescriptions de Colbert était impraticable. « On ne peut lire un règlement de cette espèce sans frémir, dit Forbonnais ; » sa première pensée est qu'on est plus heureux en ne travaillant pas qu'en travaillant. Facilement, au contraire, on soumit (1673) toutes les transactions commerciales à une règle uniforme et minutieuse touchant la tenue des livres, le mode de paiement, les lettres et billets de change, la contrainte par corps, les sociétés de commerce, les faillites, les banqueroutes et la juridiction des tribunaux de commerce[2].

La moralité des affaires y gagnait. Cette amélioration compensait bien quelques abus administratifs.

Contre ces abus, les mécontentements des trafiquants et des industriels se traduisaient en plaintes dénonçant les agents de l'autorité, et, dans plusieurs circonstances, en participation active aux troubles politiques. Le boutiquier rendait le gouvernement responsable de ses propres mésaventures. Nous connaissons encore cette politique de comptoir, sans principes, sans persévérance et sans dignité. Quant aux artisans et aux ouvriers, ils se livraient parfois à des mutineries, à des grèves. Guy-Patin signala, le 8 juin 1660, une émeute d'ouvriers contre laquelle l'autorité sévit avec énergie [3]. Le 10 septembre 1677, Mansard écrivait à Colbert : « Vous scaurez, monseigneur, que tous les tailleurs de piere ont tous quite le bâtiment, et il ny a na pas une seulle qui travaille depuis lundy e midy, fondant leur revolte sur ce qui dise que l'on leur doit quatre semaine, et quapesolument ils ne travaileront pas qu'il ne soit péié, ce qui cose un grand désordre dans le bâtiment dont jay cru devoir vous doner avis [4]. »

1. *Arrêt du roi,* du 24 décembre 1670; *Recueil des règlements* concernant les manufactures et fabriques du royaume, t. I^er^, in-4°, *Paris,* 1730-1749.
2. *Ordonnance de* 1673.
3. Lettres de Guy-Patin.
4. *Delort,* Mes voyages aux environs de Paris, t. II.

III

La création de courtiers maritimes (1657), la fondation d'une halle aux vins, le desséchement des marais, quelques soins donnés à l'administration des postes et des canaux avaient contribué à la prospérité de l'industrie et du commerce pendant le ministère de Mazarin. Après la mort de ce cardinal, les progrès des fabriques et des manufactures furent beaucoup plus marqués. Successivement, Colbert fonda (1665) à Tourlaville, près de Cherbourg (plus tard à Paris, et ensuite (1691) à Saint-Gobain,) les premières fabriques de glaces ; l'ambassadeur français à Venise s'occupa de nous procurer des ouvriers de Murano pour cette fabrication [1]. Colbert introduisit chez nous l'industrie des bas d'estame ou de laine, jusqu'alors fournis par l'Angleterre aux classes inférieures de la France. Une manufacture de bas de soie fut établie (1669) dans le château de Madrid, au bois de Boulogne, sous la direction d'un nommé Hendret. Colbert s'arrangea de manière que le Hollandais Van Robais créa une belle fabrique de draps à Abbeville (V. t. VII, p. 476.) Il se fit alors des draps fins de Sedan, des draps communs d'Elbeuf, des draps de Louviers, dont la fabrique s'organisa plus tard (1681) ; des feutres de Caudebec, des toiles de Bretagne; des raffineries de Bordeaux, des étoffes de laine fabriquées dans le Languedoc.

On compta, en 1669, quarante-quatre mille deux cents métiers, pour la laine seulement, dans le royaume, et plus de soixante mille ouvriers. Seize cents jeunes filles travaillèrent aux dentelles. Des principales ouvrières venues de Venise ou de Flandre furent installées au Quesnoy, à Arras, à Sedan, à Château-Thierri, à Loudun, à Alençon,

1. *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. III.

à Aurillac. Elles formèrent des élèves. A Auxerre, on travailla le point de France : sur dépêche de Colbert, les jeunes filles qui se rendaient sans retard à la manufacture, furent récompensées par les échevins [1]. Lyon eut des fabriques de soiries plus florissantes que celles de Tours, rivalisant avec celles de Bologne pour les crêpes, avec celles de Milan pour les étoffes brochées d'or [2].

Pendant l'année 1670, une « chambre d'assurances maritimes » se constitua à Marseille. L'horlogerie fut perfectionnée. La garance, naguère abandonnée, se raviva vers 1671, pour devenir très-cultivée au XVII^e^ siècle, grâce à Jean Althen. On vit les produits divers du fer, de l'acier, du cuir et des terres argileuses [3] ; des verreries, des corroieries, des tanneries, des sergeries, des cristalleries, des fonderies, des batteries de cuivre et d'airain; des fabriques de fer-blanc, où se trouvaient des ferblantiers d'Allemagne attirés par Colbert.

Avant ce ministre, il n'existait pas en France un seul fabricant de fer-blanc, et le savon venait d'Italie. Colbert établit des savonneries, créa des manufactures de toiles à voile dans le Dauphiné, fit fondre des canons, forger des armes à Saint-Étienne et dans toute la Bourgogne [4]. Quelques industriels montèrent (1668) des moulins à fer et acier, et des aciéries. Le secret de la trempe de l'acier avait été dérobé à l'Angleterre [5]. L'invention des machines à draguer, des scieries, des métiers à bas et à rubans, etc., date de cette époque féconde[6]. La Rochelle eut une manufacture de tabac [7].

Partout le travail régnait, quand les guerres ne venaient pas lui enlever son activité. Les ouvriers épuraient les métaux, planaient le cuivre ou l'étain, maroquinaient le

1. Dépêche d'août 1670.
2. *Correspond. administrat. sous Louis XIV*, t. III, *passim.*
3. *A. Chéruel*, Hist. de l'administ. en France, t. II, p. 217.
4. *Correspond. administ. sous Louis XIV*, *passim.*
5. *Anc. lois françaises*, t. XVII.
6. *Mémoires de Perrault.*
7. *Privilége du roi*, Versailles, 13 septembre 1670.

cuir, fondaient le verre ou le raffinaient. L'ambassadeur vénitien se mirait avec surprise, au faubourg Saint-Antoine, devant de belles glaces façon de Venise. La prospérité de Nîmes dépendait de ses manufactures de soie, qui produisaient pour deux millions de livres par an. « On la devait à l'industrie des religionnaires, plus riches, plus intelligents, plus accrédités au dehors que les marchands catholiques » [1].

Au milieu des rapides progrès de l'industrie, les consommateurs distinguaient principalement : les dentelles de Flandre, — la serrurerie d'Eu, — les quenouilles de Péronne, — les toiles de Picardie, — le pain d'Uzès et de Gournay, — les basins de Saint-Quentin, — les tanneries de Caen, — les draps de Louviers, — les teintureries de Rouen, — les épingles de Laigle. — la bougie du Mans, — le sucre d'Orléans, — les confitures de Tours, — l'horlogerie de Châtellerault, — les forges du Berri, — les tapis d'Aubusson, — les émaux de Limoges, — les papeteries d'Angoulême, — l'eau-de-vie de Cognac, — les souliers de Toulouse, — les liqueurs de Montpellier, — les bas de Nîmes, — les clous de Graissesac, — les savons de Marseille, — les parfumeries de Grasse, — l'huile d'Aix, — les gants de Grenoble, — les fonderies du Puy, — les fromages de Roquefort, — les chaudrons d'Aurillac, — les sucreries de Clermont, — les cartes de Thiers, — la quincaillerie de Saint-Étienne, — les brocarts de Lyon, — les fusils de Besançon, — la moutarde de Dijon, — les chapeaux de Mâcon, — la coutellerie de Moulins, —la faïence de Nevers, — la reliure de Paris, — la porcelaine de Saint-Cloud, — l'orfèvrerie de Reims, — la sellerie de Nancy, — la bière de Pont-à-Mousson, — la verrerie des Vosges, etc.

La France possédait, vers 1697, deux cent mille marchands, soixante-mille aubergistes ou cabaretiers, trois millions d'artisans, maîtres, garçons, aides ou manœuvres.

1. *Mémoires de Noailles.*

Encourager les industriels par des avances et des gratifications, ne semblait pas une mesure suffisante à Colbert. Il protégea l'industrie nationale contre les importations étrangères. A cet effet, il interdit l'entrée en France des dentelles de Venise [1]. Voulant nous réserver exclusivement les cuirs, peaux en poils et poil de chèvre, il augmenta sur ces objets les droits de sortie. Il doubla, ou à peu près, ceux d'entrée sur la draperie, les tapis, les cuirs fabriqués, les toiles, les sucres, les huiles de poisson, les glaces et le fer-blanc ; il prohiba non-seulement les dentelles, mais encore les points de fil, les étoffes et passements d'or et argent.

Afin de donner plus d'importance à la marine française, Colbert, s'apercevant que nous payions aux royaumes du Nord un lourd impôt pour le goudron, que l'on ne savait pas extraire en France, fit venir à grands frais des Suédois pour nous enseigner l'art d'en faire avec la résine du pin. Mais lorsque les entrepreneurs portèrent pour la première fois les barriques de goudron au magasin, on exigea d'eux onze sous par barrique de droit, et un millier de résine pour la place qu'occupait chaque fourneau. Cette exaction rebuta les manouvriers [2].

Le système prohibitif présentait alors plus d'avantages que d'inconvénients. Colbert se montra protectionniste, parce que la protection qui nuit à une industrie développée, est indispensable à une industrie naissante; parce que la prohibition existait partout, en Hollande, en Angleterre, en Irlande, où un étranger, convaincu d'avoir acheté des laines pour l'exportation, avait eu le bras coupé [3]. Suivant son principe, il réduisait les droits à la sortie sur les denrées et les manufactures françaises, il diminuait aux entrées les droits sur tout ce qui servait aux fabriques. Il repoussait par l'élévation des droits les produits des manufactures étrangères. En 1667, un

1. *Déclaration du 14 août 1665.*
2. *Correspond. administ. sous Louis XIV*, t. III.
3. *A. Cochut*, Revue des Deux-Mondes, n° du 1er août 1846.

droit de 0 fr. 97 par cent kilogrammes fut établi sur les houilles non françaises ; le droit sur cette sorte de charbon de terre provenant du dehors, fut porté à 1 fr. 21 c., ce qui permit aux houilles de Brassac d'arriver dans la vallée de la Seine. Dès 1700, la houille fut activement exploitée dans les bassins de la Loire et de Brassac. Celui-ci en expédia annuellement, par l'Allier, quatre-vingt-mille quintaux. D'autres exploitations s'ouvrirent à Alais, Roiyan, Saint-Gervais, la Caunette, Ségur, Aubin, Ahun et Décize. « Avant l'année 1620, une balle de soie du Levant ne payait que 16 livres 13 sous 4 deniers comme droit d'importation ; en 1650, elle payait 112 livres 5 sous 3 deniers; les soies (gréges) d'Italie ne payaient que 18 livres, et les ouvrées 26 ; les unes en paient actuellement 118, et les autres 143... » La douane de Valence s'était accrue d'une manière ruineuse pour le commerce. Il y avait telle marchandise qui payait jusqu'à trois fois. « Une balle de soie venant d'Italie payait cette douane au Pont de-Beauvoisin, en passant de Savoie en France : elle la payait une seconde fois à Monthuel, en allant de Lyon à Nantua pour être ouvrée, et une troisième fois en revenant à Lyon pour être manufacturée [1] ». Les droits sur les drogueries et épiceries augmentèrent de 1 à 6.

L'Angleterre seule tirait, en 1688, quinze mille tonneaux de vins de France par an. Sans doute à cause des droits considérables que notre gouvernement prélevait sur ces vins, elle y substitua ceux de Portugal et des Canaries, après le traité de Methuen (V. t. VI, p. 300). Mais si le régime protectionniste pesait sur les nations rivales, nous cherchions, d'autre part, à attirer les étrangers dans Marseille et dans Dunkerque, pour qu'ils y fixassent leur négoce. Tout étranger qui s'établissait dans une de ceux villes, déclarées ports francs, était exempt du droit d'aubaine. Le roi ne venait donc pas à sa succession.

1. *Forbonnais*, Recherches sur les finances, t. I[er]

Décidé à « être plutôt un peu dupe des marchands que de gêner le commerce [1] », Colbert multiplia les tribunaux consulaires, consacra les arbitrages, condamna les intérêts composés; et soumit la lettre de change à la compétence des consuls [2]. Malgré les préjugés et les intérêts de provinces, il parvint à diminuer le nombre des douanes intérieures. Douze provinces, — appelées « les cinq grosses fermes, » — ouvrirent des communications pour le commerce intérieur : Ile-de-France, Normandie, Champagne, Bourgogne, Bresse et Bugey, Bourbonnais, Poitou, Aunis, Anjou, Maine et Touraine [3].

Les autres provinces se divisèrent en « provinces étrangères » et en « pays étrangers. »

Provinces étrangères : Bretagne, Angoumois, Marche, Périgord, Auvergne, Guienne, Languedoc, Provence, Dauphiné, Flandre, Artois, Hainaut et Franche-Comté, conservant leurs douanes intérieures.

Pays étrangers : Alsace, Lorraine, Trois-Évêchés (Toul, Metz et Verdun), pays de Gex, villes de Marseille, de Dunkerque, de Bayonne et de Lorient, libres dans leurs relations avec l'extérieur, considérés comme pays étrangers pour l'importation et l'exportation.

Dans le but d'étendre le commerce français, Colbert demanda à tous les consuls et ambassadeurs des rapports détaillés sur les produits des pays qu'ils habitaient, sur la nature des importations, sur les contrées d'où on les tirait, sur les moyens d'enrichir la France de telles ou telles marchandises [4]. Il recommanda « une adresse, une vigilance excessives pour ne pas éloigner des grandes foires les vendeurs et acheteurs [5]. »

L'activité la plus suivie se déployait, surtout avant la ligue d'Augsbourg, à Paris et dans les provinces. Le mar-

1. *Forbonnais*, Recherches sur les finances, t. I^er^.
2. *Ordonnance du commerce*; V. t. VII, p. 364 et 392.
3. *Anciennes lois françaises*, t. XVIII.
4. *A. Chéruel*, Hist. de l'administ. en France, t. II.
5. *Instructions aux commis des manufactures.* Cité par P. Clément.

chand, dévoré du désir de s'enrichir, ne négligeait aucuns moyens, les voyages, l'esclavage du comptoir, l'exercice des plus bas métiers. Il est évident que le goût des objets de luxe faisait prospérer plusieurs branches du commerce français; que la vente des objets de première nécessité s'effectuait sur une large échelle; que les réceptions, les fêtes, la fréquentation des théâtres et la lecture d'une foule d'ouvrages donnaient du mouvement à l'industrie, en éveillant dans les âmes une incroyable ardeur pour les inventions nouvelles. Les grands dépensaient beaucoup; les petits s'accommodaient de leurs restes.

Un étranger décrit ainsi les piliers des halles, à Paris : « La friperie est une grande galerie, soutenue de piliers de pierre de taille, sous laquelle logent tous les revendeurs de vieilles nipes... Il y a deux fois la semaine marché public, à sçavoir le mercredy et le samedy. A toute heure qu'on y passe, on est ennuyé par les cris : Un bon manteau de campagne ! un beau justaucorps ! Les fripiers tirent le monde pour le faire entrer dans leurs boutiques. Ils étalent une prodigieuse quantité d'habits et de meubles, que l'on ne doit acheter qu'avec circonspection, car on est trompé, en achetant du vieux pour du neuf [1]. » Une infinité de villes avaient aussi leurs « Friperies ». Les chiffonniers commencèrent à exercer leur industrie dans les premières années du dix-huitième siècle. La plupart étaient équarrisseurs.

Dès le matin, dans les villes et villages, des artisans et des vendeurs en plein vent criaient leurs marchandises, comme au moyen âge. Les ménagères s'adressaient à eux, débattaient les prix, au plus malin. Une foule de boutiquiers ambulants emplissaient les rues. Le charbon était vendu dans des magasins, ou par des marchands forains, qui en amenaient à somme ou sur chevaux, le vendaient aux bourgeois et artisans, renfermé dans des sacs d'une

1. *Journal d'un voyage à Paris*, en 1657-1658.

contenance déterminée, à un prix fixé par le prévôt des marchands. Une plaque, attachée au poitrail de chaque cheval, faisait connaître la contenance des sacs et le prix de la taxe. Les chandeliers, fruitiers et femmes de gagne-deniers, — garçons de la pelle, — en vendaient à petite mesure.

Les porteurs d'eau disputaient l'approche des fontaines publiques aux habitants de Paris; certains travaux détournaient, au profit d'usages privés, les eaux destinées au service des fontaines. On remédia à ces abus.

Les moulins, longtemps circonscrits dans la capitale, se multiplièrent dans les villages voisins. Ils furent soumis à une égale surveillance [1]. La corporation des boulangers fut sur la juridiction exclusive du prévôt, et les officiers du grand panetier n'eurent action que pour ce qui concernait les brevets d'apprentissage, les chefs-d'œuvre, les formalités de réception en maîtrise. L'ancien hommage féodal du pot de terre accompagné de nieulles, offert par le nouveau maître boulanger, fut remplacé par l'offrande d'un louis d'or faite au grand panetier [2]. Le pain des boulangers était petit ou gros. Le premier se divisait en pain de chapitre, pesant dix onces; en pain de Chailly, pesant douze onces; en pain bis blanc, dit « pain bourgeois, » de seize onces; en pain de brode ou « des pauvres gens, » pesant vingt-quatre onces.

Sur le territoire de Bourg-la-Reine, près Paris, il existait une foire et un marché pour la vente des bestiaux. A Paris même, le marché de la Vallée, pour la vente de la volaille et du gibier, établi d'abord quai de la Mégisserie, fut transporté en 1675 sur le quai des Augustins. Il y avait des abattoirs dans quelques faubourgs; mais bien des bouchers tuaient encore dans l'intérieur, quoique l'abattage eût lieu dans les faubourgs, à Lyon, Rennes, Nantes, et autres villes. La halle au poisson d'eau

1. *De La Mare*, Ordonn. de police, 26 juillet 1667.
2. *De La Mare*, Traité de la police, t. II, p. 197.

douce se tenait rue de la Cossonnerie. L'usage de la halle pour les vins, construite près la porte Saint-Bernard depuis 1656, n'était pas obligatoire, mais chacun trouvait son avantage à s'y approvisionner.

Ce qu'un homme supérieur parvient à faire ou met en projets, ne dure pas, souvent, plus longtemps que lui-même. Après Colbert, l'industrie et le commerce allèrent s'amoindrissant. Le Pelletier, Pontchartrain, Chamillard, ne pouvaient continuer l'illustre ministre. Les plaies de la France se rouvrirent, lors des revers de nos armées. L'institution du Conseil général de commerce en 1700, la multiplication des chambres de commerce et des juridictions consulaires, l'autorisation accordée aux nobles de faire le commerce en gros sans déroger, les encouragements donnés à la pêche de Terre-Neuve, l'établissement de fabriques d'étoffes d'or et de soie, la prohibition des produits venant de l'Inde et de la Chine [1], ne parvinrent pas à ranimer les affaires. En 1709, Dunkerque fut dotée d'une chambre de commerce; en 1713, d'autres chambres furent créées à Bayonne, à Bordeaux, à Lille, à Lyon, à Nantes, à Rouen et à Saint-Malo. La crise durait depuis la révocation de l'édit de Nantes; des ordonnances royales ne suffisaient point pour la faire cesser.

IV

Après cette esquisse de la cour et de la ville, n'omettons pas le « commun du peuple, » dont on a trop souvent dédaigné de parler.

Une horrible misère, développée par les actes des frondeurs et des mazarins en campagne (V. t. VII, p. 234 et suiv.) désolait la France entière au moment où, dans

1. *Anciennes lois françaises*, t. XX, *passim*.

la personne de Louis XIV régnant seul, la monarchie absolue atteignait son apogée. Les flatteurs ne manquèrent pas de déclarer que le monarque allait infailliblement guérir toutes les plaies ; qu'après tant de troubles, de rébellions contre l'autorité royale, Louis XIV, « père de ses sujets, » ferait renaître partout le calme et l'abondance. Chacun espérait la réalisation de ce merveilleux programme, d'autant plus que « la vraie fin de la politique est de rendre la vie commode et de rendre les peuples heureux[1]. »

Assurément, si l'on ne compte, comme gouvernés ayant droit au bien-être, que les courtisans, les hommes de guerre et de finance, les membres du clergé, les parlementaires et la bourgeoisie, le règne de Louis XIV mérite bien l'épithète de « grand », prodigué par tant d'historiens. Mais si l'on est touché du sort des masses, du peuple en général, y compris les paysans et les prolétaires, on ne tarde pas à voir la réalité des choses, à reconnaître que, sous beaucoup de rapports, cette glorieuse époque a été dure aux populations. Des catastrophes indépendantes de la volonté humaine se sont succédées ; d'autres sont imputables aux gouvernants. Loin de penser sérieusement au sort du peuple, Louis XIV a suivi les errements de Richelieu et de Mazarin. Son administration n'est point réparatrice pour les masses, auxquelles sa gloire profite à peine. Avant et pendant son règne, la misère est la même. Aux fléaux du ciel se joignent les fléaux de la guerre, qui ne permettent pas aux malheureux de se relever. Au lieu de suivre jusqu'au bout les idées de Colbert, Louis XIV a penché du côté de Louvois, et ses dernières années sont véritablement funestes pour la France.

Les malheurs publics n'avaient pas discontinué, après le retour définitif de Mazarin à Paris. On remarquait, en 1656 : « ..... Depuis quelques années, ce qui faisait

1. *Bossuet*, La politique tirée de l'Écriture Sainte.

venir l'or et l'argent en France, a manqué, qui était la vente des blés hors du royaume, et le transport des marchandises fabriquées.... La vente des blés ne subsiste plus..... On a vu, les trois dernières années, que la récolte a été très-petite, et pourtant les blés ont été à un prix très-bas...[1]. Les doléances des échevins et députés du commerce de Marseille (juillet 1662) constatent : la ville est sans commerce...le commerce est surchargé de très-grandes dettes et n'a ni les fonds ni les moyens pour acquitter, se trouvant si ruiné et si abattu qu'il semble les tirer à sa fin[2]. » Après la mort de Colbert, les terres, grevées d'impôts, ne produisaient plus assez pour nourrir le laboureur. Dès 1693, il fallut prescrire d'ensemencer les champs[3]. Les ordonnances qui défendaient, sous peine de mort, l'exportation des grains, ne purent empêcher la famine[4].

Pour les incessantes guerres qui suivirent, les populations étaient surchargées d'impôts, vexées, troublées dans leurs biens. La révocation de l'édit de Nantes ruinait certains centres industriels (V. t. VII, p. 495). En Alsace, le commerce agonisait. Les ouvriers des manufactures de Lille étaient dans une détresse excessive. « Il y a quarante ans, ces ouvriers fabriquaient jusqu'à 500,000 pièces d'étoffe, mais la misère inséparable de la guerre, la cherté des vivres et les impôts les ont obligés de quitter; la moitié a passé dans les villes d'Allemagne, à Gand et à Bruges, où ils ont établi des manufactures. » Il y avait eu autrefois, à Granville, quarante bâtiments de 200 tonneaux : il n'en restait pas huit; autrefois, la manufacture de drap de Châtel-Chinon était florissante; mais tout était bien changé. Dans le Soissonnais, il n'existait que des chemins impraticables. On avait rompu les ponts (1698). Avant la révocation de l'édit de Nantes,

1. *A. Chéruel*, Mémoires sur Nicolas Fouquet.
2. *Correspond. administ. sous Louis XIV*, t. Ier.
3. *Anciennes lois françaises*, t. XX.
4. *Boisguillebert*, Détail de la France.

on comptait, dans la généralité, mille familles de la R. P. R. Mais la plupart sortaient de France. A Blois, à Beaugency, il y avait jadis un très-grand négoce de tanneries; mais les grandes impositions dont les cuirs étaient chargés, l'avaient fait absolument tomber dans ces deux villes. » L'élection de Mantes était en très-mauvais état : un quart des terres de labour y restait en friche. Dans l'élection de Vézelay, « les deux tiers des terres ne se labouraient que tous les sept ans, et étaient proprement des landes et bruyères... » De la seule ville de Bourg (Ain), il s'était retiré environ cent familles de protestants.

Une pauvreté générale se répandit en Franche-Comté, en Mâconnais, en Alsace. Le Velay, très-riche avant l'année 1690, vit ses richesses disparaître par la grande mortalité des hommes et des bestiaux. Lyon n'eut plus de commerce. Les transactions sur les futaines et les basins, qui jadis s'élevaient à un million, ne dépassèrent pas cent mille livres. Celles sur la draperie, de treize millions, tombèrent au-dessous de six millions. L'épicerie, si prospère, devint une branche de commerce insignifiante. Les droits excessifs étaient la principale, mais non la seule cause de la décadence complète. En 1700, la consommation du sucre, en France, ne dépassait pas un million de kilogrammes pour dix millions d'habitants. En 1831, pour une population de trente-deux millions d'âmes, on a consommé quatre-vingts millions de kilogrammes de sucre.

Et comme si une certaine fatalité poursuivait les Français, de sinistres événements occupèrent leur esprit. « L'affaire des poisons » troubla profondément la société toute entière. Marie-Marguerite Dreux d'Aubray, mariée au marquis de Brinvilliers, mestre de camp au régiment de Normandie, était une femme gracieuse, jolie, de petite taille, dont on admirait partout l'air modeste et pieux. Mais la mort semblait planer autour d'elle; quiconque l'approchait, était moissonné avant le temps. Elle allait dans les hôpitaux, visiter des malades. Et les malades

mouraient. En moins de quatre ans (1666 à 1670), le père, deux frères et une sœur de la marquise de Brinvilliers succombèrent. La gracieuse femme savait qu'une novice était forcée de prendre le voile par ses parents, qui voulaient assurer à leur fils aîné une plus grande fortune. Et soudainement le père, la mère, le frère de la jeune fille avaient expiré. Madame de Brinvilliers, compromise par la mort accidentelle de son amant, Sainte-Croix, se sauva en Belgique. Mais elle fut ramenée à Paris, torturée, convaincue d'avoir pratiqué de nombreux empoisonnements, condamnée à mort, décapitée et brûlée (14 juillet 1676.)

Il ne s'agissait point de crimes isolés. Les prêtres, au confessionnal, n'entendaient parler que d'empoisonnements. La « poudre de succession » ne cessait de produire son effet sur les parents dont on attendait l'héritage. Il régnait une sorte de terreur. Partout, partout du poison. Dans le courant de l'année 1679, l'autorité traqua sans pitié les coupables, aux risques d'inquiéter des innocents. On arrêta Marie Vaudon, femme de Mathurin Vigoureux, tailleur pour les habits de femmes; une femme Labosse, veuve d'un marchand d'habits; un nommé Noil et une femme Lagrange; un prêtre qui s'appelait Étienne Guibourg; la femme Filastre; Vautier, « artiste en poisons; » Catherine Deshayes, femme d'Antoine Monvoisin, ancienne accoucheuse, plus connue sous le nom de « la Voisin, » avec un certain Adam Cœvret, dit Le Sage [1], aumônier de la maison de Montmorenci. Ces misérables prédisaient l'avenir; les plus grands personnages les visitaient, et le poison assurait l'accomplissement des prédictions :

> Perdait-on un chiffon, avait-on un amant,
> Un mari vivant trop au gré de son épouse,
> Une mère fâcheuse, une femme jalouse,
> Chez la devineresse on courait [2].

1. *Mémoires de La Fare.*
2. *Les Devineresses*, fable; *Peuchet*, Archives de la police.

Ils avouèrent leurs crimes, et accusèrent de complicité plusieurs grandes dames. La Voisin prétendit que Racine avait empoisonné mademoiselle Duparc[1]. Le duc de Luxembourg, la comtesse de Soissons et madame de Bouillon, furent compromis. Une « chambre ardente » ou « cour des poisons » siégea à l'Arsenal[2]. Elle devait frapper les coupables, de quelque rang qu'ils fussent. Luxembourg et madame de Tingry, sa sœur, allèrent à la Bastille; la comtesse de Soissons quitta la France; madame de Bouillon fut interrogée, ainsi que le duc de Vendôme. Le comte de Clermont, la marquise d'Alluye, ancienne maîtresse de Fouquet, la comtesse du Roure et madame de Polignac, furent décrétés d'accusation. Deux cent quarante individus eurent à répondre devant la justice. Trente-six, ayant subi la question ordinaire et extraordinaire, furent condamnés à mort : parmi eux, la Voisin, la Filastre, la Vigoureux, une madame de Carada, plusieurs prêtres, et Jean Maillard, auditeur des comptes, accusé de tentative d'empoisonnement sur le roi et sur Colbert[3]. Les autres encoururent la prison temporaire, la détention perpétuelle, ou les galères, ou l'exil. La chambre ardente, dissoute vers les derniers jours de juillet 1682, avait jeté dans les masses l'esprit de suspicion, de haine et de vengeance. Une estampe sur la Voisin parut en 1680. En 1702, on traduisit du français en allemand la « Relation véritable du pacte conclu par le feu duc de Luxembourg, maréchal de France, avec l'exécrable Satan, depuis 1659 jusqu'à 1695... ainsi que de sa triste et épouvantable mort qui s'en est suivie »[4].

L'échafaud se dressait presque chaque jour. Maître Jean Guillaume, bourreau de Paris, ne manquait pas de besogne. Il eût exécuté pendant la semaine sainte en-

1. *Lettres de madame de Sévigné.*

2. *Lettres patentes du 7 avril 1679; P. Clément, La chambre de l'Arsenal, d'après des documents inédits.*

3. Selon l'arrêt de condamnation.

4. In-4°, 1702, sans lieu ni date.

tière, si les règlements n'avaient pas décidé qu'il ne pouvait remplir son office après le mardi saint jusqu'à Pâques. Cet homme auquel on donnait, par euphémisme, la dénomination de « maître à danser » [1], jouissait, au XVII[e] siècle, d'un singulier privilége, — celui de percevoir un droit sur chaque panier de légumes qui entrait à la Halle, et de marquer à la craie l'habit de ceux qui l'avaient acquitté. Ce mode de perception n'a cessé qu'en 1750.

La nature se déchaîna contre notre pays. Une longue suite de fléaux le frappa. En 1657, hiver très-rigoureux, et inondations [2]. Les gelées de 1659 furent les plus intenses, peut-être, du XVII[e] siècle. Dans quelques provinces, tout le menu bétail mourut, confiné par les neiges au fond des bergeries. La nuit du 24 avril, les vignes gelèrent en Bourgogne, en Champagne et ailleurs. Durant l'été de 1660, les blés furent abîmés par la nielle, maladie dont l'effet est de convertir la substance farineuse en une poussière noire. Ils rendirent peu. Des accaparements et une disette s'en suivirent. La récolte fut de nouveau niellée en 1662; celle de 1663 satisfit médiocrement aux besoins. Les manœuvres des publicains ou traitants empêchèrent la disette de cesser, jusqu'en 1664. Dans la Champagne, les pauvres se nourrissaient de racines et d'herbes des champs; en Orléanais, la mortalité sévit contre les pauvres, dépourvus de toute nourriture. Guy-Patin observait : « Le pain est si déraisonnablement cher, que l'on craint une sédition du peuple, et ce sera bien pis dans quinze jours, s'il ne vient des secours pour l'hôpital général, qui n'a plus de blé, et à la nécessité duquel les directeurs ne peuvent trouver de remède... » [3]. A Blois et dans la campagne, « la disette était si grande que les paysans manquant de pain se jetaient sur les

1. Registres de la chambre de la grande chancellerie.
2. *A. Feillet*, La misère au temps de la Fronde, p. 408.
3. *Lettre de Guy-Patin*, du 6 décembre 1661.

charognes, et aussitôt qu'il mourait un cheval ou quelque autre animal, ils le mangeaient... Les fièvres malignes commençaient à s'allumer... La pauvreté était si grande qu'il y eut même un peu d'orge en un bateau, que l'on n'a pas acheté, manque d'argent... Je viens d'apprendre qu'on a trouvé un enfant à Cheverny, qui s'étoit déjà mangé une main. Ce qui nous donnoit en ce pays le moyen de subsister étoit le vin ; mais on n'en veut point, et chacun en est incommodé. On ne le vend point, et on manque de chevaux pour l'enlever, *à cause des grandes impositions...* » [1]. Un contemporain écrivait à Colbert : « L'intempérance de l'air, le dérèglement des saisons et la stérilité des trois dernières années vous persuaderont facilement que la misère est extrême (en Basse-Normandie), puisque les blés et les pommes, qui sont la richesse du pays, ayant manqué dans toute la province, les moins incommodés des villages ne boivent que de l'eau et ne mangent plus qu'un peu de pain pétri avec un peu de lie de cidre, et les autres ne soutiennent leur vie qu'avec de la bouillie d'avoine et de sarrazin... Il y a des paysans, à trois et quatre lieues de Caen, qui ne se nourrissent plus que de racines, de choux et de légumes. Ce qui les fait tomber dans une certaine langueur, qui ne les quitte qu'à la mort..... La grande quantité des pauvres a épuisé la charité et la puissance de ceux qui avoient accoutumé de les soulager. La ville a été contrainte d'ouvrir les portes du grand hôpital, n'ayant plus de quoi fournir à la subsistance de ceux qui y étaient enfermés..... » Les fièvres et les flux de sang ont dépeuplé des paroisses tout entières... [2]. Une « Relation importante pour exposer aux yeux des gens de bien un tableau raccourci des grandes misères de quelques provinces, » parut probablement en 1662 ou 1663. A Paris, le mal dépassait ce qu'on peut imaginer.

1. *Lettre au marquis de Sourdis*, 1662.
2. *Lettre à Colbert*, du 13 mars 1662.

Selon un tarif des vivres à Clermont, en 1665-1666, le pain de pur froment était taxé à neuf deniers les dix onces (environ 12 c. 3/4 le demi-kil., aujourd'hui). Le pain 2/3 froment 1/3 seigle était à dix deniers la livre (près de 35 c. le pain de 2 kil.). Le bœuf était à deux sous la livre (aujourd'hui 20 c.); le mouton et le veau à trois sous la livre (aujourd'hui 30 c.); la paire de chapons à vingt ou trente sous (2 à 3 francs). La viande était, proportionnellement, à meilleur marché que le pain[1]. En 1669, la famine sévit dans la Champagne. En 1669, on ne mourait pas que de faim. La peste, qui n'avait jamais cessé complétement d'exister dans le Midi, à Toulon, à Marseille, envahit Rouen, Dieppe, Calais, Dunkerque, le nord de la France, et la Champagne où l'on fit des processions pour être préservé de ses atteintes. A Provins, les murailles furent réparées, on s'entoura d'un cordon sanitaire, on fit la garde aux portes de la ville, dont l'entrée ne fut permise que sur la présentation d'un billet de santé[2]. L'hiver de 1670 fut remarquable à cause d'une immense mortalité. Le nombre des décès surpassa donc les naissances de 4,651. La variole faisait d'effrayants ravages. Alors s'agitait, entre les médecins, la grande question sur l'efficacité ou le danger de la saignée pour la cure de certaines maladies. En 1671, le peste et la famine désolèrent les provinces du Midi. Quatre années après, les pluies furent continuelles en janvier; le 19 de ce mois, une procession eut lieu à Paris : on promena la châsse de Sainte-Geneviève.

Le beau temps revint aussitôt, paraît-il, et chacun de remercier la sainte patronne. En même temps, le duc de Lesdiguières annonçait à Colbert : « Je ne puis différer de vous faire savoir la misère où je vois réduite cette province (Dauphiné); le commerce y cesse absolument, et, de toutes parts, on me vient supplier de faire connaî-

1. *Mémoires sur les Grands-Jours d'Auvergne.*
2. *F. Bourquelot,* Histoire de Provins, t. II, in-8°, *Provins,* 1839-1840.

tre au roy l'impossibilité où l'on est de payer les charges. Il est assuré, Monsieur, que je vous parle pour en être bien informé, que la plus grande partie des habitants de ladite province n'ont vécu pendant l'hiver que de pain de glands et de racines, et que présentement, on les voit manger l'herbe des prés et l'écorce des arbres » [1].

Dans la Bretagne, « tous les villages contribuaient pour nourrir les troupes, et l'on sauvait son pain en sauvant ses denrées ; autrefois on les vendait et l'on avait de l'argent ; mais ce n'est plus la mode ; tout cela est changé... Les rigueurs s'adoucissent ; à force d'avoir pendu, on ne pendra plus... » [2]. Vers 1676, Locke s'étonnait des terres délaissées, des maisons ruinées, en France. A Montpellier, il écrivait : « Le marchand et l'ouvrier donnent moitié de leurs gains à l'impôt. Un pauvre libraire de Niort, qui ne mange jamais de viande, loge et nourrit deux soldats à qui il doit trois repas de viande par jour. En Languedoc, les terres nobles, étant exemptes de tailles, se vendent deux ou trois fois plus que celles des roturiers ; celles-ci n'ont plus de valeur. Le fermage, en quelques années, a diminué de moitié... » En 1677, les terres domaniales vagues avaient été cédées à qui les défricherait... Malheureusement tout cela fut mis en terres à blé, et l'on ne fit point la part des cultures fourragères [3]. L'insuffisance des récoltes détermina, en 1679, une nouvelle famine.

Dix années, environ, de répit furent laissées à la France par les éléments, mais non par la guerre, car Louis XIV, prenant en main la cause de Jacques II, et rêvant l'extermination du protestantisme, avait lutté contre les puissances européennes. En février 1690, le gouvernement avait tant besoin d'argent qu'une circulaire adressée à tous les évêques prescrivit de ne garder,

1. *Lettre du duc de Lesdiguières à Colbert*, du 29 mai 1675.
2. *Lettres de madame de Sévigné.*
3. *H. Martin*, Hist. de France, t. XIV, p. 365. *En note.*

dans les églises des villes et des campagnes, que l'argenterie nécessaire à l'exercice du culte, et d'envoyer fondre tout le reste [1]. Pendant cette période, encore, les sorciers jouèrent un rôle. Paris, à lui seul, renferma cinq à six mille alchimistes. Les hommes prédisant l'avenir ne furent plus considérés que comme des trompeurs, des profanateurs ou des empoisonneurs (1688-1691). De fréquentes épizooties se déclarèrent; on les tint pour des opérations de sorciers. Voici de quelle substance se composait le sortilége des bergers, prétendus sorciers de la Brie : « Du sang et de la fiente des animaux, de l'eau bénite et du pain de cinq paroisses, notamment de celle où est le troupeau ; d'un morceau de la sainte hostie qu'ils retiennent à la communion, de crapauds, couleuvres et chenilles, qu'ils mettent le tout dans un pot de terre neuf, acheté sans marchander, dans lequel ils mettent encore plusieurs billets sur lesquels ils écrivent, avec du sang de plusieurs animaux mêlé d'eau bénite, les paroles dont les prêtres se servent pour la consécration, et autres paroles les plus saintes de l'Évangile de saint Jean » [2].

De nouvelles douleurs vinrent éprouver les Français, dès 1692. Le samedi, 11 octobre de cette année, « il a commencé sur les huit heures du matin à neiger si fortement jusqu'à midi, que la neige estoit de plus de quatre doigts de hauteur sur les maisons... Le vin d'Orléans vaut à présent cent livres les deux pièces et enchérira encore... Les pluies ont recommencé après la neige, comme auparavant, en sorte que les vendanges sont entièrement perdues, et n'y ayant aucun fruit, soit pommes ou poires. De mémoire d'homme, on n'a vu une année si misérable en toutes choses... Il y a plus de trente ans qu'il n'a fait si cher vivre que cette année » [3]. Il y eut

1. *Mémoires de Dangeau*, t. II.
2. *Recueil de pièces pour servir de supplément à l'Histoire des pratiques superstitieuses du P. Pierre Lebrun*, t. IV.
3. *Journal inédit de Gilles Hurel*, Bibl. nat. *Cité par Chéruel.*

famine, énorme renchérissement des denrées, sociétés, courses dans les provinces, faux bruits répandus, monopole par les achats de tous les grains, surenchère dans les marchés, arrhements de grains en vert ou dans les granges et greniers, rétention en magasin [1]. Louis XIV et le parlement défendirent l'exportation des blés hors du royaume. On força les cultivateurs à porter leurs denrées au marché. Le 2 novembre, les soldats, révoltés, pillèrent les boutiques des boulangers de la place Maubert. Le 27 décembre, il ne se trouvait à Paris ni blé ni farine pour la consommation d'un jour [2].

Dangeau nous apprend : « M. le duc de Savoie a fait brûler le château de Tallard et plusieurs villages dans ce pays-là, ce qui pourra bien nous obliger cet hiver à en faire autant en Piémont... M. le duc de Savoie a brûlé beaucoup de villages et la petite ville de Gap [3]. » Les ennemis, en Dauphiné, ont brûlé beaucoup de villages dans le Gapençois. Ils se sont retirés vers Embrun. Tout concourt à la misère générale. L'aggravation des impôts et une multitude de charges, pèsent sur les populations. Le commerce et l'industrie souffrent horriblement, par suite de la guerre et de mauvaises mesures économiques. Après la mort de Colbert, la défense de saisir les bestiaux n'a point été renouvelée. Des laboureurs on a fait des soldats; les travaux des champs languissent singulièrement. La récolte de 1693 ne vaut pas mieux que celle de 1692; le pain monte jusqu'à sept sous la livre. Le chiffre de la mortalité, à Paris, atteint des proportions incroyables [4]. A Chartres, plus de treize cents familles manquent de nourriture [5].

Les ordonnances, arrêts et règlements sur les blés, se

1. *De La Mare*, t. II.
2. *Correspond. administ. sous Louis XIV*, t. II.
3. *Mémoires de Dangeau.*
4. *H. Martin*, Histoire de France, t. XIV, p. 189 et 190.
5. *V. Chevard*, Histoire de Chartres et du pays chartrain, t. II, in-8°, *Chartres*, 1802.

succèdent. Jean Phélypeaux, intendant de la généralité de Paris, déclare acquises et confisquées au profit des pauvres six mille gerbes de blé qui se sont trouvées dans les greniers du sieur Frain, « outre et par-dessus les vingt-quatre mille gerbes par lui déclarées » [1]. Toutes les récoltes manquent à la fois. Le printemps et l'été sont froids et humides. On ne fait pour ainsi dire point vendange. La neige hâtive gêle, pourrit les raisins sur le cep. Ni poires, ni pommes, ni fruits d'aucune sorte. « Jamais, de mémoire d'homme, on n'a vu une telle saison, ni une année si stérile en toutes choses » [2].

Arrive l'hiver de 1694. Il est très-rigoureux en Provence. L'excès du froid ne permet pas de travailler. La misère s'accroît. Le parlement d'Aix fait délivrer des secours aux pauvres [3]. Les mendiants errent en foule dans les villes, même à Versailles. On nettoie avec soin « dans le grand commun et dans les rues de Versailles, d'où l'on chasse tous les pauvres de la campagne; on craint que le grand nombre n'y apporte du mauvais air » [4], car en divers endroits la peste se répand. Un brevet de Louis XIV accorde une pension (1694) au père Léon, religieux augustin, pour les soins qu'il a prodigués aux pestiférés, à Toulon, à Calais. etc. [5], c'est-à-dire d'un bout de la France à l'autre. La province d'Auvergne se dépeuple d'un cinquième. En juillet 1697, toutes les rivières débordent [6]. Vers la fin de 1700, la France contient deux millions de mendiants ou d'indigents. Elle semble déchoir. Les ponts, les chaussées, les chemins se dégradent partout. Ruine de la pêche et de la marine marchande, en Normandie et à Dunkerque. En Flandre, les propriétaires ne touchent aucuns fermages. En Alsace,

1. *Ordonnance du 26 octobre 1693.*
2. *Journal inédit de Gilles Hurel.* Bibl. nat. F. Baluze, n° 1356-4.
3. Selon Cabasse et Dangeau.
4. *Mémoires de Dangeau.*
5. *J. Tardif,* Monuments historiques.
6. *Mémoires de Dangeau.*

les habitants n'ont plus le pacage dans les bois, ce qui détruit l'élevage du gros bétail et des porcs. La Picardie a perdu un douzième de sa population. Les villes de la généralité d'Alençon sont presque abandonnées. Sur sept cent mille habitants de la généralité de Rouen, six cent cinquante mille couchent sur la paille. Le gros commerce entre la Bretagne et l'Angleterre, pour les toiles, n'existe presque plus. Celui des vins disparaît, dans tous les pays de la Loire, par la multiplicité des droits. Il manque à la Touraine un tiers de ses laboureurs; au Périgord, un tiers de sa population; à l'Anjou, un quart; au Bourbonnais, un cinquième; au Dauphiné, un huitième. Le Limousin a beaucoup souffert, par disette et mortalité. L'État du Berri, de la Guyenne et de la Gascogne vaut un peu mieux; mais les généralités d'Orléans et de Paris succombent sous le fardeau des impôts [1].

Un ouragan, arrivé le jour de la Chandeleur 1701, cause des désordres infinis dans tout le royaume. Les saisons, par suite, se dérangent; les grands vents ne cessent de souffler [2]. Le 10 avril 1704, le conseil d'État rend un arrêt qui indique des mesures à prendre contre les maladies épizootiques [3]. En 1707, des pluies torrentielles viennent faire déborder tous les fleuves et ajouter encore à la misère qui torture la plupart des provinces. La Loire exerce des ravages « jusqu'alors inouïs. » Dans la nuit du 4 octobre, la Loire et l'Allier croissent de vingt pieds. Les digues sont rompues en beaucoup d'endroits; quelques parties de la Touraine et de l'Anjou sont ensablées à dix pieds d'élévation, et sur tout le littoral du fleuve, cinquante mille personnes perdent la vie, sans compter une quantité prodigieuse de bétail. On évalue le dommage à huit millions [4].

Ces calamités, fréquentes, presque annuelles, n'ap-

1. *État de la France*, t. V, p. 289; *H. Martin*, Hist. de France, t. XIV.
2. *Mémoires de Saint-Simon*.
3. *Archives; Collection Walker*.
4. Selon Bourquelot, Saint-Simon, Dangeau, Chalmel, etc.

prochent pas de celles qui font de l'année 1709 une année à jamais célèbre.

Le froid commença de sévir dans la nuit du 6 janvier. Le 8, Louis XIV ne put même aller de Versailles à Trianon, parce que la rigueur de la température faisait trop souffrir les officiers et les gardes de sa suite. Le 14, il y eut vingt-et-un degrés deux dixièmes de froid à Paris. Dès ce jour, l'Opéra, les théâtres et les tribunaux, tous les jeux, se fermèrent dans les villes[1]. *Turcaret* fut arrêté à la neuvième représentation. Les bals, les réunions, les plaisirs cessèrent. Le parlement n'entra point au Palais. Le gibier mourut dans la campagne. Le commerce et les travaux s'interrompirent[2]. Bientôt tout périt par les racines. La famine devint probable. La Loire, unie au Cher, renversa ses digues, et « détruisit toutes les récoltes dans une étendue de plus de dix lieues »[3]. A Orléans, la Loire perça les levées en plusieurs endroits (juin 1709). Les désordres de cette inondation dépassèrent ceux qui avaient eu lieu deux années auparavant[4]. Durant les deux mois du froid, les cours d'eau, fleuves et rivières, s'étaient solidifiés. L'Océan lui-même avait agité sur ses lames des montagnes de glace. Après un dégel, le froid reprit, détruisit jardins et vergers. La vigne, les arbres fruitiers, les noyers périrent. Les châtaigniers furent frappés dans les montagnes. Quand vint l'été, la grêle, les orages, les inondations, la nielle, achevèrent les désastres. Plus d'orangers ni d'oliviers en Provence.

Les agioteurs se remirent à l'œuvre[5]. Pendant le froid, plus de trente mille personnes moururent à Paris. « Aucun auteur n'a raconté la dureté et la criminelle insensibilité des riches, les criantes et scandaleuses rapines

1. *Mémoires de Dangeau.*
2. *Gravures diverses et médailles.* Bibl. nationale.
3. *Chalmel,* Histoire de Touraine, t. II.
4. *Mémoires de Dangeau.*
5. *De La Mare,* t. II.

des usuriers, tant profanes que sacrées, qui, profitant du malheur public, firent augmenter la cherté des vivres en tenant leurs greniers fermés, et en rendant leurs cœurs inaccessibles à la compassion » [1]. Les monopoleurs méritaient qu'on les châtiât très-sévèrement. « Ils étaient, à ce qu'il semble, trop bien appuyés et cette mission n'eut que des résultats illusoires. L'importation de cent vingt mille quintaux de grains tirés de la Barbarie et de l'Archipel, et d'autres blés venus de Dantzig, fut plus utile. Les laboureurs les plus intelligents, en semant au printemps soit de l'orge, soit des blés du Maroc (blés de mars), encore peu répandus chez nous, ajoutèrent à cette importation une ressource sans laquelle on peut dire que la France eût péri de faim! Une taxe des pauvres, répartie sur tous les gens aisés, fut encore un des expédients auxquels recourut le pouvoir. Tous ces palliatifs n'empêchèrent pas que la mortalité ne fût, cette année, presque double de la moyenne ordinaire. Une grande partie de la population qui survécut resta tellement affaiblie par les privations, que la race française s'en ressentit jusqu'après la génération suivante. L'énorme destruction du bétail, déjà fort insuffisant, ne fut pas non plus réparée d'un demi-siècle » [2].

Aux premiers beaux jours, on sema de l'orge et de l'avoine sur les terres où le blé d'automne n'avait pas mûri. Le gouvernement voulut s'y opposer, heureusement trop tard. Le riz suppléa au pain. Il en entra en France pour des sommes énormes. On fit du pain grossier qu'on appela « pain de disette, » avec de l'orge. Les boulangers avaient fait de tout temps du pain avec des fougères triturées et réduites en pâte ; en 1709, on en fit avec de l'asphodèle, de la racine d'arum, du chiendent, du choux navet [3], selon la proposition de deux médecins. Le par-

1. *Valentin Jameray Duval*, t. Ier.

2. *H. Martin*, Hist. de France, t. XIV, d'après le statisticien Millot et Saint-Simon.

3. *Legrand d'Aussy*, Vie privée des Français, *passim*.

lement ordonna aux boulangers de ne vendre que deux sortes de pains, l'un blanc et l'autre bis. Un arrêt du conseil avait défendu de brasser de la bière en 1693, pour ménager l'orge ; un autre, du parlement, reproduisit cette défense en 1709. Madame de Maintenon écrivait : « Je mange du pain d'avoine ; ce ménagement n'est pas considérable, mais cela épargne du froment ».

Les laquais du roi mendièrent à la porte de Versailles. Des compagnies de cavalerie tout entières, dit Michelet, désertèrent enseignes déployées, pour gagner leur vie par la contrebande. Les recruteurs firent la chasse aux hommes.

Quelques dons patriotiques ne pouvaient suffire à conjurer tant de fléaux. « S'il ne vient de plus grands secours, déclarait un placard affiché à Paris par le comité de charité, il faut que le tiers de ces peuples-là périsse, et il est impossible de les voir sans pleurer de compassion. » A Romorantin, la plupart des gens étaient comme désespérés ; il y en avait même qui se déchiraient, qui se donnaient des coups de couteau et qui se tuaient, et dont on faisait le procès de crainte des suites. A Ozain (Blaisois), un ecclésiastique prêchait à « quatre ou cinq cents squelettes de gens qui, ne mangeant plus que des chardons crus, des limaces, des charognes et d'autres ordures, étaient plus semblables à des morts qu'à des vivants. » A Montoire (Loir-et-Cher), huit hommes massacrèrent une femme pour s'emparer d'un pain qu'elle portait, et un homme en tua un autre qui venait de le lui prendre. Sur les grands chemins abondaient les gens masqués, qui volaient. Un prêtre, entrant à Vendôme, fut assiégé par cinq ou six cents pauvres, aux visages cousus et livides, car les viandes horribles dont ils se nourrissaient produisaient sur leurs figures un limon qui les défiguraient étrangement [1]. Au Mans, on arrivait le soir pour mourir le lendemain. Dans la Touraine, un

1. *Placard affiché à Paris, par le comité de charité*, 1709.

enfant affamé arracha, coupa avec ses dents et avala un doigt à son frère; à Beaumont-la-Ronce, le mari et la femme, couchés sur la paille, étaient réduits à l'extrémité. La femme ne put empêcher les chiens de manger le visage à son mari. A Paris (30 avril), le Dauphin, la duchesse de Bourgogne et le roi d'Angleterre se rendirent un soir à l'Opéra. Plus de quarante mille personnes, des femmes principalement, s'amassèrent sur leur chemin, entourèrent le carrosse, demandant du pain, et montrant celui qu'elles étaient réduites à manger. Une autre fois, on jeta un enfant demi-mort dans la voiture de madame de Maintenon[1].

La situation de notre pays, en 1710, année où les usuriers prenaient 80 °/₀ d'escompte sur les « billets de subsistances » délivrés aux officiers au lieu d'argent[2], ne promettait rien de bon pour l'avenir.

« La mémoire des batailles d'Hochstedt, de Ramillies et de Malplaquet étoit toute récente. Les plaies que la France y avait reçues étoient encore ouvertes, et les fleuves de sang qui en étoient encore découlés l'avoient si fort exténuée que cette formidable puissance sembloit s'écrouler et pencher vers son déclin. Pour parer des coups si funestes une grêle d'impôts, déguisée sous une infinité de prétextes et de noms extraordinaires, tomboit chaque jour sur le misérable peuple. J'étois témoin de ses gémissements et des fréquentes excursions que les archers et les sergents faisoient sur lui. Les procédures et les extorsions, que ces oiseaux de rapine exerçoient, mirent en fuite plusieurs habitants insolvables, dont les maisons restèrent désertes. Chacun craignit de passer pour opulent; ceux qui l'étoient réellement mirent tout en œuvre pour éviter ce soupçon, en cachant sous terre leurs meilleurs effets, et en affectant de ne se servir que de vaisselle à la capucine; mais ce qui mettoit le

1. *Théophile Lavallée*, Histoire de Saint-Cyr et de madame de Maintenon.
2. *Mémoires de Villars*, Lettre du 25 juillet 1710.

comble à tous ces ravages étoit les fréquentes levées de milices. Au seul bruit qui s'en répandoit, la jeunesse épouvantée alloit se cacher dans les réduits les plus écartés et parmi les plus épaisses forêts. J'ai vu avec horreur des jeunes gens qui s'étoient mutilés pour se rendre inhabiles au métier des armes; quelques-uns emmenés par force se sont précipités dans les rivières. J'en ai vu d'autres se marier presque avant l'usage de la raison, expédient qui, très-souvent, leur étoit inutile. Que l'on ne croie pas que ce soit une exagération. Conformément à la vérité la plus sévère, dont j'ai résolu de suivre les sentiers, je puis assurer que je n'en ai vu aucun qui ne se crût destiné à une mort certaine et inévitable, au moins si j'en puis juger par les lamentations vives et touchantes que je leur entendois faire (en Champagne.)

« Ce qui m'a toujours révolté, c'est que la province étoit alors infestée par deux ou trois gentilshommes campagnards, qui avoient la lâcheté d'exercer cet infâme brigandage. Leurs satellites tenoient la plupart des villages bloqués, le commerce et les travaux de la campagne en étoient presque interrompus, et rien n'étoit plus commun que de voir des laboureurs déplorer l'enlèvement de leurs enfants ou de leurs domestiques, et être réduits à la dure nécessité de vaquer à des ouvrages que la vieillesse avoit mis au-dessus de leurs forces. Il me sembloit que rien n'étoit plus facile que de réprimer de pareilles invasions. « Que ne portez-vous vos plaintes au « roi? leur disois-je; vous êtes ses sujets; il doit vous dé- « fendre, et empêcher qu'on ne vous persécute, ou, plu- « tôt en prévenant ses volontés, que ne marchez-vous en « corps contre ces pirates pour les exterminer et les brûler « dans leur retraite? » Mais la gent rustique accoutumée à être harcelée se contentoit de déplorer son sort et d'admirer la vivacité de mon ressentiment, sans se mettre en peine de profiter de mes conseils » [1].

1. *Œuvres de Valentin Duval*, ms. Bibl. de l'Arsenal, in-4°, n° 886, H. F.

Les années suivantes furent moins malheureuses, toujours impuissantes à réparer les désastres. En 1711, la Loire subit une crue énorme. Elle rompit ses digues, promptement reconstruites, mais dont l'eau triompha, trois jours après leur édification. 1712 ne donna lieu à aucuns souvenirs affligeants. Pendant 1713, au contraire, des loups en troupes nombreuses parurent, dévorant les cadavres, se jetant sur les vivants, sur les animaux de fermes. Louis XIV envoya à Orléans son équipage de louveterie. Tous les chasseurs furent convoqués, tous les paysans requis pour faire, après la messe, des battues dans les bois [1]. Sur les frontières, les gens des campagnes, manquant même de paille pour se coucher, s'expatrièrent en masse [2].

V

Toutes ces infortunes, d'origine ancienne, mais accumulées pendant et après la Fronde, émurent les cœurs de pitié. La charité fit de nouveaux efforts, dans les nécessités extraordinaires. Mais elle agit seule, et très-imparfaitement, d'une manière fort limitée, en face de misères générales, lorsqu'il eût fallu adopter des mesures économiques pour prévenir le mal au lieu de le réparer. Les Vincent de Paul, les Ollier (V. t. VII, p. 248), et d'autres âmes ayant les meilleures intentions, entreprenaient une tâche louable et difficile. Par amour du prochain, ils se dévouaient et ne pouvaient panser qu'un bien petit nombre de plaies sociales. Marie Bonneau, dame de Miramion, distribuait aux malheureux, devant sa porte, une si grande quantité de pain et de légumes, qu'elle se réduisait à vendre son collier, ses diamants et

1. *Lottin*, t. II. Cité par E. Bonnemère.
2. *A. Bailly*, Histoire financière de la France, t. II.

sa vaisselle. Elle formait ensuite (1661) la congrégation dite « de la Sainte-Famille, » procurant aux paysans des secours de toute espèce. Madame de Miramion avait eu des modèles ; elle eut des émules et des imitateurs.

La charité privée n'obtenait que des résultats incomplets. L'administration organisait des aumônes sous diverses formes. L'ouverture de l'hospice de Charenton (1645), qui comprenait une douzaine de lits, uniquement destinés au traitement des pauvres du pays, affectés de maladies ordinaires, celle du *Nom de Jésus,* celle des *Enfants-Trouvés* (1670), et l'existence d'autres établissements qui n'effrayaient pas les masses comme l'Hôpital général (V. t. VII, p. 414), produisaient des résultats insuffisants. La façon dont ces lieux hospitaliers étaient dirigés, laissait d'ailleurs à désirer. Il y avait une « chambre pour la formation générale des hôpitaux. » Tous les administrateurs rendaient leurs comptes, de trois ans en trois ans, devant les délégués du grand aumônier de France. On employait les « bonis » à la réparation des hôpitaux et au soulagement des pauvres. Cette chambre subsista jusqu'en 1672. L'autorité, alors, régla la composition des bureaux d'administration et les formes des acquisitions de biens au profit des établissements charitables[1], pour lesquels on commença (1699) de prélever un impôt sur les théâtres. L'état des biens et des dépenses annuelles pour l'Hôtel-Dieu de Paris comptait (1660) au nombre des objets de dépenses, année commune, neuf mille deux cents livres pour vingt trois milliers de carpes, et deux mille trois cent vingt livres pour des paniers de maquereaux et de harengs frais, fournis aux domestiques et à « une partie des malades »[2].

Le total des ouvriers pauvres de Lyon augmentait incessamment (V. t. VII, p. 240). Les maisons charitables ne suffisaient pas Les prisons regorgeaient en tous lieux

1. *Édit de* 1695 ; *déclaration du* 12 *décembre* 1698.
2. *Legrand d'Aussy,* Vie privée des Français, t. II, p. 105.

de gens que la seule misère, « et non aucun défaut de bonne volonté, avait empêchés de payer, non point leurs tailles, mais celles de leurs voisins insolvables... Il en mourut plus de cinquante dans la seule prison de Pontaudemer » [1].

Une association de prévoyance, ou société de secours mutuels, formée (1694) par des membres de diverses professions, fut fondée sous le nom de *Société de Sainte-Anne* (V. t. VI, p. 460). Cette manière de s'entr'aider, si noble et si efficace, ne se propagea guère parmi les travailleurs. Était-ce par défaut de zèle, ou faute d'encouragement? L'autorité voyait-elle d'un mauvais œil cette solidarité établie entre des ouvriers, dont les assemblées pouvaient constituer une force? Ces trois causes concoururent, peut-être, au peu d'extension que prirent les associations de prévoyance. En 1789, un siècle après la fondation de la Société de Sainte-Anne, il n'existait encore que quatre associations : trois composées d'ouvriers de toutes professions, et la quatrième instituée par les menuisiers.

Vauban et Boisguillebert, suivis par quelques adeptes, avaient émis des idées qui tendaient à diminuer la masse des nécessiteux. Nous savons ce qu'il advint de ces deux « utopistes » [2]. Louis XIV et son entourage ne comprenaient que l'aumône comme spécifique contre la misère. Les pauvres adressèrent au roi une pétition où ils lui représentaient que « les charités des paroisses ne pouvaient plus les assister, étant surchargées de malades, d'invalides et d'orphelins. » Les hôpitaux étaient si pleins qu'ils n'admettaient plus de pauvres; « la campagne, qui devrait fournir du pain aux villes, crie de toutes parts miséricorde, afin qu'on lui en porte » [3]. Il y eut « une si grande quantité de pauvres dans la campagne

1. *Floquet*, Histoire du parlement de Normandie, t. V.
2. Voir t. VII, p. 372 à 374.
3. *Corresp. administ. sous le règne de Louis XIV*, t. Ier.

et dans les villes (généralité de Rouen), que le parlement donna arrêt, par lequel il était ordonné aux curés, seigneurs et principaux habitants des paroisses de s'assembler pour faire des taxes sur les acres de terre pour la nourriture des pauvres, et à l'égard des villes on fera des taxes sur les bourgeois, afin que chaque ville et paroisse nourrisse ses pauvres » [1]. Les curés des paroisses de la capitale tenaient registre des bons pauvres. Saint-Eustache en nourrissait seize mille, Saint-Laurent dix mille, et ainsi des autres.

Dans les temps de disette, le roi faisait annoncer dans Paris, à son de trompe et par voie d'affiches, des distributions de pain à bas prix, faites au Louvre, aux Tuileries, au Luxembourg et à la Bastille. Elles étaient payées sur la cassette royale. Selon un dessin du temps, « la France étant affligée de la famine cette année (1662), le roi fit construire des fours et distribuer du pain au peuple dans la cour des Tuileries. » Une médaille relate aussi ce fait [2]. En 1692, Louis XIV donna aux Parisiens cent mille livres de pain par jour. Monsieur répandit de l'argent ça et là, dans tous les chemins, depuis la capitale jusqu'à Pontorson (Bretagne). En 1709, nombre de mandements et de lettres pastorales invitèrent les riches à secourir les pauvres. Les aumônes royales recommencèrent. Sur la disette, une estampe intitulée : *Distribution du pain du roi aux pauvres*, contenait ces quatre vers :

> Chacun accourt au pain : c'est à qui en aura.
> O Dieu! La foule est si grande qu'on se tue :
> La livre est à deux sols; pour l'avoir il faudra
> Risqué d'estre étouffés, si cela continue [3].

Cependant, la majorité des sujets ose à peine se plaindre, persuadée que ses clameurs ne s'élèveront pas jus-

1. *Lettre de l'intendant de Rouen à Colbert*, mars 1662.
2. *Cartons de la Bibliothèque nationale.*
3. *Bibliothèque nationale*, Cabinet des estampes.

qu'au trône. Dans ses douleurs, un seul mot lui échappe : « Ah ! si le roi le savait! » Les agents de l'autorité sont là pour fermer la bouche aux moins résignés, aux malheureux persuadés que Louis XIV « sait leur malheur » mais ne les soulage pas. La noblesse et le clergé sont solidaires de la royauté ; les masses tremblent devant elle, ou maudissent en secret le monarque absolu, responsable de tout à leurs yeux, parce qu'il a tout absorbé en lui. Les intempéries mêmes sont reprochées à Louis XIV. En cas de mauvaise récolte, de famine, de peste, de fléau quelconque, la foule s'en prend au roi. Plus d'un écrivain accuse celui qui sacrifie le bien-être des gouvernés aux entreprises militaires. Corneille fait dire à la France, dans un dialogue avec la Victoire :

> A vaincre tant de fois, mes forces s'affaiblissent;
> L'État est florissant, mais les peuples gémissent;
> Leurs membres décharnés courbent sous mes hauts faits,
> Et la gloire du trône accable les sujets[1].

Par exception, — exception significative, — quelques gens des classes infimes ne restent pas indifférents, passifs, plus que les nobles et les bourgeois, aux choses qui se font. Ils s'entretiennent des événements. Ils parlent industrie et commerce, guerre et finance, et politique même. Crédules aux bruits qui courent, ils défendent ou attaquent telle mesure, loin des oreilles des soldats du guet. « Quand le savetier a gagné par son travail du matin de quoi se donner un ognon pour le reste du jour, il prend sa longue épée, sa petite cotille (espèce de collet à l'espagnole) et son manteau noir, et s'en va sur la place décider des affaires de l'État »[2].

L'ignorance est générale. Très-peu d'artisans savent lire. Mais ceux qui sont capables de jeter les yeux sur un livre et d'en comprendre le contenu, trouvent une pâture pour leurs opinions dans les imprimés politiques.

1. *P. Corneille*, La Toison d'or, prologue.
2. *Entretien du Diable boiteux et du Diable borgne*, imprimé en 1707.

Des brochures circulent, des « Réflexions sur les misères du temps, » des plaintes aux gouvernants, entre autres un « Troisième avis important sur les misères publiques du Blesois, du Berry, de la Touraine, du Maisne, partie de la Champagne et autres lieux » [1]. Des écrivains injurient le roi, les ministres, les grands, qui laissent faire le mal. Une épigramme, attribuée à Racine, attaque madame de Maintenon :

A voir cette prude catin
Gouverner si mal notre empire,
On pourrait en mourir de rire,
Si l'on n'en mourait pas de faim.

Excitées par ces publications ou par la grandeur de leurs maux, dans maints endroits les masses, mécontentes, se permettent d'élever la voix. Les Anglais disent déjà : « Ces grenouilles de Français. » Mais on ne crie pas seulement; ça et là, on se révolte. En Sologne, les « sabotiers, » paysans, s'insurgent (1658) et courent sus aux percepteurs des tailles. Mais un petit corps de troupes les disperse. L'autorité pend quelques roturiers; elle décapite un gentilhomme huguenot [2]. Une émeute survient (1662), à Orléans. Une femme du peuple, qui s'y fait remarquer, est pendue sur-le-champ, place du Martroy [3].

La création des greffiers-conservateurs des registres de baptêmes, mariages et sépultures, excite des troubles en Périgord et en Querci. Les paysans se mettent à baptiser eux-mêmes leurs enfants et à se marier sans formalités, pour éviter de payer les droits. Ils résistent aux traitants et aux commis, contraignent plusieurs gentilshommes à marcher à leur tête, et entrent de vive force dans Cahors. Le conseil du roi ferme les yeux et laisse

1. *Bibliothèque nationale.*
2. Suivant Montglat, Guy-Patin, Turenne et le duc d'York.
3. *De Lottin,* Recherches sur la ville d'Orléans, in-8°, *Orléans,* 1838-40.

tomber l'édit en désuétude [1]. En cette circonstance grave, comme dans plusieurs autres, la force armée recule devant les répressions ; car elle sait qu' « il n'est point de gouverneur qui ne s'attribue des droits injustes, point de troupes qui ne vivent avec dissolution, point de gentilhomme qui ne tyrannise les paysans, point d'élu, point de sergent qui n'exerce dans son détroit une violence d'autant plus criminelle, qu'elle se sert de l'autorité des lois pour appuyer son injustice » . Mais, le plus ordinairement, on sévit sans pitié. Le Fort-les-Bains, près d'Arles, est une petite forteresse que Louis XIV fait construire pour contenir les habitants du pays, qui murmurent contre l'établissement des gabelles. En 1675, les insurrections se suivent dans la Bretagne et à Bordeaux, où les séditieux crient : « Vive le roi, sans gabelle! » En Languedoc, dans le Poitou, à Limoges et à Nevers, partout le manque du nécessaire fomente des troubles. En Bretagne, on pendait les « bonnets bleus pour leur apprendre à vivre [3]. » A Rennes, « on fit une taxe de cent mille écus sur le bourgeois; et si l'on ne trouvait point cette somme dans les vingt-quatre heures, elle devait être doublée et exigible par les soldats. On a chassé et banni toute une grande rue de Rennes, et défendu de les recevoir sous peine de la vie; de sorte qu'on voyait tous ces misérables, femmes accouchées, vieillards, enfants, errer en pleurs au sortir de cette ville, sans savoir où aller, sans avoir de nourriture ni de quoi se coucher. Avant-hier, on roua un violon qui avait commencé la danse et la pillerie du papier timbré ; il a été écartelé après sa mort, et ses quatre quartiers exposés aux quatre coins de la ville, comme ceux de Josseran, à Aix. Il dit en mourant que c'étoient les fermiers du papier timbré qui lui avoient donné vingt-cinq écus pour commencer

1. *A. Bailly*, Histoire financière de la France, t. II.
2. *Arch. curieuses de l'hist. de France*, t. VIII; *Mém. de Louis XIV*.
3. *Lettres de madame de Sévigné*.

la sédition, et jamais on n'a pu en tirer autre chose. On a pris soixante bourgeois; on commence demain à pendre » [1].

En opposition à ces rigueurs implacables, dont le principal effet était de semer les haines dans les populations contre le roi et ses agents, le maréchal de Boufflers, celui qui, au siége de Lille, ne faisait servir sur sa table que de la chair de cheval, préférait les moyens de douceur. Il apaisa une émeute suscitée à Paris par la misère. « On avait ouvert, le 6 août 1709, des ateliers publics, qu'on employait à niveler une butte proche la porte Saint-Denis ; on ne payait les ouvriers de ces ateliers qu'avec un morceau de pain, qu'on ne leur donnait pas fort régulièrement : un jour, comme le pain ne venait pas, ils se soulevèrent, pillèrent les boulangeries, et attaquèrent l'hôtel du lieutenant de police : on fit marcher contre eux la maison du roi, et cela eût pu avoir de grandes suites, si Boufflers n'eût été à pied haranguer avec l'éloquence du cœur cette foule désespérée. Le même jour, le carrosse de madame de Maintenon fut insulté dans le faubourg Saint-Antoine [2]. » Quinze jours après (20 août), les boulangers et pâtissiers furent pillés, pendant une émeute, par les Parisiens. Les mousquetaires et les gardes-françaises chargèrent la foule, qui se défendit avec énergie, depuis sept heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi [3].

Chaque fois que le sang coulait, dans les séditions, les vaincus n'aspiraient qu'à recommencer, par désir de vengeance. La fête du « cheval-fol, » qui se célébrait annuellement à Lyon, depuis le XVI^e^ siècle, ne plaisait plus au populaire. Pour figurer l'émeute, un homme, sous la forme d'un cheval de carton, surmonté d'un cavalier aussi en carton, la couronne en tête, courait,

1. *Lettres de madame de Sévigné.*
2. *Mém. de Dangeau; H. Martin*, t. XIV, p. 522. *En note.*
3. *Mémoires de Dangeau.*

sautait, ruait, au milieu des rires, des huées et des malédictions.

A présent, le peuple français, au milieu même des splendeurs de la monarchie, n'admettait plus l'obéissance passive réclamée par le souverain. Il réclamait, lui, son droit imprescriptible aux réformes politiques et sociales. Dès l'année 1709, Fénelon disait : « La vieille machine se brisera au premier choc. » Il voyait bien que tous les rouages de cette machine se détraquaient, au moment où elle devait résister à une pression sans cesse renaissante. Dans le gouvernement personnel, tant vaut la personne, tant vaut l'autorité. Louis XIV avait abusé du rayonnement monarchique. La puissance absolue, personnifiée en lui, épuisée par lui, décrépite avec lui, ne pouvait que se transmettre à son successeur, en se maintenant très-difficilement, surtout si celui-ci manquait d'énergie pour dominer les événements, ou de bonne volonté pour diriger les réformes nécessaires.

LIVRE XII

LE FRANÇAIS DU XVIIIe SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

I. Encore une régence. Paris respire; délivrance des parlements. Deux rivaux. Le duc d'Orléans, régent; le duc du Maine, surintendant de l'éducation du roi. Madame du Maine et ses « bêtes. » Elle proteste, elle agite. Réformes faites par le Régent. Les « six conseils de gouvernement. » Par qui présidés. Flatteries à l'adresse des présidents des conseils. Le parlement recouvre son droit de remontrances. Les Jansénistes rendus à la liberté. Le petit Louis XV vient habiter Paris. Espérances dans les actes du Régent. La noblesse reprend nombre de priviléges. Les « brevets de retenue. » Confirmation du droit de bâtardise.

II. La cour de Sceaux et celle du Palais-Royal. Les « logements. » Lutte nouvelle entre les légitimes et les légitimés. Madame du Maine et son « Mémoire. » Chansons contre l' « excellent roi. » Mémoires par les princes du sang. Le Régent soutient les ducs et pairs. Arrêt et déclaration contre les légitimés. M. du Maine, « roi à Mississipi. » Conspiration de Cellamare; détails sur les conjurés. Les *Philippiques* de La Grange-Chancel. Le Régent les lit. La Grange-Chancel est emprisonné. Le « comité directeur » de la conspiration. On veut enlever le duc d'Orléans. Dubois découvre tout. Arrestations nombreuses : Cellamare, le duc et la duchesse du Maine, l'abbé Brigault et autres. Clémence du Régent à l'égard des grands; son inflexibilité à l'égard des conjurés bretons. Drame de la place du Bouffay, à Nantes. « Traité de la patience chrétienne et politique. »

III. Intrigues de l'abbé Dubois. Ses commencements. Précepteur, puis secrétaire des commandements du duc d'Orléans. Pourvu d'une abbaye. Conseiller d'État. Ministre des affaires étrangères, pensionné par l'Angleterre. Ce qui assura la fortune de Dubois. Il domine son maître, au moyen du libertinage. Le vieux débauché. Histoire de son élévation à l'archevêché de Cambrai et au cardinalat. Ce que le chapeau de Dubois coûta à

la France. Quatrain sur le nouveau cardinal « crotté. » Chanson, brocards divers. Dubois traite avec l'Espagne. Il veut marier Louis XV. Caractère de ce « drôle ». Missions des femmes, sous son ministère. Dubois, ferme buveur. Il s'accorde avec les Jésuites et devient ministre principal, académicien, président d'une assemblée du clergé.

IV. Vie du duc d'Orléans. Ses débuts à Steinkerque; sa belle conduite. Nerwinden. Mal vu à Versailles, il se console au Palais-Royal. Il se distingue à Turin. Affaire d'Espagne. Chimiste, accusé d'empoisonnement par la foule. Soupçons rejetés sur M. du Maine. Épitaphe du Dauphin. Le duc d'Orléans demande des juges. Son portrait physique et moral. Faible buveur. Ses petites et grandes maîtresses. Vers de Lainez. La duchesse de Berri. Le Régent Hercule. Les soupers; chanson du temps : « Ne parlons plus de politique, etc. » Anciens et nouveaux roués. Portraits de quelques-uns. Leurs fantaisies. Leurs surnoms.

V. Louis XV. Son éducation. Sa gouvernante et son gouverneur. Plaisirs cruels. Une visite à la duchesse de La Ferté, sa marraine. Soins physiques. Constitution délicate. Craintes d'empoisonnement. L'évêque de Fréjus, précepteur. Enfant gâté. Débilité morale. Majorité. Mort du cardinal Dubois. Mort du duc d'Orléans. La Vengeance divine. Satires et louanges. Ministère du duc de Bourbon. Madame de Prie a ses roués et sa pension. Elle marie Louis XV. Déclaration contre les protestants. Odieuses mesures; « la ceinture de la reine. » Exil du duc de Bourbon. Suicide de madame de Prie. Fin de la Régence.

I

Le trône appartient à un enfant de cinq ans et demi, à Louis XV. Encore une minorité, encore une régence. Ce qu'on nomme le dix-huitième siècle commence, et avec lui éclate une réaction subite contre le despotisme du défunt roi. Il semble qu'un torrent ait coulé, de la régence d'Anne d'Autriche à celle du prince appelé à suppléer l'enfant-monarque; torrent très-visible pendant la Fronde, latent sous Louis XIV, qui lui a opposé des digues, et reparaissant en 1715, avec toute son impétuosité, toutes ses violences. Déjà, durant les dernières années du grand règne, on a entendu le bruit des eaux cachées sous les sables; maintenant, leur fracas épouvante, l'on n'élèvera que des ouvrages impuissants pour les arrêter. La décadence de la monarchie est certaine.

A la faiblesse et à l'indignité du gouvernement actuel s'oppose l'influence de la nation entière. Les guerres extérieures n'ont plus pour mobile l'esprit de conquêtes ou l'amour de la gloire; les traditions diplomatiques de Henri IV, de Richelieu et de Louis XIV, n'existent plus; de honteux traités de paix se signent effrontément. Les événements de l'intérieur montrent que le pouvoir s'efface; les actes des gouvernants ne répondent point aux idées qui éclosent chaque jour; les mauvais penchants des hautes classes, par nous signalés, deviennent pires. La royauté court à sa ruine; les populations s'agitent, pour échapper au joug de maîtres qui ont perdu leur prestige. « Paris, las d'une dépendance qui avait tout assujetti, respire dans l'espoir de quelque liberté et dans la joie de voir finir l'autorité de tant de gens qui en abusaient. Les provinces, au désespoir de leur ruine et de leur anéantissement, respirent et tressaillent de joie; et les parlements, et toute espèce de judicature, anéantie par les édits et par les évocations, se flattent, les premiers, de figurer, les autres, de se trouver affranchis. Le peuple ruiné, accablé, désespéré, rend grâces à Dieu avec un éclat scandaleux d'une délivrance dont ses plus ardents désirs ne doutent plus [1]. »

A peine Louis XIV eut fermé les yeux, que l'intrigue commencée entre les « légitimes » et les « légitimés » se continua. Les deux rivaux pour la régence, — car on était censé ignorer absolument le contenu du testament royal, — se tinrent sur la défensive. Le duc d'Orléans se regardait déjà comme investi du pouvoir. En effet, la foule des courtisans était venue le saluer du nom de « Régent. » Il prenait des mesures gouvernementales, dressait même des plans d'administration, comptait des amis bien disposés parmi les ducs et pairs, les magistrats et les hautes têtes de l'armée. Daguesseau était entré dans son camp; le colonel des gardes-françaises, Guiche, beau-frère du

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIII.

duc de Noailles, lui avait vendu son appui pour six cent mille francs, Reynolds avait livré les gardes suisses, et la défection de Villars s'était opérée en vue de la présidence du conseil de la guerre.

Donc le parlement, « qui n'était pas fâché d'insulter au lion mort »[1], s'assembla (2 septembre 1715) dès la pointe du jour. Est-ce qu'une scène renouvelée de la Fronde se prépare? L'inviolabilité des conseillers est-elle menacée? On ne rencontre, dans la grande salle et dans les vestibules, que des officiers déguisés, des aventuriers turbulents, portant des armes cachées sous leurs habits. Mais les Frondeurs ont vécu, et le parlement ne renferme pas une opposition bien terrible.

Le duc d'Orléans prit séance, avec les princes et les pairs, sans le jeune roi, bien que Louis XIV eût recommandé de mener son successeur au palais de justice, pour assister à la lecture du testament. Personne ne souffla mot sur cette infraction aux volontés dernières de Louis. Quelques minutes après, « arrivèrent les bâtards »[2].

D'après les ordres de Guiche, le régiment des gardes-françaises occupait sournoisement les avenues du palais. L'abbé Dubois prouvait son zèle en menant dans une « lanterne » lord Stair, ambassadeur d'Angleterre. Cela devait insinuer au parlement et au public que la cour de Londres appuyait le duc d'Orléans.

Avant qu'on ouvrît le testament, Philippe d'Orléans, qui avait apporté tout ouverts les deux codicilles, prononça un discours par lequel il demanda la régence, en vertu de son droit de naissance. « Mais à quelque titre que je doive aspirer à la régence, dit-il, j'ose vous assurer, Messieurs, que je la mériterai par mon zèle pour le service du roi, par mon amour pour le bien public, et surtout étant aidé de vos conseils et de vos sages remontrances. » C'était cause gagnée, que de parler ainsi

1. *Mémoires de Duclos.*
2. *Mémoires de Saint-Simon.*

à une assemblée que le défunt roi avait tant malmenée. « On sait par expérience combien le parchemin de ces Messieurs est souple quand on ne touche pas à leurs gages, » observe un contemporain. Le testament fut lu à voix basse, rapidement, et seulement pour la forme. Personne ne l'écouta.

Il ôtait en réalité la régence au duc d'Orléans, instituait un conseil dont le duc serait chef, avec voix prépondérante en cas de partage, dont les membres seraient le duc de Bourbon, âgé de 24 ans, le duc du Maine, le comte de Toulouse, le chancelier Voysin, Villeroi, les maréchaux de Villars, d'Huxelles, de Tallard et d'Harcourt, les quatre secrétaires d'État, enfin le contrôleur général. M. du Maine aurait la garde de la personne de Louis XV, et le gouvernement de toutes les troupes de la maison du roi. En cas de mort du duc du Maine, la régence appartiendrait au comte de Toulouse. D'après un codicille, Villeroi commanderait la maison militaire de Louis XV, depuis l'instant de la mort de Louis XIV jusqu'à l'ouverture du testament.

Quand la lecture fut achevée, le duc d'Orléans prit la parole, adressa un mot de louange et de regret au feu roi, plaida pour sa prérogative, et produisit un grand effet sur l'auditoire. Étourdi par le succès de son concurrent, M. du Maine voulut parler; mais le duc d'Orléans lui dit d'un ton sec : « Monsieur, vous parlerez à votre tour. » Des bravos se firent entendre, tels que M. du Maine, de plus en plus accablé, n'osa ouvrir la bouche.

La cour, dans l'après-midi, toutes les chambres assemblées, déclara le duc d'Orléans régent en France, pour administrer le royaume pendant la minorité. Elle ordonna que le duc de Bourbon serait immédiatement chef du conseil de régence, sous l'autorité du duc d'Orléans, et y présiderait en son absence; que les princes du sang royal aurait entrée dans ce conseil à vingt-trois ans; que le Régent pourrait former le conseil à sa guise, et accor-

derait seul à qui bon lui semblerait les charges, emplois, bénéfices et grâces.

Le duc du Maine demanda seulement à être déchargé de la garde du roi, de la responsabilité de sa personne ; et, sans désemparer, il donna acte de son désistement.

Le Régent avait fait revenir les magistrats sur leur arrêt du matin, « que tout se déciderait dans le conseil de régence à la pluralité des voix, » en disant : « Je veux être libre de récompenser ; quand il s'agira de punir, j'en reviendrai à la pluralité des voix ; je veux être libre pour le bien, et avoir les mains liées pour le mal. »

Une joie extrême s'était emparée des magistrats. Tous applaudirent bruyamment, quand on leva la séance. Un acteur, qui était en possession de parler familièrement au duc, se trouvait par hasard derrière lui dans la foule, sur les degrés du palais. Il le tira doucement par sa manche, et lui dit à l'oreille : « Monseigneur, avouez que vous jouez aujourd'hui un beau rôle. » Le duc ne put s'empêcher de rire, malgré les choses sérieuses dont il avait l'esprit occupé.

Une gravure représenta l'installation du conseil de régence, avec cette légende : « Le conseil de régence établi par la prudence et la sagesse de Mgr le duc d'Orléans [1]. » Trois lignes seulement, dans la *Gazette de France*, annoncèrent au public la double séance du 2 septembre 1715.

Pour consoler le duc du Maine, on le créa surintendant de l'éducation du roi.

Sa femme, désappointée, ne perdit pas courage, protesta contre l'arrêt du parlement, rédigea avec madame de Staal un mémoire pour réclamer les droits qu'on lui avait enlevés, et montra qu'elle était capable de lutter contre les ducs et pairs, le parlement, les princes légitimes, et le Régent lui-même.

Des dernières intentions de Louis XIV, une seule avait

1. *Collection Fontette.*

été réalisée. On avait installé, « pour le bon air, » le jeune roi à Vincennes. De ce séjour provisoire, l'enfant vint au Palais de Justice, à Paris (12 septembre), où il dut remplir la formalité d'un lit de justice. Un enfant de cinq ans, tenu en lisières par madame de Ventadour, sa gouvernante, prononça ces paroles : « Messieurs, je suis venu ici pour vous assurer de mon affection. M. le chancelier vous dira ma volonté. »

Louis XV, qui relevait d'une indisposition, était pâle et débile. De Mesmes le harangua, le compara à un dieu, et prononça le mot « ange » à l'endroit du Régent. Le chancelier Voysin fut imperturbable pour lire l'arrêt définitif qui cassait le testament reçu par lui un an auparavant (V. t. VII, p. 338).

La régence du duc d'Orléans avait ainsi toutes les sanctions. Une médaille, dont le poinçon n'a pas été achevé, devait apprendre ce fait à la postérité. On y voyait cette légende : *Jure et votis* (par droit et par vœux). Des médaillons furent aussi gravés. Sur un d'eux parut l'anagramme suivante : PHILIPPE D'ORLÉANS, RÉGENT DE CE ROYAUME (Aimons ce grand héros, il est père du peuple). Sur un autre, on avait dessiné Hercule portant le monde sur ses épaules, avec cette légende : *Par virtus oneri,* que les courtisans traduisaient ainsi : La force et le courage égalent la pesanteur du fardeau.

La France, ayant soif de réformes, demandait à grands cris le retrait des gouvernants qui protégaient les jésuites. Le Régent marcha tout d'abord dans les voies indiquées. La maison du roi, les bâtiments et équipages de chasse furent restreints (5 septembre). On revint, pour ces dépenses, au temps de la mort de Louis XIII. Le père Le Tellier cessa toutes fonctions. L'ex-confesseur de Louis XIV ayant demandé au Régent quelles étaient ses obligations présentes, ce prince avait répondu : « Cela ne me regarde pas ; informez-vous à vos supérieurs. »

La faction des légitimés se recruta parmi ceux qui re-

grettaient l'ancien ordre de choses. Les courtisans de madame du Maine dirent que le défunt roi, en léguant la souveraineté à son fils légitimé, avait voulu mettre la France à couvert de la honte ; — que rarement les rois trouvaient dans leurs enfants naturels les qualités que Louis avait reconnues dans le duc du Maine et le comte de Toulouse ; — que ces princes avaient été dévoués à son service et uniquement occupés à lui plaire ; — qu'ils étaient zélés pour le bien de l'État, — et que la France admirait leur capacité et leur vertu.

Philippe d'Orléans laissa dire. Le 15 septembre, il établit six conseils de gouvernement, « objet idolâtré des esprits creux de l'ancienne cour. » Le conseil de conscience eut pour président le cardinal de Noailles, lequel eut aussi la feuille des bénéfices enlevée à Le Tellier. Par l'élévation de ce prélat, le Régent montrait les dents aux jésuites. Il plaisait aussi par là aux « roués, » qui ajoutaient sans cesse au nom de l'archevêque l'épithète de « vertueux. »

Ce fut le duc d'Antin, fils de M. et de madame de Montespan, et courtisan « sans honneur et sans humeur, » qui présida le conseil du dedans du royaume, c'est-à-dire de l'intérieur. Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, marquis, puis duc d'Antin, offrait le type achevé du courtisan. Il avait succédé à Mansard comme directeur général des bâtiments. Grand train chez lui, luxe éblouissant, bonne chère et comédie. A la tête du conseil de guerre fut placé Villars. D'Estrées, vice-amiral, fut président du conseil de marine, sous l'autorité supérieure, mais purement nominale, du légitimé comte de Toulouse, amiral de France. Aux finances, le Régent fut « ordonnateur, » signant toutes les ordonnances relatives aux mouvements de fonds. Louis XIV avait fait de même. Villeroi resta chef des finances ; la présidence réelle de ce conseil échut au duc de Noailles, neveu du cardinal. Le marquis d'Huxelles présida le conseil des affaires étrangères.

Ensuite (14 décembre), on organisa le conseil du commerce, sans présidence nommée.

Saint-Simon était presque content : les gentilshommes gouvernaient la France. La flatterie ne tarda pas à s'en mêler. Une médaille consacra la devise de chaque conseil. Celui qui dirigeait cumulativement et la régence et les finances (le duc d'Orléans présidait là de fait), fut personnifié par uu lustre, avec ces mots : *Lucet coram omnibus,* — il brille en face de tous. Une chasuble, avec cette devise : *Aris imponit honorem,* — il fait rendre honneur aux autels, devint l'emblème du conseil de conscience. Pour les affaires étrangères, le symbole fut une ancre, avec cette phrase : *Indè quies et indè motus,* — de là le calme, et de là le mouvement. Le conseil de guerre était figuré par une main qui lance un javelot, avec cette sentence : *Dirigit et pugnat,* — il dirige et il combat. L'allégorie du conseil du dedans (affaires intérieures) consista dans une ruche : *Labor intus,* — travail au dedans. Un soleil se levant sur les flots, avec cette pensée : *Sole nascente clarior unda,* — l'onde est plus transparente au soleil levant, célébra poétiquement les mérites du conseil de marine. Le commerce aussi fut glorifié par une médaille représentant un pont ; la légende était : *Littora jungit,* — il joint les rivages [1].

Parmi les soixante-dix quinzièmes de ministre déguisés sous les noms de membres des conseils, on ne voyait que peu ou point de partisans de l'ancien régime. Ceux-ci eurent une compensation dans le conseil de régence, où l'on compta presque tous les personnages inscrits au testament du feu roi. Cheverni, Saint-Simon et Besons furent les seuls nouveaux. Le maréchal de Tallard, nommé par Louis XIV, et oublié d'abord par le Régent, fut ensuite admis dans le conseil.

Mais à quoi bon un entourage officiel pour le duc d'Orléans, bien décidé à régner personnellement sous le nom du roi mineur? Par la restitution du droit de re-

1. *Cartons de la Bibliothèque nationale.*

montrances avant l'enregistrement[1], il ménagea le parlement; il se concilia les anti-constitutionnaires, en révisant (10 novembre) toutes les lettres de cachet, en rendant à la liberté ou à la patrie les gens embastillés ou exilés pour fait de jansénisme. Cet acte de haute intelligence inspira les dessinateurs et les poëtes. Sur une gravure, on burina ce quatrain :

L'on ne voit plus trembler la paisible Innocence,
Ni la Vertu languir dans la captivité,
Le Mensonge est détruit, et l'auguste Régence
Fait triompher partout la sainte Vérité.

Aussitôt que le duc d'Orléans eut fermé l'assemblée du clergé et défendu de publier ses censures, une estampe allégorique représenta « le Temps qui découvre la Vérité, laquelle, soutenue par l'Amour de la Vertu, confond et renverse la Calomnie, l'Envie et la Fourberie. » Toutes les mesures prises contre les constitutionnaires ou en faveur de leurs victimes, exaltèrent l'enthousiasme de la multitude. La pitié pour les persécutés et la haine contre les persécuteurs devinrent telles qu'il appartint à la police d'empêcher les excès.

Lancé sur ce terrain, le Régent ne s'arrêta pas tout à coup. Les Parisiens lui surent gré de quitter Versailles pour venir au Palais-Royal, et d'installer Louis XV dans le château des Tuileries (2 janvier 1716). Leurs vœux étaient comblés, en outre, par un arrêt rendu trois mois auparavant, et assurant au peuple que les monnaies ne subiraient plus de variations; par une déclaration ordonnant la libre circulation des grains dans l'intérieur du royaume; par la diminution des droits d'entrée sur les consommations de Paris; enfin par des remises sur la taille, le dixième et la capitation de l'année 1716, etc. Il leur semblait que le poids des charges publiques devait diminuer, que les abus allaient disparaître, que l'usure serait anéantie, que le commerce en détresse reprendrait

1. *Déclaration du roi*, du 15 septembre 1715.

une vie nouvelle. Les commencements de l'administration du Régent, signant (15 août 1716) le traité « de correspondance et de bonne amitié » avec la Prusse et la Russie, donnèrent de telles espérances que l'on inonda Paris d'estampes représentant des sacs d'écus[1]. Nous lisons dans un vaudeville :

Grâces à monsieur le Régent,
Dans cet an mille sept cent seize,
On ne verra plus d'indigent,
Chacun sera fort à son aise.
Ah! qu'il est sûr, ah! qu'il est beau,
Mon almanach nouveau[2].

Les premiers actes du Régent, très-ostensibles, cachaient les tolérances ou les priviléges déplorables accordés à la noblesse exigeante. Les gentilshommes obtinrent exclusivement les emplois de l'administration. L'ami de Saint-Simon multiplia les « brevets de retenue, » qui consacraient l'hérédité et la vénalité des gouvernements et des lieutenances. Par le brevet de retenue, le roi donnait une certaine somme sur le prix d'une charge, d'un gouvernement, etc., à la femme, aux héritiers et aux créanciers du titulaire. C'était une véritable pension de retraite que le roi assurait aux principaux fonctionnaires et à leur famille, et qui devait être payée par leur successeur. D'un autre côté, le parlement confirma à la couronne le « droit de bâtardise, » ou droit à la succession des bâtards[3].

1. *Lemontey*, Histoire de la Régence, in-8°, *Paris*, 1832.
2. *Mercure galant*, Janvier 1716.
3. *Arrêt du parlement*, 1716.

II

Cependant la cour de Sceaux (V. t. VII, p. 522), toujours bien desservie par une foule de flatteurs, voulut l'emporter sur la cour du Palais-Royal (1718), qui ne se laissait pas prévenir.

Un écrit satirique avait indiqué malicieusement les « logements » des plus grands personnages. On mettait le duc d'Orléans, au Bonhomme Loth, rue Jean-Pain-Mollet (allusion au Régent et à ses filles); M. le duc du Maine, au Diable boiteux, rue Montorgueil; madame la duchesse du Maine, au Compas de proportion, rue des Marmousets. L'année suivante, ce fut bien pis : — on logea M. du Maine à la *Vallée de misère!* En effet, les épreuves ne cessaient pas pour M. du Maine. Le 26 août 1718, un édit lui ravit même la préséance sur les ducs et pairs, et le Régent, pour prouver à toute la France que M. du Maine seul était en cause, fit rendre une ordonnance qui rétablissait M. le comte de Toulouse, pour sa vie seulement, dans l'état où il se trouvait en 1717.

Lorsqu'il s'était agi de partager la succession du prince de Condé (mort en 1710), un procès s'était élevé entre le duc de Bourbon, « M. le Duc, » son fils, et madame du Maine. « Monsieur le Duc, » pendant le cours de l'affaire, passa un acte avec le Légitimé, qui prit, selon sa coutume, le titre de prince du sang. Mais M. le Duc ne voulut signer l'acte qu'en protestant. M. du Maine, doux et conciliant, crut qu'il fallait se prêter à tout ce que désirait M. le Duc sur leurs affaires d'intérêt. Il pressa sa femme d'accepter les propositions désavantageuses qui lui étaient faites au sujet de ses partages de succession. Madame du Maine y consentit de bonne grâce.

1. Paru à la fin de 1715.

M. le Duc convint de retirer sa protestation injurieuse, voulut bien que les Légitimés prissent la qualité de prince du sang, « excepté dans les actes qu'ils passeraient avec lui, » promit de ne les point attaquer sans la permission du Régent, et de n'exciter personne contre eux.

Une ancienne sentence, produite à l'occasion de quelques affaires de famille, et où se trouva la qualité de prince du sang, prise par M. du Maine, traitant avec M. le Duc, ralluma la querelle. M. le Duc se récria, demanda que l'on retirât sa sentence, et déclara qu'il ne laisserait subsister les édits favorables aux Légitimés, que si ces princes n'en faisaient aucun usage. A cette nouvelle, madame du Maine s'indigna : « S'ils dorment, s'écria-t-elle, nous dormirons ; s'ils se réveillent, nous nous réveillerons ! »

M. le Duc, le comte de Charolais et le prince de Conti présentèrent conjointement leur requête au petit Louis XV. De leur côté, les Légitimés ne s'attardèrent point. Sous les yeux de madame du Maine, le cardinal de Polignac, Malézieu et Davisard, avocat-général du parlement de Toulouse, se mirent à l'œuvre. La « Bergère de Sceaux, » dédaignant pour un temps le plaisir, contribua beaucoup elle-même à composer un volumineux « Mémoire. » Bien des arguments ressortirent de ses propres lumières, de ses laborieuses recherches. Au mémoire était employée la plus grande partie des nuits. Les jésuites lui fournissaient des pièces précieuses. Madame de Staal, sa spirituelle femme de chambre, lui servait de secrétaire, assistait au travail, feuilletait aussi les vieilles chroniques, compulsait les systèmes des jurisconsultes anciens et modernes.

Le grand Mémoire tomba comme une bombe dans le public ; et, dès l'abord, il éclata assez fortement pour mettre en désarroi les ennemis du Légitimé.

On se réjouissait à Sceaux. Peu s'en fallait qu'on ne donnât au Légitimé le titre de *Majesté*. Certains chauds partisans de M. du Maine ne craignaient pas d'avancer

que ce prince serait un « excellent roi. » A quoi des chansons, payées ou tout au moins suggérées par les Légitimes, répondaient ironiquement :

Français, reconnaissez-moi
Pour être un jour votre roi :
Car rien ne trouble un empire.
Autant que le droit d'élire,
Lampons, lampons.
Camarades, lampons.

On est plus sollicité,
Persécuté, tourmenté;
Pour un seul que l'on contente,
On en mécontente trente.
Lampons, lampons, etc.

. . . . . .
. . . . . .
N'avons-nous pas un Guillaume
Conquérant d'un grand royaume?
Lampons, lampons, etc.

Si je n'étais pas content,
J'en pourrais bien faire autant;
Mais épargnez-m'en la peine,
Essayez d'un duc du Maine.
Lampons, lampons, etc.

Informez-vous à Trévoux [1]
Combien mon empire est doux,
On vous dira qu'on m'estime
Plus qu'un prince légitime.
Lampons, lampons, etc.

Les princes du sang avaient poussé la guerre avec vigueur. Ils imprimèrent de nouveaux *Mémoires*. Du côté des Légitimés, Davisard produisit des arguments en termes peu mesurés, ce qui redoubla l'aigreur entre les parties adverses.

Afin de n'offenser point sa femme, sœur de M. du Maine, afin de ne pas paraître juge dans une affaire qui devait être portée au tribunal de régence, le duc d'Or-

1. Capitale de la souveraineté de Dombes, au duc du Maine.

léans ne prit pas visiblement parti. Mais les ducs et pairs prétendaient faire perdre à M. du Maine la position que l'édit de 1694 lui avait accordée.

C'était le moment, pour la petite-fille du grand Condé, de prouver qu'elle possédait des talents politiques, et d'annihiler complètement l'effet des Mémoires que les Légitimes avaient répandus avec profusion. Elle persuada à maints gentilshommes que les ducs affichaient des prétentions injurieuses pour la noblesse, dont ils voulaient se séparer en faisant entre eux un corps particulier. Ces gentilshommes sonnèrent aussitôt l'alarme. Chacun s'empressa de se joindre à eux, par jalousie contre les ducs, ou pour susciter des obstacles aux gouvernants.

Six des plus considérables chevaliers de Malte présentèrent requête au duc d'Orléans. Celui-ci, malgré son urbanité ordinaire envers les porteurs de noms illustres, reçut très-sèchement les requérants, blâma leur coalition, les évinça, et défendit aux chevaliers de Malte de s'assembler autrement que pour affaires de leur ordre. Le conseil de régence interdit toute associationn de gentilshommes, toute signature de requête en commun, sous peine de désobéissance.

Plusieurs chevaliers ne dissimulèrent point leur but. Un d'eux s'écria qu'il voulait détruire les ducs, — puisque lui ne l'était pas. Madame du Maine conseilla à son mari une démarche malheureuse. M. du Maine dit au Régent que, comme il s'agissait d'une affaire d'État, un roi majeur seul ou les États généraux devaient être juges.

Le Régent sentit bien le coup. A son instigation, on nomma six conseillers d'État pour recevoir les mémoires respectifs des Légitimes et des Légitimés, et pour en faire le rapport au conseil [1]. Un arrêt, en forme d'édit, révoqua et annula celui de 1714 et la déclaration de 1715,

1. Suivant un arrêt du conseil de Régence.

— déclara le duc du Maine et le comte de Toulouse inhabiles à succéder à la couronne, — les priva de la qualité de princes du sang, et leur en conserva seulement les honneurs leur vie durant, « attendu la longue possession. » On chanta dans Paris :

Du Maine icy, que par édit
La naissance l'on a flétri,
Lan, lan, laderirette,
Roi sera à Mississipi,
Lan, lan, laderiri [1].

Madame du Maine jura de se venger et de montrer au duc d'Orléans « ce que l'on aurait gagné à l'outrager. » Ses courtisans promirent de verser leur sang pour elle. On conspira au château de Sceaux.

Antonio del Giudice, duc de Giovenazzo, prince de Cellamare, napolitain devenu grand d'Espagne, ambassadeur de la cour de Madrid en France, atteignait à sa soixante et unième année en 1718. Quoique déjà vieux, il conservait un goût très-vif pour le plaisir, et, sans être vicieux, il aimait les bals, les spectacles, les cérémonies de toutes sortes. Selon la mode d'alors, tel qui n'adoptait pas les principes du duc d'Orléans se réfugiait chez la « Bergère de Sceaux. » Cellamare parut aux côtés de celle-ci, devint son hôte d'abord, puis son complice.

Il fallait perdre le Régent. Là tendirent les efforts de la « naine, » qui convoqua le ban et l'arrière-ban du « camp des dévots, » se ligua avec quelques nobles bretons, avec le comte de Laval, avec l'ancienne cour, et entraîna même dans son parti le duc de Richelieu. Le comte de Toulouse, seul, fidèle à ses sentiments, gardait une neutralité à la fois honorable et prudente.

On avait résolu d'enlever de France le duc d'Orléans, pendant une fête ; de le mettre en sûreté dans une place forte de l'Espagne. On devait ensuite convoquer les États généraux, pour fixer les bases d'un gouvernement

1. Allusion au système de Law (Voir plus bas, ch. III.)

pendant la minorité de Louis XV, et élire un nouveau régent, — le roi d'Espagne, ou le Légitimé sous son influence. Quant au peuple, on le contentait en lui promettant de réformer les abus, d'éteindre la dette nationale. Par provision, le Légitimé obtenait le titre et l'autorité de lieutenant-général du royaume.

Tout alla vite, mais étourdiment. Cellamare avait été chargé par sa cour de se mettre en rapport avec la duchesse du Maine et son conseil, d'informer exactement le cabinet de Madrid de l'état des affaires. Les entrevues avaient lieu, soit à l'Arsenal, quand la duchesse habitait Paris, soit à Sceaux. Dans la correspondance des personnages de l'intrigue, madame du Maine figurait sous la désignation de « la Reine du grand roman.

La conspiration eut son poëte, — La Grange-Chancel, élevé chez les Jésuites, qui avait composé à neuf ans une comédie satirique, à dix-huit ans une tragédie (V. plus haut, p. 104). C'était un ancien page de la princesse de Conti, protégé par le duc de La Force, dont il devint ensuite l'ennemi. Bravo littéraire, La Grange ne quittait guère la résidence de Sceaux, et mettait sa plume pleine de fiel au service de la « poupée du sang. »

Sous forme de poème, il publia une satire que la France entière lut avidement, et dont le titre seul piquait la curiosité. C'étaient des *Philippiques*. On y lisait :

> Peuple, arme-toi ! défends ton maître !
> Sache que la main de ce traître
> Cherche à lui ravir ses États..... [1].

Plus loin, l'auteur faisait allusion aux bruits répandus sur les intentions du Régent, à l'égard de la noblesse française. La dernière strophe s'adressait à M. du Maine :

> Vous, dont par un arrêt injuste
> Le grand cœur n'est point abattu,
> Prince, qui d'une race auguste
> Emportez toute la vertu,

1. *Les Philippiques de La Grange-Chancel*, par M. de Lescure, in-12, *Paris*, 1858.

Tout le reste la déshonore,
La France contre eux vous implore;
Par ses cris laissez-vous gagner,
Et forcez sa reconnaissance
D'ajouter à votre naissance
Ce qu'il y manque pour régner.

Nous omettons les passages des *Philippiques* où le Régent est accusé de crimes monstrueux, où on le dénonce comme un Néron, un Héliogabale, un Sardanapale ; où l'on compare la duchesse de Berri à Messaline; où l'on invoque les Euménides, vengeresses des divorces et des incestes... Jamais critique plus passionnée ne prodigua plus d'injures.

Aussitôt qu'il en connut l'existence, le Régent voulut se procurer l'ouvrage. Mais aucun courtisan n'osait avouer l'avoir lu ou vu, à plus forte raison s'en déclarer possesseur. Saint-Simon, pourtant, après un ordre formel, montra au Régent un exemplaire de ces fameuses strophes. Le Régent les lut, bas, debout, dans l'embrasure de la fenêtre de son petit cabinet d'hiver. Il les trouva telles qu'elles étaient, car il s'arrêtait de fois à autre pour en parler, sans paraître fort ému. Mais, tout à coup, il changea de visage, se tourna vers Saint-Simon, puis, les larmes aux yeux et prêt à se trouver mal : « Ah ! dit-il, c'en est trop ! Cette horreur est plus forte que moi ! » Il lisait le passsage où le duc d'Orléans, formant le dessein d'empoisonner le roi, allait exécuter son crime [1]...

La Grange-Chancel fut envoyé aux îles Sainte-Marguerite.

Cependant la conjuration étendait partout ses bras. Parmi les conspirateurs, on remarquait le marquis de Pompadour, autrefois attaché au grand Dauphin; l'abbé Brigault, partisan fanatique de l'ancienne administration; le chevalier Du Ménil et son ami Malézieu ; Davisard, à qui mademoiselle Delaunay « pensait [2]; » le

1. *Mémoires de Saint-Simon.*
2. *Mémoires de d'Argenson.*

père Tournemine, jésuite breton, et le cardinal de Polignac.

Ces chefs composaient un « comité directeur, » dont l'abbé Brigault était le secrétaire et l'archiviste.

Cellamare faisait circuler des écrits satiriques, écrivait à Alberoni : « Je continue à cultiver notre vigne, mais je ne veux pas tendre la main pour cueillir les fruits avant leur maturité. Les premières grappes qui doivent rafraîchir la bouche de ceux qui sont destinés à boire le vin, se vendent déjà publiquement, et chaque jour on en portera au marché d'autres qui sont sur la paille. »

L'exécution des desseins de madame du Maine était confiée à de simples aventuriers, que l'argent seul faisait agir, qui venaient d'Espagne et se répandaient dans Paris. Leur chef correspondait avec Alberoni.

L'imprudence de Cellamare amena la révélation complète de la conjuration. Un écrivain de la bibliothèque du roi, appelé Buvat; une femme, la Fillon, célèbre « appareilleuse; » un abbé, Porto-Carrero, neveu du cardinal de ce nom, jouèrent des rôles importants dans la contre-intrigue habilement dirigée par Dubois. Enfin, un secrétaire de Cellamare, amant d'une des pensionnaires de la Fillon, perdit les conjurés par son indiscrétion.

Les papiers de l'ambassadeur d'Espagne avaient été saisis, et les moindres détails de l'affaire étaient connus. Dubois, ayant « laissé mûrir les grappes » de Cellamare, envoya dans toutes les parties de la France, aux archevêques, aux évêques, aux présidents de cours de justice et aux gouverneurs de province, une circulaire qui se terminait par ces mots : « Si, contre toute vraisemblance, quelques-uns des sujets de Sa Majesté avaient été capables d'écouter des propositions séditieuses, vous n'oublierez rien pour maintenir, en tout ce qui dépend de l'autorité qui vous a été confiée, le bon ordre et la tranquillité publique. »

Des révélations faites et des pièces saisies, il résultait

que les Légitimés s'étaient mis à la disposition du roi d'Espagne. Le nombre des conspirateurs s'élevait à soixante, non compris les vingt-deux colonels chargés de conduire le Régent à Tolède. On ordonna à deux compagnies de mousquetaires d'être prêtes à monter à cheval; aux gouverneurs de la Bastille et de Vincennes, « de préparer tous les logements disponibles. » Mêmes ordres à la Conciergerie.

Cellamare est arrêté le 9 décembre 1718; le lendemain, les marquis de Pompadour, de Saint-Geniès et de Courcillon, sont embastillés; le surlendemain, l'abbé Brigault est surpris à Nemours. Emprisonné, le chevalier du Ménil! Arrêté, le brigadier de cavalerie Sandraski! Arrêté, le colonel des hussards Serret! Le jeudi, 29, La Billarderie, lieutenant des gardes du corps, entre dans le château de Sceaux, au moment où le duc du Maine va partir pour la chasse, et il le prie de rendre son épée. Le Légitimé est conduit à la citadelle de Doullens. La Bergère de Sceaux, elle aussi, reçoit la visite importune de Dancenis, capitaine des gardes du corps, chargé de la conduire, « avec tous les honneurs dus à son rang, » à Essonne d'abord, puis à Dijon.

Plusieurs domestiques considérables du Légitimé, coupables, les uns d'avoir écrit des lettres, les autres d'en avoir porté, sont punis de leur zèle. Mesdemoiselles de Montauban et Delaunay, Malézieu père et fils, Davisard, Barjeton, et quelques autres gens connus pour avoir travaillé aux factums, prennent le chemin de la Bastille. On envoie à Moulins M. le prince de Dombes; M, le comte d'Eu doit se rendre à Gien; mademoiselle du Maine se voit assigner Maubuisson pour résidence provisoire.

L'alarme se répandit dans le parti des Légitimés. Villeroi perdit sa morgue, Villars son audace; d'Huxelles, Tallard, Canillac, d'Effiat et le premier président montrèrent leur crainte [1].

1. *Mémoires de Duclos.*

Et pourtant, une année, presque jour pour jour, après leur arrestation, M. du Maine put revenir à Clagni, madame à Sceaux. Le séjour de Paris était interdit à l'un et à l'autre ; ils devaient vivre dans des lieux différents.

La position des autres conjurés s'améliora aussi peu à peu. Malézieu sortit de la Bastille, avec ordre de se retirer à quarante lieues de Paris ; le cardinal de Polignac recouvra la liberté, et mademoiselle Delaunay revint près de madame du Maine.

Des entrevues eurent lieu entre le Légitimé, le Régent, les princes et les princesses du sang. A Saint-Cloud, M. du Maine et le duc d'Orléans conversèrent fort longtemps, le samedi 23 mars 1720. Le premier, en sortant, parut fort satisfait. Quinze jours auparavant, l'après-dînée, la Bergère de Sceaux s'était présentée au Palais-Royal, en compagnie de la princesse de Conti, la jeune. Elle avait obtenu la permission de rester à Paris, partout où il lui plairait.

On prétendit que la femme du Légitimé avait révélé au Régent les mystères du plan concerté par elle et Cellamare ; qu'elle avait déclaré avoir agi sans la participation de son mari, et s'être servie seulement du nom de ce mari dépourvu d'influence. On soutint même que M. du Maine, offensé d'une pareille confession, ne voulait plus revoir sa femme, et que le raccommodement entre les deux époux s'était longtemps fait attendre.

Outre les personnages titrés que nous avons vu promptement mettre hors de prison, d'autres s'étaient tirés d'affaire. Le prince de Conti, qui s'était barricadé dans son hôtel avec plusieurs conjurés, le maréchal de Villeroi, sur qui le Régent avait fermé les yeux, le duc de Richelieu, qui s'était aisément consolé avec des maîtresses, avaient peu souffert de l'orage. Après l'orage, tous avaient reparu à la cour.

Grands seigneurs et grandes dames restèrent impunis. Contre leurs complices de Paris, aucune procédure. Le Parlement garda le silence. Mais la justice eut deux ba-

lances, une pour les coupables parisiens, une pour ceux des provinces.

Les nobles bretons, entrés presque innocemment dans le complot, dont ils ignoraient à coup sûr le motif véritable, qui s'imaginaient servir l'intérêt commun du pays, en rétablissant les États généraux dans la plénitude de leurs attributions souveraines, se préoccupaient avec passion de réformer les abus dont chacun s'irritait. Un des chefs avait donné à sa troupe le nom de « soldats de la liberté. Pour eux seuls le Régent fut impitoyable, lui que l'on surnommait « Louis le débonnaire. » Une cour prévôtale ou chambre ardente, composée de treize commissaires ayant reçu chacun quatre mille livres pour frais de voyage, et installée à Nantes, atteignit quatre accusés parmi les quarante-huit gentilshommes ou paysans contre lesquels une instruction criminelle avait été dirigée. Ces quatre conjurés, de Pontcalec, de Montlouis, de Talhouët et du Couëdic, furent, après de longs débats, condamnés à mort et immédiatement exécutés, la nuit, à la lueur des torches de résine. La population nantaise honora ces quatre gentilshommes du titre de « Pères de la patrie » Elle répéta bien longtemps une élégie touchante sur le drame sanglant de la place du Bouffay, où avait eu lieu l'exécution.

L'Assemblée des États de Bretagne avait imploré en vain la clémence du Régent. Seize Bretons subirent une condamnation par contumace, suivie d'exécution en effigie. C'étaient des gens honorables, parmi lesquels de Lambilly, conseiller au Parlement, et l'abbé de Groesquer. Les juges ordonnèrent que les insignes de seigneurie et d'honneur qui décoraient les maisons et les châteaux de MM. du Couëdic, de Montlouis, de Talhouët et de Pontcalec seraient abattus et effacés, que les fossés de leurs demeures seraient comblés, que les bois de haute futaie et les avenues seraient coupés à la hauteurs de neuf pieds, et que tous les biens des condamnés seraient confisqués au profit du roi.

L'arrêt qui frappa les malheureux Bretons était du 26 mars 1720. Dans le moment même où ces quatre conjurés expiraient, M. du Maine rentrait en grâce auprès du Régent, et madame du Maine recevait, à Sceaux, les compliments de ses Bêtes, un peu moins nombreuses, mais plus empressées. Heureux d'en être quittes à si bon marché, tous deux vécurent étrangers à la politique active, en approuvant tacitement, par rancune, les velléités d'opposition parlementaire. Aussi lisons-nous dans le recueil des chansons de Maurepas : Janvier 1722. — Nouveaux livres. — *Traité de la patience chrétienne et politique,* par le duc du Maine.

Revenus à Paris, les juges s'adoucirent. Le 3 avril 1721, on céda aux demandes des États bretons ; on déclara que tous les biens confisqués, en exécution de l'arrêt rendu l'année précédente, seraient « donnés » par le roi aux héritiers des condamnés. La cour prévôtale, siégeant à l'Arsenal, ne prononça que des acquittements jusqu'en 1724, année où elle se sépara.

III

Les intrigues de l'abbé Dubois occupèrent, malheureusement, une grande place dans l'histoire de la Régence.

Remontons aux commencements de ce « petit homme maigre, effilé, à mine de fouine. Tous les vices, la perfidie, l'avarice, la débauche, l'ambition, la basse flatterie, combattaient en lui à qui demeurerait le maître.... Il s'était accoutumé.... à un bégaiement factice pour se donner le temps de pénétrer les autres.... Une fumée de fausseté lui sortait par tous les pores » [1].

1. *Mémoires de Saint-Simon.*

Guillaume Dubois, né à Brives-la-Gaillarde (6 septembre 1656), était fils d'un apothicaire de cette ville. On l'éleva presque par charité dans un des colléges de la capitale. Il fut bientôt précepteur chez des particuliers, obtint ensuite de hautes protections, devint successivement précepteur et secrétaire des commandements de Philippe d'Orléans. Il s'employa à faire conclure le mariage de son élève avec mademoiselle de Blois. Cette négociation lui valut une abbaye. Dès les premières années de la Régence, malgré les avis donnés à son fils par la princesse Palatine, qui regardait Dubois comme « le plus grand coquin qu'il y eût au monde, » comme un homme capable de « sacrifier l'État et le Régent au plus léger intérêt, » l'abbé entra au Conseil d'État fort scandalisé, sans doute, mais rompu à l'obéissance.

Avec Dubois, la « rouerie » domina aux affaires. Les débauchés eurent l'oreille du Régent. Le vieux libertin, qui semblait rajeuni par les ardeurs ambitieuses, et qui, d'ailleurs, était inaccessible « à la niaiserie des scrupules, » se livra aux travaux diplomatiques, lia ensemble les maisons de Hanovre et d'Orléans, eut le ministère des affaires étrangères, ligua la France avec l'Angleterre et l'Autriche contre l'Espagne (triple Alliance), reçut une pension du gouvernement anglais, et renversa le ministre espagnol Alberoni.

Peut-être le Régent eût-il subi l'influence de femmes haut placées. Mais la Régente se souciait peu de politique, et la duchesse de Berri préféra, comme on l'a dit avec raison, « la célébrité des vices et la liberté des plaisirs. » Quant à la princesse Palatine, elle ne prit pas de rôle actif. Bien qu'on la tourmentât à cet égard, elle tint ferme, disant qu'on ne lui avait point enseigné l'art de régner, et qu'elle s'en acquitterait fort mal. Elle ajoutait : « Ce royaume n'a malheureusement été que trop dirigé par des femmes jeunes et vieilles de toute espèce. Il est temps enfin qu'on laisse agir les hommes. »

Voilà ce qui assura la fortune de Dubois ; ce qui

enleva aux femmes de la Régence toute influence politique.

Dubois connaissait et exploitait les défauts de son maître, jouissait d'une familiarité équivoque. Le Régent affectait de donner les noms de coquin, de fripon, de drôle, de b..., et d'autres encore composant le vocabulaire des roués. Dubois acceptait ces boutades, marchait droit vers son but, échouait d'abord, revenait à la charge, ménageait au duc certaines surprises d'amour, le faisait rire et le désarmait. Quoique fissent quelques gentilshommes à principes, les roués souvent furieux contre lui, et l'opinion publique, le parvenu de Brives triomphait. Le maître et le valet semblaient êtres solidaires. On desservit bien des gens auprès du Régent mais on n'atteignit jamais Dubois, chansonné seulement :

« Monsieur l'abbé, où allez-vous?
Vous allez vous casser le cou, etc. »

A peine il eut débuté dans la carrière que, rêvant l'autorité de Richelieu, il voulut être premier ministre. « Tout ecclésiastique qui arrive, de quelque bassesse que ce puisse être, a pour but d'être cardinal et d'y sacrifier sans réserve. » Dubois visa au chapeau, « pour se mettre à l'abri des événements de la France. » Mais l'influence des cardinaux déplaisait au Régent comme à Louis XIV. Dubois persuada à Georges I[er] d'en écrire au duc d'Orléans, lequel lui-même en écrivit au pape à différentes reprises, assuré que le chapeau de Dubois importait à la politique anglo-française. Clément XI, non satisfait de la protection accordée aux jansénistes par le Régent, refusa. Alors Dubois prit le Gascon Lafiteau, jésuite, pour agent à Rome, lui donna l'évêché de Sisteron, et lui envoya le plus d'écus possible, afin que cet homme de saillies et d'amabilité pût se rendre favorables les neveux du pape. Ce ne furent que négociations dans toute l'Europe.

Néanmoins, Dubois ne conquit pas d'un seul coup le chapeau. Une mitre était plus facile à obtenir. L'archevêché de Cambrai devint vacant. Le roi d'Angleterre demanda ce siége au Régent pour son protégé qui, étant archevêque, deviendrait forcément cardinal. Ce siége donnait, paraît-il, la qualité de prince de l'Empire. Dubois l'obtint, à l'indignation de tout ce qu'il y avait d'honnête en France. Mais, au Val-de-Grâce, il eut un sacre magnifique auquel assista la cour, dans lequel officièrent Rohan, Tressan et Massillon. Une matinée avait suffi pour lui donner tous les ordres du sacerdoce. « Ce fut alors, rapporte un historien, que, Dubois demandant à celui qui le sacrait préalablement la prêtrise, le diaconat, le sous-diaconat, les quatre ordres mineurs et la tonsure, le célébrant, impatienté, s'écria : « Ne vous faudra-t-il pas aussi le baptême ? » Les polissons criaient que le sacre était un secret inventé par le Régent pour faire dire à ce nouvel archevêque sa première messe !

On pense bien que Dubois n'alla jamais dans son diocèse, et que les brocards ne l'épargnèrent pas. Plus tard, selon les bruits populaires, le cocher de Dubois se querellait avec celui du cardinal de Mailly, archevêque de Reims. Chacun d'eux faisait valoir son maître. Le cocher de l'archevêque de Reims dit que M. de Mailly sacrait le roi. « Voilà grand'chose, dit celui de Dubois ; mon maître sacre Dieu tous les jours [1]. » Il circula une chanson, dans laquelle on remarquait ce psssage :

Je suis du bois dont on fait les cuistros,
Et cuistre je fus autrefois ;
Mais à présent je suis du bois
Dont on fait les ministres.

Les femmes de la halle appelèrent certains poissons des « cambrais ; » l'expression demeura en usage dans

1. *Journal de Barbier.*

la bourgeoisie, d'où elle monta dans les rangs élevés [1]. Plus Dubois entassait de dignités, moins la cour et la ville l'estimaient.

Ne cessant de briguer le cardinalat, il rendit des services au pape. Lettres sur lettres envoyées à Rome. Dans les unes, Dubois s'indignait qu'on marchandât avec lui; dans d'autres, il se regardait comme heureux s'il n'y avait que lui de sacrifié pour l'Église; dans toutes, il promettait de l'argent aux neveux du saint Père, à ses familiers, au pape lui-même. Le 22 juin 1720, il écrivait à Laffiteau : « Je ne vous répète rien de ce que je me ferais une gloire et un plaisir de faire à l'égard de Sa Sainteté : soins, offices, gratifications, estampes, livres, bijoux, présents, toutes sortes de galanteries; chaque jour on verra quelque chose de nouveau et d'imprévu pour plaire et qui surprendra lorsque je serai en droit de le faire par reconnaissance. C'est le fond de mon naturel. Je ne puis me résoudre à faire la moindre démarche qui puisse être soupçonnée d'intérêt; mais je n'épargne rien lorsque je puis agir et répandre par pur goût. »

Seulement, le pape, entendant dire qu'il n'y avait plus d'argent en France, désespéra d'en recevoir aucun secours. « Notre disette est cause d'un mépris, d'une défection générale. Toutes les victoires de Louis XIV ne l'ont jamais rendu si respectable à Rome que ses largesses, et, s'il eût été pauvre, sa disette aurait flétri tous ses lauriers [2]. » Nouvelles promesses de Dubois. Le solliciteur, pour avancer ses affaires, envoya à Rome le cardinal de Rohan, vanté par les roués des deux sexes, « à cause des soupers de La belle Éminence. »

Mais Clément XI ne se méprit pas aux motifs de l'ambassade. Très-souffrant, d'ailleurs, il dit à Laffiteau : « Vos cardinaux me croient déjà mort, et viennent pré-

1. *Recueil de Soulavie.*
2. *Lettre de Laffiteau,* du 17 décembre 1720.

parer le conclave; mais, à leur arrivée, je leur prononcerai une homélie sur Marie Salomé et les autres femmes qui achetèrent des parfums, et vinrent de grand matin oindre le corps qu'elle ne trouvèrent plus. » Et ce pape mourut (19 mars 1721), sans avoir accordé le chapeau.

Les intrigues changèrent d'allures, devinrent princières. Rohan « prépara le conclave, » au moyen de sommes considérables, de dîners somptueux et de largesses telles, qu'un seul prélat résista « aux fatuités de M. de Rohan, » prouvant que Dubois ne payait pas seulement de promesses, et « montrant les sûretés des paroles et la présence des objets [1]. » Le cardinal Conti signa les conditions et fut élu pape (18 mai 1721). L'archevêque de Cambrai entra, deux mois après, dans le sacré collége. Sa nouvelle dignité coûtait huit millions à la France, et plus cher à Rome, car un poëte écrivit :

Pour avilir l'éclat de la pourpre romaine,
Et lui faire porter l'opprobre de la croix,
Le Saint-Père n'a cru de route plus certaine
Que de l'enchâsser dans *du bois*.

Partout les ennemis du Régent et de son factotum se récrièrent. Un déluge de brocards tomba sur l'étrange cardinal, « sur le cardinal crotté. » Citons ces vers :

Or, écoutez la nouvelle
Qui vient d'arriver ici,
Rohan, ce commis fidèle,
A Rome a bien réussi,
Mandé par Dubois, son maître,
Pour acheter un chapeau.
Nous allons le voir paraître
Et couvrir son grand cerveau.

Que chacun s'en réjouisse!
Admirons Sa Sainteté,
Qui transforme en écrevisse
Ce vilain crapaud crotté.

1. Lettre de Laffiteau à Dubois, du 16 avril 1721.

Après un si beau miracle,
Son infaillibilité
Ne saurait trouver obstacle
Dans aucune faculté.

« Les mœurs de Son Éminence,
Son esprit de probité,
Sont aussi connus en France
Que sa grande qualité.
On sait d'ailleurs les services
Qu'il a rendus au Régent.
Aussi, pour pareils offices,
Fillon au chapeau prétend [1]. »

Un plaisant dit que le pape était le meilleur cuisinier qu'il y eût, qu'il avait fait d'un *m*..... un *rouget*; et Barbier, de son côté, trouva que le pape était bon teinturier, « d'avoir su mettre un *m*..... *en écarlate* [2]. »

Triomphant à Rome, le cardinal Dubois se rapprocha de l'Espagne, traita avec elle, et resserra les liens de parenté entre les deux branches de la maison de Bourbon. La fille de Philippe V d'Espagne dut épouser Louis XV; ses deux fils, le prince des Asturies et don Carlos, durent épouser mesdemoiselles de Montpensier et de Beaujolais, filles du Régent (juin et janvier 1722). La chanson suivante parodia la lettre du roi à l'archevêque de Paris, pour commander un *Te Deum*, à l'occasion de l'arrivée de l'Infante, âgée de trois ans :

Or, écoutez, peuple françois,
La belle épître de Dubois,
De Dubois ce grand politique,
Ordonnant prière publique.
Révérez son habileté,
Sa droiture et sa probité.

Admirez le noble jargon
Que parle à son roi ce fripon,
Cette scandaleuse éminence,
Ce champignon de la Régence,
Mais champignon empoisonné,
Le plus funeste qui soit né.

1. Mathieu Marais, 25 juillet 1721, et *Journal de Barbier*, t. Ier, p. 143.
2. *Journal de Barbier*.

Sans essayer de réhabiliter Dubois, on peut ne pas répéter toutes les infamies écrites contre sa personne. Il sut employer les femmes dans ses desseins, ce qui le fit accuser d'avoir procuré des maîtresses au Régent. A Londres, sa galanterie avait éclaté parmi les courtisans anglais; il avait engagé le duc d'Orléans à lui envoyer des robes « andriennes » (V. t. VII, p. 559) pour les distribuer aux nobles dames qui entouraient Georges Ier.

Quand le Régent s'occupait à peine de l'Europe, Dubois agissait de son chef, quelquefois dans l'intérêt du pays, souvent par calculs personnels.

Il avait çà et là de singulières ambassadrices, espions en jupons, qui le prévenaient des intrigues formées dans les cours étrangères. Duchesse ou femme de bas étage, aucune belle ne lui semblait trop éloignée de lui, pourvu qu'elle fût capable de faire réussir une entreprise. Aujourd'hui, la Fillon l'aide à découvrir des gens compromis avec Cellamare ; demain, le jésuite Laffiteau, connaissant sa manière d'agir, lui écrira : « J'ai offert à Monseigneur le cardinal de Rohan de gagner, pour mille écus, une certaine Marinaccia, qu'on dit mariée secrètement au duc de Poli, et qui a sur lui et sur le pape tout l'ascendant que peut donner l'esprit d'une courtisane achevée [1]. » Laura Piscatori, nourrice d'Élisabeth Farnèse, le seconde pour renverser Alberoni. Il arrache tout de ses ennemis mêmes, en favorisant les femmes dans la société desquelles ils vivent.

Autant Dubois, malgré une mauvaise santé, se tenait ferme devant les bouteilles, autant le duc d'Orléans supportait mal le vin. Il se grisait très-promptement. Le cardinal, logé au Palais-Royal, pouvait saisir les minutes propices, terminer comme il l'entendait avec le Régent ivre une affaire péniblement commencée avec le Régent à jeun.

Cette suprématie du vin sous Louis XIV [2] et pendant

1. *Lettre de Laffiteau*, du 23 juin 1721.
2. Voir plus haut, p. 33 et suivantes.

la Régence, ne saurait être contestée. On buvait autant dans les maisons des champs que dans les tavernes. En marge du programme de la fête que Paris donna (5 août 1721) pour la convalescence du roi, le gouverneur de la ville écrivit et signa : « Il faut boire beaucoup [1]. »

Cependant, à mesure que les années s'écoulaient, l'amour et le vin devenaient insuffisants pour le pouvoir du cardinal. Son adresse éclata en corroborant ces deux moyens de domination par l'élément religieux. Dubois peu à peu s'appuya sur les Jésuites. Leur accord fut bientôt parfait, sans opposition de la part du duc d'Orléans.

Claude Fleuri (V. plus haut, p. 79) n'était ni janséniste, ni moliniste, ni ultramontain, mais abbé pieux et savant estimable. Aussi le Régent l'avait nommé confesseur de Louis XV. Quand Fleuri mourut, dans sa quatre-vingt troisième année, les idées du gouvernement ayant changé, on lui donna pour successeur Linières, de la compagnie de Jésus, grâce à laquelle Dubois, grandi en autorité malgré le Parlement, entama le conseil de régence, dont tous les membres considérables se retirèrent. Il y entra (février 1722), et le mena à sa guise. L'autocratie de Louis XIV reparut en partie. L'absolutisme échut à Dubois. Mécontent de Villeroi, gouverneur du roi, il le fit arrêter, exiler à Lyon (10 août), et il devint ministre principal.

Élu à l'Académie française, il reçut les compliments de Fontenelle. Ensuite, il présida une assemblée du clergé de France (4 juin 1723), et s'apprêta à relever entièrement l'autorité du pape.

Mais il n'eut pas le temps d'accomplir jusqu'au bout ses projets ultramontains. Sa mort inspira des éloges ; surtout des satires, comme cette épitaphe :

Rome rougit d'avoir rougi
Le m..... qui gît ici.

2. *Archives de la ville de Paris.*

IV

Étant duc de Chartres, à dix-huit ans, le neveu de Louis XIV avait héroïquement combattu à Steinkerke. Glorieux début, qui le mit en évidence et le fit considérer par beaucoup de gens comme un digne petit-fils de Henri IV. Mais on put croire que son oncle le jalousait. Sa belle conduite à Nerwinden acheva de porter ombrage à Louis XIV. Écarté de l'armée, mal reçu à Versailles, parce qu'il avait le renom « d'esprit fort » et figurait parmi les convives du Temple, le jeune prince se lança à corps perdu dans la débauche, beaucoup aussi, on le sait, dans l'étude des sciences et des lettres, jusqu'à ce que Louis XIV cessât enfin de nourrir contre lui d'injustes défiances, et de trouver mauvais que « le fanfaron de vices » attrapât quelques brins de lauriers.

Devenu duc d'Orléans (1701), il assembla ses amis au Palais-Royal, que son père tenait de Louis XIV. Il y fit des changements considérables, et, principalement, le décora des tableaux des plus grands peintres, en sorte que le cabinet qu'il en a laissé est le plus curieux et le plus riche qu'il y ait au monde [1]. « Le duc d'Orléans donna le premier signal d'une rupture ouverte avec les austérités de Versailles. Il se moqua de la Maintenon en pleine table [2]. »

Louis XIV vit tout cela d'un mauvais œil, s'éleva contre le sans-gêne de son neveu, et trouva fort mauvais qu'on ne se cachât pas dans les orgies du Palais-Royal. Toutefois, il ne songea point à mettre un terme à ce scandale. Il se contenta de battre froid au libertin.

En 1706, le duc d'Orléans fut deux fois blessé à la ba-

1. Selon Piganiol de La Force.
2. Selon Paul de Musset.

taille de Turin; en 1707 et 1708, il fit d'heureuses expéditions en Espagne, et mérita d'avoir une magnifique réception à Madrid. Comme son père, il avait naguère protesté contre le testament de Charles II et contre l'omission qui y était faite de la maison d'Orléans, en cas d'extinction de la branche aînée des Bourbons. Voyant la faiblesse de Philippe V d'Espagne, il se demanda tout à coup pourquoi il ne règnerait point par delà les Pyrénées, et il se compromit dans une intrigue tendant à usurper le trône espagnol. Louis XIV alors voulut traduire son neveu devant une commission comme criminel d'État; mais le duc de Bourgogne s'y opposa avec énergie. Le duc d'Orléans signa seulement une renonciation formelle à toute prétention sur l'Espagne.

Ce neveu terrible fut traité en ambitieux, écarté encore une fois de la cour et des armées, lui qui était « né ennuyé et si accoutumé à vivre de lui-même, qu'il lui était impossible d'y rentrer[1]. » Il cultiva les sciences. Ses expériences firent du bruit; et comme il était devenu excellent chimiste, on l'accusa de s'être ouvert un prompt accès au trône de France, en empoisonnant successivement le Dauphin, le duc, la duchesse de Bourgogne, et leur fils aîné.

Lorsqu'il s'était présenté pour jeter de l'eau bénite sur le corps de la duchesse de Bourgogne, des clameurs l'avaient accueilli. La fureur du peuple avait doublé, parce qu'on avait imprudemment fait passer devant le palais du neveu de Louis XIV le convoi qui portait en même temps les restes des deux dauphins et ceux de la dauphine. Une oule éplorée les suivait, éclatait en violentes menaces, et prodiguait au duc d'Orléans les épithètes d'assassin et d'empoisonneur.

Ses amis essayèrent de rejeter les soupçons sur les légitimés, surtout sur M. du Maine, intéressé à perdre tous les princes du sang, pour obtenir de la bonté du roi

1. *Mémoires de Saint-Simon.*

un édit qui lui confiât la Régence. Dès que le corps du Dauphin reposa à Saint-Denis, ils affichèrent sur la porte de l'église cette épitaphe :

Ci-gît le seigneur de Meudon,
Qui vécut sans ambition,
Qui mourut sans confession,
Dépêché par la Maintenon ! ! !

Mais ces manéges des roués du Palais-Royal ne l'emportaient pas sur ceux des dévots de Versailles. Effrayé par ces épouvantables clameurs, le duc d'Orléans courut vers le roi, en lui demandant une prison et des juges. Louis XIV, malgré le partage d'avis des médecins et chirurgiens qui avaient ouvert les corps des princes défunts, se refusa à la mise en jugement de son neveu, et repoussa hautement ces odieuses imputations. La France entière, alors, revint sur les soupçons qu'elle avait conçus contre l'homme qui, dans sa jeunesse, avait pratiqué même les sciences occultes, disait-on, afin « de voir le diable. » Philippe d'Orléans se rapprocha de Fénelon, en le priant d'éclaircir « ses doutes sur Dieu, sur l'immortalité de l'âme et sur le libre arbitre. »

Mais il ne se convertit pas. Il était si peu porté vers les pratiques religieuses, qu'il lui arrivait d'aller à la messe de Noël un Rabelais en mains, « afin de ne pas s'ennuyer. »

Ce prince, à la taille courte et pleine, aux cheveux noirs, au teint allumé, à la vue très-basse, était, pour le physique, de ceux qui n'appellent pas l'intention; mais rien ne lui manquait, soit en agréments de l'esprit, soit en charmes du langage. Il avait l'éloquence naturelle et la grâce séduisante, une pénétration et une sagacité rares. Ses promptes reparties brillaient par la justesse et la gaîté. Homme de mémoire heureuse, il lui suffisait de peu d'études pour acquérir des connaissances variées; il devinait en partie les choses. Littérateur, il se vit at-

tribuer « L'homme égal aux dieux par le plaisir, les Différents états, le Philosophe » [1], trois chansons assez agréablement tournées. Peintre et mosaïste, il fut élève d'Antoine Coypel, et dessina de jolies vignettes pour orner une édition des *Amours de Daphnis et Cloé* (édition du Régent). Musicien, il composa la musique de l'opéra *Panthée*, dont La Fare avait fait les paroles. Il possédait « toutes les qualités de l'homme aimable et tous les germes du grand homme [2]. Médecin, chimiste, parfumeur, il protégea les sciences, les lettres et les arts, et sut parler à chaque célébrité son langage. Quelle générosité dans ses dons! quels cercles charmants formés autour de lui par Fontenelle, Vertot, Longepierre, Mairan, Mongault et Girard! Outre sa collection de tableaux au Palais-Royal, il fit l'acquisition, pour la couronne, du diamant le plus beau, sinon le plus gros, qui fût en Europe, du *Millionnaire*, appelé depuis *Régent*.

Par malheur, sa supériorité intellectuelle disparut sous les excès continus. Les faciles amours l'épuisèrent; le vin l'abrutit. Madame de Guébriant écrivait au duc de Richelieu : « M. le duc d'Orléans est arrivé au spectacle fort pris de vin, et on n'a pas trouvé cela très à sa place dans un régent de France. Le duc de N..... l'accompagnait, et tout ministre qu'il est, il était dans le même état que son maître. Cela a donné lieu à des chansons qui courent déjà Paris, etc. » Au reste, un verre de vin, du meilleur, pris au commencement d'un repas, suffisait pour troubler la raison du Régent, dont la conversation s'émaillait aussitôt de propos très-licencieux. Voilà pourquoi la duchesse d'Orléans n'osait inviter personne à sa table.

Avec ses maîtresses, alternatives et consécutives [3], petites ou grandes, il faisait souvent des parties à Baga-

1. *Ach. Genty*, Des chansons de la Régence, in-16, *Paris*, 1861.
2. *Mémoires de Marmontel.*
3. *Journal et Mémoires de Mathieu Marais*, édités par de Lescure, in-8°, *Paris*, 1853.

telle, sur le bord du bois de Boulogne, vis-à-vis de la Seine. Parmi les « petites, » on cite Léonore, fille du concierge du garde-meuble du Palais-Royal, la comédienne Grandval, et mademoiselle Pinet de la Massonnière, qui devint madame Poncet, en apportant à son mari cent mille écus de bien ! Parmi les « grandes » figure mademoiselle Christine-Antoinette-Charlotte Desmares, actrice, arrière-petite fille de Montfleury, et nièce de la Champmeslé. Réputation faite sous le double rapport du talent et de la galanterie; les chansonniers disaient qu'on vivait de la même façon chez la Desmares que chez la Fillon. Watteau et Coypel ont peint son portait.

Vient ensuite mademoiselle Florence, danseuse de l'Opéra, très-belle personne.

Mon Dieu ! que Florence est jolie,
Je voudrais bien, etc. [1].

Le duc d'Orléans en eut un fils, qu'il reconnut sous le nom d'abbé de Saint-Albin. Florence manquait d'esprit; elle ne demeura pas longtemps en faveur; bientôt elle fut abandonnée, et la Desmares reprise. Peu après parut Marie-Louise-Victoire Le Bel de La Buissonnière de Séry (qui devint madame d'Argenton, sans mari), dont le Régent fut amoureux au point d'être discret, constant, rimailleur. Cette maîtresse avait acquis un renom de bonne personne. Elle plaisait aux Parisiens. Mais, à la cour, ses ennemis nombreux la firent quitter par son amant qui, pour la seconde fois, retourna vers la Desmares.

La plus célèbre fut Marie-Madeleine Coatquer de la Vieuvillle, femme du marquis de Parabère, déesse des orgies, mangeant bien, buvant mieux encore, « débitant des étourderies » pendant les petits soupers, « portant le champagne aussi légèrement que l'amour, » frêle en apparence, mais « ayant l'héroïsme du plaisir [2], défiant et

1. *Recueil de Maurepas.*
2. Selon M. de Lescure.

sachant vaincre tous les convives, soit au Palais-Royal, soit dans sa maison d'Asnières, où le Régent lui faisait de fréquentes visites. Un soir, le duc d'Orléans, allant chez la Parabère, passa le bac d'Asnières, et s'amusa à faire pencher le bateau des deux côtés. Le batelier, qui ne le connaissait pas, dit : « Voilà un b..... de bateau qui va comme la Régence, sens dessus dessous » [1].

Pendant que madame de Parabère le trompait, le Régent n'était pas en reste d'infidélités. Il aima madame de Sabran, adorable femme, « avec beaucoup d'esprit, insinuante, plaisante, robine, débauchée, point méchante, charmante, surtout à table » [2]. Madame de Sabran eut sur lui quelque ascendant ; pour peu de temps, d'ailleurs. Et madame d'Averne, dont le mari était de si bonne composition! On faisait dire au duc d'Orléans :

Je n'aime rien tant que *d'Averne*,
Après ma déesse *Laverne* (déesse des voleurs).

Elle habitait à Saint-Cloud la maison de l'électeur de Bavière, et elle parut à Versailles.

La dernière grande maîtresse fut la duchesse de Phalaris, tantôt adorée, tantôt disgraciée, un jour reprise, un autre jour froidement accueillie.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que le duc d'Orléans ait eu un grand nombre de bâtards. « Le Régent « mettait en pratique ce que le poëte Lainez lui dit un « jour après la bataille d'Hœchstœdt :

« Tout un peuple alarmé n'a plus qu'une espérance,
« Prince, à mille plaisirs, livre tes jeunes ans,
« Reçois plus que jamais la Séry, la Florence;
« Dans l'état où l'Anglois vient de mettre la France,
« On ne peut trop avoir de bâtards d'Orléans [3].

1. *Journal et Mémoires de Mathieu Marais.*
2. *Mémoires de Saint-Simon.*
3. *Mathieu Marais*, 26 janvier 1722.

Travailler le jour, festoyer la nuit, telle était la manière de vivre de l'homme qui gouvernait la France. Toutes affaires cessaient entre cinq et six heures de l'après-midi. Le Régent rendait visite à sa femme et rarement passait une journée sans aller voir, au Luxembourg, la duchesse de Berri. On le disait amant de cette dévergondée, de « la Messaline française[1]. » Il le savait, et raya lui-même dans un opéra ces quatre vers :

Le soleil autrefois m'unit avec sa fille.
Quel hymen! sous quels maux je me vis abattu!
Le crime a trop longtemps régné dans ma famille;
Faites-y régner la vertu.

Une caricature obscène représenta le duc d'Orléans folâtrant avec la duchesse, et lui baisant les mains. Cette princesse l'empêchait de voir, tandis que le comte de Riom, son amant, possédait les dernières faveurs. Dans un coin Dubois regardait et riait.

Elle s'avisa de paraître sous un dais dans sa loge à l'Opéra. Les spectateurs la forcèrent, par leurs murmures, à ne point recommencer. Une compagnie de gardes qu'elle s'était fait donner, devint un sujet de satires sanglantes[2]. On disait qu'elle avait des gardes beaux et bien faits pour « veiller sur elle la nuit, » et une chanson graveleuse avait pour refrain :

La Berri n'est pas si sotte
De s'en tenir à son papa.

Elle reçut un jour l'ambassadeur de Venise, placée dans un fauteuil, sur une estrade de trois marches. L'ambassadeur tourna le dos, et s'en alla sans dire mot. Le corps diplomatique décida qu'il n'irait plus chez elle[3]. Un de ses aumôniers lui présenta un beau por-

1. Nom que des auteurs du temps donnent à la duchesse de Berri.
2. *Ch. Lacretelle*, Histoire du XVIIIe siècle, t. Ier, in-8o, *Paris*, 1844.
3. *Mémoires de Duclos.*

trait du Régent. Au bas était un Hercule avec sa massue ; plus cette devise : *Nec mole gravatur* (ce poids ne l'accable point), et au-dessus ces deux vers latins :

Mars fuit Hispanis, invictam stradit Ilerdam.
Jupiter est Gallis, Phœbus et alma Ceres [1].

(Il fut Mars pour les Espagnols, prit l'invincible Lerida.
Il est, pour les Français, Jupiter, Phœbus et la fertile Cérès.)

Les amis d'Hercule le défendaient en vain. Le cœur dépravé et l'esprit violent de la duchesse de Berri, pouvaient faire croire à des relations incestueuses. Des soupçons atteignaient aussi les autres filles du Régent, notamment l'abbesse de Chelles.

A l'heure du souper, le Régent s'enfermait avec ses roués : la vie publique n'existait plus. Le royaume eût été bouleversé que rien n'eût fait ouvrir la porte des appartements du Palais-Royal, où se pressaient les gentilshommes à la mode. « Les soupers du Régent étaient toujours avec des compagnies fort étranges, avec ses maîtresses, quelquefois des filles d'Opéra, quelques dames de moyenne vertu et quelques gens sans nom, mais brillant par leur esprit et leur débauche. La chère y était exquise..., les galanteries passées et présentes de la cour et de la ville, les vieux contes, les disputes, rien ni personne n'étaient épargnés. On buvait beaucoup et du meilleur vin ; on s'échauffait, on disait des ordures à gorge déployée, des impiétés à qui mieux mieux, et quand on avait fait du bruit et qu'on était bien ivre on s'allait coucher... Pendant la première heure de son lever le Régent était encore si appesanti, si offusqué des fumées du vin, qu'on lui aurait fait signer ce qu'on aurait voulu[2].» Dubois choisissait l'heure où son maître s'écriait ;

1. *Mercure galant*, année 1716.
2. *Mémoires de Saint-Simon.*

Ne parlons plus de politique,
Qu'importe à moi
Qui gouverne la république,
Lorsque je boi :
A-t-on la paix, a-t-on la guerre,
Je n'en sais rien ;
Mais j'ai ma bouteille et mon verre,
Tout ira bien.

Que l'on confère la Régence,
L'autorité,
Ou que le parlement de France
Soit consulté,
Que l'on élève les indignes
Dans tous états,
Que m'importe! dès que les vignes
Ne gèlent pas!

Que la hauteur et l'ignorance,
Donnant la loi,
Prétendent régir la finance
Du jeune roi;
Que notre chambre de justice
Soit juste ou non;
Chacun adore son caprice,
Moi mon flacon.

Que les avares mains d'Ignace
Aiment le dol,
Qu'il ose parler de la grâce
Contre saint Paul,
Et qu'il fronde sur l'efficace
Saint Augustin;
Tout cela ne vaut pas ma tasse
Pleine de vin.

Que l'infâme maltôtier crève
Dans la prison,
Que Bourvalais franchisse en grève
Maint échelon,
Qu'une corde au gibet élève
Son compagnon,
Que m'importe qu'on les achève,
Quand j'ai du bon!! [1].

1. *Chanson du temps.*

Un moment vint où le Régent « s'enterra tout entier dans l'orgie. » Courtisans et comédiens le connaissaient. « Le grand air lui convenait moins que l'air débauché et dégingandé comme celui des danseuses de l'Opéra [1]. » A sa table s'asseyaient pêle-mêle les amis et les maîtresses. Quelques gens à aïeux et des officiers assez subalternes, tous bons vivants. Le personnel ordinaire comprenait mesdames de Parabère, d'Averne, de Sabran, de Phalaris, la princesse de Léon, madame de Gesvres, madame de Flavacourt, puis Émilie Dupré et les deux sœurs Souris : grandes dames et filles d'Opéra côte à côte. La plus éhontée était la plus estimée par les roués « aimant bien gentilles fredaines. » Les commensaux de l'ancienne cour du Temple et de Saint-Cloud s'y trouvaient pour la plupart. Ces anciens roués se mêlaient aux nouveaux, au duc de Noailles, affichant le libertinage comme moyen de parvenir; au duc de Brancas, très-aimé du Régent; à Nocé, « le méchant et l'impertinent, » remarquable par sa haine de toute contrainte, par sa philosophie tout épicurienne, et par une plaisante brusquerie; à Broglie, gendre du chancelier Voysin, « un homme de lecture, de beaucoup d'esprit, très-méchant, très-avare, très-noir, d'aucune sorte de mesure, pleinement et publiquement déshonoré sur le courage et sur toutes sortes de chapitres. Avec cela, effronté, hardi, audacieux et plein d'artifices, d'intrigues et de manéges. Il se piquait, avec cela, de la plus haute impiété et de la plus raffinée débauche, pourvu qu'il ne lui en coutât rien, quoique fort riche. Je n'ai guère vu face d'homme mieux représenter celle d'un réprouvé que la sienne. Cela frappait [2]. »

Ajoutons à la liste le marquis de Canillac, paresseux, voluptueux en tout genre, moralisant toujours au milieu même des débauches, et que le duc d'Orléans appelait un peu ironiquement « son Mentor; » Biron, pauvre et

1. *Mémoires de la princesse Palatine.*
2. *Mémoires de Saint-Simon.*

chargé de famille, qui fit fortune par les soupers; Nancré, drôle de beaucoup d'esprit, dont l'intrigue était la vie; le beau Fargis, fils du maître-d'hôtel du roi, débutant et brillant déjà par ses saillies; le duc de Richelieu enfin, si souvent exilé ou embastillé, mais qui soupait avec le duc d'Orléans aussitôt qu'il était libre.

Dans ces réunions, l'orgie était organisée. Deux laquais, appartenant à la duchesse de Berri (les *Mirebalais*), se tenaient à la porte de l'antichambre; mais ils ne servaient pas les roués, qui prenaient plaisir à se servir eux-mêmes. On vit madame de Parabère retourner une omelette, et le Régent offrir à ses amis un plat exotique, car il avait appris à faire la cuisine en Espagne. Au dire d'un contemporain, « la chère exquise s'apprêtait dans des endroits faits exprès, de plain-pied, dont tous les ustensiles étaient d'argent. » Les gentilshommes mettaient souvent la main à l'œuvre avec les cuisiniers.

Et comme les soupers étaient l'idéal de la fantaisie libertine, comme les gens qui y étaient admis devaient s'y oublier complétement entre le champagne et les belles, chaque convive portait un nom spécial dans la salle du festin. Broglie s'appelait *Brouillon*, Nocé *Braquemardus de Nocendo*, Fargis *l'Escarpin*, Canillac la *Caillette triste*, Brancas la *Caillette gaie*, La Fare le *Bon enfant* ou le *Poupart*, etc. La Parabère était successivement le *Corbeau noir* et le *Gigot*, la Sabran *l'Aloyau*, la duchesse de Berri la princesse *Joufflotte*, etc., etc. Grâce à ces surnoms, toute étiquette cessait.

Ces gens-là se méprisaient cordialement les uns les autres; le Régent ne les voulait employer qu'à table, refusait leurs conseils. Il savait bien que ses amis ne lui étaient pas plus fidèles que ses maîtresses. S'il leur distribuait des faveurs, — cent mille livres à Nocé, à d'Effiat, à Canillac, s'il leur donnait des missions, c'était en son propre nom, mais point pour le compte de l'État. Canillac seul, « débauché sérieux, » entra au conseil de Régence; les autres purent s'enrichir, dépenser l'or à

pleines mains, mais ils ne remplirent aucun rôle politique.

V

Sous madame de Ventadour, gouvernante, Louis XV enfant ne montra guère que l'antipathie du trône, la haine de ce qui ressemble à la représentation ; il aima beaucoup, au contraire, à s'occuper des détails de la vie privée, par exemple « à faire son potage lui-même, » ou à jouer au pâtre dans le parc de la Muette, ou à se servir d'une pioche ou de petits chiens destinés à la recherche des truffes, que lui avait envoyés le roi de Sardaigne. Il avait des vapeurs comme Louis XIV (V. t. VII, p. 318) ; des tristesses, de l'engourdissement, et quelque chose de farouche dans le caractère.

Ces dispositions furent vivement combattues par le maréchal de Villeroi, gouverneur du prince. « Villeroi et madame de Ventadour se faisaient publiquement l'amour depuis plus de cinquante ans [1]. » Le maréchal et sa belle étaient tous deux de parfaits courtisans. Celle-ci, qui avait été charmante, conservait un grand air, à défaut d'esprit ; celui-là possédait ce jargon des intrigants qui éblouit les sots, « homme fait exprès pour présider à un bal, pour être le juge d'un carrousel, et, s'il avait eu de la voix, pour chanter à l'Opéra les rôles de rois et de héros ; fort propre encore à donner les modes et à rien du tout au delà [2]. » Vieillard aussi frivole dans ses goûts que dur dans ses caprices et bas dans ses complaisances, Villeroi disait à son élève, placé à une fenêtre des Tuileries : « Voyez-vous, mon maître, tout ce peuple

1. *Mémoires de Saint-Simon.*
2. *Mémoires de Saint-Simon.*

vous est soumis ; tout ce que vous apercevez vous appartient. »

La flatterie perdait le jugement de Louis XV; on lui gâtait le cœur par des plaisirs inconvenants ou cruels. Ce « charmant prince » avait une biche blanche qu'il avait nourrie et élevée, et qui l'aimait fort. Il la fit conduire à la Muette, et dit qu'il voulait la tuer. Il tira dessus et la blessa. La pauvre bête accourut vers le roi, qu'elle caressa. Lui, il la fit éloigner de nouveau, la tira une seconde fois, et la tua [1]. Un jour, la duchesse de La Ferté fit exécuter devant lui un ballet par des enfants déguisés en chiens; une autre fois, le grand veneur remplissait une salle d'un millier de moineaux, et, devant Louis XV, des oiseaux de la fauconnerie s'abattaient sur ces pauvres bêtes et les mettaient en pièces !

La duchesse de La Ferté était la marraine de l'enfant royal. Le 1er septembre 1716, le petit Louis XV sortit, après dîner, des Tuileries, pour aller chez sa marraine qui, « de crainte que le mauvais air des maladies qui couraient, n'attaquât la personne du roi, avait eu la précaution de faire dresser d'espace en espace depuis les Tuileries jusqu'à son hôtel, rue de Richelieu, des réchauds allumés dans lesquels on jetait de temps en temps du genièvre et autres bois de senteur, dont la douce fumée remplissait l'air. » Impossible d'avoir plus de soins physiques de Louis XV, dont la faible constitution et les fréquents malaises préoccupaient le public.

Villeroi disait à qui voulait l'entendre : « Pour me séparer du roi, il faudra m'arracher par les pieds. » Et il affectait de prendre garde que l'enfant ne fût empoisonné, assistait à tous ses repas, goûtait tout ce qu'il mangeait et buvait. Le duc d'Orléans, étant entré chez Louis XV au moment du déjeuner, s'empressa de lui servir lui-même son café à la crême. Aussitôt Villeroi renversa la tasse, et ordonna d'en préparer une autre.

1. *Journal de Barbier*, in-12, *Paris*, 1857.

Le Régent ne dit rien mais pensa à se défaire d'un vieillard si incommode, dont la position auprès du jeune monarque était telle qu'elle lui avait constitué une véritable popularité.

Dubois, décidé à tout, couva la disgrâce du maréchal, que remplaça le duc de Charost dans les fonctions de gouverneur. Avec Charost, l'éducation du roi appartint surtout à l'abbé Fleuri, évêque de Fréjus, précepteur. On ne parlait, dans Paris, que des progrès de Louis XV en grammaire, en géographie, en mathématiques. C'était la huitième merveille du monde. Avec l'aide du géographe Delisle, sans doute, il écrivit un opuscule : « Cours et principaux fleuves et rivières de l'Europe, composé et imprimé par Louis XV, roi de France [1]. » En réalité, il s'amusait sans cesse avec les jeunes seigneurs qui formaient sa cour, et pour lesquels il avait institué « l'ordre du Pavillon. »

Lorsque ces jeunes familiers étaient absents, le roi gardait un mutisme complet, répondait à peine aux questions, était maussade et paresseux. En 1720, on l'introduisit au conseil de Régence ; il y passa le temps des séances à jouer avec un jeune chat, qu'il apportait dans ses bras. Ainsi l'avaient façonné Fleuri et Villeroi.

Pour éloigner Louis XV des scandales du Palais-Royal, Fleuri avait tracé autour de lui un cercle infranchissable. L'élève était d'une débilité morale égalant sa débilité physique. Il ne pouvait se passer de Fleuri, et quand celui-ci se retira de la cour en même temps que Villeroi, ce furent, de la part de Louis XV, des pleurs continuels, une colère à casser les vitres, un chagrin à ne plus manger ni dormir. « J'ai besoin de vous, venez au plus vite, » lui écrivit-il de sa main. Et le précepteur reprit son poste.

Tel était le jeune prince avec qui le Régent se réinstalla à Versailles (15 juin 1722), et que l'on amusait, en

1. De l'imprimerie du cabinet de S. M., in-4°, *Paris*, 1718.

attendant son sacre, avec l'attaque d'un petit fort, pour « lui montrer les premiers éléments militaires [1]. » Le sacre, qui eut lieu quelques mois avant la majorité du roi, motiva la construction de la première grande route pavée de Paris à Reims. Elle constata l'incrédulité des masses quant à la guérison des écrouelles. D'Argenson a osé dire, pourtant, qu'un des malades recouvra la santé [2].

Enfin la majorité de Louis XV arriva (16 février 1723). Le Régent alla trouver le roi dans son lit, et lui remit le soin de l'État. Louis XV, une fois levé, passa dans son cabinet, parut fort gai et fort content. » Une puce l'incommodait, écrit le duc d'Antin; Monseigneur de Fréjus lui dit : « Sire, vous êtes majeur, vous pouvez ordonner de sa punition. — Qu'on la pende, dit-il. » Le duc d'Antin prit cette réponse pour un présage de sévérité. Sans nous arrêter à ce fait puéril, remarquons que le premier acte du monarque fut de signer le même jour l'exil de son gouverneur. Comme Louis XV, par suite d'une indisposition, ne put tenir un lit de justice que le 22, le bruit se répandit partout qu'il avait été empoisonné en communiant le jour de la Purification.

La Régence continua sous le roi-majeur, politiquement et moralement. Dubois, ministre principal, décidant les affaires du conseil d'État où se trouvaient le duc d'Orléans, le duc de Chartres, le duc de Bourbon et le précepteur Fleuri. Il parut une chanson commençant ainsi :

Condé, Dubois et le Régent,
Sont, ma foi, bien faits l'un pour l'autre :
L'un méchant, l'autre brutal,
Le tiers en crapule se vautre;
Tous trois le fléau des humains,
Pauvres Français, que je vous plains!

Dubois, plus puissant que jamais, ne tarda pas à

1. *Mémoires de Saint-Simon.*
2. *Mémoires de d'Argenson.*

expier ses excès. La maladie de vessie qu'il avait longtemps cachée, fut aigrie par une cavalcade qu'il voulut faire pour la revue du roi. Son mal empira. « Il n'oublia rien cependant pour la dissimuler au monde; il allait tant qu'il pouvait au conseil, faisait avertir les ambassadeurs qu'il irait à Paris, et n'y allait point, et chez lui se rendait invisible, et faisait des sorties épouvantables à quiconque s'avisait de lui vouloir dire quelque chose dans sa chaise à porteurs... [1] » Le 7 août, les médecins lui déclarèrent qu'il fallait une opération. Dubois menaça, jura, mais à la fin consentit, se confessa à un récollet qu'il avait fait venir à Versailles, sans communier néanmoins, car il ignorait « le cérémonial adopté pour la communion d'un cardinal. » Le lundi 9, vers cinq heures, l'opération eut lieu. Vingt-quatre heures après, Dubois expirait, selon le vœu du duc d'Orléans, qui avait dit le jour de l'opération, en entendant les éclats de la foudre : « J'espère que ce temps-là fera partir mon drôle.» Le drôle parti, le duc écrivit à Nocé, exilé : « Morte la bête, mort le venin ; reviens, je t'attends à souper. »

Dubois laissait un million huit cent quatre mille livres de revenu ; neuf cent soixante mille livres provenaient de la pension que lui faisait l'Angleterre [2]. Il avait songé à faire le duc d'Orléans son légataire universel. Mais ce prince ne voulut pas le permettre : il accepta seulement la vaisselle dont le cardinal se servait pour les repas de cérémonie. Le médecin Dubois, son frère, était devenu secrétaire du cabinet du roi, ayant la plume. Son fils, chanoine de Saint-Honoré, ne voulut ni places ni bénéfices, fit dresser un mausolée modeste au cardinal, et distribua aux pauvres le reste de l'héritage auquel il ne toucha pas. Le défunt eut de magnifiques funérailles. On frappa une médaille en son honneur. D'un côté était son effigie, de l'autre un arbre

1. *Mémoires de Saint-Simon.*
2. Suivant les calculs de Saint-Simon.

renversé par la tempête avec ces mots à l'entour : *Visa est dum stetit minor.*

Le duc d'Orléans devint premier ministre. Mais déjà la vie de ce prince était usée. Chirac, son médecin, lui avait déclaré qu'il succomberait à une attaque d'apoplexie ou à une hydropisie de poitrine. Ses ennemis prévoyaient sa fin prochaine. Ils colportaient cette épitaphe de la princesse Palatine, morte en 1722 : « Ci-git l'Oisiveté, mère de tous les vices, » et, jouant le rôle de la vengeance divine, ils criaient au Régent :

Si tu veux fléchir ma justice,
Et que j'exauce tes désirs,
Impie, abandonne le vice,
Quitte les criminels plaisirs. — *Nunc*

Mon peuple, sous ta main coupable,
Languit, gémit amèrement,
Quoique la misère l'accable
Sans espoir de soulagement. — *Dimittis*

Je t'ai mis en main la puissance,
Était-ce pour en abuser
Et pour opprimer l'innocence?
Le maître doit-il écraser? — *Servum*

Je t'ai donné ma loi pour guide,
Tu l'as transgressée en tout point.
Par ton avarice sordide
Tu ravis un bien qui n'est point. — *Tuum*

Si tu veux toucher ma clémence,
Travaille à te sanctifier;
On n'évite point ma vengeance
En se contentant de crier. — *Domine*

. . . . . .
Ta détestable politique
N'écoute ni droit ni raison,
Tu pilles palais et boutique;
Nul n'est dans sa propre maison. — *In pace*

Ton nom, fameux par tes rapines,
Vole au delà de l'Océan,
Et les princes des cours voisines
Te détestent comme tyran. — *Quia viderunt*

Suivant la chaleur de ta bile,
Tu maltraites tous les sénats.
Dans Paris et dans chaque ville
Les magistrats ne sont-ils pas? — *Oculi mei*

Tu ressentiras la misère
Avant qu'on ait vu le soleil
Parcourir trois fois l'hémisphère,
Si tu ne suis pas un conseil. — *Salutare*

Par la splendeur de la couronne
En vain tes yeux sont éblouis;
Ne crois pas que je te la donne,
Je prétends conserver Louis. — *Tuum*

. . . . . .

Pour toi, règle ta conscience,
Travaille à réparer le tort
Que tu fais à toute la France :
Pour cela je te laisse encor. — *Lumen*

Profite du temps qui te reste;
Si je diffère à te punir,
Ton sort en sera plus funeste
Lorsque je te ferai venir. — *Ad revelationem*

Les débauches, les adultères
Et les autres débordements,
Qui font tes plaisirs ordinaires,
Excitent les gémissements. — *Gentium*

Si tu ne brises tôt les chaînes
Dont tes crimes chargent ton cœur,
Je t'infligerai mille peines,
Qui satisferont la fureur. — *Plebis tuæ*

Je suis le maître de ta vie.
Mon pouvoir n'est point limité;
Redoute donc le sort impie
Qui tenoit en captivité. — *Israël.*

On ouvrit des paris sur la mort du duc d'Orléans. Celui-ci, le 2 décembre 1723, l'après-dînée, venant de donner audience, rentra dans son cabinet et y aperçut la duchesse de Phalaris, à laquelle il dit : « Entrez donc, je suis bien aise de vous voir, vous m'égaierez avec vos contes, j'ai grand mal à la tête. » Il tenait à la main l'*Histoire générale de la Danse sacrée et profane*, par Bonnet. A peine assis près de la duchesse, il se laissa tomber de côté sur ses genoux. En vain madame de Phalaris appela au secours. Il était trop tard, quand un valet de chambre de la princesse de Soubise ouvrit les veines du duc d'Orléans, mort en trente-et-une minutes, « assisté de son confesseur ordinaire [1]. »

Le Régent avait quarante-neuf ans et quelques mois. Pendant qu'il expirait à Versailles, les chœurs de l'Opéra chantaient : *O destin ! quelle est ta puissance !* Son fils, le duc de Chartres, se trouvait à Paris, chez une fille de théâtre qu'il entretenait. Monseigneur de Tressan fit l'oraison funèbre du « héros qu'on peut regarder comme le père de la patrie, le modèle des plus grands souverains et le plus parfait de tous les siècles. » Bien des éloges furent accordés au mort, chansonné par les esprits malins. Dans des couplets on vit Dubois faisant au Régent les honneurs de l'enfer. Parmi les épitaphes satiriques, on distingua celle-ci, peu connue :

Ci-gît un prince sans égal,
Plus grand et plus fameux qu'on ne peut jamais dire !
Ces deux vers pris en bien, ces deux vers pris en mal,
Font son éloge et sa satire.

Celle-ci encore :

L'on dit qu'il ne crut pas à la Divinité ?
C'est lui faire une injure insigne,
Plutus, Vénus et le dieu de la vigne
Lui tinrent lieu de Trinité.

1. Selon une gazette étrangère.

Enfin, un poëte décrivit ainsi le convoi du prince :

Hier, j'ai pu voir, Dieu merci!
Le spectacle qu'à nuit close
Saint-Cloud renvoyoit ici :
Spectacle fort bien choisi,
Bien éclairé, bien servi,
Grand tintamarre de cloches,
Maints bourgeois dans les ruisseaux,
Maints filoux guettant les poches,
Maints pages, de leurs flambeaux
Frisant crins, brûlant chapeaux;
Le guet, avec grande prudence,
Disant aux bavards : « Silence! »
Les officiers du défunt
En crêpes et manteaux d'emprunt;
Son corps suivi comme l'arche
De jésuites gros et frais;
Cent pauvres alloient après;
Mais, si tous ceux qu'il a faits
Étoient entrés dans la marche,
Huit jours n'auroient pas, je croi,
Suffi pour voir le convoi.

Quelques gens ne riaient pas de la mort de Philippe d'Orléans, et, en prévision du ministère confié au duc de Bourbon, ils répétaient ce vers de l'abbé de Saint-Pierre :

Philippe, aimé des bons, fut haï des injustes.

En effet, le duc d'Orléans avait « gouverné en espiègle; » le duc de Bourbon, avide, fastueux, hautain, allait gouverner en furieux pendant trois ans. Dorénavant, le sceptre appartiendra aux femmes. L'ère des favorites est revenue. La marquise de Prie précède la marquise de Pompadour. Il n'y aura d'intervalle que l'administration de Fleuri.

Madame de Prie donna le ministère de fait à Duverney, le plus jeune des quatre frères Pâris. Le Blanc, arrêté comme concussionnaire peu avant la mort de Dubois, céda la place à Breteuil; Dodun fut contrôleur général; Morville eut le département des affaires étrangères, d'Armenonville, garde des sceaux. La Vrillière et quel-

ques autres conservèrent leur position, se montrèrent plus ou moins soumis à la marquise.

Une femme de vingt ans dirigea tout en France. « Je ne crois pas qu'il ait jamais existé créature plus céleste. Une figure charmante et plus de grâces encore que de beauté ; un esprit vif et délié, du génie, de l'ambition, de l'étourderie, et pourtant une grande présence d'esprit, etc.[1]. » Son libertinage n'avait pas de frein. Le duc de Bourbon seul l'ignorait : madame de Prie l'avait fasciné.

Comme le Régent, elle eut ses roués, à la tête desquels figura le duc de Richelieu, gentilhomme à bonnes fortunes, cherchant maintenant à devenir l'ami des favorites. Comme Dubois, elle eut ses expédients, ses finesses, ses arrangements occultes avec l'Angleterre, sa pension énorme.

Ordinairement, le travail des affaires avec le duc de Bourbon était précédé d'un travail particulier entre Morville, Pâris-Duverney et madame de Prie. Là, en petit comité, on expliquait et dénouait les difficultés. Puis, il y avait une sorte de coup de théâtre. Quand arrivait M. le Duc, le ministre semblait s'arrêter à tel ou tel obstacle, que levait aussitôt la marquise, bien renseignée. Et le duc criait au miracle! Il se prosternait devant la sagacité merveilleuse et l'étendue des lumières de sa maîtresse.

Fleuri ne contredisait jamais le duc de Bourbon, lequel ne contredisait jamais madame de Prie. Fleuri se contentait de ne jamais permettre que M. le Duc vît Louis XV hors de sa présence. Mais il avait au fond la suprême puissance, bien qu'ostensiblement il ne pourvût qu'aux affaires ecclésiastiques. Fleuri laissait le duc de Bourbon faire des fautes, qu'il découvrait au roi en secret ; il voulait que l'on sentît bientôt la nécessité d'une autorité moins maladroite, et que le ministère lui appartînt tout entier.

1. *Mémoires de d'Argenson.*

Madame de Prie répandit les grâces à profusion. Elle créa sept nouveaux maréchaux et cinquante-huit chevaliers ou commandeurs du Saint-Esprit. On comprenait la force d'intrigue de celle qui disait, en 1725, quand on promena la châsse de sainte Geneviève dans Paris, afin d'obtenir la cessation des pluies : « Le peuple est fou; ne sait-il pas que c'est moi qui fais la pluie et le beau temps ? »

Primitivement, par haine du duc d'Orléans, elle conçut le projet de faire épouser au roi mademoiselle de Vermandois, sœur de son amant. Mais bientôt elle préféra Marie Leczinska, dont elle composa la maison, en figurant parmi les dames de la reine (15 août 1725). Le Blanc, les deux Belle-Isle, Moreau de Séchelles, Conches, et d'autres furent livrés à la justice, accusés d'avoir dilapidé les deniers publics, et d'avoir voulu faire assassiner Pâris-Duverney.

Deux partis alors se formèrent, celui de la marquise de Prie, et celui du duc d'Orléans, fils du Régent, et protecteur de Le Blanc. Au parlement, devant lequel celui-ci comparut, Brancas et Richelieu furent hués par le public. La Feuillade, suffoqué de colère, mourut deux jours après. On acquitta Le Blanc, que madame de Prie voulut, malgré l'arrêt, garder sous les verrous, mais qui, défendu par l'opinion publique, fut simplement exilé à Lisieux.

L'autorité absolue, haineuse de la marquise ne s'arrêtait pas là. Le 4 mai 1724, madame de Prie dépassa les rigueurs de Louis XIV contre les protestants. M. le Duc, prince sans religion, improvisa une déclaration odieuse, qui fut signée, au milieu des joies du libertinage, avec la plume d'une femme débauchée [1]. L'article 9 de cette déclaration portait : « Enjoignons aux curés et vicaires de visiter les malades (nouvellement convertis), de les exhorter sans témoins à recevoir les sacrements; et, en

1. *De Tocqueville*, Histoire philosophique du règne de Louis XV, t. Ier, in-8°, *Paris*, 1847.

cas de refus, s'ils déclarent publiquement qu'ils veulent mourir dans la religion réformée, voulons que, s'ils viennent à recouvrer la santé, le procès leur soit fait et parfait par les baillifs et sénéchaux, et qu'ils soient condamnés au bannissement à perpétuité, avec confiscation de leurs biens. » Alors, les querelles du jansénisme se développèrent avec une nouvelle ardeur, et M. le Duc, qui haïssait la maison d'Orléans, trouva plaisant sans doute de faire condamner par un arrêt du conseil un écrit janséniste de l'abbesse de Chelles, fille du Régent.

Des mesures terribles suivirent. Pâris-Duverney, qui avait introduit en France le système de recrutement militaire par la voie du sort, voulut supprimer la mendicité (17 juillet 1724), en marquant les mendiants détenus soit avec une drogue corrosive, soit avec un fer chaud. Comme on craignait que l'enceinte des hôpitaux ne suffît pas à la foule des malheureux qui allaient les encombrer, le contrôleur général Dodun, consulté, répondit : « Devant être couchés sur la paille, nourris au pain et à l'eau, ils tiendront moins de place. » On appliqua la peine de mort au vol domestique, sur la proposition du garde des sceaux d'Armenonville; on empêcha, mais vainement, de bâtir de nouvelles maisons dans les faubourgs de Paris, sous prétexte d'un accroissement alarmant de la capitale; on prit de déplorables mesures financières; on augmenta les impôts; on rétablit le droit de joyeux avénement, et la taxe de la ceinture de la reine, imposée sur les corps de métiers qui étaient obligés de payer la valeur d'une maîtrise. Les Français chantèrent :

Pour la *ceinture de la Reine*,
Peuple, mettez-vous à la gêne
Et tâchez à l'allonger.
Le prince *boryne* (le Duc) vous en prie;
Car il voudrait ménager
Une ou deux aunes pour la de Prie.

M. le Duc et sa maîtresse avaient besoin d'argent pour soutenir leur crédit, qui déjà s'ébranlait, pour leurs magnificences et leurs profusions. Le duc de Bourbon fit venir d'Angleterre, en une seule fois, cent cinquante coureurs, dont chacun coûtait quinze ou dix-huit cents francs, monnaie actuelle.

On composa cette satire :

Ainsi qu'un autre Phaéton,
Plein de faiblesse et d'ignorance,
Nous voyons le duc de Bourbon
Gouverner les peuples de France
Monté dessus son char de prix (*de Prie*)
Traîné par les quatre Pâris;
Son cocher, homme malhabile,
Son postillon pétri de bile.
De cet attelage maudit
Nous est venu le discrédit
Qui nous jette dans l'indigence.
Quel ténébreux gouvernement!
On dit partout publiquement
Que c'est trop peu d'un œil en France.

Quand il s'agit de l'impôt du cinquantième sur toutes les propriétés, Fleuri n'approuva pas ; mais il ne blâma pas la mesure. Avant qu'on allât aux voix dans le conseil, il sortit avec le roi « pour se rendre au salut. » L'impôt fut décidé à la majorité, et l'irritation contre M. le Duc et la marquise de Prie monta à son comble, d'autant plus que les intempéries de l'été de 1725 rendirent la misère extrême dans les provinces, et que M. le Duc passa pour avoir spéculé sur la faim du peuple.

Il ne manquait plus au couple amoureux que de se brouiller avec Fleuri. La marquise de Prie supportait impatiemment la contrainte que le prélat imposait à M. le Duc, en l'empêchant d'être seul avec le roi. Elle se donna pour complice Marie Leczinska, pieuse et douce personne, qui avait peur des esprits et gardait toujours une de ses femmes à sa portée pendant la nuit. Un soir (18

décembre 1725), la jeune reine retint son époux plus longtemps que de coutume. M. le Duc survint avec le portefeuille, proposa à Louis XV de travailler sur-le-champ, en présence de Marie Leczinska. Ainsi fut fait. Fleuri, lui, attendait dans le cabinet du roi ; lassé d'attendre, il se retira, et écrivit le lendemain à son maître une lettre fort habile, à la fois tendre, respectueuse et affligée. Fleuri prenait congé de Louis XV, en lui disant qu'il se proposait de finir ses jours dans la retraite. Il se rendit immédiatement à Issy, chez les messieurs de Saint-Sulpice.

Au moment où madame de Prie se figurait avoir réussi à donner au jeune monarque l'habitude de travailler en dehors de Fleuri, le précepteur triomphait à sa façon, comme il avait triomphé lors du départ de Villeroi. M. le Duc fut forcé de rappeler son rival, aux pieds duquel les courtisans se prosternèrent, en disant que « Fleuri se devait de mettre fin à cette administration aussi insensée que funeste... que les vœux de la France l'appelaient. »

D'abord, Fleuri joua l'abnégation. Il pressa M. le Duc d'éloigner la marquise de Prie et Pâris-Duverney. Mais le prince refusa. De là une disgrâce. Le dur ministère du duc de Bourbon fut remplacé par celui de Fleuri, qui, après avoir longtemps affiché l'humilité, s'empara du roi et du royaume.

On exila M. le Duc à Chantilly, madame de Prie à sa terre de Courbe-Épine; Pâris-Duverney fut embastillé, et ses frères quittèrent la capitale. La police dut intervenir pour empêcher les Parisiens d'illuminer leurs maisons.

A la cour circula cette plaisanterie : « Le 11 juin 1726, mardi de la Pentecôte, il est arrivé un terrible orage en France, qui est tombé sur le *Dos d'un* (B). Pour éviter un pareil accident, on a établi *des forts* dans le royaume. Maintenant le royaume est si *fleuri* qu'il n'a plus *de prix*. » M. Dodun était le contrôleur général

renvoyé, et remplacé par M. Des Forts. On fit ce mot : « la cour est sans prix. » Des plaisants affichèrent :

CENT PISTOLES A GAGNER.

« Il a été perdu depuis peu, sur le chemin de Chantilly, une jument de *prix,* qui suivait un cheval borgne[1]. » Dans une parodie des fureurs d'Oreste (*Andromaque*), qui eut un grand succès, on peignit les « fureurs de M. le Duc, » qui terminait sa tirade en disant :

Viens, ma chère de Prie, à toi je m'abandonne;
Mon sort est de périr des coups d'une luronne;
Je te réserve encor mon cœur à déchirer,
Après t'avoir donné l'État à dévorer.

Un suicide termina la vie de madame de Prie, qui avait rêvé le despotisme de la débauche ; à qui Voltaire accordait

Un esprit juste, gracieux,
Solide dans le sérieux,
Et charmant dans les bagatelles.

La disgrâce de la marquise et de son amant coïncidait avec le terme réel de la Régence. Fleuri, accusant M. le Duc des malheurs de la France, avait dit à Louis XV : « Vous n'êtes plus un enfant, sire, montrez-vous; il est temps de gouverner vous-même. »

1. *Collection Maurepas*, t. XVI, p. 342.

CHAPITRE II

I. Fleuri, cardinal-ministre. Bombardement de Tripoli; soulèvement en Corse. « Conjuration des Marmousets. » « Lettre d'un Anglais en France. » Les légitimés restent tranquilles. Guerre de la succession de Pologne. Mollesse de Fleuri. Le comte de Plélo à Dantzig. Affaires de guerre en Lorraine, en Piémont, dans les Deux-Siciles. Traité de Vienne. Mort de l'empereur Charles VI. La Pragmatique. Marie-Thérèse. Traité de Breslau. Chevert à Prague. Capitulation. Chanson sur Belle-Isle. Revers. Agonie et mort de Fleuri. Son épitaphe; son portrait; épigramme; son œuvre. Madame de Carignan. L'abbé Couturier et Barjac. État de la France vers 1743.

II. Pouvoir de madame de Châteauroux. Dettingen (1743); les « canards du Mein. » L'épée de bois de Noailles. Louis XV part pour la guerre. Il tombe malade à Metz et renvoie sa maîtresse. Joie pour la guérison du « Bien-Aimé. » Conquêtes de Conti au delà des Alpes. Chanson de Gogo Bonbec. Batailles dans l'Est. Louis XV à Paris. Madame de Châteauroux est reprise, et meurt. Mort de l'empereur Charles VII. Maurice de Saxe à Fontenoi. Éclat de cette victoire. Frédéric II triomphe à Friedberg et à Kesseldorf. Traité de Dresde. Maurice de Saxe à Raucoux, à Lawfeldt. Paix d'Aix-la-Chapelle. Statue de Louis XV. Mécontentements. Arrestation de Charles-Édouard. Mort de Maurice de Saxe. Regrets du roi.

III. Règne de madame de Pompadour. Actes de Machault et de d'Argenson. Celui-ci régularise l'administration des armées. École militaire. Les « cinq cents gentilshommes. » Luxe et inconduite des officiers. Le maréchal de Richelieu pillard et libertin. Indiscipline. Quelques réformés. Vie matérielle du soldat. Composition de l'armée. La Russie et la Prusse, nos nouvelles rivales. Marie-Thérèse et madame de Pompadour. Traité de Versailles, en 1756. La « guerre de Sept Ans. » Faits des Anglais au Canada; prise de Minorque par la Galissonnière. Année 1756. Attentat et supplice de Damiens. Madame de Pompadour ne part pas. Bataille de Rosbach. Soubise est chansonné; Frédéric II exalté par Voltaire. Clermont, « général des Bénédictins, » battu à Crevelt, et chansonné à Paris.

IV. Ministère de Stainville, duc de Choiseul. Campagne de 1759; Corbach et Clostercamp; le capitaine d'Assas et le sergent Dubois. Création de l'ordre du « Mérite militaire. « Réformes dans l'armée opérées par Choiseul. « Avis à la belle jeunesse. » Ce ministre veut relever la marine. « Pacte de famille. » Paix signée à Paris; paix signée à Hubertsbourg, en février 1763. Fin de la guerre de Sept ans. Mort de madame de Pompadour; avènement de madame du Barry. Choiseul et la nouvelle maîtresse du roi.

« Saute, Choiseul ; saute, Praslin. » Exil de ces deux ministres. Chanteloup et Versailles. Affaires des parlements : la Chalotais, le duc d'Aiguillon. Maupeou agit. Le « parlement Maupeou et les six petits parlementaux. » Mot du comte de Noailles. Libelles contre le tyran Maupeou. Nouveau ministère. Affaires extérieures; révolutions en Suède et en Danemark; premier partage de la Pologne. Derniers jours de Louis XV; sa mort. Inhumation.

V. La vie privée du roi. Inactivité. Intrigues amoureuses. Madame de Mailly aimait le champagne; madame de Vintimille, morte en couches; la duchesse de Châteauroux, nouvelle Agnès Sorel. Faits et gestes de la marquise de Pompadour. Son goût pour la comédie. « Le spectacle des petits cabinets, » à Versailles. Le marquis « d'avant-hier. » Le « Trébuchet. » Le Parc-aux-Cerfs. Dépenses folles. « Le plus lourd fardeau de la France. » Mort et épitaphe de Jeanne Poisson. Son oraison funèbre par Louis XV. Mademoiselle Lange devient comtesse du Barry. Elle est « charmante ». Parallèle entre Jeanne Vaubernier et Jeanne d'Arc. Façons d'être de madame du Barry. » La France » va à Luciennes. Les quatre F. Sobriquets donnés par Louis XV à ses filles. La cour et la noblesse.

I

« Gouverner moi-même!... suivre en toutes choses, autant que possible, l'exemple de mon bisaïeul! » Voilà ce que déclara Louis XV, et ce qu'il ne lui était pas donné d'accomplir. Fleuri le savait bien; Fleuri savait que son élève devait « vivre en dehors de son règne », selon l'expression d'un historien.

Qui tint les rênes? Ce prêtre septuagénaire, évêque de Fréjus « par l'indignation divine [1], » fait cardinal le 11 septembre 1726, et qui refusa le titre de premier ministre. La France ne parut troublée que par l'affaire de la Bulle, les « convulsions » du jansénisme et les réclamations des parlements. Toutes choses dont nous parlerons, au chapitre suivant. La France, endormie sous Fleuri, s'unit à l'Angleterre endormie sous Walpole;

1. Il signait souvent ainsi.

« union inégale, où la France n'eut l'avantage en aucun sens [1]. »

Le bombardement de Tripoli (19 juillet 1728) par Grandpré ; en Corse, un soulèvement et des troubles (1729-1730) préludant à la réunion de cette île à la France, et le commencement des travaux pour le canal de Picardie, ouvert en 1734, occupèrent médiocrement les esprits. « En 1730, quelques étourdis de la cour s'avisèrent de vouloir jouer un rôle. Le cardinal de Fleuri les avait fait admettre aux amusements du roi (Louis XV, alors âgé de vingt ans) et dans une sorte de familiarité. Ils la prirent naïvement pour de la confiance de la part de ce prince, et s'imaginèrent qu'ils pourraient se saisir du timon des affaires. Le cardinal en fut instruit, et vraisemblablement par le roi même. .... Le cardinal de Fleuri rit de pitié, les traita en enfants, envoya quelques-uns mûrir quelque temps dans leurs terres, ou devenir assez sages auprès de leurs pères, et en méprisa assez quelques autres pour les laisser à la cour en butte aux ridicules qu'on ne leur épargna pas. Il est inutile aujourd'hui de rechercher leurs noms : ils ne s'en sont fait depuis en aucun genre, et sont parfaitement oubliés. C'est ce qu'on appela alors la *conjuration des marmousets*. Les principaux de ces *marmousets* étaient les ducs de Gèvres et d'Épernon [2]. »

Un parti des Légitimés, faible sans doute, mais remuant, existait encore. Plusieurs de leurs fanatiques opinaient dans les conseils de Louis XV, qui lui reprochaient de négliger les « seigneurs de Sceaux, » de livrer à l'inaction des parents pleins d'intelligence et de dévouement. On eût voulu qu'il s'empressât de rechercher les services de M. du Maine, du comte de Toulouse, du prince de Dombes et du comte d'Eu. Il parut une poésie politique (1732), intitulée : *Lettre d'un Anglais en France*.

1. Selon J. Michelet.
2. *Mémoires de Duclos.*

Dans ce morceau, écrit sans fiel, et qui renferme des passages presque éloquents, l'auteur s'écriait, en s'adressant à Louis XV :

Du Maine en tous lieux admiré,
Son frère partout adoré,
Font leur plus grand bonheur du bonheur de la France;
Mettez leurs talents à profit,
Grand roi! Vous trouverez dans l'un beaucoup d'esprit,
Dans l'autre beaucoup de prudence.

On creusait un abîme sous les pieds des Légitimés. Mais ils avaient appris la sagesse à leurs dépens. Ils achevèrent leur carrière sans se mêler de politique active, au milieu de courtisans qui vivaient de leurs faveurs.

Ennemi de toute secousse, comme le sont la plupart des vieillards, Fleuri ne voulait pas de guerres, et prenait le rôle de pacificateur au milieu des prétentions diverses des puissances. Une médaille « sur l'espérance d'une paix perpétuelle, » avait été frappée (1727). Des estampes retraçaient « la continuation de la félicité publique » ; le bonheur et la joie de la France, à propos de la naissance du Dauphin ; la « victoire remportée par l'Abondance sur la stérilité et la misère [1]. » Mais les causes de guerres ne manquaient pas, dans le calme où se complaisait le cardinal-ministre, et au moment où la naissance d'un Dauphin (4 septembre 1729) motivait de grandes réjouissances, comme on en avait tant vu sous Louis XIV.

A la mort d'Auguste II, roi de Pologne (1733), le parti de Stanislas, beau-père de Louis XV, se réveilla pour lutter contre celui d'Auguste III, électeur de Saxe, fils du feu roi. La Russie, l'Autriche et la Prusse avaient fait un pacte pour empêcher l'influence française à Varsovie. Le maréchal général Villars, et d'autres vieux généraux, poussèrent à la guerre pour la succession de Pologne. Fleuri fut obligé d'accéder à leurs désirs. Un manifeste de Louis XV déclara la guerre à l'Autriche « qui n'avait

1. Médailles, gravures, chansons du temps.

voulu se faire la protectrice de la Pologne que pour la rendre esclave. » Seulement, le cardinal-ministre agit avec une mollesse déplorable, en se contentant d'envoyer aux Polonais, — qui attendaient une flotte et une armée, — un vaisseau, trois millions et quinze cents hommes contre cinquante mille Russes.

Car la Russie et l'Autriche s'étaient coalisées pour écarter du trône de Pologne Stanislas Leczinski, forcé de quitter Varsovie, et de se retirer à Dantzig, qu'investit une armée russe. Un jeune français, un Breton, Hippolyte de Brehan, comte de Plélo, ambassadeur en Danemark, se mit à la tête du secours envoyé par Fleuri, qui compromettait notre honneur et s'agenouillait devant l'Autriche. Les Polonais, en mourant, blasphémaient la France. Plélo résolut de sauver Dantzig ou de périr. Il effraya les Russes, mais tomba bientôt, percé de coups, en intrépide chevalier. Stanislas s'échappa de la ville, sous un déguisement de matelot, traversa en bateau les lignes des Russes, et courut mille dangers avant de pouvoir revenir en France.

Aussitôt, le débat s'engagea en Italie, où l'Espagne et le roi de Sardaigne voulaient reprendre à l'Autriche le Milanais et les Deux-Siciles. La France, alliée de l'Espagne et du Piémont, s'empara de la Lorraine[1] (13 octobre 1733). Le maréchal de Berwick passa le Rhin, et, à cette nouvelle, Paris ne se sentit plus d'aise : il y eut des taffetas, des rubans « du passage du Rhin. » Berwick fut tué au siége de Philipsbourg, dont son armée resta maîtresse (12 juin 1734). On publia le « Triomphe de la France; » on composa une « complainte » sur la mort de Berwick. D'autre part, Villars terminait sa carrière par la prise de Pavie (4 novembre 1733), de Pizzighettone (9 décembre) et de Milan (30 décembre). Il mourait six mois après, à Turin, en regrettant de ne pas avoir le sort de Berwick, presque au moment où Coigny fai-

1. *D'Haussonville*, Histoire de la réunion de la Lorraine à la France.

sait une campagne honorable, gagnait successivement les batailles de Parme et de Guastalla. Une chanson dit :

> Coigny cogne, et recogne
> Dans tout le Parmesan, etc. [1].

Les Espagnols reprirent Naples et la Sicile, et y établirent l'infant don Carlos (juillet 1735). Par un traité conclu à Vienne (octobre), ils gardèrent les Deux-Siciles ; la France eut la Lorraine pour Stanislas, avec reversion à la couronne. Ce traité avantageux compensait la paix d'Utrecht. On grava un « Trophée à la gloire de Louis XV pour la paix de Vienne » [2].

« Tout resta paisible entre les princes chrétiens, si on en excepte les querelles naissantes de l'Espagne et de l'Angleterre pour le commerce de l'Amérique. La cour de France continua d'être regardée comme l'arbitre de l'Europe [3]. » Elle conseilla à la Turquie de donner la paix à l'Autriche, pacifia Gênes et Genève, et devint médiatrice entre l'Espagne et l'Angleterre. A cette époque, le ministère de Fleuri fut assez glorieux. Le traité de Vienne fit honneur à Louis XV, et les enthousiastes de Louis XIV s'imaginèrent que son arrière-petit-fils allait se reposer sur ses lauriers.

Mais la mort de l'empereur Charles VI (20 octobre 1740) ne tarda pas à rallumer la guerre. Ce prince avait fait jurer aux puissances européennes une « pragmatique, » il leur avait fait garantir sa succession entière à sa fille, Marie-Thérèse, épouse de François de Lorraine, duc de Toscane. A peine il eut fermé les yeux que les électeurs de Bavière et de Saxe, les rois d'Espagne, de Sardaigne et de Prusse réclamèrent, voulant démembrer

1. Chanson accompagnant une estampe. Bibl. nationale.
2. Cabinet des estampes, à la Bibl. nationale.
3. *Voltaire*, Siècle de Louis XV.

l'Autriche. L'Espagne demanda la Bohème et la Hongrie, le roi de Sardaigne le Milanais, Frédéric la Silésie, l'électeur de Bavière et l'électeur de Saxe, roi de Pologne, la succession tout entière. La France fit élire empereur, sous le nom de Charles VII, l'électeur de Bavière. Un traité de partage fut conclu.

En même temps, Frédéric II, voyant Marie-Thérèse sans armée et sans trésors, profita de l'occasion, envahit la Silésie (décembre 1741). Marie-Thérèse, enceinte, croyait « qu'il ne lui resterait pas une ville pour y faire ses couches. » Mais l'Angleterre et la Hollande, redoutant le triomphe de la France, qui cherchait partout des ennemis à la fille de Charles VI, avait donné à celle-ci des subsides (27 septembre). Une escadre anglaise força le roi de Naples à la neutralité. Frédéric II fit défection, signa à Breslau (17 mai 1742) un traité par lequel Marie-Thérèse lui abandonnait la Silésie. La Saxe adhéra à ce traité.

Tout le fardeau de la guerre retomba sur les Français, qui perdirent Prague où le général François de Chevert, seul, conserva intact l'honneur de la France, en dictant lui-même les conditions d'une reddition (2 janvier 1743). Chevert avait répondu à un parlementaire autrichien, qui le sommait de se rendre à discrétion : « Si votre général ne m'accorde pas les honneurs de la guerre, je mets le feu aux quatre coins de Prague, et je m'ensevelis sous ses ruines. » L'héroïsme du plébéien Chevert contrastait avec la mollesse des généraux de cour ; de Belle-Isle aux projets fantastiques ; de Maillebois qui cherchait à éviter les combats ; de Broglie, dont Frédéric II se moquait.

Nos soldats, une douzaine de mille hommes, revinrent péniblement, sous la conduite de Belle-Isle, à travers les neiges de la Bohême. Fleuri les avait laissés presque dans le dénûment. Le ministre, selon son habitude, avait fait les choses à moitié : il s'était décidé à la guerre, sans prendre tous les moyens de la rendre profitable à la

France, et en dirigeant de son cabinet les opérations militaires. Une chanson plaisanta sur Belle-Isle :

Quand Belle-Isle sortit une nuit
De Prague à petit bruit,
Il dit, en voyant la lune :
Lumière de mes jours,
Astre de ma fortune,
Conduisez-moi toujours.

Les Français évacuèrent la Corse. Ségur s'était trop hâté de capituler dans Lintz, et les Impériaux avaient repris Passaw. Au milieu de ces revers, et quand la guerre pour la succession d'Autriche durait encore, Fleuri mourut (29 janvier 1743), à l'âge de quatre-vingt-deux ans et sept mois, peu après la capitulation de Prague. Pendant son agonie, les chansons, les épigrammes, les démonstrations abondèrent jusque dans son antichambre, jusque dans sa chambre. Elles attaquèrent le mourant et M. Cassegrain, son directeur, Maurepas, alors ministre de la guerre, dénonça dans une épitaphe l'ambition et l'égoïsme du défunt cardinal :

Cî-git qui, loin du faste et de l'éclat,
Se bornant au pouvoir suprême,
N'ayant vécu que pour lui-même,
Mourut pour le bien de l'État.

Ce long ministère ne laissa pas de très-brillants souvenirs, au point de vue des affaires extérieures; mais, sous le rapport de l'administration intérieure, il contenta davantage les besoins de la France. « Le cardinal de Fleuri n'était pas, par sa naissance, du nombre de ceux qui, sans avoir eu dans leur jeunesse une conduite parfaitement régulière, peuvent la faire oublier bientôt en se conduisant mieux, et parviennent tous à peu près au même but dans l'état ecclésiastique, c'est-à-dire à l'épiscopat et aux abbayes. L'abbé de Fleuri, né dans la bourgeoisie, sentit qu'il n'avait pas les priviléges des abbés de qualité, et que pour parvenir il était condamné au manége et à l'intrigue. Cependant avec de l'esprit et une

figure agréable, il aimait le plaisir, il voulait le goûter, et le plaisir est quelquefois un moyen pour la fortune; mais il était obligé d'éviter l'éclat. Il tâcha de plaire aux femmes, et y réussit. Il fut aimé de plusieurs, et n'oublia rien pour en dérober la connaissance au public, et surtout au roi. Cette habitude de contrainte, de dissimulation et de cachotterie devint en partie son caractère, et il le porta dans les affaires du gouvernement. Quoique nos ministres, dans les cours étrangères, fussent, par état, chargés des négociations, cela n'empêchait pas le cardinal de Fleuri d'y avoir des agents secrets inconnus aux principaux ministres. Il envoya, par exemple, Jeannel, homme de mérite, à la Haye, depuis le mois d'octobre 1734 jusqu'en février 1735, négocier un plan de paix avec les puissances maritimes, à l'insu du marquis de Fénelon, notre ambassadeur en Hollande, où Horace Walpole s'était rendu pour le même objet. Il envoya, avec le même mystère, la Baume à Vienne; et ces négociations servirent de base au traité de paix conclu en 1736, et publié le 1er juin 1739c[1]. »

On avait lancé sur Fleuri cette épigramme : « La France est un malade que, depuis cent ans, trois médecins, de rouge vêtus, ont successivement traité. Le premier (Richelieu) l'a saigné ; le second (Mazarin) l'a purgé, et le troisième (Fleuri) l'a mis à l'a diète[2]. » Cet homme, qui parlait de Richelieu avec dédain, de Mazarin avec admiration[3], était exact et laborieux, sans avoir les qualités d'un grand homme. Il laissa tranquillement la France réparer ses pertes et s'enrichir par le commerce, sans rien innover. Il aimait à tourner les difficultés, comme Mazarin. Mais, sous le rapport de l'habileté et des vues politiques, il se montra tout à fait inférieur à l'Italien, dont il n'eut pas non plus l'avidité, car il laissa une succession relativement très-modeste. Pendant ses

1. *Mémoires de Ducios.*
2. *Mémoires de d'Argenson*, t. II.
3. Selon d'Argenson.

dix-sept années de pouvoir, il releva le crédit public, prêcha l'économie, rétablit pour quelque temps l'équilibre entre les recettes et les dépenses, construisit plusieurs routes, rebâtit avec les deniers du roi Sainte-Menehould incendiée (1719), mais laissa dépérir notre marine, ne sut ni encourager l'industrie ni arrêter les manœuvres des traitants, et oublia les principes de tolérance religieuse.

Un des spectacles les plus ridicules de ce temps était sans contredit, le « petit coucher » de Fleuri, fort bel homme, fort grand, de mine douceâtre. « Chaque soir, dans la cour entière, gentilshommes et roturiers, oisifs et gens d'affaires, attendaient à leur poste. Son Éminence rentrait dans son cabinet; puis en ouvrait la porte, et vous assistiez à la toilette de nuit tout entière. Vous voyez ce vieux prêtre ôtant sa culotte, qu'il pliait proprement. Vous lui voyez passer sa chemise de nuit, puis une assez médiocre robe de chambre, peigner ses cheveux blancs que l'âge avait fort éclaircis. Vous l'entendiez raconter quelques nouvelles du jour, assaisonnées de plaisanteries bonnes ou mauvaises, auxquelles l'assistance ne manquait jamais d'applaudir [1]. La princesse de Carignan, dérisoirement appelée « la maîtresse du cardinal, » avait sur lui un grand empire moral. L'abbé Couturier, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, dirigeait la conscience de Fleuri, et, sans posséder la feuille des bénéfices, avait le département des affaires ecclésiastiques, distribuait en réalité les grâces de l'Église. Grossier, dépourvu d'éducation, affectant un air balourd, couvert d'un grand chapeau, dont les ailes ombrageaient ses épaules, portant le blanc rabat et la soutane de bure, il voyait son antichambre remplie des plus hauts personnages, et sa maison devenait une pépinière d'abbés de qualité.

Le ministère de Fleuri peupla la diplomatie de prélats. Barjac, valet de chambre du cardinal, était le canal

1. *Mémoires de d'Argenson.*

de toutes les faveurs. Il connaissait les faiblesses de celui-ci, et les flattait adroitement. Peu de temps avant sa fin, il le fit dîner, un jour des Rois, avec douze convives de la cour, hommes et femmes plus âgés que Fleuri. Le cardinal, étant le plus jeune, tira le gâteau. A la mort de son protecteur, Barjac jouissait d'une immense fortune.

Fleuri fut vite oublié. Louis XV avait commandé un mausolée pour lui; mais la famille paya les frais de ce monument. « Plus d'hommes en France! » s'était écrié le roi. Vers 1743, un mécontent partageait l'avis de ce prince, en comprenant Fleuri parmi les incapables :

Un prince mineur à trente ans,
Un prêtre régent en enfance,
Des conseils sans expérience
Et des généraux sans talents!
Des courtisans bas et rampants,
Flattant l'idole qu'on encense,
Et n'osant rompre le silence;
Des magistrats dans l'indolence
Aux maux publics indifférents;
Un État qui, par sa puissance,
Éclipsait les voisins tremblants,
Les tenait dans la dépendance,
Aujourd'hui souffre en patience
Leurs outrages les plus sanglants
Sans oser en prendre vengeance.
On fait des efforts impuissants,
Sans conduite et sans prévoyance,
Sans soldats, vaisseaux ni finance.
Lésine, lenteurs, contre-temps,
Timidité, fausse prudence,
Imbéciles ménagements,
Sont les armes de l'Éminence.
Plus des revers humiliants,
Une paix funeste à la France,
Son déshonneur, sa décadence,
Triomphe de ses concurrents,
Seront les fruits de la régence.
Or, apprenez en confidence
L'auteur de ces événements :
Un prince mineur à trente ans,
Qui n'a pas la mâle assurance
De renvoyer, sans perdre temps,
Un prêtre régent en enfance[1]

1. D'après une pièce du temps.

II

Au « prêtre régent en enfance » succéda « l'intrigante » madame de Châteauroux. La France ne gagna pas au change dans les conseils de Louis XV. L'armée française évacua le Palatinat ; nos soldats se laissèrent battre par les Anglais, à Dettingen (27 juin 1743). Dans cette bataille, le régiment des gardes françaises repassa en toute hâte le Mein à la nage, d'où leur vint le sobriquet de « canards du Mein, » sobriquet qui fit, pendant cinquante années, répandre beaucoup de sang dans des duels. Le duc de Gramont avait compromis, par son imprudence, une journée bien commencée par le maréchal de Noailles, et de Broglie avait reculé jusqu'au Rhin devant les Autrichiens. Après Dettingen, les vaudevilles du temps chansonnèrent Noailles. Une nuit, des plaisants attachèrent une épée de bois à la porte de son hôtel.

Il fallait relever les affaires. En 1744, nous eûmes quatre armées sur pied. Les États du Languedoc levèrent un régiment à leurs frais. Une déclaration de guerre fut lancée (mars) contre la reine de Hongrie et l'Angleterre, qui venaient de conclure un traité, à Worms, avec le roi de Sardaigne et l'électeur de Saxe. Louis XV se rendit à Lille (mai) pour se mettre à la tête de cent vingt mille hommes, commandés par les maréchaux de Saxe et de Noailles. Madame de Châteauroux l'y avait fortement engagé, et semblait une nouvelle Agnès Sorel. Menin fut pris ; Ypres, Lenoque et Furnes capitulèrent (juin). Ces quatre vers sur Louis XV couraient dans le public :

> Les bienfaits volent sur les traces
> Du plus aimable des vainqueurs.
> C'est par la conquête des cœurs
> Qu'il prépare celle des places [1].

1. *Journal de Barbier*, mai 1744.

Mais le roi tomba malade à Metz (4 août). Voyant la mort de près, il renvoya madame de Châteauroux, qui l'avait rejoint à Lille. Il voulait qu'elle se réconciliât avec la reine. Il se repentait du scandale par lui causé. Pendant ce temps, les Français croyaient Louis XV perdu, lorsqu'une évacuation heureuse le sauva. Piron chanta la crise du roi dans un poëme qui fit fureur, et, en cette occasion, la France se montra fanatique de son jeune roi. Elle surnomma Louis XV le « Bien-Aimé. » Lors de sa convalescence, la joie fut si grande à Paris qu'un décrotteur acheta une chandelle, la coupa en quatre, et illumina les quatre coins de sa sellette. Un autre décrotta gratis [1]. Presque partout, ces mots : « Vive Louis le Bien-Aimé ! » étaient écrits en lettres de feu [2]. Le roi, ému, disait : « Qu'ai-je donc fait pour être aimé ainsi ? » Il y eut *Te Deum* à Notre-Dame, feu d'artifice sur la place de Grève, distribution de pain, de cervelas et de vin sur le Pont-Neuf, dans les places et en plusieurs autres endroits. Une estampe représenta « la France rendant grâce au ciel de la guérison du roi [3]. » François Boucher célébra avec le crayon « les vertus et la gloire de Louis XV. » Une épître au roi commença par ces vers :

Sire, j'allais méditant l'autre jour
Sur le sujet de l'alarme publique...

Durant les réjouissances qui eurent lieu à Paris, le « chivalet » (danse de Montpellier) fut exécuté dans une des salles du Louvre. Une chanson exprima « les sentiments de zèle, de joie et d'amour que la ville de Saint-Denis a fait éclater au sujet des conquêtes et du rétablissement de la santé de notre auguste monarque [4]. »

Cependant, en Piémont, l'infant don Philippe, ayant

1. *L.-S. Mercier*, le Tableau de Paris, in-8°, *Paris*, 1781.
2. *Gazette de France*, du 19 septembre 1744.
3. *Cartons de la Bibliothèque nationale.*
4. *Bibliothèque nationale*, aux Imprimés.

passé le Var (1er février 1744), soumit la ville de Nice (avril). Villefranche se rendit. Le prince de Conti et l'infant, commandant, celui-ci trente mille Espagnols, celui-là vingt mille Français, forcèrent les retranchements des vallées de la Stura et du Château-Dauphin ; Le Bailly de Givry, lieutenant général, traversa une gorge hérissée de canons (juillet) ; Conti attaqua et prit le fort de Demont (août). Malheureusement, le roi de Sardaigne ayant été défait devant Coni (30 septembre), l'armée française reprit le chemin du Dauphiné (octobre). On avait beaucoup fêté, en France, les succès de nos armes en Piémont. Les Parisiens avaient illuminé et acheté une « chanson nouvelle, de Gogo-Bombec, vendeuse de marrons boulus à la porte du collége des jésuites, en l'honneur de la gloire de monseigneur le prince de Conti [1]. » Dans un souper, à Metz, Louis XV avait bu à la santé de « son cousin le grand Conti, » qui eut à Coni sa cuirasse percée de deux coups de feu et deux chevaux tués sous lui.

A l'Est, si le prince Charles passa le Rhin, Coigny chassa les Autrichiens de Lauteren, de Lauterbourg et de Weissembourg. Fribourg capitula devant l'armée française. Louis XV revint à Paris, où il fut reçu (13 novembre) « comme le vengeur de sa patrie et comme un père qu'on avait craint de perdre [2], » avec illuminations et décorations des maisons, malgré la pluie. Le roi dîna à l'Hôtel de Ville ; un arc de triomphe fut dressé sur la place. La foule, énorme et joyeuse, manifesta son contentement. Seulement, quand Louis XV, séparé quatre mois de madame de Châteauroux, reprit cette femme, les Français changèrent d'opinion sur le compte de leur souverain.

On entendit une poissarde de Paris s'écrier en pleine foule : « Dès qu'il a repris sa C...., il ne trouvera plus

1. *Bibliothèque nationale*, aux Imprimés.
2. *Voltaire*, Siècle de Louis XV.

un *pâter* sur le pavé de Paris[1]. » La duchesse ne survécut qu'un mois à son rappel, pour ne pas dire à son triomphe. Ce quatrain circula :

> Sans relever l'éclat de mon illustre sang,
> Un seul trait fera vivre à jamais ma mémoire.
> Louis revoit le jour pour me rendre mon rang,
> Et je meurs sans regret pour lui rendre sa gloire[2].

L'empereur Charles VII était rentré dans son électorat de Bavière, mais pour y mourir (20 janvier 1745). Marie-Thérèse voulut placer son époux François sur le trône impérial; elle traita avec le nouvel électeur de Bavière Maximilien. La France combattit dans les Pays-Bas et en Italie, envoya en Angleterre le prétendant Charles-Édouard, sans lui donner le secours de dix mille hommes qu'elle avait promis. Dans les Pays-Bas, le maréchal de Saxe, malade, traîné dans une petite carriole d'osier, livra aux Anglais, sous les yeux du roi, la fameuse bataille de Fontenoi (11 mai), qui eût été perdue certainement, si l'Irlandais Lally, animé contre les Anglais d'une haine implacable, n'eût proposé de rompre leur colonne avec quatre pièces de canon, et n'y fût entré lui-même l'épée à la main. Le duc de Richelieu s'appropria l'idée de cette manœuvre, qui entraîna la retraite des ennemis. La maison du roi fit des miracles, à Fontenoi. Les alliés perdirent neuf mille hommes, dont deux mille prisonniers. Notre infanterie eut seize cent quatre-vingt-un soldats tués sur place, trois mille deux cent quatre-vingt-deux blessés; cinquante-trois officiers tués, trois cent vingt-trois blessés. Notre cavalerie compta environ dix-huit cents hommes hors de combat, tant tués que blessés.

Voltaire, au moment où cette victoire lui fut annoncée, écrivit au ministre des affaires étrangères : « Ah ! le bel emploi pour votre historien ! Il y a trois cents ans

1. *Vie privée de Louis XV*, in-12, *Londres*, 1781.
2. *Journal de Barbier*, décembre 1744.

que les rois de France n'ont rien fait de si glorieux. Je suis fou de joie. Bonsoir, Monseigneur. » Il composa en deux jours un poëme sur la bataille de Fontenoi, laquelle détermina la reddition de Tournai, de Bruges, d'Oudenarde, de Dendermonde, d'Ostende, de Nieuport et d'Ath (mai à octobre 1745). Des députations du parlement, de la Chambre des Comptes et de la Cour des Aides, avec le Grand Conseil, le Corps de Ville et la Cour des Monnaies, allèrent à Lille complimenter Louis XV. Les *Te Deum* et les illuminations ne discontinuèrent pas. Les estampes louangeuses abondèrent autant que les dithyrambes. Vien représenta Louis XV vêtu en empereur romain, couronné par la Victoire, debout sur un char antique, tenant le jeune Dauphin par la main ; et ce fut madame de Pompadour qui grava cette composition (V. plus bas, § V). La favorite fit en outre treize couplets : *La Fontenoy, fanfare,* commençant ainsi :

Quels sons l'Écho répète
A la gloire des lys... [1].

Le premier soin du roi de France fut de faire écrire, le jour même de la bataille, à l'abbé de la Ville, son ministre à la Haye, qu'il ne demandait pour prix de ses conquêtes que la pacification de l'Europe, et qu'il était prêt à envoyer des plénipotentiaires à un congrès. Les États généraux ne crurent pas l'offre sincère, et cette offre fut éludée par la reine de Hongrie et par les Anglais. Marie-Thérèse, qui faisait à la fois la guerre en Silésie contre le roi de Prusse, en Italie contre les Français, les Espagnols et les Napolitains, vers le Mein contre l'armée française, semblait demander elle-même une paix dont elle avait besoin. Mais la cour d'Angleterre, qui dirigeait tout, ne voulait point cette paix.

Louis XV, en outre, envoya un aide-major de l'armée de Fontenoi, M. de la Tour, officier très-éclairé,

1. Catalogue d'autographes vendus en 1845.

porter au roi de Prusse la nouvelle de la bataille de Fontenoi. Cet officier rencontra le roi de Prusse au fond de la basse Silésie, du côté de Ratibor, dans une gorge de montagne, près du village de Friedberg. C'est là qu'il vit ce monarque remporter une victoire signalée contre les Autrichiens. Frédéric manda au roi de France : « J'ai acquitté à Friedberg la lettre de change que vous avez tirée sur moi à Fontenoi. » La victoire de Kesseldorf ouvrit à Frédéric II la Saxe et Dresde. Le roi de Prusse imposa à Marie-Thérèse un traité (Dresde) qui lui confirma la cession de la Silésie. En retour, il adhéra à l'élection de François Ier. Par cette défection de Frédéric, il ne nous restait plus un seul allié en Allemagne.

En Italie, la France et l'Espagne traitèrent avec Gênes (mai 1745). Un an après, Anvers, Mons, Charleroi, Huy et Namur capitulèrent. Bruxelles avait été prise par le comte de Saxe, qui fut ensuite vainqueur à Raucoux (11 octobre 1746). L'illustre maréchal, à qui l'on tressa des couronnes, reçut à l'Opéra de Paris des applaudissements mérités. Il parut « l'Ombre de Turenne au grand Maurice de Saxe... daté des Champs-Élysées » [1]. Le roi lui accorda les honneurs du Louvre, lui donna à vie la résidence de Chambord, et augmenta ses pensions de quarante mille livres par an.

Maurice de Saxe, au service de la France depuis 1720, maréchal depuis 1743, triompha aussi à Lawfeldt (juillet 1747), où l'ennemi perdit vingt-neuf pièces de canon, neuf drapeaux et sept étendards. Par la prise de l'imprenable Berg-op-Zoom (septembre) qui valut à Lowendal le maréchalat, et par l'investissement célèbre de Maëstricht (12 avril 1748), où le comte de Saxe fit d'habiles manœuvres, nous soutînmes glorieusement la lutte jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle (18 octobre). Alors la France rendit Madras et rentra en possession du cap Breton; elle ne garda rien des Pays-Bas et s'en-

2. En mars 1746. *Bibliothèque nationale.*

gagea à ne fortifier Dunkerque que du côté de la terre. Le traité assura la Silésie à la Prusse, plusieurs places du Milanais au roi de Sardaigne, Parme et Plaisance aux Bourbons d'Espagne, en laissant subsister l'Autriche. Louis XV avait voulu « faire la paix, non en marchand, mais en roi. » Il ne prenait rien pour lui. Madame de Pompadour avait dit à M. de Saint-Séverin, plénipotentiaire : « Souvenez-vous de ne pas revenir sans la paix ; le roi la veut à tout prix [1]. »

On suspendit aux voûtes de Notre-Dame les drapeaux enlevés aux ennemis, et Louis XV accorda au prévôt des marchands et aux échevins de Paris la permission de lui élever une statue équestre en bronze, dont l'exécution fut confiée à Edme Bouchardon, qui y travailla douze ans. La statue, fondue dans les ateliers de la barrière du Roule, fut transférée (17 avril 1763) à la place Louis XV ; car cette place, la rue Royale et les édifices qui la décorent, avaient été conçus presque aussitôt après la bataille de Fontenoi, pour en perpétuer le souvenir. La translation de l'œuvre de Bouchardon dura trois jours, lorsque l'illustre sculpteur n'existait plus. Une décharge d'artillerie annonça le passage de la statue devant sa maison. Le monument, inauguré le 20 juin 1763, tomba le premier, en 1792. On éleva, en outre, une statue équestre de Louis XV à Bordeaux, une statue pédestre à Valenciennes, d'autres à Rennes, à Rouen et à Nancy.

Généralement, les Français ne se montrèrent pas contents de la paix d'Aix-la-Chapelle, faite à tout prix, par conséquent mal faite. Un satirique composa ces vers :

> Celui qui ne voulut rien prendre (le roi),
> Prit deux étrangers pour tout prendre (Saxe et Lowendal),
> Prit un étranger pour le rendre (comte de Saint-Séverin),
> Prit le Prétendant pour le vendre.

1. *Frédéric*, Histoire de la guerre de Sept ans.

Une femme des halles, se querellant avec d'autres harpies, et étant à bout d'injures, dit à sa rivale : « Tu es bête comme la paix [1]. » Les divertissements publics pour célébrer cet événement, n'en furent pas moins magnifiques.

Des articles secrets obligeaient la France à expulser le Prétendant. Charles-Édouard protesta, et déclara qu'il n'obéirait qu'à la force. Un soir, comme il entrait à l'Opéra, des grenadiers l'entourèrent, le fouillèrent, le désarmèrent, le garottèrent, l'emmenèrent à Vincennes où il resta trois jours, et d'où on le fit partir pour la Savoie. Il criait avec fureur : « Paris ou paradis. » Cet infâme procédé, cette lâche condescendance devant l'orgueil anglais, achevèrent de ravir à Louis XV les sympathies générales. Dans une des nombreuses chansons clandestines parues alors, nous lisons :

O Louis! vos sujets, de douleur abattus,
Respectent Édouard captif et sans couronne :
Il est roi dans les fers : qu'êtes-vous sur le trône?
J'ai vu tomber le sceptre aux pieds de Pompadour.

Louis XV, méprisé, sembla se mépriser lui-même, à dater de cette époque. Quant au maréchal de Saxe, dont la paix d'Aix-la-Chapelle couronnait tristement les succès, des récompenses royales, — pensions, priviléges de cour, gouvernement de l'Alsace, — ne pouvaient prolonger son existence devenue maladive. Les excès avaient horriblement fatigué cet homme d'une force proverbiale. Il mourut au château de Chambord (30 novembre 1750), à l'âge de cinquante-quatre ans. Le roi de France « n'avait plus de général ; il ne lui restait que des capitaines [2]. » Maurice de Saxe eût été inhumé à Saint-Denis, à côté de Turenne, sans sa qualité de luthérien. On transporta son corps à Strasbourg, où J.-B. Pigalle lui sculpta un superbe mausolée. « Il est bien fâcheux,

1. *Journal de Barbier*, février 1749; *Mémoires de d'Argenson*.
2. Mot de Louis XV.

remarqua la reine, douce et pieuse, qu'on ne puisse pas dire un *De Profundis* pour un homme qui a fait chanter tant de *Te Deum*. »

III

Désormais, plus de fréquents *Te Deum* pour le monarque. La France, qui avait fait une dure expérience de sa faiblesse, tout en lançant par intervalles quelques rayons de gloire militaire dont elle ne pouvait profiter, passa sous le gouvernement des maîtresses. La marquise de Pompadour régna de 1745 à 1764. Pourvue d'une éducation littéraire, elle eut quelques velléités de patriotisme et un véritable goût des belles choses, au milieu de son enivrement. Mais quelle succession de caprices! quels abus d'autorité! combien de ministres pris et renvoyés!

Aux affaires étrangères, le marquis d'Argenson céda la place à Puisieux, celui-ci à Borderie de Saint-Contest, qui eut pour successeur de Bouillé, puis le comte de Bernis, et enfin les Choiseul. Elle renvoya le contrôleur général Philibert Orry, qu'elle trouvait trop économe, et le remplaça par Jean-Baptiste de Machault d'Arnouville, auteur de l'édit de « main-morte, » et qui voulut imposer le clergé. Après Machault se succédèrent Séchelles, Moras, Boullongue, Bertin et l'Averdy. De Lamoignon Malesherbes, Machault d'Arnouville, Berryer, Feydeau de Broy et Maupeou, dirigèrent tour à tour la justice. La marine et la guerre, aussi, allèrent de mains en mains. Le comte d'Argenson resta ministre de la guerre jusqu'au 1er février 1757, assez de temps pour se distinguer dans l'administration, pour rappeler Louvois.

D'Argenson régularisa le casernement, les hôpitaux permanents, les vivres, l'entretien des compagnies et le recrutement. Il pratiqua pour la première fois le sys-

tème de retraite et de demi-solde, renvoya une foule de soldats dans leurs foyers, en ne conservant que les plus beaux hommes pour former des corps d'élite. On appelait ces licenciements des « cassations de soudrilles. »

Quelques améliorations, dans le génie militaire et dans le matériel des armées, avaient été réalisées depuis Vauban et Louvois. De 1728 à 1732, le Strasbourgeois Louis de Cormontaigne avait construit à Metz les forts Moselle et Belle-Croix, dont le dernier offre, sauf certaines modifications, le type encore suivi au moment où nous écrivons. Cormontaigne avait pu soustraire les escarpes en maçonnerie à la vue de l'ennemi éloigné, et augmenter la saillie des demi-lunes. On inventa (1753) de nouvelles bombes, dites « globes de compression, » encore plus terribles que les « Comminges » [1].

Un corps de « fusiliers des montagnes » fut créé [2]; celui des « grenadiers de France » se recruta parmi les compagnies de grenadiers des bataillons réformés [3]. Le roi accorda la noblesse aux officiers généraux et aux capitaines pouvant justifier que leur père et leur aïeul avaient servi la France dans le même grade [4]. Une école militaire fut fondée par Pâris-Duverney et madame de Pompadour (édit de janvier 1751). Pâris, intendant de cette école, c'est-à-dire directeur, fit bâtir le vaste édifice du Champ-de-Mars, qui n'était pas encore terminé en 1760.

Louis XV avait d'abord rétabli (1726) six compagnies de « cadets, » à Cambrai, Metz, Strasbourg, Perpignan, Bayonne et Caen; il les avait réduites à deux (1729), puis à une seule (1733). Enfin, il y avait substitué l'*École militaire,* qui a été chantée par Marmontel dans un poëme héroïque. D'Argenson dit, au contraire : « Les cinq cents gentilshommes ne produiront que des petits-maîtres,

1. *Mémoires de d'Argenson,* t. IV.
2. *Ordonnance du 10 novembre 1748.*
3. *Ordonnance du 15 février 1749.*
4. *Édit du 1er novembre 1750.*

comme Saint-Cyr ne produit que des bégueules » [1]. En effet, on exigeait pour l'admission la preuve de quatre quartiers de noblesse. Remarquons que les trois seuls hommes de guerre du XVIIIe siècle sont trois étrangers : Maurice de Saxe, Lowendal et Broglie. Le maréchal de Maillebois, dont Villars disait que « s'il n'avait pas inventé la poudre, il ne la craignait pas, » ne pouvait figurer à côté d'eux, pas plus que Richelieu, appelé par les courtisans « le vainqueur de Mahon », et regardé par eux comme le grand général du siècle.

La fondation de l'École militaire et la réorganisation, en 1762, du collége militaire de La Flèche ne semblaient pas devoir faire disparaître le luxe dans les camps, luxe passé à l'état d'habitude. Malgré les ordonnances, les officiers avaient de la vaisselle d'argent, de la porcelaine et des cristaux. Les repas étaient des festins. Un lieutenant général avait soixante chevaux et plus, avec berline et chaise de poste. Les officiers et les soldats se perdaient au milieu des bateleurs et des filles. « C'était là que beaucoup de capitaines laissaient l'argent qui devait servir à l'entretien de leur compagnie. C'était de là que revenaient trop souvent ces lieutenants qui émouvaient la pitié du comte de Gisors, « quand il les voyait, faute de moyens, reprendre pour leur subsistance la moitié du pain de munition qu'ils avaient accordé à leurs valets » [2]. De là venait la maraude; de là le « brigandage des vivandiers. » Il fallait des « sauvegardes » ou soldats envoyés par un général pour mettre une maison et une terre à l'abri du pillage. L'armée était-elle en marche, on y voyait des courtisanes traînées en carrosses, et fréquemment à côté de leurs amants qui, pour elles, abandonnaient leurs troupes [3]. Après la capitulation de Closter-Seven, Richelieu donna à ses officiers et à ses soldats l'exemple des honteuses déprédations. Il fit bâtir,

1. *Mémoires de d'Argenson*, t. IV.
2. *C. Rousset*, le Comte de Gisors, 2e édit., in-12, *Paris*, 1868.
3. *Archenholtz*, Hist. de la guerre de Sept ans, in-8°, *Berlin*, 1793.

en arrivant à Paris, un charmant pavillon, que l'on appela ironiquement « pavillon de Hanovre. » Ses soldats le surnommaient « le bon père la Maraude [1]. » Il était accusé de s'être laissé gagner par l'or de l'Angleterre, à Closter-Seven. Les femmes l'adoraient; mais il se rendit odieux aux gens sensés, en abusant indignement de son nom et de son crédit pour persécuter des ennemis obscurs, jusqu'à des filles du peuple qui lui avaient résisté.

Avec de pareils exemples, il n'y avait pas à parler de discipline. Les abus dans les grades se perpétuaient, malgré l'ordre du tableau (V. t. VII, p. 433). Mais le maréchal de Belle-Isle abolit (1757) les nominations de « colonels à la bavette, » et, d'après un édit, personne ne put obtenir de régiment qu'après sept ans de service, dont cinq en qualité de capitaine. On ne put être capitaine qu'après avoir été deux ans cornette, enseigne ou lieutenant [2].

La vie matérielle du soldat laissait beaucoup à désirer. Le Régent, trouvant la ration trop faible, l'avait augmentée (1719) d'un quarteron que, douze ans après, Fleuri retrancha, que rétablit (1758) le maréchal de Belle-Isle, et que, depuis, on a retranchée encore [3]. Le soldat « passait ses jours dans un état abject et méprisé, et vivait comme un dogue enchaîné que l'on destine au combat [4]. » Les exercices étaient nombreux. Maurice de Saxe avait pu introduire dans nos armées le pas emboité et l'exercice à la prussienne. Un ouvrage intitulé « *Exercice de l'infanterie françoise,* ordonné par le roy le 6 mai 1755 [5],» occupait le monde militaire, car la discipline et l'instruction des troupes de Frédéric II avaient assuré le triomphe de ce conquérant moderne.

1. *Mémoires de Duclos.*
2. *Édit du 29 mars* 1758.
3. *Legrand d'Aussy,* Vie privée des Français, t. Ier.
4. *Saint-Germain,* Mémoires sur les vices du militaire français, cité par Sismondi.
5. Dessiné et gravé par J.-B. Baudoin, cité par Basan.

L'armée française se composait, en 1751, de la maison du roi, de la gendarmerie, des chevau-légers, de régiments d'infanterie et de cavalerie, de hussards, de dragons, de milices, de compagnies franches et d'invalides. Les milices avaient été renvoyées [1] dans leurs foyers, à la condition de se réunir tous les ans pendant huit jours pour s'exercer aux manœuvres. Elles formaient un corps de réserve de 52,200 hommes. Au 1^er^ janvier 1751, notre armée présentait un effectif de 231,727 hommes [2]. En décembre 1752, on comptait plus de trente mille hommes condamnés pour désertion depuis la paix de 1748 [3]. Triste situation : il nous fallait le nombre et la qualité des combattants pour surmonter les difficultés du moment, car nous avions maintenant deux rivales de plus, la Russie et la Prusse. La Russie, que Pierre le Grand et Catherine I^re^ avaient mêlée à la politique générale de l'Europe, et dont dix mille soldats étaient parvenus jusqu'au Rhin pendant la guerre de la succession de Pologne; la Prusse, enrichie par les protestants réfugiés, véritablement faite royaume par le grand-électeur Frédéric-Guillaume, et élevée par Frédéric II au rang des vieilles puissances de l'Europe.

Ce prince, depuis sa conquête de la Silésie, avait une ambition démesurée. Il insultait la marquise de Pompadour et se moquait du « règne des cotillons. » Toutes les occasions lui étaient bonnes pour augmenter sa puissance et devenir le « grand Frédéric. » Les Français dans des chansons, le comparaient à Mandrin, le traitant d' « illustre brigand [4]. »

D'autre part, Marie-Thérèse, voulant recouvrer la Silésie, ameuta l'Europe contre la Prusse. Elle entraîna la reine de Pologne et l'impératrice de Russie. Elle se

1. *Ordonnance du 6 août 1749.*

2. *État du militaire en France au 1^er^ janvier 1751*, manuscrit de 112 p. vendu en 1867, chez Techener.

3. *Mémoires de d'Argenson*, t. IV.

4. Chansons citées dans la *Vie privée de Louis XV*, t. III.

dit « la bien bonne amie » de madame de Pompadour « sa belle cousine, » et demanda au cabinet de Versailles une alliance sur les bases suivantes : restitution de la Silésie à l'Autriche, cession des Pays-Bas à un Bourbon d'Espagne, possession de Mons et de Luxembourg assurée à la France. Par le traité de Versailles (1er mai 1756), signé sous l'influence du cardinal de Bernis, ministre des affaires étrangères, dont les vers anacréontiques charmaient la marquise de Pompadour, nôtre politique séculaire vis-à-vis de l'Autriche fut renversée. Aux applaudissements de tous, il faut l'avouer.

Les Français ressentirent une espèce d'ivresse, augmentée encore par le chagrin des Anglais[1]. Pourtant une caricature, intitulée « la Fondrière, » représenta Louis XV, sous le costume d'un cocher, conduisant Marie-Thérèse en chaise de poste, et prêt à la jeter dans un précipice. Sur le devant, « le coq gaulois mettait le feu à l'Allemagne, et l'Amérique était dévorée par le même incendie[2]. »

Dans le traité, la cession des Pays-Bas à un Bourbon d'Espagne fut retirée au dernier moment.

Toute l'Europe se réunit contre Frédéric II, que l'Angleterre seule aida par des subsides. La guerre dite « de Sept ans » commença. L'Angleterre voulait le maintien de l'équilibre européen et la ruine des colonies françaises et espagnoles. Ses griefs étaient graves : les Espagnols avaient maltraité ses contrebandiers, et les Français voulaient l'empêcher, au Canada, de bâtir sur leur territoire. Aux Indes, La Bourdonnaie et son successeur Dupleix menaçaient de fonder une grande puissance en face de la puissance anglaise. Les Anglais, pour déclaration de guerre, nous confisquèrent trois cents navires (1756), ayant une cargaison de trente millions

1. *Mémoires de Duclos.*
2. *Cartons de la Bibliothèque nationale.*

de livres, montés par dix mille matelots. Quelle perte, quand, depuis 1730, l'abandon de la marine était systématique! Elle ne recevait plus qu'une allocation annuelle de neuf millions; elle n'avait plus que cinquante-quatre vaisseaux du premier au sixième rang. L'Angleterre, au contraire, en comptait cent trente de cinquante-quatre à cent canons, avec cent quinze frégates et quarante mille matelots qu'elle nous avait pris. En 1748, on supprima les galères comme navires de guerre.

Pour répondre aux actes des Anglais, les Français, commandés par le duc de Richelieu, s'élancèrent sur l'île de Minorque. La Galissonnière battit la flotte de l'amiral de Byng (20 mai 1755), et nos troupes s'emparèrent de la forteresse de Port-Mahon, que l'on déclarait imprenable. A peine pouvaient-elles croire à leur conquête.

Sur le continent, après le traité de Versailles, Frédéric II attaqua la Saxe, prit Dresde, vainquit les Autrichiens à Lowositz (1[er] octobre 1756), força dix-sept mille Saxons à capituler, et les incorpora, pour la plupart, dans ses régiments prussiens. Mais les Anglais, ses alliés, firent, à cette même époque, de nombreuses pertes au Canada et dans l'Inde. Sur nos côtes, ils échouèrent honteusement contre Rochefort, Saint-Malo et le Havre. L'année 1756 se passa sans événements trop défavorables à la France.

Quant à Louis XV, le pacte de famine et le Parc-aux-Cerfs lui créaient des ennemis. Depuis les poissardes jusqu'aux religieuses, personne qui ne prédît sa mort par un assassinat. Lui-même disait : « Je serai tué, » évitait Paris depuis 1750, et traçait le « chemin de la révolte. » La chose arriva, par Robert-François Damiens, dévot, domestique qui volait ses maîtres. Damiens s'imaginait qu'on « lui avait jeté un sort, » se faisait saigner pour calmer son agitation [1], poursuivait une idée fixe.

1. Voir dans Michelet, t. XVI, ce qui est relatif au procès.

Dans les premiers jours de 1757, il frappa Louis XV avec un petit couteau à deux lames, une sorte de canif, au-dessus de la cinquième côte, à l'instant où le roi descendait dans la cour de marbre, à Versailles. Croyant l'arme empoisonnée, Louis XV se regarda comme mort, se fit donner à tous moments l'absolution [1], et engagea madame de Pompadour à quitter le château.

Damiens subit un supplice aussi épouvantable que celui de Ravaillac (V. t. VI, p. 173 et 174). On le tenailla, on l'arrosa de plomb fondu, on l'écartela à quatre chevaux, sur la place de Grève, devant une foule de dames de la cour (28 mars 1757), impassibles témoins de tant de cruauté [2]. Il expira à six heures un quart.

Des canards, répandus à profusion, et deux médaillons retracèrent les péripéties du drame, — Damiens commettant son crime, Damiens lié sur un grabat, Damiens torturé, Damiens écartelé [3]. Les juges condamnèrent sa famille au bannissement. Chacun flatta le souverain en s'acharnant contre l'assassin, demi-fou, sans complice, ne parlant que de prophéties. Tous les Damiens du royaume voulurent changer de nom. Un imprimé parut « sur l'attentat commis sur la personne du roi, le 5 janvier 1757 ; avec une requête au roi pour supplier très-humblement Sa Majesté de changer le nom d'une ville de France (Amiens)[4]. »

Louis XV se rétablit promptement de « cette piqûre d'épingle » ; et la Pompadour, qui, suivant les conseils de son amie, madame de Mirepoix, n'était pas partie, garda toute son influence. Elle continua à nommer les ministres et les généraux. Sa puissance aboutit à des fautes sérieuses. D'Argenson et Machault furent exilés.

Quatre armées entouraient la Prusse, délaissée par l'Angleterre depuis la capitulation de Closter-Seven,

1. *Mémoires de Besenval*, t. Ier, in-8°, *Paris*, 1805-1807.
2. *Journal historique de Collé.*
3. Estampes de la Bibliothèque nationale.
4. Par M. Gresset, 1757.

que Richelieu avait accordée au duc de Cumberland. Frédéric II, menacé par les Russes vainqueurs à Zœgerndorf, avait passé en Saxe, où il trouva les Français et les Impériaux réunis. Il était désespéré, voulait « penser, vivre et mourir en roi [1]. » Mais bientôt, avec vingt mille hommes contre cinquante mille, Frédéric dispersa en peu d'instants les Franco-Allemands, à Rosbach (5 novembre 1757), leur tua trois mille hommes, leur fit sept mille prisonniers, leur enleva soixante-trois pièces de canon, en ne perdant, lui, que quatre cents soldats. Le prince de Soubise avait agi étourdiment dans cette « soubisade, » comme disaient les ennemis de madame de Pompadour. Une terreur panique dispersa les Français. Dans leur camp, les Prussiens trouvèrent une foule de cuisiniers, de comédiens, de perruquiers ; des perroquets, des parasols, des caisses d'eau de lavande, triste attirail d'armée en campagne.

Une colonne triomphale éternisa notre défaite de Rosbach jusqu'à 1805, année où Napoléon Ier l'abattit, après Iéna. Les Autrichiens évacuèrent la Silésie. Des chansons coururent en France :

Soubise, après ses grands exploits,
Peut bâtir un palais qui ne lui coûte guère :
Sa femme lui fournit le bois,
Et chacun lui jette la pierre.

On assurait que l'hôtel de Soubise était à louer, parce que le prince de Soubise allait demeurer à l'École-Militaire [2]. Les couplets suivants étaient colportés :

... Si Pompadour le blanchit,
Le roi de Prusse le repasse.

Madame de Pompadour passa de nombreuses nuits blanches. Des calmants lui donnèrent un sommeil

1. Épître à Voltaire.
2. *Journal de Barbier*, année 1757.

forcé [1]. De cette déroute fatale, les pamphlets faisaient une honte pour son protégé, son ami, si fier de timbrer ses lettres : *Armée de Soubise.*

Soubise dit, la lanterne à la main :
J'ai beau chercher, où diable est mon armée ?
Elle était là pourtant hier matin.
Me l'a-t-on prise, ou l'aurais-je égarée?
Ah! je perds tout, je suis un étourdi ;
Mais attendons au grand jour, à midi.
Que vois-je, ô ciel ! que mon âme est ravie!
Prodige heureux! La voilà! la voilà!
Ah! ventrebleu : qu'est-ce donc que cela ?
Je me trompais, c'est l'armée ennemie.

Ces méchancetés, pénétrant dans l'armée française, augmentaient le mépris des soldats pour leurs chefs, lorsque les Parisiens avaient la tête tournée du roi de Prusse [2], appelé par Voltaire « Héros du Nord » taillant des « croupières aux guerriers du roi très-chrétien. »

La cour de Versailles rappela Richelieu, à qui succéda le comte de Clermont, abbé commendataire de Saint-Germain-des-Prés, arrière-petit-fils du grand Condé, et autorisé par le pape à porter les armes. Apprenant ce choix, Frédéric II s'écria : « J'espère qu'il sera bientôt relevé par l'archevêque de Paris. » Le vainqueur de Rosbach appelait « général des Bénédictins» le comte de Clermont, sous les ordres duquel les Français repassèrent le Weser, l'Ems, le Rhin, et furent battus à Crevelt (23 juin 1758), non moins honteusement qu'à Rosbach. Le peuple de Paris redit, entre autres chansons :

Moitié plumet, moitié rabat,
Aussi propre à l'un comme à l'autre,
Clermont se bat comme un apôtre,
Il sert son Dieu comme il se bat.

Ainsi, les noms des Richelieu, des Rohan (Soubise) et des Condé, recevaient l'atteinte du ridicule. L'héritage

1. *Mémoires de madame du Hausset*, in-8°, *Paris*, 1824.
2 *Lettre de d'Alembert à Voltaire*, du 11 janvier 1758.

de la gloire ne se transmettait pas, dans ces familles, comme l'héritage des biens et de l'orgueil.

IV

Choiseul avait remplacé au ministère le cardinal de Bernis exilé (novembre 1757). Bernis, « fils de ses vers [1], » créature et confident de madame de Pompadour, mais honnête homme, fut accusé de nos malheurs. Il avait rompu avec sa protectrice, qu'il accusait à son tour de plonger la France dans un abîme. Son successeur, Choiseul, ambitieux, intrigant, ayant servi de modèle, disait-on, pour le *Méchant* de Gresset [2], mais capable et audacieux, se plia d'abord aux volontés de la marquise.

Il resserra l'alliance de notre pays avec l'Autriche et s'occupa de réorganiser l'armée. Dans la campagne de 1759, Broglie battit le duc de Brunswick, et ce succès important fit « voir en lui un Turenne naissant. » Mais des défaites suivirent. Broglie, fait maréchal (16 décembre), remporta un avantage à Corbach, en juillet 1760, et le comte de Castries fut vainqueur à Clostercamp, en octobre. Corbach et Clostercamp prouvèrent que nos soldats n'avaient pas dégénéré. La nuit qui précéda l'affaire de Clostercamp, le capitaine d'Assas et le sergent Dubois avaient succombé en héros [3]. Précédemment, au combat d'Exiles (1747), les Français, escaladant les Alpes sous la mitraille, s'étaient élancés sur les canons ennemis par les embrasures, pendant que les pièces reculaient.

Mais dans la campagne de 1761, Broglie et Soubise, avec cent quarante mille hommes, furent forcés à la

1. Expression de Chateaubriand.

2. *Sénac de Meilhan*, Portraits et caractères de personnages distingués de la fin du XVIIe siècle, in-8°, *Paris*, 1813.

3. *Mémoires de Grimm, de Rochambeau et de Lombard de Langres.*

retraite, près de la Lippe, par Brunswick, qui ne commandait que soixante-dix mille combattants.

Cinq années de guerre et sept cent mille hommes sacrifiés, ne terminaient pas la lutte. La France et l'Autriche, battues, cherchaient en vain un dénouement. Soit par lassitude, soit par impuissance, nos troupes ne pouvaient parvenir à prendre une offensive victorieuse. Afin de récompenser ses auxiliaires, Louis XV créa l'ordre du « Mérite militaire, » en faveur des officiers des régiments suisses et étrangers qui, protestants, ne pouvaient être admis dans l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. «Une croix d'or, sur un des côtés de laquelle une épée en pal, avec ces mots pour légende : *Pro virtute bellica ;* et sur le revers une couronne de lauriers, avec cette légende : *Ludovicus XV instituit* 1759. La décoration se portait à la boutonnière avec un petit ruban couleur de bleu foncé sans être ondé [1] ».

La France avait des besoins pressants pour lutter contre ses adversaires. « L'extraordinaire des guerres, » ou fonds spécial destiné à payer les dépenses des armées, manquait de ressources.

Dans la guerre de Sept ans, l'impéritie de nos généraux avait éclaté. Choiseul diminua les dilapidations commises par les militaires, constitua les cadres de telle sorte qu'on pût aisément passer de l'état de paix au pied de guerre. Pour que les capitaines ne gagnassent plus sur les fournitures aux soldats, il leur donna des appointements fixes. Dans chaque régiment, un quartier-maître fut chargé de la comptabilité. On détruisit, par ordre de Louis XV, pour les nécessités de la guerre (1760), un superbe autel d'or de plus de neuf pieds de long, décoré de bas-reliefs, magnifique morceau d'orfévrerie, jadis donné à la cathédrale de Sens par un des archevêques de cette ville. Une année après, Choiseul, qui voulait évidemment de jeunes officiers et de vieux

1. *Ordonnance du 10 mars* 1756, Archives. *Coll. Walker.*

soldats, réduisit son infanterie à dix-neuf régiments de quatre bataillons, à vingt-deux de deux bataillons et à six d'un bataillon. Il enleva au corps des carabiniers dix compagnies, borna la cavalerie à trente régiments, et les dragons à dix-sept. Il y eut des réductions dans les gardes françaises eux-mêmes, et dans les troupes légères.

Les régiments portèrent des noms de provinces. On fixa l'engagement à huit années, et tous les régiments furent vêtus de blanc [1]. « L'uniforme blanc des gardes françaises rappelait un peu le costume du naïf farceur ; aussi, partout les appelait-on des pierrots. Le gamin ne s'en tenait pas là : lorsqu'il voyait passer quelques soldats en uniforme blanc, il imitait le cri du moineau qui s'appelle aussi un pierrot, il faisait *piou-piou* ; de là le sobriquet donné encore aux soldats d'infanterie [2]. »

Tel était l'effectif militaire, moins certains corps spéciaux, en 1762, quand la population du royaume n'atteignait pas tout à fait vingt-deux millions d'âmes.

Rochambeau, commandant le régiment d'Auvergne où servait d'Assas (V. plus haut, p, 277), avait fait instituer les compagnies de chasseurs (voltigeurs), afin « d'offrir de l'émulation à cette classe d'hommes de petite taille, si nombreuse en France et si négligée, mais si ingambe, et quelquefois plus leste que ceux d'une taille plus élevée [3]. » En 1764, l'ingénieur Vaquette de Gribeauval, un des créateurs de notre génie militaire, avait inspiré une excellente ordonnance sur l'artillerie.

Le recrutement, à Paris, se faisait surtout sur le Pont-Neuf.

Les recruteurs ne manquaient pas de promettre monts et merveilles ; les commandants agissaient de même.

1. *Ordonnance du 10 décembre 1761.*
2. Selon Édouard Fournier.
3. *Mémoires de Rochambeau*, t. Ier, in-8°, *Paris*, 1809.

En 1766, par exemple, l'affiche suivante était placardée sur les murs de Noyon :

« AVIS A LA BELLE JEUNESSE.

« ARTILLERIE DE FRANCE. — CORPS ROYAL.

« *Régiment de la Fère. — Compagnie de Richoufftz.*

« De par le roy,

« Ceux qui voudront prendre party dans le corps royal de l'artillerie, régiment de la Fère, compagnie de Richoufftz, sont avertis que ce régiment est celui des Picards. L'on y danse trois foys par semaine ; on y joue aux battoirs deux foys, et le reste du temps est employé aux quilles, aux barres, à faire des armes. Les plaisirs y règnent; tous les soldats ont la haute-paye ; bien récompensés de places de gardes d'artillerie, d'officiers de fortune à soixante livres d'appointement.

« Il faut s'adresser à M. de Richoufftz, en son château de Vauchelles, près Noyon, en Picardie. Il récompensera ceux qui lui amèneront de beaux hommes [1]. »

Nous avions fondé (1739) des établissements à Karikal, à Yanaon et à Mazulipatam (1752). Mais notre prospérité coloniale disparaissait. La ruine de notre marine était avérée. Le matériel manquait. Choiseul s'en préoccupa, et, par ses soins, nos ports reprirent de la vie. Les États du Languedoc offrirent (26 novembre 1761) à Louis XV un vaisseau de ligne de soixante-quatorze canons. Tous les corps du royaume, plusieurs autres provinces et les plus riches particuliers suivirent cet exemple [2]. Choiseul réunit dans ses mains les ministères de la marine et de la guerre, en cédant à Choiseul-Praslin, son cousin, celui des affaires étrangères, dont il

1. *Archives de la ville de Noyon.*
2. *V. Duruy,* Chronologie de l'histoire de France.

garda, d'ailleurs, la direction effective. On lit dans un noël satirique :

> Praslin dit : « Toute affaire
> Est de l'hébreu pour moi ;
> Je suis au ministère,
> Mais sans savoir pourquoi [1].

Choiseul espéra relever la marine par le « pacte de famille » entre les diverses branches de la maison de Bourbon (15 août 1761), formant une alliance perpétuelle et défensive, se garantissant mutuellement leurs États, s'ouvrant réciproquement leurs ports et leurs frontières, assimilant les sujets de leurs alliés à leurs propres sujets, considérant la France, l'Espagne, les Deux-Siciles, Parme et Plaisance, comme « une seule nation ou une seule famille. » En commémoration du traité, une médaille avait pour devise : *Perpetua consanguinitatis fides* [2]. Les artistes et les poëtes le célébrèrent à l'envi. Plusieurs académies le prirent pour sujet de concours de poésie, et le sculpteur Jean-Jacques Caffieri composa *le Pacte de famille* [3].

Ce traité continuait la politique de Louis XIV, complétait les traités d'Utrecht, de Vienne et d'Aix-la-Chapelle. Il demeura quelque temps secret. A peine eut-il été rendu public que l'Espagne déclara la guerre à l'Angleterre et au Portugal. La lutte allait recommencer avec fureur, lorsque la mort d'Élisabeth et celle de Pierre III, renversé par sa femme Catherine II, changèrent les dispositions de la Russie. Catherine rappela les troupes russes de la Silésie, se déclara neutre. Après des hostilités sans éclat, la paix fut signée à Paris entre la France, l'Espagne, l'Angleterre et le Portugal (10 février 1763).

En même temps le roi de Prusse, par la victoire de Fregberg et la prise de Schweidnitz, décida Marie-Thé-

1. *L. Lacour*, Mémoires du duc de Lauzun, in-12, *Paris*, 1858.
2. Médaille frappée à cette époque.
3. Groupe exposé au Salon de 1769.

rèse et le roi de Pologne, électeur de Saxe, à conclure la paix à Hubertsbourg (10 et 15 février 1763). L'Allemagne resta comme avant la guerre. La France céda le Canada, bon nombre de colonies, et restitua Minorque. L'Espagne recouvra Cuba en échange de la Floride. L'Angleterre seule gagna à cette sanglante lutte, à cette fameuse « guerre de Sept ans. »

La paix signée à Paris était désastreuse, « honteuse » aux yeux de l'histoire. Mais les populations la trouvaient nécessaire et la désiraient. Parmi les écrits qui la célébrèrent, on remarque « l'Hommage sur la paix, par la Muse limonadière de la rue Croix-des-Petits-Champs (Madame Bourette), ce 4 mai 1763. »

En 1764 (août), année où Bougainville, exécutant le premier voyage d'un vaisseau français autour du monde, fonda une colonie aux îles Falkland [1], la marquise de Pompadour mourut. Choiseul, qui avait gouverné de concert avec elle, voulut encore gouverner après.

Madame du Barry devint maîtresse de Louis XV. Des oppositions de toutes sortes s'élevèrent. Choiseul résolut de ne pas plier devant la nouvelle favorite. Mais ses nombreux ennemis parvinrent à obtenir la disgrâce d'un ministre regardé comme le chef des philosophes, comme l'adversaire déclaré des jésuites et l'ami des parlements; comme un partisan de la guerre, que Louis XV détestait. « De nouveaux Guises se sont emparés de l'autorité souveraine, disaient-ils : Louis XV est dominé dans son âge avancé comme François II l'était dans son adolescence; la constitution de l'État s'altère, tous les corps usurpent sur le monarque, et les corps, à leur tour, sont en butte aux outrages des séditieux [2]. Madame du Barry, que soutenaient le duc d'Aiguillon, le chancelier Maupeou, que Brissac appelait la « bigarrade » ou

1. Colonie cédée trois ans plus tard à l'Espagne.

2. *Ch. Lacretelle*, Histoire de France au XVIII[e] siècle, t. IV, in-4°, *Paris*, 1844.

l'orange aigre, et le contrôleur général Terray, ne cessait d'attaquer Choiseul. Elle employait le sarcasme et la plaisanterie. On raconte que, seule avec le roi, madame du Barry prenait deux oranges, les faisait sauter en l'air, et s'écriait : « Saute, Choiseul ! saute, Praslin ! » Une autre fois, ayant renvoyé son cuisinier, elle dit à Louis XV : « J'ai chassé aujourd'hui mon Choiseul ; quand chasserez-vous le vôtre [1] ? ». Elle ajoutait, en montrant à son amant le portrait de Charles Ier par Van Dyck, que le parlement de Paris ferait aussi couper la tête à son roi. Puis, le comte Jean du Barry répondait à la *Belle Bourbonnaise*, chanson lancée contre la favorite par madame de Grammont, et au *Roi pétaud* de Voltaire. Il publiait les *Amours de la duchesse de Choiseul* [2].

Après la réunion définitive à la France des duchés de Lorraine et de Bar, par suite de la mort de Stanislas Leczinski (1766) ; après la cession et la soumission de la Corse (1767-1768), la disgrâce des ducs de Choiseul et de Praslin ne se fit pas attendre. Le premier, à qui « la coquine avait donné bien de l'embarras [3], » fut exilé à Chanteloup (24 octobre 1770), le second à Praslin. Le duc d'Aiguillon hérita du pouvoir enlevé au « roi Choiseul, » dont la cour prit le parti. Chacun alla s'inscrire chez celui-ci ; le duc de Chartres le serra dans ses bras ; une foule de voitures remplies de grands de l'État se trouva sur son passage quand il quitta la capitale. Puis, on courut le visiter à Chanteloup « pour se purifier, auprès de lui, de l'air de Versailles, » qui devint vide. Son portrait fut sur toutes les tabatières.

La « monarchie Choiseul » tombait. L'exil d'un ministre que la nation regrettait, parce qu'elle espérait qu'il la vengerait des affronts de l'Angleterre, présageait la chute des parlements. L'affaire de la Chalotais refu-

1. *Tocqueville*, Histoire philosophique du règne de Louis XV, t. II.
2. *Mémoires du maréchal de Richelieu* (par Soulavie), in-8°, *Paris*, 1793.
3. Propre expression du duc de Choiseul.

sant (1765), avec d'autres membres du parlement de Bretagne, d'enregistrer des édits bursaux qui attentaient aux droits de cette province, avait poussé les magistrats vers une opposition sérieuse. L'opinion publique marchait avec eux ; ils jouissaient d'une grande popularité. On imprima le « Tableau chronologique des lettres de cachet distribuées et des actes violents de pouvoir absolu exécutés en Bretagne, depuis la signature de l'acte des démissions des officiers du parlement, du 22 mai 1765 (jusqu'au 2 novembre 1766) [1]. »

Dans le procès du duc d'Aiguillon, ancien favori de Mme de Châteauroux et gouverneur de Bretagne, le parlement de Rennes tint ferme. Il y eut des troubles. D'Aiguillon fut révoqué (1765), et les magistrats bretons lui intentèrent un procès pour abus de pouvoir. Six semaines après le mariage du Dauphin avec Marie-Antoinette d'Autriche, mariage dont les fêtes furent inaugurées par un grand malheur qui coûta la vie à plusieurs centaines de personnes, Louis XV suivit le conseil de Maupeou. Il évoqua l'affaire du duc d'Aiguillon au parlement de Paris « suffisamment garni de pairs, » et sous sa présidence. Le parlement de Paris suspendit d'Aiguillon de ses fonctions de pair, jusqu'à ce qu'il se fût purgé par un jugement (2 juillet 1770). Un libelliste publia : « Ménippe ressuscité, ou l'Assemblée tumultueuse. — *A Veredicta, chez les Frères hardis et sincères, au Repentir,* 16000, *in*-8°. »

Louis XV alla lui-même arracher du greffe la procédure qui « entachait l'honneur » du duc. L'arrêt fut cassé dans un lit de justice, et les magistrats furent traités de séditieux. Ceux-ci déclarèrent « qu'ils n'avaient pas l'esprit assez libre pour décider des biens, de la vie et de l'honneur des sujets du roi. » Ils suspendirent l'administration de la justice, comme s'ils eussent voulu « mettre la couronne au greffe [2]. » Deux mousquetaires

1. In-8°, sans lieu ni date.
2. Selon l'expression de Maupeou et de Louis XV.

leur enjoignirent (nuit du 19 au 20 novembre 1771) de signer *oui* ou *non*, s'ils reprenaient leurs fonctions. Cent trente et un magistrats se décidèrent pour la négative ; trente-huit seulement, qui avaient obéi, se rétractèrent le lendemain. Et, la nuit suivante, Maupeou fit signifier à tous la confiscation de leurs charges et leur exil. Louis XV disait : « C'est une assemblée de républicains. Au reste, les choses, comme elles sont, dureront autant que moi [1]. »

De nouveaux membres, à offices gratuits, formèrent une « cour royale, » ce qu'on a appelé « le parlement Maupeou, » accablé par les railleries. Ce parlement provisoire, composé de membres du Conseil d'État, enregistra bientôt (février 1771) un édit créant des conseils supérieurs dans les villes d'Arras, Blois, Châlons-sur-Marne, Clermont, Lyon et Poitiers. On chanta :

La cour royale est accouchée
De six petits parlementaux,
Tous composés de coquinaux;
Le diable emporte la couvée!

Les faiseurs d'anagrammes trouvèrent dans le mot du Conseil supérieur : *vile corpus, sine re* (corps vil, sans réalité). »

Goezman, du parlement de Paris, ayant été convaincu par Beaumarchais de s'être vendu [2], le comte de Noailles dit au roi ; « Sire, nous pouvons espérer que votre parlement réussira; il commence à *prendre*. » Les populations s'émurent en déplorant « le renversement des lois du royaume, » la destruction de la magistrature. On parla d'États généraux. Une brochure fut intitulée : « Maupeou, tyran, sous le règne de Louis le Bien-Aimé [3]. » Une estampe, dans cet opuscule, représenta

1. *Mémoires de madame du Hausset.*

2. *J.-P.-C. de Beaumarchais*, Mémoires contre les sieurs de Goezman, Blache, Marin d'Arnaud, in-4°, *Paris*, 1774 et 1775.

3. In-12, 13 avril 1771.

Maupeou en costume de chancelier, les yeux bandés, laissant échapper les balances de la justice, ébranlant les colonnes d'un portique qui s'écroule sur des femmes échevelées, ayant à leurs côtés les écussons des villes et des provinces dont les parlements avaient été exilés. La Bretagne et la Bourgogne étaient ensevelies sous les décombres. La Discorde, sous la forme d'un dragon à ailes de chauve-souris, soufflait sur Maupeou. La légende était : *Alterius Samsonis vires.* On publia la « Correspondance secrète et familière de M. de Maupeou avec M. de Sor... (Sorhouet), conseiller du nouveau parlement [1]. » Dans les *OEufs rouges,* Maupeou avait une tête de chien, était assailli de pierres, et mordait les pamphlets qu'on lui jetait [2]. Il y eut aussi « Les filets de Monseigneur de Maupeou [3]. » Madame du Deffand écrivit : « Maupeou n'est pas un homme, c'est un diable; tout est ici dans un bouleversement dont on ne peut prévoir quelle sera la fin... C'est le chaos, c'est la fin du monde. » Les lettrés riaient de Maupeou, assez ignorant pour confondre un jour le marquis de l'Hospital, mathématicien, avec le chancelier de l'Hospital. D'après une chanson,

Louis voulait être Titus,
Mais Maupeou voulait le contraire, etc.

Un nouveau ministère fut composé. Le marquis de Monteynard eut la guerre. Mais bientôt madame du Barry provoqua la démission de ce ministre, qui s'obstinait à ne pas comprendre. La lutte dura quelque temps, parce que le roi regardait Monteynard comme le seul honnête homme de son conseil. On imagina des « écrans à la Monteynard, » tombant et se relevant d'eux-mêmes [4]. M. Bourgeois de Boynes, ennemi des parlements, eut la marine. De son ministère date la création des écoles

1. In-12, sans lieu, 1771.
2. In-12, sans lieu, 1772.
3. In-12, sans lieu ni date.
4. *Lacretelle,* Histoire de France au XVIII[e] siècle.

royales de marine. Le duc d'Aiguillon eut les affaires étrangères, avec la guerre, après la disgrâce de Monteynard.

Au dedans, les princes, qui avaient protesté contre Maupeou, reparurent à la cour, sans laquelle ils étaient devenus « des bourgeois de la rue Saint-Denis [1]. » Le prince de Conti, que Louis XV appelait par dérision « mon cousin l'avocat, » continua de bouder contre le « triumvirat » d'Aiguillon, Maupeou et Terray, et vécut dans son château de l'Ile-Adam. Les expédients financiers, les accaparements de grains et les séditions, dont nous parlerons plus tard, ne discontinuèrent pas. Au dehors, des faits immenses se passaient. En Suède, une révolution s'opérait au profit de Gustave III (19 août 1772); en Danemark, une révolution nuisit aux intérêts de la France.

Tandis que Maupeou supprimait les parlements, et que Terray ajoutait au désordre des finances, un premier partage de la Pologne par la Russie, la Prusse et l'Autriche, se fit sans que d'Aiguillon cherchât à empêcher l'accomplissement de cet acte inique. « Ah! s'écria Louis XV, si Choiseul eût été ici, le partage n'aurait pas eu lieu! » Cet événement révélait aux Français la déchéance de leur pays. Les trois parties prenantes se riaient de Louis XV, qui restait muet; et la Pologne perdait son indépendance dans l'année même où commençait l'insurrection américaine, cherchant à établir la liberté de la grande colonie vis-à-vis de la métropole.

Et Louis XV descendait vers la tombe, toujours plus indolent, objet de scandale, déshonoré par le « Pacte de famine, » et laissant ternir en lui la royauté. Des avertissements sinistres troublaient ce roi, qui disait : « Après moi le déluge, » estimait que « la monarchie vivrait bien aussi longtemps que lui. » En avril 1754, on avait jeté sur la fondation de sa statue, à Paris, quatre vers dont

1. *Lettres de madame du Deffand.*

voici le sens : Cet habitant des bois s'est retiré hors de la ville, « comme il est hors du cœur de ses sujets[1]. » En 1771, on mit au bas : « Arrêt de la cour des monnaies qui ordonne qu'un louis mal frappé soit refrappé. » En 1773, devant Louis XV et madame du Barry, en pleine cour, l'abbé de Beauvais osa faire cette allusion : « Salomon, rassasié de voluptés, las d'avoir épuisé, pour rassasier ses sens flétris, tous les genres de plaisirs qui entourent le trône, finit par en chercher d'une espèce nouvelle dans les vils restes de la corruption publique !... »

L'hostilité des magistrats et le dégoût général ruinaient le gouvernement, quand Louis XV mourut, le 10 mai 1774, à deux heures après midi. Il était âgé de soixante-quatre ans, et en avait régné cinquante-neuf. Craignant l'enfer, il s'était confessé ; il avait fait annoncer son repentir par le grand aumônier : « Quoique le roi ne doive compte de sa conduite qu'à Dieu seul, il déclare qu'il se repent d'avoir causé du scandale à ses sujets, et qu'il ne désire vivre que pour le soutien de la religion et le bonheur de ses peuples. » Affreuse était l'infection dans la chambre du roi. Aucun chirurgien ne voulut ouvrir le cadavre, par précaution. Les hommes qui l'ensevelirent furent frappés de mort. On ne garda le cercueil que deux fois vingt-quatre heures[2]. Le soir, à la lueur des torches, les restes de Louis XV furent placés dans une voiture de chasse, transportés, au grand trot des chevaux, à l'abbaye de Saint-Denis, et immédiatement descendus dans les sépultures, quoique l'usage fût de laisser exposé sur la dernière marche des caveaux le corps du roi défunt, jusqu'à remplacement par son successeur.

Au passage, la foule qui bordait le chemin lançait, méprisante, des sarcasmes au Bien-Aimé. Il semblait que cette fin soulageât toutes les poitrines, et que les monarchistes zélés, eux-mêmes, ne pardonnassent pas à l'indigne descendant de Henri IV. Dès avant la nouvelle

1. *Mémoires de d'Argenson*, t. IV.
2. *Tocqueville*, Histoire philosophique du règne de Louis XV, t. II.

positive de la mort de Louis XV, on faisait courir ce quatrain :

Remplissant ses honteux destins,
Louis a fini sa carrière.
Pleurez, coquins; pleurez, catins,
Vous avez perdu votre père.

Après l'événement, un poëte composa cette épitaphe :

Ci-gît Louis, quinzième du nom,
Dit le *Bien-Aimé* par surnom,
Et de ce titre le deuxième [1].
Dieu nous préserve du troisième!

Quelques voix seulement défendirent la mémoire du défunt :

O Français, interdit du coup qui t'a frappé,
Laisse couler tes pleurs pour Louis le Bien-Aimé!...

V

Nous avons dit la jeunesse de Louis XV mineur (V. plus haut, p. 233 et suiv.); il nous reste à le peindre majeur, homme mûr et vieillard.

Ce qui se passait dans son royaume ne paraissait pas le regarder [2]. De là, sans doute, sa perpétuelle indécision. Fleuri ne l'avait habitué ni à l'activité ni au travail. Beaucoup de curiosité, quelque goût pour les sciences et les arts mécaniques, mais une froideur extrême pour la littérature. Aux étrennes de 1739, Louis XV avait mis à la mode une sorte de tabatière dont le modèle venait de lui, — un morceau de rondin, couvert de son écorce, creusé en dedans, grossièrement travaillé. Il en tourna quelques-unes dont il fit présent à ses courtisans. Chacun en voulait avoir [3].

1. Allusion au surnom de Charles VI; V. t. III, p. 488.
2. Lettre de madame de Tencin au duc de Richelieu.
3. *Vie privée de Louis XV*, t. II, in-12, *Londres*, 1781.

Le roi laissait Fleuri agir en liberté. L'étiquette le forçait de paraître au Conseil ; mais il participait aux discussions, sans les diriger. Parfois, dit-on, après avoir donné son avis, il s'écriait en riant : « Vous verrez qu'ils prendront le plus mauvais. » On rapporte que, plus tard, Louis XV s'enfermait dans l'Œil-de-Bœuf, et que là, avec deux valets, il brûlait soigneusement les papiers qu'on lui rendait, en ne se retirant qu'après avoir bien remué dans les cendres pour effacer jusqu'au moindre vestige d'écriture. Il entretint personnellement des correspondances à l'encontre des hommes politiques officiellement chargés de gouverner.

La sagesse du précepteur Fleuri était mêlée d'égoïsme, et déjà, du vivant de l'homme qu'on a appelé le « Fontenelle des ministres, » Louis XV, malgré son « goût pour la vertu, » au dire des flatteurs, trouvait l'existence monotone, quand il « laissait aller toute seule la bonne machine. » La reine était toujours enceinte. Médailles sur la fécondité de Marie Leczinska ; vers sur la naissance des enfants de France ; chanson (1730) sur la venue du duc d'Anjou :

Vertubleu ! quel homme
Que notre bon Roy ! etc.

Mais Louis XV ne disait mot à sa femme, qui lui donnait beaucoup d'enfants. Blasé sur tout, il s'ennuyait. Des intrigues amoureuses le désennuyèrent. Il prit ses ébats, perdit sa timidité, en sacrifiant tout à son sensualisme glacial, et, saturé de plaisirs, parfois ignobles, il en arriva à s'écrier, dans un perpétuel enchantement : « Comme les jours passent ! » En ce temps où paraissait « l'Almanach de Cythère, dédié à la jeunesse pour 1730, » il voyait dans toutes les femmes des Vénus impudiques. En effet, la plupart se pressaient pour que Louis XV leur « jetât le mouchoir. » Le rêve de beaucoup d'entre

elles était de courir au déshonneur ; toutes se pâmaient d'aise, à la pensée d'obtenir un regard favorable :

La Dodun dit à Frison (coiffeur en renom)
Coiffez-moi avec adresse ;
Je prétends avec raison
Inspirer de la tendresse.
Chignonnez, chignonnez, chignonnez-moi,
Je vaux bien une duchesse ;
Chignonnez, chignonnez, chignonnez-moi,
Car je soupe chez le roi [1].

Moins sensé que le Régent, Louis XV accorda un rôle politique aux femmes. Il devait être, il fut toujours mené, « et plus souvent mal que bien, » dit madame de Tencin. Louis XV n'était pas fort, avait souvent des défaillances, chassait presque toujours en voiture, et, pour se remettre, buvait parfois coup sur coup quatre verres de vin pur [2]. Frédéric appela en riant son règne le règne des trois Cotillons : « Châteauroux, Cotillon Ier ; Pompadour, Cotillon, II ; du Barry, Cotillon III. »

Le vieux Fleuri n'empêcha pas le roi, après une querelle de ménage avec Marie Leczinska, de prendre pour maîtresse madame de Mailly, aînée de la maison de Nesle, femme de mœurs faciles, et dont le mari, ruiné, mangea la somme que Louis XV donna. Madame de Mailly, aimant le champagne, en inspira le goût au roi, désormais voué aux excitants et au libertinage effréné. Chaque fois qu'on lui parlait d'une femme nouvelle, il demandait : « Est-elle plus belle que la reine ? »

Bientôt il préféra à madame de Mailly une de ses sœurs, madame de Vintimille. Alors, il ne fit point ses pâques, [3] par scrupule, et il continua de posséder les deux sœurs. Madame de Vintimille mourut en couches, laissant

1. Couplet du temps. Mémoires de Marais.
2. Selon d'Argenson, Barbier et les *Mémoires du duc de Luynes*, in-8°. *Paris*, 1861.
3. *Mémoires de d'Argenson.*

un fils connu sous le nom de comte de Luc, et ressemblant tellement au roi qu'on l'appelait « demi-Louis. » Louis XV pleura la défunte, en compagnie de madame de Mailly; puis; pour se consoler, il choisit la marquise de la Tournelle, la plus jolie des demoiselles de Nesle. Un refrain dit :

Chantons une ritournelle,
Sur la belle la Tournelle,
Qui la Mailly débusqua,
Ramonez-ci, ramonez-là [1].

Cette fois, Fleuri voulut sermonner. Louis XV défendit son droit d'agir librement dans la vie privée. L'inceste semblait lui plaire.

La marquise de la Tournelle fit ses conditions, résista jusqu'à parfait accord, temps pendant lequel Louis XV séduisit une autre sœur, mademoiselle de Montcarvel, qu'il maria. Vingt-quatre mille francs pour frais de noces, quatre-vingt mille francs de rente sur les postes, pension de dame du palais [2].

Quand le roi eut accédé aux exigences de la marquise de la Tournelle, celle-ci devint duchesse de Châteauroux, avec un brevet d'une pension de quatre-vingt mille livres de rente, pour « sa vertu et son mérite personnel [3]. » La beauté éblouissante, l'esprit aimable et vif, le caractère ambitieux mais énergique de cette femme, agirent sur Louis XV (V. plus haut, p 259). Elle croyait à son étoile et ne voulut pas de partage dans la couche royale. Aussi, madame de Mailly fut renvoyée. Madame de Châteauroux se créa des alliés parmi les ministres et les courtisans. Mais le roi trouvait, chaque fois qu'il se rendait à Compiègne, une lettre de l'évêque de Soissons, Fitz-James ; lettre placée sur son bureau, et dans laquelle le scandale

1. Revue rétrospective, publiée par Taschereau.
2. *Tocqueville*, Histoire philosophique du règne de Louis XV, t. Ier.
3. Lettres enregistrées au parlement.

public de ses amours lui était reproché d'un ton menaçant[1].

Il eut bien encore quelque peur de l'enfer. Mais Vénus triompha, et il garda sa brillante maîtresse. Lorsqu'un couplet de la chanson dite des *Deux Sœurs* lui fut montré, il s'écria : Je m'en f..... L'épigramme suivante le piqua vivement :

L'une est presque en oubli; l'autre presque en poussière;
La troisième est en pied; la quatrième attend
Pour faire place à la dernière.
Choisir une famille entière,
Est-ce être infidèle ou constant?

A la mort de madame de Châteauroux, réputée favorite désintéressée, Louis XV parut désespéré. Il n'en était rien. Le jour même il alla à la chasse, au conseil, à la Muette, souper avec des amis. D'ailleurs, le duc de Richelieu chercha à le consoler. Bientôt madame de Pompadour, fille de Poisson, boucher de Paris, subjugua le roi. On vit tous les plus grands personnages aux pieds de

Cette petite bourgeoise,
Élevée à la grivoise,
Mesurant tout à sa toise,
Qui fit de la cour un taudis, etc. [2].

Elle avait pour parrain un des frères Pâris. Gentille, fade, peu forte, mais vrai « morceau de roi, » selon sa mère. Plus tard, Poisson se glorifia d'être le père de la p..... du roi[3]. »

La petite bourgeoise reçut une pension de deux cent quarante mille francs, fut dame du palais de la reine, et s'installa dans la demeure de madame le Normand

1. *Ch. de Lacretelle*, Hist. de France au XVIIIe siècle, t. II.
2. Chansons de Maurepas.
3. *Vie privée de Louis XV*, t. III.

d'Étioles, lorsqu'elle fut déclarée maîtresse en titre (1745), avec le marquisat de Pompadour. Puis, Louis XV lui donna la terre de La Celle, le château et la terre de Crécy, coûtant sept cent mille livres (1746); le château d'Aulnai, la terre de Saint-René, Brinborion, le château de Bellevue (1750), où elle se plaisait singulièrement. Madame de Pompadour possédait les plus beaux hôtels, à Paris (hôtel du comte d'Évreux,) à Versailles, à Compiègne, à Fontainebleau. Sa petite maison Babiole était charmante. La dame recevait environ quinze cent mille livres par an.

Elle s'établit au château de Choisi, naguère occupé par la duchesse de Châteauroux, et considérablement embelli : le roi y dépensa douze cent mille livres. Elle fit construire un théâtre où elle figurait elle-même, car son éducation avait été littéraire, et elle multiplia les plaisirs sous les pas de son royal amant. On bâtit aussi à Versailles, près des écuries ou hôtel de madame de Pompadour, un vaste théâtre d'opéra.

Dans le « spectacle des petits cabinets, » ou « des petits appartements, » le roi distribuait les rôles. Madame de Pompadour était la première actrice, aimait à représenter des paysanes naïves. Parmi les courtisans, c'était à qui obtiendrait un rôle; parmi les jeunes, c'était à qui danserait dans les ballets. Deux grands seigneurs faillirent se brouiller, dit-on, pour le titre qu'ils se disputaient d'« ordonnateur » de ces fêtes. On joua d'abord la comédie et la pantomime héroïque, puis des ballets et des actes d'opéra. Le duc de la Vrillière dirigeait la troupe; l'abbé de la Garde, secrétaire de madame de Pompadour, soufflait. Les principaux personnages qui prirent part à ces divertissements, furent: madame de Pompadour, mademoiselle de Marchais (depuis comtesse d'Angivilliers), la duchesse de Brancas, la comtesse d'Estrade ; MM. les ducs d'Orléans, d'Ayen, de Nivernais, de Duras, de Coigny, les marquis de Courtenvaux, d'Entraigues, de la Salle, le comte de Maillebois, le chevalier de Clermont, le vicomte de Rohan ; et pour la danse : le marquis de Courtenvaux,

le comte de Langeron, le duc de Beuvron, le comte de Melfort.

Conformément à ses statuts, la troupe s'adjoignit un certain nombre de musiciens, acteurs, danseurs et chanteurs des deux sexes, choisis parmi des amateurs, et quelques-uns parmi des artistes de profession. Ces amusements durèrent seulement deux carnavals; ils n'allèrent pas au delà de quinze représentations.

Sur la carte d'entrée au théâtre des petits appartements, on voyait un balcon, avec draperie sur laquelle on lisait: *Parade.* Pierrot, Colombine et Léandre [1]. Les billets s'obtenaient difficilement. Les auteurs eux-mêmes n'assistaient pas toujours à la représentation de leurs pièces. Un acteur ne pouvait introduire personne sans l'autorisation du roi. Aucune femme, dans le principe, n'était admise. Mais les actrices, pour les représentations où elles ne jouaient pas, avaient une loge particulière où la Pompadour se réservait deux places, dont l'une était toujours occupée par la maréchale de Mirepoix, sa confidente.

Outre une foule de brillants costumes, le magasin du théâtre possédait des « masques, guirlandes, bouquets de fleurs artificielles; crosses garnies de feuillage, massues de géants, de faunes, de chœurs et de danse; chaînes de fer-blanc; cassolette, patère, faucille de tôle; plats de fer-blanc garnis de poulardes et dindons en carton peint; deux quenouilles; un caducée; un foudre modelé et doré, deux flambeaux d'Amour; un flambeau de Discorde de bois doré; quatre couronnes de laurier; la couronne du Destin » [2].

La faveur de madame de Pompadour ne s'écoula pas sans quelques amertumes. Son frère avait d'abord été marquis de Vandières, nom dont il se dégoûta quand des

1. *Bibliothèque nationale,* cabinet des estampes.

2. *Inventaire général des habits et ustensiles du théâtre des petits appartements,* dressé en 1749. (Magasin pittoresque.)

plaisants en eurent fait « le marquis d'Avant-Hier. » Il devint marquis de Marigny. Le roi l'appelait « petit frère », et le fit dîner un jour avec lui et la marquise. De là un bruit énorme à la cour, où les plaisanteries, les « poissonnades, » selon Michelet, se répandirent autant que dans la ville. Plus tard, comme la Pompadour avait acheté un caveau dans l'église des Capucines (place Vendôme), on la railla durement : « Les grands os de la Trémoille, dit-on, vont être bien étonnés d'avoir à côté d'eux les arêtes de Poisson. »

Madame de Pompadour s'efforça de n'être pas seulement « une maîtresse d'amusement, mais un personnage d'État. » Elle tranchait de la reine, restait assise devant les courtisans, faisait porter la queue de sa robe par un chevalier de Saint-Louis, et prenait pour femme de chambre une dame de qualité. Les courtisans se vengeaient en l'appelant tout bas « la robine. » Le prince de Conti, ennuyé de ce que madame de Pompadour le laissait debout devant elle, s'assit sur son lit en disant : « Madame, voilà un coucher excellent. » Louis XV ne pardonna pas une telle insulte faite à son « amie. » La favorite, dans une lettre, dépeignait son activité fébrile : « La vie que je mène est terrible, à peine ais-je une minute à moy, répétitions et représentations et deux fois la semaine voyages continuels tant au petit château qu'à la Muette, etc. Devoirs considérables et indispensables, Reyne, Dauphin, Dauphine gardant heureusement la chaise longue, trois filles, deux infantes, jugés s'il est possible de respirer, plaignés moi et ne m'accusés pas[1]. » « Elle chantait parfaitement et savait cent petites chansons amusantes ; montait à cheval à merveille[2]. »

Elle resta forte, quand sa beauté disparut, quand une infirmité dégoûtante l'éloigna du lit royal. Elle retint dans ses filets Louis XV, âgé d'environ quarante ans,

1. Lettre autographe, extraite d'un catalogue du 23 mars 1848.
2. *Journal de Barbier*, avril 1745.

gorgé de vin et de nourriture, ayant maintenant un teint de plomb, avec l'œil gris, terne, vitreux, et cédant à des goûts presque crapuleux, malgré son air sec, hautain et impertinent. Lebel amenait au roi (1753) les petites filles dans sa chambre, au su de madame de Pompadour. Cette chambre du valet se nommait « le trébuchet, » parce qu'on y prenait les jeunes oiseaux[1].

Cotillon II entraîna à des dépenses folles Louis XV, qui faisait acheter jusqu'à quarante mille francs de glace par an. Elle n'admettait pas que ses projets ou ses caprices fussent irréalisables. Elle sacrifia une assez grosse somme, de ses propres deniers, pour la construction de l'École-Militaire (V. plus haut, p. 268). Pendant les dix-neuf années de sa faveur, le total de ses dépenses s'éleva à trente-sept millions, près de deux millions par an, près de six millions d'aujourd'hui. Il faut reconnaître que la moitié servait à des œuvres de charité[2]. Lorsque naquit un duc de Bourgogne (13 septembre 1751), madame de Pompadour proposa de faire marier six cents filles dotées par le roi. Elle en dota elle-même dans toutes ses terres. A Crécy, en deux fois, quarante-deux mariages. Trois cents livres pour dots, trois cents pour habits. Beaucoup de courtisans et de financiers l'imitèrent. La Pompadour faisait une pension de six cents livres à une bonne tireuse de cartes qui lui avait prédit, dès l'âge de neuf ans, qu'elle serait maîtresse du roi. Or, la maîtresse du roi de France s'égarait quelquefois dans les mansardes de devineresses au marc de café[3]. Elle gagna, en 1752, jusqu'à trente-huit mille livres au jeu. La Vrillière, de son côté, gagna à Louis XV, durant les mois de janvier, février et mars 1756, la somme de douze mille deux cent quarante livres.

On vernit, pour madame de Pompadour, tous les ap-

1. *Mémoires de d'Argenson*, t. IV.

2. *Le Roi*, Curiosités historiques sur Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, in-8°, *Paris*, 1864.

3. *Mémoires de madame du Hausset*, édit. Baudouin.

partements de Bellevue; on travailla, à Vincennes, pour huit cent mille livres de fleurs en porcelaine destinées aux parterres de ce petit château[1]. Pour madame de Pompadour avaient été apportés les premiers poissons rouges qu'on ait vus en France[2]. Après sa mort, elle ne laissa que trente-sept louis d'or dans sa table à écrire[3]; mais la vente de son mobilier dura plus d'un an. Elle légua au roi un cabinet de pierres gravées formé par elle ; à son frère, une collection de livres et d'objets d'art. Sa bibliothèque était le palais du roman : romans d'amour de tous les pays d'amour, espagnols, italiens, français, héroïques, historiques, moraux et politiques, satiriques, comiques, féeriques et merveilleux[4].

Cette femme, qui dessinait et gravait avec goût, qui imprimait de ses mains *Rodogune*[5], le *Cantique des Cantiques* et le *Précis de l'Ecclésiaste*, paraphrasé par Voltaire; cette femme, qui faisait des projets de transformations et d'embellissements de Paris, se mettait fréquemment à rimer. On lui doit, entre autres vers, un mauvais impromptu sur une faible victoire de la France:

Du haut de la voûte azurée
Descends, fille du roi des dieux!

Cette femme, qui ouvrait ou fermait les portes de l'Académie, qui encourageait les artistes et les inventeurs, qui protégeait des penseurs et des gens de lettres, ne put conjurer les mécontentements des masses. Elle apprenait l'allemand. Souvré dit que cela l'étonnait, car « elle ne faisait qu'écorcher le français. » On ne cessait de lire une foule de pamphlets publiés à l'étranger, et même en

1. *Mémoires de d'Argenson.*
2. *Legrand d'Aussy*, Vie privée des Français, t. II, p. 73.
3. *Le Roi*, Relevé des dépenses de madame de Pompadour.
4. *E. et J. de Goncourt*, les Maîtresses de Louis XV, t. II, in-8°, *Paris*, 1860.
5. A Versailles, en 1760. Tiré à 20 exemplaires.

France : « *Les Amours de Zeokinizul, roi des Kofirans* (Louis XV, roi des Français), ouvrage traduit de l'arabe du voyageur Krinelbol (Crébillon fils) [1] ; » livre dont il existe au moins quatre éditions. Le clergé, le militaire, les parlements, le peuple haut et bas, tout murmura, se détacha du gouvernement, et avec raison. Les choses allèrent de mal en pis. On avait déjà vu quelques séditions funestes ; à la première occasion, cela pouvait devenir plus grave [2]. En novembre 1751, M. le Dauphin et madame la Dauphine, se rendant à Notre-Dame, à Paris, passèrent au pont de la Tournelle. Plus de deux mille femmes assemblées dans ce quartier, leur crièrent : « Donnez-nous du pain, nous mourons de faim. » Madame la Dauphine tremblait comme une feuille... La foule accusait la Pompadour [3]. On écrivait :

Fille d'une sangsue, et sangsue elle-même,
Poisson d'une arrogance extrême
Étale en ce château (de Bellevue), sans honte et sans effroi,
La substance du peuple et la honte du roi.

On faisait, à Orléans, sur la favorite qui venait d' « étrenner » un pont bâti par M. Hupeau, cette épigramme sanglante :

Censeurs de notre pont, vous dont l'impertinence
Va jusqu'à la témérité,
Hupeau par un seul fait vous réduit au silence :
Bien solide est son pont ; ce jour il a porté
Le plus lourd fardeau de la France [4].

Une chanson contre la Pompadour, remarquait :

Autrefois de Versailles
Nous venait le bon goût,
Aujourd'hui la canaille
Règne et tient le haut bout.

1. In-8°, *Amsterdam*.
2. *Mémoires de d'Argenson*, t. IV.
3. *Mémoires de d'Argenson*, t. IV.
4. *Romagnesi*, Histoire d'Orléans ; *Journal de Barbier*.

Si la cour se ravale,
De quoi s'étonne-t-on ?
N'est-ce pas de la halle
Que nous vient le poisson?

Les dépenses du Parc-aux-Cerfs furent payées avec des acquits au comptant. Elles coûtèrent plus de cent millions à la France ; un milliard, disaient quelques pamphlets. Avare pour son propre bien, prodigue de celui de l'État, ce fut peu après la paix d'Aix-la-Chapelle que Louis XV commença à se faire un trésor particulier. Il jouait très-gros jeu, et puisait dans le trésor royal pour remplacer ce qu'il perdait. Personne n'ignorait les faits et gestes de Louis XV, sur lequel parurent des vers commençant ainsi :

Le « bien-aimé » de l'Almanach
N'est plus le bien-aimé de la France, etc.[1].

Peut-être la Pompadour, poursuivie par la haine des Français, dont beaucoup la regardaient comme le mauvais génie du souverain, éprouva-t-elle des chagrins secrets qui lui causèrent une maladie de langueur. On la transporta de Choisi à Versailles, et elle expira (15 avril 1764) dans le palais, honneur réservé aux seuls membres de la famille royale. Plusieurs épitaphes de la défunte touchèrent les limites du cynisme :

D. D. Joannæ Poisson epitaphium.
Hic piscis regina jacet quæ lilia suxit
Pernimis; an mirum si floribus occubat albis?
Obiit die 15 aprilis, anno 1764[2].

Louis XV, dit-on, se trouvait à une fenêtre quand les

1. *Mémoires de d'Argenson.*
2. Cité par Tocqueville, dans son Histoire philos. de Louis XV.

restes de sa maîtresse sortirent des cours du château, pour aller à Paris. Il remarqua froidement : « Madame la marquise aura aujourd'hui un mauvais temps pour son voyage. » Toutefois, il ferma le Parc-aux-Cerfs, et n'eut aucune maîtresse déclarée.

Mais ce ne fut pas pour longtemps. La reine étant morte, de la Pompadour Louis XV s'abaissa jusqu'à la du Barry, fille d'une couturière, qui exerça elle-même le métier de modiste, et fut connue du public sous le nom de mademoiselle Lange. Ses charmes étaient séduisants, ses mœurs dépravées. Deux célébrités du vice, le valet de chambre Lebel et la Gourdan, « approvisionneuse, » appelée à la cour « la petite comtesse, » travaillèrent pour mettre mademoiselle Lange en évidence. Le duc de Richelieu s'occupa fort de l'intrigue, et Louis XV, « succédant à Sainte-Foy comme il succédait à Pharamond [1], » s'attacha à l'élève de la Gourdan. Il maria mademoiselle Lange avec le comte Guillaume du Barry, un « roué » de la pire espèce. Elle fut comtesse. Vous verrez, dit alors un satirique,

Vous verrez le doyen des rois
Aux genoux d'une comtesse,
Dont jadis un écu tournois
Eût fait votre maîtresse.
. . . . . .
Au premier bobo qu'il aura,
Notre bon Sire, en prière,
Pieusement la logera
A la Salpêtrière... [2].

Louis XV, d'après les railleurs, n'était qu'un « Blaise. » Ils désignaient madame du Barry sous le nom de la « belle Bourbonnaise. » La présentation de la comtesse à la cour (21 avril 1769) ne s'en fit pas moins, et brillamment. La foule accourut aux grilles du parc, « pour

1. Mot du duc de Noailles à Louis XV.

2. *E. Cantrel,* Nouvelles à la main sur la comtesse du Barry, in-8°, *Paris,* 1861.

être témoin de son entrée. » La beauté de l'ancienne modiste, qui portait ce qu'on nommait « un habit de combat, » une parure de plus de cent mille livres, étonna tout le monde, envieux et partisans. Le lendemain, madame du Barry assista à la messe du roi, dans la place occupée naguère par la Pompadour. L' « exaltation de Lange » enchanta le roi. La Dauphine (depuis, Marie-Antoinette) trouva tout d'abord « charmante » cette femme dont le ton et la décence étaient remarquables dans le monde, autant que ses propos étaient licencieux dans l'intimité du roi, s'occupant désormais exclusivement de médisances et de rapports de police, vivant comme étranger aux populations.

Malgré les oppositions de quelques hommes politiques, madame du Barry acquit de l'influence. Cette épigramme courut en avril 1771 :

France, quel est donc ton destin,
D'être soumise à la femelle :
Ton salut vint de la pucelle,
Tu périras par la catin.

Comme Jeanne d'Arc, la du Barry était née à Vaucouleurs. Comme l'héroïne, elle s'appelait Jeanne. On n'admettait pas qu'elle donnât audience aux ambassadeurs, et que tous les soirs le roi soupât chez elle. On disait qu'elle voulait se faire épouser. Ses portraits, peints ou gravés, étalaient partout sa beauté enchanteresse. Louis XV écrivait à Choiseul : « Elle est très-jolie, elle me plaît, cela doit suffire ». [1]

Fatiguée promptement de Versailles, Cotillon III échappa aux humiliations qu'elle ne tarda pas à éprouver de la part de la famille royale. Combien de femmes jalousaient celle qui jetait l'or à pleines mains, qui régnait

1. *Lettre de Louis XV à Choiseul. Revue de Paris*, t. IV, 1829.

sur la mode en tous genres, dont les robes coûtaient parfois plus de dix mille livres, qui paya avec une perruche une croix de Saint-Louis donnée à un commissaire de la marine; celle dont la devise était : *Boutez en avant!* Le chevalier de la Morlière lui dédia (1769) son livre sur le Fatalisme[1], et fut le premier homme de lettres qui encensa ses « vertus » et ses » talents. »

La du Barry se retira dans le pavillon de Luciennes, acheté pour elle par Louis XV, et dont son nègre Zamore était gouverneur par brevet du roi. Louis XV venait là voir sa maîtresse, manger des fraises et des framboises, qu'il aimait beaucoup, et faire lui-même le café. Madame du Barry, dans cette résidence, donnait au roi le surnom irrespectueux de « La France. » — « La France, dit-elle un jour, ton café f.... le camp. »

Ce mot étonne peu, quand on sait que l'usage, à la cour comme dans la société, était de donner à chacun des sobriquets ridicules. Les habitués de Versailles désignaient le marquis d'Argenson sous le nom de « la Bête. » Ils appelaient le duc de Richelieu « Fanfarinet, » parce qu'il était plus propre à l'amour qu'à la politique; le comte d'Argenson « la Chèvre, » ou plutôt « Cadet, » à cause de son frère aîné : la reine ne disait jamais autrement. Ils nommaient le maréchal de Contades « l'Apothicaire, » parce qu'il en avait la mine. Maurepas, dit « Faquinet, » avait mis en vogue certaines inversions de nom : *Or farine*, d'Argenson ; Chauvelin, *Velu-toile*. Chauvelin était aussi « Grisenoire. » Le duc de la Vauguyon, gouverneur des quatre petits-fils de Louis XV, appelait ses élèves ses quatre F : le Fin (le duc de Bourgogne,) le Faible (Louis XVI,) le Faux (Louis XVIII,) le Franc (Charles X.) Louis XV, au château de la Muette, dans ses orgies, prenait le nom de « baron de Gonesse. » Il appelait madame de Lauraguais « la Rue des mauvaises pa-

[1] *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres*, IV.

roles.» La belle madame de Flavacourt avait pour surnom « la Poule. » La marquise d'Alincourt était « la grande Jeanneton. » Le roi donnait à ses filles, dans l'intimité, les sobriquets suivants : madame Victoire *Coche,* madame Adélaïde *Loque*, madame Sophie *Graille,* madame Louise *Chiffe* [1].

Un laisser-aller incroyable distinguait les cours du Régent et de Louis XV de celle de Louis XIV (V. t. VII, liv. XI, ch. III.) La licence des mœurs y dépassait tout ce qu'on peut imaginer, et, à part les formalités imposées par une indispensable étiquette, rien ne s'y cachait sous l'hypocrisie, comme durant le règne précédent « Il ne se passait rien d'une certaine conséquence à la cour, qu'il ne parut d'abord un bulletin en vers [2]. » Fréquemment, le bruit courait que Louis XV avait attrapé une maladie honteuse. Ces quolibets de la ville n'empêchaient aucun scandale, et les Parisiens savaient que les nombreuses indigestions du roi, dans les soupers, n'étaient souvent que des ivresses qui le réduisaient au dernier degré de l'abrutissement. Louis XV ne coucha que cinquante-deux fois à Versailles, pendant 1750. Il faisait incessamment des voyages dans différentes petites maisons de campagne, à Bellevue, Choisi, Crécy, la Muette, etc., surtout chez ses maîtresses.

L'entourage était à l'unisson. « Sur vingt seigneurs de la cour, il y en avait quinze qui ne vivaient point avec leurs femmes et qui avaient des maîtresses; rien n'était même si commun à Paris entre particuliers. » Les séparations entre époux, dans la noblesse et la bourgeoisie, étaient nombreuses. « Hors le duc d'Orléans, retiré à Sainte-Geneviève, qui n'a pas de maîtresse? » s'écrie Barbier. Au reste, « la plupart des dames du palais étaient de véritables garces de cour [3]. « La maréchale de Boufflers,

1. *Mémoires de madame Campan*, in-8°, *Paris*, 1822.
2. *Revue rétrospective*, journal de police.
3. *Journal de Barbier*, décembre 1750.

marchant à leur tête, reçut le surnom de « madame Pataclin, » nom de la supérieure de l'Hôpital général, où l'on renfermait les filles de mauvaise vie[1]. Mademoiselle de Charolais « s'amusait fort» avec des amants, dans son château de Madrid, au bois de Boulogne, que Louis XV lui donna. Le comte de Charolais s'enfermait dans une petite maison d'un faubourg de Paris avec madame de Courchamp, qu'il tenait en charte privée, après l'avoir enlevée. Il fit assiéger, pour ainsi dire, par le guet un café de la rue de Richelieu, pour trouver Delisle, fille d'Opéra, sa maîtresse, qu'il frappa dans la rue, avec soufflets et coups de pied[2]. Le comte de Clermont avait pour maîtresse la danseuse Camargo, puis mademoiselle Le Duc, autre danseuse qui se pavanait à Longchamp, et qu'on appelait en plaisantant « mademoiselle l'abbesse. » Le duc de la Trémoille s'adressait à toutes les jolies femmes de la cour et de la ville.

Un héros, le maréchal de Saxe, s'excédait de débauches avec des femmes galantes. Le comte de Lauraguais ne vivait point avec sa femme, avait pour maîtresse mademoiselle Arnould, chanteuse de l'Opéra. Le duc de La Vrillière donnait à la sienne, pour les vendre, des lettres de cachet avec le blanc seing du roi. La jolie comédienne Marie Dupré de Seine, était « l'amante » avouée du marquis de Nesle. Les intrigues du duc de Richelieu avec madame de la Popelinière excitaient des rires dans le public, où l'on disait que M. de la Popelinière était heureusement fermier général, parce qu'on l'aurait fait payer, aux barrières, comme bête à cornes. Maurepas avait une maison dans un faubourg où il faisait souvent de petits soupers « avec filles et seigneurs[3]. » On lisait dans des rapports de police : « M. le prince de Soubise vient de faire un arrangement avec mademoiselle Audinot : au lieu de trois mille livres qu'il lui donnait, il lui donne

1. *Journal de Marais*, 1725.
2. *Journal de Marais*.
3. *Journal de Barbier*.

douze cents livres pour ses menus plaisirs, et douze cents à sa mère pour la dépense de la maison et toutes ses provisions. Il a fait le même marché avec la petite Dervien. Il n'y a que les demoiselles Coste et Guimard à qui il donne les trois mille livres [1]. » Jeunes ou vieux, les hommes de cour dressaient des temples au libertinage. Après avoir eu son domicile d'amour rue Basse-Saint-Pierre, à Chaillot, « Lauzun, déjà fané, soupait dans sa petite maison, à la barrière du Maine, avec des danseuses de l'Opéra, entre-carressées par MM. de Noailles, de Dillon, de Choiseul, de Narbonne, de Talleyrand [2]. »

« On vivait en débauche ouverte à Versailles.... Les princes avaient des maîtresses publiques, il n'y avait plus ni politesse, ni civilité, ni bienséance [3]. » Madame du Barry, surtout, n'épargna rien pour bannir le bon ton de ses petits soupers, pour substituer au cérémonial les gaudrioles et les joies bruyantes, pour convier les grandes dames aux spectacles les plus grivois, même aux lazzis grossiers des comédiens de bois. Audinot afficha un matin dans Paris : « Les comédiens de bois de Sa Majesté donneront aujourd'hui relâche au théâtre pour aller à la cour [4]. »

Dès 1721, « les gens de qualité étaient beaucoup plus corrompus que les gens du commun; chez ceux-ci, il n'y avait que galanterie ou passion vive, mais sincère; chez les autres, c'était pure débauche, et il n'y avait plus de honte nulle part; les femmes s'exprimaient d'une façon encore plus dévergondée que les hommes [5]. » En décembre 1750, d'Argenson écrivait : « La cour! la cour! Dans ce seul mot réside tout le mal de la nation. La cour est devenue le sénat national. Le moindre valet de chambre de Versailles est sénateur; les femmes de

1. *Revue rétrospective*, 2e série, t. III, p. 437. 1759, 1760.
2. *Chateaubriand*, Mémoires d'outre-tombe.
3. *Journal de Mathieu Marais*.
4. *Mémoires secrets*, t. VI.
5. *Lettre de la princesse Palatine*, 1721.

chambre ont part au gouvernement[1]. » Plus tard, madame du Barry disait : « Les gens que j'ai vus à la cour m'ont forcée de m'estimer[2]. » Elle avait vu le nonce du Pape et le cardinal de la Roche-Aymon lui offrir ses mules au sortir du lit.

Quand on est riche et duc, et qu'on rampe à la cour,
On a toujours assez de gloire,

déclarait un poëte. Ce que le roi voulait, ce que les courtisans recherchaient, c'était le plaisir, sous toutes ses formes, et avec excès.

Le luxe grandiose déplaisait un peu, gênait, dans les vastes appartements de Versailles. Nous comprenons bien qu'il parut froid aux roués. Les petits soupers du Régent, au Palais-Royal ou ailleurs (V. plus haut, p. 229 et suiv.), avaient donné l'idée des nids écartés, propices aux jouissances qu'on pouvait à peine laisser deviner, et accessibles seulement à des initiés.

Louis XV fit pratiquer de « petits appartements » dans ses différents palais. Sans être absolument séparés de ceux qui servaient pour la représentation, ces appartements n'avaient de communication que ce qu'il en fallait nécessairement pour le service[3]. Le roi les destinait aux plaisirs de l'amour et de la table, aux petits soupers. Ils renfermaient des « confidentes, » tables qui descendaient et remontaient, au gré des convives, chargées de nouveaux mets; et des « servantes, » petites tables que les convives avaient à côté d'eux, de distance en distance. On y mettait les vivres et les boissons. Il y avait dessus un crayon et des cartes pour écrire ce qu'on souhaitait[4]. Dans toutes les maisons royales, on construisit de petits appartements pour les soupers particuliers[5].

1. *Mémoires de d'Argenson.*
2. *E. Bersot,* Études sur le XVIIIe siècle, t. Ier, in-12, *Paris,* 1855.
3. *Vie privée de Louis XV,* t. II.
4. *Vie privée de Louis XV.*
5. *Journal de Barbier,* juillet 1740.

Les grandes entrées consistaient à entrer de droit dans tous les lieux retirés des appartements du roi, et à toutes les heures où le grand chambellan et les premiers gentilshommes de la chambre entraient. Les secondes entrées, « qu'on appelait simplement les entrées, » étaient admises au lever longtemps après les grandes, quelque temps avant les autres; mais, au coucher, elle ne sortaient qu'avec les grandes. D'ailleurs fort inférieures aux grandes dans toute la journée, elles étaient fort commodes aussi le soir quand on voulait parler au roi. Les dernières entrées, dites « de la chambre, » appartenaient à toutes les charges. Elles étaient appelées au lever un moment avant les courtisans distingués. Nul privilége, « que le botter du roi, » changeant d'habit en allant ou en revenant de la chasse ou de la promenade[1].

Sous Louis XIV, le théâtre avait pris son essor à Versailles (V. t. VII, p. 516 et suiv.); sous Louis XV, madame de Pompadour joua la comédie, ce qui devint un plaisir de cour, et bientôt, nous le verrons, un plaisir de toute la haute société. La chasse aussi fut très-cultivée par Louis XV, qui passait une partie de son temps à prendre note des plus petites circonstances de ses chasses. Le tribunal de la Varenne du Louvre était dit : « tribunal conservateur des plaisirs du roi. » Parmi les charges, nous remarquons celle de « cravatier ordinaire du roi » ou de « capitaine des levrettes de la chambre[2]. » Il y avait de plus les « petits chiens de la chambre. » Le pâtissier du roi délivrait par jour sept biscuits pour les petits chiens de Sa Majesté [3].

Les rendez-vous de chasse abondèrent. Dans le bois de *Fausse-Repose*, à Verrières, on éleva plusieurs petits pavillons ou maisons de chasse pour Louis XV, quand il il était las de tuer du gibier, et quand, pour changer, il voulait banqueter ou faire l'amour. La cour se rendait

1. *Mémoires de Saint-Simon*, 1717.
2. *Almanach de Versailles.*
3. *État de la France* pour 1749, t. Ier.

souvent, pendant les chasses, à Saint-Hubert, château situé entre la forêt de Saint-Léger et celle de Rambouillet. Aussi, quand le roi eût expiré, « Dépêchons-nous, dirent ses gens en menant tambour battant son corps à Saint-Denis, dépêchons-nous, voilà la dernière course qu'il nous fait faire. Nous n'irons plus si souvent à la chasse[1]. » Louis XV chassait surtout à Fontaibleau, où se donnaient des fêtes splendides.

Sur le monarque, la cour et les gouvernants, le public ne se trompait guère :

Notre roi n'est qu'un fainéant,
Son garde-sceaux un charlatan,
Son chancelier un chancelant,
Tous ses ministres des tyrans
Qui font la guerre aux pauvres Francs.
Nos princes sont des garnements
Qui n'ont ni mœurs ni sentiments,
Petits hommes remplis de vent.
Nos ducs sont des impertinents,
Bouffis de l'orgueil de leurs rangs.
Tous sots, ou fats, peu de vaillants.
Les gens de cour sont des brigands;
La justice est au plus offrant.
Elle se vend publiquement.
Nos prélats sont des cénophans,
Fils de la nuit et de Satan,
Sans foi, sans loi, des impudents.
Tous les emplois, petits et grands,
Sont donnés à gens de néant,
Sans choix et sans discernement.
On ne fait plus cas, à présent,
Ni de vertu, ni de talent, etc.[2].

Un artiste « avait peint toutes les vertus qui caractérisent un grand monarque : on engagea le roi à regarder ce tableau au travers d'un verre à facettes; toutes ces figures se réunirent, et il ne vit plus que son portrait[3]. » Mais, quand on posa la statue de Louis XV sur des grues pour être élevée sur son piédestal, un satirique remar-

1. Voir, au musée de Versailles, le château de Saint-Hubert.
2. *Fastes de Louis XV; Roux-Ferrand*, Hist. de la civilisation.
3. *Aux mânes de Louis XV*, in-8°, aux *Deux-Ponts*, 1776.

qua : « Voilà le roi au milieu de son conseil. » Comme le monument était supporté par quatre Vertus, un autre malin écrivit :

Grotesque monument, infâme piédestal !
Les vertus sont à pied, le vice est à cheval.

Une inscription : *Statua statuæ* (statue d'une statue), avait ce commentaire :

Il est ici comme à Versailles :
Il est sans cœur et sans entrailles.

Justes reproches. Avec un roi tel que Louis XV, le vice devait trôner autant et plus que sous la Régence. Quiconque procurait une jouissance nouvelle au monarque et à ses intimes, méritait les faveurs, à l'exclusion des hommes utiles.

Le chevalier d'Auvergne, qui avait pour ainsi dire fondé le bal de l'Opéra, en fut remercié avec deux mille écus de pension. Bien d'autres récompenses allèrent trouver ceux qui contribuaient aux plaisirs de la cour. L'hiver de 1745-46 fut la plus brillante époque du règne. Des fêtes eurent lieu, pour lesquelles Voltaire composa quelques intermèdes, suivis de grandes faveurs. Il l'avoua :

Les honneurs et les biens pleuvent enfin sur moi
Pour une farce de la foire.

Comme sous Louis XIV, les accouchements de princesses, les victoires, les convalescences du roi, ou ses voyages, motivaient de longues réjouissances. De très-nombreux feux d'artifices furent tirés, à Paris ou à Versailles. Louis XV aimait beaucoup ces coûteux amusements, où tant de poudre s'en allait en fumée. Il se procurait aussi la magnifique distraction qui consistait à passer des revues, soit à Montesson, soit dans la plaine des Sablons, ou ailleurs, au milieu d'une grande affluence de carrosses. Enfin la majesté royale, en certaines occa-

sions, bannissait toute contrainte pour se divertir. On vit Louis XV déguisé en chauve-souris dans un bal travesti de Versailles 1739).

Étant connue la façon de vivre du prince et de ses favoris, il semble superflu d'insister sur la décadence de la noblesse, autant par les vices des anciens gentilshommes que par le peu de valeur de certains nouveaux anoblis. Louis XV voulait du repos à tout prix; les courtisans voulaient de l'argent à toute heure[1]. La « Bibliothèque satirique de 1722 » avait imprimé les facéties suivantes : *Nouveau traité des infiniment petits*, dédié aux grands de la cour de France, par un auteur anonyme; — *Traité des jubilés et des indulgences plénières*, par la présidente Fillon, dédié au cardinal Dubois; — *Accord de la morale de l'Évangile avec celle des princes*, par le cardinal de Rohan[2].

Quelques membres de la noblesse avaient perdu le sens moral. Une des maîtresses royales non déclarées, mademoiselle de Romans, promenait souvent aux Tuileries le fils qu'elle avait eu de Louis XV. Elle l'habillait de dentelles, le mettait dans une corbeille et le montrait à la foule : « Ah! Mesdames et Messieurs, n'écrasez pas et laissez respirer l'enfant du roi![3] » Nous n'avons oublié ni les rivalités entre grandes dames pour obtenir un doux regard de Louis XV, ni les honteuses complaisances de certains maris que ce prince daignait déshonorer.

Un règlement de 1760 imposa l'obligation, pour être présenté à la cour, de prouver, au moins d'après trois titres originaux par génération, qu'on était noble de race à l'époque de 1400. Mais, nonobstant cette obligation, trop de gens y avaient entrée par faveur spéciale parce qu'ils s'étaient enrichis, ou parce qu'ils avaient servi les passions royales.

1. *Souvenirs du comte de Ségur.*
2. *Journal de Mathieu Marais.*
3. *E. et J. de Goncourt*, les Maîtresses de Louis XV, t. II, d'après Sophie Arnould, Barbier, Richelieu, etc.

La nourrice de Louis XV reçut la noblesse, comme autrefois le mari de la nourrice de Charles IX, (V. t. VI, p. 27). Son mari et toute sa lignée furent aussi anoblis, et « en considération de ce que ladite dame avait eu le bonheur d'allaiter successivement deux fils de France, qui furent tous deux Dauphins, on lui donna pour armes : coupé d'or et d'argent, chargé de deux fleurs de lis d'or, de deux dauphins adossés, avec une couronne royale posée sur le coupé. » Par suite, les mots « Avoir vu quelqu'un poirier », étaient une expression proverbiale, s'appliquant à un homme élevé en fortune, mais pour lequel on n'avait pas une grande considération, parce qu'on l'avait vu autrefois dans une position misérable. On prétend que l'expression venait de ce qu'un paysan ne voulait pas saluer la figure d'un saint de son village, faite avec un poirier de son jardin.

La morgue des nobles, et surtout des anoblis, demeurait toujours la même. Brissac désignait souvent Dieu par cette phrase : « Le Gentilhomme d'en haut [1]. » Cette morgue devenait parfois puérile. En 1720, la terre de Châtres, sur la route de Paris à Orléans, fut érigée en marquisat en faveur de Louis de Séverac, et prit le nom d'Arpajon. Ce changement de nom ne s'opéra pas sans difficulté, paraît-il. Le nouveau marquis employa un ingénieux procédé. Chaque matin, il se rendait sur les routes qui aboutissaient à sa seigneurie. S'il voyait un paysan, il l'abordait : « Eh ! l'ami, dis-moi le nom de ce lieu? — Châtres, répondait le manant. — Plaît-il? — Châtres. — Ah ! coquin ! ah ! maraud ! s'écriait le marquis, en frappant le paysan de sa canne, apprends que ce n'est pas Châtres, mais Arpajon. » D'autres paysans, mieux avisés, ne manquaient pas de satisfaire les désirs de Louis de Séverac, et celui-ci leur donnait un pourboire.

On se montrait fier d'avoir des « francs-salés. » Les francs-salés étaient des distributions de sel, gratuites ou

1. *Chamfort*, Caractères et anecdotes, in-8°, *Paris*, an III.

à un prix inférieur au cours général, qui se faisaient de la part du roi aux personnes haut placées. Cela devenait comme un petit supplément de gages, et une sorte de caractère honorifique semblait s'y attacher. Les gentilshommes tenaient à leurs priviléges, et les bourgeois désiraient s'élever jusqu'à eux. Aux bals de l'Hôtel-de-Ville, le prévôt des marchands, Bernage, eût voulu n'avoir que de la noblesse.

C'était vers le temps où Boulainvilliers travaillait avec une ardeur extrême son livre sur *l'Ancien Gouvernement de la France* (1727). D'après lui, il y avait dans notre pays deux races d'hommes, les nobles et les roturiers. L'abbé Dubos, au contraire, dans son *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules* (1734), faisait venir les Franks en Gaule comme alliés des Romains, montrait leurs chefs succédant par un traité formel aux droits de l'Empire, niait la conquête franke, indiquait l'usurpation et, par conséquent, l'illégitimité de la noblesse.

Les hommes de cour excellaient dans la danse, l'escrime et le manége. Quelques-uns protégeaient l'esprit nouveau; le plus grand nombre se contentaient d'être courtisans. « Jamais le royaume de France ne sera heureux que notre monarque n'aime les roturiers, au lieu d'aimer la noblesse, disait un homme considérable de l'époque. Cet ordre-ci est bon pour la guerre; encore n'y vaut-il pas mieux que l'ordre des soldats roturiers aujourd'hui: les pauvres habitants sont indéfendus. La noblesse a bien l'air de n'être que les frelons de la ruche, qui mangent le miel sans travailler[1]. » Chez quelques-uns, la bassesse égalait la nullité. Le frère de la Pompadour disait: « Je ne puis laisser tomber mon mouchoir, qu'à l'instant des cordons bleus ne se baissent pour se disputer l'honneur de le ramasser. » Le duc de Tresmes envoya un jour ce billet: « Le sapajou de madame la comtesse du Barry

1. *Mémoires de d'Argenson.*

est venu pour lui rendre visite. » Richelieu s'inscrivait pour le jeu du vingt et un de la favorite.

Il restait peu de temps aux hommes de cour pour travailler. A Fontainebleau, « les jours se suivent et se ressemblent, tous les jours la chasse.... Le lundi concert, le mardi tragédie, le mercredi concert, le jeudi comédie française, le vendredi salut, le samedi comédie italienne, le dimanche grand'messe [1]. » La légèreté d'esprit était une condition indispensable du succès. Autour du roi on se passionnait pour des futilités, pour les modes, pour des riens. De fréquents débats s'élevaient à propos des logements de Versailles. Il y eut une grande affaire, parce que la duchesse de Bourbon avait enlevé de haute lutte à la maréchale d'Estrées une petite loge à l'Opéra (1718). Lorsque l'on retira (8 février 1724) les carreaux aux ducs, à la messe royale, les ducs parurent très-étonnés et jetèrent les hauts cris. Pourtant ils ne jouissaient point de cet honneur sous Louis XIV, et ils l'avaient usurpé depuis la minorité [2].

Encenser le souverain, dans les petites ou les grandes choses, avait toujours été la principale occupation des courtisans. C'était encore l'habitude. Louis XV dit au prince de Soubise qu'il irait souper un soir dans sa petite maison de Saint-Ouen. Il y alla. « C'est une faveur, quoique coûteuse, que les courtisans ne négligent point [3]. » Fête, illuminations, repas pour la suite royale. Il fut dépensé, dit-on, près de deux cent mille francs par Soubise. Il arriva que le roi se mit subitement à faire de la tapisserie. Tout le monde prit goût à la tapisserie. Louis XV, bientôt las, confectionna des nœuds avec les dames de la société intime [4]. De temps en temps, quelque histoire scandaleuse charmait les personnages placés auprès du trône ; car le chef de la police tenait

1. Lettre de Piron, *Mélanges des bibliophiles*, t. IV.
2. *Journal de Marais.*
3. *Journal de Barbier*, août 1750.
4. *Mémoires de d'Argenson*, t. II.

leur maître au courant des aventures qui se passaient dans la capitale « A voir le monarque endormi dans la volupté, des courtisans corrompus, des ministres méchants ou imbéciles, des philosophes, les uns sapant la religion, les autres l'État, des nobles ou ignorants ou atteints des vices du jour, des ecclésiastiques, à Paris, la honte de leur ordre, dans les provinces, pleins de préjugés, on eût dit une foule de manœuvres empressés à démolir un grand édifice[1]. »

1. *Chateaubriand*, Études historiques.

CHAPITRE III

I. Société du XVIIIe siècle. Groupe des financiers et des agioteurs. Guerre aux « traitants. » Crozat, Samuel Bernard et Bourvalais. Appel pour améliorer les affaires publiques. « Petit-Renau. » Croisade financière. Visa et chambre de justice. Terreur organisée. Dénonciations. « La chute des filles de joye, etc. » « Le pressoir des esponges du roi. » Hercule et Cacus. Châtiment de Paparel, de Gruel et de Le Normant. Taxes. Rouillé-Ducoudray. Le « garde des sceaux » de Bourvalais. Accommodements. Mot d'un banquier. Suppression de la chambre de justice. Faillite du gouvernement. D'Argenson succède à Noailles. John Law. Succès de la banque particulière. Compagnie d'Occident. Banque royale. Compagnie des Indes. Le Mississipi et la Louisiane. Estampes. Enthousiasme général. Proverbe.

II. Splendeurs et misères des « Mississipiens. » Les « filles » et les « petites-filles. » Prêts « à la pendule. » La « Rue ». Origine du mot millionnaire. Hommes-meubles. Coups de fortune et coups de ruine. Filouteries. Les Bourbons s'enrichissent. La famille de Law. Les poëtes voulant avoir des actions. Prospérité industrielle. Luxe. D'Argenson remplacé. Law contrôleur général; sa conversion; épigrammes. Le primat du Mississipi. Véritable portrait du seigneur Quincampoix. Commencement de la débâcle. Affaire du comte de Horn. Le « camp de Condé. » Hôtel de Soissons, « la Bourse. » Discrédit; plus d'argent. Exil du parlement. Hommes des halles et des ports. Journée du 17 juillet 1720. Convulsions du système. Mississipiens taxés. Chansons sur Law, qui s'en va.

III. Pâris-Duverney après Law. Visa du papier des Mississipiens. Vers. Crédit et actes de Pâris-Duverney. Fondation de la Bourse de Paris. L'impôt du cinquantième. Le « Pacte de famine. » Guerre au pain. Conseil du commerce. Orry. Rentes de l'Hôtel-de-Ville. Loteries. Fondation de la caisse d'amortissement par Machault. Impôt territorial. Disgrâce de Machault. Moreau de Séchelles. Les fermiers généraux prêtent à Louis XV. Le déficit et les acquits au comptant, en 1759. Silhouette. Édit portant libération des dettes de l'État. Chansons et caricatures. Bertin. Laverdy « s'en va lundi. » Maynon d'Invau. Dépenses exigibles. L'abbé Terray, contrôleur des finances (1769). Le peuple est une éponge. La compagnie des Indes cède à l'État ses droits et ses biens. Succession de lois fiscales. Bilans et suicides. L'Amanach royal. Les maîtresses de Terray.

IV. Groupes des parlementaires, des constitutionnaires, des jésuites et des jansénistes. La cour souveraine. Les remontrances des magistrats. Chanson : *le Parlement est à Pontoise, etc.* « Pensions de Pontoise. » Les « ho-

mards.» Louis XV « met à la raison Messieurs. » Protestation des magistrats. Nouvel exil. Travaux législatifs. Quelques détails sur les charges au parlement. Les « feuillants. » Arrêt sur le refus des sacrements. La « chambre royale » succède aux parlementaires, qui sont bientôt rappelés. Leur popularité; leur guerre contre les constitutionnaires. Mandements brûlés. « Union des classes. » Prétentions et forces du parlement, qui lutte avec la royauté. Remontrances. Les galas aux États de Bretagne. Arrêts célèbres contre toutes sortes de publications.

V. L'Église, l'épée et la robe. Lutte intérieure dans l'Église. Jansénistes et jésuites. Mademoiselle « la Constitution. » Jean Soanen, « prisonnier de Jésus-Christ. » Le « brigandage d'Embrun. » Allégorie du concile. Affaire de Nicolas Petitpied. Miracles du diacre Pâris. Trois sectes de convulsionnaires : « l'Agneau sans tâche, le prophète Élie et les multipliants. » Secouristes; petits et grands secours. L'abbé Pucelle. Intolérance religieuse. « Cahin-Caha, » sa « Reculante Éminence. » Agitation. Le père Girard et Mademoiselle Cadière. Les *Nouvelles ecclésiastiques*. Mgr de Vintimille; « notre archevêque est à Conflans. *Unigenita*. Acceptation de la bullle par l'Université, dont l'abbé de Ventadour devient recteur. Plaisanteries. Livres de discussion religieuse; écrits hostiles au catholicisme. Le clergé ne veut pas payer l'impôt. Procès du jésuite La Valette. Suppression des jésuites. Curieux arrêt du 6 août 1762. Chansons et gravures. Situation du clergé en général.

I

Pour et contre la royauté aux abois, désormais non respectée, ce n'étaient pas uniquement des individualités qui agissaient, c'étaient des groupes, substituant la force collective à la toute-puissance d'un seul. Ces groupes préparèrent l'attaque ou la résistance qui devaient bientôt se produire, le jour où les classes bourgeoises voudraient se gouverner elles-mêmes. Au XVIIIe siècle, « la société entière se décomposa : les hommes d'État devinrent des hommes de lettres, les gens de lettres des hommes d'État, les grands seigneurs des banquiers, les fermiers généraux des grands seigneurs [1]. »

Attribuons la première place au groupe des financiers et des agioteurs. L'ébranlement social commença par eux.

1. *Chateaubriand*, Préface des Études historiques.

La disparition des « partisans » était dérisoire. Les « traitants, » leur succédant, passaient les mêmes marchés, récoltaient les mêmes bénéfices, menaient la même vie, s'attiraient les mêmes haines. Avec eux tripotaient les « croupiers, » gens qui, sans se mêler de la gestion, faisaient une partie des fonds et participaient au gain à proportion.

Antoine Crozat, financier, avait prêté au Régent trois millions pour parer aux nécessités les plus urgentes pendant les premières semaines de son gouvernement. Depuis septembre 1712, Crozat possédait pour quinze ans le privilége du commerce exclusif de la Louisiane. Il avait été tour à tour receveur général du clergé, trésorier des États du Languedoc et de l'ordre du Saint-Esprit, marquis de Châtel. C'était l'homme le plus riche de Paris (au moins 40 millions). Venaient ensuite : Samuel Bernard, dont la fortune s'élevait à trente-trois millions de capital, et sur l' « avoir » duquel figuraient les plus fiers gentilshommes; Bourvalais, propriétaire d'une partie de la Brie, qui avait fait construire le château de Champs-sur-Marne, habitait un magnifique hôtel à la place Vendôme, et avait reçu à jouer et à manger le frère de Louis XIV.

Ces habiles, parvenant aux honneurs malgré leurs manières bourgeoises, excitaient la jalousie générale. La pensée de les rançonner vint simultanément à tout le monde. Fouiller le passé, ne pas laisser les concussions impunies, se procurer de l'argent *per fas et nefas*, satisfaire les masses en flattant l'orgueil des grands, telle fut l'idée fixe des gouvernants. Les attaques contre les financiers s'étaient multipliées depuis la mort de Colbert. A côté des travaux économiques de Vauban et de Boisguillebert, on pouvait lire « Les tours industrieux, subtils et gaillards de la maltôte, nouvelles galantes. Paris, chez Michel le Plagiaire, à l'enseigne du Banqueroutier de la Ferme[1] ; » puis « Pluton maltôtier, » et « L'art de voler

1. Petit in-12, *Paris*, 1708.

sans ailes[1]; » puis « les Partisans démasquez; à Cologne, chez Adrien l'Enclume, gendre de Pierre Marteau [2], » et « l'Art de plumer la poule sans crier [3]. »

Un arrêt du conseil de régence invita tous les citoyens à communiquer leurs idées sur l'amélioration des affaires publiques. Les projets, les avis, les rêveries pullulèrent, surtout à l'endroit des impôts et des finances. Le duc de Noailles adopta le plan d'un ingénieur et officier de marine nommé Renau, dit « Petit-Renau, » à cause de sa petite taille. Ce vieillard proposait d'organiser à ses frais une imposition proportionnelle à la taille arbitraire qui ruinait le paysan. Des comtes, des marquis, des gentilshommes de toutes qualités s'en allèrent fonder le nouveau système dans les provinces. Il en résulta une perte d'un million et la mort de Renau, succombant sous la fatigue, sous le chagrin d'avoir échoué dans ses projets.

Dans les plans à l'ordre du jour, celui de ne pas reconnaître les engagements de Louis XIV fut rejeté. Mais on réduisit à moitié la plupart des rentes perpétuelles ou viagères, et les pensions au-dessus de 600 livres, en exceptant toutefois celles des chevaliers de Saint-Louis constituées comme « le prix du sang répandu pour l'État, » et celle de madame de Maintenon.

Malgré les promesses, on ordonna une refonte, qui ne changeait ni le titre ni le poids des espèces, mais seulement l'effigie, en élevant le louis de quatorze livres à vingt livres, et l'écu de trois livres dix sous à cinq livres [4].

La refonte des monnaies n'obtint aucun succès. Le procédé de refonte fut appliqué aussi sur les effets publics, devenus innombrables, discrédités, et entachés parfois de fraude dans leur origine. Cette opération couvrit une véritable spoliation, dont les victimes se résignèrent.

1. Deux in-12, *Cologne*, 1708.
2. Petit in-12, 1710.
3. In-12, *Cologne*, 1710.
4. Édit de décembre 1715.

Comme toutes ces violentes mesures n'excitaient que peu ou point de troubles, Noailles s'attaqua aux traitants, aux comptables, aux munitionnaires et aux usuriers, qu'il n'était pas difficile de croire coupables. Le roi dit : « L'épuisement où nous avons trouvé le royaume nous oblige d'accorder à nos peuples la justice qu'ils nous demandent contre les traitants et gens d'affaires qui ont exercé des usures énormes en faisant le commerce des assignations et des billets. *L'excès de leur luxe et de leur faste, qui semble insulter à la misère de la plupart de nos autres sujets*, est déjà, par avance, une preuve manifeste de leurs malversations, et il n'est pas surprenant qu'ils dissipent avec profusion ce qu'ils ont acquis avec injustice. Bien qu'ils en soient devenus légitimes propriétaires, ces manières de s'enrichir sont devenues autant de crimes publics. »

Près de quatre mille cinq cents traitants, entrés sans fortune dans les affaires et possédant alors 800,000.000 livres, furent forcés d'en rendre 220,000,000 (1716). Il y eut une sorte de terreur organisée contre les financiers.

Noailles ne pardonnait pas aux traitants leur mauvais vouloir touchant le « visa, » ou vérification et liquidation de tous les billets de l'État, ordonnée le 7 décembre 1715, et confiée aux frères Pâris-Duverney. En huit jours seulement, le visa avait pu constater l'émission ou l'endossement par les receveurs généraux de soixante-douze millions de billets. Pour faire rendre gorge aux enrichis, on transporta dans les salles du couvent des Grands-Augustins, à Paris, tous les hideux instruments de torture, crocs, poulies, réchauds et tenailles. Une chambre de justice, nouvelle chambre ardente, fit saisir les banquiers, pendant une nuit, prendre leurs papiers, mettre le scellé sur leurs hôtels; les somma de déclarer, sous peine de confiscation, le chiffre exact de leur fortune.

Ces heureux voleurs, d'abord étourdis par une mesure si soudaine, ne tardèrent pas à se reconnaître et à

vouloir esquiver l'orage par la dissimulation. Aussi, punissant du carcan la négligence des témoins, et des galères l'erreur dans la déclaration des fortunes, le pouvoir encouragea les dénonciateurs, en leur attribuant le cinquième des amendes et des confiscations qu'ils procureraient. Peine de mort contre qui menacerait, insulterait, détournerait ces espions, ou seulement en médirait. Une disposition porta : « Il sera loisible à toutes les personnes qui voudraient faire des dénonciations, même aux laquais et autres domestiques de ceux qui sont justiciables de notre dite chambre, de faire les dénonciations sous leur nom, si bon leur semble, ou *sous des noms empruntés*, en donnant des indices clairs et certains des faits qu'ils dénonceront. »

Les dénonciateurs furent affranchis de leurs dettes, et relevés de la poursuite de leurs créanciers. On les déclara protégés du roi. Leur nombre devint immense. Tel commis perdit lâchement son patron, tel domestique son maître, tel ami son ami, tel parent ses parents, tel fils son père. Selon un contemporain, « un prêtre de Saint-Sulpice, nommé Rey, auquel Bourvalais avait confié quelques affaires importantes, alla le dénoncer et déclarer qu'il avait 500,000 livres de contrats sur la ville de Paris sous son nom. La somme fut confisquée au profit du roi, à l'exception de 100,000 livres qu'on accorda à cet ecclésiastique pour son droit d'avis.

Des chansons odieuses et des estampes satiriques furent répandues. C'était : *la Chute des filles de joye entretenues par les traitants et les maltôtiers :*

Pleurez, malheureuses grisettes,
Pleurez, gibier de maltôtiers,
Ou bien chantez adieu paniers,
Car pour vous vendanges sont faites.

Avant la juste décadence
De tous ces riches partisans,
Combien aviez-vous de présents,
Habits, bijoux en abondance!

Mais depuis que leur sort fatal
A renversé votre fortune,
Où irez-vous : à l'hôpital,
Ou bien raccrocher à la brune.

C'étaient *la Déroute des Agioteurs*, grande allégorie dans laquelle la justice a des foudres ; — *Thémis, ou le Vice chassé de la finance ; — la Maltoste à l'agonie ; — le Temps de la Maltoste bouleversé ; — le Pressoir des esponges du roi*, avec ces vers :

Ces sangsues icy pressoirez
Sont les pirates de la France,
Qui regorgent les flots dorez
De nos trésors en abondance[1].

L'*Opéra d'Enfer* représenta les financiers soumis à des tortures variées. Au bas d'une gravure se trouvait un *pressoir* sur lequel s'asseyaient la Justice et la Mort. Des corps humains l'or ruisselait. Le texte disait :

Il faut rendre, il faut rendre avec gémissement
Le sang que tes impôts ont exprimé des veines
Du clergé, du marchand, du noble et paysan,
Et payer par tes maux l'intérest de leurs peines.

Le gouvernement frappa, en l'honneur de la chambre de justice, une médaille où elle paraissait sous les traits d'Hercule qui terrasse le voleur Cacus, avec cette légende : *Victor avaræ fraudis* « vainqueur de la fraude avide[2]. »

Si les délations manquaient, les tourments arrachaient des aveux aux traitants. Tous les banquiers de France furent épouvantés.

Beaucoup se dépêchèrent de réformer leur maison. Un financier, désespéré, se coupa la gorge ; un autre se jeta dans un puits : la justice s'acharna contre son cadavre, que l'on pendit la tête en bas, pour le traîner ensuite sur

1. *Cartons de la Bibliothèque nationale.*
2. *Lemontey*, Histoire de la Régence, t. Ier, p. 66.

la claie et le laisser pourrir à la voirie. Paparel, trésorier général de l'ordinaire de la guerre et de la gendarmerie de France, fut condamné à la potence; Gruel et Le Normand, collecteurs, encoururent la peine de la chiourme perpétuelle et la flétrissure du pilori. Par une froide journée, pieds nus et en chemise, ces deux coupables traversèrent les rues de Paris. Le bourreau les attacha au carcan, avec cet écriteau dans le dos : *Voleurs du peuple.* La foule leur lança des injures et des pierres.

Aussitôt le fait fut reproduit par la gravure, et les amateurs d'estampes purent se procurer des pièces sur Gruel, notamment la « Punition remarquable de J.-François Gruel, faussaire, voleur et concussionnaire public, » et « les Entretiens de Gruel avec Le Normand à son arrivée à la Tournelle [1]. »

Crozat, Samuel Bernard, Bourvalais surtout, payèrent de dures rançons. Ce dernier ne conserva que quatre cent mille livres pour lui, sa femme et ses enfants ; on lui prit meubles, bijoux, argenterie, on lui confisqua son splendide hôtel de la place Vendôme pour y installer la chancellerie, où se trouve aujourd'hui le ministère de la justice. Il parut des médailles avec « les tableaux symboliques du sieur Paul Poisson de Bourvalais, premier maltôtier du royaume, et le Songe funeste de sa femme... à Sipar (Paris), chez Pierre le Musca (Le Camus, rue des Cent Portes, à la Maison percée [2]; » puis un « Dialogue ou Entretien de Bourvalais et du diable d'argent enfermé dans un coffre-fort [3]. »

La chambre de justice subsista, comme un épouvantail. Là se firent les déclarations de fortunes et les paiements de taxes, fixées par une commission expéditive composée de six membres seulement, dont trois étaient tirés de la chambre de justice, — Portail, Lamoignon, Fourqueux ; — et trois du conseil des finances, — Le Peletier-

1. *Cartons de la Bibliothèque nationale.*
2. In-8°, *Paris,* 1716.
3. In-4° *plano,* sans lieu ni date.

Desforts, Fagon, Rouillé-Ducoudray. On taxa arbitrairement toutes les richesses. Quatre mille quatre cent soixante et dix personnes figurèrent sur les listes, d'après l'influence prépondérante de Rouillé-Ducoudray, directeur du contrôle général, dont tous les roués de l'un et de l'autre sexe connaissaient l'adresse. Il honorait de ses plaisanteries les accusés, badinait sur toutes les délibérations. Rouillé aimait le vin avec excès. Noailles lui dit un jour, devant le Régent : « Monsieur Rouillé, il y a de la bouteille. — Cela se peut, Monsieur le duc, mais jamais il n'y a de pot-de-vin. »

Tant de légèreté ne le cédait qu'à d'ignobles actions. Un président de la chambre de justice fut appelé ironiquement « *garde des seaux*, parce qu'il s'était approprié, de la dépouille de Bourvalais, des seaux d'argent pour rafraîchir les vins et les liqueurs, et qu'il avait eu l'impudence de les produire sur sa table. Les gardes du commerce, profitant des dispositions du peuple, ne manquaient pas, s'ils avaient un débiteur à arrêter, de prétendre qu'il était « justiciable de la chambre de justice. » Il fallut défendre l'emploi de ce stratagème d'huissier.

Après avoir courbé la tête, les riches se permirent de réclamer. L'inflexibilité du Régent s'adoucit. Plus d'une belle fille, dont les rentes avaient été diminuées par un traitant appauvri, alla pleurer misère chez les roués. Quelques grands seigneurs et beaucoup de « nobles » dames s'interposèrent, moyennant une bonne prime. Un banquier, assure-t-on, taxé à 1,200,000 livres, répondit à un gentilhomme qui lui proposait, pour 300,000 livres, de le faire rayer de cette liste fatale : « Ma foi, monsieur le comte, vous venez trop tard : j'ai conclu marché avec madame la comtesse pour 150,000 livres. »

Les traitants s'assurèrent l'appui des grands ruinés et des femmes d'intrigue. De ce jour date l'alliance intime de la noblesse avec la finance[1]. Celle-ci allait être exploitée

1. *Ch. de Lacretelle*, Histoire de France pendant le XVIII[e] siècle.

par celle-là. « Dunoyer, pour ses péchés, s'était dévoué à la protection des Biron, qui, en bref, le sucèrent si parfaitement qu'il est mort sur un fumier, sans que pas un d'eux en eût souci ni cure. C'était leur coutume; plusieurs autres les ont enrichis de leur substance et en ont éprouvé le même sort. Madame de Biron en riait comme d'une fine souplesse, et comptait leur avoir fait encore trop d'honneur [1]. »

Le déficit annuel n'était plus que de quinze millions en 1716. Philippe d'Orléans dévora ce qui lui parvint de la taxe sur les traitants. Le commerce français, paralysé, appela de ses vœux l'instant où les fortunes cachées reparaîtraient, où renaîtrait le luxe. La corruption générale se récria contre la chambre de justice que l'on supprima (mars 1717), après en avoir tiré moins d'argent que n'en avait procuré l'opération du visa. Au dire du chancelier, « le peuple était tombé dans une espèce de consternation qui faisait languir le corps politique, et telle était son inconstance, qu'il passait tout d'un coup de la haine qu'il avait contre les prévenus à la compassion des misères où ils se trouvaient réduits. Il s'accoutumait à les croire innocents lorsqu'il les voyait trop longtemps malheureux. »

On promit aux financiers de ne plus les taxer, et d'Argenson, lieutenant général de police, vivement harcelé par la chambre ardente, vit doubler son crédit à mesure que celui de Noailles s'effaçait.

Le 1er avril 1716, le gouvernement fit faillite, et divisa ses créanciers en quatre classes. La première (militaires et corps municipaux) perdit un cinquième; la seconde perdit deux cinquièmes ; la troisième, trois cinquièmes; la quatrième, quatre cinquièmes. Toutes les mesures avaient échoué, et les banqueroutes partielles laissèrent encore une dette énorme. Noailles, à bout de réformes, disparut, accusé d'impuissance par le peuple et par les grands seigneurs. Son ami, l'illustre Daguesseau, fut relégué

1. *Mémoires de Saint-Simon.*

dans sa terre de Fresnes. D'Argenson réunit entre ses mains les sceaux et la présidence du conseil des finances.

Bientôt un Écossais protestant, John Law, allait diriger les finances du pays, opérer les miracles désirés, introduire en France des nouveautés brillantes, son « système » (fin janvier 1718). Il avait été autorisé à fonder une banque particulière par association. Il reçut [1], pour vingt années, le privilége d'une banque de dépôt et d'escompte, gérant les caisses des négociants, sans pouvoir faire le commerce ni contracter d'emprunts. Les opérations furent surveillées, les billets visés par un inspecteur du roi.

Avec quelques millions de capital, Law triompha des moqueries. La France ne souffrit plus de la dernière refonte des monnaies; l'intérêt de l'argent diminua; le change haussa; l'exportation et l'industrie prospérèrent. En un mot, la stagnation des affaires cessa comme par enchantement. Le nom de Law passa dans toutes les bouches, escorté d'une aigrette flamboyante d'épithètes louangeuses. On prononçait Lass, l'*as*, dit Saint-Simon.

Une déclaration royale enjoignit à tous les comptables de recevoir les billets de banque pour le paiement des impôts; d'acquitter à vue, et sans escompte, les billets en argent (10 avril 1717). Cinq mois après, on obligea les comptables de Paris à opérer en billets de banque leurs recettes et leurs paiements. Crozat, effrayé par la chambre de justice, avait renoncé au monopole du commerce de la Louisiane. Cette colonie avait été offerte à Law. Il l'avait acceptée en formant une Compagnie d'Occident (août 1717.) Les pensions étaient réduites au maximum légal de 3,600,000 livres. Tout souriait à l'Écossais. Il réalisait son rêve, possédait une compagnie commerciale et une banque! Il tenait le pouvoir par le crédit, et commandait en maître. Bon prince, cependant, il faisait des

1. Lettres patentes du 2 mai 1716.

concessions, et subissait l'influence occulte des hommes d'État, de d'Argenson et du Régent.

Un édit ordonna la refonte des monnaies (fin mai 1718), sans être soumis à l'enregistrement du Parlement, opposé aux plans de Law. Des mécontentements éclatèrent de tous côtés. Le parlement suspendit l'édit (20 juin 1718.) Le Conseil cassa l'arrêt. Mais, le 30 juin, la chambre des comptes et la cour des aides risquèrent aussi leurs remontrances, tandis que le pouvoir ne cessait pas d'exécuter son édit. Le 12 août, par un nouvel arrêt, le parlement réduisit la banque de Law à sa première institution, et s'empara, en fait, de l'administration des finances de l'État.

C'était une levée de boucliers des ennemis de Law unis avec ceux de Philippe d'Orléans. Chose sérieuse, que les bruits de la ville exagérèrent. On prétendit que les parlementaires voulaient faire arrêter Law, pour le juger, le pendre à l'instant. L'Écossais eut peur, et chercha un refuge au Palais-Royal. Il y trouva de puissants et nombreux soutiens.

Un lit de justice fut tenu aux Tuileries. Le parlement reçut ordre de ne plus s'immiscer dans l'administration des finances, et de ne prendre connaissance des affaires d'État que dans le cas où le roi lui demanderait son avis.

Les parlementaires étaient venus à pied, à travers les rues, espérant sans doute que les Parisiens épouseraient leur cause; ils s'en retournèrent tête baissée, forcés par l'indifférence du peuple à obéir au roi (fin août 1718). Désormais, les édits de finance furent regardés comme enregistrés au bout de huit jours, et la banque de Law fut déclarée royale. Le 27 décembre 1718, on décida que, dans Paris et dans les villes où il existait des comptoirs, on ne pourrait plus payer en argent que les sommes au-dessous de 600 francs; qu'il faudrait payer en or ou en billets les sommes dépassant ce chiffre.

Law s'occupa de faire monter les actions de la Compagnie, afferma les tabacs, acheta les droits de la Compa-

gnie du Sénégal, réunit les Compagnies des Indes-Orientales et de la Chine à celle de l'Occident, et forma ainsi un immense monopole du commerce extra-européen, sous le nom devenu célèbre de « Compagnie des Indes. » Une foule d'actions nouvelles furent émises. L'Écossais afferma pour neuf ans la fabrication des monnaies ; et l'agiotage s'organisa sur une grande échelle.

Le 27 juillet 1719, la prospérité de Law était complète ; un mois après, le bail des fermes générales fut donné à la Compagnie des Indes, dont on prorogea les priviléges jusqu'au terme de cinquante années. D'Argenson dévora l'affront, lui qui avait fait le bail des fermes sous le nom d' « Antisystème, » et créé une compagnie des fermes générales au bénéfice des frères Pâris, si opposés aux combinaisons de Law. Secrètement il chercha les occasions de vengeance.

Tenant en main tous les fils de l'administration, du gouvernement, Law se proposait d'opérer le remboursement de la dette publique, jusqu'à concurrence de douze cent mille francs prêtés au roi. Les actions de la Banque, émises à 500 livres en valurent 5,000. Les ennemis de l'Écossais lui rendirent alors les armes. On ne parla que du Mississipi, où des mines d'or et de pierreries avaient été découvertes ; que de la Louisiane, dont la Compagnie distribuait terres, duchés et marquisats.

Des ordonnances prescrivaient[1] de transporter dans la Louisiane, pour la peupler, les vagabonds et les condamnés libérés en rupture de ban ; mais on se contenta de colons volontaires, en continuant l'embarquement pompeux des ouvriers qui s'empressaient d'aller recueillir les trésors de ce monde nouveau (mai 1720). « Des estampes répandues par le peuple firent envier le bonheur de ces colons, qu'un burin lascif représentait partout jouissant de plaisirs sans obstacle et de richesses sans travail, au milieu des nudités de l'âge d'or, des présents

1. Ordonnances des 8 janvier et 12 mars 1719.

d'une terre vierge et des licences de la vie sauvage [1]. » Une grande gravure nous montre *le commerce que les Indiens du Mexique font avec les Français au port du Mississipi* [2]. Le nom de « Mississipiens » resta aux gens qui trafiquaient des actions ou qui partaient pour la splendide colonie.

L'enthousiasme engendrait les illusions folles. Des hommes spéciaux calculèrent la quantité de soie que produirait l'industrie de dix mille femmes de la nation des Natchez! Et, sur la foi d'un visionnaire, la Compagnie s'occupa, à grands frais, de rechercher un rocher d'émeraude placé, prétendait-on, dans la rivières des Akansas! Un vieil officier qui avait autrefois commandé dans la Louisiane, La Mothe-Cadillac, pouvait commettre des indiscrétions, démentir les merveilles promises : il fut embastillé par précaution.

Grâce à Law, les ressources financières se multipliaient. En octobre 1719, il prêta encore trois cent mille francs au Régent, et vit, en échange, supprimer les receveurs généraux. Il perçut tous les impôts directs ou indirects. Personne ne voulait plus de numéraire. L'argent et l'or, trop lourds, perdirent jusqu'à dix pour cent sur le papier. « Avez-vous de l'or! rien de fait! » Tel était le proverbe du moment. Les actions valurent 10,000 francs, et elles ne s'arrêtèrent pas là.

II

Les incrédules se turent, lors de la première émission. Mais la Compagnie des Indes créa cinquante mille nouvelles actions, qu'ils nommèrent les « filles », parce que, pour en obtenir une, il fallait en présenter quatre des

1. *Lemontey*, Histoire de la Régence, t. Ier, p. 305.
2. *Bibliothèque nationale*, Cabinet des estampes.

anciennes [1]. Elle émit une troisième série d'actions, qu'on appela les « petites filles. » Quelques brocards ne pouvaient entraver le succès de Law.

Tout le monde eut la fièvre de l'agiotage. Le siége des innombrables transactions accomplies alors était la rue Vivienne, où s'élevait le local de la Compagnie des Indes (aujourd'hui une partie des bâtiments restaurés de la Bibliothèque nationale). C'était surtout la rue Quincampoix, bien que les actions y coûtassent un bon tiers plus cher qu'aux bureaux mêmes. Elle se trouva encombrée de joueurs depuis les caves jusqu'aux greniers. On s'y pressait, on s'y écrasait, on y achetait la moindre place au poids de l'or. Une chambre s'y louait dix louis par jour. De là nous sont venus les « ventes à terme », la « prime, » le « report, » et toutes les autres inventions et manœuvres de bourse.

« Le principal but des concurrents était de recevoir ces papiers à leur source ; la plupart des souverains d'Europe y prétendirent, et entretinrent à Paris des mandataires par lesquels ils imploraient avec soumission les faveurs du Régent. Après ces agioteurs couronnés, venaient sans honte les plus grands seigneurs de la France, souscrivant les plus vils placets des plus beaux noms de la monarchie [2]. » La rue Quincampoix devait naturellement devenir l'officine de ces affaires. Dans le voisinage logeaient des banquiers, qui fournissaient les fonds nécessaires aux agioteurs doublés d'usuriers ; ils prêtaient pour chaque affaire à deux pour cent par heure, d'où le nom de « prêts à la pendule » donné à ce commerce.

D'ordinaire, on disait simplement « la rue, » la rue par excellence. Pour éviter de trop graves encombrements, la police intervint ; à chaque extrémité furent placés un corps de garde et une grille. Dès six heures du matin, le son d'une cloche annonçait l'ouverture des trafics ; à

1. *Dutot*, Réflexions politiques sur les finances, t. II, in-12, *la Haye*, 1743.

2. *Mémoires de Marmontel.*

neuf heures du soir, la clôture. Mais, bien souvent, inutile était le signal de la retraite : il fallait expulser de force les agioteurs. Les gens « comme il faut, » hommes ou femmes, entraient par la rue aux Ours; le populaire, par la rue Aubry-le-Boucher. Les « millionnaires, » — le mot date de cette époque, — pullulaient dans l'enceinte.

Rue Quincampoix, chaque parcelle d'habitation se changeait en petits comptoirs. « Des banquiers, pareils aux oiseaux de proie, avaient attaché leurs guérites sur les toits[1]. » Les spéculateurs, même, se passaient d'asile. Ils se servaient d'hommes-meubles, — d'un soldat dont la vaste omoplate valait un bureau; d'un bossu dont le dos devenait un commode-pupitre, sur lequel on gagna ou perdit des milliards. Le bossu se fit ainsi 150,000 livres. Un savetier qui avait changé son échoppe en cabinet, avec tabourets, table et écritoire, gagnait par jour deux cents livres.

Au lieu de boutiques, partout des cafés et des restaurants, où les agioteurs déjeunaient, dînaient, puis jouaient aux quadrilles, quand l'ardeur des négociations était calmée. En une heure on faisait fortune, ou l'on se ruinait. Tel homme qui était venu agioter, monté derrière un carrosse, s'en retournait mollement assis dedans, millionnaire; et réciproquement. Un laquais enrichi, rencontrant son maître par un mauvais temps, fit arrêter son carrosse et lui offrit d'y monter. Un peaussier de Montélimart se retira avec 70 millions ; le valet d'un banquier avec 50 ; un Savoisien avec 40.

Au milieu de cette foule avide, — gentilshommes, molinistes, femmes titrées, artisans, jansénistes, laquais, courtisanes, magistrats, marchands, filous, — la précipitation avec laquelle se décidaient les transactions n'avait d'égale que la fourberie de certains spéculateurs. Il arriva qu'un abbé livra des billets d'enterrement, au lieu

1. *Lemontey*, Histoire de la Régence.

d'actions de la Compagnie. Le public applaudit. Les provinciaux les plus nombreux venaient de la Gascogne, de la Provence et du Dauphiné. Puis là se coudoyaient des Génois, des Hollandais, des Vénitiens, des Genévois, des juifs allemands, des Flamands et des Anglais. Ceux que leur timidité ou leur ignorance empêchait de jouer, s'adressaient aux agioteurs de profession, fripons dextrement organisés, qui commandaient la hausse et la baisse. Il leur suffisait de garder en main un jour seulement les actions qu'ils avaient reçues en dépôt, pour trafiquer et réaliser des bénéfices énormes. Un d'entre eux, chargé de vendre, ne parut pas pendant deux jours. Les actions sont volées! s'écria-t-on. Non, car la valeur en fut fidèlement rapportée; mais le mandataire put gagner un million pour lui-même.

A l'hôtel de Nevers, où se délivraient les souscriptions, même empressement, même foule s'étouffant pour y pénétrer. « Les portiers de l'hôtel gagnaient des sommes considérables en allant souscrire pour ceux qui ne pouvaient pas arriver jusqu'aux bureaux. Des aventuriers, prenant la livrée de Law, et se faisant passer pour ses domestiques, traversaient la foule et faisaient payer ce service à un très-haut prix. Les moindres employés de la Compagnie étaient des protecteurs recherchés. Quant aux employés supérieurs et à Law lui-même, ils étaient entourés comme des distributeurs de la fortune[1]. » Le 30 janvier 1720, il fut affiché que, la Banque pouvant à peine confectionner des billets pour fournir à ceux qui y portaient de l'argent, la Compagnie des Indes suspendait jusqu'au 10 février suivant l'achat des actions et souscriptions.

En février 1720, Law alla dans la rue Quincampoix pour jouir du triomphe de son système et du tourbillon des actions. Il était à une fenêtre avec un tapis de velours. De petits Savoyards se tenaient au bas de la mai-

1. *Mémoires de d'Argenson.*

son, et lui criaient : « Monseigneur, donnez-nous pourboire, et nous ferons monter vos actions [1]. »

A la Banque, le duc de Bourbon refit sa fortune plus que compromise ; il y gagna de quoi orner magnifiquement Chantilly. Aussi, Turmenies, garde du trésor royal, lui dit un jour : « Monseigneur, deux actions de votre aïeul valent mieux que toutes celles-là. » Madame de Prie réalisa des gains fabuleux, — 127 millions, peut-être. Conti se gorgea de richesses en papier, avec l'arrière-pensée de convertir bientôt ce papier en argent, car « il suffit d'être du sang des Bourbons pour aimer ce métal [2]. » D'Antin, La Force, le prince de Carignan, et beaucoup d'autres grands seigneurs, s'enrichirent.

Law s'adjugea naturellement la part du lion. En une semaine, il lui fut possible de solder 800,000 livres au comte d'Évreux, pour le comté de Tancarville (Normandie) dont son fils devait porter le nom ; d'offrir 1,400,000 livres au prince de Carignan pour l'hôtel de Soissons ; de donner 500,000 livres à la marquise de Beuvron pour sa terre de Lillebonne, et enfin 1,700,000 livres au marquis de Sulli pour son marquisat de Rosny. Il put se convaincre de la platitude des courtisans. Ce n'était pas de l'admiration seulement qu'on avait pour lui, mais de l'idôlatrie. Afin de travailler, il lui fallait paraître insolent malgré sa modestie réelle. On forçait la porte de son hôtel de la rue de Nevers ; on entrait par ses fenêtres ; on tombait dans son cabinet par la cheminée. Un de ses meilleurs et plus anciens amis, introduit chez lui, le vit achever de longs calculs, puis déjeuner, enfin jouer au pharaon, pendant qu'une foule de gentilshommes attendaient audience. Voulant obliger l'Écossais de se montrer à elle, une dame enthousiaste fit verser sa voiture sous ses fenêtres. « Quand mon fils, dit la Palatine, cherchait une duchesse pour mener ma petite-

1. *A. Thiers*, Law et son système, in-8°, *Paris*, 1826.
2. *Journal de Barbier*.

fille à Gênes, quelqu'un qui se trouva chez lui, remarqua : « Monseigneur, si vous voulez avoir le choix, envoyez chez madame Law, vous les trouverez toutes assemblées [1]. »

Le fils de Law fut admis à danser avec le roi, dont il avait l'âge. Sa fille, qui n'atteignait pas huit ans, donna « chez elle » un bal, où la fleur de la noblesse brigua l'honneur d'assister. Le nonce du pape y parut des premiers, saisit dans les bras la jeune maîtresse de la maison, et accabla de caresses cette enfant d'un hérétique opulent.

Dans l'ivresse générale, on appela la rue Quincampoix « le Mississipi. » Les salons, les cafés, les intérieurs de boutique ou de ménage retentissaient des mots actions, fortune, ruine, Louisiane, etc. A la foire Saint-Germain, le jeu devint de plus en plus fort, à cause de la quantité des billets [2]. Le Conseil d'État avait défendu les jeux de hasard sur la voie publique, à peine d'une amende de six à dix francs, et de confiscation, s'il y avait lieu [3]. Ce fut lettre morte.

Les poètes célébrèrent les merveilles du jour, parfois un peu satiriquement. On lisait dans le *Souhait d'un poète pour avoir des actions :*

..... Il n'est qu'être actionnaire ;
On y fait fortune en dormant,
Sans être propre qu'à rien faire,
On s'agrandit et l'on prospère.
Les ris, les jeux à tout moment
Bercent votre propriétaire.
Pour lui Vénus et son enfant
N'ont point de trait qui soit sévère.
Que vous feriez bien mon affaire,
Nouveau papier de l'Occident!

1. *Mémoires de la princesse Palatine.*
2. *Journal de Barbier*, mars 1720.
3. *Arrêt du 8 février* 1718.

Un faiseur de vaudevilles disait :

J'aime à présent mieux mille fois
Le doux séjour de Quinquempoix,
Que l'Isle de Cythère :
On y fait d'aimables emplois
Sans contrat ni notaire;
L'amour a vendu son carquois
Pour être actionnaire[1].

Chacun riait des gaucheries commises par les nouveaux enrichis. Un d'entre eux, menacé de coups de canne par un officier, s'était écrié, disait-on : A moi la livrée ! A moi la livrée ! Un autre, à qui l'on demandait quelles armes il ferait mettre à son carosse, répondit : « les plus belles. »

Quoi qu'il en soit, le mouvement influa heureusement sur le commerce et l'industrie. Le nombre des manufactures françaises s'accrut des trois cinquièmes; l'intérêt de l'argent tomba à 1 et 1/4 pour 100. Il y eut une abondance extraordinaire de perles et de diamants. On en défendit l'usage. La France avait acheté tout le damas et tout le velours de Gênes. Mille plaisirs raffinés s'étaient implantés dans la capitale, où fourmillaient trois cent mille habitants de plus. « On fut obligé de faire des logements dans les greniers et dans les magasins. Paris fut si plein de carosses qu'on ne put passer dans une seule rue sans embarras et sans blesser ou tuer quelqu'un [2]. » La recette de l'Opéra croissait chaque jour. « Les mets les plus rares et les plus délicats, les vins les plus exquis, rien ne manquait, sur la table du mississipien, de tout ce que le gourmet le plus voluptueux pourrait imaginer. Les desserts qu'on y servait étaient d'une nature à surprendre les plus experts machinistes. De gros fruits, qui auraient trompé les yeux les plus clairvoyants, étaient si artistement travaillés, que quand quelqu'un, étonné de voir un beau melon en plein hiver, s'avisait de le

1. Cette pièce et la précédente sont dans le *Mercure galant*.
2. *Mémoires de la princesse Palatine*.

toucher, il en jaillissait sur-le-champ plusieurs petites fontaines de différentes sortes de liqueurs spiritueuses qui charmaient l'odorat, pendant que le mississipien, appuyant le pied sur un ressort imperceptible, faisait faire à une figure artificielle le tour de la table, pour y verser du nectar aux dames, devant qui il la faisait arrêter [1]. »

Le succès avait forcé Law « d'élever sept étages sur des fondements qu'il avait posés pour trois. » Bientôt les millionnaires, les mississipiens songèrent à réaliser, à changer leurs actions en billets, puis leurs billets en numéraire ou en propriétés territoriales. La baisse commença. D'Argenson et Dubois, maintenant hostile au système, se réjouirent. Law eut à lutter contre la dépréciation du papier. Il obtint qu'on décrétât (1er décembre 1717) la dépréciation du numéraire. La Banque et le trésor ne recevraient plus d'espèces métalliques, autrement que comme appoint. Le 21 décembre, il fut défendu d'effectuer des paiements en argent au-dessus de 10 francs, en or au-dessus de 300. Pour que l'usage du papier devînt plus général encore, on créa des billets de 10 francs. Le 29 décembre, il y eut émission officielle d'un milliard de billets de banque. Mais la baisse des actions n'échappait point à l'œil pénétrant de Law, qui prit toute la responsabilité financière de l'État, avec le titre de contrôleur général (5 janvier 1720). D'Argenson fut remplacé.

Pour obtenir le contrôle général, Law abjura le protestantisme. A ce propos, lord Stair dit « qu'on ne pouvait « plus douter du catholicisme de Law, puisqu'il établis- « sait « l'inquisition » après avoir déjà prouvé la trans- « substantiation, » par le changement de l'argent en pa- « pier. » Cette épigramme parut :

Law, ne devais-tu pas attendre,
Pour faire ta conversion,
Que la justice te fît pendre,
Pour imiter le bon larron?

1. Histoire du système des finances sous Louis XV, t. Ier, in-12, *la Haye*, 1739.

Son convertisseur était l'abbé de Tencin, agioteur heureux. Un plaisant s'écria :

Foin de ton zèle séraphique,
Malheureux abbé de Tencin!
Depuis que Law est catholique,
Tout le royaume est capucin.

Le colonel du « régiment de la calotte, » association burlesque, dont les satires s'attaquaient à tous les événements et à toutes les personnes, donna à Tencin le brevet de *primat de Mississipi* :

Nous, colonel de la calotte,
Pour empêcher par tous moyens
Que l'erreur des luthériens
Et que la doctrine huguenote
N'infectent notre régiment ;
Et pour remettre dans la voie
Quiconque serait fourvoyé,
Et serait devenu la proie
De l'hérétique dévoyé;
A ces causes, vu la science,
Bonnes mœurs, doctrine, éloquence,
Et zèle que l'abbé Tencin
A fait paraître sur tout autre
Pour le salut de son prochain,
Nous lui donnons lettre d'*apôtre*
Et de convertisseur en chef;
D'autant qu'en homme apostolique,
Il a rendu Law catholique.
En outre, par le même bref,
Voulant illustrer la soutane,
Et donner du poids aux sermons
Dudit abbé, nous le nommons
Primat de la Louisiane.
De plus, quoique l'abbé susdit,
Plein d'un évangélique esprit,
Méprise les biens de ce monde,
Et que même contre eux il fronde,
De notre libéralité,
Pour soutenir sa dignité,
En conséquence du système,
Lui déléguons dîme ou dixième
Sur les brouillards dudit pays,
Espérant que la cour de Rome
Donnera les bulles gratis.

Déjà les antagonistes du système ne cachaient plus leurs opinions. Une estampe, — véritable portrait du seigneur Quincampoix, — peignait la frénésie épidémique. Nous voyons, au centre, le tableau en buste de ce seigneur, dont la devise est : *Aut Cæsar, aut nihil* (ou César, ou rien). Il est surmonté d'une couronne de plumes de paon et de chardons que lui offre la *Sottise*, avec cette autre inscription : « Je suis le jouet du sage et du fou. » Au-dessus du portrait fume une chaudière, chauffée avec du papier par un démon, et dans laquelle un agioteur jette à pleines mains son or, qui se fond et ne rend que du papier. Derrière l'imprudent se tient le *Désespoir*, prêt à s'emparer de lui aussitôt que sera terminée la diabolique opération. Si, d'une part, un versificateur écrivait :

Sous l'auguste et sage Régence
D'un prince aimant la bonne foy,
Law consommé dans l'art de régir la finance,
Son système enrichit les sujets et le roy,

d'autre part, la réponse ne se faisait pas attendre :

Perfide adulateur des plus indignes choses,
Ennemi du bon sens, des vertus, de l'État,
Puissent tomber sur toi tous les maux que tu causes,
Oses-tu bien tenir ce langage de fat!

Le système déclinait toujours. Les réalisants échangeaient leurs billets contre de l'argent; les marchands vendaient le double à qui les payait en billets. « Avez-vous des billets? rien de fait! » On retournait la phrase proverbiale employée quatre mois auparavant. Les gros détenteurs assiégeaient la Banque pour avoir du numéraire.

Alors Law se livra aux mesures les plus tyranniques : refonte générale des espèces avec une diminution légère; cours forcé des billets de banque par toute la France

(28 janvier). En février, défense de transporter les espèces hors des villes où il y a hôtel des monnaies; perquisitions pour rechercher les espèces; prohibition du port des pierreries et de la vaisselle d'or et d'argent; défense de faire des paiements en espèces au-dessus de 100 francs, à peine de 3,000 francs d'amende, etc. En mars, démonétisation de l'or et de l'argent, pour des termes fixés; ordre aux particuliers de porter leurs espèces à la banque, à peine de confiscation, dont moitié sera donnée aux dénonciateurs.

Dans la rue Quincampoix, la baisse amena des désordres quotidiens. Le comte de Horn assassina un agioteur pour lui voler son portefeuille (22 mars 1720). Ce parent de l'empereur, de la princesse Palatine et du Régent lui-même, était le cadet du prince de Horn, souverain dans les Flandres. Beaucoup de grands seigneurs essayèrent de le sauver. Mais Law demanda au Régent de faire un exemple, parce que cet assassinat nuisait au système et à la liberté des négociations. Les coupables, condamnés à être rompus vifs en place de Grève, subirent leur peine (26 mars 1720).

Sur les instances de Law, les négociations de la rue Quincampoix cessèrent. Les gens sans aveu reçurent l'ordre de sortir de Paris[1]. L'agiotage se transporta aussitôt sur la place Vendôme. Le 1er juin 1720, le public négocia en face de l'hôtel de Daguesseau, replacé aux sceaux de France. A la porte du chancelier, des malins écrivirent, la nuit, en grosses lettres : ET HOMO FACTUS EST. Au même moment, Trudaine, magistrat intègre, prévôt des marchands et conseiller d'État, coupable « d'avoir été faire une visite d'inspection à la Banque, » fut disgracié. Quelqu'un afficha sur la porte : CRUCIFIXUS EST PRO NOBIS.

La place Vendôme était couverte de tentes. Les Parisiens la surnommèrent « le camp de Condé. » Le placard

1. *Journal de Barbier.*

suivant y parut : CAMP DE CONDÉ A LA PLACE VENDÔME. — « M. le Duc (de Bourbon), généralissime; M. le maréchal d'Estrées, général; M. le duc de Guiche, commandant le corps de réserve et les troupes auxiliaires. — MM. de Chaulnes et Mézières, lieutenants-généraux; Belile, maréchal de camp; le marquis de Pons, maréchal des logis; Caumont, major-général; Chattes et Vilaines, aides de camp. — Le duc d'Antin, intendant; le duc de La Force, trésorier; Lassé, grand prévôt; le prince Léon, greffier; Fimarcon et Dampierre, archers; Lafaye, bourreau; Coëtlogon, aumônier; Tencin, à la tête des récollets; Jean Law, médecin empirique, directeur des hôpitaux; d'Argenson, chirurgien-major; le duc de Louvigny et le comte de Guiche, fraters; les directeurs de la Banque, maraudeurs et piqueurs, les officiers des gardes, tireurs d'estaffe.

« *Vivandières et blanchisseuses.*

« Madame de Verrüe, à la suite du régiment de Lassé;
« Madame de Prie, du régiment de Condé;
« Madame de Lomaria, du régiment de Lambert;
« Madame Parabère, du régiment d'Orléans;
« Madame de Sabran, du régiment de Livry;
« Madame Chaumont, à la suite du camp-volant.
« *Filles de joie,* mesdames de Monasteral, de Gié, de Nesle, de Polignac, de Saint-Pierre [1]. »

Sur la place étaient exposés des bijoux magnifiques, les étoffes les plus précieuses. Des gens de café servaient des rafraîchissements exquis, de la neige du mont d'Or. Sous les tentes, d'agaçantes femmes jouaient au quadrille. Œillades, doux serrements de mains, rendez-vous donnés à voix basse! Le perpétuel bourdonnement de l'agio était couvert par le bruit des musiciens, les rires des courtisanes, les exclamations des bateleurs.

1. Manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal.

Daguesseau ne goûta pas un tel voisinage. Mais le prince de Carignan, un de ces viveurs qui « tirent à toutes mains de toutes parts, » criblé de dettes, ne reculant devant aucun métier, demanda et obtint que le marché des actions eût lieu dorénavant dans le jardin de son hôtel [1].

Autour de ce jardin, l'on construisit cent trente-huit loges en bois, toutes égales, propres et peintes, ayant une croisée et une porte avec le numéro au-dessus. Chaque loge se loua cinq cents livres par mois. Le jardin avait deux entrées, l'une dans la rue de Grenelle, l'autre dans la rue des Deux-Écus. Des suisses de la livrée du roi veillaient aux portes, pour l'exécution de l'ordonnance de police et sûreté concernant le commerce établi à l'hôtel de Soissons : « L'assemblée des négociants ne se fera que les jours ouvrables, et ne commencera en été qu'à sept heures du matin, pour finir à sept heures du soir, et en hiver à huit heures du matin pour finir à cinq heures du soir. » « ..... Désirant prévenir les abus qui pourraient se commettre au préjudice des négociants, très-expresses défenses sont faites à tous artisans, ouvriers, colporteurs, gens de livrée, ou sans aveu, d'entrer dans ladite place, sous peine de prison... »

Le jardin de l'hôtel de Soissons, désigné sous le nom de « la Bourse, » ressemblait assez à une ville indienne. La foule élégante trafiquait sous l'ombrage des arbres, circulait par des rues pavées, réglait ses mouvements au son de la trompette. Sous le rapport du luxe, cela différait bien de la rue Quincampoix, où les joueurs étaient forcés de s'encanailler ; mais, par contre, les ruines y primaient les fortunes. C'était, disait-on, le « Mississipi renversé ». Les entrepreneurs donnèrent au prince de Carignan cent cinquante mille livres de rente.

Lorsque le discrédit du système augmenta, des billets tels que le suivant coururent de maison en maison : « Monsieur et madame, on vous donne avis qu'on doit

1. Hôtel de Soissons, aujourd'hui halle aux blés.

faire une *Saint-Barthélemi* samedi ou dimanche, si les affaires ne changent point de face. Ne sortez, ni vous ni vos domestiques. Dieu vous préserve du feu. Faites avertir vos amis. Ce 25 mai 1720. »

Le parlement saisit le prétexte offert par les vacillations du système, car des troubles populaires devaient peut-être surgir de la crise financière. Il ne discuta pas même les édits qui pouvaient opérer sans secousses la liquidation de la Banque, où chacun allait pour avoir de l'argent, où, le 5 juin 1720, les épées furent tirées, où les soldats mirent deux fois la baïonnette au bout du fusil. Le 11, la mère du Régent écrivait : « Personne en France n'a plus le sou maintenant; mais je dirai, sauf respect, en bon allemand palatin, qu'ils ont tous des torche-culs de papier. » Le 21, un arrêt permettait à tout le monde « d'avoir tant d'argent chez soi qu'on voudra. Cette permission vient quand personne n'en a plus[1]. »

Dans Paris, à tout instant, des émotions. La Banque avait suspendu ses paiements pour les billets au-dessus de dix francs. Une certaine portion des artisans, — hommes des halles et des ports, — acheta à vil prix des billets aux bourgeois qui ne « voulaient pas se faire écraser. » Ces hommes passaient la nuit aux portes de la Banque. Dès que s'ouvrait la caisse, ils se ruaient dans les bureaux, avec cris et menaces. Un mercredi (17 juillet 1720), quinze mille personnes environ se pressaient déjà dans la rue Vivienne, à trois heures du matin. Cinq heures n'étaient pas encore sonnées, et il y avait seize individus étouffés. La foule se retira. A six heures, trois cadavres furent portés au Palais-Royal. Des furieux en nombre les escortaient et criaient : « S'il y a des gens las de vivre, qu'ils nous suivent. »

D'abord, on ferma les portes du Palais-Royal, en prétendant que le Régent était à Bagnolet, maison de campagne de la duchesse d'Orléans. La foule murmura plus

1. *Journal de Barbier*, juin 1720.

fort, après ce mensonge; elle parla de mettre le feu aux quatre coins du palais, « et qu'on le trouverait bientôt. » Le Régent fit ouvrir les portes. Le ministre de la guerre et le gouverneur de Paris haranguèrent, jetèrent de l'argent, même de l'or. Le calme eût reparu, les trois cadavres eussent été transportés sans encombre à l'église Saint-Roch, si le cocher de Law, dans la grande cour du Palais-Royal, n'eût tout brouillé par son imprudence. Il dit qu'il faudrait faire pendre quelques-uns de ces Parisiens.

Une femme, tenant la bride de ses chevaux, lui cria : « B...! s'il y avait quatre femmes comme moi, tu serais déchiré dans le moment. » Elle avait perdu son mari dans les bagarres. Le cocher répliqua : « Vous êtes des canailles. » Alors la foule suivit cet homme, l'assaillit à coups de pierre, le laissa demi-mort. Law resta dix jours sans sortir des appartements. « Il se mourait de peur; le Régent ne put s'empêcher de rire de sa frayeur [1]. »

L'émeute du 17 juillet ne changea rien à l'agiotage des hommes des halles et des ports. « Aujourd'hui, jeudi 18, j'ai passé à deux heures après minuit dans la rue Vivienne; il y avait déjà une douzaine de personnes assises par terre à la porte du jardin. Il faisait beau clair de lune [2]. Mais, par ordonnance du roi, on n'ouvrit pas la Banque. Le lendemain, des troupes entouraient Paris.

Pour relever la confiance, il eût fallu de l'énergie. Sollicité tour à tour par les partisans des anciennes routines financières et par les derniers soutiens de Law, le Régent était indécis. On avait jeté dans les carrosses des billets burinés : « Sauvez le roi, tuez le *tyran*, et ne vous embarrassez pas du trouble. » Beaucoup de chansonniers comparaient le Régent à un Néron, dont Law était le Narcisse.

Le duc d'Orléans, gêné dans ses plaisirs par les criail-

1. Lettre de la princesse Palatine, du 26 juin 1720.
2. *Journal de Barbier.*

leries populaires, finit par abandonner son protégé. Non-seulement on poursuivait celui-ci, on brisait les vitres de son hôtel; mais des gens s'attaquaient même à sa fille adorée. Le 1er septembre 1720, mademoiselle Law alla se promener à la foire de Bezons, dans un carrosse à sept glaces. Tous les laquais et la populace s'écrièrent : « C'est la livrée de ce bougre de gueux, qui ne paie pas les billets de dix livres. » Ils accablèrent aussitôt le carrosse de terre et de pierres. Le cocher s'enfuit; mademoiselle Law fut blessée.

Le système se débattit encore quelques mois ; le 29 octobre, on ferma l'hôtel de Soissons, pour empêcher le commerce des actions. Soixante agents de change avaient été nommés.

En vain le contrôleur général procéda à la recherche des enrichis, pour les taxer, car il ne rendait pas le bien perdu. Il établit une direction inquisitoriale présidée par un simple maître des requêtes. On entra chez quelques mississipiens, sous prétexte de « scandaleuse prospérité. » Leurs bijoux, leur vaisselle, leurs trésors furent saisis ; leurs maisons, mises sous le scellé. Des spéculateurs, obligés de payer la taxe pour l'augmentation fictive de leur fortune, se trouvèrent moins riches qu'avant la venue de Law, que le pouvoir fiscal achevait de dépopulariser.

D'ailleurs Crozat, les Pâris et Samuel Bernard, ligués contre leur adversaire, promettaient de l'argent pour fournir carrière à de nouveaux expédients. Law s'éloigna de Paris, le 14 décembre 1720, alla presque aussitôt à Bruxelles, où il déclara qu'il avait enrichi la noblesse française, et se retira enfin à Venise, où il est mort.

Le Pelletier de la Houssaie eut l'emploi de contrôleur général, et le premier ministre anglais écrivit une lettre de félicitation (15 janvier 1721) à Dubois, pour le louer « du coup de maître par lequel il avait fini l'année qui venait de s'écouler, en se défaisant d'une concurrence

également dangereuse à lui et à l'Angleterre [1]. » Toutefois, la Compagnie des Indes survécut à la Banque, parce que nombre d'intéressés, le duc de Bourbon principalement, exerçaient une haute influence.

Tel chansonnier railla l'Écossais :

Aussitôt que Law arriva
Dans notre bonne ville,
Monsieur le Régent publia
Que Law serait utile
Pour rétablir la nation;
La faridondaine, la faridondon;
Mais il nous a tour à tour enrichis,
Biribi,
A la façon de Barbari,
Mon ami.

Ce parpaillot, pour attirer
Tout l'argent de la France,
Songea d'abord à s'assurer
De notre confiance;
Il fit son abjuration,
La faridondaine, la faridondon;
Mais le fourbe s'est converti,
Biribi, etc.

Law, le fils aîné de Satan,
Nous met tous à l'aumône,
Il nous a pris tout notre argent,
Il n'en rend à personne;
Mais le Régent, humain et bon,
La faridondaine, la faridondon,
Nous rendra ce qu'on nous a pris,
Biribi, etc.

Tel satirique publia cette épigramme :

Lundi j'achetai des actions,
Mardi je gagnai des millions,
Mercredi j'arrangeai mon ménage,
Jeudi je pris un équipage,
Vendredi je fus au bal,
Et samedi à l'hôpital.

1. *Correspondance inédite de Dubois*, t. II.

Enfin, sur l'air nouveau, « Un Cordelier d'une riche encolure, » le *Départ de Law* fut expliqué aux Parisiens. Quelques couplets suffisent pour en donner l'idée :

Assez longtemps pour mon profit en France
J'ai fait résidence,
Sachant prévenir
Un cruel avenir;
Les héritiers de la vertu gauloise,
Rappelés de Pontoise,
Pourraient bien ici
Me causer du souci.

Si les robins mettaient sur moi la patte,
J'en aurais la gratte;
Je plaindrais mon sort,
Malgré tout mon support.
A l'ombre mis pour ma belle entreprise,
Oui, de Pierre-Encise,
J'aurais pour maison
L'ennuyeuse prison.

. . . . . .
Mon directeur n'ordonnant pas de rendre
Ce que j'ai pu prendre,
Dérivons d'ici,
C'est mon plus court parti.

Mon intérêt, ma sûreté s'y trouve,
Le Régent m'approuve.
J'ai même aujourd'hui
Condé pour appui.
Content de voir que j'ai rempli ses coffres,
Il me fait les offres
De prendre son train
Pour avancer chemin.

La chose ainsi, je monte en sa calèche,
Çà, faisons dépêche!
Adieu vos écus,
Messieurs, n'y pensez plus!
Le sort m'étant favorable et propice,
Je les porte en Suisse.
Qui les reverra
Plus fin que moi sera!

Vous que l'on vit aux actions avides,
Les croyant solides,
Toujours en papier
Vouloir réaliser,
Servez-vous donc de vos billets de banque
Si l'argent vous manque,
Cherchez le payeur
Pour avoir leur valeur.

Selon le bruit général, Law emportait d'immenses richesses, des chariots d'or, avec l'aide du Régent. En réalité, il s'en allait pauvre, s'il laissait Paris en proie à la misère. Un contemporain écrit : « J'avais pour soixante mille livres d'effets en papier... tout cela est tombé à rien, de manière que je n'ai pas aujourd'hui de quoi donner les étrennes aux domestiques, et cela sans avoir joué ni perdu ! [1] »

Pour comble, sous le règne de Dubois définissant la monarchie française « un gouvernement qui fait banqueroute quand il veut, » au système allait succéder une banqueroute générale, la seconde depuis six ans. Mais quelques courtisans, Saint-Simon à leur tête, ne voyaient pas grand dommage à frustrer les créanciers de l'État, qui étaient en général des « gens de bas lieu [2]. »

III

Les Français redisaient en riant la généalogie du système : Belzébuth engendra Law, Law engendra le système, le système engendra la banque, la banque engendra le Mississipi, le Mississipi engendra la souscription, la souscription engendra le dividende, le dividende engendra l'agio, l'agio engendra l'escompte, l'escompte engendra le compte roulant, le compte roulant engendra

1. *Journal de Barbier*, janvier 1721.
2. *Mémoires de Saint-Simon.*

le versement des parties, le versement des parties engendra le registre d'écritures, le registre d'écritures engendra zéro, — à qui la puissance d'engendrer fut ôtée. Et ils ne cessaient, pour la plupart, de regarder, les fermiers généraux comme les « colonnes de l'État; » ce qui était aussi l'opinion des gouvernants.

Sous Le Pelletier de la Houssaie, sous Dodun, « ayant de la capacité et autant de probité qu'une telle place en pût permettre [1], » Pâris-Duverney administra de fait les finances. Il conseilla d'assurer le paiement des dettes réelles, mais de recourir au « visa » pour tous les papiers du système de Law. Ces vers parurent, sur le visa :

> Je suis enfant de quatre frères (les Pâris)
> Qui m'ont logé dans un palais
> Où je fais souffrir à grands frais
> Les tortures les plus amères, etc. [2].

Les Pâris avaient pour père un cabaretier. Si l'un d'eux s'était fait appeler Duverney (du verre net), c'était, prétendait-on, parce qu'il avait jadis excellé dans l'art de rincer les verres [3]. « Pâris-Duverney, dit l'historien de la Régence, diminua successivement de plus de moitié la valeur légale des monnaies et réduisit l'intérêt au denier trente. Cette incroyable audace étonna les esprits les plus familiarisés avec les secousses de la Régence et suspendit toutes les transactions commerciales. Duverney ordonna aux habitudes de changer aussi vite que ses arrêts. La Bastille se remplit de ceux qui osaient discuter ses principes. Les troupes du roi firent main basse dans la capitale sur les ouvriers qui défendaient leurs salaires. Une lettre du ministre donna pour exemple aux intendants des provinces ces emprisonnements et ces meurtres. La France se couvrit de confusion. Dans quelques lieux, la puissance publique soumit à un tarif l'u-

1. *Mémoires de Saint-Simon.*
2. *Journal de Mathieu Marais,* août 1722.
3. *Journal de Barbier,* t. Ier.

niversalité des objets de commerce. Voyez par vous-même, disait le ministre à l'intendant, les prix auxquels on peut contraindre les marchands à baisser leurs marchandises et punir ceux qui n'y auraient pas obéi. »

La dette fut reconnue de près de seize cent trente et un millions numéraire effectif en argent. La fortune de Pâris-Duverney et de ses frères devint colossale. La fondation de la Bourse de Paris (1724), l'impôt du cinquantième pour tous les ordres (1725)[1], impôt prélevant un cinquantième du revenu de tous les biens fonciers, charges ou emplois, et le « Pacte de famine, » établissant le monopole des grains au profit de quelques financiers, eurent lieu pendant le crédit des frères Pâris. Une chanson plaisanta, à propos du cinquantième :

Prince, quelle misère extrême!
Vous imposez le cinquantième
Quand vous nous savez sans argent!
Pour votre maudit ministère,
Le cinquantième du bon sens
Vous serait bien plus nécessaire.

Le Pacte de famine, désigné quelquefois sous le nom de « guerre au pain, » subsista soixante années (1729 à 1789). Le vieux maréchal de Noailles appelait avec mépris Pâris-Duverney « le général des farines[2]. » Le quatrain suivant circula :

Ilion gémit sous la cendre
Pour avoir produit un Pâris,
Que ne devons-nous pas attendre,
En ayant quatre dans Paris?

Mais le peuple ne se contenta pas de redire des chansons ; il fit des émeutes, à cause de la cherté des denrées, à Paris, à Caen, à Rouen, et dans beaucoup d'autres

1. Édit enregistré le 8 juin 1725.
2. *Mémoires de madame du Hausset.*

villes (1725). Un boulanger du faubourg Saint-Antoine voulut vendre son pain plus cher l'après-midi que le matin. La foule pilla sa boutique et celles du faubourg. Il y eut plusieurs décharges du guet, et l'émeute cessa. Les disettes et le mauvais état des finances devaient mener aux catastrophes.

Pendant la Régence, le marc d'argent s'éleva, en 1718, à 33 livres ; en mars 1720, à 81 livres, et le 30 juillet de la même année jusqu'à 120 livres. Après le départ de Law, il était encore à 75 livres. Sous le duc de Bourbon (1724 et 1725), les écus de 6 francs furent réduits à 3 livres, et le marc d'argent à 30 livres. En 1726, il y eut une refonte générale des monnaies, et nouvelle hausse. Le marc d'argent fut à 48 livres, taux qui n'a pas varié sous Fleuri, et qui est encore à peu près le même aujourd'hui. Le louis d'or fut porté de 20 à 24 livres, et l'écu de 5 à 6 livres[1].

Après avoir été emprisonné pendant quelques années (V. plus haut, p. 246), Pâris-Duverney reparut et fut encore consulté longtemps sur toutes les opérations de finances.

Philibert Orry eut le contrôle général, depuis 1730 jusqu'à 1745.

Orry établit (1737) une loterie royale dont les produits devaient servir à l'amortissement des rentes constituées sur l'Hôtel de Ville. Les revenus égalèrent les dépenses. Les recettes atteignaient cent quarante-huit millions ; les dépenses, qui se montaient à cent cinquante-six millions en 1727, ne s'élevèrent qu'à cent quarante-neuf millions en 1738. Mais la guerre força Orry de renoncer à tout projet de libération. Il exigea de nouveau le dixième des revenus, forma une tontine d'un million cinquante mille livres de rentes viagères, et créa nombre d'offices municipaux, pour parer aux dépenses extraordinaires.

Ses brusqueries déplurent à la Pompadour. Il les ex-

1. *Arrêt du conseil, du 26 mai 1726.*

cusait ainsi : « Comment voulez-vous que je ne marque pas d'humeur ? Sur vingt personnes qui me font des demandes, il y en a dix-neuf qui me prennent pour une bête ou pour un fripon. » La chasse aux emplois de finance ne cessait pas. L'auteur de la *Chronique du règne de Louis XV* rapporte, à la date du 17 décembre 1742, que « le roi accorda un bon à madame de la Tournelle pour la première place de fermier général qui vaquera [1]. » Le notaire Camuset eut ladite place.

Au total, Orry n'accomplit rien de bien utile, rien de nuisible non plus. Il quitta le ministère pour le céder à Machault qui, de 1745 à 1754, fonda la caisse d'amortissement de la dette publique. Machault eût voulu doter cette caisse au moyen d'un vingtième général et permanent ; mais les pays d'État, le clergé et la noblesse s'y opposèrent. Lorsque le contrôleur général tomba malade (1751), on dit que le clergé récita les prières de trente heures, et non de quarante heures, parce que Machault lui avait retenu à son tour le vingtième. Ce ministre proposa inutilement l'établissement d'un impôt territorial auquel seraient soumis les privilégiés. Les guerres exigeaient de l'argent, et l'argent n'abondait pas dans les coffres. Il n'y avait pas plus de six mois, à la mort de Louis XV, que le droit de joyeux avénement, pour son règne, venait d'être achevé dans sa perception. En 1723, ce droit fut affermé vingt-trois millions ; la perception n'en fut fixée qu'en 1744, et comme le parlement n'enregistra point la déclaration, la levée de cet impôt s'opéra sourdement et lentement.

Ce fut pendant l'administration de Machault que le gouvernement fixa le nombre des maîtres des requêtes à quatre-vingts [2].

Jean Moreau de Séchelles dirigeait les finances, quand les fermiers généraux prêtèrent au roi soixante millions.

1. *Revue rétrospective*, 1re série, t. V.
2. *Édit de* 1752.

On renouvela leur bail et on le porta à cent dix millions (1755). A de rares intervalles, l'État contracta des emprunts et organisa des loteries. Séchelles avait pu, comme intendant, approvisionner les armées ; il ne réussit pas, comme contrôleur général, à améliorer la situation financière du pays.

En 1759, le déficit annuel du trésor fut de deux cent dix-sept millions. Les acquits de comptant ne dépassaient pas dix millions sous Louis XIV. Ils s'élevèrent en 1730 de vingt à trente millions ; ils arrivèrent en 1759 à cent dix-sept millions. Ces dépenses secrètes et honteuses de la royauté se faisaient en dépit de toutes les critiques.

Moras et Boullougne, créatures des frères Pâris, restèrent inactifs, pour ainsi dire, dans les crises difficiles où les finances retombaient sans cesse. Ils étaient au-dessous de leur tâche.

Après eux, Étienne de Silhouette, un Sulli inventé par madame de Pompadour, un homme dont l'imagination était brillante et subtile, chercha à opérer des réformes, surtout des économies. Mais il indisposa la nation par la création d'impôts insolites ; les gens de cour, par la réduction de leurs pensions ; les gens de finance, par l'infraction des engagements contractés avec eux. Louis XV envoya une bonne partie de sa vaisselle à la Monnaie, et invita ses sujets à en faire autant.

On ridiculisa Silhouette. Des chansons coururent. Une caricature le représenta « donnant le fouet aux fermiers généraux, croupiers, etc.[1]. » Par allusion à ses idées d'économie, toutes les modes se firent mesquines. Les « surtouts » n'avaient point de plis ; les tabatières étaient en bois brut ; les portraits étaient des visages tirés de profil avec un crayon noir, d'après l'ombre de la chandelle, ou découpés sur un papier noir que l'on

1. *Cartons de la Bibliothèque nationale*, 1759.

collait sur un fond blanc ; la chanson des *Portraits à la mode* dit :

On fait la figure avec des ciseaux,
On nous rend aussi noirs que des corbeaux,
Voilà les portraits à la mode [1].

L'opinion se déclara contre Silhouette. Les tailleurs imaginèrent des culottes sans goussets, auxquelles ils donnèrent le nom du contrôleur général, et les gens de lettres firent des vers épouvantables contre lui.

Lorsque Silhouette eut demandé, obtenu sa retraite, Bertin passa de la lieutenance de police au contrôle général. En ce temps se répandirent des plaisanteries sur différents contrôleurs généraux : Moreau de Séchelles, fils d'un marchand drapier, nous en a donné tout du long de l' « aune » ; Moras, gendre de Moreau de Séchelles, nous a « rasé » de près ; M. de Boullougne, fils d'un peintre du roi, nous a achevé de « peindre ; » Silhouette, gendre du médecin Astruc, nous a fait passer par les « grands remèdes, » et Bertin, lieutenant général de police, va mettre de la « police » dans les finances.

Bertin « était un petit homme qu'il était impossible de maîtriser ; lorsqu'on voulait le contrarier, il n'avait qu'un mot : Cela ne vous convient-il pas? Je m'en vais [2]. » Il négocia, pendant son ministère, pour deux cent huit millions de capital, et céda très-volontiers sa place, après quatre années de pouvoir, à François de l'Averdy, que madame de Pompadour et Choiseul firent nommer.

Un noël signala ainsi son avénement :

N'ayant de confiance
Qu'au poupon nouveau-né,
De l'Averdy s'avance
D'un air tout consterné,

1. *Chanson de Favart.*
2. Selon madame de Pompadour.

Disant : « Puisqu'en ce jour
Vous êtes notre oracle,
Jésus, je me livre à vos soins ;
Pour subvenir à nos besoins
Il nous faut un miracle.

L'Averdy, dont on attendait des réformes sérieuses, défendit de rien écrire, imprimer, ni publier, concernant les finances. Il commença la querelle avec le parlement de Bretagne (V. plus haut, p. 283), et fut en butte aux chansons et aux caricatures des Bretons, qui le représentèrent sous la figure d'un homme ayant une hotte sur les épaules, une canne à bec de corbin dans les mains (attribut du contrôleur général), cherchant dans tous les ruisseaux et dans tous les tas d'ordures. Du bout de son bâton, sortaient des rouleaux de papier intitulés : *Arrêts du Conseil.* Il portait des lunettes sur le nez, et semblait avoir une vue fort courte. Au bas était écrit : « Au grand chiffonnier de France [1]. »

Sous le ministère de l'Averdy, un édit annonça la libération des dettes de l'État [2]. L'importance sans talent de cet homme timide, trop honnête peut-être, dégoûta bientôt Choiseul, qui le renvoya.

Les Français chantèrent :

Le Roi, dimanche,
Dit à l'Averdy :
Va-t-en lundi.

D'octobre 1768 à décembre 1769, Maynon d'Invau géra les finances, et, battu en brèche par Maupeou, donna sa démission en refusant la pension ordinaire des contrôleurs généraux. A la fin de 1769, les dépenses exigibles de l'État dépassaient de cent millions les sommes recouvrées. Les engagements du trésor s'étaient augmentés de cent vingt-neuf millions par des assignations sur les revenus futurs, jusqu'en 1779.

1. *Tocqueville,* Hist. philos. du règne de Louis XV, t. II.
2. *Édit du 17 décembre 1764.*

Aussitôt commença la longue carrière de l'abbé Joseph-Marie Terray, qui, de 1769 à 1774, occupa la scène politique. Nombre de Français disaient : « Il faut une foi bien vive pour croire à la résurrection du crédit, étant enterré (en Terray). » Pasquier, confrère de Terray, regardait fixement l'abbé, qui lui demanda avec inquiétude : « Ai-je quelque chose au visage; suis-je barbouillé? » — « Non, pas encore, » dit Pasquier [1].

L'abbé avait secondé l'Averdy avec un zèle apparent, de manière que Louis XV en fût informé. Terray se rendit agréable au roi, surtout en prenant une grande part à l'arrêt (1764) qui autorisait l'exportation des grains à l'étranger. C'était un monopole accordé à une compagnie de capitalistes parmi lesquels l'abbé se trouvait lui-même, ce qui lui permit d'acquérir cent cinquante mille livres de rente.

Terray regardait le peuple comme une « éponge qu'il fallait pressurer, » et prétendait qu'on ne pouvait sauver la France, dans la crise où elle se trouvait, qu'en la « saignant. » « Apprenez, Monsieur, dit ce contrôleur dans une discussion, que les biens des citoyens sont ceux du roi, et que les dettes du roi sont celles de l'État. » Il porta la main sur la caisse d'amortissement, tomba sur les fournisseurs généraux, les banquiers, les rentiers-viagers et les pensionnaires de l'État. Une année, aux approches du carême, on vit dans une estampe les fermiers généraux, recevant les cendres que leur donnait l'abbé Terray, en disant : « *Memento homo*, etc. » Il déclara à Laborde, banquier de la cour, que le roi n'avait plus besoin de ses services. Ce Laborde, en peu de temps, avait reçu de l'État quatre-vingt-trois millions à titre d'intérêts.

Mais le public n'en aiguisa pas moins ses pointes. On dit que l'abbé Terray était sans Foi, qu'il nous avait

1. *Mémoires concernant l'administration des finances sous le ministère de M. l'abbé Terrai*, in-12, *Londres*, 1776.

donné l'Espérance et nous réduisait à la Charité. Le nom de la petite rue *Vide-Gousset* fut effacé, et l'on écrivit à la place : *Rue Terray*. Lorsque l'abbé faisait construire son magnifique hôtel de la rue Notre-Dame-des-Champs, il se plaisait à suivre les travaux des ouvriers. Les plaisants disaient : « Allons voir l'abbé Terray sur l'échafaud. »

Il supprima la compagnie des Indes et puisa jusque dans les tontines du peuple. Il réduisit à vingt-six millions les fonds de l'Hôtel de Ville, qu'on appelait le « pot-au-feu de Paris. » Les Parisiens surnommaient l'abbé Terray l' « Enfant gâté, » parce qu'il touchait à tout; le « grand houssoir, » parce qu'il atteignait partout. Un jour, dans une presse au parterre, quelqu'un s'écria : « Où est M. l'abbé Terray pour nous réduire de moitié. » Un particulier, nommé Billard, fit une banqueroute très-frauduleuse. On écrivit à la porte de l'hôtel du contrôleur général : « Ici l'on joue au noble jeu de Billard. » Un des valets de chambre du roi ayant avalé par imprudence un écu de trois livres, le duc de Noailles dit à Louis XV, fort ému de cet incident : « Sire, il faut appeler l'abbé Terray; il réduira d'abord l'écu d'un cinquième, puis finalement à rien, et le valet sera guéri. » Terray réduisit la dette à deux cent trente millions par une banqueroute partielle; le déficit annuel tomba de soixante-quatorze millions à quarante. Tous les mercredis, un nouvel arrêt paraissait. Il appelait cela « ses mercuriales. »

Audacieux, impudent, cupide, Terray laissait dire les honnêtes gens. Quelqu'un observait, à propos d'une opération : « Mais c'est prendre de l'argent dans les poches! — Et où voulez-vous que j'en prenne? » répondit-il. Comme les agents du clergé lui représentaient qu'il commettait une injustice envers leur ordre, il répondit : « Qui vous dit que c'est juste? » Il recevait d'énormes pots-de-vin. Des lois fiscales soumirent à une imposition toutes les charges, même celles de la

maison du roi ; il révoqua les remboursements des aliénations du domaine royal. En 1770, à l'occasion du mariage du Dauphin, il y eut un bal magnifique à Versailles. Le roi, dans l'ivresse, demanda à l'abbé comment il avait trouvé les fêtes : « Ah ! Sire, impayables. » Ce bon mot réconcilia Terray avec ceux qui souffraient de ses mesures. C'était l'année où mourut Pâris-Duverney, contre la mémoire duquel on publia ce quatrain :

Ci-gît ce citoyen utile et respectable,
Dont le souverain bien était de dominer;
Que Dieu lui donne enfin le repos désirable
Qu'il ne voulut jamais ni prendre ni donner.

Terray, alors, révoqua l'autorisation d'exporter les grains à l'étranger ; mais ce fut pour en organiser le monopole à son propre avantage et à celui de Louis XV. On compta, en 1771, à Paris, trois mille trois cent cinquante bilans déposés et deux cents suicides, suite de la désolation causée par Terray et Maupeou. En 1772, il y avait déjà treize suicides dans le seul mois de janvier. En 1773-74, une grossière inadvertance rendit évidentes et publiques les étranges spéculations du roi de France. Dans un *Almanach royal* de 1774, on plaça parmi les officiers de finance un sieur Mirlavaud, trésorier des grains pour le compte de Sa Majesté. Quelqu'un nota le fait :

Ce qu'on disait tout bas, est aujourd'hui public :
Des présents de Cérès le maître fait trafic,
Et le bon roi, loin qu'il s'en cache,
Pour que tout le monde le sache,
Par son grand Almanach sans façon nous apprend
Et l'adresse et le nom de son heureux agent[1].

Libertin cynique, quoique pourvu de la riche abbaye de Molesme, Terray était à la hauteur des hommes de son temps. Il volait de l'argent au nom du roi, et il en vola

1. *Mémoires concernant l'administration des finances*, etc.

pour son propre compte. Émettant cet avis qu' « il fallait au moins laisser crier les gens puisqu'on les écorchait, » il demeura insensible au ridicule, aux malédictions. Il se souciait peu de religion, aimait les femmes avec fureur. Avec une tournure et un visage de satyre, avec une santé de fer, il était insatiable de plaisirs, et ses maîtresses faisaient les honneurs de sa maison. C'était madame de Clercy; c'était madame Destouches ou madame de la Garde. Après avoir longtemps bravé l'opinion publique, Terray commença de la ménager en 1774, en prévision de la mort de Louis XV. Instruit que madame de la Garde abusait des liaisons qu'elle avait avec lui pour passer des marchés honteux, il la fit exiler; mais, préalablement, il exigea d'elle des restitutions considérables. Sa manière de vivre était si dépravée, qu'on l'accusa d'avoir eu un commerce incestueux avec madame Dumerval, qui passait pour sa fille, et que la du Barry jeta dans les bras du roi.

Terray compte parmi ces hommes de cour et d'Église qui, preuves vivantes du vice triomphant, contribuèrent le plus à dégrader la monarchie.

IV

Le groupe des parlementaires renfermait une espèce de gens qui, moitié légistes, moitié politiques, essayaient de regagner le terrain perdu par eux sous Louis XIV, et dont nous avons déjà produit certains actes importants dans l'histoire.

Dès 1715, le parlement reprit le nom de cour souveraine, qui semblait lui donner une part de la souveraineté. Il intervint fréquemment et obstinément dans les affaires d'État, attaqua la royauté absolue en s'appuyant sur l'opinion publique, acquit une force et une popularité qui durèrent jusqu'au jour où, après avoir

conduit à l'inauguration d'un nouvel ordre de choses, il disparut lui-même dans la tempête.

Armé à nouveau du droit de faire des remontrances avant l'enregistrement [1], exerçant la police générale du royaume, le parlement crut pouvoir reprendre son rôle d'opposition, et il chercha les occasions de se manifester. A propos de Law (V. plus haut, p. 327), les magistrats s'attaquèrent au Régent, le blâmèrent de protéger « l'aventurier », et voulurent, dit-on, déclarer le roi majeur (1720). Le duc d'Orléans, se rappelant la politique de son oncle, les exila aussitôt.

Le parlement est à Pontoise,
Sur l'Oise,
Par l'ordre du Régent.
Il leur a pris tout leur argent,
Et puis après lui cherche noise.
Le parlement, etc.

Tant que putes et maq.....
Régleront la nation françoise,
Les gens de lois, bridés comme des veaux,
La fourche au c.. regagneront Pontoise.

Le parlement fait pénitence,
Je pense,
Pour quelque grand péché,
Du testament qu'il a cassé,
C'est le feu roi qui prend vengeance.
Le parlement, etc.

Les mousquetaires s'emparèrent du Palais. Ils buvaient et jouaient dans la grand'chambre, se couchaient tout le long des bancs d'en haut, s'amusaient à juger et à plaider, et, tenant leurs séances sur des fleurs de lis, condamnaient un chat à mort. De leur côté, les magistrats ne paraissaient guère sérieux à Pontoise, où ils portaient les habitudes parisiennes, et vivaient sans cesse au milieu des plaisirs et des fêtes.

1. *Déclaration du roi, du 15 septembre 1715.*

Il faut dire que le gouvernement s'inquiétait peu de l'opposition parlementaire, mais se guidait d'après les raisons de Dubois pour ne pas convoquer les États généraux. Au besoin, il suscitait contre le parlement la noblesse ou le clergé, ses ennemis naturels ; il faisait chanter des chansons, courir des poésies plaisantes. L'exil des magistrats n'occasionnait que des émotions légères. On « prenait les jeunes conseillers par la famine : le besoin qu'ils avaient de résider dans la capitale, l'habitude des délassements de toutes sortes, l'usage de leurs maîtresses, leur commandaient impérieusement de revenir à leurs foyers, à leurs femmes entretenues, à leurs véritables épouses. Le parlement enregistrait donc, obéissait et revenait. Voilà toute la mécanique de ces circonstances[1]. » Le pouvoir, encore, se ménageait des intelligences dans la place. Lors de l'exil des magistrats à Pontoise, les chefs des membres obéissants furent récompensés par une pension de six mille livres chacun. Depuis ce temps-là, ces pensions se continuèrent et furent connues sous le nom de « pensions de Pontoise. » Le roi les donnait à qui il lui plaisait d'entre les présidents à mortier [2]. Il se créait ainsi des créatures avouées.

Avec des abbayes et des pensions secrètes, il corrompait quelques conseillers. De plus, les soutiens de la royauté absolue ne manquaient pas d'insulter, dans l'occasion, les parlementaires récalcitrants. Sous la Régence, un jour que le parlement avait essayé de soulever le menu peuple de Paris, on cria autour des conseillers en robes rouges : « Où vont ces homards? [3] » (V. plus haut, p. 327). Discutant avec le président de Mesmes, le Régent termina en disant : « Allez vous faire f..., vous et votre compagnie. — Monseigneur, répondit de Mesmes, j'ai eu l'honneur de parler souvent au feu roi Louis XIV ;

1. *Mémoire du cardinal Dubois*, dans le *Moniteur*. Introd., p. 30.
2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. VIII.
3. *Mémoires de la princesse Palatine.*

il ne s'est jamais servi de ces termes-là avec un de ses palefreniers. »

Personne ne croyait à la durée de l'opposition faite par les magistrats au duc d'Orléans :

Si tu veux de ton parlement
Changer l'humeur hautaine,
De Pontoise, sire Régent,
Fais-le passer à Fresne;
C'est un lieu de correction,
La faridondaine, la faridondon,
Où Daguesseau s'est converti,
Biribi, etc.

En effet, le mécontentement des conseillers céda bientôt.

Louis XV, « qui détestait les grandes robes, » régla la manière dont le parlement devrait traiter les affaires publiques [1]. Il s'efforça « de mettre à la raison Messieurs. » C'est ainsi qu'on appelait les gens de la cour souveraine. Il répondait d'ordinaire aux remontrances : « J'examinerai et je ferai savoir au parlement mes intentions. » D'ailleurs, les partisans de la Bulle prétendaient que le parlement de Paris voulait usurper la souveraineté, comme celui des Anglais.

Les magistrats protestèrent. Ils furent encore exilés (7 septembre 1732) et rappelés le 28 novembre suivant. Des estampes allégoriques et satiriques avaient paru, à propos de leur exil : « Le parlement de Paris opprimé, exilé, dans les fers ; les Maux de la Constitution dans le parlement, etc. [2] »

A son retour de Fresnes, Daguesseau, redevenu chancelier, s'occupa surtout de ce qu'on a appelé le « Code Louis XV, » comprenant une ordonnance (1731) sur les donations ; une autre (1735) sur les testaments; une autre (1737) sur le faux principal et sur le faux incident,

1. *Déclaration du* 18 *août* 1732, enregistrée le 3 septembre.
2. *Bibliothèque nationale*, cabinet des estampes.

pendant que le conseil réglait (1738) la procédure du conseil d'État, qui est restée en vigueur jusqu'à ces derniers temps à la cour de cassation. Une ordonnance (1747) restreignit les substitutions. Un édit d'août 1729, défendant à tous gens de main-morte d'acquérir sans lettres patentes, donna de nouveaux aliments aux disputes religieuses. Rappelons que « la main-morte n'était plus reconnue en France, au dix-huitième siècle, que dans un petit nombre de provinces. Elle avait été abolie, non par des lois précises, mais par la jurisprudence des parlements et des autres cours souveraines, qui, généralement, en cette matière, interprétèrent les coutumes et rendirent leurs jugements dans le sens le plus favorable à la liberté. Au reste, si l'on s'en rapporte aux mémoires publiées par le chapitre de Saint-Claude, qui maintint la main-morte dans ses domaines jusqu'à la veille de la Révolution, le sort de la plupart de leurs main-mortables était préférable à celui des autres paysans, et les villages habités par eux étaient plus prospères que beaucoup d'autres du même pays[1]. » Ce fut Louis XVI qui supprima la main-morte réelle et personnelle dans toutes les terres du domaine royal, et le droit de suite, c'est-à-dire la main-morte personnelle, dans toute l'étendue du royaume[2]; ce fut l'Assemblée constituante qui abolit (4 août 1789), sans indemmité, tous les droits et devoirs tenant à la main-morte réelle ou personnelle. Les droits seigneuriaux, qui en dérivaient ou qui l'accompagnaient, demeurèrent jusqu'aux lois des 17 juillet et 2 octobre 1793, et celle du 7 ventôse an II, qui les anéantirent pour toujours.

Remarquons aussi que de 1752 date l'abolition des droits d'aubaine entre la France et la Suède, pour les sujets de ces deux pays.

1. *B. Guérard,* Condition des personnes et des terres, dans *le Moyen Age et la Renaissance,* t. Ier.
2. *Édit du mois d'août* 1779.

Des actes législatifs d'une grande portée occupaient les parlementaires, tous les officiers de justice et avocats. Joly de Fleury, surnommé « le Vieux Renard, » à cause de son esprit et de sa science, faisait mettre en ordre les registres du parlement, compulser et inventorier, dans les greffes et au trésor des chartes, une foule de documents précieux (1716 à 1746).

Les luttes politiques satisfaisaient beaucoup de conseillers ; mais la compagnie n'exercait pas une influence décisive. On la trouvait toujours trop égarée par l'esprit de corps, par la manie des formes, ou par l'ambition personnelle de ses membres. Quelquefois, elle manquait de sérieux. De Mesmes, témoin de l'aventure arrivée au cocher de Law (V. plus haut, p. 343), annonça avec une gaieté folle le fait à ses collègues :

« Messieurs, Messieurs, grande nouvelle!
Le carrosse de Law est réduit en cannelle. »

A ces mots, les magistrats se levèrent, manifestèrent leur joie, et, non moins gaiement demandèrent : « Law est-il déchiré en morceaux? »

Sur la modicité du prix des charges (1751), Barbier observe : « J'étais surpris de cette médiocrité de prix, et qu'il restât des charges à vendre dans ce temps-ci, où l'ambition est plus marquée que jamais ; où chacun ne songe qu'à sortir de son état et à s'élever ; où il y a eu nombre de fortunes inconnues pendant les dix années de la dernière guerre, qui mettent des gens de peu de chose en état d'établir des enfants ou des neveux. On me répondait que cela provenait : 1° de ce que le parlement a été barré dans ses arrêtés, et, pour ainsi dire, un peu maltraité de la part du ministère depuis longtemps, tant dans les affaires du jansénisme qu'autres affaires publiques ; 2° du dérangement de plusieurs jeunes conseillers que l'on a obligés de se défaire de leurs charges pour leur mauvaise conduite ; 3° de ce que ces charges ne rapportent rien et demandent néanmoins

un état...; 4° de ce que l'augmentation du luxe et même celle des dépenses de plus d'un grand tiers, par la cherté de tout, à cause des droits, ne s'accommodent pas de cet état infructueux ; ce qui fait que tous les jeunes gens, qui naturellement n'aiment pas le travail, se jettent dans les emplois et dans la finance... »

Quant aux descendants des légistes qui avaient rêvé naguère l'omnipotence de la compagnie, s'ils gardaient ces illusions, ils devaient s'abstenir de suivre la carrière paternelle, car Louis XV saisissait toutes les occasions de mortifier le parlement. Il comptait sur son obéissance aveugle lorsque, fréquemment, il le faisait instruire de ses intentions bien arrêtées. « Mais je vous demande un peu, messieurs du parlement, dit un jour la Pompadour au président de Meinières, qui êtes-vous donc pour résister comme vous faites aux volontés de votre maître[1] ? »

Aussi, que de variations chez les parlementaires, par rapport à la question religieuse ! Ils résistent aux jésuites, et ils entravent la liberté de pensée ; ils rendent des arrêts, qu'il leur faut laisser inexécutés; ils combattent Louis XV et ses ministres sans s'appuyer sur les masses, et ils s'étonnent d'être brisés. Ils ont le vieil esprit de chicane et de préjugés.

D'Argenson et Machault, garde des sceaux après Daguesseau, « se firent la guerre à coups de parlement et de clergé (1751). » Guerre acharnée, dans laquelle les évêques qui montraient de la modération furent appelés « feuillants, » parce qu'ils suivaient, disait-on, la feuille des bénéfices.

Le parlement défendit de refuser les sacrements[2] ; mais Louis XV lui enjoignit de surseoir à toutes poursuites dirigées contre les contrevenants à cet arrêt[3]. Il

1. *Mélanges de littérature et d'histoire, recueillis et publiés par la Société des bibliophiles français*, in-8°, *Paris*, 1856.

2. *Arrêt du* 18 *avril* 1752; V. plus bas, § V.

3. *Lettres patentes du roi, du* 22 *février* 1753.

fallut que le parlement enregistrât ces lettres patentes [1]. Il s'y refusa (7 mai 1753). Deux jours après, plusieurs conseillers furent exilés. Bientôt, même, la grand'chambre fut transférée à Pontoise, puis à Soissons (7-8 novembre), et une « chambre royale, » installée par Maupeou, le remplaça (13 novembre 1753.) « L'exil et l'éloignement du parlement en entier fit un tort considérable : 1° aux droits du roi ; 2° à tous les marchands et ouvriers. Toutes les femmes de messieurs du parlement partirent pour la campagne ; plus de ménage à Paris. Tous les procureurs renvoyèrent leurs clercs, qui s'en allèrent en province ; la plupart y allèrent eux-mêmes. Les avocats partirent pour la campagne ; point de gens de province dans les auberges. L'on compta que cela faisait vingt mille personnes de moins à Paris pour la consommation [2]. »

Cette même année, la popularité du parlement monta au comble. On ne voyait que gravures sur son exil ; sur son rappel l'année suivante [3]. Voici le texte d'une estampe intitulée *le Triomphe de la Justice :*

Apprenez la grande nouvelle,
Le parlement est rappelé,
Au souverain toujours fidèle,
L'oracle en secret a parlé.
L'on verra gravé dans l'histoire
Combien a de force la Loy,
Puisque Maupeou seul a la gloire
D'avoir su convaincre son Roy.

A peine réinstallés, les magistrats recommencèrent (1754) leur guerre contre les partisans de la bulle *Unigenitus*. Le Conseil, de son côté, contrecarra le parlement qui supprima (1755) une thèse soutenue en Sorbonne et bannit trois capucins de Troyes.

On criait dans les rues les arrêts du parlement et ceux

1. *Lettres de jussion du 5 mai* 1753.
2. *Journal de Barbier.*
3. *Bibliothèque Sainte-Geneviève*, aux estampes.

du Conseil ; les uns, parfois, annulaient les autres. Le Châtelet condamna (1756) à être brûlés par la main du bourreau, en Grève, des mandements des évêques d'Orléans et d'Amiens, des évêques de Chartres et de Meaux. Louis XV répondit (10 août 1756) aux députés qui lui apportaient les remontrances des magistrats : « Mon parlement abuse de mes bontés. Je veux être obéi demain sans délai, et je ne recevrai plus ni représentations ni remontrances. » Malgré cette défense positive, l'assemblée des chambres résolut le lendemain, 11 août, de renouveler les remontrances [1].

Par une déclaration du roi (10 décembre 1756), portant respect et soumission à la Bulle ; par le lit de justice qui fut tenu, trois jours après, pour faire enregistrer cette déclaration, une nouvelle lutte entre la royauté et le parlement se manifesta. L'abbé Chauvelin, aux enquêtes, dit que le dernier lit de justice était « les derniers soupirs de la royauté mourante [2] ». Puis, le 17 décembre, cent quatre-vingts membres du parlement donnèrent leur démission. Tous les parlements de France se mirent en association ou « union des classes. » Ils interprétaient l'opinion publique, et constataient les mécontentements des Francais. La tribune parlementaire cherchait à se substituer à l'autel pour soutenir le trône, en dictant ses conditions. Les jésuites accusaient les magistrats d'être les complices de Damiens.

Le nom seul des États généraux vivait encore. La royauté possédait le vrai pouvoir politique, sans contrôle. « A l'intendant, délégué du roi et de son conseil, appartenait tout entier le gouvernement des provinces, des villes et des villages [3].» Les magistrats ressemblaient à des fantômes, dont l'intendant se moquait, ou qu'il mettait de son côté pour donner une apparence de jus-

1. *Mémoires de d'Argenson*, t. IV.
2. *Ibid.*
3. *Tocqueville*, L'ancien régime et la révolution, in-8°, *Paris*, 1856

tice à l'arbitraire administratif « Les parlements, comme pouvoir judiciaire, rendaient des arrêts que le roi pouvait prévenir en évoquant l'affaire, ou casser, une fois rendus, s'ils n'étaient pas de son goût ; comme pouvoir politique, ils enregistraient les édits et avaient ce que l'on appelait le droit de remontrance. Mais il restait à connaître la nature, la portée, la limite de ce droit, et c'était entre le roi et les parlements le sujet de conflits sans mesure et sans terme [1]. »

Puisque les États généraux ne s'étaient pas assemblés depuis 1614, le parlement de Paris pouvait se croire capable de jouer le même rôle que ces grandes assises de la nation. Effectivement, il prétendit que le ministère devait lui rendre compte de ses dépenses publiques ou secrètes, « afin de savoir si elles avaient été réellement employées au service de l'État, par rapport à la guerre, ou si les sommes n'avaient point été dissipées mal à propos, ou même détournées par les ministres ou autres gens de la cour [2]. » Selon lui, jusqu'à ce qu'il eût été satisfait sur cette justification, « il ne pouvait, en conscience, enregistrer les édits de taxes sur les peuples. » Il commençait une révolution, dans laquelle les cours provinciales se montraient disposées à le suivre. Après la réunion de la Lorraine à la France, un parlement avait été établi à Nancy, et, à la fin du règne, le conseil de Corse fut institué.

Le 16 juillet 1763, le parlement de Rouen fit des remontrances contre le poids des impôts. Il déclara : « Les maux sont à leur comble et présagent l'avenir le plus effrayant. » Cette vérité déplut autant à Louis XV que les refus d'enregistrement osés par le parlement de Bretagne (V. plus haut, p. 283 et suivantes). Le gouvernement essaya de s'attacher les corps judiciaires

1. *Duvergier de Hauranne*, Histoire du gouvernement parlementaire, t. Ier. Introd., in-8°, *Paris*, 1857.

2. *Journal de Barbier*, février 1760.

par tous les moyens possibles. Le roi accorda même la noblesse aux officiers du Châtelet, après quarante ans de service [1]. Malgré ces agissements, la lutte redoubla.

Maupeou devint le point de mire des parlementaires :

Sur le chemin de Chaton
Le peuple s'achemine
Pour voir la f.... mine
Du chancelier Maupeou.

Les lettres de cachet servirent l'autocratie ministérielle. Maupeou, voulant quelques bonnes réformes, abolit la vénalité des charges et proclama la gratuité de la justice ; mais ces améliorations ne lui concilièrent pas l'opinion publique, de plus en plus acquise aux parlementaires, surtout lorsque « le tyran » eut obtenu du roi qu'on interdît aux parlements les mots d'« unité », d'« indivisibilité », de « classes », etc., avec défense de rien faire qui tendît à cette unité, sous peine de perte et privation de leurs offices [2].

Les magistrats accentuaient leur parole à mesure que Louis XV donnait l'exemple de la corruption. Elle fut plus sérieuse que du temps de la Fronde et que sous la Régence. Lamoignon de Malesherbes, au nom de la cour des aides, *remontra :* « Si ceux qui surprennent les ordres de Votre Majesté pouvaient échapper à l'action légitime des opprimés, par de semblables subterfuges (les lettres de cachet), sous quelles lois vivrions-nous, aujourd'hui que les ordres sont prodigieusement multipliés, et s'accordent, par tant de choses différentes, pour tant de considérations personnelles ?..... Aujourd'hui, on les croit nécessaires toutes les fois qu'un homme du peuple a manqué au respect dû à une personne considérable, comme si les gens puissants n'avaient pas déjà assez d'avantages. »

1. *Lettres patentes d'août* 1768.
1. *Édit de décembre* 1770.

« C'est aussi la punition ordinaire des discours indiscrets, dont on n'a jamais de preuve que la délation; preuve toujours incertaine, puisqu'un délateur est toujours un témoin suspect.

« ..... Les ordres signés de Votre Majesté sont souvent remplis de noms obscurs, qu'elle n'a jamais pu connaître; ces ordres sont à la disposition de vos ministres et nécessairement de leurs commis, vu le grand nombre qui s'en expédie.

« On les confie à des administrateurs de la capitale et des provinces, qui ne peuvent les distribuer que sur le rapport de leurs subdélégués ou autres subalternes.

« On les remet sans doute en bien d'autres mains, puisque nous venons de voir qu'on les prodigue sur la simple demande d'un fermier général; nous pouvons même dire sur celle des employés de la ferme, car il n'y a que des commis subalternes qui puissent connaître un prévenu de fraude et l'indiquer. — Il en résulte, Sire, qu'aucun citoyen, dans votre royaume, n'est assuré de ne pas voir sa liberté sacrifiée à une vengeance; car personne n'est assez grand pour être à l'abri de la haine d'un ministre, ni assez petit pour n'être pas digne de celle d'un commis des fermes [1]. »

La « haine d'un ministre » pouvait tuer une existence; la haine de Maupeou voulut tuer l'opposition parlementaire. Plus de sept cents magistrats subirent l'exil en 1771, année où parut l'édit sur les hypothèques. La royauté s'isola des grands pouvoirs de l'État, en escomptant les vices de nombreux parlementaires. « Le temps de la tenue des États de Bretagne était un temps de gala et de bals : on mangeait chez M. le commandant, on mangeait chez M. le président de la noblesse, on mangeait chez M. le président du clergé, on mangeait chez M. le trésorier des États, on mangeait chez M. le président du parlement, on mangeait partout, et l'on buvait ! [2] »

1. *Remontrances du 14 août 1770.*
2. *Chateaubriand,* Mémoires d'outre-tombe, t. II.

Le despotisme profitait du mécontentement des masses, qui rendaient les hommes de loi responsables du mal dont elles souffraient encore, car la législation sur la propriété féodale était maintenue, et les justices seigneuriales couvraient encore la France entière à la fin du XVIII[e] siècle.

La foule se fiait peu au désintéressement de quiconque touchait de près ou de loin à la basoche; elle haïssait presque l'intégrité des avocats, des notaires, des procureurs, des huissiers, des sergents, de ceux que nous avons précédemment appelés l' « armée judiciaire [1], » très-mêlée et très-cupide. En 1777, il existait à Paris quatre cent quatre-vingt-onze avocats au parlement, et trois cent trente-huit procureurs près la même cour. Le *Livre des mœurs*, de Toussaint, avocat au parlement, était vainement défendu par arrêt du 6 mai 1748. Après l'arrêt, chacun se demandait : « Avez-vous lu les *Mœurs* [2]? » Ce livre attaquait la magistrature et nombre de gens en place. Il établissait que la justice devait être rendue gratuitement, promptement et sans partialité, que « le palais de Thémis est une douane ruineuse, où cent exacteurs avides se succèdent l'un l'autre pour dévorer la substance de l'infortuné plaideur. » Il déclarait que la peine de mort est contre la loi naturelle, qui ne souffre pas qu'on punisse les méchants par des méchancetés, et qu'on punisse les homicides par le meurtre.

L'illustre avocat Gerbier eut la faiblesse de plaider devant le « parlement Maupeou » (V. plus haut p. 285), avec trois de ses confrères. Ils furent surnommés « les quatre mendiants. » Quand, sous son influence, tous reprirent leurs fonctions, le vaudeville suivant circula :

L'honneur des avocats,
Jadis si délicats,
N'est plus qu'une fumée;

1. Voir t. III, livre V, chapitre 6, *le Français féodal.*
2. *Journal de Barbier.*

Leur troupe diffamée
Subit le joug enfin,
Et de Caillard avide
La prudence décide
Qu'il vaut bien mieux mourir de honte que de faim [1].

Les parlementaires, d'ailleurs, sacrifiaient moins aux anciens préjugés; ils rendaient une seule condamnation (1741) contre un animal, quand ils en avaient rendu trente-sept au XVIIe siècle. Mais n'en concluons pas qu'ils s'élevassent à la hauteur des idées nouvelles. Ils guerroyaient autant contre les philosophes et les réformateurs que contre les jésuites. D'Alembert écrivait à Voltaire : « Le parlement se bat à outrance contre les jésuites, et Paris en est encore plus occupé que de la guerre d'Allemagne; et moi, qui n'aime ni les fanatiques parlementaires, ni les fanatiques de saint Ignace, tout ce que je leur souhaite, c'est de se détruire les uns par les autres. La philosophie touche peut-être au moment où elle va être vengée des jésuites; mais pouvons-nous nous flatter que la destruction de la canaille jésuitique entraînera à sa suite la destruction de la canaille janséniste et de la canaille intolérante [2]. » Marmontel remarquait : « Si la France se refuse aux jésuites, ce n'est pas pour se livrer aux jansénistes... Le jésuitisme est gai, le jansénisme est triste. »

Quelques arrêts montrent l'esprit général des parlementaires, encore armés de rigueur contre le protestantisme (V. plus bas, § V). Ils condamnent un libelle intitulé : « Lettre de Louis XIV à Louis XV, » contenant dix-huit pages in-quarto, à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice [3]. Sous prétexte de religion, ils infligent la même peine au *Livre des mœurs*. Ils envoient au feu (1758) « la Réalité du projet de Bourg-Fontaine, » ouvrage en deux volumes, composé par les

1. *L. de Loménie*, Beaumarchais et son temps, t. Ier, in-8°, *Paris*, 1856.
2. *Lettre de d'Alembert à Voltaire, du 8 septembre* 1761.
3. *Arrêt du* 10 *mars* 1733.

jesuites contre les jansénistes. Ils confirment la sentence rendue par le tribunal d'Abbeville contre La Barre. Ils défendent d'inoculer, « jusqu'à ce que la faculté de théologie ait prononcé sur l'inoculation. » Ils foudroient le livre *de l'Esprit*, par Helvétius, — *le Pyrrhonisme du sage*, — *la Philosophie du bon sens*, — *la Religion naturelle*, — *les Lettres semi-philosophiques*, — *les Étrennes des esprits forts*, — *les Lettres au R. P. Berthier sur le matérialisme*.

Leur arrêt contre les jésuites reporte au moyen âge : « Attendu que les doctrines de la Société des jésuites sont favorables au schisme des Grecs, attentatoires aux dogmes de la procession du Saint-Esprit; favorisent l'arianisme, le socinianisme, le sabellianisme, le nestorianisme; ébranlent la certitude d'aucuns dogmes sur la hiérarchie, sur les rites du sacrifice et du sacrement; reproduisent l'hérésie de Wiclef; renouvellent les erreurs de Tribonius, de Pélage, de Cassien, de Faust, des Marseillais; ajoutent le blasphème à l'hérésie; sont injurieuses aux saints Pères, aux apôtres, à Abraham, aux Prophètes, à Saint-Jean-Baptiste, aux anges; outrageants ou blasphématoires contre la bienheureuse Vierge Marie; attaquent le mystère de la Rédemption; favorisent l'impiété des déistes; ressentent l'épicuréisme, apprennent aux hommes à vivre en bêtes, etc. [1] » Peu après, ils se rendent odieux et ridicules par le procès inique de Lally, « homme sur lequel tout le monde avait le droit de mettre la main, excepté le bourreau, » dit Voltaire. Leur arrêt fut plus tard cassé à l'unanimité par eux-mêmes (1778).

Leur rigueur contre les philosophes ne s'adoucit pas après la mort de Louis XV. Ils ordonnèrent par arrêt (1775) la lacération du livre matérialiste *la Philosophie de la nature*, dont l'auteur fut déclaré coupable du crime de lèse-majesté divine et humaine. Un autre arrêt (1781)

1. *Arrêt du parlement de Paris, du 6 août* 1762.

déclara également l'abbé Raynal coupable du crime d'impiété pour son *Histoire philosophique des établissements des Européens dans les deux Indes*, ouvrage dont il existait quarante contrefaçons en Europe.

V

De longues discussions, suscitées par la bulle *Unigenitus*, et racontées par Laffiteau avec partialité [1], mirent en relief plusieurs groupes de fanatiques religieux, qu'on est fort étonné de rencontrer dans une pareille époque. Toutefois, ce fanatisme s'explique par le besoin de domination inhérent à la compagnie de Jésus, par quelques idées de rénovation catholique observées chez les jansénistes, et par l'indifférence en matière de dogme, se développant dans une foule d'esprits auxquels ne suffisaient pas les réformes du protestantisme, mais qui voulaient la liberté de conscience avec toutes ses conséquences.

« Il y a en France, écrit Montesquieu dans les *Lettres persanes,* trois sortes d'états : l'église, l'épée et la robe. Chacun a un mépris souverain pour les deux autres. » Il eût pu ajouter : chacun aspire à prévaloir sur les deux autres, et à imposer sa loi aux masses.

L'épée, si brillante dans la première partie du règne de Louis XIV, s'était un peu abaissée devant l'Église, dans la seconde partie de ce règne, sous la Régence et sous Louis XV. La noblesse de robe, au contraire, avait cherché, nous venons de le voir, à reprendre son prestige du temps de la Fronde. Ce que fut l'attitude de l'Église au xviiie siècle, en présence du scepticisme croissant des écrivains, mérite toute notre attention.

Le groupe religieux se subdivisa en deux armées

1. *Histoire de la Constitution Unigenitus,* 2 vol. in-12, *Paris,* 1737-8.

rivales : celle des constitutionnaires, jésuites ou partisans des jésuites, et celle des jansénistes, qui se recruta largement parmi les parlementaires.

Une querelle inutile et déplorable, ainsi que nous l'avons avancé dans notre introduction [1], se perpétua entre les constitutionnaires et les jansénistes. La Bulle en fut le point de départ, et l'intolérance religieuse ne cessa de l'attiser.

Contre les jansénistes, au profit des constitutionnaires, on s'attacha à surveiller la publication des écrits, à poursuivre l'étalage et le colportage des livres et estampes, d'autant plus que, à Paris, les gagne-deniers des ports et « autres de la populace » soutenaient les colporteurs et les étalagistes, lesquels faisaient résistance ouverte [2]. On exila force docteurs hostiles à l'œuvre du pape Clément XI.

Le 26 janvier 1724 s'ouvrit le congrès inutile de Cambrai; le 24 décembre de la même année eut lieu le Jubilé, qui inspira les faiseurs de gravures et de médailles. Congrès et jubilé tournèrent les esprits vers la question religieuse. Bientôt les débats des jansénistes avec les constitutionnaires passèrent du domaine de la discussion historique dans celui des faits. Le jansénisme avait d'abord baissé la tête ; mais il la relevait au moment où le parlement se redressait lui-même. Ses partisans parlaient haut. On riait de la Bulle. Une actrice de l'Opéra était surnommée « la Constitution. »

De leur côté les constitutionnaires ne s'endormirent pas. Devant le concile d'Embrun, ouvert le 16 août 1727, comparut Jean Soanen, évêque de Senez, qui recommandait dans son diocèse la lectures des *Réflexions morales* du Père Quesnel (V. t. VII, p. 499); qui, refusant de recevoir la Bulle, donnait le signal de l' « appel » à un futur concile. Soanen fut condamné (20 septembre), exilé dans l'abbaye de la Chaise-Dieu, où il vécut jus-

1. Voir notre tome Ier, p. 18, et notre t. VII, p. 199.
2. *Préambules de l'ordonnance du 20 octobre 1721.*

qu'à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, avec toutes les jouissances de la vie, mais regardé par les jansénistes comme un martyr. Soanen ajoutait à sa signature : « prisonnier de Jésus-Christ. » Pour le venger, une gravure représenta le « brigandage d'Embrun, » et une consultation de cinquante avocats s'éleva (30 octobre) contre le concile. Quelqu'un mit un écriteau à la porte d'un loueur d'ânes et d'ânesses : « Ici est le concile d'Embrun [1] » Le nombre des « appelants » et des « réappelants, » contre la Bulle, s'accrut prodigieusement dans les facultés de théologie et dans les congrégations, parmi les prêtres séculiers, l'Université et la magistrature, à mesure que l'autorité sévit avec plus de rigueur. Le public s'entretint beaucoup de l'affaire Nicolas Petit-Pied, docteur de Sorbonne. Ce janséniste fut arrêté par le lieutenant de police pour être embastillé. « Mais il trouva le moyen de s'échapper pendant que l'exempt jouait avec un jeune chat [2]. »

Non contente d'exciter l'intérêt par les persécutions dont tous étaient l'objet, une notable partie des jansénistes se permit le luxe des miracles. François de Pâris, diacre, fils d'un conseiller au parlement, mourut (1727) dans une petite maison du faubourg Saint-Marceau, par suite de ses austérités, de ses jeûnes, de son zèle charitable et de ses travaux pour instruire le peuple. Une foule de gravures sur la vie de Pâris, et de portraits du saint diacre, se répandirent [3]. Ses admirateurs récitèrent une « Prière a Dieu, en l'honneur du saint diacre François de Pâris, » imprimée au bas de son portrait. Son tombeau opérait, assurait-on, des cures miraculeuses. On ne parla plus que des « convulsions. » Les Français semblaient atteints de « miraculomanie. »

Trois sectes de convulsionnaires ne tardèrent pas à se présenter : c'était celle du frère Augustin, qui se di-

1. *Lettres de Mathieu Marais.*
2. Texte d'une estampe parue en 1728.
3. *Bibliothèque Sainte-Geneviève.* Cabinet des manuscrits.

sait « l'Agneau sans tache, » d'où les augustiniens ; celle du sieur Vaillant, qui se disait « le prophète Élie, » d'où les « vaillantistes » ou les « éliséens, » et celle des « multipliants » qui, dans leurs cérémonies nocturnes, se livraient à la débauche [1]. Ces sectes, ayant leur hiérarchie et leurs règlements, se subdivisaient en une infinité de petites sectes, que dirigeaient des prêtres extatiques et des imposteurs. Les « mélangistes, » fourbes adroits, voyaient dans les convulsions deux causes produisant, l'une des actes inutiles, puérils ou indécents, l'autre, des actes divins ou surnaturels. Les « discernants, » prophètes, débitaient des paroles incohérentes. Les « figuristes » représentaient des scènes de la Passion ou des martyres des saints.

Le théâtre principal des convulsions fut le cimetière de Saint-Médard. « Là, selon les plaisants, c'était une fille tourmentée d'hydropisie que le cours ordinaire de neuf mois faisait disparaître sans miracle. Ici, c'était un œil recouvré qu'un oculiste s'offrait de guérir, mais avec la perte d'un autre œil, dont le même oculiste n'avait osé promettre la guérison. Ailleurs, c'était un chanoine impotent qui pouvait aller partout excepté à l'office, où on ne le voyait jamais. Plus loin, c'était un fourbe maladroit qui venait au tombeau, boiteux d'une jambe, et, à force de contorsions, retournait boiteux des deux [2]. » A madame du Maine fut attribué ce quatrain :

Un décrotteur à la royale,
Du talon gauche estropié,
Obtint par grâce spéciale
D'être boiteux de l'autre pied.

Les convulsionnaires se soumettaient à de cruelles tortures, qui leur donnaient, disaient-ils, « les plus douces consolations. » Les « grands secours » et les « secours meurtriers » étaient appliqués ordinairement

1. *Journal de Barbier*, t. III.
2. *Vie privée de Louis XV.*

à des jeunes filles par des hommes jeunes et vigoureux, appelés « secouristes. » « Une d'elles recevait cent coups de bûche sur la tête, sur le ventre, sur les reins. Une autre se couchait tout de son long sur le dos ; on étendait sur elle une planche, et sur cette planche se plaçaient plus de vingt hommes. Une autre, les pieds en haut, la tête en bas, restait longtemps dans cette attitude. D'autres avaient le sein couvert, et on leur tordait les mamelles avec des pinces, jusqu'au point de fausser les branches[1]. » Les femmes illuminées prenaient, selon le rôle joué par elles dans leur accès de délire, les ridicules dénominations d' « imbéciles, » de « sauteuses, » d' « aboyeuses » et de « miauleuses. »

L'hystérie entra pour beaucoup dans les convulsions. Plusieurs femmes renoncèrent au métier de prophétesse pour se prostituer, et quelques-unes même allièrent le libertinage avec « l'inspiration. » Des jeunes filles s'étudiaient à se donner des convulsions. Un prêtre nommé Laborgne enseigna l'art d'avoir des convulsions, et fut embastillé (1742).

Les petits secours consistaient à prévenir la chute des convulsionnaires en état d'agitation, à éloigner d'eux les dangers, à ranger leurs vêtements en désordre ; les grands secours consistaient à frapper rudement les convulsionnaires avec des bûches, à les fouler aux pieds, à les crucifier, à leur faire jaillir le sang à coups d'épée, en un mot à les martyriser[2]. Le nom de « secouristes » était donné aux personnes chargées de venir en aide aux convulsionnaires, qui s'appelaient entre eux « frère » et « sœur. » Un chef, non contesté, influent, présidait à toutes les réunions, dirigeait le zèle de chacun, réglait les secours à accorder. On compta, à Paris, jusqu'à six mille convulsionnaires. Des capitalistes fournissaient

1. *Bernard Picart*, Cérémonies et coutumes religieuses, in-f°, *Amsterdam*, 1723-43.

2. Selon Carré de Montgeron, Sprengel et le P. Hecquet.

aux frais nécessaires. Certains d'entre eux dépensaient là tous leurs biens.

Les docteurs jansénistes entreprirent de faire l'apologie des miracles du diacre Pâris. La controverse qu'ils soulevèrent forme environ quatorze volumes in-quarto. Les seuls titres de tous les ouvrages composés pour et contre le jansénisme, remplissent un gros volume in-folio.

Carré de Montgeron, conseiller au parlement de Paris, fut converti par les convulsions, se distingua principalement dans cette affaire, et présenta au roi *la Vérité des miracles*, etc.[1]. Louis XV, très-blessé de sa démarche, le fit d'abord mettre à la Bastille; puis il l'exila successivement à Villeneuve-lez-Avignon, à Viviers et à Valence. Carré garda son zèle bouillant, distribua des livres de son parti, et se posa en sublime confesseur de la foi. On le tenait pour inspiré de Dieu ; on le « pourtraictait » avec une colombe ou un Saint-Esprit sur la tête.

René Pucelle, abbé de Corbigni, aussi conseiller au parlement, se déclara pour les miracles de Pâris. Il déploya un tel enthousiasme que, afin de satisfaire aux exigences de la cour de Rome, le gouvernement le relégua dans son abbaye (diocèse d'Autun). Le public prit la chose en riant. Les dames des halles chantèrent à cœur-joie :

Rendez-nous pucelles, ô gué!
Rendez-nous pucelles.

A vrai dire, les jansénistes avaient une exaltation qui leur attirait souvent et justement du ridicule. Un jour que le P. Ségaud, jésuite, allait monter en chaire dans Saint-Gervais, un ecclésiastique, janséniste, se plaça sur son passage. « Va, lui dit-il, chien de prédi-

1. In-4°, *Paris*, avec vingt planches.

cateur, prêcher ta chienne de doctrine, dont personne ici ne sera la dupe [1]. »

Cependant l'intolérance, en fait de religion, se manifestait de plusieurs manières. Jansénistes et jésuites agissaient de même. Leurs coups se réunissaient pour frapper sur les protestants, contre lesquels le parlement sévissait de temps à autre. A plus forte raison, l'autorité royale garda-t-elle les mauvaises traditions, à l'égard des réformés (V. plus haut, p. 243.) « Le sort des sectaires s'adoucit de jour en jour. On laissa tomber en désuétude plusieurs lois de rigueur; mais, comme on ne les abolit point, elles donnèrent lieu bien souvent à des injustices et à des persécutions, d'autant plus odieuses qu'elles étaient dictées presque toujours par des haines particulières, ou par un intérêt sordide [2]. » Un édit (1724) multiplia les cas de galères pour les actes de protestantisme.

En Dauphiné, et dans plusieurs diocèses, les curés forçaient les fiancés, enfants de réformés, à « maudire leurs parents décédés et à jurer qu'ils croyaient à leur damnation éternelle [3]. »

Entre catholiques, pratiquants ou non-pratiquants, certaines mesures jetaient le trouble. A la mort de Marthe Le Rochois, l'Académie royale de musique voulut célébrer un service dans l'église des Petits-Pères. L'archevêque Noailles défendit de passer outre. Campra dut descendre de la tribune avec ses musiciens, auxquels il fit chanter un *de Profundis* en faux bourdon sur le tombeau de Lulli. Mademoiselle Le Rochois fut enterrée à Saint-Eustache [4]. Noailles, pourtant, n'avait pas de principes bien arrêtés pendant la lutte religieuse. Cette épitaphe épigrammatique circula le jour de sa mort (1729),

1. *Journal de Barbier*, mars 1739.
2. *Aux mânes de Louis XV.*
3. *Lemontey*, d'après la Correspondance des intendants.
4. *Mercure de France*, année 1728. Voir plus haut, p. 118.

parce qu'on l'accusait de favoriser tantôt les jésuites, tantôt les jansénistes :

Ci-gît Louis Cahin-Caha,
Qui dévotement appela,
De oui de non s'entortilla,
Puis dit ceci, puis dit cela,
Perdit la tête et s'en alla.

Les plaisants, qui chantaient :

Et Noailles jusques au bout,
Sera semblable à la pendule,
Qui va, qui vient et qui recule,

l'appelaient sa « Reculante Éminence, » l' « Éminente girouette. » Il fallait être dans un camp ou dans l'autre, et ne pas transiger. Lamoignon, chancelier, permit la publication des premiers volumes de *Cléveland*, traduit par l'abbé Prévost, à condition que Cléveland se ferait catholique au dernier.

Les parlementaires, si chatouilleux sur les droits des jansénistes, et pleurant sur les malheurs de leurs amis, se taisaient lorsqu'il s'agissait de calvinistes, quand ils ne faisaient pas cause commune avec les autorités catholiques pour frapper des hérétiques. De 1745 à 1750, des dragonnades nouvelles et des arrestations nombreuses eurent lieu dans les Cévennes. Ce furent heureusement les dernières. Basville, Villars et Berwick ouvrirent des routes à travers ces montagnes, routes qui facilitèrent la répression, mais devinrent en même temps fort utiles au pays. La loi ne reconnaissait ni les mariages formés entre personnes protestantes, ni les enfants qui en provenaient. En 1772 encore, le parlement cassa un mariage de cette sorte.

Quarante gentilshommes protestants furent envoyés à la mort par le présidial d'Auch, en 1746, pour avoir assisté à une prédication au désert. En 1747, le parlement de Grenoble condamna trois cents protestants, les

hommes aux galères, les femmes à la réclusion. Était-ce là ce que les parlements regardaient comme la liberté de conscience ?

Mais, après avoir signalé les tribulations du protestantisme, reprenons l'histoire du parti janséniste au point où nous l'avons interrompue.

Les mesures répressives produisirent leur effet accoutumé. Les convulsions durèrent trente-cinq ans dans la capitale, depuis le mois de mai 1727 jusqu'au mois d'août 1762. Elles s'opérèrent sur le tombeau même du diacre Pâris et dans plusieurs maisons particulières, en secret, loin des regards ennemis. La fermeture du cimetière de Saint-Médard n'arrêta pas la contagion des convulsionnaires.

Tout allait contre le jansénisme. Mais les Parisiens apprirent un jour que Jean-Baptiste Girard, jésuite et prédicateur, recteur du séminaire de la marine à Toulon, avait congédié Catherine Cadière, une de ses pénitentes, sujette aux révélations ; que cette demoiselle avait accusé son confesseur de séduction et de magie, et que le parlement d'Aix avait prononcé un acquittement du jésuite. L'affaire du père Girard et de la demoiselle Cadière (1731) ralluma les haines entre jansénistes et constitutionnaires. Nombre de canards et le « hideux portrait du P. Girard [1] » apparurent aux vitres des boutiques ; les femmes portèrent des rubans, des éventails « à la Cadière. » Il y eut un dicton dans Paris :

Dieu garde nos rois d'un père Guignard,
Et nos filles d'un père Girard.

Une gravure représenta le pape lardé d'une douzaine de jésuites. Les pamphlets et les estampes anti-jésuitiques se succédèrent. Observons que le jansénisme avait sa caisse, appelée dans le public « boîte à Perrette, » et

1. *Cartons de la Bibliothèque nationale.*

provenant d'un legs de Nicole, dont le revenu devait être employé en œuvres pieuses. Cette caisse, disait-on, payait la gazette des jansénistes, servait à leur concilier bien des gens, à envoyer çà et là des propagandistes, à publier et à distribuer des brochures favorables au parti. Il parut « l'Almanach jésuitique pour l'année 1732, » année où commença la publication des « *Nouvelles ecclésiastiques*, » journal janséniste, qui fut une des causes de la rupture du parlement avec la cour.

Après avoir fait fermer, au nom du roi, le cimetière de Saint-Médard, M. de Vintimille, qui n'allait pas cahin-caha, comme Noailles, et qui gouvernait le diocèse de Paris, condamna plusieurs libelles et le journal des *Nouvelles ecclésiastiques*[1]. Le parti récrimina. Citons ces extraits d'une chanson contre Vintimille :

Notre archevêque est à Conflans,
Ah! le grand solitaire,
Ah! le grand so... ah! le grand so...
Ah! le grand solitaire.

Il est auteur du mandement,
C'est lui qui m'en assure.
C'est lui qui m'en... c'est lui qui m'en...
C'est lui qui m'en assure.

Dans ses études, il était
Le plus beau de l'école;
Le plus baudet... le plus baudet,
Le plus beau de l'école.

Il devrait, pour être connu,
Porter son baptistaire;
Porter son bât... porter son bât...
Porter son baptistaire.

Il pourrait, sans s'incommoder,
Vivre de son domaine;
Vivre de son... vivre de son...
Vivre de son domaine.

1. *Mandement du 27 avril 1732.*

On dessina Vintimille « lançant une pierre au diacre Pâris, ou dansant avec des diables autour du feu qui consume les *Nouvelles*. »

Les jansénistes lassaient, par leur obstination, « la force de leurs adversaires. » Leur journal, hebdomadaire, s'imprimait dans les caves, dans des bateaux sur la Seine, entre les piles de bois des chantiers du Gros-Caillou, à la campagne ou dans des maisons particulières. Il se vendait sous le manteau, et ne disparut qu'en 1789. Les jansénistes avaient leurs assemblées mystérieuses, leurs écrivains, leurs graveurs, leurs imprimeurs, leurs colporteurs, etc., dépistant le plus souvent les limiers de la police. La Bastille recevait les délinquants arrêtés, après qu'on les avait fouillés [1]; mais rien ne pouvait entraver la diffusion des *Nouvelles ecclésiastiques*.

Pour placarder, au coin des rues, une masse d'affiches satiriques ou favorables au parti, les « gens de la boîte à Perrette » employaient toutes sortes de stratagèmes. Par exemple, une femme, portant hotte, feignait de se reposer sur une borne. Un enfant, sortant de la hotte par une ouverture secrète, collait quelque affiche sur le mur; et la chiffonnière s'en allait ailleurs procéder à la même opération. Ou bien, un chien barbet introduisait les feuilles prohibées, placées entre sa peau tondue et une peau postiche adroitement ajustée sur son corps.

Les « Anecdotes ou Mémoires secrets sur la constitution Unigenitus [2], » renfermaient des portraits bien frappés, très-satiriqués, tels qu'un arrêt du Conseil les supprima, comme il supprima la *Réfutation* de ce livre faite par Laffiteau. On voit que les discussions ne se calmaient pas. Loin de là, les jansénistes, espérant que Louis XV se déciderait contre les jésuites, poursuivaient leur œuvre. La dévote Marie Leczinska était appelée *Unigenita* par la plupart d'entre eux.

1. La *Bastille dévoilée*, in-8°, *Paris*, 1789.
2. Par Bourgoing de Villefore, 3 vol. in-12, 1733.

Sur ces entrefaites, une assemblée du clergé ayant voté (1734) un secours de douze millions pour la guerre, les jésuites s'accommodèrent avec le pouvoir. Les princes du sang leur manifestaient une profonde sympathie. M. du Maine envoya un jour sa chasse au collége des jésuites de Paris [1]. Le tombeau du cimetière de Saint-Médard semblait devoir être « le tombeau du jansénisme. » Non-seulement les miracles du diacre Pâris cessèrent (1736), mais, à l'assemblée générale des quatre nations de l'Université (1739), la Bulle fut acceptée, et Rollin, qui refusa, se vit exiler malgré ses mérites exceptionnels. Les jansénistes le vengèrent par une plaisanterie sur l'Université de Paris, au sujet de la nomination de M. l'abbé de Ventadour pour recteur :

« Vous êtes prié d'assister au convoi et enterrement de très-haute et très-puissante dame, madame l'Université de Paris, fille aînée du Roi, décédée en son hôtel des sciences, le 2 mars 1739.

« Son corps sera déposé dans l'église des Révérends Pères Jésuites, pour y attendre la résurrection du bon sens en France. »

« Requiescat in pace. »

De la Sorbonne furent exilés cent et quelques docteurs, accusés de jansénisme, et dont les partisans se passèrent de mains en mains un dessin ou esquisse manuscrite d'une estampe qui est la carcasse d'un âne figurant la Sorbonne présente [2]. « La Sorbonne, disaient-ils, n'était que la « carcasse » de l'ancienne. Ceux qui y restaient avaient des oreilles d'âne; les sortants emportaient tout l'esprit [3].

Nous voyons, en 1740, arrêter et emprisonner Pecquet, comme « chauveliniste, » c'est-à-dire comme partisan de l'abbé Chauvelin qui, au parlement, ne cessait de parler

1. *G. Desnoiresterres*, les Cours galantes, t. III, in-12, *Paris*, 1863.
2. *Lettres de Mathieu Marais*, 1730.
3. *Gravure*, Bibliothèque Sainte-Geneviève, aux estampes.

contre les jésuites. Toutefois, l'opposition anti-constitutionnaire ne cessa pas. Il parut un testament spirituel et des vignettes sur la détention de l'évêque de Senez[1]; et « *la Quénélomachie*, » ou Histoire de la constitution Unigenitus, travestie, en vers burlesques, par M. de G...[2].

Les livres de discussion abondèrent. Puis, l'audace des libres penseurs s'enhardit. A dater de 1749, on imprima force écrits hostiles à la religion, quand, jusque-là, la querelle avait eu lieu simplement entre molinistes et jansénistes.

Sous l'archevêque Christophe de Beaumont, aux convulsions s'ajouta l'affaire des « billets de confession. » Beaumont, de mœurs austères et charitable, était d'une opiniâtreté et d'une ignorance rares :

> Dieu lui donna la bienfaisance;
> Le diable en fit un entêté.
> Il couvrit par sa charité
> Les maux de son intolérance[3].

Les querelles du jansénisme reparurent (1749); mais Louis XV interdit, quelques années après, les disputes religieuses[4]. En novembre 1753, on vit une caricature représentant « quatre jésuites, gras, rouges, gais et riants. Ils sont traînés dans un carrosse à six chevaux; le chancelier en postillon, tendant le cul; mon frère sur le siége, fouettant le chancelier; derrière le carrosse, un laquais, le roi et le Dauphin[5]. » Une agitation très-sérieuse se manifestait à propos du refus des sacrements aux laïques ou aux ecclésiastiques jansénistes (1755-56), non pourvus d'un billet attestant que le porteur avait réellement fait sa confession à un prêtre partisan de la Bulle. Des gravures reproduisirent les « administra-

1. *Bibliothèque nationale* et Bibliothèque Sainte-Geneviève.
2. Petit in-8°, *Amsterdam*, 1741.
3. Quatrain du temps.
4. *Déclaration du roi, du 2 septembre* 1754.
5. *Mémoires de d'Argenson*, t. IV.

tions des sacrements faites en vertu des arrêts du parlement. » Il se forma encore des assemblées de convulsionnaires, avec coups, crucifiements, etc. (1759). La Bourgogne devint un foyer de fanatisme (1760) où s'opéraient de prétendus miracles [1].

Jamais l'animosité n'avait été plus violente, dans les deux camps opposés, qu'au moment où parurent les *Lettres* de Bargeton, sur l'impôt que devait supporter le clergé (juin 1750). Ces lettres furent supprimées par arrêt du conseil du 1er juin. Le clergé, refusant de payer les impôts, répondait: « Sire, la justice et la magnanimité de Votre Majesté nous sont si connues, qu'elles nous autorisent à répondre que nous ne consentirons jamais que ce qui a été jusqu'ici le don de notre amour et de notre respect devienne le tribut de notre obéissance. » Le public blâmait ces prétentions du clergé, et le refus des sacrements irrita de plus en plus les esprits. L'arrêt du 18 avril 1752, contre le curé de Saint-Étienne-du-Mont fut distribué à plus de dix mille exemplaires. Les acheteurs disaient: « Voilà mon billet de confession. »

Beaumont, par ses mandements, attaquait à la fois les jansénistes et les novateurs. Ses soutiens s'écriaient:

Chrétiens, rassurez-vous, Beaumont est le pilote.

Ses antagonistes dénonçaient l'emportement d'un prélat qui, dans l'intimité, brillait par l'égalité et la douceur du caractère.

Chez les gens opposés à la Bulle, on remarquait une haine incroyable des jésuites. Si quelque crime était commis, ils en accusaient les jésuites; si quelque malheur public survenait, c'était une punition du ciel frappant sur les disciples de Loyola. Les habitants de Troyes, jansénistes, ne voulurent jamais avoir un établissement de jésuites dans leur ville. Cet exemple fut imité.

1. D'après des estampes du temps.

Par contre, les partisans de la Bulle rendaient les derniers disciples de Jansénius responsables de tout ce qui s'imprimait pour saper la religion.

Les choses en étaient là, lorsque le procès du jésuite Antoine de La Valette (1761), négociant à la Martinique, condamné comme coupable de banqueroute frauduleuse par le parlement de Paris (8 mai 1761), fit encore plus grand tort à la compagnie de Jésus que l'affaire Girard. Sur cet arrêt fut composée une gravure représentant un dindon, une poule et une caille, avec ces vers :

Jusques à la dernière maille,
Riche dindon, paye à la caille
Ce ballot qu'elle t'a vendu;
Ou le voleur sera pendu [1].

Aussitôt, le procureur général La Chalotais fit un rapport contre les jésuites ; un arrêt (8 juillet 1761) examina les constitutions de leur ordre ; un autre (2 août) ordonna la production des titres de tous leurs établissements. Mais une assemblée d'évêques (10 octobre) eut à délibérer sur la suppression ou le maintien des jésuites, et, à la dernière séance (30 décembre) de cette assemblée, quarante-cinq évêques, sur cinquante et un, se déclarèrent en faveur des « loyolistes. »

Chauvelin dénonça ceux-ci aux gens du parlement, et sa parole eut un retentissement immense. Le 6 août 1762, un arrêt porta dissolution de l'ordre des jésuites. Le gouvernement, ayant voulu négocier avec leur général à Rome, pour que leurs statuts fussent modifiés, celui-ci avait répondu fièrement : *Sint ut sunt, aut non sint*. Sur quatre mille jésuites existant en France, cinq seulement acceptèrent la pension offerte à tous par l'État. Ils dirigeaient à cette époque cent vingt-quatre colléges.

Après l'arrêt du 6 août, nous nous figurons aisément l'expansion des colères amassées depuis si longtemps

1. Gravure de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

contre une institution par trop envahissante. Sous le portrait gravé de Chauvelin, un artiste plaça ces vers :

Héros, qui de brigands avez purgé la terre,
Cessez de nous vanter les efforts de vos coups.
L'Hydre à qui Chauvelin a déclaré la guerre,
L'élève, en succombant, bien au-dessus de vous [1].

Un écrivain fit l'éloge de l'abbé Chauvelin, « le nouveau David du nouveau Goliath. » Comme Chauvelin était bossu, comme Loyola était boiteux, un poëte composa cette épigramme :

Que fragile est ton sort, société perverse !
Un boiteux t'a fondée, un bossu te renverse.

Une gravure représenta « Jésus chassant et terrassant les jésuites et leur suppôts [2]. » Une autre exhiba « les Armes historiées des jésuites, pour les forfaits en tous genres dont ils sont coupables. » Un marchand vendit seize sous une planche allégorique où se trouvait le texte de l'arrêt du 6 août ; l'entourage comprenait quatorze vices. Des plaisants dessinèrent « le Jésuite fuyant, » l' « Éclipse jésuitique, » « les Jésuites arbitres des trônes et des couronnes, » le « Crime puny, » le « Théâtre jésuitique, » « Proserpine accouchant de Molina, » et « Samson attachant des flambeaux aux queues des renards, » estampes. Pour symbole du jésuite chassé, les jansénistes adoptaient un renard ayant la queue coupée. Dans un crucifiement, la place du mauvais larron était remplie par un jésuite :

Pourquoi ce fier suppôt de défunt Loyola
Fait-il aux spectateurs si hideuse grimace ?
C'est qu'il enrage d'être là,
A gauche, à la dernière place [3].

Des artistes publièrent : « Un Jésuite dans un tonneau

1. Gravure de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.
2. *Cartons de la Bibliothèque nationale.*
3. Assez grande gravure. Bibliothèque Sainte-Geneviève.

preschant des poulets d'Inde, » — « le Conseil de l'Iniquité, » — « le Crédo des jésuites. » Partout se voyaient des figures de jésuites tournés en dérision. « Quelques-unes des conjurations des jésuites étaient mises en ordre chronologique [1]. » Dans toutes les bouches se trouvait cette chanson :

Capitaines qu'on réforme,
Et qui partout publiez
Que c'est injustice énorme
De vous voir ainsi rayés,
C'est en vain que chacun crie,
Un coup plus inattendu
Nous pétrifie.
Jésus lui-même a perdu
Sa Compagnie [2].

De curieuses satires, versifiées en patois des environs de Paris, — le *Vrai Recueil des sarcelles*, le *Philotanus* et le *Porte-feuille du Diable* [3], — eurent à leur apparition une vogue inouïe.

De ce que le parlement avait porté arrêt contre les jésuites, il n'en résultait pas qu'on pût attaquer ces pères en toute liberté. On le vit bien. L'oratorien Louis Dulaurens, ayant composé, achevé et imprimé en huit jours, à l'imitation des *Philippiques* (V. plus haut, p. 207), quelques odes intitulées *les Jésuitiques* (1762), avec son ami Grouber de Groubentall, dut craindre les poursuites de la police, partir à pied de Paris le lendemain de la publication et se réfugier en Hollande. Groubentall, le collaborateur, fut embastillé.

Mais la compagnie de Jésus perdait ses appuis politiques, et, après le parlement, un édit royal expulsa les pères [4]. Clément XIV ayant confirmé (7 janvier 1765), par une bulle, l'institution de cette compagnie, le parlement

1. Canard du temps, 1762.
2. *Journal de Barbier.*
3. Trois volumes in-12, *Amsterdam*, 1764.
4. *Édit du* 26 *novembre* 1764.

supprima la nouvelle bulle (12 février). Parlement et conseil du roi bataillèrent encore jusqu'au 21 juillet 1773, époque où Ganganelli se résolut à prononcer la dissolution de l'ordre, non sans témoigner quelques alarmes pour sa propre personne.

Alors il fut absolument permis de s'attaquer aux jésuites.

Toutefois, comme d'ordinaire, la verve de leurs ennemis sembla épuisée, peu conforme à ce que beaucoup d'esprit réclamaient. Il ne s'agissait plus seulement de constitutionnaires, de molinistes, de jésuites, de jansénistes, mais de croyants et d'incrédules, de fidèles au christianisme et de philosophes qui faisaient table rase. La première édition du *Compère Mathieu* date de 1766[1]. L'auteur de cet ouvrage, Dulaurens, enchérissait sur les *Jésuitiques*. Les miracles proclamés par le pape ne semblaient pas plus véritables que ceux des convulsionnaires. Les novateurs en riaient. Ils appellaient Marie Alacoque « la mère aux œufs. » Ils ne disaient plus des œufs à la coque, mais des « œufs à la Soissons. »

Une grande partie du public déclarait aussi la guerre au clergé en général, dont la situation était toujours considérable.

Dans le monde ecclésiastique, les scandales ne manquaient pas. Qu'on se rappelle le ministère de Dubois et le règne des Cotillons. Les tiraillements étaient d'autant plus nombreux que chaque membre du clergé se croyait moins obligé aux austérités. Malgré de très-honorables exceptions, — Belzunce, Beaumont et quelques autres prélats, — la corruption avait pénétré le corps entier des dignitaires de l'Église, des curés, des abbés, des simples desservants. En 1765, on trouve des réclamations signées par soixante-trois curés de Normandie et un grand nombre de curés du diocèse de Chartres, contre la modicité de leurs bénéfices et l'insuffisance des por-

1. 3 volumes petit in-8°, *Londres*, 1766.

tions congrues. Le revenu annuel d'un curé à portions congrues était de trois cents livres, en face d'abbés qui possédaient des bénéfices de quarante ou cinquante mille livres de rente[1]. Depuis longtemps, les *custodi-nos*, titulaires d'un bénéfice, prêtaient leurs noms à ceux qui en étaient les véritables usufruitiers.

En France et en Corse, on comptait trente-trois mille curés. Le nombre des ecclésiastiques de tous rangs, était environ de quatre cent cinq mille. La somme des propriétés foncières du clergé régulier et séculier se montait à quatre milliards. Pourtant, politiquement, le clergé ne marchait qu'après la noblesse. Les curés étaient obligés de recommander, dans leurs prônes particulièrement, les seigneurs hauts-justiciers de leurs paroisses, avec expression de leurs noms et qualités[2]. Si un roturier devenait évêque par son mérite, on disait « qu'il était évêque de fortune, » et les nobles savaient, comme autrefois, lui faire sentir son infériorité de naissance.

Les abbés petits-maîtres appelaient « grands chapeaux » les vieux ecclésiastiques attachés au grand chapeau, au rabat blanc, à la soutane de bure. Il y avait les abbés de fortune et les abbés de qualité, les abbés princes, les abbés roturiers, et surtout les abbés galants, toujours éloignés de leurs abbayes pour vivre en plein monde. Bissy et Tencin compromettaient l'Église par leurs intrigues ; Tressan était à la fois sceptique et intolérant. Le cardinal de Rohan, infatué de sa beauté, libertin, plaisait aux femmes, donnait des festins splendides, prenait des bains de lait pour entretenir la fraîcheur de son teint. Toute la ville parlait des amours de l'archevêque d'Arles avec mesdames d'Arlagues et Perrin de Gravaison, religieuses de l'abbaye de Saint-Césaire. On raconte qu'une courtisane d'Aix, condamnée à être pendue, s'écria en allant au supplice : « Est-il pos-

1. *Bersot*, Études sur le XVIIIe siècle, t. Ier.
2. *Maréchal*, Traité des droits honorifiques, 1772.

sible qu'une femme qui a eu l'honneur d'être *connue* de M. l'archevêque d'Arles et de M. l'abbé de Bussy (son ami) soit pendue[1] ? » L'ignorance du haut clergé était toujours complète. L'abbé Boileau, frère du satirique, disait en plaisantant que, s'il écrivait en latin, c'était pour ne pas être lu des évêques. « L'abbé de Broglie avait loué au Régent un vin qu'il avait bu. Le Régent en voulut boire. Il lui en envoya 300 bouteilles que le Régent prit, mais il dit à l'abbé qu'il les voulait payer. L'abbé lui envoya un mémoire par articles : le vin, les bouteilles, les bouchons, la ficelle, la cire d'Espagne, les paniers, le port, et à la fin il mit : Total : L'abbaye du Mont-Saint-Michel. Et il l'a eue[2]. » L'abbé Legendre passait pour « le premier homme de table qu'il y eût eu[3]. »

La vie mauvaise de certains prêtres était connue, quelquefois flagellée par les satires[4]. Mais ils faisaient la sourde oreille, sans rien changer à leur conduite. L'esprit leur tenait lieu de piété. La chanson de la *Béquille du père Barnaba*, très-populaire, fut composée à l'occasion d'un père capucin qui était allé chez les filles et avait laissé sa béquille chez une d'elles. En 1737, cette chanson se répandit parmi les gens du monde et devint à la mode. Les étrennes de 1737 furent toutes chargées de béquilles; les couvertures d'almanach, les tabatières, les frisures, les desserts artificiels, et même les morceaux de pain d'épices, portaient un capucin tenant une béquille[5]. La fameuse chanson fut écrite sur les assiettes; on la chantait à la fin des repas, et les musiciens qui couraient les rues mettaient leurs airs en *béquilles*.

Quoique beaucoup d'ecclésiastiques se prétendissent calomniés, tous les mémoires du temps s'accordent pour

1. *Journal de l'abbé Dorsanne*, t. III.
2. *Journal de Collé*, t. II.
3. *Journal de Mathieu Marais.*
4. *Discours satiriques et nouveaux*, . VI, in-12, *Rouen et Paris*, 1786.
5. *Bois-Jourdain*, Mélanges, t. III.

constater la dégénérescence du clergé français. Ses chefs les plus révérés n'en doutaient pas. Christophe de Beaumont recevait de la police les doubles des procès-verbaux dressés contre les prêtres qui fréquentaient les lieux de prostitution. A Paris, de 1754 à 1766, deux cent six ecclésiastiques, dont quatorze moines ou religieux, furent surpris en flagrant délit[1].

Quiconque « avait la feuille; » la feuille des bénéfices, et présentait au roi les candidats aux bénéfices vacants, était littéralement assailli par les solliciteurs, incapables de se vouer à la pauvreté évangélique. Des personnes, nommées par Louis XV aux « économats, » administraient les revenus d'un évêché, d'une abbaye, d'un bénéfice, pendant la vacance. On appelait « dimissoire » la lettre par laquelle un évêque permettait qu'un de ses diocésains fût promu aux ordres ou à l'épiscopat par un autre évêque. L'évêque diocésain était l' « ordinaire. » Il conserva encore beaucoup de priviléges établis au moyen âge. Néanmoins, un édit (1757) restreignit le droit de grâce de l'évêque d'Orléans à sa première entrée dans sa ville épiscopale. En 1707, neuf cents prisonniers pour crimes étaient accourus dans les geôles de la ville, et avaient ainsi été délivrés; en 1733, on en avait compté jusqu'à douze cents.

Le clergé séculier, divisé en haut et bas clergé, comprenait des gens de famille qui avaient embrassé l'état ecclésiastique, la plupart du temps parce qu'ils étaient sans biens. Ils portaient le petit collet ou espèce de rabat. Combien quittaient le petit collet, c'est-à-dire renonçaient à leur état! Il y avait aussi une foule de prêtres pauvres, éprouvant de sérieuses difficultés dans l'exercice de leur ministère. Daguesseau assura la subsistance du clergé inférieur[2]. Le désintéressement, quant aux jouissances temporelles, n'était pas le fait des ecclésiastiques;

1. *La Charité du clergé dévoilée*, in-8°, *Paris*, 1790.
2. *Par la déclaration du 14 janvier 1731, sur les curés primitifs.*

mais quelques-uns se signalaient par cette vertu. Le curé d'une petite commune de Bourgogne (Maligny, près d'Arnay-le-Duc, Côte-d'Or), nommé Jean Certain, inséra dans son testament la clause suivante : « N'ayant apporté que ma soutane et mon bréviaire en prenant possession de ma cure, je les laisse à mes héritiers ; pour le reste, j'en dispose en faveur des pauvres de ma paroisse. »

Le clergé régulier possédait de grands biens. Il devenait de plus en plus mondain et réfractaire aux sévères prescriptions de la vie claustrale. En droit, une influence considérable appartenait aux « provinciaux, » qui, dans plusieurs ordres religieux, étaient les supérieurs dont la direction s'étendait sur toutes les maisons de cet ordre comprises dans une certaine circonscription territoriale. En fait, leurs volontés et leurs conseils étaient le plus souvent méconnus. L'autorité royale cherchait en vain, comme toujours, à réformer les abus dans les différents monastères [1]. Très-fréquemment, des moines rentraient dans le monde pour y vivre d'une manière scandaleuse, ou pour attaquer les abus dont ils avaient été les témoins. En 1765, les bénédictins de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés adressèrent une requête au roi pour être affranchis de leur règle et quitter l'habit monastique. En 1770, le général des capucins expédia à Voltaire les patentes de frère spirituel et de père temporel. Voltaire signait : « François, capucin indigne. »

Le peu de communautés religieuses dont on signale l'établissement sous Louis XV, avaient un but utile. Elles s'occupaient d'instruire les enfants ou de recevoir les filles pénitentes. La veuve du sculpteur Théodon fonda à Paris, dans le faubourg Saint-Antoine, les filles de Sainte-Marthe consacrées à l'instruction des jeunes filles pauvres et au service des malades. Pour éloigner des cloîtres « l'imprudence, l'indiscipline et le relâchement, » on défendit de « s'engager par la profession

1. *Arrêt du conseil*, 23 *mai* 1766 ; *édits de mars* 1768 *et de février* 1773.

monastique ou régulière, » les hommes avant vingt et un ans accomplis, les filles avant dix-huit ans [1]. Selon la rumeur publique, le chancelier d'Argenson convertit en sérails quelques couvents de religieuses. Il eut un appartement à la Madeleine de Traisnel (faubourg Saint-Antoine). Il s'y reposait en 1720. L'abbesse de ce couvent, madame de Villemont, passait pour accorder simultanément ses bonnes grâces à d'Argenson et à Des Côteaux le flûtiste, qui l'avait rendue mère, assurait-t-on. D'Argenson fut chansonné :

Avec moins de peine,
René d'Argenson
A la Madeleine
Fait le carillon.

Il court à la Madeleine,
Villemont est son Hélène ;
Elle en fait son beau Pâris,
Et par une fausse porte
Entrant, ressortant souvent,
Là, sa finance il transporte
Et couche dans le couvent.

. . . . . .

Par cette porte, en silence,
Il console Villemont.

On afficha : « Il a été perdu un grand chien noir avec un collier rouge et les oreilles plates. Ceux qui le trouveront s'adresseront à l'abbesse de Traisnel, et on les récompensera. »

1. *Édit de mars* 1768. Collection des anciennes lois françaises.

CHAPITRE IV

I. Groupes des économistes, des philosophes, des gens de lettres et des artistes. « Secte des économistes. » Le « penseur » Quesnay, « l'Antechrist. » Utopies et propositions de l'abbé de Saint-Pierre. Vincent de Gournay. La « bureaumanie. » Mercier de La Rivière. Le marquis de Mirabeau, « l'Ami des hommes; » ses mardis. Mouvement en faveur de l'agriculture. Créations agricoles et philantropiques. Turgot, réformateur pratique, fait mentir d'Argenson. Intendance du Limousin. Le Trosne. Liberté du commerce et de l'imprimerie. « L'inquisition française. » Censure, ses étranges sévérités. Imprimeurs et libraires. État de l'instruction au XVIII^e^ siècle. Rollin. Colléges, écoles. Médecine et chirurgie. Critique littéraire.

II. Écrivains philosophes. Montesquieu, Voltaire, Vauvenargues, Condillac, Diderot, J.-J. Rousseau, Helvétius, Dumarsais, d'Holbach. Le succès du *Bélisaire* de Marmontel. Quelques pensées révolutionnaires. Les travaux d'histoire et d'érudition. Montfaucon. Collection des ordonnances du Louvre. Recueil des historiens de la France et des Gaules. Histoire littéraire de la France. De Guignes, Mably, Duclos, Velly, de Brosses, Foncemagne, Fréret, de Beaufort, Anquetil. Vulgarisation. Le roman: la *Nouvelle Héloïse*, *Manon Lescaut*; romanciers célèbres. Contes des fées. La poésie en général. Les gens de lettres font de la politique. Ils sont pensionnés. Liste de solliciteurs.

III. Sciences physiques, mathématiques et naturelles. Geoffroy, Réaumur, La Condamine, Vaucanson. Voyageurs. Bélidor. Premier traité des machines. Clairaut, d'Alembert, Buffon, Cassini, La Caille. Bordeu; médecins et chirurgiens. Duhamel du Monceau. Tronchin et l'inoculation. « Tronchines. » Moyens nouveaux pour guérir. Continuation de l'empirisme. Bernard de Jussieu, Adanson. Astronomie de Lalande. Les frères Périer. Arts du dessin, œuvres et théorie: Expositions de peinture. Salons de Diderot; travaux sur l'art. Œuvres d'art et artistes célèbres. L'architecture, la sculpture et la peinture. Arts industriels. Le style Pompadour. Richesse des ameublements. Quelques mobiliers renommés.

IV. Les spectacles. Innovations matérielles. Productions de la littérature dramatique. Tragédies de Voltaire. Comédies de Piron, de Destouches, de Marivaux et de La Chaussée. Crébillon, de Belloy, Beaumarchais. La comédie sérieuse. Sédaine. Palissot. Pièces de la comédie italienne. Passion croissante pour le spectacle. Le jeu des « Pantins. » Salons renommés. Madame de Lambert, mademoiselle Lecouvreur, madame de Tencin, madame Geoffrin, madame Doublet, madame de Graffigny. La

Popelinière, madame du Deffand, mademoiselle de L'Espinasse, madame d'Épinay. Dimanche et jeudi, soupers philosophiques chez d'Holbach; les mardis d'Helvétius; les vendredis de madame Necker. Cercles sociétés publiques, clubs à l'anglaise. La franc-maçonnerie. Le Caveau. Le « club de l'Entre-sol. » Comédie de société. Conversation des salons. Musique. Rameau. Concert spirituel. L'Opéra. Instruments nouveaux.

V. Les routes; leur établissement et leur entretien. Les bureaux de poste la petite poste. Voitures. Réverbères dans Paris. Question des incendies. Égouts. Écriteaux du nom des rues. Enseignes. Traités de commerce. Le commerce et l'industrie en France. Multiplication des règlements faits par l'administration. Diverses professions ayant une grande importance. Orfévrerie. Fondation d'une manufacture royale de porcelaine, à Vincennes d'abord, puis à Sèvres. Première fabrique d'indiennes. Libre commerce des grains dans l'intérieur; exportation. Quelques suppressions de droits. Brevets d'invention. Exploitations de houille. Dessèchements de marais. Première fabrique de velours de coton. Marques des pièces d'étoffe. Police des cabarets et autres règlements des cafés et restaurants. Édit de 1766. Ce qu'il devint.

I.

Regardez attentivement le délicieux portrait de madame de Pompadour, œuvre de Latour, exposée au Louvre. Vous remarquerez, sur la table où le bras gauche s'appuie, l'*Esprit des lois* et le tome IV de l'*Encyclopédie*. Elle favorisa, en effet, Montesquieu, d'Alembert, Duclos, J.-J. Rousseau, Buffon, Marmontel, Bernis, Helvétius, Gresset et Crébillon. Elle fut l'amie fidèle de l'économiste Quesnay, auquel elle légua une pension de quatre mille livres. D'autre part, Voltaire put dire, quand elle mourut : « Elle était des nôtres. » Par madame de Pompadour, les groupes des économistes, des publicistes, des philosophes, des gens de lettres et des artistes, acquirent de l'influence ; et, comme la favorite, le ministre Choiseul rechercha les applaudissements de la classe intelligente, qu'il flatta, séduisit, renta ou acheta.

La « secte des économistes » fut fondée par Quesnay, qui publia (1758) le « Tableau économique et maximes

générales du gouvernement économique, » provoquant une réaction dans le sens de Sulli. Quesnay déclara que la terre est la source de toute richesse. Il donnait liberté entière à la circulation de ses produits ; il établissait un impôt unique sur la rente de la terre. Louis XV, quoique ennemi des idées avancées, avait une petite imprimerie, et imprimait lui-même les théories économiques de son médecin Quesnay, qu'il appelait familièrement « le penseur, » et dont, dix ans plus tard, Dupont de Nemours publia les principaux ouvrages, sous le titre de la *Physiocratie*, qui veut dire : « Gouvernement de la nature des choses. »

Cette science nouvelle déplaisait fort aux esprits légers. Elle gênait leurs molles habitudes, leur égoïsme de satisfaits. Selon leur héros, le sensuel abbé napolitain Galiani, « Quesnay était l'Antechrist. »

Avant Quesnay, l'abbé de Saint-Pierre, dont les hommes pratiques riaient beaucoup, avait voulu réformer toutes choses, en ajoutant à ses utopies des idées vraiment patriotiques. L'apôtre de la paix universelle proposa la proportion et même la progression de l'impôt ; il indiqua des ressources pour rembourser les acquéreurs d'offices, et conseilla de ne plus en vendre ; il voulut que l'armée servît pour la culture des terres, il rêva bien d'autres améliorations qui se sont en partie opérées avec le temps.

Plus positif que l'abbé de Saint-Pierre, et moins voué aux recherches matérielles que Quesnay, Vincent de Gournay réclamait la liberté du commerce et de l'industrie, l'abolition des taxes sur les consommations, mais, par une voie différente de celle de Quesnay, car il voyait dans le travail manufacturier la seule vraie richesse de l'État, et on lui attribue la maxime « laissez faire, laissez passer, » rétablissant une concurrence générale. Il attaquait les monopoles et priviléges de corporation. Il s'affligeait, parce que « chacun, suivant son état, dit un contemporain, voulait être quelque chose de

par le roi ; » parce que la France avait la « bureaumanie [1] : » bureaux, commis, secrétaires, inspecteurs, intendants, etc. Sous ce rapport, Gournay était en communion d'idées avec Grimm, qui disait, en 1764 : « L'esprit de règlement nous obsède. » Mercier de la Rivière, un des principaux disciples de Quesnay, proclamait cet axiome : « Pas de droits sans devoirs, pas de devoirs sans droits. » Son livre, l'*Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* [2], était un exposé des principes des économistes.

Ceux-ci se réunissaient chez le marquis de Mirabeau, qui composa avec Quesnay la *Philosophie rurale* [3]. Ils avaient leur mot de ralliement et leur dîner du mardi, agapes dénoncées au monde par les amis de l'ancien régime.

Le marquis de Mirabeau, dont les œuvres ont été justement appelées « l'Apocalypse de l'économie politique, » écrivait dans un style emphatique, et n'en obtenait pas moins des succès énormes. Après l'*Ami des hommes* (1756), il y eut un engouement subit pour les sciences agricoles. Des sociétés d'agriculture se fondèrent : en Bretagne (1757), grâce à Turgot et à de Gournay ; à Paris et à Tours (1761), à Montauban (1762). La société de Paris se divisa en quatre bureaux : Paris, Meaux, Beauvais et Sens ; celle de Tours, en trois : Tours, Angers, le Mans. Les « paysanneries » en tous genres, foisonnèrent. La plume et le pinceau composèrent des bergeries, au théâtre, dans le livre et dans les salons. Le philantrope Mirabeau, tyran domestique, comme on sait, rendit un grand service au pays, en occupant le public de la situation des campagnes.

Sous l'influence des idées philantropiques, Clicquot-Blervache proposa (1759) de fonder un hôtel pour les

1. Expression de M. de Gournay.
2. In-4°, *Paris*, 1767.
3. 3 volumes in-12, *Paris*, 1764.

cultivateurs invalides, et Faiguet une rente viagère pour la vieillesse des artisans et domestiques. Un autre philantrope projeta l'établissement d'un bureau de consultation d'avocats pour les pauvres. Le gouvernement encouragea les gens qui défrichaient les landes et terres incultes [1] ; il choisit un certain nombre d'enfants-trouvés pour cultiver les pépinières établies dans le royaume [2]. Piarron de Chamousset demanda (1763) une maison d'association pour les cas de maladie, et trouvant mauvais qu'on mît plusieurs malades dans un même lit, il fonda un hospice dans sa maison. Cette bonne action amena la réforme de l'Hôtel-Dieu.

Parmi les penseurs de l'époque, Anne-Robert-Jacques Turgot était connu et apprécié. Dans une lettre à Condorcet, il avait appelé Frédéric, Catherine et Marie-Thérèse les co-brigands de la Pologne ; et, dans une pièce satirique, il avait pris parti contre le cardinal de Bernis, à l'occasion de la guerre de Sept ans :

..... Trois cent mille hommes égorgés,
Bernis, est-ce assez de victimes ?
Et les mépris d'un roi pour vos petites rimes
Vous semblent-ils assez vengés [3] ?

Turgot n'aimait point les parlements, qu'il savait attachés au passé par leurs priviléges et ennemis des réformes. Turgot, ami de Quesnay et de Gournay, entreprit de concilier les deux systèmes de ces économistes, et, dans les réformes, il alla droit au but. « Tout bien est impossible en France, » avait écrit Saint-Simon. « La moindre réforme est difficile en France » avait écrit d'Argenson, qui publia, vers 1739, des *Considérations sur le gouvernement de la France*, contre la centralisation, et en faveur de la liberté du commerce intérieur et extérieur.

1. 16 août 1761 et 13 août 1766.
2. *Arrêt du conseil*, du 9 février 1767.
3. *A. Mastier*, Turgot et sa doctrine, in-8°, *Paris*, 1862.

Turgot, convaincu qu'il y avait quelque chose à faire, quoi qu'eussent dit Saint-Simon et d'Argenson, remarqua : « On s'est beaucoup occupé, dans les gouvernements, à immoler toujours le bonheur des particuliers à de prétendus droits de la société. On oublie que la société est faite pour les particuliers, qu'elle n'est instituée que pour protéger les droits de tous, en assurant l'accomplissement de tous les devoirs mutuels[1]. »

Ses vues sur l'administration, Turgot les appliqua lorsqu'il fut nommé (1761) intendant de la généralité de Limoges. Il géra de façon à préparer son ministère, et son ministère a préparé la révolution. Il avait dit : « Ainsi que les tempêtes qui ont agité les flots de la mer, les maux inséparables des révolutions disparaissent : le bien reste et l'humanité se perfectionne[2]. »

A propos des corvées pour le transport des équipages militaires, Turgot constata : « Il est très-fréquent que, pendant la route, les soldats se jettent sur les voitures déjà très-chargées ; d'autres fois, impatients de la lenteur des bœufs, ils les piquent avec leurs épées, et, si le paysan veut faire quelques représentations, vous imaginez bien que la dispute tourne toujours à son désavantage, et qu'il revient accablé de coups[3]. » Il supprima les corvées dans sa généralité, où régnait une grande misère (1770-71). Il apprit aux paysans à substituer au blé les pommes de terre, alors peu connues, et institua dans le Limousin les premiers ateliers de charité. Partisan de la libre circulation des grains, principe que Guillaume-François Le Trosne soutenait avec un grand talent, et déclarait « toujours utile, jamais nuisible, » Turgot ne cessa de défendre, en ses propres écrits, la liberté absolue de l'industrie et du commerce intérieur et extérieur.

Selon Turgot, qui faisait imprimer à ses frais un écrit

1. *Turgot*, Seconde lettre sur la tolérance.
2. *Turgot*, Des progrès successifs de l'esprit humain.
3. *Lettre au contrôleur général*, Œuvres de Turgot, t. II.

de Le Trosne, l'imprimerie devait être libre. Son opinion nous conduit à exposer ici la situation de l'imprimerie et de la librairie, au moment où les lettres et les sciences pesèrent plus sérieusement que jamais dans la balance.

Les prohibitions du dernier règne continuaient. A tout instant les livres, les chansons et les épigrammes motivaient des arrestations. On appelait cela « l'inquisition française. » L'impression des « almanachs » était libre, pourvu qu'il n'y eût pas de pronostications, sous peine de punition corporelle. Le conseil du roi, le parlement et la Sorbonne prenaient à tour de rôle, ou concurremment, l'initiative des répressions.

Mais le public faisait des succès aux livres prohibés. On multiplia les ruses pour déjouer les défenses de l'autorité. Les petits formats, notamment, détrônèrent les in-folios, et les in-quarto eurent un grand débit. Nous avons dit les expédients employés pour propager les *Nouvelles ecclésiastiques* (V. plus haut, p. 383.) *Le Dîner du comte de Boulainvilliers*, par Voltaire, fut défendu (1768). Pendant longtemps, il n'exista à Paris qu'un exemplaire de cette brochure. Mais chacun se le passa de main en main avec une étonnante rapidité. On en tira des copies en manuscrit, quoique la brochure ait soixante pages in-12, bien serrées et d'un menu caractère. Il s'établit une contrebande ouverte au moyen de laquelle les ouvrages défendus, sortis manuscrits de France, y rentraient imprimés, après avoir passé deux fois la frontière [1].

La censure, étant l'arbitraire, avait des caprices. Feydeau de Marville, lieutenant de police, connaissait de l'exécution des règlements sur la librairie, prononçait seul et en dernier ressort, même dans les cas les plus graves, sauf le recours au conseil d'État [2]. Les parlements multipliaient les règlements « sur le fait de la librairie, » et pour un Malesherbes qui favorisait la liberté de la presse,

1. *Ed. Werdet*, De la librairie française, in-12, *Paris*, 1860.
2. *Ibid.*

combien de chefs n'obéissaient qu'à leurs passions aveugles ! Aucun principe défini n'inspirait les actes de la censure. Elle coupait, rognait, détruisait un ouvrage sans dire, et même sans savoir pourquoi. L'autorité s'arrogea le droit dont s'étaient jadis emparés les docteurs de Sorbonne. Il y eut soixante-dix-neuf censeurs royaux : dix pour la théologie; onze pour la jurisprudence; douze pour les sciences médicales et physiques ; huit pour les mathématiques ; trente-six pour l'histoire et le belles-lettres; deux pour les beaux-arts [1].

Nous trouvons des femmes dans la commission, dont les membres se signalaient par des sévérités ridicules ou par des faiblesses singulières. « J'ai vu un autre censeur, M. Marin, retrancher *ma foi* d'une comédie, et y substituer *morbleu* : prétendant que la religion était moins blessée par ce mot que par l'autre [2]. » L'autorité sévissait contre les livres de philosophie et de politique : Montesquieu était obligé de faire paraître l'*Esprit des lois* à Genève; mais elle laissait circuler, avec approbation et privilége du roi, tel roman de Crébillon : *les Lettres de la duchesse de *** au duc de ****, et une foule d'ouvrages qui étaient seulement immoraux.

Quelquefois, le gouvernement semblait permettre en province ce qu'il interdisait dans la capitale : plusieurs volumes de l'*Encyclopédie*, imprimés aux environs de Paris, en 1766, circulèrent dans la province. Il récompensait les auteurs soumis. Foncemagne et Le Batteux reçurent du roi une pension de 2,000 livres « pour leur sagesse. »

Les imprimeurs et libraires ne pouvaient avoir leurs boutiques ou magasins que dans le quartier de l'Université, depuis le pont Saint-Michel jusqu'à la rue Dauphine, le quai Malaquais jusqu'aux pavillons du palais Mazarin, en remontant par la rue de la Huchette, jusqu'à la rue

1. Édit d'août 1686.
2. *Aux mânes de Louis XV.*

du Fouarre, la rue Galande, place Maubert, rue Saint-Victor, quai de la Tournelle, montagne Sainte-Geneviève, rues Saint-Étienne-du-Mont, des Grès, Saint-Jacques, des Cordiers, place Sorbonne, rues de la Harpe, des Cordeliers, Saint-André-des-Arts. L'édit de 1696 avait réduit le nombre des libraires de Paris à vingt-quatre; l'édit de 1649 leur avait enjoint « de prendre seulement un apprenti jeune, de bonne vie et mœurs, catholique, originaire français, capable de servir le public, congru en langue latine et qui sache lire le grec, dont il aura certificat du recteur de l'Université... » Il fut défendu « d'étalager » les livres sur les quais et les ponts [1]. Un arrêt de 1649 désignait les villes où il y aurait une imprimerie, et celles qui en pourraient posséder plusieurs. A Rouen, dix-huit; six à Strasbourg et à Marseille. Le nombre des imprimeurs de Rouen fut plus tard réduit à douze, et, en 1759, on compta deux cent cinquante imprimeurs en France.

Des hommes distingués figuraient parmi les libraires-imprimeurs. Les uns se préoccupaient surtout de propager les livres à bon marché; les autres cherchaient à publier de belles éditions. Un des membres de la famille des Coignard, remarquables libraires-imprimeurs sous Louis XIV, publia la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* [2]. Il y eut alors les d'Houry, les Couterot, les Desprez, les Bilaine, les Foucault, les Coustelier, les Hérissant, les Cramoisy, les Lacaille, les Lemercier, les Mariette, les Saugrain, les Barbou, les Prault. François Didot avait été reçu libraire en 1713.

Sous Louis XV brillèrent les Lottin, dont l'un, Philippe-Nicolas, enseigna l'art de l'imprimerie aux princes qui furent Louis XVI, Louis XVIII et Charles X. Le Dauphin composa et imprima l'ouvrage intitulé *Maximes morales et politiques tirées de Télémaque* [3]. On estimait, entre tous, les Guérin, les Desaint, les Osmont, les

1. 29 *novembre* 1757, Collection Isambert.
2. 2 volumes in-folio, *Paris*, 1694.
3. *De l'imprimerie de Monseigneur le Dauphin* in-8°, *Versailles*, 1766.

Anisson, les Delespine, les Lebreton, les Simon, les Jombert, les Saillant, les Le Clerc ; et Despilly, qui publia le Journal de la librairie (1er janvier 1763), sous le titre de *Catalogue des livres nouveaux, etc.* De la Tour fut imprimeur de la compagnie de Jésus.

Sur une requête de l'imprimeur Pierre Prault, une sentence du Châtelet (14 août 1714) déchargea les imprimeurs, les libraires et les relieurs du soin dont ils étaient chargés, dans leurs quartiers respectifs, « d'allumer les chandelles dans les lanternes publiques. » Sujétion bizarre, quand on songe aux hommes qui devaient s'y astreindre. Un Debure, un Pankoucke, un Delalain, un Didot, forcés de surveiller ces fonctions subalternes !

L'Imprimerie royale, dirigée par les Anisson, conservait son éclat, achevait les collections commencées sous le dernier règne. Alexandre et Luce étaient encore les graveurs en caractères de cet établissement [1]. Jusqu'à Pierre-Simon Fournier, les caractères dont on s'était servi en France pour l'impression de la musique se faisaient sur le modèle des anciens, gravés par P. Hautin, en 1525. Les notes affectaient la forme de losanges ; les clefs ne ressemblaient point à celles de la musique écrite. L'ensemble, désagréable à l'œil, était difficile à lire. Fournier arrondit les notes, et rendit meilleur l'aspect de la musique, quoique ses caractères fussent maigres et petits.

Deux agents principaux pour l'expansion des idées, c'est-à-dire la librairie et l'imprimerie, progressaient sensiblement à l'époque où les projets de réformes économiques se succédaient. Avant d'aborder le tableau de la littérature, des sciences, des arts et du théâtre, disons quelques mots des institutions propres à encourager ou à répandre l'instruction parmi les Français.

« Toute espèce de talent est rare [2]. Croirait-on qu'il n'y a peut-être pas à Paris cinquante personnes capables de

1. *F.-A. Duprat,* Précis historique sur l'Impr. nation., in-8°, *Paris,* 1868.
2. *Doutes sur les opinions reçues dans la société,* in-12, *Paris,* 1782.

lire haut un ouvrage en prose? » Ainsi parlait un écrivain de la fin du XVIIIe siècle. Évidemment, il exagérait. Un étranger observait, au contraire : « Narrer, réciter, déclamer bien, sont pour les Français des études sérieuses; ils ne s'expriment jamais d'une façon vulgaire [1]. » Pour ne pas s'écarter du vrai, il faut reconnaître que le fonds réel de l'instruction manquait aux masses, comme il leur manque encore. « On n'a jamais prétendu, déclarait aristocratiquement Voltaire, éclairer les cordonniers et les servantes [2]. » Toutefois, dans les classes nobles et bourgeoises, dans la société polie, les lettrés avaient augmenté en nombre, sinon en valeur intellectuelle. Quelques artisans, d'ailleurs, pouvaient, en raison de certaines fondations très-larges, participer aux bienfaits de l'étude, de manière à franchir la distance qui les séparait des privilégiés, à s'élever parfois au-dessus de leur position sociale.

Au reste, pendant la Régence, le mouvement des lettres, des sciences et des arts ne s'était pas ralenti. En 1716, l'académie des sciences avait accru ses moyens de propagation; en 1717, celle des inscriptions avait commencé à publier des mémoires, et il existait un nouveau règlement de l'académie d'architecture; en 1718, une académie des arts mécaniques, installée au Louvre, contenait le germe de notre Conservatoire des arts et métiers; en 1719, des lettres patentes décidèrent l'instruction gratuite dans l'Université de Paris. Louis Legendre, chanoine de Notre-Dame, fit une disposition testamentaire (1748) que le parlement interpréta en établissant un concours entre les « colléges » de la capitale, et l'abbé de l'Épée (vers 1750) fonda l'Institution des sourds-muets. L'École royale des ponts et chaussées commença de fonctionner en 1751 [3]. Le 3 mai, on institua des docteurs agrégés dans la faculté des arts de

1. *Lettres de Chesterfield.*
2. *Lettre de Voltaire à d'Alembert.*
3. *Édit du 9 février* 1751.

l'Université de Paris. Deux ans après, le parlement demanda qu'on fît des universités de France « comme un seul corps. » L'Université de Pau date de 1722, et celle de Nancy, de 1769. Déjà, peut-être, Turgot pensait qu'il faudrait former « un conseil de l'instruction nationale, sous la direction duquel seraient les académies, les universités, les colléges, les petites écoles...; qui ferait composer les livres classiques d'après un plan suivi... [1] »

Rollin, le plus digne des maîtres, avait publié (1726) son *Traité des études*, regardé comme le code de l'éducation publique, sur laquelle Diderot composait un petit traité, une centaine de pages. Condillac travaillait son *Cours d'études*. Partout la question de l'enseignement s'agitait, et une foule de professeurs se distinguaient dans les divers colléges, rivalisaient avec ceux des séminaires. Robert-Joseph Pothier, le plus complet jurisconsulte que la France ait produit, s'illustrait dans la faculté de droit d'Orléans, et pourtant l'étude de la jurisprudence laissait beaucoup à désirer. A en croire un contemporain, « les écoles de droit étaient à la fois l'abus le plus déplorable, la farce la plus ridicule ; les examens, les thèses y étaient de vraies parades [2]. » Il est probable que les habitudes anciennes, pour les élèves, n'avaient point changé, et que bien des réceptions ne consacraient pas le mérite réel. La forme emportait le fond ; la faveur présidait aux examens, quand il s'agissait d'un candidat issu d'une grande famille parlementaire. Les écoles de droit ouvrirent néanmoins la carrière à de studieux élèves, qui devinrent des juristes recommandables. N'est-ce pas là que les Daguesseau, les Gerbier, les Merlin et la pléiade des orateurs de 1789 ont puisé leurs arguments irrésistibles ?

Dans les facultés de médecine, quelques usages du

1. *Turgot*, Mémoire sur les municipalités.
2. *Mémoires secrets*, 31 mars 1732.

moyen âge étaient encore en vigueur. Lorsqu'un licencié prenait le bonnet doctoral, à la fin de l'acte qui précédait sa réception, il donnait aux anciens docteurs un déjeuner, lequel consistait en petits pâtés. Par la suite, ce déjeuner fut changé en une rétribution de dix sous, pour chaque docteur qui assistait à l'acte ; mais l'acte retint toujours son premier nom de *pastillaria*, qu'il porta jusqu'en 1789 [1]. Les études de médecine et de chirurgie étaient plus rigoureusement suivies que celles du droit, semblerait-il. Deux amphithéâtres de dissection avaient été fondés, l'un à Paris, l'autre à Montpellier ; une déclaration concernant les études et les exercices des élèves en chirurgie, acheva de donner à la chirurgie la place que les médecins lui avaient si longtemps refusée [2]. Succédant à Maréchal, la Peyronie fut à la fois premier chirurgien et médecin-consultant de Louis XV. Ce champion des chirurgiens pressait Daguesseau d'élever un mur d'airain entre la médecine et la chirurgie. « Mais si nous élevons ce mur, objecta le chancelier, de quel côté faudra-t-il mettre le malade ? »

Les Desault, les Morand, les Hévin, les Louis, les Sabatier, les Percy, et beaucoup d'autres prouvaient, par leur profond savoir, que la chirurgie et la médecine étaient sœurs, pour s'entr'aider et se compléter.

La Bibliothèque royale, rendue publique en 1737, devint un aide puissant pour les travailleurs, dans toutes les branches des connaissances humaines. La critique, stimulant le goût des lecteurs et entretenant le feu sacré dans le cœur des écrivains, avait pour représentants Voltaire, auteur du *Temple du goût* (1733) ; Grimm, qui commença sa *Correspondance littéraire* en 1753 ; Fréron, qui publia en 1754 son *Année littéraire*. Marmontel n'avait encore fait paraître que sa *Poétique française* (1763). Mais, ainsi que La Harpe, il avait produit plusieurs œuvres de valeur. Tous deux prodiguèrent les

1. *Legrand d'Aussy*, Vie privée des Français, t. II, p. 275.
2. *Déclaration du 12 avril 1772* ; voir plus haut, p. 61.

éloges à Voltaire, que Saint-Lambert plaçait au-dessus de Corneille et de Racine. L'abbé Charles Le Batteux avait produit un certain effet avec son *Cours de belles-lettres*. Enfin, chaque jour, quelque idée doctrinale surgissait dans le cerveau des auteurs, qui conviaient aussitôt le public à partager leurs opinions.

II

Au premier rang des écrivains, un peu comme réformateur politique, beaucoup comme légiste et historien, il convient de placer Charles de Segondat, baron de Montesquieu. Notre cadre ne nous permet pas d'entreprendre l'analyse de ses travaux; mais nous devons signaler l'influence de ce génie, qui ne manqua aucune occasion de déshonorer le despotisme. Montesquieu, dans ses *Lettres persanes* (1721), esquissa, sous une apparence frivole, les périls de la société française. Ce livre eut tout d'abord un débit prodigieux. Les libraires voulaient en avoir des suites. Tirant par la manche les auteurs qu'ils rencontraient, « Monsieur, disaient-ils, faites-moi des *Lettres persanes*. » Dans l'*Esprit des lois,* dont la *Grandeur et décadence des Romains* (1734) était l'éloquent prélude, Montesquieu loua sans restriction la constitution anglaise. L'*Esprit des lois* eut vingt-deux éditions en dix-huit mois, et fut traduit dans presque toutes les langues de l'Europe. Une foule de brochures attaquèrent cet ouvrage, en faveur duquel s'étaient déclarées madame de Tencin et madame Geoffrin. Madame du Deffand l'appelait « de l'esprit sur les lois. » L'auteur le « défendit [1] » avec chaleur, et obtint gain de cause, non-seulement devant ses contemporains, mais devant la postérité.

D'après Montesquieu, il n'y a qu'une souveraineté, celle

1. *Défense de l'Esprit des lois*, par Montesquieu.

de la nation sur elle-même. Il protestait contre l'esclavage et plaidait pour la liberté civile. Il réclamait contre la loi du sacrilége, et lançait des invectives contre la torture ; il limitait le droit de conquête, et frappait sur les prétentions des monarques absolus.

Quoique lié avec les philosophes, Montesquieu n'attaquait pas le christianisme. Il avait de l'éloignement pour Voltaire, qui combattait le système général de l'*Esprit des lois,* trop favorable à la religion.

C'est que Voltaire, se présentant surtout comme un ennemi du catholicisme, recommandait à Diderot *l'infâme* (la superstition), en disant qu'il « fallait la détruire chez les honnêtes gens et la laisser à la canaille [1]. » Il rapportait à la religion chrétienne tous les maux de l'humanité. Ses *Lettres philosophiques,* brûlées (1735) par la main du bourreau, l'avaient obligé à se cacher au château de Cirey (Champagne), où, pendant cinq années, il avait préparé le *Siècle de Louis XIV* et l'*Essai sur les mœurs,* paru en 1740, ouvrage qui continuait le *Discours sur l'histoire universelle* de Bossuet, d'une façon toute imprévue, et avec des idées bien différentes.

Voltaire ne vivait pas mal avec la royauté : Louis XV donna un ordre pour le faire recevoir à l'Académie (1746). Mais, tout en gardant beaucoup de condescendance dans son commerce avec les grands, l'auteur des *Lettres philosophiques* défendit la liberté de conscience, la liberté d'écrire, la liberté individuelle. Il voulut l'impôt pour tous et l'abolition du droit d'aînesse, un code uniforme et des lois plus douces. Il flétrit la vénalité des charges, la torture et la confiscation des biens. Il lutta pour Dieu contre d'Holbach, pour l'immortalité de l'âme contre La Mettrie [2], pour le désintéressement contre Helvétius, pour la civilisation et les spectacles contre J.-J. Rousseau. Il servit de sa fortune et de son éloquence la

1. *Lettre de Voltaire à Diderot.*
2. *L'Art de ouïr, l'Homme machine, Traité de l'âme.*

famille de Jean Calas, les Sirven dépouillés par les jésuites, le comte de Lally, qui n'avait pu se défendre, le chevalier de La Barre, soupçonné d'avoir brisé un crucifix ; Martin et Montbailly, exécutés pour des crimes que les vrais coupables avouèrent plus tard ; et, enfin, les serfs du mont Jura, dont il sollicita l'affranchissement.

Au demeurant, Voltaire était assez courtisan, envers Louis XV, envers la Pompadour, envers Frédéric II, auquel il écrivait : « Vous avez fait ce que faisait le peuple d'Athènes. Vous valez bien ce peuple à vous tout seul [1]. » Il écrivait au duc de Richelieu : « Vous avez bien raison de dire, Monseigneur, que les Génevois ne sont guère sages, mais c'est que le peuple commence à être le maître [2]. » La voix de Voltaire ressemblait à celle d'un potentat. Sa puissance était illimitée. Son ennemi Fréron succombait sous les satires. Sa personnalité perçait toujours; il la mettait au service de l'opinion publique, de la raison humaine, et aussi de ses propres passions, soit contre certaines institutions, soit contre certains hommes. L'ironique Voltaire détruisait en partie la vieille société, sans chercher, comme l'enthousiaste Jean-Jacques Rousseau, à en reconstruire une sur des bases nouvelles, au risque de multiplier les théories inapplicables.

Une génération d'écrivains philosophes prit naissance pendant le règne de Voltaire, sous l'influence de Montesquieu, et aussi par le fait des économistes. La littérature et la politique se touchèrent. La plupart des œuvres de ce temps, quelque forme qu'elles affectassent, traitèrent même, au fond, certaines questions sociales ou religieuses. Dans tel conte, telle comédie, telle relation de voyage, une thèse se déroulait aux yeux du lecteur, — pour le convertir aux idées de l'auteur.

L'*Introduction à la connaissance de l'esprit humain*, suivie de *Pensées et Maximes*, par Vauvenargues, défen-

1. *Lettre de Voltaire à Frédéric II.*
2. *Lettre de Voltaire au duc de Richelieu.*

dant contre les courants du siècle la religion et la responsabilité morale, parut la même année (1746) que l'*Essai sur l'origine des connaissances humaines*, par Condillac. Celui-ci, respectant les dogmes religieux, ouvrit, par son système sensualiste, une large carrière à Helvétius, qui tira de la matière le ressort de l'intelligence. Les *Pensées philosophiques* de Diderot, publiées en 1746, dont la plupart sont assez courtes, mais quelques-unes hardies, furent condamnées au feu par arrêt du parlement de Paris, le 7 juillet 1746. Diderot s'écriait : « Peuples, ne permettez pas à vos prétendus maîtres de faire même le bien contre votre volonté générale. » Ce philosophe, dit-on, « a écrit de belles pages, il n'a jamais su faire un livre. » Son *Neveu de Rameau* « représenta l'abaissement de l'intelligence devant la tyrannie des besoins, et le joug inéluctable du pain quotidien ; mais plus spécialement la misère et la servitude de l'artiste dans la société d'avant 89 [1]. »

Diderot et d'Alembert commencèrent, en 1751, la publication de l'*Encyclopédie*, monument que Voltaire déclarera bientôt « bâti moitié de marbre, moitié de boue » [2]. L'Encyclopédie fut un acte, plutôt qu'un livre. D'Alembert dit : « C'est un habit d'arlequin où il y a quelques morceaux de bonne étoffe et trop de haillons. » En 1753, Rousseau écrivit son *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes*. L'année suivante, le *Traité des sensations*, de Condillac, émut tous les lettrés ; en 1756, Jean-Jacques fit imprimer son *Contrat social*. Rousseau avançait dans ses livres : « L'homme est né libre et partout il est dans les fers. — Renoncer à sa liberté, c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ses devoirs. — Le pouvoir souverain ne peut passer les bornes des conventions générales [3]. » Non

1. *P. Lanfrey*, l'Église et les Philosophes au XVIIIe siècle.
2. *Voltaire*, Lettre du 12 mars 1758.
3. Voir le *Contrat social* et *Émile*.

content de protester contre le despotisme, il proclamait le principe de la souveraineté du peuple.

A côté de Voltaire et de Rousseau, Helvétius traita *de l'Esprit*, livre que, dans une lettre à Condorcet, Turgot appelle « un livre de philosophie sans logique, de littérature sans goût et de morale sans honnêteté. » En 1760, l'*Essai analytique des facultés de l'âme*, par Charles Bonnet, contint des opinions touchant au matérialisme et au fatalisme, quoique l'auteur fût très-religieux.

En 1762, dans *Émile*, Rousseau, faisant appel aux vertus de la famille, souleva des tempêtes. Dumarsais, grammairien philosophe, remonta au principe des langues; d'Holbach, philosophe anti-religieux, déclara que si le bonheur est la fin de l'homme, et que le vice le rende heureux, il doit aimer le vice. Tous deux se créaient de nombreux adeptes. D'Holbach ne voulait plus de prêtres ni de rois absolus; il ne mettait pas, comme Voltaire, les souverains en entente cordiale avec les philosophes.

Que pouvait, contre de formidables destructeurs, l'éloquence de la chaire? Bourdaloue et Bossuet n'étaient plus qu'un glorieux souvenir. Massillon constatait: « Aujourd'hui l'impiété est presque devenue un air de distinction et de gloire [1]. » Le Père Bridaine s'épuisait en effets oratoires, quand ses regards « tombaient sur des grands, sur des riches, sur des oppresseurs de l'humanité souffrante, ou sur des pécheurs audacieux et endurcis,.. [2] » Lorsqu'un prédicateur dénonçait les scandales de cour, il ressemblait presque à un factieux. D'ailleurs, la chaire s'adressait généralement au public des croyants, et il eût fallu convaincre les incrédules. Ceux-ci, loin de se rendre aux discours qui contrariaient leur raison, ripostaient dans des ouvrages qui s'adressaient à tout le monde.

1. *Massillon*, Petit Carême.
2. *Sermons* du Père Bridaine.

Il n'y a pas lieu, ici, de retracer cette lutte qui dure toujours, et sur laquelle des milliers de volumes ont paru. Tous les travaux des combattants se trouvent entre nos mains ; ils sont lus, approuvés ou réfutés, augmentés ou corrigés ; tous sont consultés par les penseurs, comme pièces à l'appui dans le grand procès de l'ancien régime et du nouveau.

Au moment où les philosophes n'estimaient pas Voltaire assez audacieux, le pouvoir monarchique et le parlement, parfois réunis, ainsi que nous l'avons vu, condamnaient les moindres hardiesses. *Bélisaire*, par Marmontel, fit un très-grand bruit, parce que la Sorbonne y avait censuré le fameux chapitre où Dieu, selon l'auteur, admettrait dans le ciel les héros païens ayant suivi fidèlement la loi naturelle. Le comte d'Artois disait que, si cela dépendait de lui, il ferait fustiger l'auteur aux quatre coins de Paris ; le Dauphin disait que, s'il était roi, il ferait pendre Marmontel. Les philosophes s'arrangèrent de telle façon que *Bélisaire* fut reçu du public avec enthousiasme. L'*Éloge de Sulli*, par Thomas, obtint d'autant plus de succès qu'il avait excité les plaintes des courtisans et des fermiers généraux.

Raynal écrivait : « Tant qu'on ne mènera pas un roi à Tyburn avec aussi peu d'appareil que le dernier coupable, les peuples n'auront aucune idée de la liberté. » Et encore : « Peuples lâches ! imbécile troupeau ! vous vous contentez de gémir, quand vous devriez rugir ! » L'abbé Morellet plaçait cette épigraphe en tête d'un livre : « Il est plus facile d'opprimer les esprits que de les faire reculer. » Pourtant, chez d'Holbach, il combattait l'athéisme, en s'acquérant une réputation de tolérance inépuisable.

Les esprits, depuis longtemps déjà, ne « reculaient » pas. D'Argenson remarquait : « Le républicanisme gagne chaque jour les esprits philosophiques [1]. » Chesterfield,

1. *Mémoires de d'Argenson*, t. III.

en 1752 et 1753 : « Tout ce que j'ai jamais rencontré dans l'histoire de symptômes avant-coureurs de grandes révolutions, existe actuellement et s'augmente chaque jour en France[1]. » Duclos supprimait sans façon les titres de noblesse dans la conversation. D'après Morelly, « rien dans la société n'appartiendra singulièrement ni en propriété à personne... A cinq ans, tous les enfants seront enlevés à la famille et élevés en commun, aux frais de l'État, d'une façon uniforme[2]. » Vauvenargues disait à ses amis : « Le monde est rempli de misères qui serrent le cœur ; il faut être humain ; le désordre des malheureux est toujours le crime des riches. » Le roi Stanislas écrivait en 1762 la *Voix libre du citoyen*, et, en 1769, cette phrase : « Chaque individu doit s'immoler pour les autres, et je donne volontiers l'exemple. » Dans le *Traité des droits du citoyen*, Mably indiquait les moyens à suivre pour amener une révolution. Ces moyens furent suivis ; 1789 en résulta. Madame de Châteauroux « voyait venir un grand bouleversement, si l'on n'y portait remède. »

Ce que les philosophes ont cru devoir dire, apparaît aussi sous la plume des historiens, se dégageant des liens qui les entravaient. L'histoire devient une science profonde, très-souvent dogmatique. Elle développe un système de philosophie ; elle expose une théorie politique ; elle proclame une vérité brûlante. L'année 1717 voit la première publication des *Mémoires du cardinal de Retz*, et celle du *Petit Carême* qui présente un des modèles de l'éloquence de la chaire. De 1719 à 1724 paraît l'*Antiquité expliquée*, de Montfaucon. A l'année 1723 remonte le premier volume de la Collection des ordonnances du Louvre, continuée jusqu'à nos jours par Laurière, Secousse, de Villevant, Bréquigny et Pastoret. De 1729 à 1733, Montfaucon produit encore ses *Monuments de la*

1. *Lettres des 13 avril 1752 et 25 décembre 1753.*
2. *Code de la nature*, in-12, *Partout*, 1755.

monarchie française. La *Grandeur et Décadence des Romains* (1734) fournit à Montesquieu l'occasion de prouver qu'il est un patricien ami de la liberté. En 1738, les savants admirent le premier volume du *Recueil des historiens de la France et des Gaules :* huit volumes par dom Bouquet, de 1738 à 1752 ; cinq volumes par dom Haudiguier, dom Poirier, dom Housseau et dom Précieux, de 1757 à 1767 ; deux volumes par dom Clément et dom Brial, 1781 à 1786 ; cinq volumes par dom Brial, 1806 à 1822; le tome XIX, par MM. Daunou et Naudet, sur le manuscrit de dom Brial. L'*Histoire littéraire de la France* est commencée (1733) par dom Rivet; et dom Vaissette, autre bénédictin, travaille quinze années (1730 à 1745) pour écrire son *Histoire du Languedoc.* Le président Hénault imprime son *Abrégé chronologique de l'Histoire de France* (1744). De Guignes, par son *Histoire des Huns* (1756), initie notre pays à la connaissance de l'Asie centrale.

L'abbé Lebœuf fait de savantes recherches sur les antiquités nationales ; le comte de Caylus allie les beaux-arts à l'histoire et à l'archéologie [1]. Dans ses *Observations sur l'Histoire de France* (1765), Mably veut montrer le tiers état siégeant dans les grandes assemblées politiques et participant à la souveraineté. Ce livre, on l'a justement remarqué, introduit dans la langue usuelle les mots de patrie, de citoyen, de volonté générale, de souveraineté nationale, etc. Duclos écrit les *Considérations sur les mœurs,* « ouvrage d'un honnête homme, » selon Louis XV. Duclos est tout ensemble un froid historien et un moraliste plein de franchise, « usant en citoyen de la liberté dont la vérité a besoin [2] ». L'histoire de France de Velly excite des critiques assez vives et trop justifiées pour sa négligence à étudier les sources ;

1. *Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, romaines et gauloises,* 7 vol. in-4°, *Paris,* 1752-1767.

2. *Considérations sur les mœurs de ce siècle.*

mais Villaret et Garnier, qui le continuent, surpassent leur modèle[1].

Les érudits du siècle précédent ont aussi des continuateurs, qui les réfutent ou les complètent. Charles de Brosses a imprimé (1750) des *Lettres sur Herculanum*, premier ouvrage publié sur ce sujet, et un *Traité de la formation méçanique des langues* (1765). Foncemagne rédige, pour l'académie des inscriptions, des mémoires intéressants sur les commencements de la monarchie française. Lenglet-Dufresnoy, sept fois emprisonné pour avoir rétabli dans ses livres des passages supprimés par la censure, indique la manière d'écrire la géographie et l'histoire, trace le plan d'une histoire générale et particulière de la monarchie française, et justifie l'histoire contre les romans. Fréret se distingue par des travaux excellents de critique historique, après sa captivité (V. plus haut, p. 127.) Louis de Beaufort écrit judicieusement sur « l'incertitude des cinq premiers siècles de Rome, » puis compose (1766) une histoire très-estimée de la République romaine. Anquetil publie (1771) une traduction du *Zend-Avesta*. Des humanistes habiles, interprétant dignement les auteurs grecs et latins, font oublier les « belles infidèles » de Perrot d'Ablancourt. D'Olivet, Suard, Larcher, Rivarol, traduisent; Beauzée et Lhomond enseignent les moyens de traduire.

La haute érudition suit sa voie; les vulgarisateurs, plus ou moins sérieux, abondent. « C'est une chose vraiment effrayante que de voir à quel point les faiseurs d'esprits, d'abrégés, de pensées, de dictionnaires, de compilations de toute espèce, se sont multipliés depuis quelques années [2]. » Tout cela sert à activer les intelligences, à éveiller l'esprit d'analyse et de critique.

Dans les mémoires et les correspondances, la vie privée de toutes les classes de la société se révèle. Aux

1. Velly, mort en 1759; Villaret, en 1766; Garnier, en 1805.
2. *Mémoires secrets*, 1766.

lettres de la marquise de Lambert, de madame d'Épinay, de madame du Deffand, il faut joindre celles de la marquise du Châtelet. Quelques mémoires offrent un intérêt véritable. Madame de Genlis commence d'écrire; madame Cottin va naître.

Les romans de Voltaire, de Marivaux, de Duclos, de Crébillon fils, de madame Riccoboni, de madame de Tencin, à qui l'on doit *le Comte de Comminges;* les *Lettres péruviennes*, de madame de Graffigny, partagent avec la *Nouvelle Héloïse* (1759), de Rousseau, le privilége de distraire la belle société, tantôt en arrachant des larmes, tantôt par des tableaux presque obscènes. Les romans de Voltaire sont des chefs-d'œuvre; ceux de Marivaux contiennent de curieuses observations; l'abbé Prévost a créé le type achevé de *Manon Lescaut* (1733); Crébillon fils a recherché les succès de scandale. Sur les traces des romanciers, une foule d'écrivains, oubliés aujourd'hui, cultivent ce genre dans lequel il est si difficile d'atteindre à la supériorité. Mais le public est avide des lectures qui le font rire en voyant le tableau de ses vices.

Les contes de fées semblent à la mode dans la grande société du XVIII^e^ siècle. Madame de Leutot, madame Husson, mademoiselle de Lubert en composent d'assez médiocres. Ceux de Perrault et de madame d'Aulnoy n'ont rien perdu de leur vogue immense. Le comte de Tressan restaure la littérature provençale du moyen âge, et redonne quelque lustre aux naïfs romans de chevalerie.

Ce n'est pas Voltaire qui, avec *la Henriade*, peut relever le poëme épique en France. Mais quels charmes dans ses poésies légères! Louis Racine, avec *la Grâce* et *la Religion*, œuvres didactiques, reste loin de son père. Son ami, Lefranc de Pompignan, auteur de *Poésies sacrées*, s'est attiré une foule d'épigrammes et de satires. Gilbert a vu refuser deux de ses pièces de vers à l'Académie française, où Saint Lambert est admis, après les

Saisons. Voisenon ne compte que pour ses mots pleins d'esprit et de gaieté, pour sa collaboration avec Favart. Les vers badins de Gresset sont réussis : on lit son *Vert-Vert* et sa *Chartreuse*. Dorat dépense sa fortune en plaisirs et pour l'impression de ses œuvres : odes, héroïdes, fables, madrigaux. Il est criblé d'épigrammes. Gentil Bernard obtient une grande réputation avec son *Art d'aimer*, tant que ce poëme n'est pas publié. Desmahis plaît avec son *Voyage de Saint-Germain*. Bernis entre à l'Académie, dès l'âge de vingt-neuf ans, à cause de ses poésies légères ; pourtant on ne les relit point volontiers. Les épîtres de Colardeau charment les « êtres sensibles. » Piron, Panard, Gallet et Collet font honneur au *Caveau* (V. plus bas, § IV.) Parny approche : il donnera une certaine puissance à la poésie érotique.

Chansons, couplets, parodies, pots-pourris, toutes les sortes de compositions en vers se répandent ; toutes les sortes de réputations sont enviées. Il existe maintenant une poésie des halles, et les poissardes ont leurs adulateurs comme les souverains.

Cependant, la carrière littéraire présente des écueils, — prison, misère, hôpital. On recherche et l'on redoute le Français qui tient une plume. « Ceux qui ont le talent d'instruire les hommes et le don de les émouvoir, les gens de lettres, en un mot, sont, au milieu du public dispersé, ce qu'étaient les orateurs de Rome et d'Athènes au milieu du peuple assemblé [1] ». Les écrivains, quoique non mêlés journellement aux affaires, mettent dans toutes leurs œuvres, depuis le profond traité jusqu'à la chanson grivoise, une certaine dose de politique abstraite [2]. Leurs idées, parfois inconsistantes, enflamment, sous toutes les formes, le monde des oisifs, les femmes à imagination, même les paysans et les ouvriers. Ils tiennent l'autorité, sans exercer le gouvernement, et leur influence est d'autant plus considérable sur

1. *Malesherbes*, Discours de réception à l'Académie française, 1775.
2. *Tocqueville*, l'Ancien Régime et la Révolution.

l'opinion publique, que la foule à laquelle ils s'adressent est plus ignorante.

Les gouvernants s'efforcent, suivant les errements du passé, à s'assurer leur concours ou à acheter leur silence par des pensions. Beaucoup de gens de lettres réclament ces faveurs. Dans un état de 1786, la liste des solliciteurs se compose de vingt-six articles. On y remarque le vieux grammairien Beauzée, Saint-Lambert, Rivarol, Bernardin de Saint-Pierre, Caraccioli, de Fontanes, l'Isle de Salles, de La Harpe, Piis, Cailhava, Palissot, Dussaulx, Morellet, Champfort, etc. Chacun a son apostille, chacun reçoit sa réponse, par lettre ou par gratification sans lettre. Au nom de Rivarol, on lit : *Rien*, comme à ceux de Fontanes et de Caraccioli. D'autres doivent « attendre »; d'autres obtiennent des pensions ou des souscriptions. Les membres de l'Académie se montrent en général les plus empressés à solliciter. A propos de Ducis, le rapporteur remarque : « Il faut craindre que le titre d'académicien ne devienne synonyme de pensionnaire du roi [1]. »

III

Nul ne contestera que les sciences physiques, naturelles et mathématiques aient reçu un prodigieux développement, au XVIII[e] siècle. Les sciences se vulgarisèrent comme la littérature. Mais celle-ci perdit sous le rapport du goût, et celles-là prirent, au contraire, une face nouvelle, une marche très-progressive, prouvée par des ouvrages ou par des institutions. Geoffroy aîné écrit le *Traité méthodique des affinités chimiques* (1718); l'académie des sciences naturelles de Bordeaux est fondée par Montesquieu; Louis XV crée (1732) l'établissement

1. *Bulletin du bibliophile*, année 1861.

de Bourbonne-les-Bains ; on obtient, en 1733, les premiers fruits de l'ananas en France ; Réaumur, après avoir fait le thermomètre qui porte son nom, compose la première méthode botanique constituant un système, et rédige d'admirables *Mémoires pour servir à l'histoire des insectes*[1] ; les ingénieurs militaires commencent d'employer, au siége de Traerbach, les bombes de cinq cents (1734) ; Bouguer, Godin et La Condamine entreprennent (1735) des voyages scientifiques au Pérou ; Vaucanson confectionne son merveilleux automate en 1738, année pendant laquelle Maupertuis, « newtonien, » est auteur d'une *Balistique arithmétique ;* l'illustre géomètre Clairaut, Camus, qui avait disserté sur les « forces vives, » et Lemonnier, le premier qui donna des éléments du soleil, vont en Laponie, déterminer la mesure et la figure de la terre, dont l'aplatissement vers les pôles est prouvée ; Bélidor publie (1737) son *Architecture hydraulique*, le premier traité des machines paru en France, d'Alembert son *Traité de dynamique* (1743) et son *Traité des fluides* (1745).

Durant l'année 1749, Rousseau lance son *Discours contre les sciences et les arts.* En 1750, Cassini (César-François) commence la publication de la grande carte de France (182 feuilles) ; la même année, un troisième voyage au cap de Bonne-Espérance a été fait par l'abbé de La Caille, et Clairaut a exposé sa *Théorie de la lune,* que suivra, dix ans ans après, son *Traité du mouvement du soleil.* Duhamel-Dumonceau, à qui nous devons la première théorie des engrais, devine (1752) l'identité de l'électricité des nuages et de l'électricité des machines, au moment où le premier paratonnerre élevé en France est placé sur la machine de Marli. Lalande, qui collabore à la *Connaissance des temps*, devient célèbre par son *Astronomie* (1764), plusieurs fois réimprimée, pendant que Pingré, l'abbé Chappe et Le Gentil rendent les plus

1. 6 volumes in-4°, *Paris*, 1734-42.

grands services à cette science, pendant que Bougainville s'illustre par son voyage autour du monde. De 1765 à 1767, le marquis de Condorcet compose ses *Essais sur le calcul intégral* et *sur le Problème des trois corps*. Messier dresse le catalogue des *nébuleuses*. Enfin, les frères Périer introduisent en France (1770) les premières machines à vapeur (pompes à feu de Chaillot) et, cinq ans après, construisent le premier bateau à vapeur.

En présentant au public son admirable ouvrage de l'*Histoire naturelle*, dont le premier volume date de 1749, Buffon conquiert une place des plus élevées parmi les écrivains et les savants. Rouelle émet des idées sur la classification des sels. Lavoisier est son élève Bernard de Jussieu organise (1759) le jardin de Trianon, puis Adanson produit ses *Familles de plantes*. Réaumur et Buffon ont répandu beaucoup d'attrait sur les sciences naturelles.

Les médecins et chirurgiens ne restent pas en arrière des naturalistes, avec les travaux desquels leurs études doivent concorder. Théophile de Bordeu initie les savants (1743) à la physiologie moderne, l'année où les chirurgiens sont séparés enfin des barbiers[1], où l'on déclare que, pour devenir maître-chirurgien à Paris, il faudra être maître ès arts d'une université du royaume. Partout on lit le « Discours sur les moyens d'établir une bonne intelligence entre les médecins et les chirurgiens[2]. » Le roi achète (1751) du chirurgien Brassart, pour le rendre public, le secret de l'agaric de chêne qui arrête les hémorrhagies dans les amputations. On fait revenir les asphyxiés par immersion ; on imagine de nouveaux moyens pour guérir la fistule, l'anévrisme et la cataracte. Le forceps est inventé. Les opérateurs gagnent chaque jour en habileté. Le médecin Théodore Tronchin s'attache à combattre les préjugés qui nuisent aux pro-

1. *Ordonnance du 23 avril 1743.*
2. Par MM. Procope-Couteaux, in-4°, *Paris*, 1746.

grès de la médecine, et il pratique l'inoculation de la petite vérole. « Le système le plus pernicieux, dit un écrivain, n'aurait pas été adopté plus difficilement que l'inoculation. On se perdrait au milieu de l'océan de brochures et de libelles qu'il souleva. L'acharnement des ennemis était non moins violent que le courage des partisans. » Le comte de Lauraguais, champion de l'inoculation, a été emprisonné ; mais, le duc d'Orléans ayant fait inoculer ses enfants, en 1756, par Tronchin, et avec succès, cette pratique devient en faveur ; toutefois, il faut l'autorisation du gouvernement. Après la réussite de Tronchin, toutes les femmes le consultent. On invente des bonnets à l'inoculation et des robes du matin appelées « tronchines, » parce que Tronchin a recommandé les promenades du matin, et qu'il convient d'avoir des robes faciles à mettre et commodes. Le 16 janvier 1768, seulement, la faculté de médecine rend un édit de tolérance, et ce n'est qu'à la pluralité de trente voix contre vingt-trois. Remarquons que l'opération coûte vingt ou vingt-cinq louis au moins. Tronchin, premier médecin du duc d'Orléans, s'est fixé à Paris, où il traite les vapeurs, maladie alors à la mode, par le grand air, l'exercice et l'occupation.

Outre les médecins et chirurgiens dont nous avons parlé à propos des écoles, outre Dodart, choisi (1718) pour premier médecin de Louis XV, citons les oculistes Daviel et Janin ; Sauveur Morand ; les anatomistes Poupart, Hunauld, Lieutauld, Lassone ; Amand, qui inventa le tire-tête, remplacé bientôt par le forceps ; le lithotomiste Le Cat ; Daran, qui se signala pendant la peste de Marseille, et fut l'inventeur des bougies emplastiques ; les accoucheurs André Levret et Deleurye ; le médecin botaniste Sauvages ; Barbeu du Bourg, rédacteur de la *Gazette d'Épidaure*[1] ; Jean-Joseph Sue, chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité ; Claude Bourgelat, que

1. 5 vol. in-8°, *Paris*, 1761, 1762, 1763.

l'on regarde comme le créateur de l'art vétérinaire; Hévin, premier chirurgien des Dauphines et du Dauphin; Poissonier, qui proposa (1763) un procédé pour dessaler l'eau de la mer et la rendre potable; Gabriel Venel, chimiste, professeur à la faculté de Montpellier; le praticien Tenon, membre de l'académie des sciences; d'Arcet, dont tous les travaux ont pour but quelque application utile de la chimie aux arts ou à l'économie domestique; Pouteau, dont la prédilection pour le moxa est aujourd'hui justifiée; Hugues Maret, l'honneur de Dijon; Henri Fouquet, un des premiers médecins de l'époque; l'habile opérateur Bordenave; Belloc, médecin-légiste; Sabatier, qui fit beaucoup d'opérations sur des animaux vivants; Menuret de Chambaud, qui travailla pour l'*Encyclopédie;* Barthez, médecin-consultant de Louis XV, et dont les mémoires de physiologie ont été accusés à Rome; Lepecq de la Cloture, qui travailla sur les épidémies et marqua un profond éloignement pour la saignée.

Des controverses, des luttes à outrance, dans le corps médical même, ne cessèrent d'exciter les passions personnelles. On vit la Mettrie, dénoncé comme athée par quelques-uns de ses confrères, se réfugier en Hollande, et y écrire « la Faculté vengée, » comédie en trois actes, contre Helvétius, Dionis, Procope, etc. [1]. Mais de ces discussions naquit la lumière; la médecine et la chirurgie triomphèrent de leurs propres dissensions, et du charlatanisme employé par un petit nombre de praticiens.

Dans un opuscule [2], le médecin Lausel de Magny avança les paradoxes suivants : « Si vous êtes médecin dans la misère, montez sur des planches et vendez vous-même des remèdes à la foule, vous arriverez à la fortune, etc. » Les recettes et les secrets de médecine furent

1. In-8°, *Paris*, 1747. Catalogue Soleinne, n° 3791.
2. *La Fortune justifiée*, 24 pages in-12, sans lieu ni date.

débités aux gens crédules. La maison de Coutances, en Vendômois, s'attribuait le don de guérir du carreau. L'aîné de la maison d'Aumont-Châteauroux, et les descendants de la famille des Guillart du parlement, prétendaient guérir des écrouelles[1].

Certains ouvrages de médecine eurent un succès immense, parce que le lecteur y allait chercher des détails flattant sa curiosité malsaine. Tels l'*Onanisme,* par Tissot, et la *Génération de l'homme,* ou tableau de l'Amour conjugal, considéré dans l'état du mariage[2], par Nicolas Venette. Les empiriques, les inventeurs de panacées, les chercheurs de popularité, prônant tel système ou flattant les instincts lubriques, ne disparurent pas, sans doute ; mais la sublime mission de guérir compta de véritables apôtres.

En même temps les arts du dessin, œuvres et théorie, continuèrent leur marche en se prêtant de plus en plus aux exigences de l'industrie et du confortable. Ils se rapetissèrent, plus encore que la littérature. Leurs productions furent pourtant remarquables et typiques.

La première des expositions qui eut lieu dans le grand salon du Louvre, commença le 18 août 1737, et finit le 1er septembre suivant. Les ouvrages étaient fort peu nombreux ; il ne s'y trouvait que deux cents articles. Les seuls membres de l'Académie eurent droit d'y paraître. D'abord l'exposition fut annuelle. Mais, en 1745, on arrêta qu'elle n'aurait lieu que tous les deux ans. Cet ordre de choses se soutint jusqu'à la révolution de 1789, époque jusqu'à laquelle la communauté des peintres, sculpteurs et graveurs de Paris, connue sous le nom d'Académie de Saint-Luc, exposait, au mois de juin de chaque année, dans une des salles de l'Arsenal. En 1750, Louis XV ouvrit au public sa collection de tableaux du Luxembourg.

Florent Lecomte, dans son *Cabinet d'architecture,* avait

1. *Almanach de Paris,* etc., in-8°, *Paris,* sans date (1725).
2. In-12, *Londres,* 1751.

écrit sur l'exposition de 1699. Sa réputation s'effaça promptement. A partir de 1753, ce fut un déluge de travaux sur les salons de peinture. Puis, il se publiait force plaisanteries à ce sujet. Le temps approchait où le cousin Jacques devait imprimer *Marlborough au Salon du Louvre,* avec caricatures gravées [1]. Les salons de Diderot (1765-1767) produisirent un heureux effet; Diderot émit une foule de pensées sur l'architecture, la peinture et la sculpture, qui peuvent servir de suite aux salons. Il exposa l'histoire et le secret de la peinture en cire. Son esthétique manqua d'idéal, mais elle ne tomba pas dans le sensualisme absolu. Diderot causa devant chaque tableau, comme un improvisateur traite le sujet qu'on lui offre.

Les productions des beaux-arts furent très-nombreuses. Nous en retrouvons partout. Elles nous plaisent, et souvent nous les imitons.

Mademoiselle de Nantes jeta les fondements du Palais-Bourbon (1722); un pont fut fait sur la Loire (1724); la façade de l'église de Saint-Sulpice s'éleva (1733), d'après les dessins du Florentin Servandoni, peintre-décorateur du roi, directeur des fêtes de la ville de Paris, et membre de l'académie de peinture. L'église Saint-Roch fut achevée. Ange Gabriel éleva les deux charmantes colonnades de la place de la Concorde, l'École militaire, la salle d'opéra de Versailles et le château de Compiègne. Soufflot commença (1757) les travaux pour l'église de Sainte-Geneviève (Panthéon), dont Louis XV posa la première pierre le 6 septembre 1764. Nantes, Rennes, Bordeaux, Montpellier, Lyon, Valenciennes, Dijon et Nancy s'embellirent. Reims reçut quinze mille francs pendant douze ans pour ses monuments publics [2]. Soufflot construisit le magnifique hôpital de Lyon et l'hôtel du change.

La place Louis XV (1763); l'Hôtel des Monnaies,

1. Petit volume publié en 1783.
2. *Arrêt du conseil du roi,* de 1751.

œuvre d'Antoine (1771), qui édifia le grand escalier et la salle des Pas-Perdus au Palais de Justice ; le Garde-Meuble de la couronne ; Saint-Philippe-du-Roule et le Collége de France, de Chalgrin ; l'École de droit, de Soufflot ; l'École de médecine, de Gondoin (1774), ont des mérites reconnus. De cette époque sont les faubourgs Saint-Honoré et Saint-Germain. La plantation des arbres des boulevards, celle de la promenade dite des Champs-Élysées, « comme pour inviter les invalides à goûter le repos que les fables anciennes ont imaginé pour les ombres illustres, » servent aux plaisirs des Parisiens, qui jouissent déjà de quais magnifiques.

Les marchés Daguesseau et Saint-Martin leur sont utiles, ainsi que les Halles au blé et aux veaux. Il y a beaucoup de fontaines, mais toujours disette d'eau : on appelle la belle fontaine de la rue de Grenelle, œuvre de Bouchardon, « la Trompeuse, » parce qu'elle promet de l'eau qu'elle ne donne pas (1739). Le gouvernement fait bâtir des écoles gratuites de dessin et une académie de chirurgie.

En peinture, la plupart des maîtres qui avaient marqué dans la seconde moitié du règne de Louis XIV (V. plus haut, p. 65), vivaient encore. Le grand style déclinait. Les Vanloo, Carle surtout, l'auteur d'*Énée portant Anchise*, Lemoine et Boucher, Vien, Restout, et quelques autres laborieux artistes, acquéraient de la réputation, à côté de Santerre, de Coypel et de Watteau ; de Watteau qui, tout à ses bergères d'opéra, peignait des beautés de convention. Boucher, avec ses figures « nourries de roses, » satisfaisait les caprices de la mode, et était le maître de l'école maniérée. Il reçut de ses contemporains le surnom de « Raphaël français, » et pourtant il est à Lesueur ce que Fontenelle est à Corneille. Il représentait Vénus et la Vierge d'après les nymphes des coulisses. L'afféterie a gâté ses meilleurs ouvrages. Il y a du Dorat dans cet homme qui enseigna plus de cent élèves, empressés pour la plupart de suivre une autre

route que la sienne. « Boucher a beau me montrer les femmes nues, je vois toujours le rouge, les mouches, les pompons et toutes les fanfioles de la toilette [1]. » Lancret, reçu à l'académie à titre de « peintre des fêtes galantes, » avait plus d'afféterie encore. L'inspiration manquait à Carle Vanloo ; mais « il possédait à un haut degré, dit Marmontel, tout le talent qu'un peintre peut avoir sans génie. » Son maître, Lemoine, auteur du plafond de la Vierge à Saint-Sulpice, avait donné le signal de la décadence. Boucher, Natoire et Nonnotte exagérèrent les défauts de Lemoine; tandis que Vien, commençant la régénération de la peinture, forma David, avec Doyen, épris du grand style. Oudry et Desportes prenaient la spécialité des natures mortes et des animaux; Van Spaendonck, celle des fleurs et des fruits. Latour excellait dans le pastel, genre auquel il sut donner un éclat extraordinaire. Ses travaux se distinguent par un fini précieux, et il avait de l'enthousiasme. Joseph Vernet, sans rival dans les marines, peignait les ports de France, collection de quinze tableaux ; et les vingt-cinq toiles exposées au salon de 1765 excitaient l'admiration générale. Diderot l'appelait « un grand magicien [2]. » Même éloge à Chardin, « le premier coloriste du salon, et peut-être un des premiers coloristes de la peinture. » Greuze, selon Diderot, s'avisait « d'enchaîner des événements d'après lesquels il serait facile de faire un roman. » Sa peinture était simple, gracieuse et naïve. Lagrenée réussissait surtout dans les allégories et les sujets mythologiques. Les Leprince, les Bachelier, les Deshays, les Lépicié, les Fragonard et autres, ne manquaient ni d'admirateurs ni d'acheteurs. Le goût des tableaux s'était propagé, et nombre de collections ornaient les hôtels des grands seigneurs, des riches parvenus, des amateurs intelligents, parmi lesquels Pierre-Jean Mariette, dont l'intéressant cabinet fut dispersé.

1. *Diderot*, le Salon de 1765.
2. *Ibid.*

En sculpture, la renommée accola les noms d'Allegrain, l'un des premiers qui ramenèrent le goût de l'antique en France ; de Bouchardon, cité plus haut (p. 427), et dont on plaça plusieurs statues à Saint-Sulpice ; de Pigalle, qu'on appelait à Rome « le mulet de la sculpture, » auteur du *Silence*, du groupe de l'*Amour et l'Amitié*, du tombeau du comte de Saxe, et des statues du château de Bellevue [1] ; de Robert le Lorrain, qui fit la fameuse *Galathée*, et dont on retrouve des œuvres à Versailles, à Marli et à Saverne ; d'Étienne-Maurice Falconet, que Catherine II appela en Russie pour exécuter la statue équestre, colossale, de Pierre le Grand. La famille des Coustou produisait des œuvres remarquables ; Le Moyne fils succédait avantageusement à son père Jean-Louis. Augustin Pajou était surnommé le « restaurateur de l'art statuaire ; » les Caffieri ont laissé quelques bonnes statues, mais principalement des bustes de valeur. Clodion recevait les conseils de Pigalle, et n'allait pas tarder à produire des groupes délicieux de jeunes filles et d'oiseaux ; Houdon entrait dans l'arène, où il devait s'immortaliser par les statues de Molière et de Voltaire.

En gravure, citons la famille des Cochin, Le Bas, Flipart, Lempereur, Moitte, Beauvarlet et Wille, qui a écrit des *Mémoires* [2].

Somme toute, des monuments trop chargés de détails, de petits tableaux, des compositions frivoles, des statuettes gracieuses, des vignettes toutes galantes, voilà ce qui constitue en général les beaux-arts du temps de la Régence et de Louis XV. Nous avons vu ces tendances se manifester dès la fin de Louis XIV. Les productions étaient propres aux chambres des dames, et la coquetterie des formes remplaçait la haute inspiration. L'atelier même des artistes n'avait pas gardé le grand air de l'âge

1. *P. Tarbé*, la Vie et les œuvres de J.-B. Pigalle, in-8°, *Paris-Rennes*, 1859.

2. Publiés par G. Duplessis, 2 vol. in-8°, *Paris*, 1857.

précédent ; il était devenu un boudoir, non plus une salle d'antiques fréquentée par l'étude sérieuse.

Madame de Pompadour, qui avait pour architectes Lassurance et d'Isle, exerça une immense influence sur l'art de son époque. Son hôtel fut une merveille d'accessoires, comme celui de Villars. « Vivante, elle ne baptisa pas seulement les élégances et les coquetteries, le déshabillé qu'elle imaginait, le nœud d'épée qu'elle refaisait au maréchal de Saxe ; elle baptisa encore toute la main-d'œuvre de son temps, tout le mobilier et tous les accessoires d'une civilisation exquise et raffinée. Elle baptisa le carrosse, la cheminée, le miroir, le sopha, le lit, la chaise, la boîte, l'éventail, jusqu'à l'étui, jusqu'au cure-dent du XVIII[e] siècle [1] ; chefs-d'œuvre ou babioles que, morte, elle toucha encore de son nom comme d'un rayon et d'une baguette magique. De la tapisserie de Beauvais à la chinoiserie jetée sur l'étagère, de la tasse de Sèvres au pot à oilles d'argenterie, du panneau de boiserie au lustre de Bohême, du cartel à la glace en trumeau, du grand à l'infiniment petit du goût, des bois chantournés et dorés au vernis Martin d'une navette à frivolité, tout le beau et tout le joli, toutes les recherches et tous les charmes du siècle, se recommandent d'elle comme d'une patronne du luxe et de la rocaille. Ils retournent à elle comme s'ils émanaient d'elle, et comme s'ils devaient hommage à la femme dont le sellier Lafontaine reçut quatre mille livres de pension pour la beauté d'une berline, et l'ébéniste Migeon une rente de mille livres pour la sculpture d'une chaise percée [2]. C'est là la grande fortune de madame de Pompadour. »

Robert de Cotte, auteur de la colonnade de Trianon, est le premier architecte qui ait mis des glaces sur les cheminées [3]. En 1776, le plus petit bourgeois dédaignait

1. Lettre sur madame la marquise de Pompadour, manuscrit du XVIII[e] siècle communiqué par M. Socquard.

2. *E. et J. de Goncourt*, les Maîtresses de Louis XV, t. II.

3. Voir le beau buste de de Cotte à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

un appartement qui n'en était pas décoré. A part la « basse-cour, » partie des hôtels réservée aux remises, aux écuries, etc., tout visait au luxe dans les habitations.

Vers 1750, l'alcove fut remplacée par le cabinet, c'est-à-dire le boudoir, qui devint le lieu des réunions, des causeries, des intrigues galantes. Pour décorer un hôtel, il fallait, selon Bachaumont : « Prendre MM. Constant et Cartaud pour les grands parcs et les grands jardins, — M. de la Chapelle, le meilleur élève de Lenôtre, pour bosquets, parterres et autres gentillesses ; — MM. Stodz, sculpteurs du roi, excellents pour les ornements intérieurs et extérieurs : cheminées, buffets, coquilles, cuvettes de marbre de salle à manger, vases, brasiers de feu, bras de cheminées, girandoles, chandeliers de bronze doré, vases pour les jardins en marbre, en pierre, en bronze, en plomb, en terre cuite, en potin ;... prendre pour les statues de marbre Bouchardon, Lemoyne fils, les frères Adam, la Datte ; — prendre le sieur Pingat, — Collins est trop cher, — pour nettoyer les tableaux; Pingat est sur le pont Notre-Dame aux armes d'Espagne ; les sieurs Morizeau et Lesueur pour les sculptures des bordures ; puis Charny et Cayeux; et pour les bordures ordinaires de *composition*, le sieur de Launay, quai de Gesvre, à l'Étoile [1]. »

Chez le brocanteur Dufresne, et dans les ventes de collections, on trouvait des vases céladon ornés de têtes de lion, de flambeaux en verrerie française; des jardinières en pâte blanche (faïence française), fabriquées à Lunéville, décorées de treillis en relief, de guirlandes et de consoles sur les angles ; des poëles anciens en fonte de fer; des objets de la manufacture de Vincennes ou de Sèvres (V. plus bas, § V); plus, une masse de beaux meubles et d'ustensiles de ménage datant du dernier règne. L'ornemaniste Meissonnier, dessinateur de la chambre et du cabinet de Louis XV, faisait même des seaux à ra-

1. *E. et J. de Goncourt*, Portraits intimes du XVIIIe siècle, *Bachaumont*, in-18, *Paris*, 1857.

fraîchir. On citait les meubles et consoles de Habermann, les tables, ferrures et cheminées de Cuvilliers, les panneaux, les torchères, les médaillons, les glaces de Pineau, les fontaines, les armoires et vases de Boucher, les portes, grilles, clefs de voûte, balcons et rampes de Briseux, les vases et coffrets de Lucotte, les fauteuils, chaises, canapés et causeuses de Radel, les fenêtres, ferrures et balustres de Daviler, les plafonds de Blondel, les lits de Cochin, les panneaux et trophées de Watteau, les fleurons de Bachelier et de Choffart.

Plus encore que précédemment, les mobiliers se composaient de galants accessoires, dont la forme brillait surtout par la délicatesse. Bachaumont cite « Une chambre à coucher meublée de moire bleue fort claire; une jolie table de nuit d'un bois violet, sur laquelle plusieurs flacons de cristal garnis d'or et un flambeau d'argent... [1]. » Rien de coquet comme le mobilier de mademoiselle Deschamps, fille d'Opéra, une des plus belles courtisanes du temps. La Deschamps arrivait au théâtre dans un superbe carrosse, et deux laquais avec des plumets; elle excitait les applaudissements quand elle paraissait pour danser, tant sa tête et ses oreilles étaient chargées de diamants. Dans son habitation, un luxe oriental : salon fond cramoisi à trois couleurs ; tout le meuble en canapés et fauteuils de même; baguettes dorées d'un grand goût. Énormes glaces ou trumeaux, avec bordures sculptées en palmes. Tables de marbre garnies des plus beaux vases de porcelaine, dans une pièce de compagnie tendue, pour l'été, « d'un péquin et meuble pareil. » Chambre à coucher avec lit de damas cramoisi à la polonaise, orné de glaces.

Dans le « Temple de Terpsichore, » Chaussée-d'Antin, demeure de mademoiselle Guimard, on admirait une serre-chaude formant un jardin d'hiver ; un appartement de bains enchanteur, et une salle de spectacle, qui était

1. *E. et J. de Goncourt,* Portraits intimes du XVIII[e] siècle, *Bachaumont.*

un vrai chef-d'œuvre. La Guimard avait reçu de Louis XV, en 1772, un brevet de 1,500 livres. Elle les laissait, dit-on, au moucheur de chandelles de son théâtre, pour ses gages[1].

Les fortunes scandaleuses des financiers, celles qu'improvisa le système de Law, les goûts de dissipation et de plaisirs excessifs qui se rencontraient dans toutes les classes, achevaient de développer les arts industriels. Le XVIII[e] siècle a créé de petites merveilles en tapis, en porcelaine, en ébénisterie, en orfévrerie, en peinture décorative légère.

IV

Les secousses financières avaient augmenté le luxe au lieu de le faire disparaître; les luttes du clergé et du parlement n'affectèrent point les amateurs de théâtre. « Malgré la rareté d'argent, le mauvais état des finances et la misère publique, le gros de Paris allait toujours à l'ordinaire pour les spectacles, plaisirs et magnificences[2]. » Les fêtes religieuses, seules, leur faisaient obstacle. « Aujourd'hui lundi, est l'ouverture du jubilé dans Paris, pendant les trois fêtes de la Pentecôte. Il n'y a point de spectacle que le concert spirituel, ni pendant les fêtes et dimanches qui sont dans le temps du jubilé, c'est-à-dire pendant la quinzaine[3]. » Ces chômages n'étaient point du goût de tout le monde, et les indévôts savaient inventer alors des passe-temps moins moraux que le spectacle, — bals, combats d'animaux, nuits de jeu dans les tripots.

En temps ordinaire, les salles de spectacle étaient

1. *Mémoires secrets*, t. II.
2. *Journal de Barbier*, 1760.
3. *Journal de Barbier*, 7 juin 1745; V. plus bas, même paragraphe.

généralement remplies. Le comte Maurice de Brühl, voyageant en France en 1756, écrivait : « Jeunes, les femmes s'occupent à plaire; et, sur le retour, le jeu devient leur passion. Les pièces de théâtre sont presque les seuls ouvrages d'esprit qui paraissent les intéresser; encore la plupart ne vont au spectacle que pour être vues. »

Les grands et petits théâtres soignaient plus que par le passé leurs décors, leurs costumes et leur mise en scène, d'après un ouvrage qui avait obtenu quelque succès[1]. Pour la première fois, à l'*Orphelin de la Chine,* de Voltaire (1755), les actrices parurent sans paniers. Mademoiselle Clairon avait les bras nus, un manteau court, un jupon sans falbalas et les cheveux flottants sur le dos. Lekain fit plusieurs réformes importantes, et l'on ne représenta plus les personnages antiques avec les habits du jour. Dans les accessoires, nous constatons de notables améliorations. Les salles, mieux ornées, présentèrent un ensemble agréable. Ce fut le comte de Lauraguais qui, vers 1760, débarrassa le théâtre de ces balcons ridicules, où une jeunesse désordonnée gênait les acteurs et nuisait à l'action théâtrale.

La pensée ne peut nous venir d'analyser les pièces jouées pendant le XVIII^e^ siècle, époque où la littérature dramatique abonda en productions, mais fournit à la France très-peu de chefs-d'œuvre. Rappelons que, après sa tragédie de *Zaïre* (1732), Voltaire composa *Alzire, Mahomet* et *Mérope* (de 1735 à 1740), en donnant à l'action tragique plus de mouvement et de vie, en la rendant parfois actuelle et philosophique ; qu'Alexis Piron intéressa le public avec la *Métromanie* (1738) ; que Destouches (V. plus haut p. 104) mit sur la scène le *Philosophe marié* (1727) et le *Glorieux* (1732), ses deux meilleures pièces, puis le *Dissipateur* (1736). Sa *Fausse*

1. *Ludovic Celler,* les Décors, les costumes et la mise en scène au XVII^e^ siècle, in-12.

Agnès, comédie posthume, réussit encore. Chamblain de Marivaux, bel esprit de la société la plus brillante de Paris, acheva trente comédies au moins, dont quelques-unes n'ont pas disparu de l'affiche, — le *Jeu de l'amour et du hasard* (1730), le *Legs* (1736), les *Fausses Confidences* (1737) et l'*Épreuve nouvelle* (1740). Son style alambiqué, naturel en lui, quand il disait que « pour être assez bon, il fallait l'être trop », fit créer le mot « marivaudage. » Selon l'abbé Desfontaines, Marivaux « brodait à petits points sur des canevas de toile d'araignée. » Nombre d'auteurs comiques, pourtant, suivirent les traces de cet écrivain, qui connaissait les « sentiers » du cœur, et en ignorait « la grande route[1]. » A la comédie larmoyante de La Chaussée, auteur du *Préjugé à la mode,* de l'*École des mères,* de *Mélanide*, etc., succédait la peinture des coquettes, avec intrigues de boudoir, avec détails minutieux. La Noue écrivit la *Coquette corrigée* (1753), une bonne pièce; Fagan, la *Coquette punie,* le *Triomphe de l'amour et du hasard,* et les *Originaux;* Barthe, les *Fausses Infidélités,* l'*Égoïste* et la *Mère jalouse;* Boissy, plusieurs comédies faibles, et les *Dehors trompeurs,* qui le firent recevoir à l'Académie. Tous les petits ridicules du temps étaient matière à moquerie; tous les engouements étaient traduits sur la scène où, désormais, l'actualité devait l'emporter sur la peinture des caractères. Les proportions du théâtre se rapetissaient. L'idéal s'en allait; l'abstraction philosophique prenait sa place.

Le public lettré ne cessait de se passionner pour les acteurs ou pour les ouvrages dramatiques. Adrienne Lecouvreur était bruyamment préférée à mademoiselle Duclos, sa rivale; elle inspirait une épître à Lefranc de Pompignan, cinq ou six pièces de vers à Voltaire, et elle comptait Maurice de Saxe parmi ses adorateurs. Mademoiselle Dumesnil, incarnée dans *Mérope,* enflammait le parterre à force d'accents pathétiques. Elle disputait

1. Expression de Voltaire.

la palme à mademoiselle Clairon, « Melpomène arrangée par Phidias, » dit Bachaumont. Molé excitait un enthousiasme extraordinaire, surtout chez les femmes ; Lekain s'identifiait avec ses personnages, au point d'émouvoir les spectateurs les plus sceptiques ; Grandval, Bellecour, Préville, La Noue, Brizard et bien d'autres, avaient des fanatiques nombreux. Avec juste raison, car, sous le rapport du jeu dramatique, le XVIII^e^ siècle est le grand siècle du théâtre.

Souvent, l'apparition d'une pièce motivait quelque bataille au parterre. Les combattants s'étaient échauffés par avance chez Procope, ou dans un cabaret voisin de la comédie. Le 20 décembre 1748 eut lieu la première représentation de *Catilina,* par Crébillon. La cour, en haine de Voltaire, avait fait de grands efforts pour que cette pièce eût un grand succès. Le roi avait payé les costumes des acteurs. *Catilina* fut joué vingt fois de suite.

Charles Palissot, par sa comédie des *Philosophes* (1760), défendait la monarchie, attaquait les esprits forts, qui répondirent par des écrits satiriques. Dorat, avec les *Prôneurs,* comédie dirigée contre d'Alembert, n'eut pas non plus les rieurs de son côté. Tantôt les cabales atteignaient une œuvre annoncée par certains chefs de file comme détestable, ou qui froissait le sentiment public ; tantôt elles protestaient contre la censure, ou soutenaient une nouveauté remarquable.

Dans le *Siége de Calais* (février 1765), de Belloy créa la tragédie nationale. Ce fut un grand succès, mais qui dura peu. Ses autres pièces ne produisirent qu'un effet très-médiocre. Saurin créa la tragédie bourgeoise avec *Beverley* (1768). La théorie de Diderot sur la « comédie sérieuse » sembla mener directement au drame ; mais son *Fils naturel* ne fut joué que deux fois, et son *Père de famille* n'arriva pas à la réussite complète. Beaumarchais était l'objet d'applaudissements et de critiques à outrance. Après son *Eugénie,* drame représenté en 1767,

les *Deux Amis* (1770) inspirèrent ce quatrain cité par Grimm :

> J'ai vu de Beaumarchais le drame ridicule,
> Et je vais en un mot vous dire ce que c'est :
> C'est un change où l'argent circule
> Sans produire aucun intérêt.

On mit sur l'affiche des *Deux Amis :* « par un auteur qui n'en a aucun. » Beaumarchais allait faire du pamphlet sur la scène, comme il en faisait au barreau, et il donnait une force nouvelle à la comédie satirique, ou plutôt politique. En 1764, après sa condamnation, le prince de Conti et le duc de Chartres le reçurent, le protégèrent hautement. Ils lui fournirent l'occasion de lire le *Barbier de Séville* devant toute la cour. C'était parfois une affaire d'État que de permettre la représentation de la plus innocente bluette, dès qu'on pouvait s'imaginer qu'elle s'appliquait à tel ou tel haut personnage. Mais le public et l'auteur se moquaient de la censure. Tôt ou tard, l'œuvre voyait le jour. La *Partie de chasse de Henri IV,* par Collé, était interdite au théâtre (1766); elle s'imprimait et se réimprimait. L'autorité, pendant longtemps, empêcha de jouer le *Philosophe sans le savoir,* chef-d'œuvre de Sedaine (1765), ancien ouvrier maçon, qui, dans cette pièce, annonçait l'émancipation de la bourgeoisie.

Dès 1753, une foule d'ouvrages dramatiques étaient traduits de l'anglais. Bientôt Saurin, auteur des *Mœurs du temps,* essaya de corriger l'anglomanie par sa comédie de l'*Orpheline léguée* (1766). Cependant, imitant Voltaire, qui avait tiré sa *Zaïre* de l'*Othello* et qui devait aussi à Shakespeare la *Mort de César,* Ducis transporta sur notre scène quelques-unes des pièces du poëte anglais : son *Hamlet,* en 1769, et son *Roméo,* en 1772, pâles reflets du génie, attendrissaient le parterre, lorsque Letourneur traduisait les *Nuits* d'Yung et le théâtre entier de Shakespeare, ce qui promettait, pour l'avenir, un retour des Français vers l'idéal.

Sous la direction de Louis Riccoboni, une nouvelle troupe italienne s'établit à Paris (1716). Son premier registre porte : « Au nom de Dieu, de la vierge Marie, de Saint-François de Paule et des âmes du purgatoire, nous avons commencé, ce 18 mai 1716, par l'*Inganno fortunato.* » On l'appelait « troupe du Régent, » ayant des « comédiens de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, régent de France, » pour ne pas la confondre avec celle de 1653, que l'on convint d'appeler « ancienne troupe de la Comédie italienne. » Sur le nouveau théâtre italien parurent des pièces de Marivaux, de d'Allainval, de l'Isle, de Legrand, de Jolly, d'Autreau, de mademoiselle Riccoboni, de Gueullette, de Pesselier, de Dominique, de Romagnesi et de Riccoboni fils.

Les théâtres principaux de Paris étaient l'Opéra, dont nous nous réservons de parler lorsque nous nous occuperons spécialement des œuvres de musique ; et la Comédie italienne, à laquelle l'Opéra-Comique fut annexé (1762). Les autres, très-suivis, n'avaient ni la majesté, ni la dignité, ni le mérite des deux premiers, ni l'agrément du troisième. Mais partout il se jouait des pièces où les traits d'esprit surgissaient ça et là, de manière à faire pardonner la pauvreté des sujets. Parmi les parades des boulevards, on remarquait celles de Sallé, de Fagan, de Montcrif, de Piron, de Collé et de Corbie. Quels rires provoquaient l'*Amant poussif*, la *Chaste Isabelle*, le *Doigt mouillé*, l'*Amant cochemard* (*sic*), la *Confession des Cocus*, etc.[1] !

Après souper, à cette époque, on se dirigeait vers les théâtres de la Foire, pour applaudir les gais ouvrages de Lesage, de d'Orneval et de Fuzelier ; ou bien, on allait, sur les boulevards, assister au spectacle des comédiens de bois. Nicolet, directeur d'un petit théâtre des marionnettes des foires Saint-Germain et Saint-Laurent, obtint

1. Recueillis en 3 vol. in-12, *Mahon*, 1756.

(1764) l'autorisation de construire une salle, qui devint celle de la Gaîté (boulevard du Temple.) Pendant les entr'actes, on y admirait les exercices d'audace et d'adresse qu'accomplissaient des équilibristes, des joueurs de tambour de Basque et des tourneuses. « C'est de plus fort en plus fort, comme chez Nicolet », disait-on proverbialement. Non-seulement on y voyait les grands sauteurs et les danseurs de corde, mais encore de petits drames, annoncés extérieurement par des parades; enfin des loges d'animaux, des pièces mécaniques, des cabinets curieux et singuliers.

Afin de se dérider, plus d'un homme sérieux se rendait, toujours sur les boulevards, à l'Ambigu-Comique d'Audinot, où des enfants représentaient des drames. Audinot, auteur du *Tonnelier*, opéra-comique, mit sur son rideau : « Sicut infantes audi nos. » C'était un excellent acteur pour les rôles à tablier.

Les visiteurs ne manquaient pas au « Cabinet physique » de Comus, aux baraques de saltimbanques. Plus tard, on admira, sur les boulevards, les figures de cire de Curtius et les feux d'artifice de Torré. Des cafés et des magasins de modes contribuaient, avec les théâtres, à attirer la foule dans cette promenade « agréable et récréative [1]. »

Tout à coup les Parisiens, et presque tous les Français, éprouvèrent une sorte de vertige, par suite de l'invention des « pantins, » petites figures en carton découpé que l'on faisait mouvoir avec des fils, à l'instar des marionnettes. Hommes graves, femmes raisonnables, se montraient en public, à la promenade, au théâtre avec un pantin dans la main, et s'amusaient à agiter ses bras et ses jambes au moyen d'une ficelle. Les poëtes composèrent plusieurs chansons dont le refrain était : « Tout homme est un pantin. » Les modistes, les ouvrières habillèrent les dames « à la pantin; » et l'on s'amusa de ces

1, *Mercier*, Tableau de Paris.

petites figures jusque dans les salons, malgré les épigrammes :

D'un peuple frivole et volage,
Pantin fut la divinité;
Faut-il être surpris s'il chérissait l'image
Dont il est la réalité?

Naguère, l'hôtel de Rambouillet avait devancé l'Académie (Voy. t. VI, p. 384 et suiv.) ; l'Académie, au XVIIIe siècle, était tenue en échec par les réunions littéraires, philosophiques et politiques. Les divers groupes de lettrés s'assemblaient non-seulement dans les cafés, où il fallait « une voix de gourdin[1] » pour la foule et le bruit, mais encore dans les salons, où des femmes distinguées trônaient du matin au soir. Ces salons exercaient autant d'influence sur le public que le théâtre lui-même.

Mesdames de Lambert, de Tencin, Geoffrin, du Deffand et de Lespinasse, d'Holbach et Helvétius, etc., avaient des sociétés particulières et lançaient dans la célébrité les savants, les gens de lettres, les hommes politiques, et, jusqu'à un certain point, les employés et les industriels. Les gens qui voulaient parvenir fréquentaient Procope, en face de la Comédie, ou Gradot, sur le quai de l'École. Ils allaient davantage encore dans les réunions particulières, où quelque protecteur les avait introduits.

Le salon de la marquise de Lambert, ancienne invitée de Ninon, dura vingt-trois années, à partir de 1710. Les hommes de lettres y montrèrent encore plus d'indépendance que près de mademoiselle de Lenclos. Madame de Lambert fit alors la plupart des académiciens et conserva, en pleine régence, des manières très-bienséantes. Après la conférence académique, madame de Lambert « prêchait la belle galanterie à des gens qui allaient un peu au delà. » Elle recevait deux fois, le mardi et le mercredi.

1. Expression de Grimm.

Le mardi était pour les grands seigneurs; le mercredi, pour les poëtes, les romanciers, les artistes, les virtuoses, et, chose nouvelle, pour une comédienne, — mademoiselle Lecouvreur. La marquise faisait deux catégories d'invités, et nous osons croire qu'elle préférait la seconde, en adjoignant à la première les illustrations auxquelles une grande renommée tenait lieu d'un grand nom. Certain mardi, on agita une question intéressante chez madame de Lambert. Celle-ci, seule de son avis, pensait avoir absolument raison. « Vous êtes tous des ignorants et des imbéciles, dit-elle avec un dépit souriant. Je proposerai la question à mon mercredi, et je gage qu'il pensera comme moi. » Elle en appelait à l'homme de lettres des décisions du haut personnage.

Adrienne Lecouvreur, jusqu'en 1730, voyait Fontenelle, Voltaire, Dumarsais, d'Argental, le comte de Caylus et le maréchal de Saxe.

L'intrigante madame de Tencin, jusqu'en 1749, reçut Fontenelle, Bolingbroke, Montesquieu, Marivaux, le jeune Helvétius, et, pendant un moment, Marmontel. Elle donnait deux dîners par semaine. A sa table s'asseyaient des écrivains qu'elle appelait en plaisantant ses « bêtes, » à l'imitation de madame du Maine, et auxquels elle offrait, chaque année, aux étrennes, deux aunes de velours pour se faire une culotte. Montesquieu lui dut peut-être le premier succès de son *Esprit des lois*, dont elle acheta un grand nombre d'exemplaires, pour les distribuer dans sa « ménagerie. » Elle mit un jour sa main sur la poitrine de Fontenelle, le philosophe sans passions, et lui dit : « Ce n'est pas un cœur que vous avez là; c'est de la cervelle, comme dans la tête. »

Grandes jalousies entre les dames qui ouvraient leurs salons. Avant de mourir, madame de Tencin, remarquant les visites fréquentes de madame Geoffrin, prononça cette phrase pleine d'aigreur : « Savez-vous ce que la Geoffrin vient faire chez moi? Elle vient voir ce qu'elle pourra recueillir de mon inventaire. » Elle devinait. Ef-

fectivement, les « bêtes » de madame de Tencin passèrent dans les appartements de madame Geoffrin, qui les aida de sa bourse et de son crédit.

Il nous semble que les philosophes, personnel assidu des salons aristocratiques, se laissaient trop allécher par les dîners. Mais mieux valait encore être commensal que domestique, comme précédemment. Les écrivains se livraient trop à leurs protecteurs. Leur seule excuse était le besoin qu'ils avaient d'opposer une force à une autre, de répondre à la haine d'un gentilhomme par l'amitié d'un plus puissant, et d'assurer le triomphe de leurs idées. Quand Helvétius eut publié son livre *de l'Esprit*, il dit à ses amis : « Voyons comment madame Geoffrin me recevra ; ce n'est qu'après avoir consulté ce thermomètre de l'opinion que je pourrai savoir au juste quel est le succès de mon ouvrage. »

Outre « l'ancien fonds » de la Tencin, madame Geoffrin reçut Réaumur, d'Alembert, Grimm, Morellet, Thomas, l'auteur admiré des *Éloges*, Raynal, Saint-Lambert, d'Holbach, l'abbé de Saint-Pierre, Gentil-Bernard, Voisenon, Buffon ; l'avocat Gerbier ; les artistes Carle Vanloo, Vernet, Soufflot, Boucher, Lemoine et Latour ; les étrangers Galiani, le *Machiavellino* qui appelait Paris « le café de l'Europe, » Caraccioli, Hume, Walpole, Gibbon, Sterne, Garrick, Beccaria. Son salon demeura ouvert depuis 1748, au moins, jusqu'en 1773.

Madame Geoffrin dépensa cent mille écus pour soutenir l'*Encyclopédie*. Un roi de l'Europe, du haut de son trône, la nommait « maman, » et « bien en relief » était la devise de son salon.

Chez madame Doublet de Persan, veuve retirée au couvent des Filles Saint-Thomas, à Paris, on venait surtout chercher des nouvelles. Cette société était surnommée « la paroisse, » et les fidèles y rédigeaient des « nouvelles à la main. » Bachaumont y rayonnait à côté de l'abbé Chauvelin, de d'Argental, de Mairan, de

Mirabeau, de Foncemagne, de Voisenon, de Piron, de Sainte-Palaye et du sculpteur Falconet. Ce fut là qu'il recueillit les anecdotes de ses *Mémoires*. Chez madame de Graffigny, parmi les gens de lettres se glissait Turgot, encore écolier de Sorbonne. Aux soupers de madame Filleul et chez mademoiselle Quinault, chez mademoiselle Guimard, à l'hôtel de Brancas, chez le fermier général Pelletier, c'était par la gaieté qu'on se distinguait,

Le fastueux La Popelinière, à Passy, se posait surtout en Mécène des musiciens ; Rameau y composa ses opéras ; l'élite de la société, la haute noblesse et les ambassadeurs de l'Europe s'y coudoyèrent fréquemment. Sa femme le trompa. Toute la France connut l'aventure. Lui, il publia quelques jolis ouvrages anonymes et signa deux romans immoraux.

Madame du Deffand avait le défaut d'être méchante comme une vipère. Son salon se constitua avant 1740, et réunit, entre autres personnages, le président Hénault, Pont-de-Veyle, d'Alembert, Turgot et Brienne. Ses lettres à Horace Walpole lui ont fait une certaine réputation littéraire. Son ancienne lectrice, mademoiselle de l'Espinasse, sans fortune, sans naissance, sans beauté, s'éloigna d'elle, après dix ans d'intimité. Mademoiselle de l'Espinasse rassembla une société très-nombreuse, très-variée et très-assidue. Elle enleva, notamment, à madame du Deffand Turgot, Marmontel, et même d'Alembert, qui habita sous son toit. Un esprit supérieur éclate dans ses *Lettres au comte de Guibert*. Madame d'Épinay, qui n'avait point de maison montée, réunissait quelques amis : Grimm, Diderot, à qui plusieurs nobles fermaient leur porte; Galiani, Saint-Lambert, d'Holbach, Desmahis, Margency; enfin, pendant quelque temps, Duclos et Jean-Jacques Rousseau, qu'elle appelait familièrement son « ours. » Les Lettres de madame d'Épinay sont sérieuses et spirituelles.

Près de mesdames du Deffand, de l'Espinasse et d'Épinay, la littérature virile trouvait une protection. Les

Encyclopédistes appartinrent d'abord à la société de la première; puis ils se rangèrent sous la bannière de la seconde, en fréquentant aussi la troisième. Les beaux esprits laissaient la place aux esprits forts, que la raillerie voulut vainement atteindre; et les femmes qui hantaient les philosophes affectaient, dans leurs correspondances, une grande liberté d'opinions sur le monde.

Le lieu où toutes les audaces de pensée se montraient le plus librement, c'était la demeure du baron d'Holbach, chez qui l'on se rendait le dimanche et le jeudi. Soupers philosophiques; grande chère. Aussi d'Holbach était-il surnommé « le maître d'hôtel de la philosophie[1]. » D'Alembert ne le fréquentait point; Buffon s'écarta de lui; Jean-Jacques Rousseau rompit ouvertement, et Marmontel s'excusait de manger à sa table, en assurant que jamais, « devant lui, Dieu, la vertu, les saintes lois de la morale » n'avaient été soumis aux débats des convives[2]. » Diderot, dont la *Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient* avaient établi la réputation comme matérialiste et athée, était assidu dans les salons de d'Holbach, à qui il prêta parfois son imagination et sa plume. Il y charmait les invités; car « Diderot était dans sa conversation l'homme le plus étonnant de son siècle; les discours étudiés, travaillés, des plus éloquents orateurs auraient pâli devant ses brillantes improvisations[3]. »

Les mardis d'Helvétius étaient fort suivis pendant les quatre mois d'hiver qu'il passait à Paris. Les étrangers de la plus haute distinction demandaient à lui être présentés. Après sa mort, madame Helvétius reçut à Auteuil. Franklin, qui l'appelait « Notre-Dame d'Auteuil, » voulut l'épouser, et Turgot, dit-on, eut le même désir. On se rassemblait le dimanche chez l'abbé Morellet, qui publia

1. Mot de l'abbé Galiani.
2. *Mémoires de Marmontel.*
3. Selon l'opinion de Gœthe.

de petits écrits contre Lefranc de Pompignan et Palissot. Les réunions de madame Necker commencèrent vers 1765. Cette dame intronisa la politique chez elle, où les libres penseurs reçurent le meilleur accueil. Elle donnait à dîner le vendredi, jour d'abstinence, pour faire pièce au clergé. Son salon fut « une espèce d'administration littéraire et sociale» à laquelle participaient Buffon, Marmontel, Saint-Lambert, Grimm, et beaucoup d'autres esprits, souhaitant à la France de nouvelles destinées. Elle se tenait sur la limite des deux mondes qui luttaient, en déclarant, à propos des affaires publiques : « L'opinion prend ses bottes de sept lieues. » Madame Necker disait en riant : « Rien ne donne mieux l'idée de l'ancienne Cour que les étoiles et les soleils dansants des vieux opéras. »

Paris n'avait pas seul le privilége des salons très-fréquentés. On allait à Eaux-Bonnes chez Saint-Lambert ; à Moulin-Joly chez Watelet ; à Sannois chez madame d'Houdetot; à Fontenay-aux-Roses chez madame Suard.

Résolus à satisfaire leur irrésistible besoin de penser et d'agir en commun, les Français élargirent les centres de réunions. Aux groupes restreints des salons se joignirent des groupes à ramifications bien plus étendues, et dont l'action était à peu près de même sorte. Des sociétés publiques se formèrent, les unes purement littéraires, d'autres vouées au plaisir, d'autres philantropiques, économiques ou politiques ; toutes fournissant leur apport au mouvement social qui entraînait les esprits libres.

Sous le nom de « Régiment de la calotte, » une confrérie de joyeux officiers lançait des satires contre les actes ridicules, les paroles déplacées et les sottises avérées. Elle prit naissance un jour que des courtisans, ayant plaisanté sur le mal de tête d'un d'entre eux, lui proposèrent « une calotte de plomb, » et s'accordèrent ensuite pour décerner une pareille calotte à tous ceux qui se

signaleraient par leur humeur originale. Ils créèrent un « régiment de la calotte, » ayant des étendards, un sceau avec armes parlantes, des médailles spéciales. Aymond, porte-manteau du roi, en fut le général. Les armes comportaient une calotte, une pleine lune, un rat, un drapeau, une marotte, deux singes habillés, bottés, avec l'épée au côté. Quelques poètes versifièrent les brevets, envoyés aux gens dont la sottise éclatait au grand jour, et que parfois on nommait alors « calotins. » Le régiment se mêlait un peu à la politique, comme le prouve un de ses arrêts cités plus haut (page 337). Ministres, princes, maréchaux, courtisans, dames titrées, chacun était exposé aux traits de la confrérie, qui garda pour devise : *Favet Momus, luna influit*, et : « C'est régner que de savoir rire.» Louis XV et la reine, quoique attaqués par les associés, s'intéressaient beaucoup au régiment de la calotte.

« Sayoir rire » était aussi le but des gens qui fondèrent le « Caveau, » vers 1735. Piron, Crébillon fils et Collé payaient pension, pour le souper, chez un épicier de la rue des Lombards, nommé Gallet, chansonnier connu. Le trio lui donna un dîner au Caveau, cabaret célèbre, situé au carrefour Bussy. Il y avait d'autres invités, parmi lesquels Crébillon père, Duclos, Helvétius, Fuzelier, Saurin, Sallé, le peintre Boucher. Ce dîner fut très-gai; les convives le renouvelèrent, les premier et seize de chaque mois. Rameau y assista. Les dîners chantants se perpétuèrent, après le premier Caveau, chez Pelletier, fermier-général; puis, sous la présidence de Crébillon fils, le Caveau se réinstalla rue de Bussy, avec Favart, Dorat, le peintre Vernet, Goldoni, etc. Cette société fut promptement remplacée par la *Dominicale*, réunie les dimanches chez le chirurgien Louis. Les gens de lettres allaient opérer au Caveau leur digestion plus ou moins laborieuse, selon Grimm. Les arrêts de la société étaient souvent rendus en chansons, et ils faisaient une impression momentanée.

L'esprit d'association ne se borna pas à produire des

assemblées épicuriennes. La franc-maçonnerie s'introduisit en France, principalement vers 1736. Bientôt le duc d'Antin, puis le comte de Clermont furent grands maîtres, ce qui n'empêcha pas la police d'agir contre la franc-maçonnerie, société secrète, regardée comme dangereuse. Fleuri fit fermer les loges des « maçons, » et, après sa mort, le Châtelet procéda très-vigoureusement contre les « frimassons » (maçons), parmi lesquels on admettait des femmes. La manie des réunions mystérieuses se développa. Il y eut l'ordre de la « Félicité, » composé de « chevaliers » et de « chevalières, » cachant sous des termes de marine le scandale de leurs discours[1] ; l'ordre des « Fendeurs » ou « d'Adoption, » fondé en 1747 par le chevalier Beauchaine qui, moyennant six francs, conférait en un seul jour tous les grades. Les dames pouvaient entrer dans cet ordre.

Philantropique en principe, et cosmopolite, la franc-maçonnerie remplit peu à peu un rôle politique. Mais les questions du jour se traitaient généralement au club de l'Entre-sol, » place Vendôme, où l'on se réunissait une fois par semaine, tous les samedis. Les membres de ce club à la façon anglaise, devaient être en place à cinq heures; et ils y restaient jusqu'à huit, heure à laquelle, l'hiver, chacun s'en retournait chez soi; l'été, on allait aux Tuileries, sur les terrasses, « confabuler[2] ». Montesquieu composa le *Dialogue de Sylla et d'Eucrate* pour le club de l'Entre-sol[3], germe de l'académie des sciences morales et politiques. L'abbé de Saint-Pierre lut fréquement des mémoires dans ce cénacle où l'on parlait de diète européenne, de listes de scrutin pour nommer les fonctionnaires, de décentralisation administrative absolue, d'abolition des priviléges nobiliaires, de liberté du com-

1. *Formulaire du cérémonial en usage dans l'ordre de la Félicité*, etc., 1745.

2. *Mémoires du marquis d'Argenson.*

3. En 1734, *Louis Vian*, Montesquieu, sa vie et ses ouvrages.

merce au dedans et au dehors. Toutes questions encore vivement débattues. La société de l'Entre-sol n'eut guère plus de durée que « l'Académie politique, » se tenant au Louvre, du temps de Torci. Fondée en 1724 par l'abbé Alary, elle effraya les ministres, et cessa d'exister en 1751, non sans avoir exercé une grande influence sur l'opinion.

C'était dans les cafés, devenus des espèces de clubs, que la politique d'action élisait domicile. La jeunesse y discutait toutes les questions qu'un ombrageux pouvoir prétendait lui interdire [1]. Quiconque voulait étudier les sentiments et les aspirations des masses, devait fréquenter les cafés, sauf à revenir participer, dans les salons, aux plaisirs de la comédie bourgeoise, de la haute conversation et de la musique d'amateurs.

Sur le théâtre du château de Sceaux, les amis de la Bergère représentaient de légers divertissements et de fades pastorales, tandis que, chez le Régent, les roués ne reculaient pas devant les spectacles les plus obscènes. Un soir, on imagina de jouer le *Jugement de Pâris*, dans les conditions suivantes : Madame de Berri y prit le rôle de Vénus; deux maîtresses du duc d'Orléans firent ceux de Minerve et de Junon ; ces trois déesses de l'orgie se montrèrent dans le costume où celles de la fable parurent aux yeux du fils de Priam [2].

Le goût pour les œuvres grotesques nous étonne aujourd'hui. Mais, au dix-huitième siècle, les femmes du monde, du plus grand monde, aimaient à débiter, sur les théâtres de société, des gaudrioles en langage poissard. Un contemporain écrivait : « La fureur de jouer la comédie bourgeoise, introduite dans tous les ordres de l'État, fait presque de ce talent une partie nécessaire de l'éducation de nos petits-maîtres, de nos agréables,

1. *P. Lanfrey*, l'Église et les philosophes au XVIII^e^ siècle, in-12, *Paris*, 1857.

2. *Mémoires de Marmontel*, t. I^er^, Livre IV.

de cette jeunesse folle et licencieuse dont il semble qu'on veuille hâter la corruption de toutes les manières. Quand on ne peut avoir un théâtre en règle, on y supplée par des spectacles plus faciles : on joue des proverbes, des parades. Le vieux Dugazon est surtout renommé dans ce dernier genre : il est extrêmement gai, polisson, ordurier ; en conséquence, on le recherche dans les meilleures sociétés[1]. » Madame de Montesson dirigeait chez elle un théâtre, et passait pour une excellente actrice de salon. Des amateurs jouaient la comédie, même l'opéra-comique, dans quelques grandes maisons ou dans quelques châteaux. Parmi les théâtres de société, il faut citer ceux de mademoiselle Dangeville, du comte de Montalembert, de M. de Lagarde, de La Popelinière, de mesdemoiselles Thevenin et Guimard. Il y avait toujours dans les camps du maréchal de Saxe un opéra-comique. Entre deux pièces, la principale actrice, qui fut assez longtemps madame Favart, venait annoncer : « Messieurs, demain, relâche au théâtre, à cause de la bataille que donnera M. le maréchal. Après-demain, le *Coq du village*, les *Amours grivois*[2]. »

Pourquoi tant de comédies en dehors des théâtres? Il ne s'agissait pas seulement du plaisir qu'on éprouvait à débiter un rôle, à rivaliser avec les acteurs de profession. Les spectacles de société favorisaient les intrigues, les déclarations passionnées, les rendez-vous galants. Dans les villes de garnison, les officiers jouaient la comédie avec les actrices sur de petits théâtres montés à leurs frais. Il en résultait de tels désordres que le ministre Monteynard fit un règlement (1772) défendant aux officiers les représentations théâtrales.

Un choix de pièces du répertoire des diverses scènes françaises, servait aux amateurs. De plus, quelques auteurs écrivirent spécialement à cet effet. On publia des

1. L'*Espion anglais*, t. X, p. 18.
2. *M. Sand*, Masques et Bouffons, t. II.

Essais dramatiques à l'usage des théâtres de société, par le marquis de Menilglaise, ex-capitaine aux gardes françaises [1]. Carmontelle, lecteur du duc d'Orléans et ordonnateur de ses fêtes, a composé douze volumes de *Proverbes*, gracieuses bagatelles, jouées avec succès dans tous les salons [2].

Au milieu de leurs appartements, plusieurs dames « tenaient café. » Des tables de deux, trois ou quatre places, étaient dressées ; les unes garnies de cartes, jetons, échecs, damiers, trictracs, etc.; les autres, de bière, de vin, d'orgeat et de limonade. La maîtresse de la maison, vêtue à l'anglaise, était assise à une grande table en forme de comptoir, sur laquelle on trouvait des oranges, des biscuits, des brochures, et tous les journaux. Les liqueurs étaient rangées sur la tablette de la cheminée. Les valets de la maison portaient la veste blanche et le bonnet blanc. On les appelait « garçons, » comme dans les cafés publics. La dame de comptoir ne se levait pour personne. Chacun se plaçait à la table qui lui convenait.

A l'époque des cafés en salons, la soirée se terminait par un souper, pris dans la salle à manger, où se trouvaient de petites tables de cinq places au plus, places numérotées, livrées au sort pour prévenir toute discussion entre les dames. Les invités y trouvaient la poule au riz, de fortes pièces de rôti, une entrée et un entremets. Les pièces principales étaient sur le buffet, les deux autres mets sur chaque table. Des amateurs jouaient ensuite des pantomimes ou des proverbes; d'autres dansaient et chantaient [3].

Lorsque l'on se livrait aux exercices littéraires, on ne se contentait pas, dans beaucoup de salons, de prodiguer

1. In-8°, sans lieu ni date.

2. *Proverbes dramatiques*, 8 vol. in-8°, *Paris*, 1768-1781; *Théâtre de campagne*, 4 vol. in-8°.

3. *Mémoires de madame d'Épinay*, t. II.

les petits vers et les compliments tendres, comme dans les réunions du XVIIe siècle. La plupart des hommes de lettres comprenaient que leur mission ne se bornait pas à envoyer des bouquets à Chloris ou à redire des fictions sentimentales. Ils traitèrent, en devisant, les plus sérieux sujets, et la politique fit une chaude propagande. Le salon, comme le théâtre, comme le livre, se transforma en tribune, et il commença d'y régner une sorte d'égalité. La hardiesse des écrivains effarait les puissants. Rohan-Chabot, dînant chez le duc de Sulli avec Voltaire, trouvait mauvais que le jeune poëte ne fût pas de son avis. « Quel est cet homme qui parle si haut? » demandait-il. — « Monsieur le chevalier, répondit Voltaire, c'est un homme qui ne traîne pas un grand nom, mais qui fait honorer celui qu'il porte. » Nul n'ignore le résultat de cette querelle. L'*ultima ratio*, le bâton, joua son rôle, nuitamment, dans la rue ; et quand Voltaire voulut obtenir réparation, Rohan, au lieu de se battre, fit embastiller son adversaire. Mais l'opinion publique donna raison à l'homme de lettres.

Les discussions les plus graves de politique, de religion ou de philosophie, se glissaient à travers les causeries des salons mixtes, parmi les commérages sur les intrigues de la danseuse en vogue. L'*Esprit des lois* se voyait à côté d'un opéra-comique ; l'*Émile*, à côté d'une chanson. « Des marquis déclamaient chaleureusement contre le despotisme ; des ducs et pairs vantaient l'agriculture, nourrice du genre humain ; des abbés tenaient contre le fanatisme, et nul ne songeait à relever l'étrangeté de ces contrastes [1]. Dans tel coin, de jeunes abbés chantaient des romances en s'accompagnant sur la guitare ; dans tel autre, des colonels brodaient [2].

Quels que fussent les caractères des conversations, partout, chez les gens du monde, régnaient le persifflage et

1. *Lanfrey*, l'Église et les Philosophes au XVIIIe siècle.
2. *Poinsinet*, le *Cercle*, comédie.

la méchanceté ; partout on continuait à s'occuper des succès de théâtre et à exécuter des œuvres musicales.

Plusieurs orchestres spéciaux jouissaient d'une réputation usurpée. Les deux corps de musique de la chapelle et de la chambre du roi furent réunis [1]. Quelques compositions, exécutées à Versailles, ou dans d'autres résidences royales, arrivaient, entières ou par fragments, jusqu'aux oreilles des mélomanes de la ville. Que de paroles pour vanter le ballet du *Mai*, donné à Versailles pendant le carnaval de 1763 ! Il fut redemandé et dansé trois fois dans la même nuit. Le sieur de Hesse, comédien ordinaire du roi au Théâtre-Italien, et le sieur Lani, maître des ballets de l'Académie royale de musique, l'avaient composé. Enfin, vers 1769, le concert spirituel, celui des amateurs, connu depuis sous le nom de « Société olympique, » et les réunions musicales du baron de Bagge, offrirent aux artistes les moyens de se faire connaître.

Les trois centres principaux de l'art musical, furent 'Opéra, les « Bouffons » et l'Opéra-Comique. L'Opéra florissait de plus en plus. Les bals avaient aidé à le rendre populaire. Un carme, le père Sébastien, mécanicien habile, avait trouvé le moyen d'élever le plancher du parterre au niveau de la scène et de le rabaisser à volonté. Tout Paris s'entretenait des solennités de l'Opéra, des ballets à décors, où les danseurs, jusqu'à Noverre, ont gardé le masque. L'ambassadeur ottoman annonça son intention d'y donner un concert de musique turque, avec des musiciens venus de son pays. Un bal devait suivre ce concert. La haute société se promettait une soirée charmante, et les projets des belles dames ne tarissaient point. Mais, ô douleur ! la fête n'eut pas lieu.

Il était d'usage de vendre, à l'Opéra, des liqueurs fraîches et des truffes. Une maladie épidémique ayant sévi à Paris, en février 1733, la limonadière du théâtre

1. *Édit d'août* 1761.

vendit, à la place, de la pâte de guimauve[1]. Des sommes incroyables étaient dépensées en friandises par les galants gentilhommes, empressés de plaire aux femmes à la mode. L'Opéra, sur ce point encore, avait un luxe qu'on ne rencontrait point dans les autres spectacles (V. plus haut, p. 109 et 110.)

Les directions de l'Académie royale de musique s'étaient succédé, — celles de Landivisiau, de Francine et de Destouches, — lorsque le roi confia (1730) l'inspection générale de ce théâtre au prince de Carignan. Celui-ci choisit un entrepreneur, qu'on révoqua au bout de trois ans pour nommer Thuret, ancien capitaine de Picardie, lequel ne tarda pas à se retirer (1744). La situation financière du « Temple de l'harmonie » empira de jour en jour. On espéra y remédier en mettant ce spectacle à la charge du bureau de la Ville; mais ce moyen ne réussit pas. Rebel et Francœur obtinrent (1757) le privilége, firent une réforme générale, et prospérèrent.

Les bâtiments du théâtre et les dépendances éprouvèrent un désastre, le 6 avril 1763. Dès huit heures du matin, le feu s'y manifesta. La salle entière, l'aile de la première cour, et toutes les machines devinrent la proie du feu. Aussitôt furent présentés des projets d'un nouvel édifice : les uns proposaient de le placer dans les bâtiments du Louvre, et les autres au Carrousel. Le duc d'Orléans demanda au roi qu'il fût placé au même lieu. Il offrait de donner à la salle plus d'étendue, d'acheter pour cela les maisons qui s'élevaient entre le cul-de-sac et la rue des Bons-Enfants, et de fournir cent mille écus pour le prix de ses loges. Ces offres furent acceptées.

En attendant la reconstruction de cette salle, les acteurs firent réparer par Soufflot le théâtre des machines, aux Tuileries; et ils s'y établirent provisoirement. Puis, le

1. *Journal de Barbier.*

2 janvier 1770, la nouvelle salle, construite d'après les dessins de l'architecte Moreau, ouvrit ses portes au public. L'entrée du théâtre se trouvait sur la place du Palais-Royal, auquel attenait la façade, parallèle à la rue Saint-Honoré. L'ouverture de la scène avait trente-six pieds; le théâtre était très-profond; l'avant-scène était décorée de quatre colonnes, qui, affaiblies par les canelures à jour, faisaient appréhender la chute de l'entablement. On y voyait quatre rangs de loges et, dans le foyer principal, les bustes de Quinault, de Lulli et de Rameau.

Berton et Trial devinrent entrepreneurs à leurs risques et périls, et furent ensuite nommés administrateurs pour la Ville. On leur adjoignit messieurs des Menus-Plaisirs en qualité de commissaires pour le roi. Mais, un an après, ceux-ci, excédés des troubles qui agitaient la république lyrique, l'abandonnèrent à Berton, seul chargé de tout ce qui concernait la musique. M. Buffaut dirigea le matériel. Enfin Devisme se présenta pour prendre l'administration à ses frais, offrit de déposer cinq cent mille francs dans la caisse de la Ville, en garantie des effets qui lui seraient confiés, et fut nommé entrepreneur général pendant douze ans.

Jusqu'alors les représentations de l'Opéra n'avaient jamais eu lieu que quatre fois la semaine en hiver, et trois fois en été. Mais, malgré les obstacles que les autres spectacles lui suscitaient, le directeur obtint du ministre de faire jouer plus souvent. Il fut décidé en conseil que l'Académie royale de musique « représenterait » tous les jours si bon lui semblait. La décision s'exécuta sur-le-champ.

Toute la grande société de Paris s'intéressait aux changements de direction de l'Opéra. Elle se préoccupait davantage encore des œuvres qui s'y produisaient, et des maîtres qui venaient affronter le public français. Les spectateurs se divisaient sur telle partition, sur tel compositeur.

Depuis 1733, époque où l'on représenta le premier opéra de Rameau, une lutte s'était établie entre les « lullistes » et les « antilullistes. »

A peine le combat avait cessé, lorsque, en 1752, une troupe de trois ou quatre médiocres chanteurs italiens, une troupe « d'opéra-bouffe » vint à Paris et chanta sur le théâtre de l'Académie royale de musique. Son prodigieux succès donna lieu aux discussions connues sous le nom de « Guerre des bouffons. » Le premier opéra-bouffe, la *Serva padrona,* de Pergolèse, fut chanté à Paris, et, en octobre de cette même année, le *Devin du village*, par J.-J. Rousseau, joué à la cour, coûta au roi plus de cinquante mille écus. La cour soutenait la musique italienne, et madame de Pompadour la musique française. Mondonville fit représenter *Titon et l'Aurore* en 1753.

D'autres partitions d'intermèdes, aux gracieuses mélodies, soutenues par une instrumentation bien appropriée aux sujets, avaient plu à de nombreux mélomanes, qui formèrent le « coin de la reine. » Cette phalange comptait pour principaux champions Grimm, J.-J. Rousseau, à qui les directeurs de l'Opéra retirèrent ses entrées à vie, exigées pour prix de son *Devin,* et Diderot, charmé par les nouveaux venus. Le « coin du roi » citait Voisenon et Fréron. Cazotte et d'Holbach formaient le tiers-parti.

Dans le courant d'une année, et lorsque les habitués du parterre en venaient presque aux mains, on publia environ cinquante brochures de part et d'autre. Voisenon fit une « Réponse du coin du roi au coin de la reine[1]; » Cazotte écrivit « la Guerre de l'Opéra, lettre à une dame de province, par quelqu'un qui n'est ni d'un coin de l'autre[2]. » Puis, quand la musique ita-

1. In-12, *Paris*, 1753.
2. In-8°, *Paris*, 1753.

lienne obtint la vogue, les mélomanes vaincus firent circuler ces vers :

Lulli n'est plus à l'Opéra
Le favori de Polymnie ;
Rameau bientôt s'éclipsera,
Malgré sa profonde harmonie ;
Géliotte n'a rien d'étonnant,
Il faut des bouffons d'Italie.
Aujourd'hui tout Français galant
Ne se montre qu'en fredonnant
Et si, et no, et piou et giou [1].
C'est à qui sera le plus fou.

En fin de compte, les bouffons italiens furent renvoyés (1754). Madame de Pompadour, qui les détestait, ne voulut jamais introduire un air italien sur son théâtre de Versailles.

Au milieu de ces luttes, la composition musicale devenait fort remarquable. Au théâtre, elle grandissait au point de l'emporter sur les œuvres littéraires. Rameau animait, par ses larges mélodies, les poëmes agréables de Cahusac, de l'abbé Pellegrin et de Voltaire. Rameau, théoricien, organiste et claveciniste, après avoir composé quelques pièces pour l'Opéra-Comique de la foire Saint-Germain, débutait, à cinquante ans, sur la scène de l'Opéra, par *Hippolyte et Aricie* (1733), œuvre qui amena une révolution dans l'art. Rameau découvrait une route nouvelle. *Castor et Pollux* et *Dardanus* conquirent les applaudissements des « lullistes, » en même temps que ceux des « antilullistes. » Vingt-deux opéras, en l'espace de vingt-sept ans, attestent la fécondité de l'artiste qui trouva les lois de l'harmonie et le système de la basse fondamentale. Louis XV créa pour Rameau la place de « compositeur de son cabinet, » avec une pension de deux mille livres. Il lui donna des lettres de noblesse. L'auteur des *Indes galantes* allait être décoré de l'ordre de Saint-Michel, lorsqu'il mourut (1761).

1. Paroles d'une des plus belles ariettes de Pergolèse.

Pour contemporains ou successeurs, Rameau eut Mondonville, Berton, d'Auvergne, Trial, et quelques autres compositeurs de musique dramatique moins connus. L'*Ernelinde* de Philidor (1767), le *Sabinus* de Gossec (1773), *Céphale et Procris* de Grétry (1773), commencèrent, à l'Académie royale de musique, une réforme de style que Gluck seul ne devait pas tarder à atteindre. La première représentation d'*Iphygénie en Aulide*, de ce maître, eut lieu à Paris, le 19 avril 1774, trois semaines avant la mort de Louis XV.

Vers le même temps, la foule se portait aux foires Saint-Germain et Saint-Laurent, où jouaient des « comédiens-chantants; » où l'on intercalait dans des comédies très-légères des couplets dits sur des airs connus; où *les Troqueurs*, paroles de Vadé, musique de d'Auvergne, furent représentés en 1753, avec un succès à peu près égal à celui du *Devin de village*. D'Auvergne imitait la manière des intermèdes italiens, en conservant les formes françaises.

Après la disparition des bouffons de l'Opéra, la Comédie-Italienne et l'Opéra-Comique vécurent de traductions, parmi lesquelles réussit extraordinairement la *Servante maîtresse* (*Serva padrona*). Un compatriote de Pergolèse, Duni, venu à Paris en 1757, écrivit pour la scène française plusieurs œuvres pleines de grâce et de naturel. C'étaient le *Peintre amoureux*, les *Chasseurs et la laitière*, la *Fée Urgèle*, et quelques autres petites partitions dont le public s'engoua.

Aux essais de Duni se rattachèrent (1759) les débuts d'André Philidor avec *Blaise le savetier*, et de Monsigny, avec les *Aveux indiscrets*.

Ces deux maîtres donnèrent concurremment des pièces qui assurèrent leur réputation. Philidor, plus harmoniste que mélodiste, en écrivant le *Soldat magicien*, le *Maréchal*, le *Bûcheron* et *Tom Jones*, fut distancé par Monsigny, composant le *Cadi dupé*, *Rose et Colas* et le *Déserteur*, où l'on distinguait une exquise sensibilité. A cette

époque, encore, Grétry fit représenter son premier opéra, *le Huron* (1768), que suivirent le *Tableau parlant*, *Zémire et Azor*, l'*Ami de la maison*, œuvres déjà si remarquables d'un musicien qui devait bientôt créer un chef-d'œuvre, *Richard Cœur-de-Lion*.

D'autre part, Jean-Joseph Mouret, surintendant de la musique de la duchesse du Maine, composa la partition de divertissements pour le château de Sceaux, six opéras ou ballets, des cantates, des cantatilles et des morceaux pour les instruments. On peut le regarder comme le Dancourt de la musique. Il créa le petit genre des chansons et des vaudevilles, devenus populaires. Tout le monde les apprenait par cœur. C'étaient comme des proverbes de musique, sur lesquels on appliquait mille sortes de paroles autres que celles dont Mouret s'était servi pour écrire ces airs pleins de naturel et de gaieté. Mais la facilité, dans les mélodies, engendrait la platitude.

Jean-Benjamin de Laborde, par suite d'un défi, mit un jour en musique un privilége de librairie [1]. Il donna les partitions d'*Ismène et Ismenias*, paroles de Laujon, d'*Annette et Lubin*, paroles de Marmontel, et quelques autres ouvrages peu appréciés.

Quant à l'exécution de la musique vocale, il est certain que le principal mérite des chanteurs consistait dans les ports de voix, les flattés, les martellements, les cadences perlées, et dans une foule d'ornements de mauvais goût. Les choristes, rangés symétriquement sur deux lignes, chantaient sans prendre aucune part à l'action. Gluck allait changer radicalement tout cela, créer le chant dramatique, tranformer les instruments de l'orchestre en instruments sensibles, s'unissant à l'action pour en accroître la puissance.

A l'Académie royale de musique, le public n'avait jamais trop de bravos pour Geliotte et Lagarde qui, en outre, faisaient les délices des soupers ; pour Larrivée,

1. Ce morceau a été gravé.

Laruelle et Lays; pour de Chassé, excellent acteur, mais faible chanteur, si pénétré de ses rôles qu'un jour, dans *Roland*, après avoir fait une chute sur la scène, il cria aux soldats qui le suivaient : « Marchez-moi sur le corps ! »

La Camargo, danseuse que Voltaire a célébrée dans une pièce de vers, régna sur la scène pendant un quart de siècle.

Le danseur Vestris, qui s'appelait lui-même le « dieu de la danse, » disait : « Il n'y a que trois grands hommes en Europe, moi, Voltaire et le roi de Prusse. » Il partageait son succès avec madame Vestris. Mademoiselle Lemaure avait une incroyable noblesse sur les planches, et elle arrachait souvent des larmes aux spectateurs. En 1745, jouant dans les représentations données pour le mariage du Dauphin, elle exigea qu'un carrosse du roi la conduisît à Versailles, accompagnée d'un gentilhomme de la chambre. « Mon Dieu ! s'écria-t-elle en traversant Paris, que je voudrais bien être à une fenêtre pour me voir passer ! » Les Maillard, les Saint-Huberty, les Mara et les Todi avaient des admirateurs passionnés. Les « Todistes » et les « Maristes » combattirent longtemps en faveur de leurs idoles. « La nécessité du plaisir public rendait tous ces gens-là des personnages importants dans l'État, et leur procurait une espèce d'impunité [1].

A l'Opéra-Comique, les artistes avaient moins de relief; mais leurs ariettes étaient redites partout avec enthousiasme. Sans nommer les étoiles de l'époque, rappelons que les mélomanes savaient gré à madame Favart d'avoir, la première, osé sacrifier l'éclat de la parure à la vérité du costume. Ils estimaient beaucoup cette actrice, obsédée, effrayée, emprisonnée dans un couvent, parce qu'elle ne voulait pas se soumettre aux désirs du maréchal de Saxe. Leurs applaudissements la vengeaient.

Clairval, dit « le Molé de la Comédie-Italienne, « ancien

1. *Journal de Barbier.*

perruquier devenu homme à bonnes fortunes, contribuait aux succès de Duni, de Philidor, de Monsigny et de Grétry. Joseph Caillot, du même théâtre, fut pris en amitié par Louis XV, et il mérita la bienveillance constante du public à cause du naturel, de la sensibilité et de la gaieté de son jeu. Il chantait la basse-taille, la haute-contre ou le ténor, sans difficulté.

La musique vocale alternait avec l'instrumentale, dans les réunions de la haute société. Courbois s'était fait connaître (1728) par le motet *Omnes gentes plaudite manibus*, exécuté au concert spirituel, avec trompettes et cymbales, nouveauté jusqu'alors inconnue en France. Mouret avait composé des pièces de musique instrumentale, et bien des morceaux de clavecin figuraient sur les tables de salon. Les quatuors et les premières symphonies de Gossec avaient paru (1752).

En 1757, il n'y avait encore qu'une seule contre-basse à l'Académie royale de musique, et l'on ne s'en servait que le vendredi, jour où la plus belle société s'y donnait rendez-vous. A la même époque fut introduit dans cet orchestre le cor de chasse, perfectionné plus tard, et devenu « cor d'harmonie. » Les compositeurs commencèrent aussi à faire usage de la clarinette [1]. Les musiciens de l'Opéra montraient alors une insouciance extrême ; en hiver, les violonistes jouaient avec des gants. Un d'eux, Antoine Exaudet, s'était rendu célèbre par le menuet qui porte son nom.

A propos des instruments, observons que, au commencement et jusque vers le milieu du XVIII[e] siècle, la musique des troupes consista généralement dans le fifre et le tambour de l'infanterie, la trompette et les timbales de la cavalerie, et les hautbois des mousquetaires. On assure que les dragons se servaient aussi de cornemuses, assertion dont aucun document authentique ne fournit

1. Instrument inventé en 1690, par Denner, à Nuremberg.

jusqu'à présent la preuve [1]. « Il n'y avait que les troupes de l'infanterie et de la cavalerie légère qui eussent des marches ; les timbales de la cavalerie n'avaient point de marches réglées, et les trompettes n'avaient qu'un ton presque uniforme et des fanfares [2]. » Les trompettes sonnaient mal. Vers la fin du règne de Louis XV, plusieurs régiments français ajoutèrent aux fifres et aux tambours quelques instruments, clarinettes, cors de chasse, etc.

Des hymnes et marches guerrières sans valeur, furent publiés (1769) pour hautbois, clarinettes, cors, bassons et tambours. Le serpent figurait, à cette époque, dans le cortège instrumental des marches militaires [3]. Les instruments en cuivre, et ceux à anches et à clés, avaient commencé (1764) d'exister légalement dans les gardes françaises, qui comptaient seize musiciens par régiment, outre les tambours et les fifres. L'infanterie de ligne s'empara (vers 1785) de ces instruments. On ne songea guère à noter les batteries d'ordonnance du tambour que vers l'année 1755 [4] : on battit « aux champs, » des « roulements, » « aux drapeaux, » le « rappel, » la « charge, » l' « assemblée, » la « breloque » et la « retraite » [5]. Pour la cavalerie, les trompettes sonnèrent l' « appel, » le « boute-selle, » le « boute-charge, » « à cheval » et la « marche [6]. »

Quand un régiment, musique en tête, passait par les rues d'une ville, le populaire, ému par ces accents guerriers qu'il trouvait magnifiques, ne manquait pas d'accompagner les soldats jusqu'à leur caserne.

La vogue des virtuoses allait être assurée pour longtemps. Elle suivait, parmi les violonistes, Gaviniès, que

1. *G. Kastner,* Manuel général de musique militaire, in-4°, *Paris,* 1848.
2. *Dictionnaire de musique* de J.-J. Rousseau, et *Encyclopédie.*
3. *De Laborde,* Histoire de la musique.
4. *G. Kastner,* Manuel général de musique militaire.
5. *Ordonnance militaire de Louis XV,* t. XXIII et XLVII.
6. *Ordonnance militaire du* 1er février 1766.

Viotti, chef des modernes, surnommait « le Tartini français; » Guignon et François Cupis de Camargo, frère de la danseuse ; parmi les violoncellistes, Bertaut, fondateur de l'école du violoncelle en France, et le célèbre Duport. Charles Sodi était un excellent joueur de mandoline, Des Coteaux un très-habile flûtiste, et Pierre Cugnier un bassoniste tout à fait hors ligne. Simon Simon, claveciniste, reçut de Louis XV le brevet de « maître de clavecin de la reine et de la comtesse d'Artois. » Les organistes s'honoraient de Louis-Claude Daquin et d'Armand-Louis Couperin, qui se distinguaient dans les réceptions d'orgues. La harpe était encore peu connue en France, en 1770; mais Pierre-Joseph Cousineau, luthier de la reine et harpiste de l'Opéra, la perfectionna (1788). Ce fut seulement vers 1776 que les frères Érard firent, les premiers à Paris, de petits pianos à cinq octaves, avec des pédales et d'une qualité de son fort agréable. Jusqu'à cette époque, tous les instruments de cette espèce avaient été importés d'Allemagne ou d'Angleterre. Un peu plus tard, le père Castel inventa un clavecin oculaire, l'abbé Poncelet inventa l'orgue des saveurs.

Chez les amateurs, aux partitions des maîtres se mêlaient des pièces de musique nombreuses : *Recueil de dances*, tant pour hommes que pour femmes [1]; *Lettres sur la danse et sur les ballets*, par M. Noverre [2]; *les Parodies nouvelles et les vaudevilles inconnus* [3]; *Recueil* « d'airs, de contredanses, menuets et vaudevilles nouveaux chantés sur les théâtres de l'Académie royale de musique, de l'Opéra-Comique et des Comédies française et italienne [4] » ; *les Plaisirs de la société*, ou nouveau choix de chansons, avec les airs notés; *Dictionnaire lyrique portatif*, ou choix des plus jolies ariettes de tous les genres

1. Chez le sieur Feuillet, in-4°, *Paris*, 1704.
2. Petit in-8°, *Stuttgard et Lyon*, 1768.
3. In-4°, *Paris*, 1730. Ouvrage rare.
4. 3 vol. in-8°, *Paris*, sans date (vers 1753).

disposées pour la voix et les instruments, avec les paroles françaises sans la musique, par Dubreuil [1].

Mais il manquait encore aux dilettantes des écrits périodiques.

Le *Journal de musique*, mensuel, de plusieurs feuilles in-8, publié seulement en 1779, par de Francicourt, fut le premier qui s'occupa de cet art ; il eut très-peu de lecteurs, et on l'abandonna bientôt.

V

D'heureuses innovations, ou tout au moins quelques améliorations utiles montrèrent le zèle du groupe administratif ; mais elles ne suffisaient ni aux besoins ni aux vœux des groupes de l'industrie et du commerce.

Une bonne partie de nos routes date du règne de Louis XV, pendant lequel l'État en construisit et en entretint cinq ou six mille lieues. Les intendants de Champagne et d'Alsace essayèrent d'appliquer les corvées à ce travail. L'administration s'occupa de l'alignement des grands chemins, de leur largeur, des plantations à y faire. Elle voulut repeupler le royaume d'ormes, de hêtres, de châtaigniers, d'arbres fruitiers et autres, dont l'espèce était considérablement diminuée [2]. Elle organisa une police « pour la conservation et la liberté des routes.» Sous Louis XIV, l'arrachement des arbres qui les bordaient et la destruction des chemins étaient punis du fouet et du bannissement. Malgré ces sévérités, bien des dégâts avaient été commis, et il importait de prévenir le mal croissant. La largeur des routes, ainsi que la manière de les border [3], furent exactement déterminées par

1. 2 vol. in-8°, *Paris*, 1766.
2. *Arrêts du conseil d'État*, du 3 mai 1720 et du 17 juin 1721.
3. *Ordonn. des trésoriers de France*, du 15 juillet 1766. *Coll. Walker*.

l'administration, qui plaça presque partout des bornes milliaires [1].

Aussi les moyens de communication, qui périclitaient depuis Colbert (V. plus haut, p. 141), fixèrent de nouveau l'attention des hommes compétents. De 1730 à 1760, on compta en France plus de neuf cents bureaux de poste, parmi lesquels se trouvaient ceux qui suivaient les armées royales. Chaque bureau avait un directeur, des contrôleurs, des commis, des distributeurs et des facteurs. Tous ces officiers commissionnaires, c'est-à-dire pourvus de commission, recevaient des appointements proportionnés à la nature de leur emplois. Certains d'entre eux étaient ambulants dans les provinces, pour observer s'il ne s'y passait rien contre les ordres du roi sur le fait des postes, contre le service du public (ce sont nos inspecteurs actuels). Les « intéressés » étaient les fermiers ; car les postes constituaient une des fermes générales. Le surintendant général n'en avait que l'inspection.

Le gouvernement retirait environ neuf cent mille livres de ce service public, lorsqu'il sépara (1775) les messageries et diligences de la ferme générale des postes. Huit jours étaient nécessaires, à cette époque, pour aller de Paris à Bayonne. La nourriture et le coucher revenaient à quatre-vingts francs. Le progrès continua après Louis XV; et, pourtant, les diligences, plus nombreuses et mieux tenues, furent encore critiquées vivement sous administration de Turgot:

> Ministre ivre d'orgueil, tranchant du souverain,
> Toi, qui, sans t'émouvoir, fais tant de misérables,
> Puisse ta poste absurde aller un si grand train
> Qu'elle te mène à tous les diables !

Aucun étranger ne pouvait être ministre [2]. Les intrigues de Mazarin avaient exigé que le pouvoir royal

1. *Ordonn. du bureau des finances,* du 2 août 1774. *Coll. Walker.*
2. 18 avril 1751, *Anciennes Lois françaises.*

accordât cette satisfaction à l'opinion publique. L'autorité prenait ses sûretés, avant de donner des passe-ports aux étrangers voyageant en France [1]. La guerre, les vols fréquents et la crainte des conspirations tramées par les cabinets de l'Europe, motivaient ces manières d'agir.

Nous devons la petite poste à Chamousset (V. plus haut, p. 400.) Son établissement et son privilége remontent à 1759 [2]. Elle portait neuf fois le jour les lettres à leur adresse. Les facteurs se chargeaient aussi des paquets. Dans Paris, en 1779, il y avait trois cent quatre-vingt-quinze boîtes et cent dix-sept facteurs [3]. L'élargissement des routes, dans les campagnes, et des rues dans les villes, permettait aux piétons d'accomplir rapidement de longues courses; il rendait la circulation des voitures fort commode. En conséquence, le nombre des véhicules augmentait sans cesse. Les cultivateurs avec leurs charrettes, les messagers avec leurs diligences, les particuliers avec leurs calèches, leurs berlines ou leurs chaises à porteurs, sillonnaient les chemins de la France, et surtout de la généralité de Paris, dont l'octroi visitait très-minutieusement les voitures [4].

Ces voitures, une grande simplicité présidait à leur confection, lorsqu'elles devaient servir au public; mais les carrosses des particuliers conservaient ces luxueux détails contre lesquels les ordonnances de Louis XIV avaient échoué. D'après un contemporain, « une berline (lente, roulant avec bruit) était plus sûre qu'un carrosse, aussi n'avait-on rien négligé pour perfectionner cette voiture; on avait rendu mobiles les panneaux de côté; on avait placé sept glaces qui en relèvent l'élégance; Dalem avait inventé pour elle ses ressorts; un autre artiste avait ajouté un cric à stores, et on avait dessiné sur

1. *Dispositions du 29 juin 1745.*
2. *Déclaration du roi*, du 8 juillet 1759. *Coll. Walker.*
3. *Hurtaut*, Dict. historique de la ville de Paris.
4. *Ordonnance du 7 février 1757.*

sa partie extérieure des peintures si vraies, qu'on les avait prises quelquefois pour des tableaux de Greuze, de Vernet, ou de Boucher; enfin, si quelque voiture pouvait être mise en parallèle avec les anciens chars de triomphe, c'étaient sans doute ces berlines [1]. » De tous les côtés se voyaient des chaises à porteurs, richement ornées de sujets peints, — paysages, vues de campagne, — et d'armoiries sur fond d'or, avec des ferrures en bronze ciselé et doré; d'autres, pour enfants, en forme de « vis-à-vis, » décorés de panneaux avec figures et bouquets de fleurs en vernis ancien. La monture était en bois sculpté et doré, la ferrure en bronze doré.

A l'effet d'éviter les accidents, la police veillait pour que les rues ne fussent pas encombrées. Si une maison ou un bâtiment paraissaient en état de péril imminent, l'administration intervenait [2]. Le besoin d'aller et de venir avec sécurité fit inventer (vers 1745) des réverbères pour éclairer Paris, où ils ne furent placés qu'en 1767. Peu après, les grandes villes de France en possédèrent. Les petites villes et autres localités peu populeuses, devaient longtemps attendre cette innovation si nécessaire.

La question des incendies préoccupa l'attention des gouvernants. On chercha à les prévenir en Provence, en Franche-Comté, en Normandie, où l'autorité surveilla la construction des cheminées; à Paris, dans la Lorraine et dans la principauté de Bar [3]. L'entretien des égouts fut mis à la charge des propriétaires de maisons [4].

Par mesure d'assainissement, il convenait de ne plus enterrer dans l'intérieur des villes; mais nous ne pouvons relater, à cet égard, que quelques tentatives non suivies de succès. Depuis de longues années, chacun

1. *Delisle de Sales*, Lettre de Brutus, in-8°, *Londres*, 1771.

2. *Déclaration du roi*, 18 juillet 1729.

3. *Arrêt du parlement d'Aix*, 25 août 1738; *ord. de police*, 28 avril 1719; *ord. du duc de Lorraine*, 14 nov. 1721; *arrêt du parl. de Besançon*, 9 juillet 1753; *arrêt du parl. de Rouen*, 27 novembre 1717.

4. *Code de la voirie*; *ordonn. de police*, du 21 juin 1721.

réclamait ce qui fut décidé peu après la mort de Louis XV : « Nulle personne ecclésiastique ou laïque, de quelque qualité, état ou dignité qu'elle puisse être, à l'exception des archevêques, évêques, curés, patrons des église , hauts justiciers et fondateurs des chapelles, ne pourra être enterré dans les églises, même dans les chapelles publiques ou particulières, oratoires, et généralement dans tous les lieux clos et fermés où les fidèles se réunissent pour la prière et la célébration des saints mystères; et ce, sous quelque prétexte que ce soit[1]. » L'Assemblée nationale ordonna (1790) qu'à l'avenir on cesserait d'enterrer les morts dans les églises. L'ouverture du cimetière du Père-Lachaise s'en suivit plus tard (1804).

Que de vœux formulés par les populations, que de plaintes réitérées, que d'émeutes sanglantes, parfois, avant que l'administration se décidât à agir dans l'intérêt général!

Les écriteaux du nom des rues à Paris, commencèrent seulement en 1728. D'abord, on se contenta d'une plaque de fer-blanc : la pluie effaçait les caractères. On grava ensuite sur la pierre des maisons[2]. Les provinces n'appliquèrent cette innovation que bien longtemps après la capitale.

Le moyen de reconnaître telle ou telle boutique, et même tel établissement public, consistait surtout dans l'enseigne, — vieux moyen qui ne cessait de plaire. Les enseignes pendaient toujours à de grandes potences en fer ; elles se heurtaient, faisaient du bruit, et, la nuit, prolongeaient des ombres qui intimidaient les peureux. Comme jadis, elles étaient généralement allégoriques. Les étrangetés les plus incroyables s'y trouvaient :

A l'Assurance, — un A sur une anse.
Au puissant vin, — un puits sans vin.

1. *Déclaration du 10 mars 1776.*
2. *Mercier,* Tableau de Paris.

A la Vieille Science, — une vieille femme qui sciait une anse.

Les chefs d'établissement se faisaient quelquefois peindre sur leur porte. Beaucoup de rues tiraient leur nom d'une enseigne qui s'y trouvait. La rue de la Harpe était ainsi appelée parce qu'elle renfermait une maison ayant une harpe pour enseigne. En province, principalement, l'enseigne a gardé sa vogue séculaire. Aujourd'hui, dans les villes, elle est le plus souvent remplacée par le prospectus.

De l'administration, arrivons au commerce et à l'industrie, en indiquant les rapports de ceux-ci avec celle-là.

Des traités de commerce avaient été successivement conclus entre la France et les Provinces-Unies des Pays-Bas, Hambourg, la Suède, le Danemark et l'empereur du Maroc. Permission à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles fussent, excepté les magistrats, de faire le commerce en gros[1]. Néanmoins, les hauts personnages qui agissaient comme négociants, passaient sous la langue des bourgeois et des vilains. La France entière connut et flétrit le déshonorant trafic du duc de La Force, surnommé « le commis de Law, » du maréchal d'Estrées, du duc d'Antin et compagnie, qui avaient réalisé leurs actions, après le discrédit du système, en marchandises d'épicerie, café, thé, charbon de terre, eau-de-vie, porcelaine et autres objets. Il y eut procès contre le premier, et condamnation, surtout devant le tribunal de l'opinion publique. Les gens crièrent en le voyant passer : « Voilà le marchand de chandelle, de cire, de café, etc. » Des estampes représentèrent La Force, duc et pair, en crocheteur, portant des ballots sur ses crochets, avec ces mots au bas : Admirez la Force. Les nobles l'accablèrent de leur mépris, parce qu'il avait dérogé ; le peuple lui en voulut principale-

1. *Édit de mars* 176[illegible].

ment d'avoir monopolisé des marchandises, quand la ruine s'étendait sur tout le monde.

Les négociants devaient prendre des passe-ports pour envoyer leurs vaisseaux en mer [1], embarquer des aumôniers et des chirurgiens sur les bâtiments destinés à un voyage de long cours, et ayant plus de quarante hommes d'équipage [2]. Le petit cabotage était l'objet d'ordonnances spéciales. Le commerce des vins n'avait pas plus de liberté que celui des grains. A Marseille, on prohibait absolument les vins étrangers au territoire de la ville.

Des règlements de toutes sortes s'adressaient aux diverses professions. Les notaires de par la loi tenaient leurs registres sur papier timbré [3]; les offices de tabellion, supprimés, étaient réunis à ceux des notaires [4]. La police surveillait les bourses de commerce [5].

Les agents de change formaient une espèce de confrérie. Ils assistaient en corps, le jour de Sainte-Geneviève, à une messe haute dans l'église des Petits-Pères, « afin d'appeler les grâces du Saint-Esprit sur leurs travaux de l'année. » Chaque membre qui arrivait avant l'Évangile recevait un jeton en récompense de son zèle [6].

La vente des blés ne pouvait s'effectuer que dans les halles et marchés. Les manufactures de la Normandie se fermaient pendant trois mois de l'année, pour donner des bras à la culture des terres, et nul n'obtenait permission de faire travailler aux maisons de campagne à vingt lieues de Paris jusqu'à parfait achèvement de la moisson [7]. Plusieurs intendants de province ayant représenté « que la trop grande abondance de vignes

1. *Édit de février* 1716.
2. 5 *juin* 1717.
3. *Arrêt du conseil*, 19 avril 1740.
4. *Édit de février* 1761.
5. *Réglement du roi, du* 30 *août* 1720, 24 *sept.* 1724.
6. *Délibération de la Cie des agents de change*, 24 *nov.* 1786.
7. *Arrêt du conseil*, 23 juin 1723; 21 iuin 1721.

dans le royaume occupait une grande partie des terres propres à porter des grains ou à former des pâturages; qu'elle causait la cherté des bois, par rapport à ceux qui sont annuellement nécessaires pour cette espèce de fruits; enfin, qu'elle multipliait tellement la quantité des vins que la valeur et la réputation en étaient détruites en beaucoup d'endroits. » Louis XV défendit (1731) de faire à l'avenir aucune nouvelle plantation de vignes, et régla que celles qu'on aurait cessé de cultiver pendant deux ans, ne pourraient plus l'être davantage par la suite [1].

Le commerce et l'usage des poignards, baïonnettes, pistolets de poche, épées ou bâtons et autres armes secrètes, étaient interdits [2]. Défense aux fabricants, marchands, commissionnaires, etc., d'envoyer dans les pays étrangers aucune pièce de laine et autres, sans qu'elles eussent les plombs requis par les règlements [3]. La marque de chaque pièce d'étoffe portait, sous peine d'amende, le nombre d'aunes, à la tête et à la queue de la pièce [4], « de façon que l'acheteur pût facilement connaître l'aunage que les pièces étaient déclarées porter. » La toise de six pieds de roi et l'aune mesure de Paris, étaient adoptées, comme l'once et la livre poids de marc [5].

Les fabricants de cidres et poirés étaient soumis à des mesures sévères, qui réprimaient aussi les fraudes commises à l'occasion de la vente des tabacs [6]. En 1750 commença la renommée du tabac de « la Civette. »

On réglementa la situation des compagnons et ouvriers qui travaillaient dans les manufactures, ainsi que celle des colporteurs [7]. Les corps et communautés de

1. *Legrand d'Aussy*, Vie privée des Français, t. II, p. 403 et 404.
2. *Déclaration du* 23 *mars* 1728.
3. *Arrêt du conseil d'État*, 5 avril 1735. *Archives du royaume.*
4. *Lettres patentes du* 24 *février* 1772.
5. *Déclaration du* 16 *mai* 1766.
6. *Déclaration du* 17 *décembre* 1726; 28 octobre 1733.
7. *Règlement du* 2 *janvier et de mai* 1749.

marchands ne pouvaient exister sans permission[1], ni emprunter sans y avoir été autorisés par des lettres patentes [2].

Très-expresses défenses à toutes personnes non reçues « maîtresses bouquetières » de vendre, débiter et colporter aucunes fleurs ni bouquets dans aucuns lieux de la ville et faubourgs de Paris, sous peine de cinq cents livres d'amende et de confiscation[3]. Tous autres que les militaires ne devaient porter l'uniforme des troupes; les marchands n'avaient pas le droit d'exposer en vente, ou de garder dans leurs boutiques et magasins, des habits militaires [4]. L'autorité interdisait aux marchands de louer aux « filles », à la semaine ou à la journée, des robes, des pelisses, des mantilles et autres ajustements [5]. S'occupant des recommanderesses et nourrices, elle établit pour elles un bureau général dans Paris [6].

Le gouvernement institua une caisse de crédit, aux marchés de Sceaux et de Poissy [7], et il permit les assemblées générales du commerce dans les villes commerciales [8]. Il diminua les droits d'entrée sur les bestiaux, mais en défendant de les faire sortir du royaume [9]. Par arrêt du 7 juin 1734, les graveurs purent avoir des presses chez eux. La police surveillait leurs tirages.

L'État intervenait directement dans certains commerces. En 1740, la cour des monnaies de Paris exerçait sa juridiction sur les orfèvres, les changeurs, les horlogers, les fourbisseurs, les merciers, etc., c'est-à-dire sur tous les industriels qui travaillaient l'or et l'argent. On comptait à Paris trois cents orfèvres; à Lille, quatre-vingt-

1. *Arrêt du parlement*, du 9 mai 1768.
2. *Déclaration du 2 avril* 1763.
3. *Arrêt du 25 juillet* 1735.
4. *Ordonnance du 31 mars* 1748.
5. *Ordonnance de police; Mercier*, Tableau de Paris.
6. *Déclaration du 24 juillet* 1769.
7. *Arrêt du conseil*, 10 novembre 1733.
8. 18 *mars* 1727, Collection Isambert.
9. 13 *mars* 1720, 7 *juin* 1741, Anciennes Lois françaises.

dix-neuf; à Rouen, soixante-huit; à Bordeaux, vingt-huit, etc. Il y avait des droits de marque et de contrôle exigés des orfèvres, joailliers, fourbisseurs et autres, pour les ouvrages et bijoux d'or et d'argent [1]. Parmi les marchands orfèvres, joailliers, Germain et Pouget étaient célèbres. Le public fréquentait beaucoup le *Petit Dunkerque,* boutique de marchand bijoutier, située à la descente du Pont-Neuf [2]. Pouget fils publia un *Traité des pierres précieuses* et de la manière de les employer en parure [3].

Une manufacture royale de porcelaine avait été fondée (28 août 1748) dans le château de Vincennes. Louis XV acquit cette manufacture des fermiers généraux (1750), et il la transporta à Sèvres. Pendant de longues années, cet établissement a fourni les plus belles porcelaines de France. Mais les fabriques particulières étant parvenues à rivaliser avec elle pour la beauté des produits, une ordonnance royale de 1776 défendit, plus tard, aux fabricants de faire des fleurs en relief et de peindre autrement qu'en bleu. Cette prohibition n'ayant pas eu de succès, le monopole tomba avec l'ordonnance. La découverte du kaolin de Saint-Yrieix (1768) avait permis de substituer la porcelaine dure à la porcelaine tendre, et assuré ainsi la supériorité de la manufacture de Sèvres, qui marcha de pair avec les Gobelins. Le gouvernement autorisa (15 février 1766) la fabrication des porcelaines à l'imitation de la Chine.

Samuel Kœchlin fonda (1746) à Mulhouse la première fabrique d'indiennes. Un édit permit (1754) la libre circulation des grains à l'intérieur, et leur exportation dans certaines limites; un autre supprima des droits existants sur le beurre et sur le fromage, et les offices créés dans les halles et marchés de Paris, sur les quais

1. *Déclaration,* 26 janvier 1749; arrêt de la cour des monnaies, 2 décembre 1755.

2. *Mercier,* Tableau de Paris.

3. In-4°, *Paris,* 1762.

et ports [1]. On résolut la question des priviléges, en fait de commerce : on accorda quinze années de jouissance aux brevets, « destinés à récompenser l'industrie des inventeurs ou à exciter celle qui languissait dans une industrie sans émulation [2]. »

Louis XV constitua (février 1722) une compagnie pour exploiter les mines du royaume pendant trente années ; puis il régla l'exploitation des mines de houille ou de charbon de terre, pour laquelle il fallait une permission du contrôleur général des finances [3]. Il existait, depuis 1700, des exploitations de houille à Valenciennes, à Hardingen, au Creuzot et à Blanzy; d'autres, depuis 1744, à Littry, Carmaux et Ronchamp. La fabrication de gros sous, de demi-sous et de liards, fut ordonnée [4].

Tous propriétaires de marais, palus et terres inondées, avaient la liberté du desséchement, mais après vérification préalablement faite de l'état et consistance desdits terrains (14 juin 1764). La vente et le commerce des chevaux étaient réglementés [5].

Amiens eut (1765) la première fabrique de velours de coton. Les habitants de la campagne reçurent permission de fabriquer des toiles de lin, de chanvre et de coton, et toutes étoffes de laine et de soie, plus la bonneterie et la chapellerie. Une nouvelle halle aux blés et une gare pour les bateaux furent établies à Paris (25 novembre 1762). Comme les mulots, en 1767, avaient dévoré une partie des semences, le sieur Gosselin, laboureur de Puzeaux (Picardie), imagina des soufflets propres à les faire périr par la vapeur du soufre; et le gouvernement ordonna une distribution de ces soufflets dans les provinces [6].

A l'égard des états de bouche et des débits de bois-

1. *Édit de septembre* 1759.
2. *Déclaration du* 24 *décembre* 1762.
3. *Arrêt du conseil,* 14 janvier 1744.
4. *Édit d'août* 1768.
5. *Ordonnance du* 1^er *décembre* 1767.
6. *P.-M. Quitard,* Dictionnaire des proverbes.

sons, la police montrait du zèle. Des réunions, nous l'avons dit, s'y étaient depuis longtemps organisées. Dans les cafés, selon un poëte du temps,

> L'on en voit qui prêtent l'oreille,
> Pour aller, comme une merveille,
> Raconter au gouvernement
> Des discours qu'on paye comptant,
> Et qui très-souvent pour vétille
> Vous font placer à la Bastille.

Il était défendu aux taverniers, cabaretiers et autres vendant vin et boisson, de donner à manger après certaines heures, — huit heures du soir l'hiver, dix heures du soir l'été [1]. Personne ne pouvait fréquenter les cabarets et cafés pendant la nuit et autres heures indues [2]. Les beaux cafés, bien fournis de tables de marbre, de lustres de cristal et de glaces de miroir, attiraient les galants qui venaient coqueter avec les « limonadières, » qu'on appelait aussi « cafetières.» Tel était le « café Allemand, » rue des Petits-Champs, tenu par madame Charlotte Bourette, surnommée la « Muse limonadière, » à cause de quelques ouvrages assez médiocres échappés de sa plume. On allait chez la veuve Laurent, au coin des rues Christine et Dauphine ; chez la veuve Marion, près de l'Opéra; chez Procope ; chez Gradot, au quai de l'École, où se trouvait aussi le café de Poincelet, à l'enseigne du *Parnasse,* où les poëtes commencèrent à se réunir dès 1714 [3]; à la Régence, où se rencontraient les amateurs d'échecs, « pousseurs de bois. »

Un nommé Boulanger imagina, vers 1765, d'établir des restaurants. Boulanger demeurait rue des Poulies. Sur sa porte, il avait mis cette devise : *Venite ad me omnes qui stomacho laboratis, et ego restaurabo vos.* —

1. *Arrêt du conseil d'État,* 4 janvier 1724.
2. *Arrêt du parlement de Paris,* 10 février 1724.
3. *Édouard Fournier,* Histoire du Pont-Neuf, t. I[er], in-12, *Paris,* 1862.

Venez à moi, vous tous qui souffrez de l'estomac, et je vous restaurerai [1]. Jusqu'en 1758, les gourmets et les « friands » des métiers faisaient ripaille au cabaret de Table Roland, situé à deux pas de la vallée de Misère, devenue quai de la Mégisserie [2].

La police des mœurs s'exerçait sur ces endroits publics, comme sur les guinguettes les plus célèbres des environs de Paris, — les Porcherons, la Courtille, la Villette, Vaugirard, le Petit-Chantilly, le Pré-Saint-Gervais et la Rapée [3]. Là s'organisaient les parties fines, les ribottes ; là se succédaient les rixes, quand le vin avait trop échauffé les cerveaux.

Entremise de l'État, surveillance de la police, principe d'exclusion dominant dans les corporations des métiers, asservissement de l'apprenti et du compagnon, jalousies entre les maîtres, telles étaient les barrières qui se dressaient sur la route de l'industriel et du commerçant, et que les Français vivant de travail manuel et de négoce voulaient absolument franchir. « Non-seulement l'industrie était soumise alors aux gens que lui imposaient les corps d'état, maîtrises, etc., mais elle était de plus livrée à tous les caprices du gouvernement, représenté le plus souvent dans les règlements généraux par le conseil du roi, et dans les applications particulières par les intendants. On voit que ceux-ci s'occupent sans cesse de la longueur à donner aux étoffes, des tissus à choisir, des méthodes à suivre, des erreurs à éviter dans la fabrication [4]. »

Les économistes et les gens de lettres avaient parlé de cet état de choses. Le mot de liberté retentissait, et il ne s'agissait plus de déclarer que le droit de travailler était

1. *Legrand d'Aussy*, Vie privée des Français, t. II, p. 255.

2. *Édouard Fournier*, Chroniques et légendes des rues de Paris, in-12, *Paris*, 1864.

3. *Le Vaux-Hall populaire*, ou les *Fêtes de la Guinguette*, poëme grivois. A la Gaieté, chez le compère la Joie, avec permission des ribotteurs. In-8°, *Paris*, 1769.

4. *Tocqueville*, L'Ancien Régime et la Révolution. *En notes.*

royal et domanial (V. plus haut, p. 147). Les digues se rompaient. Dans un édit de 1766, Louis XV disait : « Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme; et cette propriété est la première, la plus sacrée, la plus imprescriptible de toutes. »

Quelques années se passèrent, sans modifier la situation des industriels, des marchands et des artisans. Un édit de 1776 déclara le commerce libre; mais bientôt les corps des marchands furent rétablis, avec quelques changements dans leurs statuts. Ce fut seulement le 13 février 1791 que la loi abolit définitivement les maîtrises, jurandes, et tout ce qui constituait les corporations.

A la mort de Louis XV, le groupe administratif augmentait d'une façon démesurée, et renfermait dans son sein une foule de mécontents; les groupes du commerce et de l'industrie s'élargissaient, supportaient malaisément les entraves, et aspiraient à un régime nouveau.

CHAPITRE V

I. Types du XVIIIe siècle. Chevaliers de l'« ordre de la Persévérance, » qui subsiste quelques mois. La belle société au jardin des Tuileries et sur les boulevards intérieurs du nord. Le roué, le marquis petit-maître, le page, le cadet de famille. L'épée au côté. Mode des hommes. Amoindrissement du costume, même chez les plus élégants. Quelques parties de l'habillement de ville. Ce que devient la coiffure. Habits de cour. Robe des avocats et simarre des magistrats. Toilette du médecin. Vêtements efféminés. Costumes du militaire, du bourgeois, de l'abbé. Un seigneur de village à Paris. Diminution de ses droits.

II. Les « femmes à la mode. » Robes volantes et robes à dos flottant. « Fausses robes » des jeunes personnes. Devants de gorge, corps de baleine, corset. Histoire des paniers. Anecdotes. Satires. Le tablier à bavette; le gros jupon. Histoire des coiffures de femmes. La coiffure basse. Coiffures hautes. Le Gros et ses « prêteuses de tête. » Son étalage à la foire de Saint-Ovide. Parures de tête. Objets de toilette. Les mouches principales. Le fard et le rouge. Épigrammes. Les derniers masques. Tyrannie de la mode. La « grande poupée. » Les charmes du « négligé. » Variétés de bijoux; les « plaques de cheminée. » Diamants et robes de la Beauvoisin.

III. Importance des frivolités. Jouissances factices. Manie des vapeurs. Intérieurs de ménage. Le découpage. Excentricités : « l'ordre de la Malice. » Baptêmes, fiançailles, mariages; un billet de mariage. Un billet de décès. Certaines dames donnent dans le jeu et la magie. Manque de pudeur dans les habitudes. Le mari et la femme. « Estimer quelqu'un. » La « demoiselle » et son « greluchon. » Dépravation. Aventures entre époux. Suites des séductions. Prostituées à divers degrés. Comment le maquerellage est puni. M. et madame Morinval. La comtesse de Roucy. Total des courtisanes inscrites à la police. Ouvrages facétieux sur elles.

IV. Autres types : le métromane, le causeur et le comédien de société, le mélomane, etc. Le bourgeois, l'usurier et la revendeuse. Le noble se ruine, le roturier s'enrichit. L'intendant de bonne maison devient « factotum. » Le laquais, et les domestiques en général. Les « gredins. » Les oisifs entourent le « Grand Thomas, » vendeur d'élixir. Vogue de ce charlatan et de Carmeline, arracheur de dents. Le coureur de foires et le rôdeur des rues. Le bretteur. Querelles entre soldats et « civils ». Interdiction du « droit de fauteuil. » Le racoleur. Force armée. Filous. Garde de Paris et guet. Brigands émérites. Bourguignon, dit « Cartouche; « sa captivité, son succès, son exécution. Les exploits et la mort de Louis Mandrin. La Lescombat est pendue.

V. Jouissances de table, pour le citadin. Les repas à Paris. Boissons. Le luxe rend les gens égaux. Fierté des bourgeois, même des artisans. Sort du paysan français. Un village : le syndic et le collecteur. « Safraniers. » Fêtes pour le peuple. Maisons de jeu et joueurs affolés. Effets du besoin d'argent. Répressions. Malheurs publics au XVIIIe siècle : peste de Marseille, inondations, grêle, incendies, disettes, épizooties, épidémies. Mendicité; prisons. Les populations se vengent; elles attaquent les grands. Mots méchants de toutes sortes. Enlèvements d'enfants. Les « archers de l'écuelle. » Émeutes. Les nouvellistes : « l'arbre de Cracovie. » La *Gazette de France* et ses « marinades. » Œuvre des folliculaires et des journalistes. Espoir en Louis XVI.

I

Afin d'achever le tableau de la société du XVIIIe siècle, dont les plus influents groupes viennent de passer sous les yeux du lecteur, glissons-nous à travers la foule. Observons tous les types particuliers à l'époque, avec leur physionomie, leurs passions, leurs ridicules, leurs défauts, leurs enthousiasmes, leurs haines ou leurs ambitions. Avant que l'ancien régime ne disparaisse et ne fasse place au nouveau, cherchons à bien connaître la dernière génération du « bon vieux temps. »

Plusieurs écrivains, des comiques surtout, ont montré que, sous le rapport moral, la transition de la fin du règne de Louis XIV à la Régence fut presque insensible. A mesure que le XVIIIe siècle s'avança, les mœurs générales provoquèrent de plus en plus, à cause de leur corruption, la catastrophe qui éclata après Louis XV.

Quelques gens sentaient le mal, voulaient y remédier. Madame de Genlis fonda (1771), par exemple, « l'ordre de la Persévérance, » où l'on était admis par élection. Le candidat répondait à une question morale posée par le président. Il faisait l'éloge d'une vertu, recevait une exhortation du président, prêtait un serment religieux, patriotique et chevaleresque. Les initiés devaient défendre les opprimés, révéler les belles actions, récompen-

sées par un prix de cent vingt livres. Chaque chevalier, chaque dame avait une devise, et toutes les devises étaient inscrites sur un tableau, dans un temple de l'honneur. Les dames choisissaient ou non un cavalier. L'uniforme était blanc et gris de lin ; l'écharpe portée par les hommes et par les femmes, gris de lin, brodée d'argent. On donnait aux chevaliers un anneau d'or, avec les initiales de la devise de l'ordre :

Grandeur et loyauté, courage et bienfaisance,
Vertu, bonté, persévérance.

On faisait des quêtes. Un chevalier et une dame, chargés de s'informer des pauvres et de les visiter, faisaient à l'ordre un rapport.

Il y avait aussi les initiations de l'adolescence et le départ des guerriers. En peu de temps, la société compta quatre-vingt-dix membres, parmi lesquels la duchesse de Chartres, madame de Bourbon, le comte d'Artois, le duc de Chartres, la plupart des dames de la cour, mais au bout de quelques mois, il ne fut plus question de l'ordre de la Persévérance, mort impuissant.

Qui eût d'ailleurs espéré de bons résultats ? Qui eût songé à moraliser sérieusement, dans un monde où l'orgueil, la vanité et le luxe se donnaient en spectacle aux masses ?

Pendant l'été de 1721, le lieu à la mode, pour se montrer, fut le jardin des Tuileries. Toutes les petites maîtresses y allèrent, et l'on y vit le Régent avec madame d'Averne. Le duc et toute sa compagnie y firent, dit-on, mille extravagances. A la fin du XVIIIe siècle, la belle société de Paris avait, depuis longtemps, abandonné le quartier du Marais. On ne rencontrait plus guère, à la place Royale, que des bonnes d'enfants et des marchands de citrons. C'était aux Tuileries, et plus encore au Palais-Royal, qu'affluaient les promeneurs. Beaucoup se pres-

saient encore sur les boulevards, depuis la porte Saint-Antoine jusqu'à l'entrée de la rue Royale.

La ligne des « boulevards intérieurs du nord, » anciens remparts de la ville, s'étendait en une promenade de quatre mille six cents mètres de longueur, qui resta déserte pendant près d'un siècle, et où des vagabonds et des malfaiteurs se cachaient. Sous Louis XV, elle devint une promenade champêtre, terrassée, sablée, composée de deux et même en quelques endroits de quatre allées d'arbres, bordée de quelques petites maisons, de nombreux jardins, de guinguettes, de petits théâtres, où le peuple se portait le dimanche pour y trouver le grand air et des lieux de plaisir; le beau monde, le jeudi, pour y faire voir ses toilettes et ses équipages. On ne pava ces boulevards qu'en 1777; mais leurs fossés avaient été comblés. Ils devinrent de jour en jour plus populeux.

Aux Tuileries, donc, sous les ombrages, ou aux boulevards et assis devant un café, l'observateur voyait défiler les types les plus élégants ou les plus misérables.

Il plaisantait tour à tour — le « roué, » fatigué par les plaisirs, ayant l'œil insolent et le maintien peu solide, guettant quelques rendez-vous ou allant à sa « petite maison; » — le marquis petit-maître, l'homme des tabatières, des dentelles, des bijoux, des parfums, promenant son « gredin » (le chien à la mode d'alors), vêtu d'un habit vert, fredonnant quelque ariette, et commençant à devenir cette caricature dont on a ri jusqu'à nos jours; — le page, espèce d'enfant gâté par les courtisans, et dont la vanité ressemblait un peu à celle des domestiques, lorgnant les femmes pour se grandir aux yeux du public; — enfin le cadet de famille au costume râpé, vivant d'espérances, courant les aventures amoureuses pour se faire un sort, et ne parvenant pas à remplir sa bourse vide.

Le noble porte au côté l'épée à poignée d'acier poli, comme tous les gentilshommes, comme « tous les gens d noble existence, officiers de justice royale, gens de

guerre et compagnies d'arquebusiers autorisées par lettres patentes [1]. » S'il va au prochain bal masqué de l'Opéra, il devra se masquer, n'avoir point d'épée, et, malgré ses prétentions nobiliaires, n'y commettre « aucune violence, insulte, ni indécence [2]. »

Dans les Tuileries, une étiquette très-sévère est observée. Lorsqu'on s'asseoit, la personne la plus importante « a la main, » c'est-à-dire la droite et la place d'honneur. Dans les grandes voies où l'on se promène, les ducs et duchesses jouissent seuls du droit d'orner leurs carrosses de housse ou de draperie. Cela est défendu à tous autres riches, même aux fermiers généraux, qui se donnent pourtant le ton princier de marier et de doter des filles dans leurs villages.

L'habillement des hommes a peu varié dans sa forme. C'est l'imitation et l'amoindrissement de celui qui brillait tant sous Louis XIV. Il présente plus de recherche et moins de magnificence, presque du mauvais goût; il n'est pas commode, parce qu'il manque d'ampleur. Le gentilhomme coquet a repris les étoffes de soie brochées. Les velours, même, sont garnis de broderies en soie de couleur, ou bien en or et en argent, mêlées de paillettes. Les habits, « à la française, » de draps galonnés, restent pour la bourgeoisie. Dans la première moitié du XVIIIe siècle, le justaucorps, ou « habit, » est souple ou flottant, ou raide et ajusté sur le corps. Des manches en pagodes sont retroussées sur le coude ; les pans sont bouillonnés (1729), pour faire « faire le panier » à l'habit. Plus tard, on met les plis derrière.

Ouverte jusqu'au creux de l'estomac, la veste, ou gilet, laisse voir la chemise et la cravate blanche, de linon ou de mousseline. Un ruban noir remplace la cravate blanche, et le jabot est adopté. L'habit des hommes, de moins en moins étoffé, court de basques, est échancré sur

1. *Ordonnance du roi*, 14 juillet 1716. *Collection Walker.*
2. *Règlement du 30 décembre* 1715.

le devant au point de ne plus pouvoir se fermer, et n'a de boutons que comme ornements, sans boutonnières, avec manches moins longues et plus amples qu'autrefois, avec parements descendant jusqu'aux poignets. L'été, on porte des habits de soie, de bouracan, de bougran, de nankin ; l'hiver, du drap, principalement du beau drap de Hollande. Le dernier galon a été le « galon du système, » dit économique. Désormais, il ne servira plus qu'aux militaires.

Quelque différence dans le costume des deux sexes, apparaît vers la fin du règne. Après 1760, les tailleurs confectionnent des vestes croisées, avec boutons et boutonnières de chaque côté, pour les hommes. On appelle bientôt « gilets » et « vestons » les vestes qui n'ont ni basques ni poches. Le « col, » ou « tour de col, » est une cravate de mousseline montée sur deux pattes, et se bouclant par derrière. Les culottes « à pont, « ou « à la bavaroise, » sont attachées sur les genoux au moyen de jarretières, avec boucles d'or ou d'acier. Elles comprennent maintenant la partie du vêtement comprise entre la ceinture et le genou.

Aux courses à cheval, et l'hiver, le petit maître revêt la redingote (*riding-coat*, habit à chevaucher), importée d'Angleterre (1725) ; il s'en sert, peu après, comme d'une espèce de surtout, remplaçant le justaucorps et dessinant la taille. La redingote a une ceinture et deux petits collets, dont l'un se relève pour se boutonner devant le visage.

Le « frac, » sorte d'habit sans aucuns boutons, sans poches ni pattes sur les côtés, est muni d'un petit collet rabattu, « rotonne » ou « rotonde, » comme celui de la redingote. Pendant les grands froids, les piétons s'affublent d'un « surtout, » casaque doublée de peluche, à manches larges. La « roquelaure, » surtout à collet, se boutonnant par le haut, disparaît pour faire place au « volant, » habit de dessus, large et sans doublure.

Beaucoup diminué, le chapeau rond a le bord relevé

de trois côtés. Généralement, les hommes le placent sous leur bras gauche, plutôt que sur leur tête ; et il reçoit le nom de « claque. » Depuis 1760, le chapeau consiste en un feutre gris, brun ou vert, avec une visière sur le devant, pour toilette négligée ou de chasse. A la campagne, on met des tricornes de paille, bordés de faveur.

Tout homme qui vise à l'élégance doit avoir des bas blancs ou chinés ; plusieurs bas, les uns sur les autres, quand il fait froid. En 1720, année d'hiver rigoureux, les grandes guêtres se montrent, mais elles disparaissent aussitôt que la température s'adoucit. La plupart des souliers sont à boucles d'argent, à hauts et rouges talons, et à fibules de divers métaux enrichis de pierres précieuses.

Quelquefois, le Français emporte avec lui un parapluie de poche, se démontant à volonté, avec garniture en baleine et monture en cuivre à ressorts. La précaution est bonne, à cause de l'exiguïté des chapeaux. Une compagnie obtient le privilége exclusif d'établir des bureaux de parasols aux deux extrémités du Pont-Neuf. Ces parasols servent aux passants qui veulent conserver la blancheur de leur peau, et franchir le pont en restant à l'abri des rayons du soleil [1].

Peu de personnes aiment encore les majestueuses perruques (V. t. VII, p. 567 et suivantes). La mode y substitue des perruques à queue, à bourse, à l'espagnole, à la régence, à la financière ; des perruques brisées ou de trois pièces, sorte de bonnet dont on ne se couvre que dans la chambre ; des perruques de chasse, dites « bichons, » nouées par derrière et terminées par une boucle, ayant des faces relevées ou crêpées en ailes de pigeon ; des perruques « en béquilles, » en graine d'épinards, à la circonstance, à bâtons rompus, à marteaux, à la débâcle. Le perruquier, multipliant les bou-

1. *Mémoires secrets*, 6 septembre 1769.

cles, assure leur maintien avec le fer chaud, avec le masticage, au moyen d'une pâte de pommade et de poudre qu'on appelle « collure. » La bourse, petit sac de taffetas enfermant les cheveux par derrière, reste vouée au noir ; mais elle reçoit son œil de poudre. Parfois on porte des « crapauds, » extraits de bourse, taillés en rond et cachés sous une rosette.

Environ l'an 1740, les hommes adoptent le « cadogan » ou « queue » ; le cadogan, nœud très-court et très-gros de cheveux, formé sur la nuque ; la queue, produite par un ruban serrant les cheveux de derrière, et d'ordinaire très-long, ce qui donne lieu à l'expression « ruban de queue. » Ils veulent avoir le toupet bas, « en vergette, » puis des toupets hauts, « en fer à cheval. » Les toupets « grecs, » relevés de cinq ou six pouces sur le front, règnent en même temps que les hautes coiffures des femmes.

Ne laissant plus flotter sa chevelure sur ses épaules, le Français renonce peu à peu à la perruque, quand les procureurs s'obstinent à la garder. « L'académicien de coiffure et de modes, » autrement dit le coiffeur, frise « serré » les cheveux, en faisant un usage assez immodéré de la poudre, et surtout de la « graine d'épinards. »

Aucun homme du monde n'a le menton barbu. Les seules barbes que l'on voie appartiennent à quelque ordre religieux, et cela jusqu'en 1789.

Il faut, pour être admis à une solennité de la cour : 1° un habit chamarré et galonné à la mode ; 2° un habit simple, c'est-à-dire le justaucorps, la veste et la culotte de même étoffe et couleur, sans galons d'or ni d'argent, avec doublure de taffetas ou de chagrin ; 3° une veste de drap d'or ou d'argent que l'on peut porter avec toute sorte d'habits ; 4° un surtout d'écarlate pour les temps de pluie ; 5° un habit noir. La cour prend le deuil de puissances étrangères mortes. Alors toutes les personnes de condition sont en habit noir, et l'on fait une pauvre figure en habit de couleur parmi tant de gens vêtus en

noir; 6° deux perruques au moins : une perruque bien façonnée est chose d'importance, comme étant l'ornement de la plus noble partie de l'homme. On fait mettre l'une sur les cordes pendant qu'on porte l'autre, et on en change ainsi tous les mois ou toutes les trois semaines. Enfin, il faut être parfaitement chaussé[1]. Au premier mariage du Dauphin (1745), plus d'un courtisan revêtit chaque jour un nouvel habit d'au moins quinze mille livres. La doublure de l'habit d'or et d'argent que portait le marquis de Stainville, coûtait vingt-cinq mille livres.

Le drap noir, drap ou soie, commence à être de cérémonie vers 1750.

A un bal paré de Versailles (1745, février), voici l'étiquette : tous les hommes qui sont marqués pour danser seront en cheveux longs avec des allonges ou en perruque naturelle; ceux qui ne danseront pas auront la permission d'avoir deux petites cadenettes à leurs cheveux; mais point de bourse, qui est à présent la coiffure générale de tous les gens d'épée, mais qui apparemment ne convient pas au cérémonial[2]. »

Devant les juges, les avocats, de 1709 à 1750, ont quitté les légères perruques, formées de trois parties et d'une calotte, ainsi qu'il était d'usage sous Louis XIII, pour prendre, à la suite du règne de Louis XIV, les volumineuses perruques. Au lieu du large collet de chemise, orné de glands, ils mettent une longue cravate brochée et accompagnée de dentelles. Ils ont abandonné la simarre pour la robe. Mais les magistrats conservent la simarre. Le rabat, qui succède à la cravate, se divise en deux parties de couleur bleue, avec encadrement de bordures blanches qui sont, dans le commencement, d'une largeur prodigieuse. De 1750 à 1775, les robes moins amples drapent avec plus de grâce; les bordures des rabats deviennent plus étroites. Les bonnets carrés ou taillés en cône sont sur-

1. *J.-C. Nemeitz*, Séjour de Paris, etc., petit in-8°, *Leide* (*sic*), 1727.
2. *Journal de Barbier.*

montés d'une houpe en soie flottante. La chevelure naturelle ou artificielle est bouclée, poudrée et terminée par un appendice de longs cheveux, qui descendent sur les épaules, et se roulent à leur extrémité en une seule boucle ou en plusieurs.

Le costume de ville obligé, pour l'avocat, est l'habillement noir de drap, étamine, soie ou velours, suivant la saison. Un jeune avocat n'oserait pas se montrer en habit de couleur, tout le temps des vacances[1].

Le médecin, pour visiter ses malades, couvre son chef d'une perruque à trois marteaux; il porte une canne à pomme d'or à la main, un diamant au doigt, et des manchettes de dentelles. Il ne paraît jamais en public sans la robe noire.

Malgré leur épée, les gentilshommes revêtent le plus souvent des costumes vraiment efféminés. La satire s'en moque. Elle annonce le « projet d'un habillement d'homme — de femme à la grecque, qui ferait bien de l'honneur au goût[2]. »

A Paris, les parvenus de la finance et du commerce s'habillent à peu près comme les courtisans.

Le militaire a la perruque « à la brigadière, » ample autour de la tête, et retroussée par derrière. Le bourgeois, le petit marchand, l'artisan et l'ouvrier, portent tous la perruque. Le bourgeois de province est simplement vêtu, — habit gris, manteau rouge, épée et canne.

L'abbé a conservé, ou peu s'en faut, son vêtement du moyen âge. Tout ce qui se promène avec les cheveux ronds, avec la soutane ou l'habit court noir, violet, brun, sans rabat, avec rabat, tonsuré, non tonsuré, bénéficier, sans bénéfice, évêque, chanoine, prieur, chapelain, curé, vicaire, aumônier, clerc de paroisse, précepteur, répétiteur, s'appelle *abbé*...

Le gentilhomme préfère les costumes éclatants. Le bour-

1. *Magasin pittoresque.*
2. *Estampe de la Bibliothèque nationale*, 1761.

geois se voue aux habillements sombres, de couleur foncée, avec le manteau noir dans les solennités.

En un mot, il existe des détails distinctifs dans la toilette, pour chaque classe et pour chaque pays.

Bien qu'il affecte des airs de souverain, dans les promenades de la capitale où il vient manger sa fortune, le seigneur de village n'est plus, dans sa paroisse, que l'ombre de l'ancien châtelain. Il n'administre plus, ne surveille plus, n'applique plus les lois générales de l'État, n'y assemble plus la milice, n'y lève plus les taxes, n'y publie plus les mandements du prince, n'en distribue plus les secours. Le seigneur n'est qu'un premier habitant. Mais il prélève des droits sur les foires et dans les marchés; il a le droit exclusif de chasse, possède seul des colombiers et des pigeons, oblige presque partout le paysan à moudre à son moulin et à vendanger à son pressoir, reçoit l'impôt des « lods et ventes » toutes les fois qu'on vend ou qu'on achète des terres dans les limites de la seigneurie.

Il en est de même pour le seigneur ecclésiastique[1].

II

Voici passer des « femmes à la mode. » Admirez leurs robes « volantes, » sans taille et sans ceinture, qui ont paru vers 1725. Ces robes sont fort gracieuses; on les rend habillées en ajustant le corsage sur la poitrine. Regardez aussi leurs robes en soies légères, en tissus de l'Inde, en basin, en mousseline, en gaze, garnies de petits nœuds, de ruches ou de chicorées, quelquefois de fleurs artificielles. Rien n'est plus séduisant que cette mise un peu cavalière.

A la fin du règne, la robe est supprimée. Les femmes

1. *Tocqueville,* l'Ancien Régime et la Révolution.

ont un jupon à falbalas, avec tablier descendant jusqu'au bas du jupon, plus une veste à grandes basques, nommée successivement « casaquin, pet-en-l'air et caraco. » La robe à dos flottant, ouverte de corsage et ouverte à la jupe, se maintient jusqu'à la mort du roi. Le corsage est ajusté sous la pièce volante, fortement échancré et muni de baleines. Après 1760, les pans de la robe s'ouvrent et se prolongent par derrière en une queue très-étoffée que l'on relève sur le panier : par là tout le bas du premier jupon est à découvert. Entre la première et la double jupe se placent les poches, faites comme les sacs, et assujetties sur un large ruban de fil.

Les robes des jeunes personnes, appelées « fausses robes, » n'ont pas de pièces volantes, et sont lacées dans le dos; elles sont cousues sur un « corps » en bougran et bardé de baleines, appareil en forme de gaîne, qui doit, assure-t-on, empêcher la taille de se gâter. Le nom de « fourreau » se donne à la fausse robe dont la jupe n'a pas de queue.

Dans la moyenne tenue, les jeunes personnes portent un tablier.

Avant 1760, pour couvrir la poitrine au défaut de la robe, on fit « des devants de gorge » tout unis, sur lesquels on établit plus tard des échelles de rubans. Les dames se servaient, à la même époque, de « compères, » ou de deux petits devants attachés sous les échancrures de la robe, et s'assemblant au moyen de boutons.

Le corset, avec des supports de baleine ou de fil d'archal, était une pièce apparente, — sous le corsage quand il y avait toilette, sous le casaquin, en cas de négligé. Des bouquets de fleurs artificielles étaient posés sur le corsage. De petites montres appendaient à des chaînes de cou. Les dames mettaient des palatines, c'est-à-dire des colliers de martre ou de petit-gris pour l'hiver; de blonde, de ruban, de chenille, de taffetas découpé pour l'été.

Que de discussions, au sujet des corps de baleine!

J.-J. Rousseau et Buffon y prirent part. Un livre (1770) fut intitulé : « Dégradation de l'espèce humaine par l'usage des corps à baleine ; ouvrage dans lequel l'on démontre que c'est aller contre les lois de la nature, augmenter la dépopulation et abâtardir pour ainsi dire l'homme, que de le mettre à la torture, dès les premiers instants de son existence, sous prétexte de le former [1]. » Mais Reisser, tailleur de Lyon, saisit la plume pour défendre les corps de baleine. Il gagna la cause, et pour longtemps.

Deux dames très-grasses, incommodées par leur embonpoint, s'étaient fait fabriquer des dessous de jupes sur le modèle des cages à poulets ; et elles les mettaient dans leur appartement. Un jour, elles s'avisèrent (vers 1718) d'aller ainsi costumées aux Tuileries, où la belle société vint les entourer. Si un mousquetaire ne les avait protégées, la presse les eût étouffées. Aussitôt la cour et la ville adoptèrent les paniers, confectionnés d'abord avec des cercles de jonc, de nattes ou de baleines, réunis par des rubans ; puis composés d'une armature avec application de toile écrue ou de taffetas, de manière à former un corps de jupe.

Les paniers « à guéridon » ressemblèrent à des coupoles ovales ; les paniers « à coudes » furent ainsi appelés parce que les coudes passaient dessus, à la hauteur des hanches. Ces derniers durèrent longtemps. Les « paniers jansénistes, » petits jupons doublés de crin et piqués, ne descendaient pas plus bas que les genoux.

Maintenant, renonçant aux cerceaux ou « bouffants, » les femmes voulaient des paniers, des « boute-en-train, » des « gourgandines, » des « tâtez-y. » Un certain Panier, maître des requêtes, s'étant noyé pendant une traversée de la Martinique en France, les dames se plurent à dire : « Comment trouvez-vous mon maître des requêtes ? » Il entrait au moins quinze à vingt aunes d'é-

1. Par M. Bonnaud.

toffe dans une jupe à paniers. Deux hommes pouvaient s'y abriter. Passant par une petite rue de Paris, un marin rencontra deux dames dont les paniers tenaient toute la largeur de la voie. Il sauta par-dessus, aux applaudissements des promeneurs.

Mais les femmes ne quittèrent pas les paniers, qui pourtant les gênaient horriblement dans leurs carrosses ou dans leurs chaises à porteurs.

L'usage s'en conserva, malgré les critiques des moralistes et les attaques des prédicateurs. C'était comme du temps des hennins (V. t. IV, p. 361.) A propos de la plus célèbre marchande de paniers, on composa une gravure : « Margot distribuant ses paniers [1]. » Les paniers furent le titre et l'objet d'une comédie de Legrand, jouée à Chantilly et à la Comédie-Italienne [2] :

Cette folle, avec son panier,
A l'air du colosse de Rhode,
Et dit pour se justifier :
Il faut suivre la mode.

Dans une instruction par demandes et par réponses, on lisait : D. Qu'est-ce que les paniers? — R. Ce sont des cloches de toile, soutenues par des cercles de baleine que les femmes portent sous leurs jupes, et dont les pieds semblent être les battants [3]. Ailleurs, l'origine du panier était ainsi très-satiriquement indiquée :

Le beau sexe, plein d'inconstance,
M'inventa pour s'armer, contenter ses désirs,
Et cacher à la médisance
Le revenu de ses plaisirs [4].

Le tablier à bavette était affecté aux femmes de chambre. La fille de campagne portait le corset de drap avec le gros jupon, de couleurs différentes. La « cornette »,

1. *Estampe de la Bibliothèque nationale.*
2. Le 5 novembre 1722 et le 25 février 1723.
3. Le *Nouvelliste universel*, du 21 août 1724.
4. *Mercure de Paris*, du mois de décembre 1723.

petit bonnet avec ou sans barbe, dont la grande dame se servait seulement à la chambre, était adoptée par les femmes du peuple et les petites bourgeoises, même en cérémonie.

Pour l'hiver, les femmes à la mode ajustaient une coiffe, très-réduite en comparaison de celle du temps de Louis XIV : c'était la « bagnolette. » Elles avaient une « mante » ou pelisse fourrée, se boutonnant par devant, depuis le haut jusqu'en bas. Après 1730, ces coquettes se couvrirent plus complétement les épaules avec le « mantelet, » sur lequel on ne tarda pas à mettre un capuchon.

Pour les demi-saisons, elles eurent la « mantille, » petite écharpe posée sur la tête, et dont les bouts retombaient, noués sur la poitrine. La mantille était en gaze, en dentelle ou en réseau. En tout temps on garda les manchettes à trois rangs, composées de dentelles, et de linon ou de batiste.

Puis, les couturières adaptèrent (1770) au fichu un coqueluchon se tenant tout droit sur les épaules, au moyen d'une garniture d'apprêt en forme de cerceau. Le coqueluchon s'appela « monte-au-ciel » d'abord, et ensuite « parlement. » Les chapeaux de paille « à la bastienne » parurent en 1765.

La coiffure féminine, toujours basse depuis 1713, était relevée sur le front, divisée par derrière en une infinité de chignons, de crochets et de boucles, dont deux, souvent, pendaient. L'Europe entière parlait des coiffures en papillon, en équivoque, en vergette, en désespoir, en tête de mouton (cette dernière toute en boules frisées.) Après 1750, « la mode consista à relever les cheveux sur le sommet de la tête, ceux de derrière étant lissés, ceux de devant crêpis très-menu et tirés sur leur racine, de manière à former une espèce de diadème autour du front et des tempes. Cette façon donnée aux cheveux de devant constituait le « tapé ». Des boules étaient disposées autour du tapé, ou au bas, vers les oreilles. Avec le bout

des cheveux, relevés de la nuque, on faisait des coques ou d'autres agréments en manière de cimier..... Les boucles, par exemple, formaient des « marrons, » des « brisures, » des « béquilles, » suivant leur volume ou leur direction. Les « barrières » étaient des mèches lisses, conduites entre les boucles ou le tapé; les « dragonnes, » deux grands tire-bouchons tombant de derrière les oreilles sur les épaules; les « favoris, » deux boucles disposées de façon à dessiner sur le front un croissant renversé, etc...[1] » Les femmes, ne pouvant s'asseoir dans leurs carrosses, s'y tenaient debout[2].

On changea la forme des ajustements de tête. Les bonnets ne furent plus qu'un fond entouré de garniture.

Pour faire les coiffures haut montées, il fallut d'habiles artistes. Une matinée suffisait à peine pour arranger les cheveux d'une coquette. Outre les femmes de chambre ou les valets qui savaient coiffer, Paris renferma jusqu'à douze cents coiffeurs de dames.

Chez le coiffeur Le Gros, il y avait des « prêteuses de tête, » jeunes filles pourvues de beaux cheveux et servant aux démonstrations en présence de ses disciples. Les prêteuses étaient conduites à la promenade des boulevards, pour exhiber les nouvelles coiffures de Le Gros, qui exposa en 1763 un étalage de trente poupées toutes coiffées à la foire de Saint-Ovide, et qui publia son « Livre d'estampes de l'art de la coiffure des dames françaises, gravé sur les dessins originaux, avec un traité pour entretenir et conserver les cheveux naturels[3]. » Inutile d'ajouter que l'ouvrage fit sensation dans le beau monde.

Presque toutes les femmes se mettaient dans les cheveux des aigrettes de pierres fausses, des fleurs, des rubans dits « boiteux, » entremêlés, ou des pendeloques de rubans avec nœuds de distance en distance, appelés

1. *J. Quicherat,* Histoire du costume en France. *Magasin pittoresque.*
2. *Mercure de France.*
3. In-4°, *Paris,* 1765.

« marrons. » Elles se poudraient; l'abus de la poudre et du fard leur donnait l'apparence de bacchantes.

Dans la composition de la toilette de luxe entraient: la vergette, le gobelet, la gantière, le flambeau de toilette, la boîte à poudre, la boîte à mouches, le coffre à racines servant à rougir les gencives et les lèvres, le coffre à bijoux, le carré, le dessus de carré, la cuvette, le pot à eau, le miroir, toujours incliné d'avant en arrière, et le pot à pâte renfermant des pâtes ou des pommades pour la peau, pour les mains, pour les cheveux [1].

Sept mouches principales avaient chacune leur nom : au coin de l'œil, la « passionnée; » au milieu de la joue, la « galante; » au coin de la bouche, la « baiseuse; » sur un bouton, la « recéleuse; » sur le nez, l' « effrontée; » sur les lèvres, la « coquette; » une mouche ronde, l' « assassine. » On rapporte que, en écrivant au maréchal d'Estrées, relativement aux opérations de la campagne de 1757, madame de Pompadour lui marquait sur le plan, avec des mouches, les différents postes qu'elle lui conseillait de défendre ou d'attaquer [2].

Une femme de bon ton ne pouvait placer moins de cinq à six mouches sur son visage; la plus modeste n'en portait que trois. L'une et l'autre sortaient avec leur boîte à mouches, dont le couvercle était garni intérieurement d'un miroir; elles ne manquaient pas non plus de se munir de leur « rouge. » « J'ai vu, dit lady Montagut, celles qui passent pour des beautés parmi les dames françaises; elles sont, en vérité, dégoûtantes par leur façon de se mettre et par le fard dont elles couvrent leurs traits. Leurs cheveux crêpés ressemblent à de la laine blanche, et avec leur visage couleur de feu, elles n'ont pas même la figure humaine; on les prendrait pour des moutons écorchés. »

1. *Magasin pittoresque,* année 1856.
2. *É. de la Bédoilière,* Histoire de la mode en France.

Quelques ennemis du fard protestaient :

La vieille Aminthe au teint usé
A fait recrépir son visage[1].

Un écrivain composait cette épigramme :

Par les soins que Lise prend
Et du plâtre et des pommades,
Les visites qu'elle rend
Sont autant de mascarades.
Pour elle, soit bien, soit mal,
Il est toujours carnaval.
Aux logis et dans la rue
Nous la voyons tous les jours,
Et jamais ne l'avons vue.

Mais ces critiques perdaient leur peine. On reprit avec passion l'usage des odeurs. Les femmes à la mode, principalement les intrigantes, continuèrent à se servir de petits masques de velours. « Les plus nobles, remarque un auteur contemporain, traînent par derrière de longues queues avec lesquelles elles balaient les églises et les jardins. Elles ont le privilége d'aller masquées en tout temps, de se cacher et de se faire voir quand il leur plaît, et, avec un masque de velours noir, elles entrent quelquefois dans les églises, comme au bal et à la comédie. »

Bientôt, cette mode gêna les femmes, qui se livrèrent à l'intrigue sans se cacher, à front découvert.

Pour entrer aux Tuileries, elles devaient faire grande toilette. Quelques gens de bon sens trouvaient les modes ridicules ; mais la majorité se soumettait à une tyrannie qui ne déplaisait pas trop, à cause de ses singularités et de ses variations ; la majorité sacrifiait tout « à très-haute et très-puissante la Mode, réformatrice perpétuelle des tabatières, falbalas, fichus, coiffures, et même des physionomies ; présidente des bonnes tailles, et directrice générale des finances du royaume fémi-

1. *Legrand*, Comédie des *Paniers*.

nin... [1]. Pendant un temps, les modes « à l'allure » triomphèrent. En 1756, elles célébrèrent l'inoculation (V. plus haut, p. 423) ; en 1760, elles furent « à la Ramponneau; » elles s'intitulèrent « à la grecque : »

Ici, tout est à la grecque;
Tout est à la Ramponneau.

Et les étrangers, ayant l'air de se moquer, suivaient notre exemple. Du temps d'Addison, pendant la guerre entre la France et l'Angleterre, les ministres des cours de Versailles et de Saint-James, accordaient en faveur des dames un passe-port inviolable à la « grande poupée. » C'était une figure d'albâtre, haute d'environ quatre pieds, vêtue et coiffée suivant les modes les plus récentes, pour servir de modèle aux dames anglaises [2].

L'idéal de la toilette féminine, sous la Régence, consista dans ce que l'on appelait « le négligé. » Le négligé! c'est-à-dire le vêtement de la chambre transporté au dehors; le désordre charmant des habits, pour lesquels on épuisait l'art et la grâce ; presque l'indécence. Les belles de naissance illustre s'en parèrent tout d'abord; elles fréquentèrent les lieux publics la tête nue, le corset échancré, l'extrémité du pied jouant dans une mule, avec une robe transparente, en mousseline de l'Inde. Un habillement de femme pesait douze onces environ. C'était la provocation même..... Les filles du peuple, au grand préjudice des mœurs, eurent aussi leur « négligé. »

De toutes sortes, les modes forçaient à d'excessives dépenses ; sous le système, une paire de bas de soie se vendait quarante livres, une aune de drap gris fin était évaluée de soixante-dix à quatre-vingts livres. De là le libertinage érigé en nécessité. Le duc de Bourbon donna à la Delisle de l'Opéra, sa maîtresse, un habit en argent fin qui coûtait douze mille écus. Il tenait table chez elle.

1. *Fuzelier*, La Mode, pièce du Théâtre-Italien, 1719.
2. *Souvenirs d'un homme du monde*, t. II, in-12, *Paris*, 1789.

Les femmes à la mode savaient enfreindre impunément les défenses de porter des diamants, perles et pierres précieuses [1].

En été, elles aimaient les brillants taffetas ; au printemps et en automne, les velours ciselés, les camelots. A la cour, elles ajoutaient l'écharpe blanche. Des costumes de pure fantaisie coûtaient fort cher. Un jour, madame de Mailly parut en habit jaune, tout chamarré de zibeline, avec un petit chapeau de fleurs jaunes et une aigrette. « Elle avait l'air d'un masque de bal [2]. » Les bijoux, précieux ou seulement singuliers, étaient l'indispensable corollaire d'une toilette. A la Comédie-Italienne (11 janvier 1749), on débita publiquement de petits bijoux grossiers appelés « plaques de cheminée », avec une chanson imprimée sur l'aventure de madame de La Popelinière et de Richelieu. Quand la Beauvoisin mourut, les amateurs trouvèrent dans la vente de son mobilier des choses inouïes : deux cents bagues plus belles les unes que les autres, « des diamants sur papier, comme chez les lapidaires, c'est-à-dire non montés. Les belles robes se montaient à quatre-vingts. On parlait de draps de trente-deux aunes, tels que la reine n'en avait pas [3]. »

III

Toutes les modes étaient des symptômes de frivolité et d'inconstance. La bourgeoise ne voulait pas étaler moins de magnificence que la duchesse ; la chanoinesse étonnait par sa mondanité ; l'ouvrière et la servante ne ménageaient rien pour approcher de l'élégance. Les frivolités

1. En 1720, et déclaration contre la vaisselle d'argent. *Mémoires de d'Argenson*, t. II, année 1740-41.
3. *Petites-Affiches*, novembre 1784 ; *Mémoires secrets*, t. XXVII.

occupaient une bonne partie de la vie des femmes mêlant à leurs actions des manières, des propos, des grâces séduisantes. « Il fallait être bien familier avec les usages pour ne pas se méprendre entre la femme qui servait et la maîtresse qui était servie[1]. » L'amour des belles toilettes, inséparable de la grande fortune, s'unissait à la recherche des compliments et des louanges, au besoin de faire parler de soi. Les richesses improvisées développèrent le goût des jouissances factices.

Un nombreux domestique semblait nécessaire pour nettoyer et entretenir les appartements somptueux des hôtels. Partout des porcelaines précieuses et des curiosités de l'Inde ou de la Chine, des lustres, des fleurs, des rideaux magnifiques, des meubles fragiles exigeant des soins tout particuliers. Femme de chambre, et parfois demoiselle de qualité, pour élever les oiseaux des îles Canaries, que telle duchesse possédait; domestique pour verser le thé, le cacao et le café; femme de chambre pour apprêter les dentelles et les bijoux de madame; laquais pour soigner les vapeurs des femmes, « qui étaient une hydre pour la meilleure médecine. »

Cette manie des vapeurs désolait bien du monde. « Il fallait des doses continuelles d'hypocondrie, surtout chez les sages de vingt ans, et des magasins de vapeurs chez les prudes de dix-sept. On était malade sans savoir où l'on avait mal ; on souffrait sans s'apercevoir qu'on souffrait; mais on le disait: et le visage s'ajustant au discours, on mourait à chaque quart-d'heure, en mangeant et vivant toujours. Une dame singulièrement aimable arrangeait sa vie avec un art et une prévoyance si admirables, que rien n'était plus délicieux que le tison des quarts-d'heure qui formaient la chaîne de ses beaux jours; car elle en avait autour de son lit pour tous les soins et pour toutes les maladies[2]. »

1. *G.-F. Coyer*, les Bagatelles morales, in-12, *Paris*, 1754.
2. *Caraccioli*, le Livre à la mode, petit in-12, *Paris*, 1759.

A la maison, les gens du monde passaient leur temps le plus agréablement possible, travaillant énormément à des choses futiles. Hommes et femmes brodaient, dessinaient un peu, étudiaient la musique. En 1727, on était dans la fureur de la mode « pour découper des estampes enluminées, tout comme vous avez vu que l'on a été pour lebilboquet. Tous découpaient, depuis le plus grand jusqu'au plus petit. On applique ces découpures sur des cartons, et puis on met un vernis là-dessus. On fait des tapisseries, des paravents, des écrans. Il y a des livres d'estampes qui coûtent jusqu'à 200 livres, et des femmes qui ont la folie de découper des estampes de 100 livres pièce. Si cela continue, ils découperont des Raphaël[1]. »

Une frivolité chassait l'autre, et les riches intérieurs contenaient des nouveautés sans consistance, apparues le matin, disparues le soir. Que de pas et de démarches pour un chiffon ! Combien d'amis conviés à venir donner leur avis sur un meuble en bois de rose ! Les repas, les soirées, les bals laissaient encore assez de temps disponible pour se permettre telle ou telle excentricité, pour s'affilier à « l'ordre de la malice, » institué en 1754, et dont la décoration consistait en un petit médaillon suspendu à un ruban lilas, portant d'un côté un singe, de l'autre les vers suivants :

Pour vous imiter je suis fait,
C'est là mon plus noble exercice;
Aussi, par un retour parfait,
Vous me ressemblez en malice[2].

Chaque année, les gens de loisir manifestaient quelque engouement, comme à propos des pantins, ainsi que nous l'avons vu. En 1773, toutes les dames parfilaient, défaisaient fil à fil le tissu d'un morceau d'étoffe.

Ajoutons les devoirs de famille. Aux baptêmes, c'étaient des présents, gants et dragées, qui pendant plu-

1. *Lettres de mademoiselle Aïssé*, 1727.
2. *Bibliothèque nationale.*

sieurs jours occupaient tous les parents assemblés. Ou bien, c'étaient des fiançailles, célébrées avec une certaine pompe, — vieille coutume qui donnait lieu à un bal, à une soirée, toujours à un festin. Pour annoncer les mariages, on se servait de billets manuscrits, quelquefois ornés de peintures, d'arabesques et d'emblèmes. Au XVIIIe siècle, ces billets furent imprimés. M. et madame de Pons et la marquise de Castellane substituèrent, les premiers, des billets imprimés aux billets manuscrits :

« Vous êtes prié, de la part de M. et de M..., de leur faire l'honneur d'assister à la bénédiction nuptiale de M... avec M..., qui se fera le..... 176.., à ..... heures du matin, en l'Église paroissiale. »

Un dessin allégorique, l'Amour, le Temps, etc.[1], accompagnait l'avis.

Les hommes seuls assistaient aux obsèques. Ils recevaient, préalablement, un billet ainsi conçu :

« Vous êtes priez d'assister au service et enterrement de monsieur Bureau, marchand de vin, et Bourgeois de Paris, décédé en sa maison, rue de Bièvre ; qui se fera cejourd'huy, mardy, vingt-troisième juillet mil sept cent vingt, à six heures du soir, en l'Église de Saint-Étienne-du-Mont, où il sera inhumé[2]. »

REQUIESCAT IN PACE OU UN DE PROFUNDIS.

Avec lettre majuscule historiée, représentant un catafalque. Quelques billets étaient écrits en latin, surtout s'il s'agissait d'une docte personne, d'un ecclésiastique ou d'un magistrat.

Ennuyées par les devoirs de famille ou par les innocentes distractions, bien des femmes se livraient au jeu ou à la magie, comme sous Louis XIV. Madame de Montboissier fut envoyée (en janvier 1752) sous bonne garde en un couvent ; elle avait donné dans la magie.

1. *Magasin pittoresque*, année 1869, p. 57.
2. *Bibliothèque Sainte-Geneviève*, aux Manuscrits.

« Un M. de la Fosse, lui, faisait voir et parler le diable devant plusieurs dames de Paris; il les faisait venir dans les carrières de Montmartre, où se faisaient ses sortiléges... En février 1752, les marquises de l'Hopital et de La Force, ayant envie de voir le diable et de se faire dire la bonne aventure, allèrent chez une prétendue sorcière qui les fit déshabillier complétement, puis disparut après les avoir volées [1]. »

Jamais, peut-être, la vie physique des Français n'influa autant sur leur vie morale que sous Louis XV. Beaucoup de formes, de saluts, de révérences; mais, au fond, un laisser-aller provenant des habitudes mêmes. Les dames de distinction recevaient pendant leur toilette des hommes de qualité, des beaux-esprits, des abbés galants. Par mépris du vilain, elles semblaient ne point se soucier des exigences de la pudeur. Elles avaient raison de préférer les accoucheurs aux sages-femmes; mais devaient-elles, pour leur service personnel, employer des valets de chambre? Madame du Châtelet se déshabillait devant ses gens, ne tenant pas pour bien prouvé que des valets fussent des hommes. Les femmes attribuaient des fonctions inconvenantes à leurs domestiques mâles. La *Bibliothèque des gens de cour* s'exprime ainsi : « Autrefois, une dame aurait rougi de faire porter sa robe à un grand laquais; présentement, la mode autorise cet usage, et les petits laquais ne sont bons qu'à porter à l'église le livre de leur maîtresse. Outre les grands laquais porte-queue, les dames ont de grands valets pour les habiller et déshabiller. Les femmes de chambre n'ont soin que de la coiffure, de la pommade et de la boîte aux mouches; car de donner la chemise est un attribut qui appartient au valet de chambre. »

Nous laissons à penser ce qu'un pareil usage pouvait amener de conséquences immorales.

Même sur des questions de sentiment, on se guidait

1. *Mémoires de d'Argenson.*

d'après la mode. Comme le duc de Choiseul aimait beaucoup sa sœur, chacun se mit à affecter pour une sœur des tendresses extraordinaires. L'amour entre mari et femme parut chose insolite. « Un mari qui voudrait seul posséder sa femme, remarquait Montesquieu, serait regardé comme un perturbateur de la joie publique, et comme un insensé qui voudrait jouir de la lumière du soleil à l'exclusion des autres hommes. Ici, un mari qui aime sa femme est un homme qui n'a pas assez de mérite pour se faire aimer d'une autre... [1]. »

Une dame du temps de Louis XIV « estimait quelqu'un ; » sous Louis XV, elle prenait un amant, pour ainsi dire au vu et au su de tout le monde. Cela n'offusquait presque personne. La maréchale d'Estrées appelait le chancelier « mon folichon. »

Libre, puisqu'elle se dérobait aux liens conjugaux, la « demoiselle » s'affranchissait de toute loi morale, mettait de la bonne foi dans ses perfidies, était naïve dans le vice et franche dans l'oubli de la pudeur. Quel triomphe de se soustraire au joug du devoir, de braver la honte et de faire scandale! Son faste égalait la folie de ses amants. Elle avait des caprices innombrables; une infinité de poufs, de chapeaux, de gazes, de rubans, de dentelles et de bijoux, rendaient ses toilettes étincelantes. Au théâtre, dans les bals et les promenades, elle attirait les regards de la foule. Son « greluchon [2] » était l'amant aimé et favorisé; d'autres amants, supportés avec peine, payaient les dépenses de la demoiselle.

Malgré sa situation toute différente, la « femme mariée » voulait parfois vivre comme cette irrégulière de la société. Cela résultait de ce que, dans les hautes classes, les mariages d'argent ou les alliances de noblesse passaient avant les unions de cœur. Le plus souvent, ils conduisaient à la dépravation. L'habitude s'introduisit

1. *Montesquieu,* Lettres persanes, lettre 55.
2. *Dictionnaire de l'Académie.*

de stipuler par contrats que la femme ne serait pas tenue d'aller habiter les terres de son mari. Il existait une manière de prostitution faite devant notaire. Chez les gens de moindre extraction, les mères en grand nombre prostituaient contre argent leurs filles [1].

Entre époux, que de ruses et d'aventures ! Le chevalier de Coigny rencontra, certain jour, Jeanneton, jeune et belle bouquetière. Elle était fort en gaieté. Il l'interrogea. « Je suis bien heureuse, dit-elle, mon mari est un grondeur, un brutal; il m'obsédait. J'ai été chez M. le comte de Saint-Florentin; madame ***, qui jouit de ses bonnes grâces, m'a fort bien accueillie, et, pour dix louis, je viens d'obtenir une lettre de cachet qui me délivre de mon jaloux. » Deux ans après, Coigny rencontra de nouveau Jeanneton, maigre, jaune, triste à l'excès. « Eh ! ma pauvre Jeanneton, qu'êtes-vous donc devenue ? On ne vous rencontre nulle part. — Hélas ! monsieur, fit-elle, j'étais bien sotte de me réjouir; mon vilain mari ayant eu la même idée que moi, était allé de son côté chez le ministre, et le même jour, par la même entremise, avait acheté un ordre pour m'enfermer, de sorte qu'il en a coûté vingt louis à notre pauvre ménage pour nous faire réciproquement jeter en prison [2]. »

Agioter, gagner au jeu, festiner, boire, voilà comment on comprenait la vie. Et quelles en étaient les suites ? Telle femme qui avait commencé par être victime de la séduction ou du rapt, contre lesquels la loi demeurait pour ainsi dire impuissante [3], se voyait délaissée et s'abandonnait au vice. D'autres prenaient tout de suite la route de la dépravation ; car, selon une princesse, « les femmes galantes étaient plus amusantes que les femmes vertueuses. »

Une fille reçue à l'Opéra ne pouvait plus être réclamée par ses père et mère. Elle pouvait vivre impunément

1. *Revue rétrospective*, t. V.
2. *Souvenirs du comte de Ségur*, in-8°, *Paris*.
3. *Déclaration concernant le rapt et la séduction*, 22 nov. 1730.

dans le libertinage. L'Opéra était un foyer d'intrigue et de corruption; la cour ne valait guère mieux. On disait : « Madame *une telle* a les dix mille francs de rente du Parc-aux-Cerfs. »

Lorsque la ruine arrivait, la femme libertine allait à l'hôpital ou se détruisait. « La Mazé, autrefois fille d'Opéra fort jolie, qui avait trois mille livres de rentes sur la Ville, et qui est ruinée par le système, s'est noyée en plein jour à la Grenouillère [1]. » Les plaisants riaient. A quoi bon s'émouvoir ? Pour une femme galante perdue, il en renaissait mille, grâce aux métamorphoses de Plutus. Les théâtres fournissaient des maîtresses aux gens de toutes les classes. Les mœurs galantes avaient pénétré dans les lieux les plus saints; à plus forte raison dans les lieux de plaisirs, dans les bals masqués ou publics, dans les cafés, dans les promenades fréquentées.

Dès que la nuit tombait, les jardins de Paris se remplissaient de mauvais sujets de l'un et de l'autre sexe, qui « se livraient effrontément à leurs désirs. » Il régnait tant d'indécence au Palais-Royal, que l'on s'étonnait de ne voir pas les exempts y mettre ordre [2]. En outre, la police constatait : « Il y a bien des mauvais lieux dans la rue Soli; il y en a trois dans la rue Saint-Thomas-du-Louvre... Il y a une demoiselle chez un tourneur en chaises, au troisième, maison neuve, dans la rue Maubuée, qui invite, avec un air de décence, tous ceux dont les regards se portent vers elle [3]. »

M. et madame Morinval, sous la Régence, « tenaient maison publique pour les grands seigneurs ». Ils furent punis sévèrement, parce qu'on prétendait que Conti avait gagné du mal chez eux. Une gravure : le *Triomphe des filles de joye en chapeaux de paille,* retraça l'exécution faite en 1718 sur la Morinval et son mari [4].

1. *Journal de Mathieu Marais.*
2. *Journal de police,* à la fin du *Journal de Barbier.*
3. *Journal de police,* août 1742.
4. *Cartons de la Bibliothèque nationale.*

Du boudoir de la femme galante à la maison de prostitution, il n'y avait pas loin, quelquefois. Des hommes de haute noblesse, et des meilleures familles, ne rougissaient pas de fréquenter les mauvais lieux. « Le 3 août 1720, la comtesse de Roucy, femme fort jolie et fort jalouse de son mari, savait qu'il allait souvent chez une femme galante, qui demeurait rue Gît-le-Cœur. Pour l'y surprendre, elle se rendit chez la belle, sur laquelle elle trouva un bracelet avec le portrait de son mari. Il y avait là d'autres filles. Une querelle s'éleva et se termina tragiquement. La comtesse fut jetée par la fenêtre d'un second étage dans la rue. On mit les filles au Châtelet[1]. » La Fillon (V. plus haut, p. 209) avait des accointances avec les filles galantes de Paris ; elle leur accordait sa protection. On parlait de la « communauté de la Fillon, » des filles de la « supérieure ; » dans la *Galerie de l'ancienne cour,* l'auteur appelle la Fillon « prêtresse d'un couvent de Vénus. »

Il existe une sentence de police (25 septembre 1742) contre le nommé Siroc et son épouse « qui retiraient chez eux des femmes de mauvaise vie. » Le juge ordonnait de fouetter, dans les carrefours, les gens qui favorisaient les mauvaises mœurs. Un chapeau de paille grossier, dont on coiffait les patients, faisait partie de la peine ; sur leur dos et sur leur poitrine était une inscription indiquant leurs délits. Quelquefois on les plaçait par raillerie sous une espèce de dais. Dans les cas les plus graves, on leur attachait une corde au cou, on les marquait sur l'épaule d'une fleur de lis, et ensuite on les bannissait. Du reste, ces châtiments étaient presque toujours l'occasion de grands scandales. Les plus mauvais sujets étaient ceux qui, en définitive, étaient le moins punis. Loin de paraître humiliés, ils affectaient l'effronterie la plus odieuse dans leurs gestes et leurs discours, et souvent ils attentaient ainsi d'une manière plus

1. *Journal de Barbier.*

fâcheuse à la morale publique que par les délits mêmes que la peine avait pour but de réprimer [1]. Ou bien, par arrêt du parlement, en avant de la promenade qui punissait le maquerellage, marchait un tambour, suivi d'un sergent armé d'une pique. Un valet conduisait par la bride l'âne sur lequel la matrone était montée, ayant la tête du côté de la queue de l'animal [2].

La police de Paris enregistrait les courtisanes. Plus de trente mille, dit-on, étaient inscrites en 1754 [3].

Au lieu de leur faire horreur, la prostitution et les galanteries inspiraient à certains écrivains des ouvrages facétieux, qui se vendaient beaucoup. Le mariage du Dauphin fut l'occasion de fêtes publiques auxquelles la population ouvrière prit la plus grande part. Des orchestres jouaient en plein vent. Le soir, on dansa gratis dans de grandes salles construites en bois; le roi envoyait le vin pour les danseurs. Un petit livre en consacra le souvenir : *Quelques aventures curieuses et galantes des bals de bois, donnés à Paris* [4]. Un nombre considérable de chansons des rues plus ou moins grivoises, circulèrent, ainsi que la « Représentation à M. le lieutenant général de police de Paris, sur les courtisanes à la mode et les demoiselles de bon ton. Paris, de l'impr. d'une société de gens ruinés par les femmes, 1762; sans approbation des demoiselles du bon ton. »

IV

D'après notre tableau de la littérature, on a pu se figurer le type du métromane, qui, étant venu chercher la gloire à Paris, allait du salon noble au foyer de théâtre, et

1. *Estampe de la Bibliothèque nationale.*
2. *Mercier*, le Tableau de Paris.
3. *Mémoires de d'Argenson*, t. IV.
4. In-12, *Paris*, 1745.

terminait trop souvent sa carrière dans le dénuement le plus profond. Le causeur et le comédien de société sont aussi connus du lecteur. Le mélomane, affamé d'harmonie ou de mélodie, n'imaginait pas que l'on pût se passionner pour autre chose que pour la musique. Les types de l'artiste, du savant, de l'homme de loi, du procureur, du médecin, de l'étudiant barbier-chirurgien, ne ressortent pas moins des divers groupes dont nous avons parlé. Généralement le bourgeois, lorsqu'il se retirait des affaires, logeait au Marais, « où régnait, selon Mercier, l'amas complet de tous les vieux préjugés. » Le financier habitait les quartiers les plus luxueux; M. Dimanche et madame La Ressource, — l'usurier et la revendeuse, qui étaient la double providence des dissipateurs, se rencontraient dans tous les recoins de la capitale.

Ces banquiers et ces prêteurs florissaient aussi dans les provinces, où, comme à Paris, la noblesse, malgré ses priviléges, se ruinait et s'anéantissait. Le tiers état, au contraire, s'emparaît des fortunes. L'intendant de Franche-Comté remarqua, en 1750 : « La noblesse de ce pays est assez bonne, mais fort pauvre... Elle forme une confrérie où l'on n'admet que les personnes qui peuvent faire preuve de quatre quartiers... Après avoir dîné et entendu la messe ensemble, ces nobles s'en retournent chacun chez eux, les uns sur leurs rossinantes, les autres à pied. Vous verrez le comique de cette assemblée. »

Cependant, la masse des gens habiles à comprendre les fautes des grands, et prêts à en profiter, augmentait sans cesse. On voyait dans le haut et dans le bas de l'échelle sociale, des malins peu scrupuleux et des oisifs par tempérament, des filous en appartements et des voleurs sur les routes.

Il y avait eu autrefois des intendants de bonne maison, très-dévoués à leurs maîtres, vivant dans leurs châteaux, administrant leurs biens, gérant leur fortune avec un désintéressement remarquable. Ils ne formaient plus main-

tenant que de rares exceptions. Déjà l'intendant de bonne maison était une espèce de *factotum*, exerçant un métier équivoque, friponnant çà et là avec effronterie. D'autre part, les domestiques, laquais et valets, depuis longtemps signalés pour leurs insolences, ne s'étaient point amendés. L'autorité les serra de près. Le parlement de Rouen défendit (20 mars 1720) aux domestiques de se présenter dans une maison sans être porteurs d'un certificat de leur précédent maître, et à toute personne de les recevoir sans que ce certificat fût représenté[1]. Deux années plus tard, il renouvela son arrêt.

Il avait existé, précédemment, chez les grands seigneurs, des valets du dernier ordre, qui se tenaient toujours sur les gradins, c'est-à-dire sur les degrés de l'escalier, sans jamais entrer dans l'appartement. On leur avait donné, à cause de cela, le nom de « gredins », par corruption du mot gradin. L'appellation était devenue injurieuse, tant ceux à qui on l'attribuait avaient mauvaise réputation.

Dès qu'une affaire criminelle ou de concussion occupait la justice, on était sûr d'y trouver compromises quelques puissantes familles, ou tout au moins des gens attachés à un gentilhomme. Le nombre des laquais était si considérable ! Après la chute du système, Paris n'eut plus que huit cent mille habitants, dont cent cinquante mille domestiques. Ils comprenaient plus d'un cinquième de la population. On fit porter aux laquais les plumes et l'écarlate.

Le promeneur en rencontrait dans tous les endroits un peu fréquentés.

Ceux qui étaient sans condition, entouraient le « Grand Thomas » qui, vers 1713, commença de se tenir vis-à-vis de la statue de Henri IV sur le Pont-Neuf, de se placer, hiver comme été, sur un char construit dans une forme extraordinaire, recouvert d'une espèce de toi-

1. *Recueil d'Édits enregistrés au parlement de Normandie.*

ture, avec des barrières à hauteur d'appui, et porté sur quatre petites roues. C'est là que notre homme offrait aux passants son élixir, décoré du nom pompeux d'esprit solaire.

L'année 1729 fut celle où le Grand Thomas brilla de tout son éclat, lors de l'accouchement de la reine (4 septembre). On vit sur les murs une « affiche du *Grand Thomas*, annonçant qu'en réjouissance de la naissance du Dauphin, il arrachera les dents gratis pendant quinze jours, il tiendra table ouverte sur le Pont-Neuf le 19 septembre, avec une petite réjouissance d'artifice pour le dessert [1]. » Ce charlatan était très-populaire. Des colporteurs vendaient « le Galimathias, poésies du temps, héroïques, critiques, épiques... par le *Grand Thomas;* » les Harangues des harengères, des savetiers, et du Grand Thomas :

Grand Thomas, avec son panache,
Est la perle des charlatans :
Il vous guérit le mal de dents,
Quand il vous les arrache [2].

Le Grand Thomas « aimait Louis XV ». Des canards reproduisaient « l'Ordre et la marche du Grand Thomas pour aller à Versailles féliciter le roi. » Son bonnet de cérémonie avait des fleurs de lis, un soleil et un coq chantant.

D'autres célébrités, parmi les charlatans, recevaient les visites des flaneurs. « Carmeline, fameux arracheur de dents, et qui en remettait d'autres en leur place, avait fait mettre à côté de son portrait, exposé en vue sur la fenêtre de sa chambre qui regarde le cheval de bronze, le mot de Virgile sur le rameau d'or du vi^e^ livre de l'*Énéide* : *Uno avulso, non deficit alter* [3]. »

1. In-folio *plano, Paris*, sans date (1729).
2. *Cartons de la Bibliothèque nationale.*
3. *Chevræana.*

Les foires regorgeaient toujours de saltimbanques, les fêtes publiques, attirant de nombreux provinciaux, procuraient mille plaisirs à bon marché. La foire Saint-Laurent était prospère ; celle de Saint-Germain-des-Prés avait été incendiée dans la nuit du 16 au 17 mars 1762. Mais, l'année suivante, on reconstruisit cent loges, non comparables aux cabanes d'autrefois. Le lieutenant de police, assisté des commissaires du Châtelet, des syndics et des garde-marchands, venait le matin, le 3 février, à dix heures, crier à haute voix devant une foule joyeuse, entre deux fanfares retentissantes : « Messieurs, ouvrez vos loges. » En 1749, tout Paris alla voir un rhinocéros à la foire de Saint-Germain. Une « merveille » succédait à une autre, dans ces rendez-vous de la foule.

Le coureur des foires connaissait toutes les troupes d'acteurs, depuis celle de Dominique jusqu'à celle de Gaudon, qui eut un procès avec le cabaretier Ramponneau. Le rôdeur des rues, l'oisif sans argent, passait sa journée devant les curiosités ; il suivait le beau monde dans les cohues, pour exercer d'infimes industries, même pour voler adroitement les personnes trop confiantes.

Au nombre des gens qui vivaient surtout hors du logis, et qui se rencontraient par conséquent dans les endroits populeux, il faut comprendre les militaires, et tous les Français prêts à tirer l'épée pour la moindre chose. La manie de se battre n'avait pas disparu. Le « bretteur, » fort malmené par Louis XIV, marchait fièrement sur le milieu de la chaussée, depuis les premières années de la Régence. Saint-Foix, selon Fiévée, s'était fait tant de querelles dans le régiment des mousquetaires où il servait, qu'il avait été obligé de donner sa démission. Saint-Foix, ayant pris place parmi les littérateurs, déclara hautement qu'il couperait les oreilles à quiconque critiquerait ses ouvrages [1] ; il appelait sur le terrain tout individu dont le visage lui déplaisait. Le bretteur com-

1. *Correspondance de Grimm*, t. III.

mençait par vous blesser; puis il vous appelait son ami. D'ailleurs, pour faire bonne figure dans toutes les sortes de société, il convenait d'avoir eu quelque « affaire d'honneur. » Chez les petites gens, le duel à coups de poing; chez les autres, le duel à l'épée ou au pistolet.

Aujourd'hui, un bravache épouvante le timide citadin par ses fanfaronnades; demain, un homme au caractère peu endurant, se révoltera contre les airs hautains du militaire. L'uniforme effrayait les uns, excitait les autres à la riposte. Les soldats, notamment les mousquetaires, avaient de fréquentes querelles avec les bourgeois et les artisans. Ils prétendaient courtiser les femmes, gagner toujours au jeu, danser à leur guise dans les guinguettes, rire et boire sans trouver de rivaux. En 1770, les habitants des rues voisines du quartier où ils étaient casernés, demandèrent leur suppression pour cause de tapage nocturne. Par économie, on les réforma en 1775; mais les beaux hussards les suppléèrent assez avantageusement; mais les « cadets » ou jeunes gardes françaises, apprenaient en même temps le métier de la guerre et la pratique de la galanterie.

Presque toutes les anciennes habitudes, dans l'armée, avaient résisté aux ordonnances de Louvois et de Choiseul. Les officiers ripaillaient quotidiennement. On interdit le « droit de fauteuil, » droit que les états-majors des places de guerre se faisaient payer par chaque régiment ou bataillon qui composaient leurs garnisons, pour l'entretien de fauteuils dans le corps de garde des officiers [1]. Les militaires imaginaient mille moyens de festoyer, de passer agréablement la vie de garnison.

Soit que les « civils » plaisantassent sur les « hoquetons, » archers qui tiraient ce nom de la casaque ou surtout dont ils étaient revêtus, soit qu'ils appelassent les soldats passant en Allemagne avec Richelieu ou Soubise, l' « armée des tonneliers, » parce qu'elle allait

1. *Ordonnance royale de* 1750.

soutenir les « cercles, » tous les jeunes gens ne cessaient de redouter les malices du « racoleur, » cherchant en tous lieux sa « recrue, » faisant son étude de la ruse, de l'argent son idole, du cabaret son temple. (V. plus haut, p. 279 et 280.)

Quoique le guet redoublât de vigilance et sût deviner les tours de filous, beaucoup d'escroqueries se commettaient en plein jour, beaucoup de meurtres avaient lieu nuit. Le lieutenant de police Sartines se rendait célèbre par son adresse; mais les malfaiteurs luttaient avec lui.

La force armée, dans les villes, surtout à Paris, s'était bien augmentée. La cavalerie de la garde de Paris comprenait : — cent maîtres, répartis en deux escadrons de six brigades chacun; un timbalier, quatre trompettes et un maréchal ferrant.

L'infanterie : — cinq cent soixante hommes, en cinq compagnies; quatre adjudants, quatre sergents-fourriers, un tambour-major, douze tambours et douze musiciens.

La garde des ports : — cent quatre-vingt-dix-huit hommes, en deux compagnies de trente escouades.

La garde des remparts : — cinquante hommes, en deux compagnies.

Total général : neuf cent cinquante-huit hommes.

Le guet de Paris ne se composait que de quarante-huit soldats, en trois divisions [1].

Le lieutenant « de robe courte » du prévôt, chargé de poursuivre les vagabonds et meurtriers, commandait une compagnie d'archers. Les fonctions du lieutenant « à robe longue » se bornaient à juger les procès.

Des « mouches, » espions attachés aux exempts de police, et les suivant partout, avertissaient de ce qui se passait. Ces espions parcouraient la France. Néanmoins, des bandes de voleurs parvenaient à s'organiser.

1. *Controlle des compagnies de la garde de Paris, des ports, des remparts, et de celle du guet,* qui ont passé en revue devant Monseigneur le duc de la Vrillière, etc. *Manuscrit,* mai 1774.

D'abord, celle de Louis-Dominique Bourguignon, dit « Cartouche. » Ce brigand, né à Paris en 1693, dans le quartier de la Courtille, avait étudié au collége de Louis-le-Grand, dirigé par les jésuites. Un vol audacieux l'ayant forcé de quitter l'établissement, il était revenu chez son père, pour le voler; puis il s'était enfui en Normandie, pour se joindre à une bande de pillards qui désolaient cette province. De là, au bout de quelque temps, Cartouche reparut dans la capitale, où il forma une nombreuse troupe dont il prit le commandement, et qui ne tarda pas à être l'épouvantail des Parisiens, même des provinciaux.

Les vols et les assassinats se multiplièrent. Le nom de Cartouche circulait dans toutes les bouches. On s'efforçait en vain de saisir ce phénix des brigands. Bien des gens prétendaient qu'il « avait quelque sort; » d'autres déclaraient que c'était un « conte. » Mais pourtant les prisons se remplissaient de voleurs marchant sur les traces du grand Cartouche; la misère en augmentait le nombre. L'expression de « Cartouchiens » existait.

On ne parlait que de la dextérité de la main et de l'esprit de Cartouche, que de son sang-froid imperturbable, que de son courage à toute épreuve. Il avait des affiliés dans le corps des exempts, dans les gardes françaises, dans les bas officiers de la robe, dans la valetaille de la bourgeoisie et de la cour, dans les maisons de débauche, et aussi, peut-être, dans certains hôtels de la noblesse. Beaucoup de femmes l'aidaient en ses entreprises singulières.

Enfin il fut arrêté (15 octobre 1721), conduit au Châtelet. Paris respira. Il fallait voir des hauts personnages, des femmes de la première distinction, entre autres la maréchale de Boufflers, rendre visite dans sa prison à Cartouche, dont l'amabilité « avec les dames » était citée. Deux visiteuses le plaignaient de coucher sur la paille. Il dit à l'une d'elles : — « Vous ne voyez pas tout, madame. » Et, découvrant ses jambes entourées de chaî-

nes : — « Voyez ces jarretières ; qu'en dites-vous? »

Ce mot fut répété. Cartouche, d'ailleurs, appartenait bien à son époque : il parlait lestement, plaisantait à tout propos avec les archers, connaissait et chantait beaucoup de chansons obscènes, et se plaisait à boire. L'argent ne manquait pas au prisonnier.

Le Théâtre-Français joua la comédie de *Cartouche, ou les Voleurs*, en trois actes, de Legrand (20 octobre 1721) ; le même jour, les comédiens italiens donnèrent *Arlequin Cartouche*, de Riccoboni père. Quel succès de curiosité ! Chacun savait que le terrible voleur avait de jolies maîtresses.

Il intéressa par son courage devant la question, qui ne lui fit rien avouer. Condamné le 26 novembre à être rompu vif, il fut conduit le lendemain en place de Grève. Là, contre son espoir, ses compagnons ne le vinrent pas délivrer; alors il parla, et révéla les noms de ses innombrables complices, — dames et gentilshommes connus, et environ quarante personnes de la suite de mademoiselle Louise-Élisabeth, une des filles du Régent, qui allait épouser le prince des Asturies. Il indiqua la demeure de ses maîtresses. La première était une fille grande, bien faite, qui avait l'air modeste, et qu'il appelait « sa sœur grise. » Il déclara qu'elle avait eu plusieurs enfants de lui, et qu'elle en avait tué un. Cette fille fut incarcérée. La seconde, qu'il nommait « sa sultane régnante, » parut avec un air hardi et des habits magnifiques. La troisième était une des poissonnières de la halle; Cartouche l'accusa d'avoir recélé ses vols, et on la conduisit au Châtelet.

Puis, ne disant rien contre sa sultane régnante, il l'embrassa et lui fit ses adieux, pour subir, peu après, le dernier supplice avec fermeté, le 28 novembre 1721.

La plupart de ses compagnons furent arrêtés, jugés, exécutés; mais, malgré les drames de la Grève, il y avait plus de voleurs que jamais. En décembre 1721, dit Barbier, « on prit un homme dans l'amphithéâtre de

l'Opéra, causant avec les petits maîtres, qui voulait bouliner la montre d'or d'une femme. »

Bientôt, les exploits de Louis Mandrin effrayèrent les Français de tous rangs. Ce soldat déserteur, fabricant de fausse monnaie, chef de brigands, homme jeune, était doué d'une sorte d'éloquence. Beau et passionné, il commettait des crimes d'une manière chevaleresque, et, grâce à ses airs de gentilhomme, il jouait tour à tour le rôle d'assassin, de contrebandier et de séducteur de femmes. Travestissements, apparitions, fantômes, tout lui servait pour piller un château ou une habitation rurale. Passant les nuits dans les cavernes et les jours dans les boudoirs, il tenait tête aux maréchaussées du Dauphiné, sa noble patrie.

Mandrin était né vers 1725, près de Romans. On le traquait de toutes parts. Mais le brigand vouait aux receveurs d'impôts une haine implacable, et ses compagnons les assassinaient un à un, dans les auberges, sur les grandes routes, au milieu des villes. Mandrin anéantit le commerce de plusieurs provinces, où il introduisait des marchandises de contrebande par la frontière de la Savoie. Les négociants de la Bourgogne, de l'Auvergne et du Bourbonnais ne pouvaient plus communiquer avec les ports de la Méditerranée ; ils formaient des groupes, des caravanes bientôt assaillies et dévalisées. L'audace de Mandrin en était arrivée à ce point que, avec cinquante-deux hommes bien armés, et suivis de mulets chargés de ballots de tabac, il se présenta en plein jour devant l'entreposeur de Rhodez, et, la baïonnette à la main, livra sa marchandise contre de beaux écus comptants. De là, il se rendit à la maison de Ville et se fit restituer des armes qui avaient été saisies sur des contrebandiers. A Mende, à Nantua, à Bourg, dans une vingtaine de localités, il allait commercer de force, après avoir annoncé par avance son arrivée. Il pénétra dans Beaune et Autun, afin de forcer les prisons.

Des troupes marchèrent pour combattre Mandrin.

Celui-ci dispersa des détachements entiers, se défendit stratégiquement, en se retranchant, en multipliant les marches et les contre-marches, jusqu'à ce que, enfin, après un combat acharné, il dût faire retraite. Une femme le vendit et le livra, quelques jours après, aux receveurs d'impôts. Le 26 mai 1755, l'échafaud se dressa à Valence, pour le terrible Mandrin, pris au château de Rochefort (Savoie).

Des voleurs et des assassins « qui n'étaient point ordinaires, » occupaient l'attention publique. La foule se pressait pour voir rompre vif le sieur Buxton, ayant tué l'avocat Andrieux ; l'ingénieur Montgeot, ayant tué l'architecte Lescombat, mari de sa maîtresse ; le praticien Dufrancey, condamné comme faux accusateur dans une affaire criminelle. Quand la Lescombat fut menée à l'échelle pour être pendue, « on claqua des mains comme à un spectacle[1]. »

V

Pour ce qui regarde la vie matérielle, nous devons ajouter très-peu de chose aux descriptions des repas du XVIIe siècle (V. t. VII, p. 539 et suivantes). Le citadin de toutes les conditions pouvait se régaler dans les restaurants, dût-il dépenser au delà de ses moyens. Alors son existence, pendant quelques heures, était celle d'un homme riche. On lui servait des plats habilement préparés. Certaines gargotes, même, possédaient une renommée spéciale, et les divers produits de la France avaient à Paris leurs lieux de débit.

Le luxe de la table consistait surtout en mets délicats, aussi variés qu'agréables au goût et à la vue. Les bons cuisiniers, fort recherchés, faisaient fortune, soit comme

1. *Journal de Barbier*, juillet 1755.

attachés à un grand seigneur, soit comme directeurs d'un restaurant. Il y avait des décorations de desserts construites avec des fleurs. Le sieur Delorme, fleuriste breveté du roi, passait pour un des plus habiles décorateurs. La mode des pyramides de fruits persistait. Le confiseur Travers leur substitua, pourtant, des décorations soutenues sur bois, sur carton et sur fil de fer. Noël inventait une pâte nouvelle, en amidon et en talc, liés avec de la gomme adragante; un Suisse, de Soleure, imaginait les décorations « givrées. » Certains individus exerçaient la profession de décorateurs pour la table. Pan, Saxon, se distinguait par les décorations « sablées, » avec du sucre blanc sur lequel il exécutait des dessins au moyen de petites dragées rondes, dites « nonpareilles. » Il y eut des « sableurs, » allant où on les appelait[1]. Un habile, Menon, publia « Les soupers de la cour, ou l'art de travailler toutes sortes d'aliments[2]. » L'état de la paneterie-bouche et de la cuisine-bouche du roi, comprenait cent quarante et une personnes, non compris les « marchands de vin. »

Vers la fin du XVIII[e] siècle, on dîna de deux à trois heures. Les soupers copieux, qui se prolongeaient parfois jusqu'au matin, rendaient les déjeuners moins importants. Du lait, du chocolat, des légumes suffisaient pour attendre le dîner. On chantait à table des chansons bachiques, des couplets de circonstance composés par des membres du *Caveau*.

Lorsque Louis XV commença de régner, la population parisienne ne mangeait point de jambon, dont quelques tranches paraissaient seulement sur les tables riches. Elle ne mangeait ni andouilles, ni chair salée ou fumée, ni choux salés, ni pains de seigle, ni viandes épicées. Elle ne buvait de bière que par rare exception, — en été. La boisson ordinaire était le vin du pays, c'est-à-dire

1. *Legrand d'Aussy*, Vie privée des Français, t. III, *passim*.
2. Trois volumes in-12, *Paris*, 1768.

des environs de Paris, comme Argenteuil, Saint-Cloud, Suresne, et au plus loin Orléans. « Le vin de Bourgogne était tout à fait de luxe, ainsi que le champagne, et on le buvait surtout comme *stomacal,* vers le milieu du repas ou le soir[1]. »

Par les détails de la nourriture, comme par ceux des vêtements, il n'eût pas été possible de juger du sort de tous les Français.

L'avocat Barbier observait avec raison :

« Aujourd'hui que le luxe est considérable et que l'argent fait tout, tout est confondu à Paris. Les artisans aisés et les marchands riches sont sortis de leur état. Ils ne comptent plus au nombre du peuple ; et, en effet, dans une aussi grande ville, il y a différence à faire entre le peuple qui est innombrable et le bourgeois[2]. » Les bourgeois « étaient ceux que leur naissance et leur fortune mettaient en état de vivre avec bienséance sans s'adonner à aucun travail lucratif[3]. » Jamais les artisans composant les communautés ne se virent appeler au rang de « notables[4]. » La fierté s'était emparée de tous ceux qui, par leur fortune, s'élevaient au-dessus des autres, et les bourgeois se trouvaient humiliés d'être associés à des artisans, lesquels agitaient eux-mêmes des questions de préséance. Un jour, le corps des perruquiers de La Flèche décida « qu'il témoignerait en renonçant aux affaires publiques la juste douleur que lui causait la préséance accordée aux boulangers[5]. »

« Il n'y a point de pays où le paysan soit plus misérable qu'en France : voilà la vérité et le grand vice de notre gouvernement, » écrivait un philosophe [6]. En effet, le paysan serf du moyen âge était peut-être moins

1. *Nemeitz,* Séjour de Paris.
2. *Journal de Barbier,* février 1745.
3. Selon un *Mémoire* produit à l'enquête de 1764.
4. *Mémoire* de 1764.
5. *Tocqueville,* l'Ancien Régime et la Révolution.
6. *Correspondance de Grimm et de Diderot,* t. II.

opprimé que le paysan libre des derniers temps de la monarchie [1].

La propriété du sol était déjà morcelée. La division des héritages faisait que les enfants et leurs familles ne pouvaient plus subsister uniquement de la terre. Il y avait une « infinité » de petites propriétés rurales [2]. Le paysan dépensait toutes ses épargnes à l'achat des terres. Mais il était obligé d'aller parfois travailler ailleurs par corvée; il défendait sa semence contre le gibier des voisins puissants; il avait à acquitter toutes sortes de péages, des droits pour vendre ses denrées; une partie de son revenu passait à payer des rentes imprescriptibles et irrachetables.

Dans presque toutes les provinces, les paysans s'habillaient de « bureau » et ne mangeaient pas de viande. « Les frais exigés d'eux pour le rétablissement des chemins, selon un receveur (1751), les mettront bientôt hors d'état de payer leur taille. »

Un village, au XVIII[e] siècle, consistait en une communauté dont les membres étaient pauvres, ignorants et grossiers. Ses magistrats étaient incultes, méprisés. Son syndic ne savait pas lire ; son collecteur ne pouvait dresser de sa main les comptes dont dépendait la fortune de chacun [3]. Quand le collecteur marchait sans huissiers, les taillables ne voulaient pas payer [4]. Dans la seule élection de Villefranche (Guienne), on comptait six cents porteurs de contraintes et autres recors toujours en chemin. Le collecteur et le syndic grugeaient tout dans les paroisses, « assemblages de cabanes et d'habitants non moins passifs qu'elles [5]. » Il avait fallu, en 1715, remettre des impôts pour impuissance absolue de

1. *Chateaubriand*, Analyse raisonnée de l'histoire de France.
2. Selon Turgot et Necker.
3. *Tocqueville*, l'Ancien Régime et la Révolution.
4. Selon un intendant (1764).
5. *Œuvres de Turgot.*

payer; le roi avait envoyé des secours directs aux provinces les plus souffrantes.

De Paris, l'administration dirigeait tout, et le gouvernement s'efforçait de cacher ce qui pouvait transpirer du mécontentement des masses. Il n'était pas difficile d'étouffer les plaintes des « safraniers, » comme on appelait familièrement les gens misérables et ruinés. D'ailleurs, « on avait beau crier misère, le public trouvait toujours de l'argent pour fêtes et plaisirs [1]. »

Le pouvoir central donnait donc des fêtes « pour le peuple, » des fêtes ou ne paraissaient ordinairement ni le roi ni la cour, parce que Louis XV n'était pas toujours « content de ses sujets. » Le populaire oubliait momentanément son mal; il aimait tant à tirer des coups de fusil, lors des réjouissances publiques ! On dut défendre à toutes personnes de décharger des armes à feu et de faire partir des artifices pendant les processions [2].

L'amour des fêtes coïncidait avec la passion du jeu, que le système de Law développa. Les hôtels, les palais se transformaient en tripots, contre lesquels la loi était insuffisante. On illuminait les façades de ces cavernes [3]; on répandait par la ville et dans les cafés des invitations à s'y rendre, invitations écrites ou imprimées.

Le 16 avril 1722, le gouvernement autorisa huit académies de jeux dans Paris, moyennant un tribut de deux cent mille livres pour les pauvres honteux. Un gentilhomme en obtint le privilége. « Vous ne jouez pas, vous n'êtes bon à rien, » disait le proverbe. « J'ai vu jouer, observa Dusaulx, en me promenant soit à pied, soit en voiture. Quand on se rencontrait aux portes des spectacles, pour ne rien débourser, on jouait un billet... J'ai trouvé des cartes et des dés dans plusieurs endroits où l'on manquait de pain; j'ai vu le marchand et l'arti-

1. *Journal de Barbier.*
2. *Arrêt de règlement du parlement de Rouen*, 14 juin 1719. *Coll. Walker.*
3. *Mémoires de d'Argenson.*

san jouer l'or à pleines mains. On m'a cité un laboureur qui avait joué sa récolte sur le seuil de sa grange, et avait perdu pour trois mille francs de blé. » Plus de trois cents maisons où l'on jouait, existaient dans la capitale. Tous les jeunes gens s'y ruinaient au biribi, au pharaon, au « verkier, » sorte de jeu de tric-trac d'origine allemande, au wist, etc.

De Paris la chose s'était étendue aux provinces, sous les pas de mademoiselle de Valois, destinée au prince de Modène et traversant la France pour se rendre auprès de son époux. « Des banquiers la précédaient à chaque station de sa route, et elle y passait la nuit dans l'agitation d'un jeu effréné..... Pour honorer la fille du Régent, les personnes les plus considérables de la province accouraient auprès d'elle, et partageaient ses dangereux plaisirs. Des gentilshommes, des jeunes gens, des magistrats firent des pertes énormes, et des goûts funestes s'enflammèrent par cet essai. Quel rôle pour une fille du sang des rois[1] ! »

Les maisons de jeu se multiplièrent tellement, que, sur des représentations, le ministère en supprima beaucoup (12 juillet 1776.) On arrêta parfois quelques maîtresses de jeu, alimentant l'attrait de leurs maisons par des essaims de femmes galantes.

La soif du gain inspira des actes coupables, — fausse monnaie et le reste. Les gens convaincus d'avoir contrefait ou falsifié les papiers royaux, furent punis de mort (4 mai 1720), ainsi que les voleurs dans les hôtels des monnaies.

Une longue suite de malheurs publics rappela ceux qui s'étaient abattus sur la France pendant le « grand règne. » Une peste éclata (1720) à Marseille et dans presque toute la Provence. Elle enleva quatre-vingt mille sept cent-dix-neuf personnes. De 1666 à 1722, les dunes envahirent, près de Saint-Pol de Léon (Finistère), une étendue de

1. *Nouvelles à la main des années* 1774-78.

vingt-cinq kilomètres ; elles ensevelirent plusieurs villages. Une inondation de la Garonne dévasta le territoire de Toulouse (1727). Cinquante-cinq communes de la Provence furent abîmées (1728) par la grêle, lorsque les oliviers et les mûriers avaient été touchés par la gelée de l'hiver 1719. Des secours abondants furent répandus, et des primes exactement payées encouragèrent de nouvelles plantations[1]. Le village de Pardines (Auvergne) périt en 1733, par suite d'un tremblement de terre. A Paris, en 1738, tous les papiers de la cour des comptes furent anéantis par l'incendie du Palais de Justice.

D'Argenson signale les misères de l'année 1739 : « Au moment où j'écris, en pleine paix, avec les apparences d'une récolte sinon abondante du moins passable, les hommes meurent autour de nous, dru comme mouches, de pauvreté, et broutant l'herbe. Les provinces du Maine, Angoumois, Touraine, Haut Poitou, Périgord, Orléanais, Berry, sont les plus maltraitées.... » Le duc d'Orléans porta au conseil un morceau de pain de fougère. A l'ouverture de la séance, il le posa sur la table du roi, disant : « Sire, voilà de quoi vos sujets se nourrissent. » Louis XV, traversant le faubourg Saint-Victor, entendit crier : « Misère, famine, du pain ! » On prétendait, à la cour, que la misère venait de la fainéantise. « C'est ainsi, dit d'Argenson, que j'ai entendu accuser de pauvres enfants sur lesquels opérait un chirurgien d'avoir la mauvaise habitude d'être criards[2]. » Selon lui, l'intérieur de la France était un « vaste hôpital, un sépulcre blanchi, dont la pompe du dehors déguisait mal la corruption du dedans[3]. »

Une effrayante inondation de la Seine ayant eu lieu, depuis le 7 décembre jusqu'au 18 février 1740, le parlement défendit l'usage du gâteau des rois, tant on

1. *A. Mazas,* Cours d'histoire de France, t. IV.
2. *Mémoires de d'Argenson,* t. II.
3. *D'Argenson,* Considérations sur le gouvernement de la France.

craignait de manquer de pain, malgré les magasins de blé dont la ville était remplie. Lors d'une disette en Guienne (1747), l'intendant de cette province employa une nourriture particulière, — du riz fait, en maigre avec avec du lait, en gras avec un peu de viande ou de graisse. En 1768, le curé de Saint-Roch, à Paris, nourrit les pauvres de sa paroisse avec un riz économique qu'on leur distribuait tous les jours, et dans lequel il entrait des pommes de terre, des navets, des carottes, etc., réduits en bouillie[1].

De fréquentes épizooties désolaient notre pays. Les cours souveraines de Paris et de Rouen durent aviser sérieusement[2]. Le conseil d'État indiqua les précautions à prendre contre la maladie sur les bestiaux[3]. En 1772, une ophtalmie épidémique sévit dans toute la France. La mendicité augmenta ; des mesures la réglementèrent[4] : on distribua des médicaments aux pauvres des campagnes[5].

Les prisons s'emplirent, et l'autorité s'en émut[6]. Tout Paris eut à souffrir de l'incendie du pont au Change (26 janvier 1746).

Au reste, malgré les fêtes, ou plutôt à cause des fêtes, de la passion du jeu, du vin, de la bonne chère, des intrigues amoureuses, de la toilette effrénée, la partie de la population qui souffrait, qui avait gardé quelque moralité, ou qui nourrissait l'envie au cœur, se laissait aller à l'expansion de ses sentiments haineux. Elle se vengeait par de cruelles satires ; elle attaquait nettement les gens qui acquéraient une réputation, dans la politique ou dans la vie privée.

1. *Legrand d'Aussy*, Vie privée des Français, t. Ier, p. 141.
2. *Arrêts de Rouen*, 13 mars et 14 août 1745 ; *de Paris*, 24 mars 1745.
3. 19 juillet 1746, 31 janvier 1771, 18 décembre 1774.
4. *Ordonnance du 25 juin* 1769.
5. *Arrêt du conseil*, 1er mars 1769.
6. *Règlement sur la police des prisons*, 6 février 1753.

On avait vu, en 1715, les femmes de la halle envoyer au Régent une adresse en vers, avec cette phrase :

« Les harengères de Paris,
Plus maîtresses que leurs maris,
Viennent faire leur révérence
Au nouveau Régent de la France, etc. »

Les basses classes donnaient ainsi leur approbation à l'ordre de choses inauguré par le parlement. Cinq ans après, cette inscription fut affichée à la porte du Palais-Royal :

DEVOIR DES FRANÇAIS :

« Roi à couronner,
Banquet à redouter,
Régent à brûler,
Law à rouer . »

Pendant un certain feu d'artifice, Boisjourdain rapporte que les spectateurs, à chaque fusée qui partait, s'écriaient : « Voilà une action des Indes qui part! » Des illuminations magiques prêtaient aussi à dire que chaque lampion était allumé avec un billet de la Banque. On publia les qualités des *vins de la cour*, en novembre 1720. — Le vin du roi..... est de bonne espérance. — Le vin du Régent..... est diabolique. — Le vin du duc du Maine..... est de bonne garde. — Le vin de la duchesse du Maine..... est clair-fin. — Le vin du comte de Toulouse... est mou. — Le vin du peuple... est le vin du pressoir. On lança, à propos d'une fête galante donnée par le duc d'Orléans, ce sanglant quatrain :

Chez les Caligulas, chez les Trimalcions,
Avec soin on cachoit les forfaits et les crimes,
Philippe plus hardi, suivant d'autres maximes,
Fait briller pour les siens dix mille lampions.

1. *Journal de Mathieu Marais*, 5 août 1720.

Chaque fléau qui survenait, faisait maudire les heureux égoïstes, les roués « ayant mérité de l'être, » qui ne s'en grisaient pas moins dans les petits soupers, jetaient des monceaux d'or à leurs maîtresses, et se riaient des terreurs de la multitude. Les malheurs de la ville de Marseille et de toute la Provence, pendant les années 1720 et 1721, inspirèrent cette diatribe contre le Régent :

Que la peste soit en Provence,
Ce n'est pas notre plus grand mal,
Ce serait un bien pour la France
Qu'elle fût au Palais-Royal!
En abattant deux ou trois têtes,
Elle en conserverait cinq cents;
Badauds, vous en serez exempts,
Car elle n'en veut pas aux bêtes.
Mais pour la santé du Régent
Ce serait une bonne affaire
Que la peste prît à l'argent;
Il songerait à s'en défaire.

Pas une journée ne s'écoulait sans que Madame reçût par la poste des lettres remplies d'affreuses menaces, où son fils était traité « comme le plus scélérat des tyrans. » D'Argenson, que l'on accusait d'avoir amené les suites malheureuses du système, était journellement promis à la corde. Quand il mourut, les harengères et les polissons se ruèrent sur le cortége qui accompagnait sa dépouille mortelle. Et des cris, et des injures, et de la boue! Les femmes se jetaient sur les chevaux en criant : — « Ah! voilà le fripon! le chien qui nous a fait tant de mal! » Une estampe représenta : l'*Ombre inique qui fait son entrée aux Enfers!*

Tout le règne de Louis XV motiva des plaintes, manifestées de mille façons différentes. Le 19 septembre 1753, au feu d'artifice de la Grève, le peuple, voyant dans les décorations beaucoup de nudités, disait : « La France montre le c.... de tous les côtés[1]. »

1. *Mémoires de d'Argenson*, t. IV.

Des mesures despotiques furent prises; mais le pouvoir s'usait, et de temps à autre grondaient quelques orages populaires. Quand on voulut peupler le Mississipi, les agents de police enlevèrent des filles dans les rues de Paris. A la chute du jour, des agents firent main-basse sur les servantes qui se hasardaient dans la rue. Le bruit s'en répandit dans les quartiers. Il mit l'alarme. Et les servantes n'osaient plus sortir seules. « On dit même qu'on a pris ainsi quelques filles d'artisans ou de bourgeois... La grande recrue s'est faite par des visites de nuit des commissaires dans tous les quartiers[1]. »

Durant une semaine (mai 1750), à cause des enlèvements d'enfants par les archers de Paris, surnommés « archers de l'écuelle, » des émeutes sanglantes agitèrent la capitale. Sept ou huit archers périrent. Louis XV eut peur, comme on le vit bien par la construction du « chemin de la Révolte. »

Les populations commençaient à savoir, par les publicistes, tout ce qui se passait en France. L'exagération des récits les rendait fort soupçonneuses. En 1717, Paris avait refusé de croire à la mort naturelle du chancelier Voysin. Ces dispositions à présumer le mal ne firent que s'accroître. Certaines gens, dans les villes, semblaient être payées pour jeter de la défiance et de l'inquiétude. L'autorité pourchassa les nouvellistes dans les cafés et promenades publiques, où ils semaient à dessein, souvent, des renseignements alarmants et faux sur les opérations militaires. Malgré ces précautions, le besoin de tout savoir entretenait les agitations tumultueuses. Il exista bientôt, dans le jardin du Palais-Royal, une réunion de nouvellistes sous « l'arbre de Cracovie. » L'arbre et l'allée des marronniers furent abattus en 1781.

Quoique les gazettes continssent plus de quatrains que de polémique, le gouvernement les craignait plus que les livres. Il voulut rendre la *Gazette de France* « intéressante

1. *Journal de Barbier*, t. IV.

et lui assurer la supériorité sur toutes les autres. » Tous les intendants furent invités à adresser au ministre « un bulletin de tout ce qui se passerait dans leurs généralités de nature à intéresser la curiosité publique...[1]. » Vers 1770, Marin obtint le privilége exclusif de la *Gazette de France*, où il avait perfectionné le genre de nouvelles qu'on appelle aujourd'hui « canards, » et qui s'appelaient alors « marinades. Les *Petites-Affiches*, de Boudet (1745), ne touchaient point aux affaires politiques.

Mais les folliculaires et les journalistes parvenaient à secouer le joug de l'autorité. Par leur fait, ou grâce à leur connivence, certains écrits pervertissaient la foule. Le *Sottisier*, recueil de sales chansons, des gravures obscènes, des brochures de plus en plus audacieuses, paraissaient. Les « sommateurs » rançonnaient les grands, sous peine de divulguer leur conduite. D'autres écrivains, publicistes voués à l'actualité, traduisaient le mécontentement général en diverses occasions, et rédigeaient des placards politiques. En 1757, on imprima une « Requête du peuple parisien sur les maux de l'État et de l'Église, sur l'obligation du clergé de payer le vingtième établi et principalement sur trois chertés du pain depuis 1751, et sur le prix excessif des denrées, qui forme une sorte d'impôt tacite[2]. »

Le règne qui finissait était maudit; celui qui allait commencer donnait quelque espérance. Quand Louis XVI monta sur le trône, un poëte dit :

Enfin, la poule au pot sera donc bientôt mise,
On doit du moins le présumer;
Car, depuis deux cents ans qu'on nous l'avait promise,
On n'a cessé de la plumer.

1. *Circulaire de* 1761, citée par Tocqueville.
2. *Bibliothèque nationale*,

CHAPITRE VI

I. Avénement de Louis XVI. Le roi et la reine sont « trop jeunes. » Turgot remplace Terray. Le vieux Maurepas. Malesherbes, ministre. Réformes utiles opérées. Fondation de la loterie royale de France et du Mont-de-Piété. Les « consolations dans le chagrin. » Henri IV est ressuscité. Tristes pressentiments de Marie-Antoinette. Faits politiques. Le duc de Chartres et ses ennemis. Prise de la Grenade par d'Estaing. « Petit conseil » de la reine, ou « comité autrichien. » Les Parisiens-*grenouilles*. Mécontentements populaires. Démission de Necker; Calonne aux affaires. L'assemblée des « notés. » Chansons des « notables » et du contrôleur Calonne. Le « duumvirat » Brienne et Lamoignon. La « Brienne ». Madame « Déficit. » Camille d'Albon plante le premier arbre de la liberté.

II. Renvoi de Brienne. Son procès, divertissant, et celui de Lamoignon. Rentrée de Necker au ministère. Enthousiasme que cause son rappel. Espoir en lui. Livres, brochures et journaux. Hiver 1788-89. Catastrophes successives. Le duc d'Orléans, l'archevêque Juigné et madame Necker se signalent par des dons. Carnaval, plaisirs et modes. Naissance des clubs et des cabinets de lecture. Le « Cirque du Palais-Royal. » Pillage de la manufacture de Réveillon. Convocation des états généraux. Réunions préparatoires et élections. Suspension momentanée du journal de Mirabeau. Compliments des dames de la halle aux électeurs.

III. Ouverture des états généraux; procession et messe. Question du local; discussion. Hommages au tiers. Caricatures sur les trois ordres. La « Fermière en corvée » et « l'Œuf à la coque. » Mort du Dauphin. Le tiers ne peut voir Louis XVI. Début de Mirabeau, orateur. Assemblée nationale. Comité des subsistances. Séance solennelle. Le tiers l'emporte sur l'« aristocratie. « Nouvelles estampes sur les trois ordres. Autre « Œuf à la coque. » Les « Litanies nationales. » Mot de Mirabeau sur le duc d'Orléans. Côté droit, côté gauche et « ventre » de l'Assemblée nationale. Clubs nouveaux. La révolution s'accomplit. Affaire de l'Abbaye. Des troupes entourent Paris. Disgrâce de Necker. « Trône vacant. » Les cocardes. Triomphe de Necker et du duc d'Orléans. Affaire du Pont-Tournant. Les « soldats de la patrie. » Paris en haleine.

IV. Journée du 14 juillet 1789. Prise de la Bastille : heure première de la liberté. La « Lanterne. » Le Prince « tricolore. » Démolition de la Bastille. Résultats de la mémorable journée. Modes « à la Bastille. » La « quatrième dynastie. » Mouvement patriotique. La province. Assemblée de l'Hôtel de Ville; bureau des subsistances; comité permanent. La bière de mars. Le restaurateur embarrassé. Voyage de Louis XVI à Paris. Bertier

et Foulon. L' « Aurore d'un beau jour » et le « Calculateur patriote. » L'émigration commence. « Onguent national. » Rappel de Necker. La Fayette-Chandelle. La Fayette-Bayard. Le « patrouillotisme. » Les « fayettistes. » Journaux et comédies. Quittance finale des rentes. Nuit « des dupes » ou « des sacrifices, » etc. Quolibets. Les trois fumeurs. Le confesseur indulgent. Dons patriotiques; lettre d'une fille publique à l'Assemblée nationale. Déclaration des droits de l'homme.

V. Conclusion des Mémoires du peuple français.

I

Ainsi, lorsque Louis XVI ceignit la couronne, le peuple était mal disposé, la dette publique énorme, l'administration corrompue. Le trône était sapé de toutes parts. Quand Louis et Marie-Antoinette s'entendirent pour la première fois appeler du nom de majestés, ils se jetèrent spontanément à genoux, en s'écriant avec larmes : « O mon Dieu! nous régnons trop jeunes! Mon Dieu, guidez-nous; protégez notre inexpérience! »

Turgot remplaça Terray (26 août 1774); mais le vieux Maurepas, rentré aux affaires, rappela le parlement et rendit vaines les espérances que l'on plaçait en Turgot et en Malesherbes, ministre de la maison du roi (1775). Turgot et Malesherbes ne tardèrent pas à être renversés par une coalition de la noblesse, du clergé, du parlement et d'une partie de la bourgeoisie.

Rempli d'intentions pures, sinon bien arrêtées, Louis XVI comprit qu'il y avait des abus faciles à détruire, d'utiles réformes à opérer. « Sachant toutes les obligations qui lui étaient imposées[1], » il s'efforça de mettre fin aux procédures interminables du Châtelet. Compatissant à la misère du peuple, il exempta ses sujets du droit de « joyeux avénement. » Plus tard, il diminua le nombre des fêtes religieuses, qui ruinaient l'ouvrier sans l'exciter

1. Billet de Louis XVI au comte de Maurepas.

à la prière. Les soutiens « de la bonne cause » chansonnèrent sur ce point le jeune monarque. Mais, poursuivant son œuvre avec persévérance, il abolit les droits d'aubaine et de mainmorte ; il raya de nos lois la « question préparatoire ; » il rasa le Fort-l'Évêque et le Petit-Châtelet ; il augmenta l'Hôtel-Dieu, doubla la dotation de Saint-Louis pour les aveugles, et supprima les « croupes. » En revanche, la loterie royale de France et le mont-de-piété s'étaient établis, — deux égouts impurs, engloutissant l'argent et la moralité du peuple [1].

La France sut gré au roi de ces heureuses réformes, et il fut généralement fêté dans les premiers temps de son règne. On fabriqua des tabatières en peau de chagrin, avec les médaillons peints de Louis XVI et de Marie-Antoinette : on les appelait des « consolations dans le chagrin. » On grava sur le piédestal de la statue de Henri IV le mot *Resurrexit*. Pourtant, quelques faits sinistres préoccupèrent vivement les esprits. Lorsque Louis XVI fut sacré, la couronne, dit-on, le blessa. Le même jour, chose plus remarquable encore, les Rémois arrachèrent cette inscription placée sur les murs de leur Hôtel-Dieu, et écrite en lettres rouges : *Sacré le* 11, *massacré le* 12, (11 juin 1775). C'était comme le revers de la médaille frappée à l'occasion de la cérémonie et distribuée aux assistants, médaille sur la légende de laquelle se trouvaient ces mots : *Deo consecratori*, avec ceux-ci sur l'exergue : Rheims, 11 juin 1775.

On pouvait donc croire que le bonheur de Louis XVI durerait peu. « Le grand secret pour être approuvé en France, c'est d'être nouveau, » écrivait l'envieux Frédéric de Prusse à d'Alembert. Ces paroles possédaient au delà du Rhin force de proverbe. Voilà pourquoi, sans doute, Marie-Antoinette mit le pied sur le sol français avec des idées arrêtées et fausses à l'endroit des sentiments du peuple. Elle disait : « Les Français ne m'ai-

1. La loterie date de 1776 ; le mont-de-piété, de la fin de 1777.

meront pas, car ils n'auront jamais à répéter mes bons mots et sentences. » La jeune princesse allemande se laissa aller aux tristes pressentiments.

La nomination de Necker comme administrateur des finances (2 juillet 1777), le traité de commerce et d'alliance avec les États-Unis d'Amérique (6 février 1778), la guerre avec l'Angleterre, le combat naval indécis, à la hauteur d'Ouessant, entre les flottes anglaise et française, la prise de Saint-Pierre et de Miquelon, de Pondichéry et de Sainte-Lucie par les Anglais (18 octobre à 14 décembre), se succédèrent rapidement.

A tort ou à raison, Marie-Antoinette détesta le duc de Chartres (depuis, d'Orléans ou Égalité). Le duc passait pour avoir remporté la victoire au combat d'Ouessant (27 juillet 1778); le *Te Deum* qui devait être chanté à cette occasion ne le fut que pour une grossesse de la reine. Une marquise, que le duc peu galant avait déclarée laide, dit qu'il ne se connaissait pas plus en « signalements » qu'en « signaux, » mot qui obtint beaucoup de succès à la cour. Mais le vainqueur d'Ouessant, que les Parisiens avaient vu persifler à cause de spéculations sur le Palais-Royal, et représenter avec le costume d'un chiffonnier ramassant des *loques à terre* (locataires), se fit venger par ses amis. Dans *Ernelinde*, un chanteur, se tournant vers le prince, lui offrit une couronne, et lui adressa directement ces vers de la pièce :

Jeune et brave guerrier, c'est à votre valeur
Que nous devons cet avantage;
Recevez ce laurier, il est votre partage :
Ce fut toujours le prix qu'on accorde au vainqueur.

A quoi les partisans de la reine firent répondre par ce couplet :

Tel, cherchant la toison fameuse,
Jason, sur la mer orageuse
Se hasarda;
Il n'en eut qu'une : et, pour tes peines,
Nous t'en promettons deux douzaines
A l'Opéra.

Ils n'étaient pas seuls à douter de la bravouve du duc de Chartres. On prétendait que, dans son excentricité vaniteuse, il avait fait inscrire sur une porte de ses écuries la devise de l'ordre de la Jarretière, en changeant l'orthographe du dernier mot : *Honni soit qui mal y panse*. Mais son orgueil fut rabattu. Comme il assistait au bal de l'Opéra et disait à un domino : « Beauté passée ! — Comme votre gloire, monseigneur ! » répliqua le masque sans se déconcerter [1]. Les partisans de la cour tympanisèrent aussi l'amiral comte d'Estaing, qui avait pris la Grenade aux Anglais (1779) et qui jouissait d'une certaine popularité.

La reine ne commandait pas en personne le feu dirigé sur ses ennemis ; mais les querelles prenaient naissance dans son palais, où se tenait bureau d'esprit. Là, quelques nobles, ceux qu'on appelait les « aimables roués, » quelques belles dames, quelques abbés, les « fidèles, » se répandaient en invectives contre les rêves des « cacouas » ou voltairiens, des derniers « illuminés » ou philosophes, et des franc-maçons, — tout en causant des nouvelles robes de Rose Bertin, des étonnantes créations culinaires du fameux cuisinier Laguipierre, ou des guirlandes inventées par Louise Contat dans la *Coquette corrigée*, ou des énormes boucles d'oreilles dites *à la Créole*, parues pour la première fois dans *Myrza*, ballet de Gardel aîné [2].

Avec ces réunions sont nées bien des erreurs politiques, et les commérages qui s'y faisaient influaient sur les actes de Marie-Antoinette. Elle avait son « petit conseil, » son « comité autrichien. » Parmi les bons mots qu'elle y prononça, on remarque sa comparaison des Parisiens avec des « grenouilles qui ne font que coasser. » Imprudente parole, car bientôt les coassements se changèrent en clameurs. Si les *Mercures* étaient remplis de

1. *Almanach du* XIXe *siècle*, ou *Étrennes du bon vieux temps*.
2. *Cabinet des modes*.

fadaises poétiques, les pièces de théâtre donnèrent fréquemment lieu à des allusions expressives. La reine alla un jour voir jouer l'*Amant bourru*, et, comme un des acteurs disait à Saint-Germain, valet de la comédie : « C'est un coquin qui fait tout de travers, il faut que je le chasse, » le public se tourna vers Marie-Antoinette et applaudit. Il s'attaquait au comte de Saint-Germain, ministre de la guerre, collègue de Turgot, et qui avait voulu introduire dans l'armée la discipline allemande : exercices nouveaux, châtiments corporels, toutes mesures antifrançaises. Les soldats murmurèrent, « n'aimant du sabre que le tranchant, » s'écriaient-ils. Saint-Germain, qui supprima la peine de mort pour cause de désertion, avait succédé au maréchal de Muy, mort de la pierre; mais après des hésitations telles de la part de Louis XVI, que les courtisans disaient : « On ne veut sans doute pas que le nouveau ministre ait la pierre, puisqu'on le sonde si soigneusement. »

Un exemple des idés du jour ressort de ce qui se passa, peu après, à une représentation d'*Athalie*. Joad donne de sages conseils à Joas :

> Bientôt il vous diront que les plus saintes lois,
> Maîtresses du vil peuple, obéissent aux rois; (*Interruption.*)
> Qu'un roi n'a d'autre frein que sa volonté même; (*Id.*)
> Qu'il doit immoler tout à sa grandeur suprême; (*Id.*)
> Qu'aux larmes, au travail, le peuple est condamné. (*Id.*)

A ce vers : *Hélas! ils ont des rois égaré le plus sage* ! il y eut explosion générale. Les « avancés » faisaient ainsi la leçon aux « rétrogrades; » ils voyaient Louis XVI dans Joas, et l'interprète du peuple français dans Joad. Il avait fui, le temps où, dans cette même salle, un acteur adressait au roi cette phrase du *Siége de Calais* :

> Le Français dans son prince aime à trouver un frère,
> Qui, né fils de l'État, en devienne le père.

Pourquoi les idées avaient-elles changé? Quels actes

avaient motivé les mécontentements populaires, malgré des succès au dehors? La cause première venait de la pénurie des finances, qu'aucun ministre n'avait pu relever, ni Maurepas, incapable d'agir; ni Turgot, poursuivi par la haine de ceux que les abus d'administration engraissaient; ni Necker le « Génevois, » dont le compte rendu des finances n'était, selon beaucoup de gens, qu'un « conte bleu, » qu'un « conte en l'air. » Les souffrances étaient générales. En 1780, on fonda la société philantropique, laquelle, à son origine, distribua des secours sans s'astreindre à des conditions déterminées, et, peu de temps après, limita son assistance à quatre classes de nécessiteux : ouvriers octogénaires, aveugles-nés, femmes enceintes de leur sixième enfant, veufs ou veuves chargés de six enfants en bas âge. Cette association devait bientôt jeter les bases de l'institution des Jeunes-Aveugles (1784); elle devait, plus tard, se charger de mettre les enfants en apprentissage.

Plusieurs affaires de cour scandaleuses, telles que le vol du fameux collier de la reine, l'arrestation du cardinal de Rohan, des exils de princes et de magistrats, des ministères sans consistance, et des famines successives, nuisirent au respect qui environnait d'ordinaire la majesté royale. Peu à peu le peuple réfléchit sur sa position, et jugea les actes des gouvernants. Le compte rendu de Necker, innovation importante, avait mis la nation dans la confidence de tous les secrets honteux du Trésor. Il existait un déficit de près de deux cent dix-neuf millions [1].

Par suite de l'hostilité du parlement contre Necker, qui donna sa démission, Calonne, Loménie de Brienne et Lamoignon arrivèrent tour à tour aux affaires. Calonne, intrigant, prodigue, doué de formes élégantes, voulut escamoter l'argent dans la poche des contribuables, ou faire banqueroute. Être bon gentilhomme ne

1. *Bailly*, Histoire financière de la France.

suffisait pas, cependant, pour faire oublier Necker. Ce quatrain peignit bien le nouveau ministre (3 novembre 1783) :

Nargue d'hier, vive aujourd'hui,
Fi de Necker, honneur à Calonne!
A droite il prend, à gauche il donne;
L'honnête homme, il n'a rien pour lui[1]!

Chansons sur la vie privée de Calonne, chansons sur sa carrière politique : toute son histoire se résume dans l' « assemblée des notables, » qui inspira d'excellentes caricatures.

Dans la première, le cuisinier déclare : — « Mes chers administrés, je vous ai rassemblés pour savoir à quelle sauce vous voulez être mangés. » Les dindons répondent : — « Mais nous ne voulons pas être mangés du tout!!! — Vous sortez de la question. » Dans la seconde, un gros fermier, Louis XVI, est assis devant une table non servie encore. Calonne, son valet, se prépare à exécuter des animaux de basse-cour. Le roi dit :

Mes bons amis, mes douces bêtes,
Porcs et coqs-dindes, et moutons,
Que d'entre vous les bonnes têtes
Déduisent ici leurs raisons.
Je suis pressé par la famine :
Le plus glouton de mes valets
Prétend que le ciel vous a faits
Pour ma gloire et pour ma cuisine.
Il faudra donc vous croquer tous?
Tel est en bref mon manifeste;
Sur la sauce décidez-vous;
Mon cuisinier fera le reste[2].

Par les rues circulaient des chansons sur la banqueroute et sur les notables, ou plutôt sur les « notés », qui jouaient un rôle de complaisance[3] :

1. Introduction au *Moniteur universel.*
2. *Mémoires d'un pair de France.*
3. *Mémoires de Fleury,* in-8°, *Paris,* 1835-1836.

Dis-moi, mon cher, ce que tu penses :
Les notables vont s'assembler,
Pour régler, dit-on, les finances.
—Sans doute.—Ah! tu me fais trembler.
—Pourquoi?—Lorsqu'un malade empire,
On réunit des médecins ;
Ils viennent, le malade expire.
On paye encor les assassins.
On nous parle aussi de réforme :
C'est bien fait, j'approuve cela.
—Eh bon! ce n'est que pour la forme;
Jamais on n'y travaillera.
Ministres, commis, secrétaires,
Évêques, ducs, et cætera,
Entendent trop bien leurs affaires
Pour donner dans ce paquet-là.
— Avons-nous au moins l'espérance
De voir soulager les sujets?
—Eh! mon ami, toujours en France
On fut magnifique en projets.
Dans la solennelle assemblée
Maint orateur s'élèvera;
Mais, avant deux mois, en fumée
Tout cela se dissipera.

Ces vers de Rulhière réussirent. Alors il composa un quatrain contre Calonne, à l'occasion de la chute du ciel de son lit, dans lequel il y avait une glace :

Calonne eut, dit-on, grande peur,
Quand il se vit dessous la glace;
Je le crois bien, car un voleur
Était devant lui face à face.

A propos des séances mêmes de l'assemblée, on chanta :

Un grand voulut prouver que
La France est dans Versailles;
Qu'il faut faire la banque-
Route, et que le Tiers n'est que
Canaille, canaille, canaille.

Monsieur rit et répliqua :
Si ce Tiers est canaille,
Par fierté nous n'avons qu'à
Payer tout pour lui jusqu'à
La taille, la taille, la taille.

Oui, ménageons ce Tiers-là,
Ajoute un des notables,
Sinon chez nous il viendra
Se chauffer et dîner à
Nos tables, nos tables, nos tables[1].

Le tour d'escamotage manqua. Calonne dut songer à la retraite. Le peuple manifesta ses regrets :

A monseigneur
Le contrôleur,
Salut, paix, et retraite.
Quand on le prit
Pour son esprit,
Bien chère en fut l'empletto.
On sait qu'il n'aime pas pour peu
La table, le lit et le jeu :
Un jour viendra
Qu'il variera
Ses passe-temps aimables;
Et l'on verra
Qu'il sautera
Pour messieurs les notables.
Pour d'Artois il a financé;
Pour Lebrun il s'est trémoussé ;
Gorgé d'écus,
Il n'aura plus
L'attitude de pénurie
Qu'il va laisser à la patrie.

Mais un malin répondit, sur le même air :

De monseigneur
Le contrôleur
Demander la retraite,
Messieurs, c est un excès d'humeur
Qui bien peu l'inquiète;
S'il faut qu'il chante, il chantera;
S'il faut qu'il danse, il dansera;
Mais il prétend,
En vous donnant
Ce passe-temps aimable,
Danser au son
Du violon
Payé par les notables [2].

1. *Mémoires de Condorcet.*
2. La *Chronique scandaleuse*, 1791.

Les deux collègues de Calonne éprouvèrent un sort encore plus triste. On donna le nom de l'archevêque de Toulouse à une maladie épidémique qui s'étendait d'un bout à l'autre de la France : rien n'était plus terrible, rien n'était plus détesté que la « Brienne. » La reine, qui avait hâté la fortune de l'archevêque de Toulouse, reçut le sobriquet de « madame Déficit. » Quelques dames portaient encore des chapeaux de gaze noire « à la caisse d'escompte, » qui étaient sans fond, et les jeunes gens des gilets « aux grands hommes du jour, » enrichis des portraits du marquis de La Fayette et du comte d'Estaing, deux « avancés. »

Comme on se moquait des parlements d'États qui n'osaient résister aux volontés du gouvernement! Les classes élevées appelaient les commandants militaires des provinces « porteurs d'ordres; » le peuple les appelait « porteurs d'eau. »

Si l'on réfléchit maintenant qu'en 1782 le premier arbre de la liberté avait été planté à Franconville, à quatre lieues de Paris, par le comte Camille d'Albon, en mémoire de la révolution américaine ; qu'il se créait des associations réformatrices ; que le *Mariage de Figaro* était joué ; que les principes de d'Estaing et de La Fayette, libérateur du nouveau monde, trottaient déjà dans les têtes bourgeoises, on comprendra facilement combien l'horizon politique s'obscurcissait.

II

Brienne fut renvoyé (24 août 1788). Le lendemain matin, la jeunesse de Paris demanda au lieutenant de police la « permission de se divertir. » Sur le soir, un ouvrier bijoutier, nommé Carle, s'avança au milieu de la place Dauphine. Il tenait d'une main un chaudron en

cuivre, de l'autre un marteau d'orfèvre, et il s'écriait en frappant sur le chaudron : « Mes amis, à moi ! charivari ! charivari ! » A sa voix, un rassemblement se forma. Brienne fut représenté par un mannequin, revêtu d'une robe épiscopale, dont trois cinquièmes de satin et deux cinquièmes de papier, en dérision d'un arrêt (16 août) qui autorisait les différentes caisses de banque à payer en papier les deux cinquièmes de leurs dettes. On promena l'ex-ministre, jugé et condamné au feu. Pour rendre la dérision plus amère, le peuple arrêta un abbé qui passait, et le baptisa du nom de Vermont, protecteur de Brienne. Vermont put confesser et absoudre son protégé. L'abbé déclina spirituellement sa compétence, en disant : « Mais, messieurs, considérez, je vous prie, que, si j'entreprends de le confesser, il aura tant à me dire, que vous ne pourrez jamais le brûler ce soir. » L'archevêque fut donc brûlé sans confession.

Illumination, pendant un instant, sur la plate-forme de la Bastille ; et les jeunes gens cassèrent, à la manière anglaise, les vitres de ceux qui ne voulaient point allumer de lampions.

Le jour suivant, le peuple s'apprête à recommencer ; mais Dubois, commandant du guet à pied et à cheval, charge sur les trottoirs de différents quais, au sabre et à la baïonnette. Les jeunes gens repoussés surprennent le poste du Pont-Neuf, en désarment et dépouillent les factionnaires, brûlent leur corps de garde, leurs habits ; et, courant, riant, chantant, ils vont ensuite par la ville incendier d'autres postes isolés. De là ils attaquent la maison du commandant, qui riposte ferme et s'enfuit. « Ah ! s'écrient-ils en jouant sur les mots, il nous *faut du bois*, c'est *du bois* qu'il nous faut pour brûler ceux qui trahissent notre bon roi ! » Voici commencer la guerre des rues. Les cadavres sont jetés à la Seine, pendant la nuit.

Quant à Lamoignon, garde des sceaux, son procès fut plus étrange encore que celui de Brienne. Il ne quitta les

affaires qu'au mois d'octobre. On le punit d'avoir voulu mettre la réforme du parlement à la place des réformes de finances ; d'avoir imaginé un emprunt de quatre cents millions, projet manqué ; d'avoir fait ridiculement bloquer le Palais pour s'emparer de d'Espréménil et de Montsabert, arrêtés. Vers minuit, sur la place de Grève, se promena un géant de six pieds, portant un jeune garçon à *califourchon,* qui déploya un *grand* placard, et lut à haute voix : « Arrêt de la cour du *public*, qui condamne le sieur *Lamoignon* à faire amende honorable, à avoir les poings coupés et à être traîné dans le ruisseau. » Ce tribunal improvisé accorda un sursis de quarante jours au coupable, allusion à une ordonnance par lui rendue sur la jurisprudence criminelle. On tira des pétards ; on cria *Vive Henri IV ! au diable Lamoignon !* Puis on procéda à l'exécution. Les troupes accoururent ; le sang coula.

Quelques autres ministres occupèrent un moment la scène politique, sans pouvoir acquérir la moindre influence. Barentin seul, successeur de Lamoignon, fit preuve de talent, mais fut impopulaire. Son opposition à Necker transpira.

Or Necker, unique médecin capable de sauver le royaume, selon Louis XVI, avait repris le timon des affaires. Depuis plusieurs années, le vœu général, celui de la presse surtout, réclamait la rentrée du Génevois au ministère. Marie-Antoinette elle-même, faisant taire ses inimitiés contre le « charlatan, » comme elle disait, se chargea de lui apprendre son rappel, le lendemain du départ de Brienne.

Necker revient (août 1788) ! A cette nouvelle, l'enthousiasme monte à son comble : les « hommes de goût, » dans leur joie, composent les allégories les plus touchantes, mises en action par le burin. Necker ramène l'abondance ; il est l'espoir des Français ; les mauvais génies fuient à sa vue. Chacun lui rend un « hommage sincère, » et le félicite sur son « heureuse administra-

tion. » Il est représenté sous la forme d'un fleuve bondissant d'une grange ; on lui dédie une foule d'odes ; son portrait est partout, sur les tabatières et jusque sur les boutons d'habits[1]. La Ville donne des fêtes et crée une rue Necker. Le nombre des médailles frappées en son honneur, s'élève à quatorze. Remarquons surtout une gravure : Un pauvre homme du peuple, conduit par un enfant, s'avance vers une jeune dame qui est à sa croisée. Elle leur jette quelques écus en disant : « Tiens, petit, voilà pour des fusées. » L'enfant salue et répond : « Dieu vous les rende, belle dame ! » Le tout accompagné de *Vive le roi ! vive le parlement ! vive M. Necker*[2] !

N'est-ce pas vraiment le phénix qui renaît de ses cendres ? Il commence ses travaux, fait rapporter la malencontreuse ordonnance des deux cinquièmes de papier, et les états généraux sont convoqués pour aviser au relèvement des finances.

Une foule d'écrits paraissent. Les éditeurs les portent dans les maisons particulières, les étalent dans les vestibules de la maison des grands de l'État, et jusque dans l'enceinte du palais du roi. Il s'est formé une *Société publicole*, chargée d'éclairer le public. Le *Bon Sens*, par de Kersaint ; les *Fonctions des états généraux*, par Condorcet ; la *Pétition des citoyens domiciliés à Paris*, rédigée par le docteur Guillotin, et pour laquelle l'auteur, en compensation des poursuites de l'autorité, reçoit des couronnes populaires, travaillent l'opinion publique. *Qu'est-ce que le tiers état ?* s'est demandé l'abbé Sieyès. *Rien* pour le présent, *tout* dans l'avenir. Mot nouveau, idée nouvelle. Conclusion qui indique combien le tiers état se contente peu des concessions que la royauté lui a faites.

Les journaux fourmillent : on se perd dans leurs titres. Chacun combat les abus du temps passé, s'apitoie sur les victimes des grands, notamment sur Henri Mazers

1. Cabinet Maurin : *Journal de Paris*, premier journal quotidien.
2. Cabinet Maurin.

de Latude, trente ans emprisonné par la Pompadour, rendu libre en 1784, et dont le portrait est publiquement exposé en 1789.

Ici commence la vie politique du peuple, qui veut dorénavant avoir voix délibérative dans les conseils du gouvernement.

Sa situation matérielle était déplorable. Le 13 juillet 1788, une grêle affreuse avait ravagé la France. Le territoire de Chartres était ruiné ; quarante-trois paroisses de l'Ile-de-France manquaient de récoltes ; cinquante-quatre paroisses de l'élection de Clermont en Beauvoisis n'avaient pas même de quoi ensemencer l'année suivante. La Picardie, la Touraine, le Valais, le Forez, se livraient à la désolation[1]. Chaque jour les feuilles publiques enregistraient de nouveaux désastres. Dès le 19 juillet, le *Journal de Paris* annonçait une souscription pour secourir les victimes des sinistres[2]. Il citait des malades dont la commotion atmosphérique avait hâté la mort. Le Théâtre-Français, l'Académie de musique, le Théâtre-Italien, jouaient à bénéfice.

Toutes ces aumônes ne remédiaient guère au présent. L'hiver approchait, l'hiver, la terreur des pauvres ! Il continua la série des malheurs qui l'avaient précédé, et compta parmi les époques néfastes. Ce fut pour la population un martyre de tous les jours. Les ateliers se fermèrent ; le plaisir céda aux rigueurs de la saison : plusieurs théâtres firent relâche. Dix-sept degrés de froid continu ! Deux lieues de mer glacées à Calais ! Le bassin du port de Marseille entièrement gelé ! Des débâcles épouvantables de la Loire et du Rhône ! La destruction du poisson sur les côtes de Nantes ! A Lille, le 19 décembre, plusieurs vieillards et enfants gelés dans leurs lits[3] ! Presque toutes les fontaines tarissant à Paris ;

1. *Journal de Paris, passim.*
2. Le duc d'Orléans s'inscrivit pour douze mille livres.
3. *Cabinet des Modes*, journal.

et, dans les provinces, des puits ne formant que glaçons, et des moulins à eau arrêtés ! Sur cette terre désolée planait un ciel constamment couvert, qui emplissait les âmes de tristesse, et portait les esprits aux noirs pressentiments [1]. La disette, enfin, apparut avec ses douleurs sourdes, ses craintes continuelles, ses invincibles nécessités. Quelques paysans mangèrent du son et de l'herbe bouillie.

Dès le mois de septembre, on tremblait sur la saison qui allait s'ouvrir. Pendant huit jours, le peuple, attroupé sur le terre-plein du Pont-Neuf, entoura et fit saluer par les passants, notamment par le duc d'Orléans, la statue du « bon roi Henri [2]. » En décembre, le duc d'Orléans, par philanthropie, ou pour se rendre populaire, fit distribuer du pain et des comestibles aux pauvres, dans plusieurs paroisses de la capitale, et allumer, aux jours les plus durs, de grands feux sur les places publiques. Il avait chargé son intendant d'écrire à l'abbé Poupart, curé de Saint-Eustache, pour qu'il donnât aux pauvres mille livres de pain chaque matin. D'après ses ordres, deux remises attenantes à son palais se transformèrent en cuisines, et de grosses pièces rôties furent journellement accordées aux passants affamés. L'archevêque de Paris, Juigné, mangea son revenu, s'endetta même pour aider les malheureux. Madame Necker, qui fonda un hôpital en 1778, se signala encore dans cet hiver terrible. Quant au roi, il fit abattre les forêts voisines de Paris, et il ordonna des distributions gratuites de bois ; il porta des souliers percés [3] ; il ne joua plus qu'un écu au trictrac [4].

Pour comble, les escrocs étaient en nombre. On redoutait surtout alors une société infernale, dont les

1. Témoin oculaire.
2. *Tableau historique de la Révolution.*
3. *Louis XVI et ses vertus*, par Proyart, in-8°, *Paris*, 1808.
4. *Mémoires de Cléry.*

membres, désignés sous le nom de « praticiens [1], » fabriquaient de faux billets et des expéditions commerciales controuvées.

Cependant la haute société se préoccupait de fêtes, de spectacles ; disputait au duc d'Orléans l'avantage d'avoir des « jockeys de bonne mine. » Les financiers galants et les grands seigneurs se ruinaient à faire construire des *folies*, ou maisons de plaisance : *folie d'Artois* (Bagatelle), *folie Saint-James* (Neuilly), *folie Genlis* (quartier Popincourt), *folie Méricourt* et *folie Beaujon*. Les fils de famille parcouraient les quais et les promenades, ayant deux montres aux côtés, enveloppant chaudement leurs mains dans des manchons énormes, ou profitant de l'hiver pour organiser des courses en traîneaux. Hommes et femmes passaient des nuits entières à jouer dans les tripots de bon ton, dits « enfers, » au boston, au biribi, au wist, au reversi, au creps, au trictrac, laissant aux valets et aux ouvriers la jouissance des billards publics et d'un unique et dernier jeu d'arquebuse, situé dans les fossés de la porte Saint-Antoine.

Malgré la misère générale, les riches ne se dérobèrent point aux lois de la mode. Le carnaval fut long et superbe : il datait du lendemain des rois. Longchamp rayonna : jamais les inventions pour la toilette n'avaient été plus originales. Les caracos de satin, les souliers à la chinoise, les culottes de velours, les habits à doublure de couleur, les boucles aux « nœuds d'amour » et aux « coquilles, » les redingotes à double collet, faisaient fureur. La vogue des wiskets, équipages à deux chevaux, allait croissant. Il semblait que Paris s'efforçât de lutter en aveugle contre la famine, qui existait réellement, puisque dès le mois d'avril les marchés furent orageux pour cause d'interceptions de grains [2] ; contre le froid, qui s'obstinait dans ses rigueurs : on allumait

1. La *Feuille du marchand*, journal.
2. *Mémoires du baron de Besenval.*

encore du feu le 11 mai, au moins le soir, dans presque toutes les maisons [1].

Mais l'idée révolutionnaire marchait irrésistiblement. Dans le cours de l'hiver 1788-89, les « hommes d'action » s'exaltèrent près de leur foyer, ou dans les « chauffoirs » publics, ou dans les nombreux « cabinets de lecture, » établis à l'imitation de celui que Girardin venait d'inventer et de construire en face du café de Foy. Les classes moyennes lisaient, péroraient, avaient soif de nouvelles : la politique descendait dans les rues.

Le *Cirque du Palais-Royal* venait de s'ouvrir. C'était un vaste souterrain disposé en forme d'arène, local commode pour les assemblées. Déjà le *Cercle social*, qui y tenait ses séances, s'occupait de l'avenir du genre humain; il allait bientôt manifester, par le journal la *Bouche de fer*, les opinions de ses adeptes, appelés les « francs-frères. » Déjà la dénomination générique de : « le *Palais-Royal*, » était connue et employée pour désigner les « motionnaires » du jardin [2].

Ainsi, chez le peuple, d'un côté misère profonde, et, de l'autre côté, prédisposition aux violences. La moindre étincelle pouvait mettre le feu aux poudres. En Bretagne (janvier), en Franche-Comté (février), en Provence, des troubles éclatèrent.

A Paris, une foule d'ouvriers se présentèrent devant la manufacture royale de papiers peints de Réveillon (faubourg Saint-Antoine), et y organisèrent un pillage général (27, 28 avril). Ils brûlèrent un mannequin fait à l'image du fabricant, et sur lequel son nom avait été écrit en gros caractères. Ils cherchèrent à le martyriser lui-même; mais il leur échappa. La force armée fit le siége de la maison Réveillon, où les ouvriers s'étaient barricadés. Un combat eut lieu : deux cents morts et trois cents blessés parmi le peuple; douze morts et quatre-

1. *Cabinet des Modes.*
2. La *Révolution de France*, par Beaulieu.

vingts blessés parmi les soldats. Les assaillants donnèrent à leurs morts et blessés le titre de « défenseurs de la patrie. »

Comme le duc d'Orléans, revenant d'une course de chevaux à Vincennes, avait été salué par les insurgés au moment où il traversait le faubourg Saint-Antoine, quelques gens prétendirent qu'il avait prêté les mains au pillage. D'autres, déclarant que cet événement était dû à une diminution trop forte de salaire, accusèrent Réveillon d'avoir dit que quinze sous par jour suffisaient, et au delà, pour faire vivre un ouvrier. D'autres crurent que l'attroupement avait été excité par la cour, qui voulait avoir un prétexte pour appeler des troupes à Paris. Plusieurs y virent l'effet du désespoir d'une foule égarée ou affamée [1]. Réveillon, enfin, se donna comme victime d'une inimitié personnelle, et avoua n'avoir perdu que ce qui avait été brisé ou brûlé. Rien n'avait été volé [2].

Malgré ses sanglantes conséquences, le pillage de la maison Réveillon produisit moins d'effet que la convocation des états généraux pour le 1er mai.

La question vitale du moment consista dans l'élection des députés. Pour y parvenir, on avait provisoirement divisé la masse des électeurs en « districts » et en « assemblées primaires, » mode d'uniformité, mais aussi d'égalité, qui fit naître aussitôt de grandes dissensions. Les divisions d'ordres conservaient toute leur force. Le clergé et la noblesse ne se souciaient point d'abandonner leurs priviléges. Le dernier ordre, au contraire, ne pouvait se permettre aucun acte d'indépendance qui ne passât pour de l'audace.

Cette lutte opiniâtre des trois ordres stimula, six mois durant, la verve et l'esprit des camps opposés. A Paris, les réunions préparatoires se tinrent dans le local

1. *Mémoires de Montbarrey.*
2. *Mémoire justificatif de Réveillon.*

de l'archevêché. Chaque ordre nomma son « procureur. » Un jour, le procureur du tiers état prononça hautement l'éloge de son ordre, ce qui fut d'abord fort bien goûté par la noblesse ; mais un noble, ayant renouvelé la louange, fut désapprouvé par plusieurs « confrères » et maltraité personnellement[1]. On juge de ce qui eut lieu en province, où l'esprit de caste existait davantage encore. Le roi lui-même montra sa partialité. Il voulut que les trois ordres se présentassent à lui en habits de cérémonie avant l'ouverture des états généraux ; et le samedi, 2 mai, « vu le grand nombre des députés, » le clergé dut se rassembler à onze heures du matin dans le salon d'Hercule à Versailles, la noblesse à une heure, le tiers état à quatre. Le pouvoir et les ordres privilégiés s'efforçaient de tenir le tiers état en tutelle.

Le lundi, 4 mai, à l'assemblée de Paris, l'abolition de l'usage de parler au roi à genoux ne s'effectua pas sans contradicteurs. A quelques jours de là, le *Journal des états généraux*, commencé par Mirabeau, député du tiers de la sénéchaussée d'Aix, fut suspendu. Seule, l'assemblée des nobles de la généralité de Paris, pour se distinguer, frappa une médaille destinée à perpétuer le souvenir de ses séances. On y lisait ces mots : *Legi regique fideles.*

Au reste, des mauvais vouloirs ne pouvaient l'emporter. Le roi se crut obligé de laisser vivre la feuille de Mirabeau. Le tiers état possédait les sympathies des masses. A Paris, pendant les opérations électorales, le peuple, toujours sur pied, encombrait rues et places. Les anecdotes les plus controuvées circulaient. Les électeurs s'arrachaient entre eux les brochures dans les cabinets de lecture, échoppes en plein vent, aux portes desquelles appendaient d'énormes écriteaux, avec la liste des nouveautés du jour imprimée en grosses lettres[2].

1. *Mémoires de Bailly.*
2. *Mémoires d'un prêtre régicide.*

Ils pensaient qu'il convenait de choisir pour députés des avocats dont l'éloquence servirait leurs intérêts et la cause de la liberté ; ils écartaient les gens de lettres, pauvres rêveurs ; ils goûtaient peu les négociants, toujours préoccupés d'affaires commerciales. Sur 621 députés du tiers, on comptait : 374 magistrats, avocats ou hommes de loi; 183 négociants ou financiers ; 12 médecins et 4 hommes de lettres.

Six semaines suffirent pour les élections de toutes les généralités de France. Les choix étant faits, l'assemblée de l'archevêché de Paris reçut bon nombre de gracieuses félicitations, entre autres celles des marchandes de poissons, qui venaient « remercier les électeurs et leur recommander les intérêts du peuple. » Les fruitières-orangères et autres dames de la halle offrirent aussi leurs hommages, et chantèrent des couplets à la gloire des députés du tiers, qui, eux, se déclarèrent leurs amis et leurs « frères[1]. »

Premier exemple de ces protestations d'amitié, d'égalité, de fraternité, entre les diverses classes, mots dont on abusa tant par la suite.

III

Les états généraux s'ouvrirent par une procession solennelle et par une messe du Saint-Esprit. Une ordonnance, en réglant les costumes des députés, établit des distinctions; ce qui déplut. L'ordre du clergé, premier nommé, selon l'usage, avait le costume ordinaire. La noblesse fut invitée à prendre la tenue de cérémonie. Les costumes de Henri IV et de Louis XIII reparurent, mais non pas seulement à cause des états généraux. Déjà la cour, pour les jours d'étiquette, s'était habillée

1. *Mémoires de Bailly.*

« à la Henri IV, » pendant les trois premières années du règne de Louis XVI[1]. Le costume du tiers état était simple et sévère, comme son rôle. Un seul député de cet ordre avait conservé le vêtement des campagnes : Michel Gérard, cultivateur, député de Saint-Martin-de-Rennes (Bretagne), garda l'habit, le gilet et la ceinture du Bas-Breton.

La salle qui avait servi à l'assemblée des notables reçut les députés aux états généraux. Elle se composait de plusieurs chambres distinctes. Aussitôt après la séance d'ouverture, fameuse par trois discours sans portée, — celui du roi, qui semblait peu propre à la circonstance; celui de Barentin, garde des sceaux, qu'on n'écouta pas; celui de Necker, enfin, qui était fort au-dessous de ce qu'on attendait, — les députés procédèrent à la vérification des pouvoirs. Elle donna naissance à une discussion déplorable, intempestive, ridicule. Le clergé et la noblesse s'assemblèrent dans des chambres différentes; le « tiers » eut la salle commune.

Mais le tiers (car beaucoup affectaient de ne pas dire le tiers état) portait plus haut la tête, à mesure que ses concurrents cherchaient à l'abaisser; il prenait le rang le plus honorable dans l'opinion, il recrutait ses vengeurs naturels dans la bourgeoisie, dans la foule, qui tympanisa la noblesse et le clergé. Les chansons les plus comiques ou les plus sérieuses, les plus délicatement spirituelles ou les plus obscènes, soulageaient l'irritation des roturiers ; elles circulèrent dans les carrefours, dans les spectacles et dans les cafés :

Vive le tiers état de France!
Il aura la prépondérance
Sur le prince, sur le prélat!
Ahi! povera nobilta!
Je vois s'agiter la bannière;
J'entends partout son cri de guerre :
Vive l'ordre du tiers état!
Ahi! povera nobilta!

[1] Voir le Recueil des costumes de ces trois années. *Bibliothèque nationale.*

Plusieurs médailles furent frappées à l'occasion des états généraux. Sur presque toutes on lit ces mots : *Vive le roi pour le bonheur de son peuple!* Elles se vendaient à très-bas prix. Les fautes d'orthographe y fourmillaient ; mais le sens en était clair et d'une haute portée[1]. Les caricatures se mirent de la partie. Une d'elles représentait un homme « de basse extraction » portant sur son dos un noble et un prêtre ; dans une autre, intitulée la *Fermière en corvée*, une villageoise portait une religieuse et une dame de qualité. Les deux prolétaires, accablés sous leurs fardeaux, disaient : « Il faut espérer que ce jeu finira bientôt. » Il y avait aussi l'*Œuf à la coque*, où le tiers portait l'œuf dans lequel le clergé et la noblesse trempaient seules leurs mouillettes de pain[2].

Mais on ne tint aucun compte des impatiences, des manifestations populaires. Les ordres privilégiés discouraient gravement sur leurs prérogatives, et refusaient le vote par têtes, ou le « doublement » du tiers, ce qui réduisait la bourgeoisie à l'impuissance. La vérification des pouvoirs ne se fit pas en commun. Les députés du tiers déployèrent alors une grande activité ; le clergé et la noblesse passèrent, au contraire, la moitié de leurs séances sans délibérer[3].

Le Dauphin, depuis longtemps malade, mourut le 3 juin, à Meudon, et l'Assemblée alla, le 8, jeter de l'eau bénite sur son cercueil ; le 11 et le 18, une députation accompagna le roi aux processions du saint sacrement à Notre-Dame de Versailles. Le clergé fut placé à droite, le long des stalles et des places destinées à Louis XVI et à sa famille ; la noblesse à gauche, dans les places correspondantes. Les « communes[4] » occupèrent le milieu

1. *M. Hennin*, Hist. numismatique de la Révolution française, gr. in-4°, *Paris*, 1826.

2. Collection Laterrade, aujourd'hui en partie à la Bibl. nationale.

3. *Moniteur universel.*

4. Expression synonyme de tiers, employée dans les premiers mois de l'Assemblée.

et des banquettes placées en face du maître autel, derrière le lutrin. Bientôt on vint leur dire qu'il fallait enlever les banquettes, pour livrer passage à la procession. Mais Bailly, président, « trouva la chose indécente, et signifia qu'il ne la souffrirait pas[1]. » Il gagna la partie. Peu de jours après, le roi refusa de recevoir une députation du tiers.

Cependant celui-ci se sent humilié, craint de « faillir au mandat » que les électeurs lui ont confié. Le 17 juin, il se déclare lui-même « Assemblée nationale, » sur la motion de Sieyès[2]. Dans cette séance, le mot « décréter » est employé pour la première fois. Mirabeau débute comme orateur par un magnifique discours : il veut qu'on appelle les communes *Assemblée des représentants du peuple français,* « du peuple, dont le nom est couvert de la rouille des préjugés. » Et il rappelle que les amis de la liberté étaient les *remontrants* en Amérique, les *pâtres* en Suisse, les *gueux* dans les Pays-Bas.

Les députés instituèrent un « comité des subsistances, » chargé de veiller aux approvisionnements de Paris. Le soir même, vers cinq heures, il se fit un grand mouvement autour de l'Assemblée ; la foule s'y porta. Plusieurs membres du clergé se réunissaient aux communes, et donnaient ainsi l'exemple d'une union qui n'avait jamais été plus nécessaire. Le peuple, rassemblé dans la cour, prodigua aux ecclésiastiques sortants les huées ou les bravos, selon qu'ils coopéraient ou non à l'œuvre souhaitée. De la sorte, l'Assemblée se trouva en nombre ; et le lendemain elle se rendit, à neuf heures du matin, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Des gardes françaises en défendaient l'entrée. Quelques hérauts d'armes, revêtus de leur cottes de velours violet cramoisi et armoriées, de leurs toques noires et de leurs caducées, annonçaient à son de trompe, par tout

1. *Mémoires de Bailly.*
2. La *Révolution française*, par Beaulieu.

Versailles, une séance royale pour le 22, et la suspension des séances ordinaires jusqu'à nouvel ordre. Les députés murmurèrent; les plus ardents voulaient entrer de vive force dans la salle; d'autres demandaient qu'on allât à Marli, tenir séance sous les fenêtres du château; d'autres, qu'on transformât la place d'Armes en champ de mars. Le plus grand nombre, Guillotin en tête, indiquaient le *Jeu de Paume*. Et dans ce lieu privilégié des passe-temps de Louis XVI, les députés prononcèrent un serment solennel, par lequel l'Assemblée déclara qu'elle ne se séparerait pas avant d'avoir établi une « Constitution. »

Un ordre du roi avait « remis » la séance solennelle au 23, et le comte d'Artois avait fait retenir pour son compte la salle du Jeu de Paume. Il fallut que l'Assemblée cherchât un autre local. L'église des Récollets étant trop petite, Saint-Louis servit de refuge. Là, on répéta les mots « famille » et « fraternité; » on résolut de continuer les délibérations, malgré toute espèce de décisions contraires de la part du gouvernement. Après la séance royale, lorsqu'il fut enjoint au tiers de quitter la salle, il résista, par la bouche éloquente de Mirabeau, interprétant l'opinion presque unanime des représentants : « Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes. »

Dès ce jour, les communes l'emportèrent. De minorité qu'elles étaient d'abord, elles devinrent peu à peu majorité. Elles imposèrent leurs volontés aux nobles ou aux ecclésiastiques réunis à elles. Le tiers formait l'Assemblée.

Elle s'était opérée enfin, cette mixtion complète des trois ordres, si désirée, trop longtemps attendue! « Mieux vaut tard que jamais, » put-on lire au bas d'une estampe. Pacification apparente, sur laquelle les hommes sensés ne pouvaient se faire illusion.

Un double sentiment s'empara aussitôt du peuple : haine mêlée d'orgueil. Ses danses en rond, ses feux de

joie, ses illuminations, pour célébrer un événement aussi important, ne rendaient sa pensée qu'à demi. Il se procura les petites jouissances du triomphe, il inventa la dénomination d' « aristocrate, » en disant déjà d'un homme « qu'il avait les formes aristocratiques [1], » ce qui équivalait, selon lui, à la plus grave injure. Chacun des principaux aristocrates reçut un nom burlesque : le comte d'Artois, dont la tête avait été mise à prix, fut surnommé *aristocrâne ;* le maréchal de Broglie, ministre de la guerre, *aristocroc ;* l'archevêque de Paris, *aristocrossé ;* un autre grand personnage, *aristocruche.* Des comédiens du Théâtre-Français appelèrent l'acteur Molé *aristopie,* et la Rochelle, qui toussait toujours, *aristocrache.*

Quarante-sept députés nobles venaient de se réunir à l'Assemblée. A cette nouvelle, un homme de cour s'écria : « Je les plains ! voilà quarante-sept familles déshonorées, et auxquelles personne ne voudra s'allier. »

Y avait-il bonne foi possible avec de pareils sentiments dans le cœur de gens qui se serraient la main ? La noblesse et le clergé étaient solidaires aux yeux du peuple. Un placard, *Lettre des Parisiens,* affiché partout, appela sur eux la réprobation générale. La vertu du duc d'Orléans leur était opposée. On exaltait son désintéressement. Dans toutes les gravures, un triangle figura les trois ordres : trinité politique. Les trois ordres réunis, cela fit trois têtes dans le même bonnet — du tiers, remarquons-le bien. Il fut mathématiquement prouvé que IV + XII = XVI, que Louis XVI valait à lui seul Henri IV et Louis XII. Le « vœu général » était accompli ; les trois ordres s'embrassaient et disaient : « V'là comme j'avions désiré que ça fût ! » Sur des cadrans de montre se voyaient l'épée, la crosse et le marteau.

Mais bientôt le tiers fait sentir « qu'il a la prépondérance, » selon les prédictions des chansonniers. Les rôles changent. C'est l'abbé, c'est la religieuse qui soutiennent

1. *Almanach de la Révolution.*

le fardeau ; la fermière et le prolétaire s'écrient : « J'savais ben qu' j'aurions not' tour. » Une caricature rappelle qu'un « barbier rase l'autre. » Le prolétaire est parfaitement assis dans un fauteuil ; un noble le rase, assisté d'un abbé pour garçon perruquier. Le tiers ne porte plus servilement l'*œuf à la coque*, maintenant placé dans un coquetier. Les trois ordres mangent ensemble. Cette fois, le tiers a la grosse mouillette.

Il va plus loin ; il pense que sur lui repose en grande partie l'avenir de la France, dont une mauvaise gravure explique allégoriquement l'état actuel. Un arbre de liberté élève dans le ciel sa tête majestueuse : les députés du tiers perchent sur ses branches, tandis que le clergé et la noblesse font mille efforts pour le renverser. D'un côté, la France, demi-morte, invoque l'assistance de Louis XVI et de Necker : « Mes amis, s'écrie-t-elle, ayez pitié de ma situation, il y a longtemps que je suis abandonnée. — Sire, dit Necker, il faut la secourir. — Nous la relèverons, » répond Louis XVI[1]. D'un autre côté, on voit le roi assis sur son trône; devant lui Necker tenant une balance, montrant que l'*impôt* pèse plus que l'*imposition*, et osant déclarer : « Sire, cela n'est pas juste. — J'y remédierai, repart Louis, avec le temps et vos conseils. »

Enfin, le peuple chante ses litanies nationales; demande, exige des réformes, formule des vœux, s'écrie avec force : « Des suppôts de la chicane, délivrez-nous, Seigneur ! — De la visite des commis de barrières et des aides, délivrez-nous, Seigneur! — Des capitaineries et des gardes-chasses, délivrez-nous, Seigneur! — De la milice, délivrez-nous, Seigneur ! — Noble citoyen, protégez-nous ; vertueux prélat, priez pour nous ; ministre du trépas, épargnez-nous ; soldats de la patrie, défendez-nous ; et nous vous bénirons tous. » Ces litanies accompagnent une série de dessins patriotiques.

1. Collection Laterrade; *Bibliothèque nationale.*

Il est facile de concevoir le succès de ces gravures et caricatures. Les curieux qui assiégeaient les boutiques des marchands d'estampes, riaient d'abord de la chose ; puis, par une pente naturelle, insensible, la réflexion engendrait chez eux le mépris.

Tout logiquement, les nuances des opinions des députés varièrent à l'infini. Trois grandes divisions s'établirent. Il y eut le « côté droit » de l'Assemblée, composé des intolérants, de ceux qui ne voulaient accepter en aucun point les nouvelles doctrines ; le « côté gauche, » c'est-à-dire les partisans des réformes et des innovations politiques ; les « impartiaux, » enfin, autrement appelés le « ventre » ou les « amphibies, » qui n'avaient pas encore d'idées arrêtées ; hommes louches, dont un œil contemplait les splendeurs et les douces béatitudes du temps passé, dont l'autre apercevait déjà dans l'ombre le tableau des créations futures. Ces dénominations, d'abord purement statistiques, selon la position des députés par rapport au président, commencèrent à être employées au figuré, quelques séances après l'ouverture des états généraux.

Autour du gouvernement gravitaient les clubs, écoles mutuelles de politique, parmi lesquels ressortaient — celui des *Américains*, puristes libéraux, fondé en 1785 ; le club de *Bretagne*, précurseur des Jacobins, et d'autres sociétés formées par les amis éprouvés de la famille royale, désignés sous le nom ironique de «monarchiens[1].» Tous ces clubs, plus ou moins nombreux ou importants, se déclaraient parfois « en permanence, » et se préoccupaient déjà du salut de la patrie. Imbu des principes qui y étaient enseignés, le peuple semblait posséder un sens de plus que par le passé, celui de la libre discussion. Il lisait avidement les comptes rendus des séances de l'Assemblée nationale. L'habitant des campagnes quittait sa charrue pour interroger les courriers, les commis marchands, les voyageurs.

1. *Almanach de la Révolution.*

Certainement une révolution était accomplie dans les esprits ; il ne s'agissait plus que d'être conséquent en face d'elle. Un champ vaste s'ouvrait aux espérances du tiers ; il ne fallait point revenir sur des concessions accordées.

Mais on répondit aux exigences par des obstinations, aux idées libérales par des coups d'État, aux besoins de fraterniser par des rancunes. Pour preuves, rappelons les manifestes des ordres privilégiés, et l'emploi fréquent de la force armée contre le peuple.

Le 30 juin 1789, un commissionnaire entra précipitamment dans le café de Foy, et remit aux habitués de l'établissement une lettre d'avis. Des gardes françaises emprisonnés à l'Abbaye, pour cause d'insubordination, devaient être transférés la nuit à Bicêtre. La nouvelle intéressa les motionnaires du Palais-Royal. Un d'eux donna lecture de cette lettre, publiquement, au milieu du jardin. Mille individus environ coururent à l'Abbaye, pour mettre les prisonniers en liberté. Ceux-ci furent portés en triomphe, soupèrent dans la salle du théâtre des Variétés[1]. Le lendemain, on leur donna des logements à l'hôtel de Genève. Des paniers, suspendus aux fenêtres avec des rubans, reçurent pour eux les offrandes des passants.

Une députation demanda la grâce des gardes françaises au roi, et se rendit à l'Assemblée nationale. Des hommes sans mission politique franchirent le seuil d'une assemblée parlementaire, et sollicitèrent sa médiation auprès du roi. Les députés prirent cette demande en considération après quelques murmures, et promirent d'implorer la clémence de Louis XVI.

Cet événement devint le signal d'une commotion qui éclata dans le commencement de juillet. Le 8, un espion de la police fut massacré ; le 9, deux officiers de hussards se présentèrent au Palais-Royal ; on leur

1. Aujourd'hui, Théâtre-Français; *la Révolution française*, par Beaulieu.

barra le passage ; ils insistèrent et tirèrent leur sabre, au grand mécontentement de la foule. Les ouvriers de Montmartre, exaspérés par la vue des troupes qui environnaient Paris, arrachèrent de prison un détenu et se transportèrent au Palais-Royal, entre onze heures et midi. Ils avaient un drapeau sur lequel on lisait ces mots : *Vive le tiers*! Le 10, un fait plus grave encore se passa : les canonniers des Invalides quittèrent leur poste, et vinrent au Palais-Royal danser avec les poissardes. Ils se disaient du *tiers état* aussi[1].

Juillet, le mois des révolutions, s'annonça sous de fâcheux auspices. Les régiments qui emplissaient Versailles, Sèvres et Saint-Cloud, motivèrent des craintes à Paris. Tous les visages étaient inquiets et sombres. Mirabeau demanda le renvoi des troupes. Un seul nom retentissait partout, celui de Necker, le « sauveur de la France, » qui avait refusé d'accompagner Louis XVI à la séance royale, et qui ne voulait pas laisser transférer l'Assemblée dans une ville de province, — à Noyon ou à Soissons. La cour se tenait alors sur la défensive ; elle était en opposition avec Necker, tellement que, le 11, ce dernier reçut l'ordre de donner sa démission et de partir immédiatement.

Sa disgrâce fut bientôt connue à Paris; mais on n'en parla d'abord qu'avec beaucoup de circonspection. Le 11, midi, on sut que Montmorin, Saint-Priest et la Luzerne partaient aussi. Necker quittant les finances, tout semblait perdu. Aussi les agents de change délibérèrent-ils sur les suites de cet événement et sur les atteintes qu'il pouvait porter au commerce : ils décidèrent que la Bourse fermerait le lendemain. La consternation et l'agitation régnaient. Des bandes d'individus armés incendièrent la barrière de la Chaussée-d'Antin. « Trône vacant! » voilà ce que l'on avait affiché dans Paris, avec cette phrase : « O duc d'Orléans! digne descendant de Henri IV, paraissez,

1. *Courrier de Paris, passim.*

mettez-vous à la tête de vingt mille hommes qui vous attendent[1] ! »

Le « Palais-Royal » ne manqua pas de protester contre le coup d'État. Malgré les affiches que l'autorité avait fait placer pendant la nuit, et qui invitaient les citoyens à rester chez eux, une foule de motionnaires se rassembla dans le jardin, pérora et manifesta son opinion hautement. Camille Desmoulins, jeune avocat, ami de Maximilien Robespierre, membre de l'Assemblée nationale, monta sur une table, et déclara que le renvoi de Necker était une « Saint-Barthélemi des patriotes, » que les troupes du maréchal de Broglie allaient égorger tout Paris, et qu'il fallait prévenir leurs attaques. En disant ces mots, il montra deux pistolets qu'il tenait à la main.

Camille Desmoulins consacra, ce jour-là, l'usage de la cocarde. Des feuilles d'arbres furent attachées aux boutonnières, et une femme distribua « gratis aux amis » une demi-aune de ruban vert.

Le jeune Camille conseilla de fermer les spectacles; et aussitôt le peuple courut à l'Opéra, exigea relâche, et l'obtint. Les spectateurs sortirent du théâtre, défilèrent entre deux haies de citoyens. Il était quatre heures un quart. Bientôt après, les agitateurs se rendirent chez Curtius, marchand de figures de cire fort en vogue, prirent les bustes de Necker et du duc d'Orléans, les couvrirent de crêpes et les portèrent en triomphe. Des tambours précédaient le cortége, qui se promena dans tout Paris, aux cris de « Chapeau bas! vive Necker! vive le duc d'Orléans! » Grossie par les passants qui s'y mêlaient, accompagnée d'une foule de curieux, la manifestation parcourut sans encombre les rues Saint-Martin et Saint-Denis, de la Ferronnerie et Saint-Honoré, jusqu'à la place Vendôme. Là, elle fut assaillie et chargée par un détachement de dragons de Royal-Allemand, qui brisa le

1. Appel au peuple, par Louis XVI.

buste de Necker. Un combat s'engagea; les gardes françaises firent feu sur les assaillants, à la hauteur de la place Louis XV, et le prince de Lambesc, à la tête de son régiment, repoussa les curieux jusque dans les Tuileries.

L'affaire du « Pont-Tournant » exaspéra le peuple; elle attacha les gardes françaises à la cause de la révolution.

Le prince de Lambesc, en butte aux accusations les plus violentes, fut appelé aussitôt « Néron-Lambesc » par les masses, qui se vengèrent le soir même en dévastant le couvent de Saint-Lazare, sous le prétexte que des grains y étaient renfermés, et en incendiant presque toutes les barrières. Puis, la nuit, des patrouilles citoyennes veillèrent, précédées de porte-falots. Hommes et femmes les formaient, armés de piques de fer, de lances, de faux, de poignards, de bâtons, de quelques fusils et pistolets.

La plupart avaient de sinistres figures : des malveillants se glissaient parmi les insurgés. On cite cependant des exemples de probité plébéienne. Un homme en chemise, sans bas, sans souliers, monta la garde à la porte de la grande salle de l'Hôtel de Ville. Quelques voleurs furent pendus.

Le lendemain, la rumeur continua, mais avec moins de désordre. Les insurgés possédaient les canons des gardes françaises et les drapeaux de la Ville. Ils avaient pillé les armuriers et le Garde-Meuble, délivré tous les prisonniers de la Force, à l'exception des criminels. La place de Grève était pleine de citoyens armés qui prenaient le nom de «soldats de la patrie, » concurremment avec les « braves gardes françaises. » Presque toutes les paroisses sonnèrent le tocsin. A deux heures de l'après-midi, la « milice citoyenne » se rétablit, et seize corps de garde furent constitués pour elle dans Paris. L'enthousiasme échauffa les esprits : les clercs du Palais et du Châtelet offrirent leurs services. De tous côtés on entendit prononcer le nom de « volontaires. » Volontaires

du Palais-Royal, des Tuileries, de la Basoche [1], de l'Arquebuse.

La cocarde verte était la couleur de la livrée du comte d'Artois; elle fut remplacée par la cocarde rouge et bleue, conforme aux couleurs de la Ville. Chacun la portait; de petits marchands de signes patriotiques forcèrent pour ainsi dire les passants à acheter leur marchandise. Le héros d'Amérique, le marquis de La Fayette, acquérait déjà une grande popularité : son buste, envoyé par les États-Unis, obtint place dans la salle de l'Hôtel de Ville. Les drapeaux de la nation l'ombragèrent.

Les citoyens resserrèrent les nœuds qui les unissaient, car des bruits de conspiration se répandirent, et l'on craignit que Paris ne demeurât bloqué par les troupes qui l'environnaient. Dès que le crépuscule descendit, on illumina, par mesure de sûreté, et les cloches indiquèrent le moment où il fallait éteindre ou allumer les lampions. Quelques décharges d'artillerie souvent répétées tinrent Paris en haleine. A tous les coins de rue furent pratiquées des tranchées, s'élevèrent des barricades; les femmes avaient placé des meubles et des pavés sur leurs fenêtres [2]. Au Palais-Royal, les motionnaires ne désemparèrent pas de la nuit. Le jardin et les cafés se remplirent de causeurs politiques, qui colportaient une liste de proscription, imprimée, et dont quelques exemplaires parvinrent aux proscrits eux-mêmes.

IV

Enfin le jour parut, le 14 juillet, d'éternelle mémoire. Paris conserva son aspect guerrier. Le matin, tout s'é-

1. Le bataillon de la Basoche n'a eu qu'une année d'existence.
2. *Moniteur universel.*

branla : les « faubourgs Saint-Antoine » et « Saint-Marceau » descendirent vers le centre de la ville. Les électeurs s'assemblèrent. Les motionnaires du Palais-Royal poussèrent un cri d'alarme : « Aux Invalides ! » Cri que d'autres répétèrent, et auquel tous obéirent. On courut aux Invalides pour avoir des armes. Le curé de Saint-Étienne-du-Mont, revêtu de ses habits sacerdotaux, se mit à la tête de ses paroissiens, les conduisit lui-même vers le lieu désigné. Plusieurs compagnies de gardes françaises, les sapeurs-pompiers, les volontaires de la Basoche, s'y rendirent aussi.

La matinée avait été sombre ; à midi, le ciel se découvrit ; un splendide soleil échauffa Paris : il allait, comme dit le poëte, « brûler » la Bastille.

Cette foule armée changea de direction, se répandit à flots pressés dans la rue Saint-Antoine, au bout de laquelle s'élevait la Bastille. Les insurgés l'attaquèrent, et le siége dura à peine quelques heures. La Bastille est prise ! Ces mots sortirent de toutes les bouches, en éveillant dans le cœur du peuple une joie de vengeance satisfaite. Ce fut le premier triomphe. La France goûta l'HEURE PREMIÈRE DE LA LIBERTÉ[1].

Mais des taches de sang souillèrent cette journée. Delaunay, gouverneur de la Bastille, Flesselles, dernier prévôt des marchands, et quelques autres, furent mis à mort. Ils avaient commis le crime de « lèse-révolution. ».

Au coin de la rue de la Vannerie et de la place de Grève se trouvait une boutique d'épicier, avec une lanterne devant. Cette lanterne, à l'aide de laquelle plusieurs meurtres avaient été consommés, acquit dès ce jour une affreuse célébrité ; elle donna naissance à l'expression « lanterner, » accrocher au reverbère, et au *Journal de la Lanterne*, dont l'ardent Camille Desmoulins s'institua « procureur général. »

1. Grande estampe. *Collection Laterrade*

La cocarde nationale subit une nouvelle transformation. Verte, elle avait figuré la livrée d'Artois ; rouge et bleu, elle s'accordait avec la livrée du duc d'Orléans. Funeste rapprochement, d'après les bruits qui couraient sur l'ambition de ce prince! La Fayette s'en aperçut, et proposa au comité des électeurs de « nationaliser » la couleur blanche[1]. De là l'origine du drapeau tricolore. Bien vite on donna aux trois couleurs un sens allégorique et mystérieux. Le *bleu*, disait-on, indiquait la justice, la loyauté, la beauté et la bonne réputation. Le *rouge* voulait dire vaillance, hardiesse, générosité. Le *blanc* représentait l'espérance, la pureté, l'innocence et la charité. Telle était l'explication populaire du temps. Malgré les causes qui avaient motivé tant de changements dans la cocarde, les ennemis royalistes du duc d'Orléans l'appelèrent « prince tricolore. »

Le drapeau aux trois couleurs flotta sur les murs de la Bastille. En s'emparant de cette prison, le peuple avait accompli un fait politique immense. D'abord on promena triomphalement les « vainqueurs de la Bastille ; » on fit pour eux des collectes. Ensuite un corps de citoyens se voua momentanément à la défense de la forteresse, sous le nom de « volontaires de la Bastille. » Enfin la démolition de la Bastille fut décidée; des crieurs l'annoncèrent partout.

La Bastille rappelait d'odieux souvenirs. A plusieurs reprises, le peuple en visita les cachots ou les souterrains. Mille fables s'accréditaient sur l'état dans lequel on les avait trouvés. Sept prisonniers furent délivrés. Les appartements n'étaient plus que peu ou point décorés ; le gouverneur avait hâté le déménagement des meubles précieux, plusieurs jours avant l'attaque. L'horloge, que l'on brisa, représentait deux esclaves courbés sous le poids de leurs chaînes.

La prise de la Bastille, ironiquement appelée « prise

1. *Mémoires de La Fayette.*

de possession » par les partisans du côté droit, causa un bruit énorme en France et même dans toute l'Europe. A Londres comme à Paris, les théâtres jouèrent la *Prise de la Bastille;* l'Université de Cambridge la donna en sujet de prix littéraire; Alfieri la chanta dans une ode sublime (*Parigi Sbastigliato*).

Paris ne se reposa pas après sa victoire, dont il voulait conserver tous les avantages. Les gardes nationaux parcouraient les rues : c'étaient les « citoyens-soldats. » Les troupes qui avaient fraternisé, entre autres les gardes françaises, reçurent le nom de « soldats-citoyens.

Jamais il n'y avait eu pareille fermentation au Palais-Royal. On y élisait des « députés. » Bien plus, les motionnaires destituaient quelques gens en place, et faisaient des nominations. Ils se rendirent incontinent à l'hôtel général des postes, afin de prendre des mesures contre la violation du secret des lettres. Ils voulurent d'abord délivrer les *quatre nations enchaînées aux pieds de Louis XIV;* mais ils se contentèrent de se rendre processionnellement à la statue de Henri IV, de se prosterner devant elle, de la couronner, de l'entourer de festons, et de décorer le « père du peuple, » en lui mettant au chapeau la cocarde nationale.

Un poëte compara ainsi le Paris d'à présent (1789) au Paris d'autrefois :

Mais, les yeux éblouis de l'éclat des beaux-arts,
Qui vont accumulant merveille sur merveille,
Vous n'aviez, en ces lieux, admiré les Césars
Que sur la scène de Corneille.

Aujourd'hui, ajouta-t-il,

Le front paré d'une cocarde,
Chargés d'une giberne et d'un grand havre-sac,
Les procureurs montent la garde,
Et leurs clercs couchent au bivac.
Messieurs les avocats, dont le rare génie

Par leurs clients est à bon droit vanté,
Défendent à leur tour, d'une voix aguerrie,
Le grand procès de la patrie
Et celui de la liberté[1].

Dans tous les cercles, au café, au club, chacun vanta l'intrépidité des « hommes du 14 juillet. » Ils se divisaient en deux classes : les gardes françaises et les vainqueurs de la Bastille proprement dits. Les premiers, qui avaient embrassé la cause de l'insurrection, reçurent dans la suite une récompense nationale. Sur une motion du « district du Sépulcre, » il leur fut donné une décoration, en bronze d'abord et plus tard en or, suspendue à leur boutonnière par un ruban tricolore. Quant aux vainqueurs, qui sortaient des rangs du peuple, ils se formèrent en association.

Le Jeu de Paume avait commencé la révolution en rabat; le 14 juillet la revêtit de l'habit guerrier. Cette journée consacra le principe de la souveraineté du peuple, sanctionné par une victoire.

Chez les femmes, le patriotisme fit fureur; une d'elles était « vainqueur de la Bastille. » Dans la haute société, les dames attachèrent à leurs bonnets des cocardes « à la nation, » et sur le devant de leurs coiffes les signes des trois ordres, la bêche, l'épée et la crosse, avec des branches d'olivier brodées en soie verte. Il y avait des boucles et des tabatières *à la Bastille* comme *au tiers;* des robes, des bonnets, des souliers, des *rosettes* aux trois couleurs. Il y avait des meubles *à la Bastille*, et notamment des bonnets à la Bastille, représentant une tour garnie de deux rangs de créneaux en dentelle noire. Ajoutez à cette nomenclature d'objets de mode, beaucoup d'autres fantaisies taillées et façonnées avec des débris de la forteresse elle-même. Les coquettes se parèrent de bijoux en cuivre ou en fer, encadrés d'or. Madame de Genlis porta à son cou un médaillon fait d'une pierre

1. *Voyage à la Bastille,* par Michel Cubières.

polie de la Bastille. Au milieu du médaillon était écrit en diamants : *Liberté*. Au-dessus était marquée, aussi en diamants, la planète qui brillait le 14 juillet, et au-dessous la lune, de la grandeur qu'elle avait en ce jour mémorable. Autour du médaillon, on remarquait une guirlande de lauriers composée d'émeraudes et attachée avec une cocarde nationale formée de pierres précieuses aux trois couleurs de la nation[1].

Les femmes lurent le journal avec assiduité ; elles prirent leur rang de bonnes citoyennes et jetèrent parfois des regards clairvoyants sur l'avenir. Par exemple, dans un cercle où il s'agissait, entre dames, de l'Assemblée constituante : « Mais, demandait une d'elles, qu'est-ce que cette Assemblée constituante? — C'est la *quatrième dynastie*, répondit l'autre. — Eh bien, cette dynastie-là fera charlemagne. »

Toutefois, les grandes dames n'avaient pas abdiqué toute leur morgue passée. Beaucoup disaient bien haut : « Je suis ennemie des abus et partisan de la Révolution, » alors qu'elles ne pouvaient encore souffrir qu'un roturier, fût-il homme de génie, osât leur baiser respectueusement la main ou prendre une prise de tabac dans leur tabatière. Les bourgeoises, les femmes du menu, suivirent le mouvement avec plus de vigueur. Parmi elles se rencontrent les « héroïnes » et les « amazones. » Leurs mains forgèrent des armes, arrangèrent des bouquets, agitèrent des branches de laurier, tressèrent des couronnes. De district en district, elles allèrent manifestant leur enthousiasme, leur amour pour la liberté ; et elles firent souvent honte aux hommes, à l'endroit du patriotisme. Une ouvrière lingère disait un jour à son mari : « Je suis fâchée que l'on ait besoin d'un uniforme pour être soldat-citoyen, je n'en reconnais point du tout la nécessité ; mais, puisqu'il le faut, voici quatre louis que je te prie

1. *Lettres écrites de France à une amie en Angleterre*, par miss William (1791).

d'employer à avoir un uniforme ; c'est l'argent de mes dentelles, que j'ai vendues : elles ne me servaient que pour mon plaisir ; cet argent te servira à faire ton devoir. » Voilà une citoyenne ! s'écrient les *Étrennes à la vertu*, où nous puisons ce fait.

Leur influence grandit ; qui sait où elle s'arrêtera ? Poissardes et fruitières iront complimenter l'assemblée des électeurs à l'Hôtel de Ville : « L'amour d'un peuple qui adore son roi nous conduit ici, diront-elles, pour la consommation du plus grand des ouvrages, qui est la réunion des trois ordres ; et le divin zèle qui nous anime nous fait espérer la fin de nos misères, en nous faisant dire d'avance que votre auguste assemblée représente à l'humanité du meilleur des rois la protection du plus grand des princes, *et que vous êtes tous des Neckers.* »

Au reste, quelques jours après ce « compliment, » les électeurs les supplièrent, par un arrêté, de coopérer à la grande œuvre de tranquillité générale en engageant tous les citoyens à reprendre le cours ordinaire de leurs travaux.

Apprendre à leurs enfants le *syllabaire national ;* leur répéter à toute minute les mots de *Bastille rasée*, de *liberté,* de *nation*, de *bon citoyen ;* mêler à leurs jeux les idées qui dominent la politique du jour, tel est le but que les femmes se proposent. Les images qui passent entre les mains des enfants représentent le *départ pour le siége de la Bastille,* l'*attaque de la petite Bastille*, etc. Ils remportent de petites victoires ; ils se piquent du point d'honneur, et se provoquent en duel ; ils promènent le drapeau national, font l'exercice et battent le tambour.

Voilà comment les esprits étaient disposés : hommes, femmes ou enfants, personne ne restait indifférent à la chose publique.

Si le renvoi de Necker avait attristé les provinces à ce point que plusieurs villes s'étaient tenues prêtes à « venir au secours » de l'Assemblée nationale, les journées des

12, 13 et 14 y suscitèrent de grands troubles. On y poursuivit les « accapareurs de grains, » on y commença cette longue insurrection appelée la « révolte des blés » qui explique beaucoup d'autres mouvements. Toutefois, les gardes nationales, organisées dans la France entière, calmèrent un peu les terreurs paniques qui éclataient fréquemment.

Paris nomma un colonel des milices citoyennes. Le club des Cordeliers proposait le duc d'Orléans, qui fut écarté malgré ses protestations de « civisme. » On hésitait encore, lorsque Moreau de Saint-Méry, président des électeurs, se trouvant dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, montra le buste de La Fayette. On choisit ce dernier pour commandant. Bailly, président de l'Assemblée nationale, fut nommé à l'unanimité « maire provisoire de Paris. »

La « prévôté » était morte de vieillesse, laissant son héritage à un nouveau pouvoir.

La fondation de l'assemblée de l'Hôtel de Ville ou « Commune de Paris, » s'opéra spontanément. Les électeurs avaient continué à s'assembler pour « adhérer aux travaux de leurs députés. » Mais, un jour, les salles de l'archevêché et de l'Hôtel de Ville leur avaient été interdites. Ils y suppléèrent par le « Musée de la rue Dauphine, » espèce de cabaret où ils se réunirent au nombre de trois cents. Une noce s'y faisait : les convives se retirèrent en embrassant et en félicitant les courageux électeurs.

Cela se passait le 25 juin. Le lendemain, les portes de l'Hôtel de Ville se rouvrirent, et bientôt, sous le titre de « magistrats provisoires, » les électeurs entamèrent une correspondance suivie avec l'Assemblée nationale. Dès ce moment, les journaux rendirent compte des séances de l'Hôtel de Ville, et le maire de Paris donna audience comme un ministre.

Cette nouvelle magistrature se servit largement de son autorité. Elle prit pour elle les attributions de l'ancienne lieutenance de police[1]; elle établit en son sein un « bureau des subsistances, » pour veiller aux approvisionnements, et un « comité permanent, » chargé de recevoir les demandes quotidiennes des Parisiens, et de s'enquérir des tumultes qui avaient lieu dans la capitale[2]. Aussitôt le 15 juillet passé, des commissaires choisis par l'assemblée firent leur visite chez les boulangers, pour savoir la quantité des farines et en constater la consommation ordinaire.

Paris, dont la population s'élevait à plus de six cent mille âmes, pouvait vivre à peine trois jours; aussi, non-seulement « il y avait queue » à la porte des boulangers, mais des factionnaires y étaient déjà posés. L'assemblée de l'Hôtel de Ville prit soin de faire cesser des bruits ridicules d'empoisonnement; puis elle confirma les nominations improvisées par la masse des citoyens, et reconnut pour « commandant général du faubourg Saint-Antoine » le brasseur Santerre, qui, selon quelques mauvaises langues, n'avait de *Mars* que la *bière*, mais qui pouvait passer pour un excellent patriote.

Sur l'avis de La Fayette, le nom de « milice citoyenne » avait été changé en celui de « garde nationale. » De son côté, l'Assemblée nationale, après avoir pris parti dans la lutte du gouvernement avec Necker, après avoir déclaré que le Génevois et ses collègues emportaient l'estime et les regrets de la nation, commença ses travaux sur la Constitution, et devint « Constituante. » Elle envoya une députation à Paris pour annoncer à la Commune le deuxième rappel de Necker. On assura que le roi allait venir. La députation de l'Assemblée assista, avec les membres de la Commune, à un magnifique *Te Deum* chanté à Notre-Dame.

Bailly reçut alors une véritable ovation. Pendant sa

1. De Crosne donna sa démission après le 14 juillet.
2. *Peuchet*, Mémoires secrets des archives de police.

route, un électeur, placé devant lui, criait au peuple : « Voilà votre maire, voilà le nouveau maire de Paris! » Le matin, on lui avait décerné une couronne de laurier. Cette couronne passa dans la même journée sur trois têtes différentes : celle de Juigné, celle de Bailly, et celle de Lally-Tollendal.

Le bruit d'un voyage du roi à Paris n'était pas mensonger. Louis XVI connaissait les événements du 14 juillet, et, d'après le récit du duc de Liancourt, il s'était bien persuadé qu'il ne fallait pas voir là une « révolte » seulement, mais toute une « révolution. » Il s'était présenté de son propre mouvement à l'Assemblée, en lui accordant, pour la première fois, le titre d'Assemblée nationale. Les représentants du peuple lui témoignèrent leur satisfaction en l'appelant *Louis, père du peuple, et restaurateur de la liberté française.* Ce titre prêta à la plaisanterie : Louis XVI, vu la rareté des subsistances, avait à bon droit été proclamé « roi restaurateur. » Une caricature ajouta : « Restaurateur embarrassé. »

Louis XVI résolut donc de venir dans la capitale, qui l'attendait avec impatience. Le peuple parisien alla à la rencontre du roi le 17. Des gardes nationaux à pied et à cheval[1], des dames de la halle, portant des branches de laurier et des couronnes de fleurs, des femmes et des demoiselles de la haute société, des moines, des capucins, le mousquet sur l'épaule ou l'épée au côté, formèrent l'escorte du « roi-citoyen, » du « roi des Français. » Des bouquets étaient placés à la gueule des canons, avec cette inscription multipliée à l'infini : *Votre présence nous a désarmés; à votre vue, les fleurs naissent sur les foudres meurtrières dont vos ennemis et les nôtres nous avaient forcés de nous armer.* Sa voiture, ses chevaux, étaient bariolés de cocardes tricolores. Après un discours dans

1. Les premières compagnies de gardes nationaux à cheval parurent le 15 juillet.

lequel le maire Bailly annonçait que Paris avait « reconquis » son roi, les cris de joie retentirent, comme dans les plus beaux jours, aux oreilles de Louis XVI, et ce ne fut pas sans une émotion délicieuse qu'il lut ces mots écrits sur un transparent attaché au cadran de l'Hôtel de Ville :

A LOUIS XVI
PÈRE DES FRANÇAIS
ET ROI
D'UN PEUPLE LIBRE.

Éthys de Corny, procureur du roi, proposa ensuite aux électeurs d'ériger sur le terrain de la Bastille une statue à Louis XVI, « régénérateur de la liberté publique, restaurateur de la prospérité nationale, père du peuple français. »

Ce premier voyage du roi à Paris ne fut qu'une simple promenade. Son séjour continuel dans la capitale eût produit bon effet :

Famille auguste et tendre, avec transport chérie,
Lorsque nous te voyons parmi nous réunie,
Que vous puissiez rester dans nos murs désormais,
C'est le vœu le plus cher de tous vos vrais sujets [1].

Son entrée dans Paris avait ressemblé à un supplice ; sa sortie ressembla à une fête. Mais, le soir même du 17 juillet, les choses reprirent leur train habituel. Un orateur plébéien, nommé Duhamel, monta sur une table dans le Palais-Royal, et, entre autres motions, excita les passants contre les électeurs, coupables sans doute d'avoir convenablement reçu Louis XVI. Paris se trouva de nouveau livré à ses passions politiques ; la disette recommença plus fort : on poursuivit les accapareurs de blés.

1. Au bas d'une gravure et d'imprimés divers.

Louis XVI étant rentré à Versailles, le sceptre de Paris demeura aux mains des « représentants de la Commune » ou « de l'Hôtel de Ville, » assemblée formée de deux députés envoyés par chaque district. L'Hôtel de Ville avait pris des arrêtés pour rétablir la libre circulation dans Paris et pour calmer l'humeur guerrière des citoyens. Cela entravait les plans de ceux-ci, contrariés surtout par les efforts des électeurs pour sauver Foulon et Bertier de Sauvigny, son gendre, qui tous deux succombèrent le 22, accusés de trahison et d'accaparement, et dont un grand nombre d'estampes ou de brochures rappelèrent le supplice. On avait voulu faire baiser à Bertier la tête sanglante de Foulon. Un dessin représentait des hommes portant des têtes au bout de leurs piques, en s'écriant : « Voilà comme on se venge des traîtres! » Un autre signalait affreusement l' « Aurore d'un beau jour, » c'est-à-dire tous les bienfaits dus au sang qui avait été versé. Dans un autre, le « Calculateur patriote, » ayant devant lui des têtes coupées, disait : « Qui de vingt paye quatre, reste seize. » Les quatre sont les têtes de Delaunay, Flesselles, Foulon et Bertier[1]; les vingt sont les têtes des aristocrates proscrits le 14 par les motionnaires. Cette dernière estampe se vendait à toutes les portes du Palais-Royal[2].

L'émigration commença aussitôt après la prise de la Bastille, avec le départ du comte d'Artois : elle devint bientôt une mode. Tous les grands personnages, en quittant la France, emportèrent leurs richesses. La misère des classes infimes attira mille malédictions sur la tête des « émigrés. » Il s'établit alors une guerre à mort entre les aristocrates et les patriotes. Les gravures du parti populaire n'épargnèrent ni le rang, ni la puissance, ni le caractère religieux. Le patriote se demanda, par exemple, en bon apothicaire, quelle était la meilleure recette

1. Bertier fut le dernier intendant de la généralité de Paris.
2. *Mémoires de Ferrières* et Bibliothèque nationale.

contre l'aristocratie; et il se répondit à lui-même : « Prenez une lanterne [1]. » Il inventa l' « onguent national » pour guérir, et des pilules pour purger les « parlementaires aristocrates. » Il fit la chasse à la grosse bête aux cent têtes aristocratiques. Il s'attacha à démontrer, d'une façon fort malpropre, la « stupidité des blasons. » Ou bien, achevant son sommeil, il s'écria dans son barbare mais énergique langage : « Ma feinte, il était temps que je me *réveillisse*, car l'oppression de mes fers me donnions le cauchemar un peu trop fort [2]. »

Les adversaires répondirent avec autant de passion, avec un dédain et une ironie incroyables. Ils traitaient les patriotes de « cabaleurs, » d' « hommes nouveaux, » de « meneurs, » de « brigands. » Ils insultaient les chefs de la Commune. La duchesse de Biron se trouvait au spectacle, lorsque, dans un de ces combats à coups de pommes, si fréquents entre le parterre et les galeries, elle reçut un projectile à la joue. Elle l'envoya le lendemain à La Fayette, avec cet écrit : « Permettez, monsieur, que je vous offre le premier fruit de la Révolution qui soit venu jusquà moi [3]. » Une autre femme fit l'anagramme de son nom : de La Fayette (déité fatale), et une troisième, l'ambassadrice suédoise, dit plus tard, en parlant de La Fayette : « La réputation du grand général ressemble à une chandelle qui ne brille que chez le peuple et pue en s'éteignant. »

La milice citoyenne, au début, apparut comme le symbole des trois ordres armés. Dans beaucoup de gravures, le garde national était représenté portant cumulativement la bêche de l'homme du peuple, l'habit du gentilhomme et la mitre épiscopale, avec cette inscription au bas : « Un seul fait les trois, voilà le mot. »

Mais bientôt les soldats-citoyens s'attirèrent de graves reproches, à l'occasion des nominations d'officiers, où

1. Collection Maurin.
2. Collection Laterrade.
3. *Mémoires de Condorcet.*

l'amour-propre seul présida. Tout le monde voulait un grade. Chaque district, portant ordinairement le nom de l'église qui y était située, fournissait un bataillon à la garde nationale parisienne. Dans un certain district, il ne restait plus de soldats ; il fallut en emprunter au district voisin. Celui de la Sorbonne avait nommé sous-lieutenant le fils de La Fayette, âgé de dix ans [1] ; celui de Saint-Roch avait donné au duc de Chartres le titre de capitaine d'honneur.

Les choix tombaient exclusivement sur les nobles « démocratisés » ou sur les riches négociants. Le public plaisanta sur les gardes nationaux, parce qu'ils jouaient au militaire. Soldés ou non soldés, ils ne quittaient presque plus l'uniforme, le fusil, la parade et l'exercice. Chez tous les libraires se trouvaient par milliers des manuels pour l'instruction de l' « infanterie nationale parisienne. » Tout se bornait à des réunions et à des banquets militaires, où l'on célébrait les trois héros du jour :

La Fayette, Bailly, Necker,
Tous trois sont des hommes de fer
Pour le bonheur de la patrie.
Aussi vont-ils, en vérité,
Tous trois à l'immortalité,
Malgré la discorde et l'envie [2].

La Fayette-Chandelle reçut un jour ces vers :

Bayard est mon héros, Bayard fut ton modèle ;
Comme lui sans reproche, et comme lui sans peur,
A la patrie, à la gloire fidèle,
Tu nous montres vivant ce prodige d'honneur.
Le chêne et le laurier, réunis sur ta tête,
Ne te donneront pas la fierté des vainqueurs.
Tu sais qu'à tes vertus tu dois autant de cœurs
Qu'à ta valeur on a dû de conquêtes.

1. *Révolutions de Paris*, journal de Prudhomme.
2. Extrait d'un *à-propos patriotique*.

Non contents de flagorner leurs chefs, les gardes nationaux se plaisaient à organiser mille cérémonies. A une bénédiction de drapeaux, ils s'avisèrent de faire des feux de peloton dans l'église de Notre-Dame, avec accompagnement de décharges d'artillerie au dehors. L'esprit de « patrouillotisme » était par eux poussé trop loin. Un officier de garde voulut faire entrer sa patrouille dans le le café Procope; un autre arrêta de son autorité privée, dans le café de Foy, un jeune homme qui lisait tout haut le *Courrier de Versailles*, ce qui donna lieu à une caricature très-goûtée, ayant pour titre : « Le patrouillotisme chassant le patriotisme du Palais-Royal [1]. » Enfin, des gardes nationaux se permirent de fouetter, sur le boulevard, une jeune fille qui disait qu'elle se... moquait d'eux [2].

Malgré tout, la Commune et son maire, la garde nationale et son général, ne possédaient déjà plus d'auréole aux yeux de la multitude. Le gouvernement devait aussi avoir son tour, avec Necker, l'idole du peuple.

Ce ministre fut rappelé. Par là encore les désirs des Parisiens obtinrent une satisfaction momentanée. Ils n'avaient pas voulu laisser ouvrir les théâtres avant la rentrée du Génevois aux affaires, et, la veille de son arrivée à Versailles, les dames de la halle s'étaient rendues dans cette ville pour y attendre le ministre « sans désemparer. »

Lorsque Necker vint à l'Hôtel de Ville, à Paris, il y fut reçu comme le roi lui-même. On lui plaça une couronne sur la tête, une cocarde au chapeau, des branches de laurier dans les mains. On illumina. On écrivit sur la porte de son hôtel : *Au ministre adoré.* On lui dit : « Que le peuple ne pourra jamais oublier que c'est par Necker qu'il existe. » Dans une chanson, on l'appela le « vrai père du peuple. »

1. Bibliothèque nationale.
2. *Chronique de Paris*, journal.

Mais, quelques instants après cette ovation, Necker s'avise de prononcer les mots d' « amnistie générale, » et sa popularité succombe. Les partis opposés s'entendent contre lui. Les monarchiens répandent dans le public un portrait du grand homme, avec attributs satiriques : une effigie de Calvin, parce que Necker est protestant ; des sacs d'écus, parce qu'il est agioteur ; une gerbe de blé, parce qu'il accapare les grains ; un caducée de Mercure, emblème de son équivoque probité ; des plumes de paon, emblème de sa modestie ; deux têtes de renard, emblème de sa bonne foi[1].

Par la voie des journaux, l'esprit démocratique marche très-vite. Le jeune avocat Loustalot publie avec cette épigraphe : — *Les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux... Levons-nous*, — les *Révolutions de Paris*, destinées à avoir deux cent mille souscripteurs. Le journal le *Patriote français*, par Brissot de Warville, commence à paraître. Jean Marat, médecin, a mis au jour le *Publiciste parisien*, avec cette épigraphe : *Vitam impendere vero*. Les *Actes des Apôtres*, organe du parti royaliste, ayant parmi ses rédacteurs Pelletier, Champcenetz, Rivarol et Bergasse, indiquent leur millésime : l'*an zéro de la liberté*. « Que peuvent faire les dieux, s'écrient-ils, lorsque les voleurs osent de telles choses? » Ils demandent « la liberté gaie, » la « démocratie royale. » Ils constatent que « Louis était, il y a six mois, maître de vingt-quatre millions de sujets ; qu'aujourd'hui il est le seul sujet de vingt-quatre millions de rois. »

La comédie de circonstance et la comédie politique obtiennent des succès. A leur réouverture, pour le rappel de Necker, les théâtres jouent la *Politique à la halle*, l'*Amour patriotique*, la *Fête du grenadier*, les *Lauriers du patriotisme*, la *Fête de la liberté*, etc.[2].

1. Collection Laterrade.
2. *Journal de Paris*, programmes des spectacles.

Déjà, dans le langage usuel, on employait fréquemment les mots « citoyen, citoyenne, » et beaucoup de gens comparaient le Palais-Royal au forum romain, le peuple de Paris aux héros de la Grèce et de Rome. N'avait-on pas écrit sur les médailles, les estampes, les drapeaux : *Vivre libre ou mourir!* N'appelait-on pas Marie-Antoinette la « femme du roi, » la « louve autrichienne[1] ! » Les étrangers, en recevant les émigrés, protestaient contre le « mal français, » contre le patriotisme, qui menaçait de pénétrer dans leurs États.

Le républicanisme surgissait partout. A l'exposition des tableaux, il y eut peu de visiteurs. « En effet, dit Loustalot, les allégories de l'amour, les portraits des courtisans, les flatteries des esclaves, nous intéresseront fort peu. Désormais, Brutus prononçant la mort de son fils, ou Décius mourant pour sa patrie, voilà ce qui pourra nous plaire et nous séduire. » Ajoutons que le compte rendu du Salon de 1789, dans le *Journal de Paris*, indiqua comme favoris du public le *Junius Brutus*, de Louis David, et le portrait de Mazers de Latude, par Vestier.

Mais fort peu de monuments indiquaient le nouvel ordre de choses. La statue de Henri IV restait debout, affublée de drapeaux et de cocardes. Les motionnaires, auxquels il avait été défendu de se rassembler dans le jardin du Palais-Royal, avaient choisi pour asile le café de Foy, et étaient représentés à l'Assemblée nationale par une portion du côté gauche, dite le « Coin du Palais-Royal. » De nombreux pèlerinages patriotiques à l'église de Sainte-Geneviève, de magnifiques *ex-voto* à la patronne de Paris, faits, la plupart du temps, par les dames et les demoiselles, allaient, tambour et musique en tête, et accompagnés de détachements de garde citoyenne dont les armes étaient ornées de fleurs. Au théâtre, pendant les entr'actes, le parterre entonnait des refrains po-

1. *Mémoires de Georgel.*

pulaires. La prison de l'Abbaye-Saint-Germain portait cette inscription : *Prisonniers mis sous la main de la nation.*

A tout instant, la nuit, on arrêtait de fausses patrouilles ; à tout instant des rassemblements et des tumultes, des rixes sanglantes aux marchés et aux halles. La foule lisait avec avidité, commentait avec audace les « arrêtés de l'Hôtel de Ville » placardés sur les murs, souvent arrachés par les malveillants, et toujours en opposition avec les « arrêtés bretons » publiés par le Coin du Palais-Royal. La Bourse devenait peu à peu un véritable thermomètre des événements de chaque jour. L'attitude des populations n'était donc pas calme à Paris ; moins encore dans les provinces.

Un vaste incendie s'étendit sur la France entière, incendie des châteaux, indignes représailles des prolétaires contre les riches, motivées, en apparence, par un imprimé qui apprit aux paysans : « *Que le roi ordonnait de brûler tous les châteaux ; qu'il ne voulait plus que le sien.* » Ces éclaireurs de châteaux se rendaient chez les propriétaires, prenaient leurs girouettes, leurs mesures, leurs cribles, y attachaient des rubans et des plumes, et suspendaient ces espèces de trophées à un arbre avec cet écriteau : QUITTANCE FINALE DES RENTES[1].

A cet événement se rattachèrent les meurtres du major comte de Belsunce, à Caen, de Châtel, lieutenant de maire, à Saint-Denis ; et l'arrestation du baron de Besenval, commandant pour le roi dans la généralité de Paris. Une de ses conséquences a été la mémorable séance de l'Assemblée nationale (nuit du 4 au 5 août), dans laquelle la noblesse et le clergé accomplirent spontanément leurs premiers et leurs plus immenses sacrifices à l'égalité naissante.

Cette nuit, qui vit supprimer les justices seigneuriales, les prévôtés, les capitaineries, les dîmes, l'hérédité des

1. *Histoire de la Révolution*, par deux amis de la liberté, t. IV.

offices de magistrature, la vénalité des charges, le droit de colombier, les aides et les gabelles, le *denier de la veuve*, la pluralité des bénéfices, les franchises particulières des provinces, les maîtrises et jurandes, les droits de contrôle, le déport, etc., etc., vit aussi admettre en principe l'égalité des peines, l'admissibilité à tous les emplois, le rachat des droits féodaux, l'affranchissement des serfs, le droit de chasse pour tous, etc., etc. Elle renouvela la face de la France : l'arbre féodal fut arraché.

Ceux qui en redoutaient les effets ne surent quels noms donner à la séance du 4 août. Les uns l'appelèrent la *nuit des dupes;* d'autres, la *nuit des sacrifices;* d'autres, la *Saint-Barthélemi des propriétés;* d'autres, enfin, l'*orgie législative*. Ce qui prouvait combien il y avait d'arrière-pensées dans l'abandon des priviléges. Une médaille en éternisa le souvenir; le burin la retraça mille et mille fois; un *Te Deum* fut célébré en actions de grâces.

Parmi le peuple, la nuit du 4 août fit naître simultanement des idées de fraternisation et des projets de vengeance. Il chanta, s'adressant au noble et au prêtre :

A la guerre comme à la guerre,
Pour tous trois nous n'avons qu'un verre;
Entre nous pas de façon!
Le vin n'en est pas moins bon.

Puis, comme il ne croyait pas au désintéressement des ordres privilégiés, il intitula une caricature : les *Trois Fumeurs*. Le tiers disait :

Je fume avec tranquillité
L'essence de la liberté.

La noblesse disait :

Forcée d'abandonner mes droits,
A coup sûr je m'en mords les doigts.

Le clergé disait :

Chacun, ici-bas, fume à sa guise :
Je ne compte plus sur les biens de l'Église.

Dans une autre caricature en vogue, le *Délire patriotique,* le peuple flagelle les attributs de la noblesse et du clergé. Une autre s'attaque à la réforme des différents droits féodaux et de la dîme. Sachant bien que plusieurs seigneurs ou abbés ont agi à contre-cœur, un fermier paye sa redevance, et dit, avec le sourire sur les lèvres : « Eh ! prenez toujours, monsieur le curé : tel refuse d'une main, qui voudrait tenir de l'autre; mais c'est pour la dernière fois. » Le peuple s'intitule « confesseur indulgent; il absout les deux ordres : « Allez-vous-en et ne péchez plus. » Il nargue l'aristocratie, personnifiée dans une vieille douairière, aux appâts perdus, à la bourse plate; et il écrit sous ce portrait, selon lui fort ressemblant :

L'aristocratie interdite,
Lisant contre elle tant d'arrêts,
Dans son dépit, cherche, médite
Contre nous les plus noirs projets [1].

Le tiers n'a pas foi, apparemment, dans la conversion du clergé au patriotisme; il lui rogne les ongles, « qui étaient trop longs; » il lui arrache les dents, ne lui laisse que deux chicots, en récitant ces vers :

Courage, frère Blaise,
Mords, en nous menaçant, ton doigt tout à ton aise;
Ami, qui n'a pas craint le râtelier entier,
De ton triste chicot doit-il se défier?

Il plaisante enfin sur les noms d'abbé, de père, de moine, et commence la longue série de jeux de mots si connus : l'abbé-quille, — trave, — daine, — tise, — vue, — sang-suré, etc.; le père-istyle, — vers, — nicieux, etc.; le moine-au. On se donne la peine de faire une gravure pour chaque mot. Voici le ridicule qui atteint les hom-

1. Collection Laterrade.

mes d'Église; voici le sarcasme voltairien qui triomphe.

A peine les franchises furent accordées que les campagnes se couvrirent de chasseurs saccageant les terres, et que beaucoup de paysans se crurent dispensés de payer toute espèce d'impôts. Le peuple redouta quelque piége caché.

Peu de jours après la séance du 4 août 1789, Necker, avouant, une fois encore, le mauvais état des finances, demanda un emprunt de trente millions qui ne fut point accordé par l'Assemblée nationale. Dans cette occurence, les « dames artistes, » instruites des devoirs imposés par l'amour de la patrie, vinrent offrir aux représentants de la nation leur argenterie et leurs bijoux. Elles avaient pris l'initiative. Leur noble action fut généralement bien accueillie, longtemps retracée par les peintres et les poëtes. Les lingères, les dames de la Halle, les domestiques, jetèrent tour à tour leur offrande dans le « lombard » ou espèce de tronc placé à la porte de l'Assemblée nationale, à laquelle une fille publique envoya cette lettre curieuse : « Messeigneurs, j'ai un cœur pour aimer; j'ai amassé quelque chose en aimant; j'en fais entre vos mains l'offrande à la patrie. Puisse mon exemple être imité par mes compagnes de tous les rangs[1] ! » Les dons patriotiques s'accrurent; chacun présenta son offrande avec enthousiasme. Un enfant de huit ans sacrifia deux louis d'or qui lui avaient été donnés pour ses plaisirs. Le roi et la reine, « dédaignant un faste inutile à leur grandeur, » envoyèrent leur argenterie à la Monnaie[2]. Comment les courtisans n'auraient-ils pas suivi cet exemple? Quand les grandes dames se décidèrent, un peu tardivement, le paysan et la paysanne s'écrièrent : « Oh! bravo, mesdames, c'est donc votre tour! »

On espérait éviter, par les dons patriotiques, la banqueroute tant redoutée, et l'Assemblée vota unanimement la contribution du « quart du revenu. » En même temps,

1. *Mémoires de Condorcet.*
2. Le *Point du jour*, journal de Barrère.

confondant ensemble, pour y remédier, les embarras financiers et les besoins politiques, elle reconnut l' « unité » de la représentation nationale, admit en principes l'hérédité de la couronne et l'inviolabilité de la personne royale. Enfin elle proclama la déclaration des « Droits de l'homme et du citoyen. »

Préambule. Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme; afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs; afin que les actes du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution et du bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de l'homme et du citoyen :

Article I. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits; les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'unité commune.

II. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme; ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, la résistance à l'oppression.

III. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation : nul corps, nul individu, ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

IV. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits; ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

V. La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

VI. La loi est l'expression de la volonté générale ; tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation ; elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protége, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes les dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus ou de leurs talents.

VII. Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu, que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant, il se rend coupable par la résistance.

VIII. La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

IX. Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

X. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

XI. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre librement de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

XII. La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique ; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité de ceux à qui elle est confiée.

XIII. Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses de l'administration, une contribution commune est indispensable, elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

XIV. Les citoyens ont droit de constater par eux-mêmes, ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

XV. La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

XVI. Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

XVII. Les propriétés étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Cette première définition officielle des droits de tous se répandit d'une façon incroyable. Chaque citoyen voulut s'en procurer un exemplaire. On compta plus de quarante éditions successives de la déclaration, et l'honneur en fut rapporté principalement à Mirabeau.

V

L'homme aux belles manières, frisé, poudré, pommadé, en costume de bouracan ou de satin, c'est, disait-on, le « Français du temps passé, — qui ne reviendra plus[1]. » Le « Français du temps présent, » c'est le garde national, citoyen armé, ayant endossé l'uniforme et combattant pour la liberté. Adieu à l'ancienne France; salut à la nouvelle. On croirait que plusieurs siècles se sont écoulés en quelques mois. La nuit du 4 août 1789 apparaît comme l'abdication des privilégiés d'autrefois ; la déclaration des droits de l'homme et du citoyen semble le premier manifeste des Français de nos jours.

Concluons :

L'amalgame de toutes les classes est complet, sanctionné par la loi, après s'être infiltré dans les mœurs. Peu ou point de roi; une noblesse désorientée ; un clergé qui officie devant bien des incrédules; une bourgeoisie en ébullition, prête à gouverner, promettant

1. Texte et esprit de plusieurs gravuree.

monts et merveilles aux prolétaires, dont elle va être l'avant-garde. Le peuple français devient une masse compacte, dont toutes les actions ont pour but ou pour prétexte l'amélioration du sort de chacun. Les trois ordres n'existent plus qu'à l'état latent ; les groupes se subdivisent ; les types s'effacent sous la foule ondoyante.

Ici, le regret des choses tombées ; là, les aspirations vers l'inconnu ; partout, une agitation incessante. Rappelons-nous ces atroces violences dont notre histoire fourmille, et les longues malédictions qu'elles ont provoquées ; ces rivalités terribles entre les grands feudataires ; ces abus sans nom commis par les gouvernants de toutes les époques ; ces exécutions sommaires ordonnées par le despotisme en fureur. Les déshérités de la monarchie ont-ils laissé pour mot d'ordre à leurs descendants le mot : Vengeance ? Ceux-ci ne forment-ils pas le dessein de rendre la pareille aux puissants qui ont fait la vie si dure à leurs pères ?

Pour l'expiation de fautes continues, les privilégiés vont subir de soudaines représailles. La partie révolutionnaire des Français agit violemment, d'une façon foudroyante et imprévue.

Si les foules étaient restées maîtresses d'elles-mêmes dans le triomphe, comme elles avaient été énergiques dans la revendication de leurs droits méconnus, combien de journées sanglantes et de réactions impitoyables auraient été épargnées à notre pays ? Mais la modération ne pouvait prévaloir, dans l'âme de la masse victorieuse, contre le souvenir des maux soufferts. L'enivrement conduisit à l'imprudence ; l'ignorance conduisit aux mesures fausses et follement implacables. Un jour viendra, où, plus instruits, plus expérimentés, et par conséquent plus habiles, les gouvernés comprendront quelle conduite ils doivent tenir, quand ils ont renversé un ordre de choses rétrograde. Ils ne feront pas au despotisme l'honneur de l'imiter, dans l'emploi de mesures odieuses

pour imposer par la crainte les principes que la persuasion seule doit inculquer aux esprits. Ils ne joueront pas le jeu de leurs ennemis, de ceux qui, par égoïsme, s'opposent à toutes les réformes, des complices d'un pouvoir déchu, organisés encore après la défaite, sachant attendre que la tempête ait cessé, se mettant à l'abri de ses coups, et prompts à provoquer des excès dont ils profitent.

Les peuples contiendront leur juste colère, et, disciplinés à leur tour, soucieux des formes, se défiant des hommes à double face et des enjôleurs politiques, punissant les coupables sans les tuer, de peur de les élever à la dignité de martyrs, ils acquerront une force durable et invincible.

Pendant la première période des temps nouveaux, au lieu de cette puissance féconde que donne la fermeté calme, les actes précipités et violents des vainqueurs engendrèrent des réactions non moins accentuées, aveugles, niant l'effondrement du passé. Les luttes se succédèrent. Dans le tumulte, dans le sang moururent nombre de doctrines improvisées. Il en résulta que l'instabilité des trônes fut prouvée, mais que la démocratie ne put parvenir à leur substituer que des gouvernements éphémères. Sur les ruines de la monarchie se fondèrent trop hâtivement des institutions non viables, et l'œuvre d'émancipation dut être plusieurs fois recommencée.

La biographie de nos ancêtres est terminée. Jusqu'à ce que le XIX^e^ siècle ait dit son dernier mot, il nous semble impossible d'écrire impartialement son histoire, qui touche à la politique du moment. Le peuple français, depuis quatre-vingts ans, va de crises en crises, presque périodiques. Son état paraît transitoire, et il n'est pas entré dans la plénitude de sa souveraineté, parce qu'il n'a pas une éducation politique suffisante, celle que la pratique seule peut donner. La vieille monarchie a croulé, mais l'idée démocratique n'a pas triomphé définitivement. Déclarons-le, même : peu de réformes subs-

tantielles permettent de croire que les principes de 1789 soient sincèrement adoptés par tous les Français.

Combien de gens les ont reniés, et les renient encore ! Combien les invoquent avec hypocrisie, sans les pratiquer, lorsque d'autres proclament leur insuffisance ! Ne voyons-nous pas, chaque jour, certains esprits rêver le retour à l'ancien régime !

Ces esprits-là regardent la Révolution française comme une simple surprise, comme une tourmente accidentelle. Ils affectent de méconnaître toutes les causes anciennes de la catastrophe finale, et ils accusent de fatalisme les penseurs auxquels un tragique dénoûment a semblé inévitable. Enfin, ils se figurent que la force eût pu dompter les masses, lorsque celles-ci passèrent du mécontentement à l'insurrection.

Mais cette force dont ils parlent, elle n'existait plus à l'instant décisif. La monarchie se mourait de décrépitude, et déjà les jeunes idées se propageaient. La résistance s'évanouissait entre les mains débiles des courtisans ; la corruption avait abâtardi les caractères des défenseurs naturels de la royauté absolue, qui, logiquement, se changea en royauté constitutionnelle.

Trahi par ses moyens coercitifs, et acculé, le pouvoir fit des concessions, bon gré, mal gré, le jour où les concessions, même les plus larges, ne suffisaient plus. En effet, si nous rejetons un dernier regard d'ensemble sur le passé, les exigences des populations, en 1789, nous sont facilement expliquées. Leurs griefs étaient profonds, leurs haines invétérées. Elles frémissaient avec raison, car, aux différentes époques de notre histoire, les plus sombres ou les plus radieuses, les faits par nous rapportés prouvent surabondamment que la masse fut toujours regardée comme une simple matière gouvernable par les castes privilégiées.

Depuis le Gaulois esclave jusqu'au paysan du XVIIIe siècle, cette situation ne s'était guère modifiée. D'abord, l'homme d'armes s'imposa aux timides ; et nous avons

vu ce dont était capable la brutalité du glaive. Le clergé, unique possesseur des sciences et des lettres, se créa une immense clientèle, croyant à sa puissance surhumaine, le comblant de biens; et nous savons que les prêtres catholiques immolèrent tout aux ordres de Rome. La magistrature, trop formaliste, relevant du souverain, fut un instrument parfois docile du pouvoir monarchique; et nous ne saurions oublier qu'il lui arriva fréquemment de donner aux mesures tyranniques l'apparence de la légalité.

Dans ces temps reculés, on ne signala aucune tentative des masses pour échapper au joug. C'était l'enfance de la civilisation.

Mais, plus tard, au sein même des castes dominantes, les rivalités surgirent. La noblesse afficha ses prétentions, et la féodalité enveloppa la France dans ses réseaux. Les classes infimes supportèrent le fardeau de longues guerres intestines, et leurs misères n'obtinrent aucunes compensations. Elles crurent que l'établissement des communes allait préparer une amélioration sociale pour tous les Français. Mais les communes ajoutèrent seulement une nouvelle couche à l'aristocratie[1]; et les « bourgeois du roi, » mieux posés que ceux « du seigneur, » devinrent si orgueilleux à l'égard des « villains, » que les populations pauvres s'insurgèrent, armées par la faim et le désespoir.

Puis, sous l'œil et la protection du roi, les priviléges des corporations des métiers furent agrandis. L'argent gagné par industrie ou trafic, créa une quasi-puissance, à côté de la noblesse, du clergé, et des membres du parlement. Pendant cet âge du peuple français, la bourgeoisie, considérable à cause de ses richesses, visa au pouvoir, d'une façon indirecte mais évidente. Rien pour les gens des campagnes, pour cette foule d'hommes attachés à la glèbe, que les grands battaient et pil-

1. Voir, t. III, *le Français féodal*, liv. V, ch. IV.

laient; rien pour les artisans et les prolétaires, mourant sur leur travail dans des logis infects, et dont la plainte n'arrivait même pas jusqu'au trône.

Le « Français de la Renaissance » vit Louis XI porter un coup mortel aux seigneurs féodaux, et la Réforme entamer l'omnipotence du clergé. A cette époque, du moins, si les classes infimes souffraient plus que les autres des guerres de religion, elles pouvaient espérer que le mouvement des lettres, des sciences et des arts, commencerait la guérison de leur ignorance, quand l'imprimerie multipliait les moyens d'instruction. Au point de vue intellectuel, quelques progrès s'accomplirent dans la vie des déshérités de ce temps, qui n'éprouvèrent encore aucun adoucissement sérieux sous le rapport de la vie matérielle, car le luxe d'en haut contrastait avec la misère d'en bas.

Ni Richelieu ni Mazarin ne cherchèrent à réparer cette profonde injustice. Le premier, en frappant la noblesse, le second, en se jouant de la bourgeoisie, agirent dans l'intérêt de la royauté seule. D'un autre côté, les parlementaires, qui battaient en ruine la monarchie absolue, ne tinrent aucun compte des populations malheureuses, répandues dans les campagnes et dans les faubourg des villes. Tout à la gloire militaire, ébloui par les grandeurs littéraires de son « siècle, » Louis XIV ne daigna pas s'occuper des droits à accorder aux professions manuelles. Ce dieu pensait que tous ses sujets devaient s'estimer trop heureux en l'adorant. Ceux qui voulaient lui dessiller les yeux, tombaient en disgrâce.

Cependant, loin des magnificences royales, et du fond de sa misère, la majeure partie des Français pressentait la possibilité d'une existence meilleure. La royauté répondait aux pauvres par la prison, ou bien elle leur octroyait des aumônes, sans que ces expédients, si faibles, si incomplets ou si dégradants, pussent calmer les souffrances, ni étouffer les plaintes.

Avec le règne de Louis XV, le dernier prestige des classes privilégiées disparut, en même temps que la résignation séculaire des roturiers de toute condition. Les productions de l'esprit, vulgarisées, allèrent éveiller partout le goût de la discussion, nous pourrions presque dire de la politique. Mais aussitôt les classes moyennes commencèrent à prétendre que la science du gouvernement leur appartenait en propre. Leur espoir fut, simplement, d'être maîtresses à demi avec leurs adversaires de la veille, ou de les remplacer sur le pinacle. Le parlementaire, l'homme actif de la noblesse de robe, joua des rôles de circonstance. Les monarques absolus, depuis la création des armées permanentes, avaient revêtu le roturier d'un uniforme, pour le faire tuer au profit de leur gloire ; la bourgeoisie, vers la fin du XVIII^e^ siècle, regarda les classes infimes comme une foule dont elle se servirait pour livrer combat, au profit de son ambition [1].

L'ébranlement social, déjà accompli en grande partie lorsque Louis XVI monta sur le trône, fit comprendre que l'égalité devant la loi devait être proclamée. Ce progrès précéda un progrès plus effectif, conforme à la dignité de tous les membres d'une nation, celui de l'égalité politique, sans laquelle les influences de naissance, de fortune et de position reprendraient leur fatale puissance. L'égalité politique découle du suffrage universel direct, qui permet au plus humble des gouvernés d'approuver ou de blâmer, de consentir ou d'empêcher, dans la mesure de son initiative personnelle, les actes dont il profite ou dont il souffre. Ce suffrage, consulté fréquemment, sans arrière-pensée, sans exception, sans parti pris, sans fraude, constitue la véritable représentation nationale.

Au surplus, c'est une erreur, erreur trop répandue chez nous, que d'attribuer au pouvoir la vertu diri-

1. Voir notre *Introduction*, t. I^er^, p. 17.

geante par excellence, que de croire sa coopération indispensable au progrès de l'humanité. La philosophie de l'histoire démontre combien son initiative est limitée, quelquefois nulle, et dans quelle inertie demeurent souvent les hommes du droit divin ou de la Providence, absorbés par leurs augustes intérêts, par leur incurable vanité, et par l'exigence altière de leurs passions. Elle prouve que l'intelligence des souverains s'épuise d'ordinaire en palliatifs illusoires et en ruses misérables, pour éviter les solutions sérieuses, pour atteindre péniblement le terme de la carrière.

De même que les faits officiels, guerres extérieures, civiles ou religieuses, intrigues de prétendants, changements de ministères, etc., ne présentent pas toujours, pour l'ensemble général des Français, un intérêt comparable à celui de certains livres, de certaines découvertes, de certaines catastrophes physiques ; de même quelques hommes hors ligne, illustres représentants des idées, valent plus que beaucoup de chefs de royaume. Quelles dynasties soutiendraient le parallèle avec celles qui commencent par Alcuin pour finir à Cuvier, par Ambroise Paré pour finir à Dupuytren, par Gerbert pour finir à Jacquart, par Jean Cousin pour finir à Ingres, par Grégoire de Tours pour finir à Michelet, par Chrestien de Troyes pour finir à Victor Hugo !

Les maîtres de la pensée, de la science, de l'art et de l'industrie, Abélard, Arnauld de Villeneuve, Jacques Cœur, Rabelais, Jacques Cartier, Bernard Palissy, Montaigne, Olivier de Serres, Salomon de Caus, les Estienne, Descartes, Molière, Blaise Pascal, Nicolas Poussin, Colbert, Pierre Corneille, Vauban, Fénelon, les Jussieu, Voltaire, l'abbé de l'Épée, Parmentier, Rousseau, La Place, Richard Lenoir, Ampère, et leurs émules, comme eux admirés, très-souvent persécutés, voilà les rois vraiment initiateurs dans les choses les plus nécessaires à la vie d'une nation. Ce sont eux qui méritent le beau nom de « pères du peuple; » car c'est avec amour qu'ils nous

ont prodigué, qu'ils nous prodigueront, à nous, leurs enfants, les trésors de leurs génies divers, pour nous conduire à travers les âges.

Ou l'auteur des *Mémoires du peuple français* se trompe étrangement, ou il ressort de ses longues recherches que la civilisation de notre pays a marché d'un pas presque égal, même quand les gouvernements s'en sont occupés le moins, même quand ils ont commis des actes hostiles au progrès. C'est que tout le monde, *herr Omnes*, malgré les entraves, obéit à son instinct de conservation, et travaille avec persévérance pour son bien-être, par nature, par besoin, par habitude ; c'est que chaque génération, en arrangeant sa vie, comme fait un particulier, lègue à la génération suivante une certaine somme de choses acquises, dont celle-ci sait toujours profiter un peu; c'est que les mauvais vouloirs de la puissance la plus incontestée ne sauraient prévaloir, — heureusement, — sur les myriades d'actes virils qu'un peuple entier fait sans cesse, selon son caractère et la nature de sa langue, d'après les exemples qu'il emprunte aux nations voisines, par suite de la fusion des races, de sa position géographique, de l'influence du climat, pour donner satisfaction immédiate à ses besoins nouveaux.

Avancer, avancer encore, avancer toujours dans la route qui mène à l'effacement des inégalités sociales, telle est la devise des pays modernes, et surtout de la France. Les éventualités, quelles qu'elles soient, n'empêcheront pas que les destinées des peuples ne s'accomplissent, et que le progrès politique, but désigné par la raison et la morale, ne fonctionne avec ordre parmi les hommes.

En commençant la publication des *Mémoires du peuple français*, nous étions pris de peur, en quelque sorte; nous osions à peine espérer que le public y prêterait attention [1].

Est-ce parce que nous avons rempli convenablement notre tâche d'historien, que de nombreux lecteurs se sont intéressés à un ouvrage dont l'impression a duré plusieurs années ? Est-ce en raison de la variété que l'on y a rencontrée ? Est-ce à cause des récits qu'il renferme, touchant nos prospérités ou nos malheurs d'autrefois, lorsque des douleurs sans nombre accablent notre chère patrie ?

Il ne nous appartient pas de décider. Mais, avant de déposer la plume, notre devoir est de remercier affectueusement tous ceux qui ont donné leur concours bienveillant aux *Mémoires du peuple français*.

Le Comité de la Société des gens de lettres, en nous attribuant le prix Régis-Allier, nous a honoré avec une délicatesse confraternelle, et nous sommes fier de lui en garder la plus profonde reconnaissance.

L'Académie française, en nous accordant le prix Thérouanne de 1871, a témoigné ses hautes sympathies pour un travail non encore achevé au moment où elle daignait le distinguer. Ses encouragements nous ont largement récompensé de nos veilles.

1. Voir notre *Introduction*, t. Ier, p. 20 et 21.

La presse, enfin, ne nous a point refusé son aide puissante. Malgré les divergences d'opinion existant entre l'auteur et les critiques, tous, parmi ceux-ci, ont signalé avec une extrême bienveillance l'apparition d'un livre qui est l'œuvre de notre vie ; plusieurs l'ont appelé un « monument national. »

Monument national, en ce sens que les *Mémoires du peuple français* s'adressent à toutes les âmes éprises de patriotisme ; non de ce patriotisme étroit, qui se repaît de conquêtes à l'extérieur et sacrifie tout à l'orgueil du triomphe par les armes, au risque de succomber à la fin sous les revers ; mais d'un patriotisme plus large, conforme aux lois philosophiques, d'un patriotisme qui considère la France comme une grande famille, se souvient des aïeux, songe au bonheur de tous ses membres, y participe avec zèle, et, loin de dédaigner les plus malheureux, proclame leur droit imprescriptible de prendre place à la table commune.

Février 1873.

FIN DU HUITIÈME ET DERNIER VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE XI

(Suite)

LE FRANÇAIS SOUS LOUIS XIV

CHAPITRE QUATRIÈME

Pag.

I. La Ville. Relations entre Paris et Versailles; leurs résultats. Entraînements de l'exemple. Vie des bourgeois riches. La maison de Mathurin Savary. « Curieux et curieuses. » Hôtels et appartements célèbres. L'hôtel Lambert. Le mobilier : Gobelins, Savonnerie, laques de Chine. Orfévrerie. Le Palais-Mazarin : chez la duchesse de Chaulnes. Meubles de toutes sortes : « cadenas, cabinets, » « bibliotière. » Menu d'un riche mobilier; ustensiles de ménage. La manie des laquais. Passe-temps d'une bourgeoise. Les « jours » et les conférences. Cadeaux. Les « selams » et les devins. Les épices. Parasites. M. Goguelu. La promenade. La « culaison. » Lonchamp. Boulevards du Temple. Le Cours. Le Pont-Neuf. Colbert au jardin des Tuileries. La foire Saint-Germain et la foire Saint-Laurent. « Cafés. » Traiteurs, gargotiers, cabaretiers. L'ivrognerie. Les jeunes gens. Ordre de la boisson et autres. M. de Posquière. Joueurs et joueuses. Les « discrétions. » 1

II. Galanteries, immoralité. « Garouages » et divers lieux de débauche. » Almanach perpétuel d'amour. » État moral; la dévotion « devenue une mode. » Le mariage. Les femmes mariées. Mademoi-

Pag.

selle Mignard. Les jeunes filles. Autorité paternelle, chez les grands et chez les petits. Les cadets à l'Église ou à Malte. Droit d'aînesse. Coutume de battre les enfants. Comment on les instruit : précepteurs, universités, enseignement en général. École des « Jeunes de langues, » collége des Quatre-Nations; pensionnats, « écoles renforcées; » éducation des séminaires, des Jésuites. Instruction primaire; maîtres et élèves; écoles paroissiales, maîtrises, écoles des doctrinaires et chrétiennes. Éducation des filles. Les « demoiselles de Saint-Cyr. » Leurs rubans, leurs croix, leurs costumes. Hymne pour le roi. Esprit mondain; représentations théâtrales. Patriotisme. Résultats. Les couvents. Communautés de religieuses institutrices. Action du clergé sur les destinées de la femme. 37

III. Plaisirs intellectuels. Pensions et gratifications aux gens de lettres et aux savants, français ou étrangers. Situation de l'Académie française; Racine et le duc du Maine. Où s'assemblaient les Quarante. Louis XIV, protecteur. Réceptions, distributions de prix. Solennités. Restauration des jeux floraux de Toulouse. Académie de Lyon. Fondation de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Fondation de l'Académie des sciences. Son premier éclat. État des sciences naturelles, physiques et mathématiques, sous Louis XIV. La médecine. Académie de peinture et de sculpture ; Académie de Rome ; Académie d'architecture. Œuvres d'art. Les expositions commencent. Cercles, — chez Ninon et chez nombre de curieux et curieuses. La réunion du Temple. Soupers proverbiaux; hôtes et fêtes du grand-prieur. 52

IV. Productions de l'esprit. Période de transition. Ouvrages de philosophie. Caractère religieux dans la haute littérature. Travaux historiques. Histoire proprement dite. Histoire ecclésiastique. Érudition. Compilations. Naissance de la géographie en France. Mémoires particuliers. Genre épistolaire. Érudition classique. La chaire. Le barreau. Poésie de divers genres. Poèmes épiques. Lyrisme. Pastorales et poésie burlesque. Satires. Querelle des « Uranistes » et des « Jobelins. » Querelle des anciens et des modernes. La queue des poëtes précieux. Versificateurs. Le Parnasse français. Les livres à clé. Vogue continue des romans. Nouveautés : pastorales mystiques, romans « spirituels. » Camus, madame de La Fayette, Furetière, Lesage. 76

V. « La comédie et du pain. » Goût croissant des Français pour le théâtre. Quelles salles de spectacle existaient au XVII^e siècle. Fondation de l'Académie royale de musique. Attaques contre l'Opéra. Vers de La Fontaine. Organisation des spectacles. Représentations. Direction. Entrées. Droits d'auteur. Mot de mademoiselle Beaupré. Répertoires de Pierre et de Thomas Corneille, de Molière, de Racine, de Rotrou, de Campistron, de Dufresny, de Renard, de Lesage, de Crébillon, de Destouches et autres. Discussions à propos des pièces nouvelles. Tragédies de femmes. Pièces bibliques et historiques. Mouvement de la comédie. Théâtre dans les colléges, chez les Jésuites et chez les particuliers. Marionnettes. Arlequinades. La farce.

Pag.

Bouffonnerie italienne. « Distributrice de douces liqueurs. » Les amateurs de musique. Partitions célèbres. Opéras de Lulli et d'autres compositeurs. Musique religieuse. Acteurs et actrices. Mœurs du théâtre. 90

VI. Circulation des livres français ou étrangers. Censure préventive pour les pièces de théâtre. Poursuites contre les ouvrages licencieux ou antireligieux. Boutiques de librairie sur le Pont-Neuf; « carimara » des bibliothèques. Livres défendus. « L'Eschole des filles. » Brochures politiques, « l'Apocalypse de Méliton. » Pamphlets. « Les amours de Madame et du comte de Guiche. » Vaudevilles, satires. Mouvement d'opposition pilosophique ou politique. Le *Télémaque* de Fénelon. Saint-Simon. Dictionnaire de Bayle. *Le projet de paix perpétuelle.* Curiosité générale. Les almanachs. Publications périodiques. *Mercure galant, Journal des Savants, Journal du Palais, Nouvelles Découvertes dans toutes les parties de la médecine, Nouvelles de la République des lettres.* Violence des querelles littéraires. *Bibliothèque universelle et historique*, et autres; *Journal de Trévoux, Lettres en vers et en prose.* Opposants et récalcitrants. Aurore de la philosophie du XVIIIe siècle. 121

CHAPITRE CINQUIÈME

I. Commerce et industrie. Génie de Colbert. Négociations avec l'étranger, pour obtenir des débouchés nouveaux. Midi et Nord. Compagnies commerciales. Nos colonies. Courte prospérité. Pertes. Navigation à l'extérieur et à l'intérieur. Réduction des péages. Canal des deux mers. Paul de Riquet. Andréossy; vers de Corneille et de Boileau; médaille, estampe. Autres canaux. Flottage. Voies terrestres. Un voyage en France, selon Chapelle et Bachaumont. Routes sous Colbert; leur mauvais entretien, après sa mort. Voitures publiques. Courriers de la poste. « Malle, mallier. » Messageries royales : priviléges des fonctionnaires. « L'intrigue des carrosses à cinq sous. » Fiacres. Combien de voitures à Paris. Carrosses particuliers. Invention des chaises à porteurs. Brouettes. Surtouts. 135

II. La France agricole. Récompense à l'agriculture, exemptée de la taille. Augmentation des haras. « Garde-étalons. » Pépinières royales. Le commerce et l'industrie sont ranimés. Encouragements. Organisation du travail. Maîtrise. Le chef-d'œuvre. Obligations du maître. Procès. Brevets. Entraves à la liberté des travailleurs. Lettre de Vauban à Louvois. Moyens coercitifs contre les ouvriers. Syndicat des marchands et artisans. Étrennes de la Ville au roi. Actes d'arbitraire. Inspection des manufactures. Règlement sur les manufactures et les fabriques. Chambres de communauté. Règlement pour les transactions commerciales. Plaintes des commerçants; grèves et mutineries d'ouvriers. 145

Pag.

III. Diverses créations utiles au commerce, sous Mazarin et sous Colbert. Introduction en France d'industries nouvelles. Fabriques importantes en tous genres. Tableaux des industries spéciales dans les provinces de France. Augmentation des droits d'entrée et de sortie sur certaines matières; diminution des droits d'entrée sur tout ce qui servait aux fabriques. Droit d'importation. Le goudron de Suède. Les houilles. La soie. Les « cinq grosses fermes »; « provinces étrangères » et « pays étrangers, » Dunkerque et Marseille, ports francs. Colbert attire les artisans étrangers. Industries déchues, ravivées. Multiplication des moulins; pain des boulangers. Foire de Bourg-la-Reine. Marché de la Vallée, à Paris. Abattoirs. Halle au poisson d'eau douce. Halles pour les vins. La friperie. Les chiffonniers. Vente du charbon; porteurs d'eau. Consommation. Le commerce diminue. 154

IV. Le « commun du peuple. » Espérances dans « le père des sujets. » Déception. Histoire des malheurs publics. Situation déplorable de l'industrie et du commerce, après la révocation de l'édit de Nantes. Décadence. Souffrances des sujets. Madame de Brinvilliers. La « poudre de succession. » « La Voisin. » « Chambre ardente. » Le « maître à danser » est occupé. Hivers de 1657 et 1659. Mauvaise année 1662: maladies. En 1669, disette et peste. Hiver de 1676. Année 1671. Paris, le Dauphiné, la Bretagne, en 1675. Dix années de répit. Épizooties de 1680 à 1691. Sortiléges. Famine de 1692, et misère de 1693. Été désastreux de 1697. État du royaume en 1708. Mauvaise année 1707; épouvantable année 1709. Les monopoleurs. « Pain de disette. » Désespoir des populations. La France en 1710. 162

V. Efforts de la charité privée et publique. Madame de Miramion. Ouverture d'hospices. La « Chambre pour la réformation générale des hôpitaux » disparaît. Insuffisance des établissements créés pour les pauvres. « Association de prévoyance ou société de secours mutuels. » Les charités des paroisses. Distributions royales de pain. « Murmures du peuple. » Quatre vers de Corneille. Épigramme contre madame de Maintenon. « Ces grenouilles de Français. » Soulèvement des « sabotiers, » en Sologne. Troubles en Périgord et en Querci. Insurrections en Bretagne et à Bordeaux, à propos de la gabelle. Révoltes fomentées, en diverses provinces, par la misère. Émeute de 1709, à Paris. Comment Boufflers l'apaise. Aspirations nouvelles du peuple français. Mot de Fénelon. 181

LIVRE XII

LE FRANÇAIS DU XVIII[e] SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

Pag.

. Encore une régence. Paris respire; délivrance des parlements. Deux rivaux. Le duc d'Orléans, régent; le duc du Maine, surintendant de l'éducation du roi. Madame du Maine et ses « bêtes. » Elle proteste, elle agite. Réformes faites par le Régent. Les « six conseils de gouvernement. » Par qui présidés. Flatteries à l'adresse des présidents des conseils. Le parlement recouvre son droit de remontrances. Les Jansénistes rendus à la liberté. Le petit Louis XV vient habiter Paris. Espérances dans les actes du Régent. La noblesse reprend nombre de priviléges. Les « brevets de retenue. » Confirmation du droit de bâtardise. 192

II. La cour de Sceaux et celle du Palais-Royal. Les « logements. » Lutte nouvelle entre les légitimes et les légitimés. Madame du Maine et son « Mémoire. » Chansons contre l' « excellent roi. » Mémoires par les princes du sang. Le Régent soutient les ducs et pairs. Arrêt et déclaration contre les légitimés. M. du Maine, « roi à Mississipi. » Conspiration de Cellamare; détails sur les conjurés. Les *Philippiques* de La Grange-Chancel. Le Régent les lit. La Grange-Chancel est emprisonné. Le « comité directeur » de la conspiration. On veut enlever le duc d'Orléans. Dubois découvre tout. Arrestations nombreuses : Cellamare, le duc et la duchesse du Maine, l'abbé Brigault et autres. Clémence du Régent à l'égard des grands; son inflexibilité à l'égard des conjurés bretons. Drame de la place du Bouffay, à Nantes. « Traité de la patience chrétienne et politique. ». 202

III. Intrigues de l'abbé Dubois. Ses commencements. Précepteur, puis secrétaire des commandements du duc d'Orléans. Pourvu d'une abbaye. Conseiller d'État. Ministre des affaires étrangères, pensionné par l'Angleterre. Ce qui assura la fortune de Dubois. Il domine son maître, au moyen du libertinage. Le vieux débauché. Histoire de son élévation à l'archevêché de Cambrai et au cardinalat. Ce que le chapeau de Dubois coûta à la France. Quatrain sur le nouveau cardinal « crotté. » Chanson, brocards divers. Dubois traite avec l'Espagne. Il veut marier Louis XV. Caractère de ce « drôle ». Missions des femmes, sous son ministère. Dubois, ferme buveur. Il

Pag.

s'accorde avec les Jésuites et devient ministre principal, académicien, président d'une assemblée du clergé. 213

IV. Vie du duc d'Orléans. Ses débuts à Steinkerque; sa belle conduite. Nerwinden. Mal vu à Versailles, il se console au Palais-Royal. Il se distingue à Turin. Affaire d'Espagne. Chimiste, accusé d'empoisonnement par la foule. Soupçons rejetés sur M. du Maine. Épitaphe du Dauphin. Le duc d'Orléans demande des juges. Son portrait physique et moral. Faible buveur. Ses petites et grandes maîtresses. Vers de Lainez. La duchesse de Berri. Le Régent Hercule. Les soupers; chanson du temps : « Ne parlons plus de politique, etc. » Anciens et nouveaux roués. Portraits de quelques-uns. Leurs fantaisies. Leurs surnoms. 222

V. Louis XV. Son éducation. Sa gouvernante et son gouverneur. Plaisirs cruels. Une visite à la duchesse de La Ferté, sa marraine. Soins physiques. Constitution délicate. Craintes d'empoisonnement. L'évêque de Fréjus, précepteur. Enfant gâté. Débilité morale. Majorité. Mort du cardinal Dubois. Mort du duc d'Orléans. La Vengeance divine. Satires et louanges. Ministère du duc de Bourbon. Madame de Prie a ses roués et sa pension. Elle marie Louis XV. Déclaration contre les protestants. Odieuses mesures; « la ceinture de la reine. » Exil du duc de Bourbon. Suicide de madame de Prie. Fin de la Régence. 233

CHAPITRE DEUXIÈME

I. Fleuri, cardinal-ministre. Bombardement de Tripoli; soulèvement en Corse. « Conjuration des Marmousets. » « Lettre d'un Anglais en France. » Les légitimés restent tranquilles. Guerre de la succession de Pologne. Mollesse de Fleuri. Le comte de Plélo à Dantzig. Affaires de guerre en Lorraine, en Piémont, dans les Deux-Siciles. Traité de Vienne. Mort de l'empereur Charles VI. La Pragmatique. Marie-Thérèse. Traité de Breslau. Chevert à Prague. Capitulation. Chanson sur Belle-Isle. Revers. Agonie et mort de Fleuri. Son épitaphe; son portrait; épigramme; son œuvre. Madame de Carignan. L'abbé Couturier et Barjac. État de la France, vers 1743. 249

II. Pouvoir de madame de Châteauroux. Dettingen (1743); les « canards du Mein. » L'épée de bois de Noailles. Louis XV part pour la guerre. Il tombe malade à Metz et renvoie sa maîtresse. Joie pour la guérison du « Bien-Aimé. » Conquêtes de Conti au delà des Alpes. Chanson de Gogo Bonbec. Batailles dans l'Est. Louis XV à Paris. Madame de Châteauroux est reprise, et meurt. Mort de l'empereur Charles VII. Maurice de Saxe à Fontenoi. Éclat de cette victoire. Frédéric II triomphe à Friedberg et à Kesseldorf. Traité de Dresde. Maurice de Saxe à Raucoux, à Lawfeldt. Paix d'Aix-la-Chapelle. Statue de Louis XV. Mécontentements. Arrestation de Charles-Édouard. Mort de Maurice de Saxe. Regrets du roi. 259

Pag.

III. Règne de madame de Pompadour. Actes de Machault et de d'Argenson. Celui-ci régularise l'administration des armées. École militaire. Les « cinq cents gentilshommes. « Luxe et inconduite des officiers. Le maréchal de Richelieu pillard et libertin. Indiscipline. Quelques réformes. Vie matérielle du soldat. Composition de l'armée. La Russie et la Prusse, nos nouvelles rivales. Marie-Thérèse et madame de Pompadour. Traité de Versailles, en 1756. La « guerre de Sept ans. » Faits des Anglais au Canada; prise de Minorque par la Galissonnière. Année 1755. Attentat et supplice de Damiens. Madame de Pompadour ne part pas. Bataille de Rosbach. Soubise est chansonné; Frédéric II exalté par Voltaire. Clermont, « général des Bénédictins, » battu à Crevelt, et chansonné à Paris. 267

IV. Ministère de Stainville, duc de Choiseul. Campagne de 1759; Corbach et Clostercamp; le capitaine d'Assas et le sergent Dubois. Création de l'ordre du « Mérite militaire. » Réformes dans l'armée opérées par Choiseul. « Avis à la belle jeunesse. » Ce ministre veut relever la marine. « Pacte de famille. » Paix signée à Paris; paix signée à Hubertsbourg, en février 1763. Fin de la guerre de Sept ans. Mort de madame de Pompadour; avénement de madame du Barry. Choiseul et la nouvelle maîtresse du roi. « Saute, Choiseul; saute, Praslin. » Exil de ces deux ministres. Chanteloup et Versailles. Affaires des parlements : la Chalotais, le duc d'Aiguillon. Maupeou agit. Le « parlement Maupeou et les six petits parlementaux. » Mot du comte de Noailles. Libelles contre le tyran Maupeou. Nouveau ministère. Affaires extérieures; révolutions en Suède et en Danemark; premier partage de la Pologne. Derniers jours de Louis XV; sa mort. Inhumation. 277

V. La vie privée du roi. Inactivité. Intrigues amoureuses. Madame de Mailly aimait le champagne; madame de Vintimille, morte en couches; la duchesse de Châteauroux, nouvelle Agnès Sorel. Faits et gestes de la marquise de Pompadour. Son goût pour la comédie. « Le spectacle des petits cabinets, » à Versailles. Le marquis « d'avant-hier. » Le « Trébuchet. » Le Parc-aux-Cerfs. Dépenses folles. « Le plus lourd fardeau de la France. » Mort et épitaphe de Jeanne Poisson. Son oraison funèbre par Louis XV. Mademoiselle Lange devient comtesse du Barry. Elle est « charmante ». Parallèle entre Jeanne Vaubernier et Jeanne d'Arc. Façons d'être de madame du Barry. « La France » va à Luciennes. Les quatre F. Sobriquets donnés par Louis XV à ses filles. La cour et la noblesse. 289

CHAPITRE TROISIÈME

I. Société du XVIIIe siècle. Groupe des financiers et des agioteurs. Guerre aux « traitants. » Crozat, Samuel Bernard et Bourvalais. Appel pour améliorer les affaires publiques. « Petit-Renau. » Croisade financière. Visa et chambre de justice. Terreur organisée. Dé-

Pag.

nonciations. « La chute des filles de joye, etc. » « Le pressoir des esponges du roi. » Hercule et Cacus. Châtiment de Paparel, de Gruel et de Le Normant. Taxes. Rouillé-Ducoudray. Le « garde des sceaux » de Bourvalais. Accommodements. Mot d'un banquier. Suppression de la chambre de justice. Faillite du gouvernement. D'Argenson succède à Noailles. John Law. Succès de la banque particulière. Compagnie d'Occident. Banque royale. Compagnie des Indes. Le Mississipi et la Louisiane. Estampes. Enthousiasme général. Proverbe. 317

II. Splendeurs et misères des « Mississipiens » Les « filles » et les « petites-filles. » Prêts « à la pendule. » La « Rue ». Origine du mot millionnaire. Hommes-meubles. Coups de fortune et coups de ruine. Filouteries. Les Bourbons s'enrichissent. La famille de Law. Les poëtes voulant avoir des actions. Prospérité industrielle. Luxe. d'Argenson remplacé. Law contrôleur général; sa conversion; épigrammes. Le primat du Mississipi. Véritable portrait du seigneur Quincampoix. Commencement de la débâcle. Affaire du comte de Horn. Le « camp de Condé. » Hôtel de Soissons. « La Bourse. » Discrédit; plus d'argent. Exil du parlement. Hommes des halles et des ports. Journée du 17 juillet 1720. Convulsions du système. Mississipiens taxés. Chansons sur Law, qui s'en va. 329

III. Pâris-Duverney après Law. Visa du papier des Mississipiens. Vers. Crédit et actes de Pâris-Duverney. Fondation de la Bourse de Paris. L'impôt du cinquantième. Le « pacte de famine. » Guerre au pain. Conseil du commerce. Orry. Rentes de l'Hôtel de Ville. Loteries. Fondation de la caisse d'amortissement par Machault. Impôt territorial. Disgrâce de Machault. Moreau de Séchelles. Les fermiers généraux prêtent à Louis XV. Le déficit et les acquits au comptant, en 1759. Silhouette. Édit portant libération des dettes de l'État. Chansons et caricatures. Bertin. L'Averdy « s'en va lundi. » Maynon d'Invau. Dépenses exigibles. L'abbé Terray, contrôleur des finances (1769). Le peuple est une éponge. La compagnie des Indes cède à l'État ses droits et ses biens. Succession de lois fiscales. Bilans et suicides. L'*Almanach royal*. Les maîtresses de Terray. 347

IV. Groupes des parlementaires; des constitutionnaires, des jésuites et des jansénistes. La cour souveraine. Les remontrances des magistrats. Chanson : *le Parlement est à Pontoise, etc.* « Pensions de Pontoise. . Les « homards. » Louis XV « met à la raison Messieurs. » Protestation des magistrats. Nouvel exil. Travaux législatifs. Quelques détails sur les charges au parlement. Les « feuillants. » Arrêt sur le refus des sacrements. La « chambre royale succède aux parlementaires, qui sont bientôt rappelés. Leur popularité; leur guerre contre les constitutionnaires. Mandements brûlés. « Union des classes. » Prétention et forces du parlement, qui lutte avec la royauté. Remontrance. Les galas aux états de Bretagne. Arrêts célèbres contre toutes sortes de publications. 358

V. L'Église, l'épée et la robe. Lutte intérieure dans l'Église. Jansénistes et jésuites. Mademoiselle « la Constitution. « Jean Soanen, « prisonnier de Jésus-Christ. » Le « brigandage d'Embrun. » Allégo-

Pag.

rie du concile. Affaire de Nicolas Petitpied. Miracles du diacre Pâris. Trois sectes de convulsionnaires : « l'Agneau sans tâche, le prophète Élie et les multipliants. » Secouristes; petits et grands secours. L'abbé Pucelle. Intolérance religieuse. « Cahin-Caha, » sa « Reculante Éminence. » Agitation. Le père Girard et mademoiselle Cadière. Les *Nouvelles ecclésiastiques*. Mgr de Vintimille; « notre archevêque est à Conflans. » *Unigenita*. Acceptation de la bulle par l'Université, dont l'abbé de Ventadour devient recteur. Plaisanteries. Livres de discussion religieuse; écrits hostiles au catholicisme. Le clergé ne veut pas payer l'impôt. Procès du jésuite La Valette. Suppression des jésuites. Curieux arrêt du 6 août 1762. Chansons et gravures. Situation du clergé en général. 373

CHAPITRE QUATRIÈME

I. Groupes des économistes, des philosophes, des gens de lettres et des artistes. « Secte des économistes. » Le « penseur » Quesnay, « l'Antechrist. » Utopies et propositions de l'abbé de Saint-Pierre. Vincent de Gournay. La « bureaumanie. » Mercier de La Rivière. Le marquis de Mirabeau, « l'Ami des hommes; » ses mardis. Mouvement en faveur de l'agriculture. Créations agricoles et philantropiques. Turgot, réformateur pratique, fait mentir d'Argenson. Intendance du Limousin. Le Trosne. Liberté du commerce et de l'imprimerie. « L'inquisition française. » Censure, ses étranges sévérités. Imprimeurs et libraires. État de l'instruction au XVIII^e siècle. Rollin. Colléges, écoles. Médecine et chirurgie. Critique littéraire. 39

II. Écrivains philosophes. Montesquieu, Voltaire, Vauvenargues, Condillac, Diderot, J.-J. Rousseau, Helvétius, Dumarsais, d'Holbach. Le succès du *Bélisaire* de Marmontel. Quelques pensées révolutionnaires. Les travaux d'histoire et d'érudition. Montfaucon. Collection des ordonnances du Louvre. Recueil des historiens de la France et des Gaules. Histoire littéraire de la France. De Guignes, Mably, Duclos, Velly, de Brosses, Foncemagne, Fréret, de Beaufort, Anquetil. Vulgarisation. Le roman : la *Nouvelle Héloïse*, *Manon Lescaut*; romanciers célèbres. Contes des fées. La poésie en général. Les gens de lettres font de la politique. Ils sont pensionnés. Liste de solliciteurs. 409

III. Sciences physiques, mathématiques et naturelles. Geoffroy, Réaumur, La Condamine, Vaucanson. Voyageurs. Bélidor. Premier traité des machines. Clairaut, d'Alembert; Buffon, Cassini, La Caille. Bordeu; médecins et chirurgiens. Duhamel du Monceau. Tronchin et l'inoculation. « Tronchines. » Moyens nouveaux pour guérir. Continuation de l'empirisme. Bernard de Jussieu, Adanson. Astronomie de Lalande. Les frères Périer. Arts du dessin, œuvres et théorie. Expositions de peinture. Salons de Diderot; travaux sur l'art. Œuvres d'art et artistes célèbres. L'architecture, la sculpture et la

Pag.

peinture. Arts industriels. Le style Pompadour. Richesse des ameublements. Quelques mobiliers renommés. 420

IV. Les spectacles. Innovations matérielles. Productions de la littérature dramatique. Tragédies de Voltaire. Comédies de Piron, de Destouches, de Marivaux et de La Chaussée, Crébillon, de Belloy, Beaumarchais. La comédie sérieuse. Sédaine. Palissot. Pièces de la comédie italienne. Passion croissante pour le spectacle. Le jeu des « Pantins. » Salons renommés. Madame de Lambert, mademoiselle Lecouvreur, madame de Tencin, madame Geoffrin, madame Doublet, madame de Graffigny. La Popelinière, madame du Deffand, mademoiselle de l'Espinasse, madame d'Épinay. Dimanche et jeudi, soupers philosophiques chez d'Holbach; les mardis d'Helvétius; les vendredis de madame Necker. Cercles, sociétés publiques, clubs à l'anglaise. La franc-maçonnerie. Le Caveau. Le « club de l'Entresol. » Comédie de société. Conversation des salons. Musique. Rameau. Concert spirituel. L'Opéra. Instruments nouveaux. 433

V. Les routes; leur établissement et leur entretien. Les bureaux de poste; la petite poste. Voitures. Réverbères dans Paris. Question des incendies. Égouts. Écriteaux du nom des rues. Enseignes. Traités de commerce. Le commerce et l'industrie en France. Multiplication des règlements faits par l'administration. Diverses professions ayant une grande importance. Orfévrerie. Fondation d'une manufacture royale de porcelaine, à Vincennes d'abord, puis à Sèvres. Première fabrique d'indiennes. Libre commerce des grains dans l'intérieur; exportation. Quelques suppressions de droits. Brevets d'invention. Exploitations de houille. Desséchements de marais. Première fabrique de velours de coton. Marques des pièces d'étoffe. Police des cabarets et autres règlements des cafés et restaurants. Édit de 1766. Ce qu'il devint. 463

CHAPITRE CINQUIÈME

I. Types du XVIII^e^ siècle. Chevaliers de l'« ordre de la Persévérance, » qui subsiste quelques mois. La belle société au jardin des Tuileries et sur les boulevards intérieurs du nord. Le roué, le marquis petit-maître, le page, le cadet de famille. L'épée au côté. Mode des hommes. Amoindrissement du costume, même chez les plus élégants. Quelques parties de l'habillement de ville. Ce que devient la coiffure. Habits de cour. Robe des avocats et simarre des magistrats. Toilette du médecin. Vêtements efféminés. Costumes du militaire, du bourgeois, de l'abbé. Un seigneur de village à Paris. Diminution de ses droits. 478

II. Les « femmes à la mode. » Robes volantes et robes à dos flottant. « Fausses robes » des jeunes personnes. Devants de gorge, corps de baleine, corset. Histoire des paniers. Anecdotes. Satires. Le tablier à bavette; le gros jupon. Histoire des coiffures de femmes. La coiffure basse. Coiffures hautes. Le Gros et ses « prêteuses de tête. » Son

Pag.

étalage à la foire de Saint-Ovide. Parures de tête. Objets de toilette. Les mouches principales. Le fard et le rouge. Épigrammes. Les derniers masques. Tyrannie de la mode. La « grande poupée. » Les charmes du « négligé. » Variétés de bijoux; les « plaques de cheminée. » Diamants et robes de la Beauvoisin. 487

III. Importance des frivolités. Jouissances factices. Manie des vapeurs. Intérieurs de ménage. Le découpage. Excentricités: « l'ordre de la Malice. » Baptêmes, fiançailles, mariages; un billet de mariage. Un billet de décès. Certaines dames donnent dans le jeu et la magie. Manque de pudeur dans les habitudes. Le mari et la femme. « Estimer quelqu'un. » La « demoiselle » et son « greluchon. » Dépravation. Aventures entre époux. Suites des séductions. Prostituées à divers degrés. Comment le maquerellage est puni. M. et madame Morinval. La comtesse de Roucy. Total des courtisanes inscrites à la police. Ouvrages facétieux sur elles. 496

IV. Autres types : le métromane, le causeur et le comédien de société, le mélomane, etc. Le bourgeois, l'usurier et la revendeuse. Le noble se ruine, le roturier s'enrichit. L'intendant de bonne maison devient « factotum. » Le laquais, et les domestiques en général. Les « gredins. » Les oisifs entourent le « Grand Thomas, » vendeur d'élixir. Vogue de ce charlatan et de Carmeline, arracheur de dents. Le coureur de foires et le rôdeur des rues. Le bretteur. Querelles entre soldats et « civils ». Interdiction du « droit de fauteuil. » Le racoleur. Force armée. Filous. Garde de Paris et guet. Brigands émérites. Bourguignon, dit « Cartouche; » sa captivité, son succès, son exécution. Les exploits et la mort de Louis Mandrin. La Lescombat est pendue. 505

V. Jouissances de table, pour le citadin. Les repas à Paris. Boissons. Le luxe rend les gens égaux. Fierté des bourgeois, même des artisans. Sort du paysan français. Un village : le syndic et le collecteur. « Safraniers. » Fêtes pour le peuple. Maisons de jeu et joueurs affolés. Effets du besoin d'argent. Répressions. Malheurs publics au XVIIIe siècle : peste de Marseille, inondations, grêle, incendies, disettes, épizooties, épidémies. Mendicité; prisons. Les populations se vengent; elles attaquent les grands. Mots méchants de toutes sortes. Enlèvements d'enfants. Les « archers de l'écuelle. » Émeutes. Les nouvellistes : « l'arbre de Cracovie. » La *Gazette de France* et ses « marinades. » Œuvre des folliculaires et des journalistes. Espoir en Louis XVI. 515

CHAPITRE SIXIÈME

1. Avénement de Louis XVI. Le roi et la reine sont « trop jeunes. » Turgot remplace Terray. Le vieux Maurepas. Malesherbes, ministre. Réformes utiles opérées. Fondation de la loterie royale de France et du Mont-de-Piété. Les « consolations dans le chagrin. » Henri IV est ressuscité. Tristes pressentiments de Marie-Antoinette. Faits politiques. Le duc de Chartres et ses ennemis. Prise de la Grenade par

Pag.

d'Estaing. « Petit conseil » de la reine, ou « comité autrichien. » Les Parisiens-*grenouilles*. Mécontentements populaires. Démission de Necker; Calonne aux affaires. L'assemblée des « notés. » Chansons des « notables » et du contrôleur Calonne. Le « duumvirat » Brienne et Lamoignon. La « Brienne ». Madame « Déficit. » Camille d'Albon plante le premier arbre de la liberté. 528

II. Renvoi de Brienne. Son procès, divertissant, et celui de Lamoignon. Rentrée de Necker au ministère. Enthousiasme que cause son rappel. Espoir en lui. Livres, brochures et journaux. Hiver 1788-89. Catastrophes successives. Le duc d'Orléans, l'archevêque Juigné et madame Necker se signalent par des dons. Carnaval, plaisirs et modes. Naissance des clubs et des cabinets de lecture. Le « Cirque du Palais-Royal. » Pillage de la manufacture de Réveillon. Convocation des états généraux. Réunions préparatoires et élections. Suspension momentanée du journal de Mirabeau. Compliments des dames de la halle aux électeurs. 537

III. Ouverture des états généraux; procession et messe. Question du local; discussion. Hommages au tiers. Caricatures sur les trois ordres. La « Fermière en corvée » et « l'Œuf à la coque. » Mort du Dauphin. Le tiers ne peut voir Louis XVI. Début de Mirabeau, orateur. Assemblée nationale. Comité des subsistances. Séance solennelle. Le tiers l'emporte sur l'« aristocratie. » Nouvelles estampes sur les trois ordres. Autre « Œuf à la coque. » Les « Litanies nationales. » Mot de Mirabeau sur le duc d'Orléans. Côté droit, côté gauche et « ventre » de l'Assemblée nationale. Clubs nouveaux. La révolution s'accomplit. Affaire de l'Abbaye. Des troupes entourent Paris. Disgrâce de Necker. « Trône vacant. » Les cocardes. Triomphe de Necker et du duc d'Orléans. Affaire du Pont-Tournant. Les « soldats de la patrie. » Paris en haleine. 547

IV. Journée du 14 juillet 1789. Prise de la Bastille : heure première de la liberté. La « Lanterne. » Le Prince « tricolore. » Démolition de la Bastille. Résultats de la mémorable journée. Modes « à la Bastille. » La « quatrième dynastie. » Mouvement patriotique. La province. Assemblée de l'Hôtel de Ville; bureau des subsistances; comité permanent. La bière de mars. Le restaurateur embarrassé. Voyage de Louis XVI à Paris. Bertier et Foulon. L'« Aurore d'un beau jour » et le « Calculateur patriote. » L'émigration commence. « Onguent national. » Rappel de Necker. La Fayette-Chandelle. La Fayette-Bayard. Le « patrouillotisme. » Les « fayettistes. » Journaux et comédies. Quittance finale des rentes. Nuit « des dupes » ou « des sacrifices, » etc. Quolibets. Les trois fumeurs. Le confesseur indulgent. Dons patriotiques; lettre d'une fille publique à l'Assemblée nationale. Déclaration des droits de l'homme. 553

V. Conclusion des Mémoires du peuple français. 582

FIN DE LA TABLE.

Poissy. — Typ. S. Lejay et Cie.

DC
38
C43
t.8

Challamel, Augustin
Mémoires du peuple français

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY